
Les tables quotidiennes issues des ressources scientifiques



Compilation

Ibrahim ibn Muhammad ibn Hamid

Abd al-Rahman ibn 'Abd Allah al-Sharif

Dar Atlas Al-Khadra

pour l'édition et la distribution

Dar Atlas Al-Khadra pour l'édition et la distribution, 1446 H

Catalogage de la Bibliothèque nationale du Roi Fahd lors de la publication

Ibn Ḥumayd, Ibrāhīm ibn Muḥammad

Les tables quotidiennes issues des ressources savantes /

Ibn Ḥumayd, Ibrāhīm ibn Muḥammad al-Sharīf, 'Abd al-Raḥmān ibn 'Abd Allāh –

Édition : Riyad, 1446 H

Les tables quotidiennes issues des ressources savantes

Numéro de dépôt : 1446/5983

ISBN : 978-603-8469-15-6

Tous droits réservés

Deuxième édition

(1446 H – 2025 ap. J.-C.)

Dar Atlas Al-Khadra

Pour l'édition et la distribution

Royaume d'Arabie Saoudite – Riyad

 daratlas.sa

X @dar_atlas

 00966544896654

 dar-atlas@hotmail.com

(Introduction)

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que la paix et la bénédiction soient sur le plus noble des prophètes et des messagers, notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Ceci dit: nul n'ignore l'importance de la science religieuse, tant dans son apprentissage que dans son enseignement, dans sa recherche comme dans sa transmission. Les textes religieux se sont succédé pour en exposer le mérite et les effets, ainsi que la vertu de la diffuser, de la propager et de la faire parvenir aux gens par tous les moyens et voies possibles. En effet, cela a un impact considérable sur la purification de leurs âmes, la rectification de leurs croyances, la réforme de leurs pratiques cultuelles, l'enracinement des valeurs justes dans leurs cœurs et des règles éducatives dans leurs comportements.

Parmi ces moyens et ces voies figure la lecture d'ouvrages bénéfiques à leur intention, que ce soit dans les mosquées, les foyers ou lors de diverses réunions.

Allah nous a facilité le début de la compilation d'un ouvrage répondant à cet objectif : un livre comprenant les principes essentiels d'une année de sciences religieuses, concis dans son contenu, varié dans ses thèmes, organisé selon les jours de la semaine et couvrant cinquante-deux semaines. Ainsi a vu le jour — par la grâce et la faveur d'Allah — cet ouvrage intitulé:

« Les Tables quotidiennes issues des ressources du savoir »

afin qu'il soit une table accessible au musulman dans sa retraite spirituelle, à l'imam dans sa mosquée, à la famille dans son foyer et au groupe d'amis dans leurs rencontres.

Et l'organisation des leçons du livre est la suivante:

Dimanche: la table de l'exégèse (tafsîr).

Lundi: la table du hadith.

Mardi: la table de la croyance ('aqîda).

Mercredi: la table de la jurisprudence (fiqh).



Jeudi: la table de la biographie prophétique (sîra).

Samedi: la table des Compagnons (qu'Allah les agrée).

Nous n'avons pas attribué de thème au vendredi, nous contentant du sermon du vendredi.

Afin de parachever l'utilité de ce livre et de consolider ses leçons, chaque semaine a été complétée par des questions et réponses portant sur l'ensemble de ses tables, permettant au lecteur de réviser ses connaissances et de rivaliser avec les membres de sa famille et ses compagnons de séance. En effet, les savants ont mentionné que la compétition dans la science et la discussion de ses questions comptent parmi les moyens les plus importants pour l'acquérir et les causes de sa réalisation.

Puis, afin de faciliter l'accès au contenu de ce livre, de le rendre plus proche et de diversifier les moyens de transmission, toutes ses leçons ont été enregistrées en version audio. Elles ont ainsi donné lieu à (312) supports audio courts, mis en ligne sur les plateformes YouTube, Telegram et SoundCloud, et le code QR électronique correspondant à ces supports a été joint au début de chaque semaine.

Nous demandons à Allah le Très Généreux de faire de ce livre une œuvre sincère exclusivement vouée à Son noble Visage, et d'en faire bénéficier les gens. Il est, certes, l'Audient, Celui qui exauce.

Contact et suggestions:

WhatsApp : 0504162913

La première semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur des mondes, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons l'aide. Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.

❖ Le mérite de la sourate:

D'après Abou Sa'îd ibn al-Mu'allâ (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: «Je vais certainement t'enseigner une sourate qui est la plus grandiose du Coran avant que tu ne sortes de la mosquée», puis il me prit par la main. Lorsqu'il voulut sortir, je lui dis: Ne m'as-tu pas dit: "Je vais t'enseigner une sourate qui est la plus grandiose du Coran"? Il répondit: «{Al-ḥamdu lillāhi rabbi l-ʿālamīn (Louange à Allah, Seigneur des mondes)}: ce sont les sept versets répétés, et c'est le Coran sublime qui m'a été donné.»¹

❖ Thème de la sourate:

La réalisation de l'adoration exclusive vouée à Allah, le Très-Haut.

❖ Mots difficiles:

Bismi llāh	C'est-à-dire: je commence ma lecture en recherchant l'aide du nom d'Allah.
Ar-Raḥmān	Celui dont la miséricorde englobe toute la création.
Ar-Raḥīm	Celui qui accorde une miséricorde particulière aux croyants.
Rabbi l-ʿālamīn	Celui qui éduque et prend soin de toute la création par Ses bienfaits.
Iyāka nastaʿīn	C'est Toi seul dont nous implorons l'aide: c'est-à-dire que nous Te réservons exclusivement la

¹ al-Boukhârî(4474)

	demande d'assistance, en nous appuyant sur Allah (Glorieux et Majestueux) pour obtenir les bienfaits et repousser les nuisances.
Aṣ-Ṣirāṭ al mustaqīm	Le chemin clair et droit, sans aucune déviation, qui mène à Allah (Glorieux et Majestueux) et à Son Paradis.
Ghayri l-maghḍûbi 'alayhim	Ceux qui ont connu la vérité puis l'ont délaissée, comme les Juifs et ceux qui leur ressemblent.
Aḍ-Ḍallîn	Ceux qui ont abandonné la vérité par ignorance et égarement, comme les Chrétiens et ceux qui leur ressemblent.

❖ Sens général:

La sourate Al-Fâtiḥa est une sourate mecquoise composée de sept versets.

Elle commence par la louange d'Allah et l'éloge de Ses attributs sublimes: Il est le Seigneur de toute chose, le Tout Miséricordieux caractérisé par une miséricorde absolue qui englobe toute chose, le Très Miséricordieux qui accorde Sa miséricorde à qui Il veut, et le Maître du Jour où les hommes seront jugés selon leurs œuvres, bonnes ou mauvaises.

Ensuite, la sourate affirme l'unicité des croyants dans leur relation avec leur Seigneur: c'est Lui seul qu'ils adorent avec sincérité, c'est de Lui seul qu'ils recherchent l'aide, c'est Sa guidance qu'ils demandent, et c'est contre les voies de l'égarement qu'ils cherchent protection.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Le fait de commencer les sourates par la basmala est une exhortation pour le musulman à débiter toute parole et toute action par Bismillâh, afin de rechercher l'aide et la réussite.
2. Parmi les orientations du Coran dans l'invocation: commencer par glorifier Allah et Le louer, puis formuler la demande.
3. L'obligation de remercier Allah par la langue (par la louange), par les membres (par l'obéissance) et par le cœur (par la reconnaissance).



4. Le musulman doit vouer l'adoration et la demande d'aide exclusivement à Allah, car Il est le seul Seigneur qui en soit digne.
5. L'importance pour le musulman de demander à son Seigneur de le guider vers la vérité, de l'aider à s'y maintenir, de l'éloigner des tentations et de le préserver de leurs causes.

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), un Bédouin vint voir le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et dit: Indique-moi une œuvre qui, si je l'accomplis, me fera entrer au Paradis. Il répondit: «Tu adores Allah sans rien Lui associer, tu accomplis la prière, tu acquittes la zakat obligatoire et tu jeûnes le mois de Ramadan.» Il dit alors: « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, je n'ajouterais rien à cela. » Lorsqu'il s'en alla, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: Celui qui souhaite regarder un homme parmi les gens du Paradis, qu'il regarde celui-ci.²

❖ Explication:

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) informe que celui qui accomplit les obligations d'Allah et évite Ses interdits possède les caractéristiques de l'islam et de la foi, fait partie des pieux et des bienheureux, et mérite l'entrée au Paradis ainsi que le salut du Feu.

La première et la plus importante de ces obligations est celle que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a mentionnée en premier lieu: l'unicité d'Allah (at-tawhîd), car elle constitue la condition première de l'acceptation des œuvres et de la validité de toutes les adorations. C'est par elle que l'homme entre en islam, et sans elle il demeure dans la mécréance. Il a ensuite mentionné les piliers de l'islam et ses principales formes d'adoration.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Le mérite de revenir vers les savants et de les interroger.
2. Le fait que l'unicité d'Allah dans l'adoration est la première chose par laquelle on commence dans l'appel à Allah.
3. L'importance des cinq piliers de l'islam, qui constituent les fondements des adorations par lesquelles le musulman se rapproche de son Seigneur; sa religion ne peut être complète sans leur accomplissement.
4. Celui qui accomplit parfaitement les cinq piliers de l'islam se voit garantir l'entrée au Paradis.

² al-Boukhârî (1397) et Muslim (6)



Allah a créé l'âme humaine et l'a façonnée selon la fitra de l'islam: reconnaissant Allah dans l'unicité, L'aimant, L'adorant sans rien Lui associer. Allah, le Très-Haut, dit: (Tourne ton visage vers la religion en pur monothéiste, telle est la nature (fitra) d'Allah selon laquelle Il a créé les hommes. Il n'y a pas de changement dans la création d'Allah).³ Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Tout nouveau-né naît selon la fitra; ce sont ensuite ses parents qui en font un Juif, un Chrétien ou un Mage. »⁴

À l'origine, les fils d'Adam étaient donc sur le tawhîd, et leur religion était l'islam depuis l'époque d'Adam (que la paix soit sur lui) et de sa descendance pendant de longues générations. Le polythéisme est apparu plus tard comme un élément étranger et introduit. Allah, le Très-Haut, dit: Les gens ne formaient qu'une seule communauté, puis ils divergèrent.⁵

La première apparition de la divergence et de la déviation dans la croyance eut lieu chez le peuple de Noé. Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous deux) a dit: « Il y eut entre Adam et Noé dix générations, toutes sur l'islam. »⁶ Ainsi, Noé (que la paix soit sur lui) fut le premier Messager, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Nous t'avons fait une révélation comme Nous avons fait une révélation à Noé et aux prophètes après lui).⁷ Et Il a dit: (Les gens formaient une seule communauté ; puis Allah envoya les prophètes comme annonciateurs et avertisseurs)⁸, l'envoi des prophètes fut donc provoqué par l'apparition des divergences par rapport à la religion authentique et à la nature saine.

Et la cause de la déviation chez le peuple de Noé fut l'exagération à l'égard des pieux. Lorsque ces hommes vertueux moururent, Satan inspira à leur peuple de dresser des statues dans les lieux où ils s'asseyaient et de les appeler par leurs noms.

³ Sourate Ar-Rûm : 30

⁴ al-Boukhârî (1358) et Muslim (2658)

⁵ Sourate Yûnus : 19

⁶ al-Ĥâkim (3654)

⁷ Sourate An-Nisâ' : 163

⁸ Al-Baqara : 213

Ils le firent, mais ces statues ne furent pas adorées au début. Puis, lorsque ces générations périrent et que la science fut oubliée, elles furent adorées.⁹

De la même manière, la déviation apparut chez les Arabes: au départ, ils étaient sur la religion d'Ibrahim (que la paix soit sur lui), jusqu'à ce qu'Amr ibn Luhay al-Khuzâ'î modifie la religion d'Ibrahim et introduise les idoles sur la terre des Arabes. Elles furent alors adorées en dehors d'Allah et le polythéisme se répandit, jusqu'à ce qu'Allah envoie Son Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui appela les gens au monothéisme et au retour à la religion d'Ibrahim. La croyance en l'unicité redevint alors pure et limpide, et les générations vertueuses du début de cette communauté, ainsi que ceux qui suivirent leur voie, marchèrent sur ce chemin.

Puis, peu à peu, l'ignorance se répandit parmi la majorité des musulmans, et le polythéisme réapparut dans les siècles tardifs, sous la même forme qu'à ses débuts chez le peuple de Noé: à travers la vénération excessive des saints et des pieux, la prétention de les aimer, la construction de mausolées sur leurs tombes et leur transformation en idoles adorées en dehors d'Allah par l'invocation, la demande de secours, le sacrifice et les vœux. Ils appelèrent leur polythéisme « recours aux pieux » (tawassul), oubliant que cela n'est autre que la prétention des premiers polythéistes lorsqu'ils disaient: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah d'un rapprochement plus intime. »¹⁰

⁹ al-Boukhârî (4920)

¹⁰ Sourate Az-Zumar : 3



La religion de l'islam est une religion sublime, elle renferme une législation complète, englobe les plus nobles bienséances et les plus hautes valeurs morales, et comprend tout ce qui est bénéfique à l'être humain et contribue à son bien. Elle n'a rien laissé dont les gens aient besoin dans leur religion ou leur vie d'ici-bas sans l'expliquer clairement. Parmi ces prescriptions figurent les règles de la purification. La purification est la clé de la prière et l'une de ses conditions les plus importantes; c'est pourquoi on en parle avant d'aborder la prière.

Cela ne fait que souligner la grandeur de la prière, puisqu'il n'est pas valide d'y entrer sans les deux types de purification: la purification spirituelle, par le monothéisme et la sincérité de l'adoration vouée à Allah; la purification matérielle, consistant à se débarrasser de l'état d'impureté rituelle et des souillures. Ainsi, le serviteur se tient prêt à s'entretenir avec son Seigneur dans le plus bel état, avec le plus grand respect et la plus parfaite vénération du Seigneur des mondes.

Le corps est pur, le cœur est pur, le vêtement est pur et le lieu est pur. C'est pour cette raison que la purification constitue la moitié de la foi, comme l'a dit le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La purification est la moitié de la foi, et al-ḥamdu liLlāh (la louange est à Allah) remplit la balance. »¹¹

❖ Définition de la purification:

La purification consiste à lever l'état d'impureté rituelle et à faire disparaître la souillure.

Lever l'état d'impureté signifie: l'éliminer par les ablutions (wuḍū') s'il s'agit d'une impureté mineure; par le bain rituel (ghusl) s'il s'agit d'une impureté majeure; et, en cas d'impossibilité d'utiliser l'eau, recourir au tayammum dans les deux cas.

Faire disparaître la souillure signifie: nettoyer le corps, les vêtements et le lieu de la prière de toute impureté.

❖ Par quoi obtient-on la purification?

¹¹ Muslim (223)

Ce qui est prescrit pour la purification par les ablutions et le bain rituel est l'utilisation de l'eau. La purification ne s'obtient pas par un liquide autre que l'eau, comme le vinaigre, l'essence, les jus ou autres substances similaires. Allah, le Très-Haut, dit: (Et si vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à une terre pure.)¹²

Si la purification pouvait s'accomplir avec un liquide autre que l'eau, on y aurait été orienté, et l'on n'aurait pas été dirigé vers la terre.

¹² Sourate Al-Mā'ida : 6



❖ **Son nom et sa lignée:**

Il est Muḥammad ibn ‘Abd Allâh ibn ‘Abd al-Muṭṭalib ibn Hâshim ibn ‘Abd Manâf ibn Quṣayy ibn Kilâb ibn Murra ibn Ka‘b ibn Lu‘ayy ibn Ghâlib ibn Fihr ibn Mâlik ibn an-Naḍr ibn Kinâna ibn Khuzayma ibn Mudrika ibn Ilyâs ibn Muḍar ibn Nizâr ibn Ma‘add ibn ‘Adnân, issu de la descendance d’Ismâ‘îl ibn Ibrâhîm — que la meilleure des prières et la paix soient sur eux ainsi que sur notre Prophète.

— Que la prière et la paix d’Allah soient sur lui — il appartenait à la famille des Banû Hâshim, la plus noble des maisons de la tribu de Quraych. Il est ainsi le plus élevé des hommes par son lignage, le plus noble par sa tribu et son peuple, et le plus pur et le plus honorable par sa descendance. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Allah a choisi Kinâna parmi les descendants d’Ismâ‘îl; Il a choisi Quraych parmi Kinâna ; Il a choisi les Banû Hâshim parmi Quraych; et Il m’a choisi parmi les Banû Hâshim. »¹³

❖ **Sa mère:**

Elle est Âmina bint Wahb ibn ‘Abd Manâf. Son père, ‘Abd Allâh, l’épousa à l’âge de vingt-quatre ans, puis quitta La Mecque pour le Shâm à des fins commerciales. Il mourut à Médine alors qu’il était sur le chemin du retour.

❖ **Sa naissance:**

Il naquit à La Mecque, un lundi, au mois de Rabî‘ al-Awwal, l’année de l’Éléphant, correspondant à l’an 571 de l’ère chrétienne, quelques mois après le décès de son père ‘Abd Allâh. Son grand-père ‘Abd al-Muṭṭalib le nomma Muḥammad.

Il est rapporté dans le hadîth que, lorsqu’elle le mit au monde, sa mère vit comme si une lumière sortait d’elle, éclairant les palais du Shâm.¹⁴

¹³ Muslim (2276)

¹⁴ Aḥmad (16700)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est 'Abd Allâh ibn Abî Quḥâfa at-Taymî al-Qurashî. Sa lignée rejoint celle de notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au sixième ancêtre, Murra ibn Ka'b.

Il est né à La Mecque, deux ans et six mois après l'année de l'Éléphant.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il était de teint clair, de constitution frêle, aux jambes fines et aux yeux enfoncés. Il faisait partie des hommes les plus ascètes et les plus pieux. Il était généreux et bienfaisant, dépensant toute sa richesse dans le sentier d'Allah.

Abou Bakr as-Şiddîq (Qu'Allah l'agrée) commença sa vie en islam par l'appel à Allah. Il invita son peuple et ses proches, et un grand nombre embrassèrent l'islam par son intermédiaire, parmi lesquels: Az-Zubayr ibn al-'Awwâm, 'Uthmân ibn 'Affân, Ṭalḥa ibn 'Ubayd Allâh, Sa'd ibn Abî Waqqâs et 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf. Il était également connu, qu'Allah l'agrée, pour son aide aux faibles et aux nécessiteux: il affranchit Bilâl ibn Rabâḥ, 'Âmir ibn Fuhayra, Umm 'Ubayş, Zinnîra, et d'autres encore.

Il participa, qu'Allah l'agrée, à toutes les expéditions aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il se distingua par des qualités et des privilèges particuliers: il fut le ministre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), son conseiller, son compagnon lors de l'Hégire, et celui qu'il plaça à la tête de la prière durant la maladie précédant sa mort.

Il fut honoré de plusieurs surnoms, en marque de son mérite, parmi lesquels:

« as-Şiddîq » (le Véridique), en raison de sa confirmation constante et sincère du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui donna ce titre sur le mont Uḥud, alors qu'étaient avec lui Abou Bakr, 'Umar ibn al-Khaṭṭâb et 'Uthmân ibn 'Affân; la montagne trembla sous eux, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Reste ferme, ô Uḥud! Car il n'y a sur toi qu'un Prophète, un Véridique et deux martyrs. »¹⁵

Après l'événement de l'Isrâ' (le Voyage nocturne), beaucoup de gens furent troublés. Certains vinrent alors trouver Abou Bakr pour connaître sa position. Il

¹⁵ al-Boukhârî (3675)



répondit: « S'il l'a dit, alors il a dit vrai; je le crois en des choses plus lointaines que cela: je le crois concernant les nouvelles du ciel. »¹⁶

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le surnomma également « **al-‘Atîq** », lorsqu'il lui dit: « Tu es l'affranchi d'Allah du Feu. »¹⁷

Il fut aussi appelé « le Compagnon » (**aş-Şâhib**), ainsi qu'Allah — Exalté soit-Il — l'a désigné dans Sa parole: (Lorsqu'il dit à son compagnon: "Ne t'attriste pas, certes Allah est avec nous.")¹⁸

Et « le plus pieux » (**al-Atqâ**), titre par lequel Allah, le Très-Haut, l'a également qualifié dans Sa parole: (Et en sera préservé le plus pieux.)¹⁹

Après le décès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée) assumait le califat suite au serment d'allégeance prêté à la Saqîfa des Banû Sâ'ida. Il demeura calife des musulmans pendant deux ans et trois mois. Il débuta son califat par les guerres contre l'apostasie, envoyant durant cette courte période onze étendards vers les différentes régions et contrées de la péninsule. Ensuite, il envoya les armées pour la conquête des terres du Shâm et de l'Irak. C'est également durant son califat que fut entrepris le rassemblement du Coran en un seul recueil.

❖ Son décès:

Il décéda, qu'Allah l'agrée, dans la nuit du mardi 22 Jumâdâ al-Âkhira de l'an 13 de l'Hégire, après une maladie. Il fut enterré aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), dans la chambre de 'Â'isha. Il demeura ainsi auprès de son Compagnon comme il l'avait été en ce bas monde. Qu'Allah le récompense abondamment au nom de la communauté musulmane, qu'Il l'agrée et l'honore.

¹⁶ Dalâ'il an-Nubuwwa d'al-Bayhaqî (2/361)

¹⁷ at-Tirmidhî (3679)

¹⁸ At-Tawba : 40

¹⁹ Sourate Al-Layl : 17

Teste tes connaissances – Semaine 1 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Qui sont ceux qui ont encouru la colère? [a] Ceux qui ont connu la vérité puis l'ont abandonnée, comme les Juifs et ceux qui leur ressemblent. [b] Ceux qui ont abandonné la vérité par ignorance, comme les Chrétiens. [c] Les athées.
hadith	Question: Quelle est la première chose par laquelle on commence dans l'appel à Allah, le Très-Haut? [a] Le bon comportement. [b] L'unicité d'Allah. [c] La prière.
'Aqîda	Question: La première déviation dans la croyance est apparue chez le peuple de: [a] Loth. [b] Noé. [c] Hûd.
fiqh	Question: L'état d'impureté rituelle (al-ḥadath) se divise en: [a] Originel et secondaire. [b] Récent et ancien. [c] Majeur et mineur.

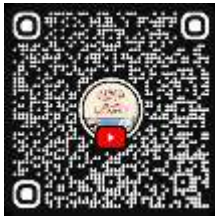


Sîra	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appartient à la plus noble famille de la tribu de Quraych, à savoir: [a] Les Banû al-‘Abbâs. [b] Les Banû Hâshim. [c] Les Banû Umayya.
Compagnons	Question: Parmi les surnoms d’Abou Bakr (Qu’Allah l’agrée) figure: [a] Le Généreux. [b] L’Ambassadeur. [c] Al-‘Atîq.

La deuxième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Dis: Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré. Et nul n'est égal à Lui.

❖ **Le mérite de la sourate:**

D'après Abou ad-Dardâ' (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « L'un de vous est-il incapable de lire, en une nuit, le tiers du Coran? » Ils dirent: « Et comment pourrait-on lire le tiers du Coran? » Il répondit: « Dis: Il est Allah, Unique équivaut au tiers du Coran. »²⁰

D'après 'Abd Allâh ibn Ḥabîb (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Dis: Il est Allah, Unique, ainsi que les deux sourates protectrices (Al-Falaq et An-Nâs), trois fois le soir et trois fois le matin, cela te suffit contre toute chose. »²¹

❖ **Cause de la révélation:**

Il est mentionné concernant la cause de la révélation de cette sourate que les polythéistes dirent au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Décris-nous ton Seigneur. » Alors Allah révéla cette sourate.²²

❖ **Thème de la sourate:**

L'unicité absolue d'Allah dans la divinité et la perfection, et Son exemption totale de tout père, enfant ou égal.

²⁰ Muslim (811)

²¹ at-Tirmidhî (3575)

²² at-Tirmidhî (3364)

❖ **Mots difficiles:**

Aş-Şamad	Le Maître parfait dans Sa souveraineté et Sa richesse, Celui vers qui l'on se tourne pour la satisfaction des besoins
Kufuwan	Égal, semblable ou comparable.

❖ **Sens global:**

La sourate Al-Ikhlâş fait partie des sourates mecquoises et possède un immense mérite. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé un jour au sujet de son Seigneur; il lui fut alors ordonné, dans cette sourate, de répondre qu'Il est Allah, l'Unique dans la divinité, l'Un et l'Unique dans Son essence, Ses attributs et Ses actes, Celui qui réunit toutes les qualités de perfection.

Il est le Maître vers lequel on se tourne constamment pour les besoins, Celui qui Se passe de toute Sa création, tandis que toute la création a besoin de Lui. Il n'a ni égal, ni semblable, ni père, ni enfant; l'adoration ne convient donc qu'à Lui seul, et l'adoration ne peut être vouée qu'à Lui.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La connaissance d'Allah, le Très-Haut, à travers Ses noms et Ses attributs.
2. L'affirmation des attributs de perfection d'Allah, tels que l'unicité et l'indépendance absolue.
3. La négation des attributs d'imperfection à l'égard d'Allah, comme Lui attribuer un enfant, un égal ou un semblable.
4. Le fait que les habitants des mondes supérieurs et inférieurs sont dans un besoin absolu d'Allah, le Très-Haut: ils Lui demandent la satisfaction de leurs besoins et se tournent vers Lui pour toutes leurs affaires importantes.



D'après Sufyân ibn 'Abd Allâh ath-Thaqafî (Qu'Allah l'agrée), il dit: « **J'ai dit: "Ô Messenger d'Allah, dis-moi une parole en islam au sujet de laquelle je n'aurai besoin de questionner personne après toi."** Il répondit: **"Dis: J'ai cru en Allah, puis sois droit."** »²³

❖ Explication:

Sufyân (Qu'Allah l'agrée) demanda au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) une recommandation globale, menant au bien et conduisant au succès. Il lui ordonna alors deux choses:

La première: la foi en Allah, laquelle englobe tout ce qu'il est obligatoire de croire parmi les fondements et les piliers de la foi, ainsi que ce qui en découle comme les œuvres du cœur, la soumission à Allah et l'obéissance par les œuvres pieuses.

La seconde: la persévérance dans cela et la constance sur ce chemin jusqu'à la mort. Ces deux éléments constituent le fondement du salut et de la réussite, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", puis se tiennent droits, n'auront aucune crainte et ne seront point attristés. Ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient)²⁴

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Ce hadith fait partie des paroles concises et globales du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), car cette expression: « Dis: J'ai cru en Allah, puis sois droit » regroupe l'ensemble des questions de la religion, tant en matière de croyance que de législation.

2. L'obligation de connaître la réalité de la foi: selon les gens de la Sunna et du consensus, elle consiste en une croyance du cœur, une parole de la langue et des actes des membres; elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance.

²³ Muslim (38)

²⁴ Sourate Al-Ahqâf : 13-14

3. Le mérite de la droiture et de la constance sur la religion, et que leur récompense est le Paradis.



La vision limitée de la vie consiste à ce que la pensée de l'homme soit restreinte aux plaisirs de ce bas monde, et que ses efforts soient uniquement consacrés à leur acquisition. Ainsi, l'au-delà n'a aucune valeur à ses yeux, il ne s'y intéresse pas et n'œuvre pas pour lui.

Allah, le Très-Haut, a menacé ceux dont la vision se limite aux jouissances de la vie d'ici-bas, en disant: (Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui se satisfont de la vie d'ici-bas et s'y tranquilisent, et ceux qui sont inattentifs à Nos signes, ceux-là auront le Feu pour demeure, à cause de ce qu'ils acquéraient.)²⁵

Et Il a dit: (Quiconque veut la vie présente et son éclat, Nous leur accorderons pleinement leurs œuvres ici-bas, sans rien en diminuer. Ceux-là sont ceux qui n'auront dans l'au-delà que le Feu. Ce qu'ils auront accompli ici-bas sera vain, et ce qu'ils faisaient sera nul.)²⁶

Et Il a dit: (Telle est la promesse d'Allah. Allah ne manque jamais à Sa promesse, mais la plupart des gens ne savent pas. Ils connaissent l'apparence de la vie d'ici-bas, tandis qu'ils sont insouciants de l'au-delà.)²⁷

Ainsi, même s'ils sont expérimentés dans les affaires du monde et ses gains, ils demeurent ignorants et ne méritent pas d'être qualifiés de savants, car leur science ne dépasse pas l'apparence de la vie d'ici-bas. Leur regard sur celle-ci n'est guère différent de celui des bêtes, voire ils sont plus égarés encore. Allah, le Très-Haut, dit: (Penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou raisonnent? Ils ne sont que comme des bestiaux, voire plus égarés encore.)²⁸

Cela parce qu'ils ont consacré leurs énergies et leur temps à ce qui ne leur restera pas et pour quoi ils ne subsisteront pas, et qu'ils n'ont pas œuvré pour la destinée

²⁵ Yûnus : 7-8

²⁶ Hûd : 15-16

²⁷ Ar-Rûm : 6-7

²⁸ Al-Furqân : 44

qui les attend inévitablement. Allah, le Très-Haut, dit: (Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous)²⁹

Quant à la vision juste de la vie, elle consiste à ce que l'homme considère ce qu'il possède dans cette vie — biens, force, enfants et temps — comme des moyens l'aidant à accomplir les œuvres pieuses et durables. La vie d'ici-bas n'est qu'un passage et un pont vers l'au-delà, un champ de compétition pour les bonnes actions; elle constitue la provision du Paradis et la terre où se cultive l'au-delà. La meilleure vie dont jouiront les gens du Paradis n'est obtenue que par ce qu'ils ont accompli dans ce bas monde: la prière, le jeûne et la dépense pour la cause d'Allah. Allah, le Très-Haut, dit aux gens du Paradis: (Mangez et buvez agréablement pour ce que vous avez accompli dans les jours passés.)³⁰ C'est dans cette vie que la sincérité du serviteur dans sa quête de l'au-delà est mise à l'épreuve, et que son effort pour y parvenir est éprouvé, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Nous avons fait de ce qui est sur la terre une parure pour elle, afin de les éprouver et de savoir qui d'entre eux est le meilleur en œuvres.)³¹

²⁹ Al-Mu'minûn : 115

³⁰ Al-Hâqqa : 24

³¹ Al-Kahf : 7



❖ **Les catégories de l'eau:**

Toute l'eau présente à la surface de la terre se divise en deux catégories:

Une eau purificatrice, avec laquelle la purification est valable; et une eau impure, avec laquelle la purification n'est pas valable.

L'eau purificatrice (ṭahūr): C'est une eau pure en elle-même et purifiante pour autre chose. Elle demeure telle qu'Allah l'a créée, qu'elle descende du ciel comme la pluie, la fonte des neiges et la grêle, ou qu'elle coule sur la terre comme l'eau des rivières, des sources, des puits et des mers.

Allah, le Très-Haut, dit: (Nous avons fait descendre du ciel une eau purificatrice) ³².

Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit à propos de la mer: « Son eau est purificatrice et ce qui y meurt est licite »³³.

Quant à l'eau impure: C'est celle dont l'une des trois caractéristiques — l'odeur, le goût ou la couleur — a changé à cause d'une impureté qui y est tombée.

Ce type d'eau ne peut être utilisé ni pour lever l'état d'impureté rituelle ni pour éliminer une souillure, car elle est impure et nuisible: elle salit le corps et ne le purifie pas.

Il ressort de ce qui précède que l'état originel de l'eau est qu'elle a été créée purificatrice, et qu'elle n'est jugée impure que si son altération par une impureté est établie avec certitude.

❖ **Le statut de l'eau dans laquelle une impureté est tombée sans en modifier les caractéristiques:**

Si une impureté tombe dans l'eau sans en modifier l'une de ses trois caractéristiques (l'odeur, le goût ou la couleur), alors cette eau ne devient pas impure, car elle demeure dans l'état originel selon lequel elle a été créée.

³² Al-Furqân : 48

³³ Abou Dâwoud (83) et At-Tirmidhî (69)

La preuve en est la parole du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « L'eau est purificatrice, rien ne la rend impure »³⁴, et sa parole: « Lorsque l'eau atteint deux qullah, elle ne porte pas l'impureté »³⁵.

❖ **Le statut de l'eau dans laquelle est tombée une chose pure:**

L'eau ne devient pas impure si une chose pure y tombe ou s'y mélange, comme des feuilles d'arbres, du savon, du jujubier (sidr) ou autre chose semblable, même si cela entraîne un léger changement, tant que cette chose ne domine pas l'eau et n'en modifie pas l'appellation au point qu'elle prenne le nom d'un autre liquide. Dans ce cas, elle demeure purificatrice et entre toujours dans la désignation de l'eau. Il est d'ailleurs rapporté de manière authentique que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a ordonné d'utiliser le sidr et le camphre pour laver le défunt³⁶.

³⁴ Ahmad (15/3) et Abou Dâwoud (61)

³⁵ Ahmad (27/2) et Abou Dâwoud (63)

³⁶ Al-Boukhârî (1253) et Mouslim (949)



❖ **Son allaitement:**

Il était d'usage chez les notables de Quraych de confier leurs enfants à des nourrices du désert, afin qu'ils acquièrent une langue éloquente et pure, et qu'ils soient préservés des maladies et des épidémies. Âmina, la mère du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), voulut agir de la sorte. Elle attendit donc l'arrivée des nourrices de Banû Sa'd afin de confier son fils à l'une d'entre elles. Parmi elles se trouvait une nourrice appelée Halîma as-Sa'diyya, qui le prit en charge. Il devint alors une source de bénédiction pour elle et pour toute sa maison. Il demeura chez elle jusqu'à l'âge de quatre ans. C'est là que l'ange Jibrîl (Gabriel), (que la paix soit sur lui), lui ouvrit la poitrine, en retira le cœur, le lava et le purifia de toute part du diable³⁷.

❖ **Le décès de sa mère:**

Il retourna ensuite des terres de Banû Sa'd auprès de sa mère Âmina à La Mecque. Deux ans plus tard, elle l'emmena à Médine pour rendre visite à sa famille. Sur le chemin du retour, elle tomba malade et décéda dans un lieu appelé Al-Abwâ', alors que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait six ans. Il devint ainsi orphelin de père et de mère.

❖ **La prise en charge par son grand-père:**

Après le décès de sa mère, son grand-père 'Abd al-Muttalib le prit en charge. Il lui prodigua beaucoup d'amour et de compassion, et lui accorda une attention particulière. Mais cette affection ne dura pas longtemps, car son grand-père 'Abd al-Muttalib mourut à son tour deux ans après le décès de sa mère.

❖ **La prise en charge par son oncle:**

'Abd al-Muṭṭalib savait quelles nobles qualités possédait son fils Abū Ṭālib. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il lui confia la prise en charge de son petit-fils. Abū Ṭālib assumait alors cette responsabilité de la meilleure des manières, bien qu'il fût peu

³⁷ Mouslim (162)

fortuné et père d'une famille nombreuse. Il aimait profondément son neveu et le privilégiait même par rapport à ses propres enfants pour la nourriture et la boisson.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) devint ainsi une source de bénédiction pour eux: les enfants d'Abū Ṭālib, en raison de leur nombre, ne se rassasiaient pas lorsqu'ils mangeaient seuls, mais lorsqu'ils mangeaient avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ils étaient rassasiés. Abū Ṭālib disait alors: « Tu es vraiment une source de bénédiction. »³⁸

³⁸ Dalā'il an-Nubuwwa d'al-Bayhaqī (20/2)



❖ Son nom et sa naissance:

Il est ‘Umar ibn al-Khaṭṭāb ibn Nufayl ibn ‘Abd al-‘Uzzā ibn Riyāḥ. Sa kunya est Abū Ḥaḥṣ. Son lignage rejoint celui de notre Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au neuvième ancêtre: Ka‘b ibn Lu‘ayy ibn Ghālib.

Il naquit à La Mecque, treize ans après l’Année de l’Éléphant.

❖ Sa vie et ses mérites:

‘Umar (Qu’Allah l’agrée) était d’une constitution forte et robuste. Il se distinguait par son courage et sa fermeté. Son visage avait une rougeur qui s’intensifiait lorsqu’il se mettait en colère.

Il fut surnommé al-Fārūq (celui qui distingue le vrai du faux), car Allah fit apparaître par lui la distinction entre la vérité et l’erreur.

Allah donna puissance à l’islam par son intermédiaire, en réponse à l’invocation de Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Ô Allah, renforce l’islam par celui des deux ‘Umar qui est le plus aimé de Toi »³⁹.

Il embrassa l’islam à l’âge de vingt-six ans, et sa conversion fut une source de force et de dignité pour les musulmans. Ibn Mas‘ūd (Qu’Allah l’agrée) a dit: « L’islam de ‘Umar fut une conquête, son émigration une victoire, et son autorité une miséricorde. Par Allah, nous ne pouvions pas prier ouvertement autour de la Ka‘ba jusqu’à ce que ‘Umar embrasse l’islam. Il les affronta jusqu’à ce qu’ils nous laissèrent prier. »⁴⁰

‘Umar (Qu’Allah l’agrée) participa à toutes les expéditions aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Après la mort d’Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq (Qu’Allah l’agrée), il assuma le califat et devint le deuxième des califes bien guidés. Son règne fut marqué par la justice.

³⁹ at-Tirmidhī (3681)

⁴⁰ Al-Bidāya wa an-Nihāya (3/79)

Parmi les musulmans, il était miséricordieux envers les faibles et les pauvres, très généreux et prodigue dans l'aide aux nécessiteux, d'une grande piété et d'un profond ascétisme envers lui-même, au point que les Compagnons éprouvaient de la compassion pour lui en raison de la rudesse de sa vie et de la modestie de sa subsistance.

Il fut le premier à instituer le Bayt al-Māl (Trésor public des musulmans), le premier à mettre en place le système des dīwāns (registres administratifs), à organiser l'armée, et à établir le calendrier hégirien.

Sous son califat, la plupart des terres islamiques furent conquises, telles que Damas, Bayt al-Maqdis (Jérusalem), le reste du Shām, l'Irak, l'Égypte et la Libye.

❖ Sa mort:

Il mourut en martyr (Qu'Allah l'agré) le mercredi 26 Dhū al-Ḥijja de l'an 23 de l'Hégire, après son retour du pèlerinage. Alors qu'il dirigeait les gens dans la prière de l'aube, il fut poignardé par Abū Lu'lu'a le mage, à l'aide d'un poignard à double tranchant enduit de poison, recevant six coups. Il fut transporté chez lui, tandis que le sang coulait de sa blessure. Sentant sa fin proche, il dit à son fils 'Abd Allāh: « Va voir 'Ā'isha et demande-lui la permission pour que je sois enterré aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et d'Abū Bakr »⁴¹. Elle donna son accord. 'Umar survécut encore trois jours, puis décéda. Şuhayb dirigea la prière funéraire sur lui, et il fut enterré aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et de son compagnon.

⁴¹ al-Bukhārī (1392)



Teste tes connaissances – semaine 2	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « aş-Şamad »? [a] Le Maître parfait dans Sa souveraineté et Sa richesse, celui vers qui on se tourne pour la satisfaction des besoins. [b] Celui qui connaît les grandes affaires et leurs subtilités. [c] Celui qui possède une douceur cachée.
hadith	Question: L'origine de la réussite et du salut dans ce monde et dans l'au-delà est [a] La richesse et le prestige. [b] Le sérieux et l'effort. [c] La foi en Allah et la persévérance jusqu'à la mort
'Aqîda	Question: La vision limitée de la vie est [a] Que le serviteur réunisse dans sa vie le travail pour ce monde et la préparation pour l'au-delà. [b] Que sa réflexion soit limitée aux plaisirs de ce monde et que son action soit uniquement consacrée à leur obtention. [c] Qu'il se préoccupe en premier lieu uniquement de lui-même.
fiqh	Question: Si une impureté tombe dans l'eau sans en modifier les trois caractéristiques (couleur, odeur, goût), alors: [a] Elle devient impure. [b] Elle ne devient pas impure.

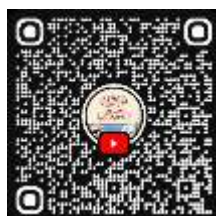
	[c] Elle est utilisée seulement par nécessité.
Sîra	Question: Qui a pris en charge le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant son enfance? [a] Son oncle Al-'Abbâs. [b] Son oncle Hamza. [c] Son oncle Abû Tâlib.
Compagnons	Question: 'Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah l'agrée) s'est converti à l'islam à l'âge de: [a] 20 ans. [b] 24 ans. [c] 26 ans.



La troisième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube, contre le mal de ce qu'Il a créé, contre le mal de l'obscurité quand elle s'étend, contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds, et contre le mal de l'envieux lorsqu'il envie. »

❖ Son mérite:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Des versets m'ont été révélés cette nuit, dont je n'ai jamais vu de semblables auparavant: { Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube } et { Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes } »⁴².

❖ Thème de la sourate:

L'incitation à chercher refuge auprès d'Allah contre les maux.

❖ Mots difficiles:

A'ūdhu	Je cherche refuge et je me protège.
Al-Falaq	L'aube.
Ghāsiq	Une nuit d'une obscurité intense.
Idhā waqab	Lorsque son obscurité pénètre et s'intensifie.
An-naḥḥāthāt fī al-'uqad	Les sorcières qui soufflent sans salive sur les nœuds des fils dans un but de sorcellerie.
Ḥāsīd	Celui qui souhaite la disparition d'un bienfait chez autrui.

❖ Sens général:

La sourate Al-Falaq est une sourate mecquoise et fait partie des sourates protectrices (al-mu'awwidhāt). Elle est venue orienter les serviteurs vers la réalité

⁴² Muslim (814)



du recours à Allah, le Très-Haut, en cherchant refuge auprès de Lui contre les maux et les calamités.

Elle comprend la demande de protection contre quatre maux:

1. Le mal de tout être malfaisant parmi l'ensemble des créatures.
2. Le mal de ce qui survient dans l'obscurité, comme les bêtes nuisibles, les voleurs et les démons.
3. Le mal des sorcières qui soufflent sur les nœuds.
4. Le mal de l'envieux lorsqu'il envie.

Ces quatre catégories englobent tout ce dont on craint le tort et le préjudice.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. L'obligation de vouer exclusivement à Allah le recours et la demande de protection, car Lui seul est capable de préserver le serviteur.
2. L'orientation vers la voie bénéfique pour se prémunir contre la sorcellerie, l'envie et tous les autres maux: les invocations et formules de protection légiférées.
3. L'interdiction de la sorcellerie, et la mécréance de celui qui la pratique ou y croit.
4. La mise en évidence particulière de l'envie dans la demande de protection, car elle fait partie des fléaux les plus graves et constitue l'origine de l'hostilité entre les djinns et les humains, ainsi qu'entre les humains eux-mêmes.

D'après 'Abd Allāh ibn 'Amr (qu'Allah les agrée tous deux), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Le musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri de sa langue et de sa main, et l'émigrant est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit.** »

(Hadith unanimement reconnu).⁴³

❖ Explication:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a montré que l'islam d'une personne n'est pas complet tant qu'elle n'aime pas pour les musulmans ce qu'elle aime pour elle-même. Cela ne se réalise que lorsqu'ils sont préservés du mal de sa langue: qu'il ne les insulte pas, ne les maudisse pas, ne médise pas à leur sujet, et ne sème pas entre eux le mal et la corruption sous quelque forme que ce soit.

De même, ils doivent être à l'abri du mal de sa main: qu'il ne les agresse pas par des coups ou des préjudices, et qu'il ne s'empare pas de leurs biens sans droit.

Il a également expliqué que la meilleure des émigrations est celle de celui qui abandonne les péchés et les désobéissances. Cette émigration est une obligation individuelle pour tout musulman; elle constitue le signe de la perfection de son islam et de la sincérité de sa réponse à son Seigneur.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. L'obligation de préserver la langue et la main de tout préjudice envers les musulmans.
2. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a spécifiquement mentionné la langue et la main en raison de la fréquence de leurs fautes et de leurs nuisances, car la majorité des maux provient d'elles.

⁴³ al-Bukhārī (10) et Muslim (40)



3. Il a cité la langue en premier, car le tort qu'elle cause est plus fréquent, plus facile à commettre, plus douloureux, et son effet atteint aussi bien les vivants que les morts.
4. L'obligation de lutter contre son âme afin d'abandonner les interdits et de les délaissier.
5. Le meilleur des musulmans dans son islam est celui qui s'acquitte des droits d'Allah, le Très-Haut, et des droits des musulmans.

La religion de l'islam est la religion avec laquelle Allah a envoyé Son Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il l'a parachevée pour Ses serviteurs, a complété par elle Son bienfait sur eux et l'a agréée pour eux comme religion. Allah, le Très-Haut, dit: « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait et J'ai agréé l'islam comme religion pour vous. »⁴⁴

La religion de l'islam est une religion universelle, qu'Allah, le Très-Haut, a imposée à tous les êtres humains, leur ordonnant d'y adhérer. Il dit, en s'adressant à Son Messenger: « Dis: Ô gens ! Je suis le Messenger d'Allah pour vous tous, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui; Il donne la vie et donne la mort. Croyez donc en Allah et en Son Messenger, le Prophète illettré, qui croit en Allah et en Ses paroles, et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. »⁴⁵. Et dans le hadith, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Par Celui qui tient l'âme de Muḥammad dans Sa main, nul parmi cette communauté, juif ou chrétien, n'entend parler de moi puis meurt sans croire en ce avec quoi j'ai été envoyé, sans qu'il ne fasse partie des gens du Feu. »⁴⁶

La religion de l'islam est la religion authentique, et Allah n'accepte d'aucun être humain une autre religion qu'elle. Allah, le Très-Haut, dit: « Certes, la religion auprès d'Allah est l'islam. »⁴⁷ Et Il dit également: « Et quiconque désire une religion autre que l'islam, cela ne sera jamais accepté de lui, et dans l'au-delà il sera parmi les perdants. »⁴⁸

La religion de l'islam est la religion de la vérité, dont Allah, le Très-Haut, a garanti la préservation et le soutien. Il dit, le Très-Haut: « C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la guidée et la religion de la vérité, afin qu'Il la fasse prévaloir sur toute autre religion, même si les associateurs la détestent. » (1)⁴⁹

⁴⁴ Sourate azzumar: 3

⁴⁵ Sourate al-A'râf : 158

⁴⁶ Muslim (384)

⁴⁷ Sourate Âl 'Imrân : 19

⁴⁸ Sourate Âl 'Imrân : 85

⁴⁹ Sourate at-Tawba : 33



La religion de l'islam est une religion complète, qui englobe tout bien et toute vertu dans sa croyance et sa législation. Elle ordonne l'unicité d'Allah et interdit l'associationnisme, ordonne la véracité et interdit le mensonge, ordonne la justice et interdit l'injustice, ordonne l'honnêteté et interdit la trahison, ordonne la loyauté et interdit la perfidie, ordonne la bienfaisance envers les parents et interdit la désobéissance à leur égard, ordonne le maintien des liens de parenté et interdit leur rupture, ordonne le bon voisinage et interdit de lui nuire.

Allah, le Très-Haut, dit: « Certes, Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches, et Il interdit la turpitude, le blâmable et l'oppression. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. »⁵⁰

⁵⁰ Sourate an-Nahl : 90

Notre religion est une religion de pureté, de propreté, de bonnes manières et de pudeur. Elle a légiféré des règles de bienséance pour faire ses besoins, par lesquelles l'être humain, qu'Allah a honoré, se distingue des animaux. Parmi ces règles, on trouve ce qui suit:

❖ **Ce qu'il est recommandé de faire en entrant aux toilettes:**

1. Il est recommandé d'entrer aux toilettes en avançant le pied gauche et de dire: « Bismillah, Allahumma innî a'oudhou bika mina-l-khubthi wa-l-khabâ'ith » (« Au nom d'Allah, ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les démons mâles et femelles »). S'il est en plein air, il le dit au moment de s'asseoir pour faire ses besoins. La preuve en est que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il entra aux toilettes, disait: « Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les démons et les impuretés »⁵¹. Et dans un autre hadith, il a dit: « Le voile entre les djinns et les parties intimes des fils d'Adam, lorsque l'un d'eux entre aux toilettes, est de dire: Bismillah »⁵².
2. Il est recommandé, en sortant des toilettes, d'avancer le pied droit et de dire: « Ghufrânak » (« Je Te demande pardon »). Dans le hadith, il est rapporté que lorsqu'il sortait des toilettes, il disait: « Ghufrânak »⁵³. La règle générale est que le côté droit est utilisé pour ce qui relève de l'honneur et de l'embellissement, tandis que le côté gauche est utilisé pour enlever les impuretés et ce qui y ressemble.
3. S'il se trouve en pleine nature, il lui est recommandé de s'éloigner et de se dissimuler des regards derrière un mur, un arbre ou autre chose. Dans un hadith, il est rapporté que lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) voulait faire ses besoins, il s'éloignait jusqu'à ce que personne ne le voie⁵⁴.

❖ **L'istinjâ' et l'istijmâr:**

⁵¹ al-Boukhari (142) et Muslim (375)

⁵² at-Tirmidhi (606)

⁵³ al-Boukhari (148) et Muslim (266)

⁵⁴ Abou Dawoud (2)



Il est obligatoire pour le musulman, après avoir fait ses besoins, de se préserver et de se purifier des traces des impuretés, soit par l'istinjâ', soit par l'istijmâr. Il est interdit de faire preuve de négligence à ce sujet. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Préservez-vous de l'urine, car la plupart des châtiments de la tombe proviennent d'elle »⁵⁵.

L'istinjâ': c'est l'élimination des traces des impuretés à l'aide de l'eau.

L'istijmâr: c'est l'élimination des traces des impuretés avec autre chose que l'eau, comme des pierres, des mouchoirs ou ce qui s'y assimile.

Il est permis de se contenter de l'istijmâr avec des pierres ou ce qui en tient lieu, même en présence d'eau. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque l'un d'entre vous va aux lieux d'aisance, qu'il se nettoie avec trois pierres, car cela lui suffit »⁵⁶. L'utilisation de l'eau est toutefois préférable, et combiner les deux est plus parfait.

L'istijmâr comporte des règles religieuses, parmi lesquelles:

1. Il n'est pas valable avec moins de trois passages. Si trois ne suffisent pas, on en ajoute jusqu'à ce que l'endroit soit propre.
2. Il est recommandé de terminer l'istijmâr par un nombre impair, comme trois ou cinq.
3. Il est interdit de faire l'istijmâr avec des excréments secs, des os, de la nourriture ou toute chose respectable, comme un papier sur lequel figure le nom d'Allah, ou ce qui y ressemble.

Dans le hadith de Salmân (Qu'Allah l'agrée), il est rapporté qu'il a dit: « Il nous a interdit de nous nettoyer avec la main droite, de nous nettoyer avec moins de trois pierres, et de nous nettoyer avec des excréments ou des os »⁵⁷. Ar-rajî' signifie: les excréments secs.

⁵⁵ ad-Dâraqutnî (1/128)

⁵⁶ Ahmad (6/108) et ad-Dâraqutnî (144)

⁵⁷ Muslim (262)

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) travailla, dans sa jeunesse, comme berger de moutons afin d'alléger à son oncle Abû Tâlib la charge de subvenir à ses besoins. Lorsqu'il atteignit l'âge de douze ans, son oncle l'emmena avec lui dans un voyage commercial vers le pays du Shâm (la Grande Syrie). Cela faisait partie de sa grande sollicitude à son égard, car il n'y avait personne pour s'occuper de lui s'il le laissait derrière lui.

Au cours de ce voyage, il acquit une expérience des situations des gens et une connaissance des routes commerciales. Son oncle vit durant ce voyage des signes qui renforcèrent encore sa recommandation de veiller sur lui et de le protéger: l'ombre que faisait le turban au-dessus de lui, l'arbre qui se penchait pour l'ombrager, l'annonce de sa venue par le moine Bahîrâ, et l'ordre donné à son oncle de le ramener afin que les Juifs ne le voient pas et ne cherchent pas à lui nuire⁵⁸.

Lorsqu'il atteignit l'âge de quinze ans, il vécut la guerre d'al-Fijâr et participa avec ses oncles à certains de ses jours, en défendant les lieux sacrés.

Puis, à l'âge de vingt ans, il assista au Hilf al-Fudûl, pacte par lequel les notables de Quraysh s'engagèrent à soutenir tout opprimé à La Mecque et à lui rendre son droit. Il a dit: « J'ai assisté, dans la maison de 'Abd Allâh ibn Jud'ân, à un pacte que, si l'on m'y appelait à l'époque de l'islam, j'y répondrais. Ils se sont engagés à rendre les droits à leurs ayants droit et à ne pas laisser un oppresseur dominer un opprimé »⁵⁹.

Allah fit grandir Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'une belle croissance et le façonna avec des qualités de perfection: il était le plus beau de ses compagnons d'âge par l'apparence, le plus pur par le caractère, le plus équilibré par la raison, le plus véridique dans la parole et le plus digne de confiance dans le dépôt, au point qu'on le surnomma al-Amîn (le digne de confiance).

⁵⁸ at-Tirmidhî (3620)

⁵⁹ al-Bayhaqî (6366) et Ibn Hishâm (1/133)



Allah le préserva des vices: il n'adora jamais une idole, ne but jamais de vin et ne commit rien qui puisse souiller l'honneur ou porter atteinte à la noblesse et à la virilité.

❖ Son nom et sa naissance:

Il est 'Uthmān ibn 'Affān ibn Abī al-Āṣ ibn Umayya. Sa lignée rejoint celle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au troisième ancêtre, 'Abd Manāf. Il naquit à Ṭā'if six années après l'Année de l'Éléphant.

❖ Sa vie et ses mérites :

'Uthmān (Qu'Allah l'agrée) était beau, ni petit ni grand, de teint brun, à la peau fine, à la barbe clairsemée et aux cheveux abondants. Il faisait partie des personnes les plus pudiques et les plus réservées. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit à son sujet: « Ne devrais-je pas avoir de la pudeur envers celui devant qui les anges eux-mêmes ont de la pudeur? »⁶⁰

Il fut surnommé Dhū an-Nūrayn (le possesseur des deux lumières), car il épousa deux des filles du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): Ruqayya puis Umm Kulthūm.

Il faisait partie des compagnons les plus assidus dans l'adoration, de ceux qui rapportaient le plus de hadiths et de ceux qui récitaient le plus le Coran. Il disait: « Si nos cœurs étaient purs, ils ne se rassasieraient jamais de la parole d'Allah, le Très-Haut »⁶¹.

'Uthmān (Qu'Allah l'agrée) comptait parmi les compagnons les plus généreux. Il consacra sa richesse à la générosité et aux dépenses dans le sentier d'Allah. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) arriva à Médine, il constata que l'eau douce y était rare et dit: « Qui achètera le puits de Rūma et y mettra son seau avec les seaux des musulmans? Cela sera meilleur pour lui que ce puits au Paradis »⁶².

'Uthmān (Qu'Allah l'agrée) l'acheta alors au Juif pour vingt mille dirhams et le mit à la disposition du riche, du pauvre et du voyageur.

⁶⁰ Aḥmad (26466)

⁶¹ Al-Bidāya wa an-Nihāya (7/214)

⁶² at-Tirmidhī (3703)



Après que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) eut construit sa mosquée et que celle-ci devint trop étroite pour les fidèles, il dit: « Qui achètera le terrain de la famille d'Untel et l'ajoutera à la mosquée? Cela sera meilleur pour lui que ce terrain au Paradis »⁶³. Il l'acheta donc avec ses propres biens pour vingt-cinq mille dirhams.

Lors de la bataille de Tabūk, 'Uthmān (Qu'Allah l'agrée) équipa l'armée de la difficulté: il fournit mille chameaux et cent chevaux, les équipa de la manière la plus complète, au point qu'il ne manqua ni entrave ni bride. Il apporta ensuite au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dix mille dinars, qu'il versa devant lui. Alors le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Rien de ce que fera 'Uthmān après ce jour ne pourra lui nuire »⁶⁴.

'Uthmān ibn 'Affān (Qu'Allah l'agrée) assumait le califat après 'Umar (Qu'Allah l'agrée) et devint ainsi le troisième des califes bien guidés. Durant son califat, il accomplit de grandes œuvres, parmi lesquelles: Il rassembla le Coran en un seul mushaf, en fit quatre copies qu'il envoya dans les différentes régions, et ordonna de brûler les autres copies divergentes.

Il procéda à l'agrandissement des deux Lieux Saints (al-Ḥaramayn) et les reconstruisit en pierre.

Il poursuivit les conquêtes commencées à l'époque de 'Umar ibn al-Khaṭṭāb: Alexandrie, l'Afrique et Chypre furent conquises, et l'État islamique s'étendit à l'est comme à l'ouest.

❖ Sa mort:

Le vendredi 18 Dhū al-Ḥijja de l'an 35 de l'Hégire, un groupe de rebelles influencés par la sédition d'Abd Allāh ibn Saba', le Juif, attaqua la maison de 'Uthmān. Quatre jeunes hommes de Quraysh furent blessés alors qu'ils le défendaient. Sentant sa fin proche, il affranchit vingt esclaves et dit: « J'ai vu cette nuit en rêve le Messenger d'Allah ﷺ, ainsi qu'Abū Bakr et 'Umar. Ils m'ont dit: Sois patient, tu rompras le jeûne

⁶³ at-Tirmidhī (3703)

⁶⁴ at-Tirmidhī (3701)

chez nous demain. » Il déploya alors le mushaf, et fut assassiné alors qu'il l'avait devant lui⁶⁵. Il fut enterré à al-Baqī', et il avait alors 82 ans.

⁶⁵ Siyar A'lām an-Nubalā' (1/204)



Teste tes connaissances – troisième semaine	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Le moyen de se prémunir contre la sorcellerie et l'envie est: [a] Prendre soin de la force physique. [b] Éviter toute fréquentation des gens. [c] Les invocations et formules de protection légiférées.
hadith	Question: Qui est le véritable émigré (al-muhājir)? [a] Celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit. [b] Celui qui quitte son pays à la recherche de sa subsistance. [c] Celui qui quitte son pays et s'installe à La Mecque ou à Médine.
‘Aqîda	Question: Parmi les caractéristiques de la religion de l'islam: [a] C'est la religion qu'Allah a imposée uniquement aux Arabes. [b] C'est la religion qu'Allah a imposée à l'ensemble des hommes. [c] C'est la religion qu'Allah a imposée aux anges rapprochés.
fiqh	Question: Il est interdit de faire l'istijmār avec: [a] La brique. [b] La pierre.

	[c] La nourriture. Table de la Sîra
Sîra	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), à l'âge de vingt ans, a assisté à: [a] Le pacte d'al-Fuḍūl. [b] La guerre d'al-Fijār. [c] La reconstruction de la Kaaba.
Compagnons	Question: Parmi les actions accomplies par 'Uthmān durant son califat: [a] L'envoi de l'armée de Usāma. [b] L'instauration des registres administratifs (dīwān). [c] La compilation du Coran en un seul mushaf.



La quatrième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes, le Souverain des hommes, le Dieu des hommes, contre le mal du tentateur sournois, qui insuffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il soit parmi les djinns ou parmi les hommes. »

❖ Thème de la sourate:

L'incitation à chercher refuge auprès d'Allah contre le mal du diable et ses insinuations.

❖ Vocabulaire difficile:

A'ūdhu	Je me réfugie et je me mets sous protection.
Rabb an-nās	Leur Éducateur, leur Créateur et Celui qui gère leurs affaires.
Ilāh an-nās	Leur véritable divinité digne d'adoration.
Al-waswās	Le diable qui insinue ses doutes et ses mensonges dans les cœurs lors de l'inattention.
Al-khannās	Celui qui se cache et s'enfuit lorsque l'on évoque Allah.
Mina l-jinnati wa n-nās	Le tentateur peut être parmi les djinns ou parmi les humains.

❖ Sens général:

La sourate An-Nās fait partie des sourates mecquoises et elle est l'une des deux sourates protectrices (al-Mu'awwidhatayn). Allah y ordonne de se réfugier auprès du Seigneur des hommes et de leur Créateur contre les maux du diable qui insinue dans leurs poitrines d'une voix cachée et imperceptible. Il y jette les doutes, les peurs et les mauvaises pensées, embellit le mal et enlaidit le bien, et cela lorsque l'homme se détourne du rappel d'Allah, le Très-Haut.



De même que le diable qui insuffle peut être parmi les djinns, il peut aussi être parmi les hommes: il œuvre alors à embellir le mal, à y appeler, et à propager des ambiguïtés égarantes et des paroles corrompues.

❖ **Ce que l'on tire de la sourate:**

- 1.** Allah, le Très-Haut, est le véritable Seigneur, indépendant de toute créature; Il détient la royauté parfaite, la gestion absolue et l'ordre effectif sur Sa création, selon Sa volonté et Son jugement, comme Il veut et quand Il veut.
- 2.** Mise en évidence du remède contre les insinuations et les mauvaises pensées: la constance dans le rappel d'Allah et la recherche de refuge contre le diable.
- 3.** Obligation de chercher refuge uniquement auprès d'Allah contre tout ce que l'homme craint.
- 4.** Le danger du mauvais compagnon, car il nuit et égare.

D'après 'Abd Allah ibn 'Amr (qu'Allah les agrée tous deux), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quatre choses: celui qui les possède est un hypocrite pur; et celui qui possède l'une d'elles possède un trait d'hypocrisie jusqu'à ce qu'il l'abandonne: lorsqu'il parle, il ment; lorsqu'il conclut un engagement, il le trahit; lorsqu'il promet, il manque à sa promesse; et lorsqu'il se dispute, il dépasse les limites. »

(Hadith unanimement authentique)⁶⁶

❖ Explication:

L'hypocrisie consiste à montrer le contraire de ce que l'on cache intérieurement. Elle se divise en deux catégories: l'hypocrisie doctrinale et l'hypocrisie pratique.

L'hypocrisie doctrinale: c'est lorsque l'homme cache la mécréance et affiche l'islam. Celui qui est dans cet état est mécréant et demeurera éternellement en Enfer.

L'hypocrisie pratique: elle désigne les actes qualifiés d'hypocrisie et considérés comme faisant partie des comportements des hypocrites, sans pour autant retirer la foi du cœur. Ce type d'hypocrisie fait partie des grands péchés, mais il ne fait pas sortir de l'islam.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) met en garde contre certaines caractéristiques de l'hypocrisie pratique. Elles sont au nombre de quatre: celui qui les réunit toutes est un hypocrite accompli, et celui qui en possède une a en lui un trait d'hypocrisie jusqu'à ce qu'il l'abandonne.

Premièrement: qu'il soit connu parmi les gens pour la trahison.

Deuxièmement: qu'il soit connu pour le mensonge dans ses paroles.

Troisièmement: lorsqu'il conclut un pacte avec quelqu'un, il le trahit et ne respecte pas son engagement.

⁶⁶ al-Bukhârî (2459) et Muslim (58)



Quatrièmement: l'excès et l'injustice dans la dispute. Par fujūr (dépravation) dans la dispute, on entend le fait de s'écarter volontairement de la vérité afin de faire passer le vrai pour faux et le faux pour vrai.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:**

1. L'hypocrisie pratique possède de nombreuses caractéristiques; celles mentionnées dans le hadith sont les plus connues et les plus nuisibles.
2. L'interdiction de trahir le dépôt confié, que ce soit dans le travail, les biens, les droits, les secrets ou autres.
3. La gravité du mensonge dans la parole, et le fait qu'il fait partie des caractéristiques des hypocrites.
4. La mise en garde contre la rupture des engagements, qu'il s'agisse des engagements entre le serviteur et son Seigneur, ou de ceux entre le serviteur et les gens.
5. L'interdiction de l'injustice et de l'excès dans les disputes.
6. L'obligation de se méfier de l'hypocrisie et de ses adeptes.
7. Il se peut qu'un même individu réunisse en lui des qualités de bien et des qualités de mal, des traits de foi et des traits d'hypocrisie.

La science de la croyance est la plus noble et la plus éminente des sciences. Elle a acquis ce rang pour plusieurs raisons:

1) La noblesse d'une science dépend de la noblesse de son objet. Or, l'objet de la science de la croyance est Allah, le Très-Haut, avec Ses noms, Ses attributs et Ses actes, ce qui Lui est dû et ce dont Il est exempt. C'est là ce qu'il y a de plus sublime à connaître et de plus important à rechercher.

2) Le rang d'une science se mesure aussi au degré de besoin qu'en ont les gens. Or, il n'existe aucune science dont les gens aient plus besoin que celle de la croyance. En effet, plus la connaissance qu'un serviteur a de son Seigneur est correcte et complète, plus il Le vénère, suit Sa loi et Ses prescriptions, et se prépare avec sérieux à la demeure de l'au-delà.

3) La science de la croyance est la cause la plus importante de la vie heureuse. Cette croyance relie le croyant à son Créateur et le Lui fait connaître; il vit alors apaisé: sans angoisse dans l'âme, sans trouble dans la pensée, sans étroitesse du cœur ni confusion des opinions. Car il est satisfait de son Seigneur comme Créateur, Administrateur, Juge et Législateur, et comme Divinité adorée et obéie. Allah, le Très-Haut, dit: (Ceux qui ont cru et n'ont pas entaché leur foi d'injustice, ceux-là ont la sécurité et sont bien guidés)⁶⁷.

4) Le rang d'une science s'apprécie par l'ampleur de son bénéfice et la gravité de sa perte. La croyance authentique et pure est le fondement du salut dans l'au-delà et la condition de l'acceptation de toute œuvre pieuse. Le polythéisme, quant à lui, entraîne l'annulation des œuvres et la demeure éternelle en Enfer. Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne ce qui est en deçà à qui Il veut. Et quiconque associe à Allah a certes sombré dans un égarement profond) (2).⁶⁸

(5) La croyance correcte libère le serviteur de l'attachement aux créatures et de l'agir pour elles. C'est là la véritable dignité et l'honneur suprême: il n'est serviteur

⁶⁷ Sourate al-An'âm : 82

⁶⁸ Sourate an-Nisâ' : 116



que d'Allah, n'espère qu'en Lui et ne craint que Lui. Tel est l'accomplissement total de la réussite.

Mercredi : Table du fiqh**Ce qui est interdit et ce qui est déconseillé lors de l'accomplissement des besoins naturels****❖ Ce qu'il est interdit de faire en entrant aux toilettes:**

1. Il est interdit de faire face à la qibla ou de lui tourner le dos lors de l'accomplissement des besoins naturels en plein air (dans un espace ouvert). Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque vous allez faire vos besoins, ne faites face ni à la qibla ni ne lui tournez le dos, mais tournez-vous vers l'est ou vers l'ouest. »⁶⁹.

En revanche, s'il s'agit d'un lieu construit (bâtiment), il n'y a pas de mal à cela, selon la parole d'Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous deux): « Cette interdiction concerne seulement les espaces ouverts ; mais s'il y a entre toi et la qibla quelque chose qui te protège (te cache), alors il n'y a pas de mal. »⁷⁰

Toutefois, il est préférable d'éviter cela même dans les constructions.

2. Il lui est interdit de lire le Coran dans les toilettes, ou d'y entrer avec un exemplaire du Coran, car c'est la plus noble des paroles, et le lire ou y entrer avec lui dans un tel endroit constitue une forme de manque de respect.

3. Il est interdit de tenir son sexe de la main droite en urinant, ou de se nettoyer avec celle-ci; conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque l'un de vous urine, qu'il ne tienne pas son sexe avec sa main droite et qu'il ne se nettoie pas avec sa main droite. »⁷¹

4. Il est interdit d'uriner dans l'eau stagnante, c'est-à-dire l'eau immobile qui ne coule pas, comme les lacs, les mares et les piscines, car cela la souille et la corrompt. Il est rapporté dans le hadith: « Il a interdit d'uriner dans l'eau stagnante. »⁷²

5. Il lui est interdit de faire ses besoins sur les chemins, dans les endroits ombragés, dans les lieux publics, ou sous un arbre fruitier, et autres lieux similaires. Le

⁶⁹ al-Bukhârî (144) et Muslim (264)

⁷⁰ Abû Dâwûd (14) et at-Tirmidhî (14)

⁷¹ al-Bukhârî (154) et Muslim (267)

⁷² al-Bukhârî (239) et Muslim (281)



Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Préservez-vous des deux causes de malédiction. » Ils dirent: « Quelles sont les deux causes de malédiction, ô Messenger d'Allah? » Il répondit: « Celui qui fait ses besoins sur le chemin des gens ou dans leurs lieux ombragés. »⁷³

❖ Ce qu'il est déconseillé de faire lors de l'accomplissement des besoins naturels:

- 1.** Il est déconseillé, en plein air, de découvrir sa nudité avant de s'approcher du sol. Dans le hadith, il est rapporté: « Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) voulait faire ses besoins, il ne relevait pas son vêtement avant de s'approcher du sol. »⁷⁴
- 2.** Il est déconseillé de parler pendant l'accomplissement des besoins naturels. Un homme passa devant le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) alors qu'il urinait et lui adressa le salut; le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne lui répondit pas.⁷⁵
- 3.** Il est déconseillé d'uriner dans une fissure, un trou ou un terrier, et ce qui s'y apparente. Dans le hadith: « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit d'uriner dans les trous. »⁷⁶
- 4.** Il est déconseillé d'entrer aux toilettes avec un objet comportant le nom ou le rappel d'Allah, sauf en cas de nécessité. Dans le hadith: « Lorsqu'il entra aux toilettes, il retirait sa bague. »⁷⁷ La nécessité inclut par exemple le fait d'entrer avec de l'argent ou des papiers de valeur qui, s'ils étaient laissés à l'extérieur, pourraient être exposés au vol ou à l'oubli.

⁷³ par Muslim (269)

⁷⁴ Abû Dâwûd (11)

⁷⁵ Muslim (370)

⁷⁶ Abû Dâwûd (29) et an-Nasâ'î (34)

⁷⁷ Abû Dâwûd (19) et at-Tirmidhî (1746)

Lorsque notre Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut connu parmi son peuple pour sa véracité et son honnêteté, Khadîja bint Khuwaylid (Qu'Allah l'agrée) — femme de noblesse et de grande richesse — lui proposa de commercer avec ses biens vers le pays du Shâm (Grande Syrie). Il accepta et partit avec la caravane commerciale de La Mecque vers le Shâm, accompagné de Maysara, le serviteur de Khadîja. Le voyage fut couronné de succès et de grands profits.

Lorsque la caravane revint, Maysara informa sa maîtresse de ce qu'il avait observé des qualités du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et de la noblesse de son comportement. Cela plut beaucoup à Khadîja, qui proposa alors au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de l'épouser. Il l'épousa alors qu'elle avait quarante ans et lui vingt-cinq ans. Elle fut (Qu'Allah l'agrée) sa première épouse et la plus aimée de toutes.

Elle vécut avec lui une vie heureuse et honorable, le soutint et le consola. Il n'épousa aucune autre femme tant qu'elle fut en vie, jusqu'à son décès, vingt-cinq ans après leur mariage.

Khadîja donna naissance à tous les fils et filles du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): al-Qâsim — d'après qui il était surnommé — et 'Abd Allah, tous deux morts en bas âge; ainsi que Ruqayya, Zaynab, Umm Kulthûm et Fâtima.

À l'exception d'Ibrâhîm, dont la mère était Mâriya la Copte.



❖ Son nom et sa naissance:

Il est Abû al-Hasan ‘Alî ibn Abî Tâlib ibn ‘Abd al-Muttalib, al-Hâshimî al-Qurashî, le cousin du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son gendre.

Il est né à La Mecque dix ans avant la Révélation. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l’appela à l’islam alors qu’il était encore jeune; il fut ainsi le premier des enfants à embrasser l’islam.

e vrai pour faux et le faux pour vrai.

❖ Sa vie et ses mérites:

‘Alî (Qu’Allah l’agrée) était beau de visage, avec de grands yeux noirs, un cavalier courageux et intrépide, caractérisé par la bravoure et l’héroïsme. Il participa avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à toutes ses expéditions. Parmi ses actes les plus marquants (Qu’Allah l’agrée): il sacrifia sa vie pour le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la nuit de l’Hégire, lorsqu’il dormit à sa place afin que les polythéistes pensent que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n’était pas encore parti.

Parmi ses grandes œuvres également: il faisait partie des scribes de la Révélation et était digne de la confiance du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) décéda, ‘Alî (Qu’Allah l’agrée) fut de ceux qui procédèrent à sa toilette mortuaire. En le regardant, il dit: « Que mon père et ma mère soient sacrifiés pour toi ! Tu étais pur vivant, et tu es pur mort. »⁷⁸

Il faisait aussi partie des Compagnons les plus savants concernant le Coran et ses sciences. Il est rapporté qu’il a dit: « Interrogez-moi au sujet du Livre d’Allah, car il n’est pas un seul verset sans que je sache s’il a été révélé de nuit ou de jour, dans une plaine ou sur une montagne. »⁷⁹

⁷⁸ Ibn Mâjah (1207)

⁷⁹ Târikh Dimashq (42/398)

Et le tâbi' Masrûq ibn al-Ajdâ' a dit: « La science s'est concentrée entre trois personnes: un savant à Médine, un savant au Shâm et un savant en Irak. Le savant de Médine est 'Alî ibn Abî Tâlib, le savant de Koufa est 'Abd Allah ibn Mas'ûd, et le savant du Shâm est Abû ad-Dardâ'. »⁸⁰

'Alî (Qu'Allah l'agrée) assumait le califat après 'Uthmân (Qu'Allah l'agrée) et fut ainsi le quatrième calife des musulmans. Il ordonna la surveillance morale des marchés (ḥisba) et obligea les commerçants à respecter les règles de la Loi islamique.

Il était connu (Qu'Allah l'agrée) pour son humilité, son détachement de la vie d'ici-bas et son attachement à l'au-delà. Un jour, al-Ashtar an-Nakha'î entra chez lui et le trouva debout en prière durant la nuit. Il lui dit: « Ô Commandeur des croyants! Tu jeûnes le jour, tu veilles la nuit et tu te fatigues entre les deux !» Il lui répondit: « Le voyage vers l'au-delà est long, et il a besoin d'être parcouru par la marche nocturne. »⁸¹

❖ Son décès:

'Alî (Qu'Allah l'agrée) mourut dans la nuit du vingt-et-unième jour du mois de Ramadan, en l'an 40 de l'Hégire, à la suite d'une grave blessure à la tête causée par un coup d'épée empoisonnée porté par Ibn Muljam, alors qu'il dirigeait les musulmans dans la prière de l'aube à la mosquée de Koufa. Il survécut trois jours après cela, puis décéda (Qu'Allah l'agrée) à l'âge de 63 ans. La durée de son califat fut de cinq années.

⁸⁰ Târîkh Dimashq (42/410)

⁸¹ Majmû' Rasâ'il Ibn Rajab (4/421)



Teste tes connaissances – quatre –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de « al-khannâs »? [a] Celui qui se cache et s'enfuit lorsque l'on évoque Allah. [b] Celui qui insuffle ses doutes et ses faussetés dans les cœurs lors de l'insouciance. [c] Celui qui trouble les prieurs dans leur prière
hadîth	Question: Quel est le jugement du nifâq (hypocrisie) pratique? [a] Il fait partie des grands péchés. [b] Polythéisme majeur. [c] Polythéisme mineur
‘Aqîda	Question: La science de la croyance est la plus noble et la plus éminente des sciences, en raison de: [a] Son lien avec les adorations corporelles. [b] Son lien avec Allah, le Très-Haut. [c] La profondeur de ses questions.
fiqh	Question: Parle pendant l'accomplissement des besoins naturels est: [a] Déconseillé. [b] Permis. [c] Interdit.

Sîra	Question: Khadîja a donné naissance à tous les fils et filles du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), sauf: [a] Fâtima az-Zahrâ'. [b] al-Qâsim. [c] Ibrâhîm.
Compagnons	Question: 'Alî (Qu'Allah l'agrée) se caractérisait par [a] La bravoure et l'héroïsme. [b] Les nombreux voyages. [c] L'isolement.



La cinquième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Dis: Ô vous les mécréants! Je n'adore pas ce que vous adorez, et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous avez adoré, et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. À vous votre religion, et à moi ma religion. »

❖ Cause de la révélation:

Elle a été révélée en réponse à la proposition de certains polythéistes qui suggéraient que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) adore leurs divinités pendant une année et qu'eux adorent son Dieu pendant une année, cherchant ainsi, selon leur point de vue, une conciliation entre eux et lui et la fin des différends.⁸²

❖ Mérite de la sourate:

D'après 'Abd Allah ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous deux), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Qul yâ ayyuhâ al-kâfirûn équivaut au quart du Coran. »⁸³

D'après 'Abd Allah ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agré), il a dit: « Je ne saurais compter le nombre de fois où j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) réciter, dans les deux unités de prière après le maghrib et dans les deux unités avant la prière de l'aube: Qul yâ ayyuhâ al-kâfirûn et Qul huwa Allâhu aḥad. »⁸⁴

❖ Thème de la sourate:

La rupture totale avec la mécréance et ses adeptes.

⁸² Tafsîr at-Tabarî (24/703)

⁸³ at-Tirmidhî (2893)

⁸⁴ at-Tirmidhî (431)



❖ Vocabulaire des termes:

La aâboudou ma taâboudoun	Je n'adore pas, dans le présent, ce que vous adorez.
Wa la ana âbidoun mâ abadtoum	Je n'adorerai pas, dans l'avenir, ce que vous avez adoré.
Lakum dînukum	À vous votre associationnisme et votre mécréance
wa liya dîn	À moi ma sincérité et mon monothéisme.

❖ Sens général:

La sourate al-Kâfirûn fait partie des sourates mecquoises. Elle est venue appeler à la sincérité et à l'unicité d'Allah, ainsi qu'à la rupture totale avec le polythéisme et l'égarement.

Dans cette sourate, Allah ordonne à Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de couper court aux espoirs des mécréants qui souhaitent qu'il abandonne l'appel à la vérité pour suivre leur religion. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demeure ferme dans l'adoration d'Allah, Lui seul digne d'être adoré, tandis qu'eux persistent dans l'adoration de leurs fausses divinités.

À eux leur religion qu'ils ont héritée et imitée de leurs ancêtres, et à lui sa religion qu'Allah a agréée pour lui.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:

1. L'affirmation de l'unicité d'Allah dans Sa divinité, l'établissement de l'adoration exclusive qui Lui est due, et le rejet de l'adoration des idoles.
2. L'affirmation de la séparation claire entre les gens de la foi et les gens du polythéisme, ainsi que le désaveu d'eux et de leur polythéisme.
3. Toute personne qui n'adore pas Allah seul et qui n'agrée pas l'islam comme religion est considérée comme mécréante.

D'après Abû Dharr al-Ghifârî (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Crains Allah où que tu sois, fais suivre la mauvaise action par la bonne, elle l'effacera, et comporte-toi avec les gens avec un bon comportement. »⁸⁵

❖ Explication:

C'est un hadith immense dans lequel le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a réuni ce qui incombe au croyant concernant le droit d'Allah et le droit de Ses serviteurs.

Quant au droit d'Allah: C'est que le serviteur Le craigne comme Il se doit, en se préservant de Sa colère et de Son châtiment par l'accomplissement des obligations et l'évitement des interdits. Et comme le manquement dans cette crainte est inévitable, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a indiqué ce qui permet de le réparer et de l'effacer: faire suivre la mauvaise action par une bonne action, telle que l'aumône, la demande de pardon, le repentir sincère et le retour vers Allah, afin que la mauvaise action soit effacée et que son effet disparaisse du cœur.

Quant au droit des serviteurs: C'est de leur faire preuve de bienfaisance par un bon comportement, une bonne manière d'agir, la douceur dans la parole, le visage souriant, la patience, la maîtrise de soi, le fait de s'abstenir de nuire, et le pardon face aux offenses.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:

1. L'obligation de réaliser la piété (taqwâ), qui est la recommandation d'Allah aux premiers et aux derniers, et la recommandation du Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à sa communauté.
2. La réalité de la piété: placer entre soi et le châtiment d'Allah une protection, en accomplissant ce qu'Allah a rendu obligatoire et en délaissant ce qu'Il a interdit.

⁸⁵ l'imam Ahmad (21441) et at-Tirmidhî (1988)



3. Le fait d'accomplir une bonne action après une mauvaise est une cause de pardon de cette mauvaise action.
4. L'encouragement au bon comportement envers les gens, comme Allah, le Très-Haut, a dit Et dites aux gens de bonnes paroles⁸⁶.

⁸⁶ Sourate al-Baqara : 83

Les fruits de la croyance sont ses résultats nobles qui découlent de l'attachement à celle-ci.

Ils sont nombreux et variés, parmi lesquels:

Premièrement: La sincérité de l'intention et de l'adoration envers Allah, le Très-Haut; car celui dont la croyance est saine et dont la connaissance de son Seigneur est juste, Le magnifie, Le surveille et Lui voue ses œuvres avec sincérité.

Deuxièmement: La perfection de l'amour du serviteur pour son Seigneur, le Très-Haut, et Sa vénération conformément à Ses plus beaux noms et à Ses attributs sublimes.

Troisièmement: La fermeté et le sérieux dans les affaires, de sorte que le croyant ne laisse passer aucune occasion d'accomplir une bonne action sans la saisir, espérant la promesse d'Allah; et qu'il ne voit aucun lieu de péché sans s'en éloigner, par crainte de la menace d'Allah.

Quatrièmement: Le croyant trouve les actes d'obéissance légers à porter, et il lui est aisé d'aller à l'encontre de ses passions, car parmi les fondements de sa croyance figurent la surveillance d'Allah, la résurrection des créatures et la rétribution des œuvres.

Cinquièmement: Allah, le Très-Haut, pardonne, par le tawhîd (l'unicité), les péchés et efface par lui les mauvaises actions. Dans le hadith qudsî, il est dit: « Ô fils d'Adam ! Si tu venais à Moi avec l'équivalent de la terre pleine de fautes, puis que tu Me rencontrais sans rien M'associer, Je viendrais à toi avec l'équivalent de celle-ci en pardon. »⁸⁷

Sixièmement: Le tawhîd est la plus grande cause par laquelle Allah fait entrer au Paradis et par laquelle Il empêche l'entrée en Enfer. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique sans associé, et que Muḥammad est Son serviteur et Son

⁸⁷ at-Tirmidhî (3540)



Messenger, et que ʿÎsâ est le serviteur d'Allah, Son Messenger, Sa parole qu'Il a envoyée à Maryam et un esprit venant de Lui; que le Paradis est une vérité et que l'Enfer est une vérité: Allah le fera alors entrer au Paradis, quels qu'aient été ses actes. »⁸⁸

Septièmement: La rectitude de la croyance est la cause la plus importante de l'abondance des bienfaits et des faveurs, ainsi que de l'éloignement des châtiments et des épreuves, ici-bas et dans l'au-delà. Allah, le Très-Haut, dit: (Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement ouvert des bénédictions venant du ciel et de la terre)⁸⁹.

Huitièmement: La croyance authentique allège au serviteur les difficultés, rend les douleurs plus supportables et le console lors des épreuves. On le voit alors accueillir celles-ci avec un cœur ouvert, une âme apaisée, dans la soumission et l'agrément du décret d'Allah, en raison de sa connaissance de la sagesse et de la douceur de son Créateur, et de sa compréhension de la réalité de la vie d'ici-bas et de sa valeur.

⁸⁸ al-Bukhârî (3252) et Muslim (28)

⁸⁹ Sourate al-A'râf : 96

Les pratiques de la nature saine: font partie des mérites apportés par notre religion authentique, en raison de ce qu'elles comportent d'embellissement, de propreté et de bonne apparence. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Cinq font partie de la nature saine: se raser le pubis, la circoncision, tailler la moustache, épiler les aisselles et couper les ongles. »⁹⁰

Elles ont été appelées ainsi parce que celui qui les accomplit se conforme à la nature saine sur laquelle Allah a créé les gens et qu'Il a aimée pour eux, afin qu'ils soient dans la meilleure apparence et la plus parfaite condition. Ce sont également des pratiques anciennes qu'Allah a choisies pour les prophètes et sur lesquelles les législations se sont accordées.

Leur détail est le suivant:

(1) L'istihdâd (rasage du pubis): Il s'agit de raser les poils du pubis, c'est-à-dire les poils situés autour des parties intimes. On l'appelle istihdâd en raison de l'utilisation de la lame (rasoir). Son élimination comporte un aspect d'embellissement et de propreté. Il n'y a pas de mal à l'enlever autrement que par le rasage, comme par des produits dépilatoires.

(2) La circoncision: Elle est obligatoire pour les hommes et recommandée (sunna) pour les femmes. Il est préférable qu'elle ait lieu à un âge précoce, car la guérison est alors plus rapide et l'enfant grandit dans la meilleure condition.

La sagesse de la circoncision:

- Elle est une sunna du Prophète d'Allah Ibrâhîm (que la paix soit sur lui) et de sa descendance monothéiste et fidèle à la voie droite.
- Elle constitue une purification et une protection contre l'accumulation des impuretés.

⁹⁰ al-Bukhârî (5889) et Muslim (257)



- Elle permet de modérer le désir: lorsqu'il est excessif, il rabaisse l'homme au rang des animaux, et lorsqu'il est absent, il le rapproche de l'inertie des êtres inanimés.

(3) Tailler la moustache et l'écourter fortement: Les hadiths authentiques sont venus encourager à tailler la moustache et à l'écourter, ainsi qu'à laisser pousser la barbe et à l'honorer, car cela relève de l'embellissement, de l'apparence de la virilité, de la distinction par rapport aux mécréants et de la différenciation d'avec les femmes.

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Écourtez les moustaches, laissez pousser les barbes et différenciez-vous des mages. »⁹¹ Et il a dit: « Différenciez-vous des polythéistes : laissez pousser les barbes et écourtez les moustaches. »⁹²

Le sens de jazz et ihfâ' est l'insistance dans la coupe, c'est-à-dire les raccourcir fortement.

(4) Couper les ongles: Les tailler les embellit, enlève les saletés qui s'accumulent dessous et éloigne l'homme de la ressemblance avec les bêtes féroces.

(5) Épiler les aisselles: Les poils des aisselles sont retirés par l'épilation, le rasage ou d'autres moyens, car leur élimination assure la propreté et supprime les mauvaises odeurs.

À ces cinq pratiques s'ajoutent cinq autres, à savoir: l'usage du siwâk, l'aspiration de l'eau par le nez et le rinçage de la bouche, l'istinjâ' (nettoyage après les besoins), et le lavage des barâjim, c'est-à-dire les articulations au dos des doigts où la saleté s'accumule.

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Dix font partie de la nature saine: tailler la moustache, laisser pousser la barbe, utiliser le siwâk, aspirer l'eau par le nez, couper les ongles, laver les articulations des doigts, épiler les aisselles, raser le pubis et se nettoyer avec l'eau. »⁹³ C'est-à-dire: l'istinjâ'.

⁹¹ Muslim (260)

⁹² al-Bukhârî (5892) et Muslim (258)

⁹³ Muslim (261)

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) atteignit l'âge de trente-cinq ans — c'est-à-dire cinq années avant le début de sa mission prophétique — Quraych entreprit la reconstruction de la Kaaba, en raison des fissures provoquées par des crues qui avaient frappé La Mecque à cette époque. Ils se partagèrent les travaux entre les tribus: chacune prit en charge une partie de la Kaaba, et ils commencèrent à la bâtir avec les pierres de la vallée.

Lorsqu'ils achevèrent la construction, chaque tribu voulut avoir l'honneur de placer la Pierre Noire à son emplacement. La discorde éclata alors entre eux, au point que la guerre faillit se déclarer. C'est alors qu'Abû Umayya ibn al-Mughîra al-Makhzûmî intervint et proposa de désigner comme arbitre le premier homme qui entrerait par la porte de la Mosquée sacrée. Ils acceptèrent son avis et attendirent le premier arrivant.

Or, ce fut le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) qui entra. Dès qu'ils le virent, ils s'écrièrent: « Voici l'homme digne de confiance! Nous l'acceptons comme arbitre! »

Ils lui exposèrent alors la situation. Il leur ordonna d'apporter un tissu, plaça la Pierre Noire en son centre, puis demanda au représentant de chaque tribu de tenir un coin du tissu et de le soulever ensemble jusqu'à ce qu'il atteigne l'emplacement prévu dans le mur. Après cela, il prit lui-même la Pierre Noire du tissu et la plaça à sa position.

Ainsi, il mit fin aux prémices de la discorde, et sa sagesse ainsi que la justesse de son jugement apparurent clairement.⁹⁴

⁹⁴ Al-Bidâya wa an-Nihâya (2/300)



❖ Son nom et sa naissance:

Il est 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf ibn 'Abd 'Awf ibn 'Abd ibn al-Ḥârith ibn Zuhra ibn Kilâb. Son lignage rejoint celui du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en Kilâb ibn Murra.

'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf (Qu'Allah l'agrée) est né à La Mecque environ dix ans après l'Année de l'Éléphant.

Son nom avant l'islam était 'Abd 'Amr; lorsqu'il embrassa l'islam, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le nomma 'Abd ar-Raḥmân⁹⁵. Il était surnommé Abû Muḥammad.

❖ Sa vie et ses mérites:

'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des tout premiers convertis : il est l'un des huit qui ont précédé les autres à l'islam, l'un des dix promis au Paradis, et l'un des premiers émigrés lors des deux émigrations.

Il était (Qu'Allah l'agrée) chaste, généreux, dépensant abondamment dans le sentier d'Allah, humble et ascète. Il marchait parmi ses esclaves sans qu'on le distingue d'eux, tant son dépouillement et son humilité étaient grands.

Il était également un commerçant habile, avisé dans les moyens de gagner sa subsistance. Parmi les récits le concernant: lorsqu'il arriva à Médine, le Prophète ﷺ établit un pacte de fraternité entre lui et Sa'd ibn ar-Rabî' al-Anṣârî. Sa'd ibn ar-Rabî' lui proposa alors ...de partager sa richesse avec lui, mais 'Abd ar-Raḥmân refusa et dit: « Montrez-moi simplement le marché. »

Il se mit alors au commerce, achetant et vendant, jusqu'à ce qu'il fasse des bénéfices et que sa fortune augmente⁹⁶.

'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf (Qu'Allah l'agrée) participa à la bataille de Badr, à la Bay'at ar-Riḍwân, ainsi qu'à toutes les autres expéditions.

⁹⁵ aṭ-Ṭabarânî (253)

⁹⁶ al-Bukhârî (5072)

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pria derrière lui lors de l'expédition de Tabûk⁹⁷.

Après l'assassinat de 'Umar (Qu'Allah l'agrée), il se retira volontairement de toute candidature lors du conseil de consultation (shûrâ).

Il était également plein de piété et de bonté envers les Mères des croyants après le décès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): il veillait à leurs besoins matériels et à leur entretien. Lorsque la mort l'atteignit, il légua à chacun des survivants des gens de Badr quatre cents dinars — ils étaient cent — et il légua également une grande somme d'argent à chacune des Mères des croyants⁹⁸.

❖ Son décès:

Il mourut (Qu'Allah l'agrée) en l'an 32 de l'Hégire, à l'âge de 75 ans. La prière funéraire fut dirigée par 'Uthmân ibn 'Affân (Qu'Allah l'agrée) et il fut enterré au cimetière d'al-Baqî'.

⁹⁷ al-Bukhârî (4421) et Muslim (274)

⁹⁸ Al-Bidâya wa an-Nihâya (10/255)



Teste tes connaissances – Semaine 5 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Parmi les mérites de la sourate Al-Kâfirûn, il y a qu'elle? [a] équivaut au tiers du Coran [b] équivaut au quart du Coran [c] équivaut à la moitié du Coran
hadith	Question: Quelle est la réalité de la piété (taqwâ)? [a] Mettre entre soi et le châtiment d'Allah une protection, en accomplissant ce qu'Allah a rendu obligatoire et en délaissant ce qu'Il a interdit [b] Abandonner la vie d'ici-bas et se détourner de ses plaisirs [c] Parler peu et garder souvent le silence
‘Aqîda	Question: Quelle est la plus grande cause par laquelle Allah fait entrer au Paradis? [a] Le monothéisme (at-tawḥîd) [b] La prière [c] L'aumône
fiqh	Question: Parmi les pratiques de la nature originelle (Sunna de la fitra)? [a] Se parfumer [b] Le henné [c] La circoncision

Sîra	Question: L'incident de la Pierre Noire a eu lieu alors que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait? [a] 30 ans [b] 35 ans [c] 40 ans
Compagnons	Question: Parmi les mérites de 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf? [a] L'équipement de l'armée des dix [b] La compilation du Coran en un seul recueil [c] Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a prié derrière lui



La sixième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, alors glorifie ton Seigneur en Le louant et demande-Lui pardon, car Il est certes Grand Accueillant au repentir.

❖ Thème de la sourate:

L'annonce faite au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de la victoire et de l'achèvement de la mission prophétique.

❖ Vocabulaire:

Al-Fatḥ	La conquête de La Mecque, qui eut lieu la huitième année de l'Hégire.
Afwâjan	En groupes nombreux, groupe après groupe.
Fa sabbiḥ bi ḥamdi rabbik	La glorification (tasbîḥ) consiste à déclarer Allah exempt de toute imperfection, et l'ordre est de l'accompagner de la louange, qui est l'éloge de Sa perfection.
Tawwâban	Il accepte le repentir de celui qui se repent et revient à Lui.

❖ Sens global:

La sourate An-Naṣr est une sourate médinoise. Elle contient pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) une annonce et un ordre:

L'annonce: le secours d'Allah, la conquête de La Mecque et l'entrée des gens en grand nombre dans la religion d'Allah.



L'ordre: remercier son Seigneur pour ce bienfait, Le glorifier en Le louant et Lui demander pardon, car la réalisation de la victoire est un signe de la proximité de son terme et de l'achèvement de la mission pour laquelle il a été envoyé.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

- 1.** La véracité de la promesse d'Allah, Très-Haut, envers Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).
- 2.** L'obligation de remercier Allah, Très-Haut, lorsque le bienfait se réalise:
 - par la langue, en Le louant et en faisant Son éloge,
 - par les membres, en Lui obéissant et en délaissant les désobéissances,
 - par le cœur, en reconnaissant que ce bienfait vient de Lui seul, par pure grâce, et non par un mérite du serviteur.
- 3.** L'obligation de faire preuve d'humilité et d'attribuer toute faveur à Allah, Très-Haut.
- 4.** L'incitation à persévérer dans le rappel d'Allah, le Très-Haut: Le glorifier (tasbîḥ), Le louer (taḥmîd) et proclamer Son unicité (tahlîl).
- 5.** L'incitation à persévérer dans la demande de pardon et le repentir auprès d'Allah, le Très-Haut.
- 6.** La légitimité de dire: « Subḥânaka Allâhumma wa biḥamdika, Allâhumma ighfir lî » dans l'inclinaison (rukû') et la prosternation (sujûd)⁹⁹, car la Sunna authentique l'a établi.

⁹⁹ al-Boukhârî (4968) et Muslim 484)

Lundi : Table du hadith

**Le mérite d'appeler vers la guidée et le danger
d'appeler vers l'égarement.**

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Celui qui appelle à une guidée aura une récompense équivalente aux récompenses de ceux qui l'auront suivie, sans que cela ne diminue en rien leurs récompenses. Et celui qui appelle à un égarement portera un péché équivalent aux péchés de ceux qui l'auront suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs péchés** »¹⁰⁰.

❖ **Explication:**

Ce hadith incite à appeler les gens vers la guidée et les bonnes œuvres, et met en garde contre le fait de les appeler vers les égarements, les innovations et la perversité.

La récompense de celui qui appelle à une guidée et l'expose aux gens est qu'il obtient une récompense égale à la leur, sans que cela ne diminue leurs récompenses en quoi que ce soit.

Quant à la rétribution de celui qui appelle à l'égarement et à la désobéissance, il portera un péché égal aux péchés de ceux qui l'auront suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs péchés.

❖ **Ce qui est tiré du hadith:**

- 1.** Le mérite d'appeler vers Allah, le Très-Haut, et de diffuser le bien.
- 2.** La gravité et le danger d'appeler vers l'égarement et le mal.
- 3.** L'incitation à initier le bien afin qu'il soit suivi, et la mise en garde contre l'initiation du mal, par crainte qu'il ne devienne une pratique suivie.
- 4.** L'obligation de se méfier des prêcheurs de l'égarement, des mauvaises fréquentations et autres.

¹⁰⁰ Muslim (2674)



❖ La place de l'attestation « Lâ ilâha illa Llâh »:

C'est la parole du monothéisme (tawḥîd) et le fondement de la sincérité. C'est la parole de la piété, l'anse la plus solide, et le premier pilier de l'islam.

Elle est la distinction entre la mécréance et la foi, la parole la plus lourde dans la balance, et même la clé du Paradis.

C'est pour elle qu'Allah a envoyé les messagers et fait descendre les Livres, et c'est pour elle que l'Heure se lèvera et que les gens seront répartis en malheureux et heureux.

Pour toutes ces raisons, il est obligatoire pour chaque croyant de s'y intéresser et de lui accorder la valeur qu'elle mérite.

❖ Le sens de l'attestation « Lâ ilâha illa Llâh »:

De même que cette attestation a une formulation qui doit être prononcée, elle possède un sens qui doit être compris. Il ne suffit pas de la prononcer sans connaître ce sens ni le mettre en pratique.

Le sens de « J'atteste » (ash-hadu) est: j'affirme, je reconnais et je certifie avec conviction.

Le sens de « divinité » (ilâh) est: celui qui est adoré, celui vers qui les cœurs se tournent, qu'ils aiment et qu'ils recherchent.

Ainsi, le sens de la parole « Lâ ilâha illa Llâh » est: Il n'y a de divinité adorée en toute vérité qu'Allah, comme Allah, le Très-Haut, a dit: « Cela est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux »¹⁰¹.

❖ Les piliers de l'attestation « Lâ ilâha illa Llâh »:

¹⁰¹ Sourate al-Ḥajj, verset 62

Cette parole immense repose sur deux piliers fondamentaux: la négation et l'affirmation.

La négation se trouve dans la parole: « Lâ ilâha » (Il n'y a pas de divinité), par laquelle est niée la divinité de toutes les fausses divinités.

L'affirmation se trouve dans la parole: « illa Llâh » (si ce n'est Allah), par laquelle est affirmée la divinité d'Allah, le Très-Haut, seul.

La preuve de ces deux piliers se trouve dans la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et quand Abraham dit à son père et à son peuple: "Je me désavoue totalement de ce que vous adorez, sauf Celui qui m'a créé, car c'est Lui qui me guidera." Et Il en fit une parole permanente parmi sa descendance, afin qu'ils reviennent [à Allah] »¹⁰².

¹⁰² Sourate az-Zukhruf, versets 26 - 28



❖ **Le mérite du siwâk:**

Le siwâk fait partie des sunnas fortement recommandées. Plus d'une centaine de hadiths ont été rapportés à son sujet, tous incitant à son usage et y encourageant.

Il faisait partie de la pratique constante du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui y attachait une grande importance, au point qu'il aurait presque ordonné à sa communauté de l'utiliser de manière obligatoire, s'il n'avait pas craint que cela ne leur cause une difficulté. Il l'a donc rendu recommandé en tout temps, en disant: « Le siwâk purifie la bouche et procure l'agrément du Seigneur »¹⁰³

❖ **Les moments où l'usage du siwâk est particulièrement recommandé:**

1. Lors des ablutions (wuḍû'), conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Si je ne craignais pas de causer une gêne à ma communauté, je leur aurais ordonné d'utiliser le siwâk à chaque ablution »¹⁰⁴. Cela se fait au moment du rinçage de la bouche, car c'est plus efficace pour la purification et le nettoyage de la bouche.
2. Lors de la prière, obligatoire ou surérogatoire, car nous sommes tenus de nous présenter à celle-ci dans un état de perfection et de propreté, afin de manifester la noblesse de l'adoration. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Si je ne craignais pas de causer une gêne à ma communauté, je leur aurais ordonné d'utiliser le siwâk à chaque prière »¹⁰⁵.
3. L'usage du siwâk est également fortement recommandé lors de la récitation du Coran, afin de purifier et d'embellir l'haleine.
4. Au réveil après le sommeil, car le sommeil entraîne un changement de l'odeur de la bouche, et le siwâk l'assainit. Il a été rapporté que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il se levait la nuit, se frottait la bouche avec le siwâk¹⁰⁶. Le sens du mot « yashûṣu » est: frotter énergiquement.

¹⁰³ al-Bukhârî de manière suspendue (1934)

¹⁰⁴ al-Bukhârî de manière suspendue (1934)

¹⁰⁵ al-Bukhârî (887) et Muslim (252)

¹⁰⁶ al-Bukhârî (245) et Muslim (255)

5. L'usage du siwâk est également fortement recommandé lors de l'entrée à la mosquée et à la maison, conformément au hadith de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée). Lorsqu'on lui demanda: « Par quoi le Prophète commençait-il lorsqu'il entra chez lui? » Elle répondit: « Par le siwâk »¹⁰⁷.
6. Le siwâk est aussi recommandé en cas de long silence, de jaunissement des dents, ou de changement de l'odeur de la bouche dû à la nourriture ou à autre chose.

❖ La manière d'utiliser le siwâk:

Il est recommandé que le siwâk soit un bâton d'arâk, frais, non friable et qui ne blesse pas la bouche, car c'est le siwâk qu'utilisait le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

La Sunna est également accomplie par l'usage de la brosse à dents et du dentifrice, car ils permettent de nettoyer la bouche et les dents. Toutefois, l'utilisation du bâton d'arâk est préférable, car c'est la Sunna du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), en raison de ses substances naturelles bénéfiques, de sa facilité d'utilisation et de son faible coût.

S'il ne trouve rien avec quoi se nettoyer les dents, il lui est permis de se frotter les dents avec son doigt, comme cela a été rapporté dans la description des ablutions du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)¹⁰⁸.

¹⁰⁷ par Muslim (253)

¹⁰⁸ Aḥmad (1/158)



Lorsque Allah, le Très-Haut, voulut envoyer Sa miséricorde aux serviteurs, Il inspira à notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'amour de la solitude et Lui fit détester les mauvaises actions que pratiquait son peuple, ainsi que les péchés qu'ils commettaient.

Le lieu qu'il affectionnait pour cette retraite était la grotte de Hîrâ', une grotte située au sommet du mont an-Nûr, à l'est de La Mecque, sur la gauche de celui qui se dirige vers 'Arafât. Cette grotte était connue pour son éloignement du centre de La Mecque, son isolement du tumulte et de la vanité des gens, et pour l'atmosphère qu'elle offrait, propice à la méditation et à la réflexion.

En effet, lorsque tu regardes depuis cet endroit, tu ne vois que des montagnes abaissées, comme si elles étaient prosternées en glorification d'Allah, le Très-Haut, et au-dessus d'elles un ciel vaste, clair et limpide, que rien n'obstrue jusqu'à la limite du regard.

Il se retirait donc dans cette grotte pour s'adonner à la dévotion et à la méditation, à l'image des adorateurs de son époque. Il y demeurait plusieurs nuits d'affilée, et parfois même un mois entier.

Khadîja (Qu'Allah l'agrée) fut pour lui un soutien remarquable: elle prenait de ses nouvelles de temps à autre, surtout lorsque son séjour se prolongeait, lui apportait nourriture et boisson, restait un moment auprès de lui, puis le laissait poursuivre sa retraite et sa contemplation.

Il demeura ainsi jusqu'à ce qu'Allah fasse descendre sur lui la Révélation et l'envoie à l'humanité entière comme guide, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur, appelant vers Allah par Sa permission, et comme une lumière éclatante.

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Ṭalḥa ibn 'Ubayd Allâh ibn 'Uthmân ibn 'Amr ibn Ka'b ibn Sa'd ibn Taym ibn Murra.

Il est né à La Mecque quinze ans avant la mission prophétique.

❖ Sa biographie et ses mérites:

Ṭalḥa (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des tout premiers à embrasser l'islam. Il est l'un des huit premiers convertis, l'un des dix promis au Paradis, et l'un des six membres du conseil consultatif (shûrâ) que 'Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu'Allah l'agrée) désigna pour choisir le calife après lui.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui annonça le martyre de son vivant et dit: « Celui qui souhaite voir un martyr marchant sur la surface de la terre, qu'il regarde Ṭalḥa ibn 'Ubayd Allâh »¹⁰⁹.

Il était (Qu'Allah l'agrée) généreux et magnanime, dépensant abondamment. Il ne laissait aucun membre de la tribu de Banû Taym dans le besoin sans subvenir à ses dépenses et à celles de sa famille; il mariait leurs célibataires, mettait des serviteurs à la disposition de leurs familles nécessiteuses et s'acquittait des dettes de leurs endettés¹¹⁰.

Un jour, il vendit une de ses terres pour sept cent mille [dirhams]. Lorsque l'argent lui fut apporté, il dit: « Un homme qui passe la nuit avec cet argent chez lui sans savoir ce que le décret d'Allah peut lui réserver est vraiment trop confiant envers Allah. »

Il passa alors la nuit, lui et son messenger, à le distribuer dans les rues de Médine, si bien qu'au matin il ne lui en restait pas un seul dirham¹¹¹!

¹⁰⁹ at-Tirmidhî (3739)

¹¹⁰ Aṭ-Ṭabaqât al-Kubrâ (3/166)

¹¹¹ Târîkh aṭ-Ṭabarî (4/405)



Il était également (Qu'Allah l'agrée) courageux et audacieux. Il défendit le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lors de la bataille de Uḥud jusqu'à ce que sa main soit paralysée, et elle le demeura jusqu'à sa mort¹¹².

Lors de la bataille de Uḥud, il servit de bouclier au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): le Messager d'Allah monta sur son dos, et il dit alors: « Ṭalḥa a mérité [le Paradis] »¹¹³, c'est-à-dire que le Paradis lui est devenu obligatoire.

Un jour, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) récita la parole d'Allah, le Très-Haut: « Parmi les croyants, il est des hommes qui ont été sincères dans l'engagement qu'ils ont pris envers Allah. Il en est qui ont accompli leur vœu, et d'autres qui attendent encore, sans jamais rien changer »¹¹⁴. Il désigna alors Ṭalḥa et dit: « Celui-ci en fait partie »¹¹⁵.

❖ Son décès:

Il mourut (Qu'Allah l'agrée) au mois de Rajab, en l'an trente-six de l'Hégire, à l'âge de soixante-quatre ans, et fut enterré à Bassora.

¹¹² al-Bukhârî (3724)

¹¹³ at-Tirmidhî (3738)

¹¹⁴ Sourate al-Aḥzâb, verset 23

¹¹⁵ Ḥilyat al-Awliyâ' (270)

Teste tes connaissances – Semaine 6 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Dans la sourate An-Naşr, quelle est l'annonce (bonne nouvelle) mentionnée? [a] La conquête de Constantinople. [b] La conquête de La Mecque. [c] La conquête de l'Égypte.
hadith	Question: Quelle est la récompense de celui qui appelle à la guidée et l'expose aux gens? [a] Entrer au Paradis sans rendre de comptes. [b] Être sauvé de l'épreuve de l'Antéchrist (Dajjâl). [c] Avoir une récompense équivalente à celle de ceux qui l'ont suivi
'Aqîda	Question: Quel est le sens de la parole « Lâ ilâha illa Llâh »? [a] Il n'existe rien si ce n'est Allah. [b] Il n'y a de divinité adorée en toute vérité qu'Allah. [c] Il n'y a dans l'existence aucune divinité qui soit adorée en dehors d'Allah
fiqh	Question: Quel est le statut juridique du siwâk? [a] Une obligation individuelle. [b] Une obligation collective. [c] Une sunna fortement recommandée.



Sîra	Question: Où se situe la grotte de ẖirâ'? [a] Sur le mont Uḥud. [b] Sur le mont an-Nûr. [c] Sur le mont aş-Şafâ.
Compagnons	Question: Parmi les récits illustrant le courage de Ṭalḥa (Qu'Allah l'agrée), on trouve qu'il? [a] Combattait avec deux épées. [b] Défendit le Prophète lors de la bataille de Uḥud jusqu'à ce que sa main soit paralysée. [c] Dirigea la conquête de Constantinople.

La septième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Périrent les deux mains d'Abou Lahab, et qu'il périsse lui-même! Ni sa richesse ni ce qu'il a acquis ne lui ont servi à rien. Il brûlera dans un feu plein de flammes, ainsi que sa femme, la porteuse de bois. À son cou, une corde de fibres. »

❖ Thème de la sourate:

L'annonce de la perte et de la ruine d'Abou Lahab et de son épouse.

❖ Cause de la révélation:

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appela son peuple et dit: « Je suis pour vous un avertisseur, face à un châtiment sévère à venir », son oncle Abou Lahab se leva et dit: « Que tu périsses! Est-ce pour cela que tu nous as réunis? » Alors Allah révéla ces versets.¹¹⁶

❖ Vocabulaire difficile:

Tabbat	A perdu, a été voué à la ruine et à la perte.
Wa tabb	Il a effectivement subi la perte et la destruction.
Ḥammālata al-ḥaṭab	Celle qui portait le bois (ou les épines de sa'dân) et les jetait sur le chemin du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour lui nuire.
Jîdihâ	Son cou.
Min masad	Une corde faite de fibres grossières et rugueuses, avec laquelle elle sera traînée dans le Feu puis jetée.

❖ Sens général:

¹¹⁶ al-Boukhârî 4973 et Muslim 28

La sourate Al-Masad fait partie des sourates mecquoises du Mufassal et est aussi appelée la sourate Tabbat.

Elle se distingue par le fait qu'elle parle explicitement de l'un des ennemis d'Allah et de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), à savoir Abou Lahab – 'Abd al-'Uzzâ ibn 'Abd al-Muttalib –, l'oncle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui lui manifesta une hostilité extrême, le combattit avec acharnement et incita les autres contre lui et contre les musulmans.

Cette hostilité ne se limita pas à lui seul, mais s'étendit également à son épouse, Oumm Jamîl Arwâ bint Harb, qui s'efforça de nuire au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) par tous les moyens possibles.

C'est pourquoi Allah les a menacés d'un châtement sévère, en réservant à son épouse un châtement particulier.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

1. L'interdiction de nuire aux croyants et aux serviteurs vertueux d'Allah.
2. Ni la richesse, ni les enfants, ni la lignée, ni le prestige ne profitent à leur possesseur en présence de la mécréance envers Allah, le Très-Haut.
3. La véracité de la prophétie du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), car la sourate a décrété le châtement du Feu pour Abou Lahab et son épouse; or ils vécurent encore dix années après sa révélation en persistant dans leur mécréance, sans jamais embrasser l'islam, même en apparence.



D'après Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « À qui Allah veut du bien, Il lui donne la compréhension de la religion ». (Hadith unanimement authentique)¹¹⁷

❖ Explication:

La compréhension de la religion (al-fiqh fî ad-dîn) consiste à connaître les lois et les prescriptions de la religion d'Allah.

C'est une science qu'aucune autre ne surpasse en mérite, en noblesse et en élévation de rang, car elle constitue l'héritage des prophètes, lesquels n'ont légué d'autre héritage que la science.

Ce hadith indique que la recherche de la science religieuse est un signe manifeste du bonheur du serviteur et de la volonté d'Allah de lui accorder le bien. En effet, Allah lui facilite ainsi la voie vers la connaissance de Lui-même, la connaissance de Sa religion révélée, et le chemin menant à Sa satisfaction dans l'au-delà.

Par le sens implicite, le hadith montre également que celui qui se détourne de la science religieuse et ne s'y intéresse pas, Allah ne lui a pas voulu ce bien, puisqu'Il l'a privé des causes par lesquelles on obtient les bienfaits et on acquiert le véritable bonheur.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. L'encouragement à approfondir la compréhension de la religion, ainsi que la mise en évidence de son mérite et de son rang élevé.
2. Le mérite de la compréhension de la religion englobe toute recherche dans ses domaines: croyance ('aqîda), jurisprudence (fiqh), hadith, et autres sciences islamiques.
3. Ce mérite inclut également l'apprentissage par les moyens facilités – par la grâce d'Allah – à notre époque: réseaux, appareils, sites et plateformes fiables qui aident à l'acquisition du savoir.

¹¹⁷ al-Boukhârî (3116) et Muslim (1037)

4. Le danger de délaisser la compréhension de la religion, car cela constitue un signe qu'Allah ne veut pas de bien pour Son serviteur.



« Lâ ilâha illa Allâh » (Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah)

L'attestation « Lâ ilâha illa Allâh » comporte sept conditions, indiquées par les preuves légales. Il incombe donc au musulman de s'efforcer de les réaliser afin que cette parole lui soit bénéfique auprès de son Seigneur.

Ces conditions sont les suivantes:

1) La science (al-'ilm):

C'est-à-dire comprendre son sens et connaître ce qu'elle implique comme négation et affirmation, afin d'agir selon elle et de l'appliquer dans sa vie. Allah, le Très-Haut, dit: (Sache donc qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah)¹¹⁸. Et Il dit: (... sauf ceux qui témoignent de la vérité en toute connaissance)¹¹⁹.

2) La certitude (al-yaqîn):

C'est le fait d'être pleinement convaincu en la prononçant, avec une certitude ferme dans le cœur quant à son sens, et en croyant fermement à la véracité de ce que l'on dit. L'opposé de la certitude est le doute et l'hésitation; elle n'est donc pas valable de la part de celui qui doute, hésite ou soupçonne. Allah, le Très-Haut, dit: (Les vrais croyants sont ceux qui ont cru en Allah et en Son Messenger, puis n'ont jamais douté)¹²⁰.

Et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que je suis le Messenger d'Allah. Aucun serviteur ne rencontre Allah avec ces deux attestations, sans douter à leur sujet, sans qu'il ne soit empêché d'entrer au Paradis. »¹²¹

3) L'acceptation (al-qabûl): C'est le fait d'accepter et d'agréer ce qu'implique cette attestation, sans aversion ni orgueil. Allah, le Très-Haut, dit à propos des

¹¹⁸ Sourate Muhammad, (19)

¹¹⁹ Sourate az-Zukhruf, (86)

¹²⁰ Sourate al-Hujurât, (15)

¹²¹ Muslim (27)

polythéistes: (Lorsqu'on leur disait: "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah", ils se montraient arrogants) ¹²².

4) La soumission et l'obéissance (al-inqiyâd):

C'est-à-dire se soumettre, s'abandonner et suivre ce qu'implique cette attestation.

Allah, le Très-Haut, dit: (Revenez vers votre Seigneur et soumettez-vous à Lui)¹²³.

5) La sincérité véridique (as-sidq):

C'est le fait de la prononcer avec véracité, de sorte que le cœur soit en accord avec la langue, en y croyant extérieurement et intérieurement.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Nul ne témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, avec sincérité venant de son cœur, sans qu'Allah ne lui interdise le Feu. »¹²⁴

Mais s'il la prononce avec la langue sans que le cœur n'y croie, il est alors hypocrite; elle ne lui est d'aucune utilité et ne le sauve pas.

Allah, le Très-Haut, dit: (Parmi les gens, il y en a qui disent: "Nous croyons en Allah et au Jour dernier", alors qu'en réalité ils ne sont pas croyants. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, sans s'en rendre compte) ¹²⁵.

6) La sincérité exclusive (al-ikhlâs):

C'est le fait de ne rechercher, en prononçant cette parole, que la Face d'Allah seul; sans ostentation, ni recherche de réputation, ni désir d'un intérêt mondain. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Allah a interdit au Feu celui qui dit: "Lâ ilâha illa Allâh", recherchant par cela la Face d'Allah. » ¹²⁶

7) L'amour (al-maḥabba):

¹²² Sourate as-Sâffât, (35)

¹²³ Sourate az-Zumar, (54)

¹²⁴ al-Boukhârî (128) et Muslim (32)

¹²⁵ Sourate al-Baqarah, (8-9)

¹²⁶ al-Boukhârî (425) et Muslim (657)



C'est aimer cette parole, aimer son sens, et préférer son amour à tout autre amour. Allah, le Très-Haut, a décrit les croyants comme étant ceux qui aiment Allah plus que tout autre, lorsqu'il dit: (Ceux qui ont cru sont les plus ardents dans leur amour pour Allah) ¹²⁷.

¹²⁷ Sourate al-Baqarah, (165)

❖ Les mérites des ablutions:

1. L'amour d'Allah; Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient)¹²⁸.
2. La lumière et la blancheur sur les membres des ablutions au Jour de la Résurrection; Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit « Ma communauté sera appelée, le Jour de la Résurrection, avec des visages et des membres illuminés par les traces des ablutions. Que celui d'entre vous qui peut prolonger cette blancheur le fasse. »¹²⁹
3. L'effacement des péchés et l'élévation des degrés; Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ne voulez-vous pas que je vous indique ce par quoi Allah efface les péchés et élève les degrés? » Ils dirent: Oui, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Parfaire les ablutions malgré les difficultés, multiplier les pas vers les mosquées et attendre la prière après la prière: voilà le ribaṭ (attachement constant à l'obéissance). »¹³⁰
4. L'honneur au Paradis par les parures et bracelets sur les membres des ablutions. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Les parures du croyant atteindront l'endroit atteint par ses ablutions. »¹³¹

❖ Le jugement des ablutions:

Les ablutions sont recommandées dans certaines situations et obligatoires dans d'autres.

Il est recommandé au musulman d'être constamment en état de pureté; c'est l'état le plus parfait, car cela relève de la vénération d'Allah, le Très-Haut.

¹²⁸ Sourate al-Baqarah, (222)

¹²⁹ al-Boukhârî (136) et Muslim (246)

¹³⁰ Muslim (251)

¹³¹ par Muslim (250)



Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Seul un croyant veille à préserver ses ablutions. »¹³²

Mais la recommandation (istihbâb) des ablutions est encore plus appuyée dans les cas suivants:

1. Lors de l'évocation d'Allah et de la lecture du Coran; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Je n'ai pas aimé évoquer Allah sans être en état de pureté. »¹³³
2. Avant de dormir; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque tu te mets au lit, fais tes ablutions comme pour la prière. »¹³⁴
3. Il est recommandé à la personne en état de janâba (impureté majeure) de faire les ablutions si elle veut manger, boire ou dormir, ou si elle veut revenir à l'acte conjugal; selon le hadith de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée): « Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était en état de janâba et voulait manger ou dormir, il faisait ses ablutions comme pour la prière. »¹³⁵ Et il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque l'un de vous a des rapports avec son épouse puis veut recommencer, qu'il fasse ses ablutions. »¹³⁶
4. Il est recommandé de faire les ablutions avant le grand bain rituel (ghusl), conformément à sa pratique ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).¹³⁷

Les ablutions deviennent obligatoires dans les cas suivants:

Pour la prière; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit:

1. « Allah n'accepte pas la prière de celui qui a rompu ses ablutions jusqu'à ce qu'il les renouvelle. »¹³⁸ Pour le tawâf autour de la Ka'ba.

¹³² Ahmad (22414)

¹³³ Ibn Hibbân (806)

¹³⁴ al-Boukhârî (247)

¹³⁵ Muslim (305)

¹³⁶ Muslim (308)

¹³⁷ Muslim (316)

¹³⁸ Muslim (223)

2. car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit ses ablutions puis accomplit le tawâf autour de la Maison.¹³⁹
3. Pour toucher le Coran sans intermédiaire ; en raison de la parole d'Allah, le Très-Haut: (Seuls les purifiés le touchent)¹⁴⁰, et de la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Seul un être en état de pureté touche le Coran. »¹⁴¹

¹³⁹ al-Boukhârî (1614) et Muslim (1235)

¹⁴⁰ Sourate al-Wâqî'a,(79)

¹⁴¹ Mâlik (1/199) et ad-Dâraqutnî (1/121)



Lorsque notre Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) approcha de l'âge de quarante ans, les prémices de sa prophétie commencèrent à apparaître. Le premier signe fut la vision véridique pendant le sommeil: il ne voyait aucun songe sans qu'il ne se réalise avec la clarté de l'aube. Il persévérait alors dans la retraite spirituelle (taḥannuth) dans la grotte de Ḥirâ', s'isolant de l'égarement et des distractions de son peuple, tandis qu'Allah — Exalté soit-Il — le préparait à une affaire immense. Un lundi, correspondant au vingt-et-unième jour de Ramadan, la Vérité le surprit alors qu'il se trouvait dans la grotte. Jibrîl (Gabriel), paix sur lui, vint à lui, le saisit et le serra fortement jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrême effort, puis le relâcha et lui dit: « Lis! »

Il répondit: « Je ne sais pas lire. » Jibrîl répéta cela à deux reprises, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit de la même manière. Alors Jibrîl dit: « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, Il a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume, a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »¹⁴²

Ce fut la première révélation qu'Allah fit descendre sur lui. Notre Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) retourna alors chez lui, le cœur tremblant, et entra auprès de son épouse Khadîja (Qu'Allah l'agrée), en disant: « Couvrez-moi! Couvrez-moi! » Ils le couvrirent jusqu'à ce que sa frayeur se dissipe.

Il raconta ensuite à Khadîja (Qu'Allah l'agrée) ce qui s'était produit et lui dit: « J'ai craint pour ma vie. »

Elle lui répondit: « Non! Réjouis-toi, par Allah, Allah ne t'humiliera jamais! Tu entretiens les liens de parenté, tu dis la vérité, tu aides les faibles, tu pourvois aux démunis, tu honores l'hôte et tu assistes les gens dans les épreuves de la vérité. »

Elle l'emmena ensuite chez son cousin Waraqa ibn Nawfal, un vieil homme versé dans les Livres des Gens du Livre. Khadîja lui dit: « Ô fils de mon oncle, écoute ce que dit le fils de ton frère. »

¹⁴² Sourate al-'Alaq, versets 1–5

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui raconta ce qui lui était arrivé. Waraqa dit alors: « C'est le Nâmûs (l'Ange de la Révélation) qui fut envoyé à Moïse. Ah ! si seulement j'étais jeune ! Ah ! si je pouvais être vivant lorsque ton peuple te chassera ! »

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit : « Vont-ils donc me chasser ? » Waraqa répondit: « Oui. Jamais un homme n'est venu avec ce que tu as apporté sans être combattu. Si je vis jusqu'à ce jour-là, je te soutiendrai d'un soutien ferme. » Peu de temps après, Waraqa décéda.¹⁴³

¹⁴³ dans le Şaḥīḥ d'al-Boukhârî (4953) et le Şaḥīḥ de Muslim (160)



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il est Az-Zoubayr ibn al-'Awwâm ibn Khouwaylid ibn Asad ibn 'Abd al-'Uzzâ ibn Qouṣayy ibn Kilâb ibn Murra ibn Ka'b. Sa lignée rejoint celle du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au niveau de Qouṣayy ibn Kilâb.

Il naquit dix-sept ans avant la mission prophétique et grandit orphelin à La Mecque, son père al-'Awwâm ayant été tué lors de la guerre d'al-Fijâr.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Il était (Qu'Allah l'agrée) de teint clair, grand de taille, avec une barbe et des favoris peu fournis.

Il comptait parmi les tout premiers à entrer en Islam, parmi les premiers émigrants vers l'Abyssinie, et faisait partie des dix compagnons auxquels le Paradis a été annoncé.

Il embrassa l'Islam très jeune. Son oncle avait l'habitude de l'envelopper dans un tapis et d'allumer un feu pour l'asphyxier, en lui disant: « Renie ta religion! » Mais Az-Zoubayr répondait: « Je ne renierai jamais! »¹⁴⁴

Il émigra (Qu'Allah l'agrée) lors de la première émigration vers l'Abyssinie, sans y rester longtemps, puis il émigra vers Médine. Là-bas, lui naquit 'Abd Allah ibn az-Zoubayr, qui fut le premier enfant né parmi les musulmans à Médine.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a fait son éloge en disant: « Chaque prophète a un disciple dévoué (ḥawârî), et mon disciple dévoué est Az-Zoubayr »¹⁴⁵.

Il est donc le ḥawârî du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), le fils de sa tante Ṣafiyya, et l'époux de Asmâ' bint Abî Bakr, surnommée Dhât an-Niṭâqayn (« celle aux deux ceintures »).

¹⁴⁴ at-Ṭabarânî (239)

¹⁴⁵ al-Boukhârî (3719) et Muslim (2415)

Il fut le premier à dégainer son épée pour l'Islam. Il participa à toutes les expéditions militaires. Il fut le commandant de l'aile droite lors de la bataille de Badr, le porteur de l'un des trois étendards des Muhâjirûn lors de la conquête de La Mecque, et faisait partie de ceux que 'Umar ibn al-Khaţţâb envoya en renfort à 'Amr ibn al-'Âş pour la conquête de l'Égypte.

Il comptait également parmi les six membres du conseil consultatif (ash-shûrâ) choisis par 'Umar pour désigner le calife après lui.

Il était connu (Qu'Allah l'agrée) pour son adoration intense et sa piété. Parmi ses exhortations, il disait: « Que celui qui peut accomplir une bonne œuvre cachée le fasse »¹⁴⁶.

❖ Sa mort:

Il décéda au mois de Rajab, en l'an 36 de l'Hégire, à Bassora, à l'âge de 64 ans, et y fut enterré.

¹⁴⁶ Az-Zuhd de l'imam Aḥmad (119)



Teste tes connaissances – Semaine 7–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le mot « al-masad »? a) La soie fine b) La fibre rugueuse (le liber grossier) c) Des chaînes en fer
hadith	Question: Parmi les signes qu’Allah veut du bien à Son serviteur, Il lui accorde: a) Une grande richesse b) Une haute fonction c) La compréhension de la religion (le fiqh dans la religion)
‘Aqîda	Question: Que signifie la sincérité (al-ikhhlâs) dans l’attestation : Lâ ilâha illa-Llâh? a) Que ce soit la dernière parole qu’il prononce dans ce monde b) Qu’il la prononce en recherchant uniquement l’agrément d’Allah c) Qu’il la dise après chaque prière
fiqh	Question: Parmi les mérites des ablutions (wuḍû’): a) L’expiation des péchés b) L’abondance des biens matériels c) La droiture de la descendance
Sîra	Question: Notre Prophète Muḥammad ibn ‘Abd Allâh ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)

	fut envoyé comme prophète et messenger à l'âge de: a) 30 ans b) 40 ans c) 50 ans
Compagnons	Question: Az-Zoubayr ibn al-'Awwâm (Qu'Allah l'agrée) était connu pour être: a) L'orateur du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) b) Le dépositaire de confiance de cette communauté c) Le disciple dévoué (ḥawârî) du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)



La huitième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. À cause de l'alliance des Quraych, de leur alliance pour les voyages d'hiver et d'été, qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison, qui les a nourris contre la faim et les a sécurisés contre la peur.

❖ Thème de la sourate:

La mise en évidence du bienfait d'Allah envers Quraych et du droit qu'Allah a sur eux.

❖ Vocabulaire:

Li-îlâfi	Le mot îlâf vient du verbe alifa (s'habituer à une chose): lorsqu'une chose devient familière et que la difficulté disparaît.
Rihlat ash-shitâ'	Le voyage d'hiver vers le Yémen.
Waş-şayf	Le voyage d'été vers le Shâm (la Grande Syrie).

❖ Sens général:

La sourate Quraych est une sourate mecquoise, appelée aussi la sourate de l'Alliance (al-îlâf).

Elle est une faveur divine rappelée aux Quraych et un rappel des obligations qu'impliquent ces bienfaits.

Allah leur a accordé une sécurité totale grâce à leur voisinage avec le Sanctuaire sacré, et une abondance de subsistance en facilitant leurs routes commerciales : vers le Shâm en été et vers le Yémen en hiver. Ainsi, ils devinrent parmi les plus riches des Arabes, bien qu'ils vivent dans une vallée sans cultures.



Leurs âmes se sont habituées à ces deux voyages sûrs et profitables, au point qu'ils devinrent pour eux une coutume et une habitude. Sans ces deux bienfaits, ils n'auraient ni stabilité sur leur terre, ni considération parmi les tribus.

❖ **Ce qu'on tire de la sourate:**

- 1.** La nécessité de se souvenir constamment des bienfaits d'Allah, le Très-Haut, de les Lui attribuer, et de se prémunir contre l'ingratitude et le déni.
- 2.** Le changement des saisons fait partie des bienfaits d'Allah, le Très-Haut, envers Ses serviteurs, en raison de la diversité des avantages qu'il procure aux hommes, aux animaux et aux cultures.
- 3.** La haute valeur de la Maison sacrée d'Allah (la Ka'ba), sa grandeur et son caractère sacré auprès d'Allah, le Très-Haut, et auprès des gens.
- 4.** L'importance de la sécurité, qui fait partie des plus grands bienfaits pour lesquels il est obligatoire de remercier Allah, le Très-Haut.
- 5.** Lorsque les deux bienfaits de la sécurité et de la subsistance sont réunis pour une personne, il devient d'autant plus nécessaire pour elle de se tourner davantage vers Allah, le Très-Haut, et de Lui vouer l'adoration.

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), il a dit: « **Mon bien-aimé (le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)) m'a recommandé trois choses: jeûner trois jours de chaque mois, accomplir les deux unités de prière du duha, et accomplir la prière du witr avant de dormir. » (Hadith unanimement authentique)¹⁴⁷**

❖ Explication:

Ce hadith contient trois recommandations prophétiques, portant sur trois des plus importantes œuvres surérogatoires liées à la prière et au jeûne.

La première recommandation est le jeûne de trois jours chaque mois. Celui-ci équivaut au jeûne d'un mois entier, car une bonne action est récompensée au décuple. Ainsi, en y persévérant, on obtient la récompense du jeûne de toute l'année. Il est préférable de jeûner les treizième, quatorzième et quinzième jours du mois (les jours blancs), mais il est permis de jeûner à d'autres jours.

La deuxième recommandation est la prière du duha. Le minimum en est de deux unités de prière. Son temps commence lorsque le soleil s'est élevé de la hauteur d'une lance jusqu'à peu avant le zénith. Le meilleur moment pour l'accomplir est la fin de ce temps, lorsque la chaleur devient intense (au moment où les jeunes chameaux sentent la brûlure du sol). Son accomplissement équivaut à de nombreuses œuvres de charité, de rappel d'Allah et autres, et elle constitue une manière de remercier Allah, le Très-Haut, pour la santé des membres et des articulations.

La troisième recommandation est la prière du witr. C'est une sunna fortement recommandée, à laquelle le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) tenait beaucoup et qu'il accomplissait aussi bien en voyage qu'en résidence. Son minimum est une seule unité de prière, et l'on peut augmenter à trois, cinq, sept, neuf ou onze unités. Son temps s'étend de l'après-prière de 'icha jusqu'à l'aube. Celui qui manque le witr à cause du sommeil ou de l'oubli, il lui est recommandé de le rattraper pendant la journée en nombre pair d'unités.

¹⁴⁷ al-Boukhari (1981) et Muslim (721).



❖ **Ce que l'on retire du hadith:**

- 1.** Il convient au musulman de veiller sur sa famille et ses proches en leur donnant des conseils et recommandations bénéfiques.
- 2.** L'enseignement adressé par le Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à un seul membre de sa communauté est en réalité un enseignement destiné à l'ensemble de la communauté.
- 3.** Parmi les œuvres de rapprochement d'Allah, il en est dont les récompenses sont immenses malgré la petitesse apparente de l'effort fourni.
- 4.** Il est recommandé d'accomplir la prière du witr avant de dormir pour celui qui pense ne pas se lever à la fin de la nuit; quant à celui qui pense se lever en fin de nuit, il est préférable qu'il retarde le witr jusqu'à ce moment-là.

Mardi : Table de la croyance**L'attestation que Muhammad est le
Messenger d'Allah****❖ La place de l'attestation que Muhammad est le Messenger d'Allah:**

L'attestation « Muhammad est le Messenger d'Allah » constitue le deuxième pilier de la shahada. L'une des deux attestations ne suffit pas sans l'autre; il est impératif de les prononcer toutes les deux ensemble: « J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, et j'atteste que Muhammad est le Messenger d'Allah. »

Il est nécessairement connu que la foi en la prophétie de notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est une obligation, et que l'islam n'est pas valable sans cela. C'est pourquoi, lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya Mu'âdh ibn Jabal au Yémen pour appeler ses habitants à l'islam, il lui recommanda en disant: « Tu vas te rendre auprès de gens du Livre; que la première chose à laquelle tu les appelleras soit l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah »¹⁴⁸.

❖ Le sens de l'attestation que Muhammad est le Messenger d'Allah:

Le sens de l'attestation « Muhammad est le Messenger d'Allah » est la croyance ferme et l'affirmation catégorique que Muhammad ibn 'Abd Allah est véritablement le Messenger d'Allah; qu'Allah l'a distingué par la Révélation et la mission prophétique; qu'Il l'a envoyé à l'ensemble des deux catégories de créatures responsables, les djinns et les hommes, afin de les appeler à la vérité et à la religion; et qu'il est le sceau des prophètes, après lequel il n'y a aucun prophète — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui.

Allah, le Très-Haut, dit: « Dis: Ô gens! Je suis le Messenger d'Allah envoyé à vous tous »¹⁴⁹.

¹⁴⁸ al-Bukhârî (1425) et Muslim (19)

¹⁴⁹ Al-A'râf : 158



Et Il dit également: « Ô Prophète! Nous t'avons certes envoyé comme témoin, annonciateur et avertisseur, appelant à Allah par Sa permission, et comme une lampe éclairante »¹⁵⁰.

Et Il dit encore: « Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le Messenger d'Allah et le sceau des prophètes »¹⁵¹.

❖ **Les implications du témoignage que Muhammad est le Messenger d'Allah:**

Le témoignage « Muhammad est le Messenger d'Allah » comporte quatre implications fondamentales, sans lesquelles il n'est pas valide:

1. Lui obéir dans tout ce qu'il a ordonné.
2. Croire et confirmer véridiquement tout ce qu'il a rapporté et annoncé.
3. S'écarter et éviter tout ce qu'il a interdit et réprouvé.
4. N'adorer Allah que selon ce qu'il a légiféré, sans innovation ni ajout.

¹⁵⁰ Al-Ahzâb : 45-46

¹⁵¹ Al-Ahzâb : 40

Les obligations des ablutions sont leurs piliers essentiels: elles se composent d'eux et ne sont valides qu'en leur présence.

Ils sont au nombre de six, mentionnés par Allah, le Très-Haut, dans le verset des ablutions: (Ô vous qui avez cru! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, passez les mains mouillées sur vos têtes et lavez vos pieds jusqu'aux chevilles)¹⁵².

Leur détail est le suivant:

1) Laver entièrement le visage, ce qui inclut le rinçage de la bouche (madmada) et l'aspiration de l'eau par le nez (istinshâq), car la bouche et le nez font partie du visage. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) rinçait sa bouche et son nez lors de ses ablutions¹⁵³.

Les limites du visage en longueur vont du haut du front jusqu'au bas du menton, et en largeur d'une oreille à l'autre.

La barbe fait partie du visage et doit donc être lavée, même si elle est longue.

- Si elle est légère (la peau est visible): il est obligatoire de laver l'extérieur et de faire pénétrer l'eau à l'intérieur.

- Si elle est épaisse (elle cache la peau): il suffit de laver l'extérieur, et faire pénétrer l'eau à l'intérieur est recommandé.

2) Laver les mains, depuis le bout des doigts jusqu'aux coudes, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) faisait passer l'eau sur ses coudes¹⁵⁴.

3) Essuyer toute la tête, y compris les deux oreilles, en une seule fois. Il ne suffit pas d'essuyer une partie de la tête ni d'essuyer la tête sans les oreilles,

¹⁵² Sourate al-Mâ'ida, verset 6

¹⁵³ Muslim (235)

¹⁵⁴ ad-Dâraqutnî (1/83)



conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les deux oreilles font partie de la tête »¹⁵⁵.

Quelle que soit la manière dont on essuie la tête, cela est valable.

Mais la manière la plus parfaite consiste à poser ses deux mains mouillées sur l'avant de la tête, puis à les faire passer jusqu'à la nuque, ensuite à les ramener à l'endroit d'où l'on a commencé. Puis, il introduit les deux index dans les orifices des oreilles et essuie leur extérieur avec les pouces.

La femme est comme l'homme dans cela : elle ne passe pas les mains sur les tresses, ni sur les cheveux qui dépassent et retombent hors de la tête.

4) Laver les deux pieds jusqu'aux chevilles, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lavait ses pieds jusqu'à ce que l'eau atteigne le bas de la jambe¹⁵⁶.

5) L'ordre (at-tartîb): laver d'abord le visage, puis les mains, ensuite essuyer la tête, puis laver les pieds; car Allah, le Très-Haut, les a mentionnés dans cet ordre, et le Prophète ﷺ faisait ses ablutions en respectant cet ordre¹⁵⁷.

6) La continuité (al-muwâlât): ne pas retarder le lavage d'un membre après celui qui le précède, mais le laver immédiatement après; car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) accomplissait ses ablutions de manière continue¹⁵⁸.

La sagesse du choix de ces membres pour les ablutions:

- 1) Ce sont les parties apparentes du corps humain, et les plus exposées aux impuretés et aux saletés.
- 2) Ce sont les membres les plus utilisés dans la commission des péchés; le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui fait ses ablutions et les accomplit parfaitement, ses péchés sortent de son corps, jusqu'à sortir de dessous ses ongles »¹⁵⁹.

¹⁵⁵ at-Tirmidhî (37)

¹⁵⁶ Muslim (246)

¹⁵⁷ Muslim (235)

¹⁵⁸ Muslim (235)

¹⁵⁹ Muslim (245)

Après ce qui arriva à notre Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans la grotte de Hirâ', et la rencontre soudaine avec Jibrîl, la révélation s'interrompt pendant un certain temps, autant qu'Allah le voulut, durant lequel il ne voyait rien. Puis la révélation lui revint de nouveau, mais cette fois avec la mission de transmettre et d'avertir. Allah, le Très-Haut, fit alors descendre Sa parole: (Ô toi qui es enveloppé ! Lève-toi et avertis! Et ton Seigneur, glorifie-Le. Et tes vêtements, purifie-les. Et toute souillure, fuis-la)¹⁶⁰

Dans ces versets, Allah, le Très-Haut, lui ordonna d'avertir son peuple du polythéisme et de les appeler au monothéisme.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se mit alors résolument à l'œuvre, s'engagea pleinement dans la voie d'Allah et commença son appel de manière secrète. Répondirent à son appel ceux dont Allah ouvrit le cœur à l'islam:

Dans sa maison, son épouse Khadîja (Qu'Allah l'agrée) fut la première à croire en lui.

'Alî ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée) embrassa l'islam alors qu'il avait dix ans ; il était sous la tutelle du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui l'avait pris en charge pour aider son oncle durant une année de disette.

Zayd ibn Hâritha, son affranchi, (Qu'Allah l'agrée), embrassa également l'islam.

En dehors de la maison du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) fut le plus prompt à croire. Dès son entrée en islam, il soutint le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), l'appuya dans la prédication et l'aida dans la cause d'Allah. Grâce à lui, embrassèrent l'islam: 'Uthmân ibn 'Affân, Talha ibn 'Ubayd Allah, Sa'd ibn Abî Waqqâs, 'Abd ar-Rahmân ibn 'Awf, az-Zubayr ibn al-'Awwâm et Abû 'Ubayda 'Âmir ibn al-Jarrâh (Qu'Allah les agrée).

¹⁶⁰ Sourate al-Muddaththir : (1-5)



Entrèrent également en islam durant cette période: 'Ammâr ibn Yâsir, Bilâl ibn Rabâh, Ja'far ibn Abî Tâlib et al-Arqam ibn Abî al-Arqam, dont la maison devint le lieu de rassemblement des musulmans, qu'Allah les agrée tous.

L'appel demeura secret, tandis que le nombre des croyants augmentait jour après jour, jusqu'à ce qu'Allah ordonne à Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), après trois ans, de proclamer ouvertement la religion et d'annoncer publiquement l'appel.

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Sa'd ibn Abî Waqqâs al-Qurashî az-Zuhrî. Son père, Abû Waqqâs, est Mâlik ibn Wuhayb ibn 'Abd Manâf ibn Zuhra ibn Kilâb.

Sa'd est né à La Mecque, quatorze ans avant la mission prophétique.

❖ Sa vie et ses mérites:

Il embrassa l'islam très jeune. Il est rapporté qu'il fut le troisième à se convertir, et selon un autre avis, le septième. Il fait partie des dix compagnons à qui le Paradis a été annoncé, et des tout premiers prédécesseurs dans l'islam.

Il participa à toutes les expéditions aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il fut le premier à tirer une flèche dans la voie d'Allah, lors de sa participation à la première expédition militaire de l'islam, envoyée par le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) contre une caravane de Quraysh, durant la première année de l'Hégire.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge en disant: « Voici mon oncle maternel; que chacun me montre donc son oncle maternel! »¹⁶¹ Cela parce que Sa'd appartenait au clan de Banû Zuhra, et que la mère du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était également des Banû Zuhra.

Le jour de Uhud, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se sacrifia pour lui en disant: « Tire! Que mon père et ma mère soient rançon pour toi! »¹⁶² Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui adressa une invocation particulière: « Ô Allah, rends son tir juste et exauce ses invocations! »¹⁶³ Ainsi, Sa'd fut parmi les plus habiles archers et les plus perspicaces des hommes.

¹⁶¹ at-Tirmidhî (3752)

¹⁶² al-Bukhârî (2905) et Muslim (2411)

¹⁶³ al-Hâkim (3/500)



‘Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu’Allah l’agrée) le nomma commandant des armées qu’il envoya combattre les Perses. Il les vainquit lors de la bataille d’al-Qâdisiyya et ouvrit les villes de Kisrâ en Irak.

‘Umar le désigna ensuite gouverneur de Koufa, après que Sa’d eut fondé cette ville en l’an 17 de l’Hégire, sur ordre de ‘Umar. Il faisait également partie des six membres du conseil consultatif (shûrâ) que ‘Umar choisit pour désigner le calife après lui.

Il était connu, qu’Allah l’agrée, pour son ascétisme, sa piété et son éloignement des troubles (fitan). Parmi ses conseils à son fils, il disait: « Ô mon fils, lorsque tu veux prier, fais parfaitement tes ablutions, puis accomplis une prière comme si tu pensais ne jamais prier après elle. Garde-toi de la convoitise, car elle est une pauvreté immédiate; attache-toi au détachement, car il est la vraie richesse. Garde-toi de toute parole ou de tout acte dont on doit s’excuser, et fais ensuite ce qui te paraît juste. »¹⁶⁴

❖ **Sa mort:**

Il décéda en l’an 55 de l’Hégire, à al-‘Aqîq, et fut enterré à Médine. Il fut le dernier des Muhâjirûn à mourir.

¹⁶⁴ Az-Zuhd, de l’imam Aḥmad (149)

Teste tes connaissances – Semaine 8 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Où se faisait le voyage des Quraychites en hiver? a) Vers le Yémen. b) Vers le Shâm (la Grande Syrie). c) Vers l'Abyssinie.
hadith	Question: Quand commence le temps de la prière du ḍuhâ? a) Après la prière de l'aube (fajr). b) Après le lever du soleil. c) Lorsque le soleil s'élève à la hauteur d'une lance.
'Aqîda	Question: Quel est le sens du témoignage: « Muḥammad est le Messenger d'Allah »? a) Connaître en détail sa vie et les événements de sa biographie. b) Reconnaître et affirmer qu'il est véritablement le Messenger d'Allah, choisi pour la Révélation et la mission. c) Vénérer ses compagnons et honorer ses épouses.
fiqh	Question: Combien y a-t-il de piliers (obligations) des ablutions? a) Quatre. b) Cinq. c) Six.

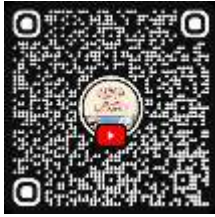


Sîra	Question: Combien d'années a duré l'appel secret à l'islam? a) Trois ans. b) Quatre ans. c) Cinq ans
Compagnons	Question: En quoi Sa'd ibn Abî Waqqâs (Qu'Allah l'agrée) s'est-il distingué? a) Il fut le premier à tirer une flèche dans le sentier d'Allah. b) Il fut le premier martyr de l'islam. c) Il fut le premier des Anṣâr à entrer en islam.

La neuvième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « As-tu vu celui qui traite de mensonge la Rétribution? C'est bien lui qui repousse l'orphelin, et qui n'encourage pas à nourrir le pauvre. Malheur donc à ceux qui prient, mais qui sont inattentifs à leur prière, qui font leurs actes pour être vus, et qui refusent l'aide la plus élémentaire. »

❖ **Thème de la sourate:**

Exposer les caractéristiques de ceux qui nient la religion: les identifier, dénoncer leurs actes et mettre en garde ceux qui leur ressemblent.

❖ **Cause de la révélation:**

Le début de la sourate a été révélé à propos d'Al-'Âṣ ibn Wâ'il as-Sahmî : « As-tu vu celui qui traite de mensonge la Rétribution... » jusqu'à « ...et qui n'encourage pas à nourrir le pauvre ». Quant au reste de la sourate, il a été révélé à propos de 'Abd Allâh ibn Ubayy ibn Salûl, l'hypocrite: « Malheur donc à ceux qui prient... » jusqu'à la fin de la sourate¹⁶⁵.

❖ **Vocabulaire difficile:**

Yukadhdhibu bid-dîn	Il nie la rétribution et le jugement du Jour dernier
Yadullu al-yatîm	Il repousse l'orphelin avec dureté et violence, en le privant de son droit.
Wa lâ yaḥḍu	Il n'incite pas les autres.
Fawail	Un châtiment sévère.
Sāhûn	Négligents à l'égard de la prière: ils la retardent au-delà de son temps et ne l'accomplissent pas comme il se doit.
Yurā'ûn	Ils accomplissent leurs œuvres par ostentation, pour être vus par les gens.

¹⁶⁵ An-Nâsikh wa-l-Mansûkh d'Ibn Salâma (205)

Wa yamna'ūna al-mā'ūn	Ils refusent de prêter ce dont le prêt ne cause aucun préjudice, comme les ustensiles et autres objets du quotidien.



D'après Abû Şarma (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quiconque nuit à un musulman, Allah lui nuira; et quiconque met un musulman dans la difficulté, Allah le mettra dans la difficulté. »¹⁶⁶

❖ **Explication:**

Ce hadith indique deux sens importants:

Le premier: Il démontre l'interdiction de faire du tort au musulman et de lui causer un préjudice ou une gêne, que ce soit dans son corps, sa famille, ses biens ou ses enfants. Celui qui agit ainsi, Allah — Exalté soit-Il — se charge Lui-même de sa rétribution et de son châtement.

Parmi les exemples de nuisance envers les musulmans: la ruse, la tromperie, la fraude et la dissimulation dans les transactions, le fait de cacher les défauts, le fait qu'un associé lèse son partenaire, qu'un voisin nuise à son voisin, ou qu'un mari nuise à son épouse; comme l'empêcher injustement afin qu'elle se rachète, la laisser comme suspendue, la reprendre avec l'intention de lui nuire, ou encore pencher injustement vers l'une de ses épouses, et bien d'autres comportements semblables.

Le second: La rétribution est de même nature que l'action, dans le bien comme dans le mal. Celui qui accomplit ce qu'Allah aime, Allah l'aimera; celui qui accomplit ce qu'Allah déteste, Allah le détestera. Celui qui facilite la situation d'un musulman, Allah lui facilitera sa situation ici-bas et dans l'au-delà; celui qui nuit à un musulman, Allah lui nuira; et celui qui lui cause de la difficulté, Allah lui causera de la difficulté, et ainsi de suite.

❖ **Ce qu'on tire comme enseignements de ce hadith:**

1. Parmi la perfection de la justice et de la miséricorde d'Allah figure le fait qu'Il a interdit toute nuisance et toute hostilité entre les musulmans, et qu'Il a ordonné la miséricorde et la fraternité.

¹⁶⁶ At-Tirmidhî (1940) et Ibn Mâjah (2342)

2. Parmi la sagesse d'Allah — pour laquelle Il est loué — le fait qu'Il a établi que la rétribution soit de même nature que l'acte, aussi bien dans le bien que dans le mal.
3. Certains péchés entraînent pour leur auteur un châtement qu'Allah hâte dans la vie d'ici-bas.
4. Le musulman jouit auprès de son Seigneur d'une dignité et d'une inviolabilité sacrées, qu'Il n'agrée pas qu'elles soient transgressées



Le plus grand amour qui incombe au serviteur, en premier lieu, est l'amour d'Allah, le Très-Haut; c'est le plus sublime des amours. Allah, le Très-Haut, a dit: « Ceux qui ont la foi sont les plus ardents dans l'amour d'Allah »¹⁶⁷,

car Il est le Seigneur, le Créateur de toute Sa création, Celui qui comble Ses serviteurs de toutes les grâces, apparentes et cachées.

Après l'amour d'Allah, le Très-Haut, vient l'amour de Son Messager Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), car c'est lui qui a appelé à Allah, qui a fait connaître Son unicité, qui a transmis Sa législation et qui a exposé Ses règles. Tout le bien que les croyants ont obtenu dans ce monde et dans l'au-delà, Allah l'a accordé par son intermédiaire. Nul n'entrera au Paradis sans le suivre et sans se conformer à sa Sunna.

Il occupe donc le rang élevé qu'Allah lui a accordé: il est le serviteur d'Allah et Son Messager, Son élu parmi Sa création, le plus parfait des messagers, le meilleur des créatures et le sceau des prophètes. Il est celui qui craint Allah le plus et qui est le plus pieux envers Lui. Allah l'a envoyé à l'ensemble des deux catégories (les hommes et les djinns) sans exception, et Il leur a rendu obligatoire de lui obéir et de le suivre. Allah lui a ouvert la poitrine, a élevé sa mention, et a établi l'humiliation et l'abaissement pour quiconque s'oppose à son ordre.

Il est le détenteur de la Station louable (al-Maqâm al-Mahmûd) à propos de laquelle Allah, le Très-Haut, a dit: « Il se peut que ton Seigneur te ressuscite en une station louable »¹⁶⁸.

C'est la station dans laquelle Allah l'établira pour l'intercession en faveur des gens au Jour de la Résurrection, afin de les soulager de la dureté de cette situation.

Allah a certes élevé son rang, puisqu'Il prie sur lui ainsi que Ses anges, et qu'Il a ordonné à Ses serviteurs de prier et de le saluer. Allah, le Très-Haut, a dit: « Certes,

¹⁶⁷ Al-Baqara : (165)

¹⁶⁸ Al-Isrâ' : (79)

Allah et Ses anges prient sur le Prophète. Ô vous qui avez cru, priez sur lui et adressez-lui vos salutations complètes. »¹⁶⁹

L'amour du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est une obligation et fait partie de la foi. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Trois choses, quiconque les possède goûtera la douceur de la foi: qu'Allah et Son Messenger soient plus aimés de lui que tout autre; qu'il aime une personne uniquement pour Allah; et qu'il déteste retourner à la mécréance après qu'Allah l'en a sauvé, comme il détesterait être jeté dans le feu. »¹⁷⁰

Il est obligatoire de faire passer cet amour avant l'amour de toute autre chose en dehors d'Allah, le Très-Haut. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant que je ne serai pas plus aimé de lui que son enfant, son père et l'ensemble des gens. »¹⁷¹

¹⁶⁹ Al-Aḥzâb : (56)

¹⁷⁰ Al-Bukhârî (16) et Muslim (43)

¹⁷¹ Al-Bukhârî (15) et Muslim (44)



Les Sunan des ablutions sont les actes recommandés lors des ablutions. Celui qui les accomplit est récompensé, et celui qui les délaisse n'encourt aucun péché. Elles sont les suivantes:

1) La mention du Nom d'Allah (at-tasmiyah) au début; en raison de l'ordre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à ce sujet¹⁷².

2) L'usage du siwāk; conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Si je ne craignais pas de rendre cela difficile pour ma communauté, je leur aurais ordonné d'utiliser le siwāk à chaque ablution. »¹⁷³

3) Le lavage des deux mains au début des ablutions, trois fois; conformément à la pratique du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans la description de ses ablutions¹⁷⁴.

4) Exagérer le rinçage de la bouche (maḍmaḍah) et l'aspiration de l'eau par le nez (istinshāq), pour celui qui ne jeûne pas; conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Exagère dans l'aspiration de l'eau par le nez, sauf si tu es en état de jeûne. »¹⁷⁵

5) Le frottement (ad-dalk); car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il faisait ses ablutions, frottait ses avant-bras¹⁷⁶.

6) Le fait de passer les doigts dans la barbe épaisse afin que l'eau pénètre à l'intérieur; comme il est rapporté dans le hadith: « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) faisait passer l'eau sous son menton et l'introduisait dans sa barbe en la passant avec ses doigts. »¹⁷⁷ Le passage des doigts est obligatoire si la barbe est clairsemée.

¹⁷² Aḥmad (2/418) et Abû Dâwûd (101)

¹⁷³ Al-Bukhârî sous forme suspendue (1934)

¹⁷⁴ Muslim (235)

¹⁷⁵ Abû Dâwûd (142) et An-Nasâ'î (87)

¹⁷⁶ Ibn Ḥibbân (1082) et Al-Bayhaqî (1/196)

¹⁷⁷ Abû Dâwûd (145)

7) Le fait de commencer par le côté droit (at-tayammun): Il s'agit de faire passer la droite avant la gauche pour les mains et les pieds. Il est rapporté dans le hadith: « Il aimait commencer par la droite, autant que possible, dans sa purification, lorsqu'il mettait ses sandales, se coiffait, et dans toutes ses affaires. »¹⁷⁸

8) Laver trois fois le visage, les mains et les pieds; alors que l'obligatoire est une seule fois. Il est rapporté dans le hadith « Il fit ses ablutions une fois une fois, deux fois deux fois, et trois fois trois fois. »¹⁷⁹

9) Dire l'invocation rapportée après les ablutions; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il n'y a aucun d'entre vous qui accomplit parfaitement ses ablutions, puis dit: "J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messenger", sans que les huit portes du Paradis ne lui soient ouvertes; il entrera par celle qu'il voudra. »¹⁸⁰

At-Tirmidhî a ajouté: « Ô Allah, fais de moi parmi ceux qui se repentent et fais de moi parmi ceux qui se purifient. »¹⁸¹

La convenance de cette invocation après les ablutions:

Lorsque le serviteur achève la purification apparente par les ablutions, il convient de la faire suivre par la purification intérieure à travers l'unicité (tawhîd) et le repentir. Ainsi, lorsque les deux purifications sont réunies, le serviteur devient apte à se présenter devant Allah, à se tenir devant Lui et à Le convoquer en toute intimité.

¹⁷⁸ Al-Bukhârî (426) et Muslim (268)

¹⁷⁹ Al-Bukhârî (157) et Muslim (226)

¹⁸⁰ Muslim (234)

¹⁸¹ At-Tirmidhî (55)



Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demeura dans la discrétion de l'appel pendant trois années, afin d'éviter les persécutions des polythéistes. Ensuite, l'ordre vint d'Allah, le Très-Haut, de proclamer la vérité et de rendre l'appel public. Il fut alors révélé: « Proclame donc ouvertement ce qui t'est ordonné et détourne-toi des polythéistes. »¹⁸²

Et Il distingua ses proches et sa parenté la plus proche, en disant: « Et avertis ta parenté la plus proche. »¹⁸³

Il se tourna alors vers les Banû Hâshim et ceux des Banû al-Muṭṭalib qui étaient avec eux. Il monta sur le mont Şafâ et se mit à appeler jusqu'à ce que les gens se rassemblent autour de lui. Il dit: « Que diriez-vous si je vous informais que des cavaliers allaient surgir du flanc de cette montagne, me croiriez-vous? »

Ils dirent: « Nous ne t'avons jamais connu menteur. » Il dit alors: « Je suis pour vous un avertisseur face à un châtiment sévère. » Abû Lahab dit alors: « Malheur à toi! Ne nous as-tu rassemblés que pour cela? »¹⁸⁴

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) continua d'appeler les gens avec patience et en espérant la récompense, sans qu'aucun obstacle ne l'en détourne, sans qu'aucune opposition ne l'en empêche, et sans se soucier des reproches lorsqu'il s'agissait d'Allah. Il appelait à Allah nuit et jour, secrètement et ouvertement, appelant les grands et les petits, les hommes et les femmes, les Noirs et les Rouges.

Les polythéistes furent irrités par la clarté et la proclamation de l'appel, ainsi que par l'augmentation du nombre des musulmans. Ils furent encore plus irrités par sa critique de leurs divinités et par le fait qu'il les décrivait comme incapables de nuire ou de profiter. Ils déclarèrent alors son hostilité, l'insultèrent et l'injurèrent ouvertement, et s'en prirent à ceux qui étaient avec lui par les persécutions, la torture et le boycott. Allah protégea et préserva Son Messenger par son oncle Abû

¹⁸² Al-Hijr : (94)

¹⁸³ Ach-Chu'arâ' : (214)

¹⁸⁴ Al-Bukhârî (4973) et Muslim (208).

Ṭâlib, car il était noble et obéi parmi eux; ils n'osaient pas s'en prendre à lui soudainement dans l'affaire de Muhammad, sachant l'immense amour qu'il lui portait.



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il est Sa'îd ibn Zayd ibn 'Amr ibn Nuqayl ibn 'Abd al-'Uzzâ ibn Riyâh.

Il naquit treize ans avant la mission prophétique. Son père, Zayd ibn 'Amr, était ḥanîf; il parcourait la région du Shâm à la recherche de la religion d'Ibrâhîm (que la paix soit sur lui), en quête de la vérité. Il ne sacrifiait pas aux idoles et ne consommait ni la bête morte ni le sang. Cependant, il n'atteignit pas l'islam et mourut avant la mission prophétique¹⁸⁵.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Il faisait partie, qu'Allah l'agrée, des premiers à embrasser l'islam, des tout premiers émigrants, et il était l'un des dix à qui le Paradis a été annoncé.

Il fut compté parmi les participants à Badr par sa part et sa récompense, puis il assista aux campagnes qui suivirent.

Il demeura constamment aux côtés du Prophète d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Sa'îd ibn Jubayr a dit: « La position d'Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî, Ṭalḥa, az-Zubayr, Sa'd, 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf et Sa'îd ibn Zayd était devant le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au combat, et derrière lui dans la prière. »¹⁸⁶

'Umar ibn al-Khaṭṭâb épousa 'Âtika, la sœur de Sa'îd ibn Zayd, et Sa'îd ibn Zayd épousa Fâtîma bint al-Khaṭṭâb, la sœur de 'Umar. Il émigra avec elle vers Médine, et n'émigra pas vers l'Abyssinie, où il faisait partie des notables de Quraych et de leurs chefs; il ne subissait donc pas les supplices que subissaient les autres parmi les faibles.

Sa'îd ibn Zayd (Qu'Allah l'agrée) était pieux, scrupuleux et exaucé dans ses invocations. Parmi les faits rapportés à ce sujet: une femme porta plainte contre lui auprès de Marwân ibn al-Ḥakam, gouverneur de Médine, en disant: « Il m'a lésée dans ma terre. » Marwân le convoqua alors, et Sa'îd dit: « Pensez-vous que je

¹⁸⁵ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/126)

¹⁸⁶ Asad al-Ghâba (2/237)

l'aurais lésée, alors que j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dire: "Quiconque s'empare injustement d'un empan de terre sera ceint de sept terres."?! Ô Allah, si elle ment, alors prive-la de la vue et fais-la mourir sur sa terre. » Il dit: Elle ne mourut pas avant d'avoir perdu la vue. Il dit: Je la vis aveugle, cherchant les murs en disant: « L'invocation de Sa'îd ibn Zayd m'a atteinte. » Puis, alors qu'elle marchait dans sa terre, elle tomba dans un trou et mourut¹⁸⁷.

❖ **Son décès:**

Il mourut (Qu'Allah l'agrée) à al-'Aqîq, en l'an 51 de l'Hégire, alors qu'il avait plus de soixante-dix ans. Il fut transporté à Médine et y fut enterré avec les Compagnons du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Il fut lavé et enveloppé par Sa'd ibn Abî Waqqâṣ. Al-Mughîra ibn Shu'ba dirigea la prière funéraire. 'Abd Allâh ibn 'Umar et Sa'd ibn Abî Waqqâṣ descendirent dans sa tombe pour l'ensevelir, et les habitants de Médine furent profondément attristés par sa disparition.

¹⁸⁷ Muslim (1610)



Teste tes connaissances – Semaine 8 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut: {Wa yamna'ûna al-mā'ûn}? [a] Ils empêchent la zakât de parvenir à ses ayants droit. [b] Ils refusent de prêter ce dont le prêt ne cause aucun préjudice, comme les ustensiles. [c] Ils consomment l'héritage.
hadîth	Question: La parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Quiconque nuit à un musulman, Allah lui nuira » est une preuve que? [1] La foi augmente et diminue. [b] La rétribution est de même nature que l'acte. [c] Le bienheureux est celui qui tire une leçon d'autrui.
ʿAqîda	Question: On aime le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) parce que? [1] Il est issu des meilleures tribus arabes. [b] Il était orphelin de ses parents. [c] C'est lui qui a appelé à Allah, L'a fait connaître, a transmis Sa législation et a exposé Ses règles.
fiqh	Question: Parmi les sunan des ablutions?

	(A) La continuité (al-muwâlât). [b] Le siwâk. [c] L'essuyage de toute la tête.
Sîra	Question: « Malheur à toi! Ne nous as-tu rassemblés que pour cela? » [1] Abû Jahl. [b] Abû Lahab. [c] Abû Sufyân.
Compagnons	Question: Sa'îd ibn Zayd a épousé? [1] Fâtîma bint Qays. [b] Fâtîma bint Asad. [c] Fâtîma bint al-Khaţţâb.



La dixième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Nous t'avons certes accordé l'Abondance. Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie. Celui qui te déteste sera certes sans postérité. »

❖ Thème de la sourate:

La grâce d'Allah, le Très-Haut, accordée à Son Prophète par un bien immense, et Sa défense en sa faveur.

❖ Cause de la révélation:

Il est rapporté que lorsque al-Qâsim, le fils du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), mourut, al-'Âs ibn Wâ'il et un groupe de polythéistes dirent: « Muhammad est abtar », c'est-à-dire: il n'aura plus de descendance après lui. Alors Allah, le Très-Haut, fit descendre cette sourate en réponse à leurs paroles, en consolation pour le Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et comme une annonce de bonne nouvelle pour lui et pour sa communauté concernant le Kawthar ¹⁸⁸.

❖ Mots difficiles:

Al-Kawthar	Un bien abondant; parmi ses sens figure le fleuve d'al-Kawthar au Paradis.
Wanḥar	Sacrifie ton offrande pour Allah seul.
Shâni'aka	Celui qui te déteste et te hait.
Al-abtar	Celui dont la trace est interrompue, privé de tout bien.

❖ Sens général:

¹⁸⁸ Asbâb an-Nuzûl d'al-Wâhidî (466)



La sourate Al-Kawthar fait partie des sourates mecquoises. C'est la plus courte sourate du Noble Coran.

Allah y rappelle à Son Messenger la grâce qu'Il lui a accordée en lui donnant un bien immense et des faveurs considérables dans ce monde et dans l'au-delà.

Parmi ces dons figure un fleuve au Paradis appelé Al-Kawthar. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Al-Kawthar est un fleuve au Paradis, dont les rives sont en or, et qui coule sur des perles et des rubis. Sa terre est plus parfumée que le musc, son eau est plus douce que le miel et plus blanche que la neige »¹⁸⁹.

Puis Allah, le Très-Haut, lui a ordonné de remercier son Seigneur pour l'honneur et la dignité qu'Il lui a accordés, en persévérant dans la prière exclusivement pour Lui, et en sacrifiant les meilleurs de ses biens en guise de rapprochement vers Lui.

La sourate se conclut ensuite par l'annonce faite au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) que celui qui le déteste sera privé de tout bien, et que son souvenir sera effacé de toute langue.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. La haute considération du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) auprès de son Seigneur, ainsi que Sa protection et Son honneur dans ce monde et dans l'au-delà.
2. La mécréance de celui qui déteste le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ou déteste une partie de ce avec quoi il est venu.
3. La nécessité de se hâter de remercier les bienfaits d'Allah, le Très-Haut, car cela est une cause de leur continuité et de leur augmentation.
4. L'encouragement à faire couler le sang par le sacrifice (al-uḍḥiya), l'offrande (al-hady) ou l'aqiqa, en tant qu'acte d'adoration envers Allah, le Très-Haut.
5. La persévérance dans l'accomplissement de la prière et du sacrifice pour Allah est la plus grande manière de répondre aux bienfaits.

¹⁸⁹ at-Tirmidhî (3361)

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée) le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah que le croyant faible, et en chacun d'eux il y a du bien. Attache-toi à ce qui t'est profitable, implore l'aide d'Allah et ne sois pas incapable. Et si quelque chose t'atteint, ne dis pas: "Si j'avais fait ceci, il serait arrivé cela", mais dis plutôt: "C'est le décret d'Allah, et Il fait ce qu'Il veut", car le mot si ouvre la porte à l'œuvre de Satan** »¹⁹⁰.

❖ Explication:

Le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) informe que les croyants diffèrent dans le degré de leur valeur, dans la force de leur foi, dans l'amour qu'Allah leur porte et dans leur engagement pour Sa religion, et qu'ils occupent à cet égard des rangs différents, comme Allah, le Très-Haut, a dit: (Ils sont à des degrés différents auprès d'Allah)¹⁹¹.

Le croyant fort dans sa foi atteint les plus hauts degrés et les rangs les plus élevés auprès d'Allah, sans pour autant nier le bien qui existe chez le croyant faible. Cela s'explique par le fait que le croyant fort profite aux autres, tandis que le croyant faible ne profite qu'à lui-même.

Ensuite, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a adressé à sa communauté une recommandation globale: il leur a ordonné de s'efforcer à rechercher ce qui leur est bénéfique dans leur religion et leur vie d'ici-bas, tout en demandant l'aide d'Allah et en évitant la paresse.

Si malgré l'effort fourni et l'énergie déployée une chose échappe à la personne, son cœur doit alors s'apaiser par le décret et la prédestination d'Allah, et son âme trouver le repos. Elle ne doit pas attribuer cela à l'abandon de causes qu'elle imagine utiles si elle les avait accomplies, car le mot si, dans ce contexte, ouvre la

¹⁹⁰ Muslim (2664)

¹⁹¹ [Âl-'Imrân : 163]



porte à l'action de Satan par les suggestions, les tristesses, les regrets et les soucis, et entraîne une diminution de la foi et de l'agrément vis-à-vis du destin.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:**

- 1.** La foi, chez ses adeptes, est de niveaux différents, et il est obligatoire de rechercher sa perfection et son renforcement.
- 2.** Il est recommandé d'avoir de la force et de l'énergie dans les œuvres bénéfiques.
- 3.** Il est interdit de rabaisser et de mépriser celui qui a une faiblesse dans la foi, car le bien est présent chez tous.
- 4.** Le musulman doit veiller à ce qui lui est profitable dans les affaires de la religion, comme la recherche du savoir utile et l'accomplissement des bonnes œuvres.
- 5.** Le musulman doit également veiller à ce qui lui est profitable dans les affaires de la vie d'ici-bas, comme la recherche de la subsistance afin de subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge.
- 6.** Il est obligatoire de demander l'aide d'Allah et de s'en remettre à Lui seul en toute chose.
- 7.** Il est obligatoire de mettre en œuvre les causes bénéfiques, sans s'y fier ni se reposer sur soi-même.
- 8.** Il est obligatoire de croire au décret et à la prédestination divine et de s'y soumettre, et cela a un effet direct sur la stabilité de la vie du musulman.

Parmi les plus grandes manifestations de l'amour du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et de sa vénération, figure le respect de sa Sunna et la mise en pratique de celle-ci. En effet, après le Noble Coran, elle occupe le rang le plus élevé quant à l'obligation de la vénérer et d'agir selon elle. Elle est une révélation venant d'Allah, le Très-Haut, comme Il a dit: (Il ne parle pas sous l'effet de la passion. Ce n'est rien d'autre qu'une révélation qui lui est révélée)¹⁹².

C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a ordonné, en de nombreux endroits du Coran — plus de quarante passages — d'obéir au Messenger et de le prendre pour modèle. Allah, le Très-Haut, dit (Ô vous qui avez cru! Obéissez à Allah et obéissez au Messenger)¹⁹³, et Il dit également: (Celui qui obéit au Messenger a certes obéi à Allah)¹⁹⁴, et encore: (Et obéissez au Messenger afin que vous soyez couverts de miséricorde)¹⁹⁵.

Allah, le Très-Haut, a aussi informé qu'il constitue pour sa communauté un excellent modèle à suivre. Il dit: (Il y a certes pour vous, dans le Messenger d'Allah, un bel exemple pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah abondamment)¹⁹⁶.

Ibn Kathîr (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « Ce noble verset constitue un fondement majeur dans le fait de prendre le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) comme modèle, dans ses paroles, ses actes et ses comportements »¹⁹⁷.

Allah, le Très-Haut, a fait de l'obéissance à Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) une cause pour obtenir l'amour d'Allah et une cause pour le pardon des péchés. Allah, le Très-Haut, dit: (Dis: "Si vous aimez Allah, alors suivez-moi, Allah

¹⁹² [An-Najm : 3-4]

¹⁹³ [An-Nisâ' : 59]

¹⁹⁴ [An-Nisâ' : 80]

¹⁹⁵ [An-Nûr : 56]

¹⁹⁶ [Al-Ahzâb : 21]

¹⁹⁷ Tafsîr Ibn Kathîr 350/6



vous aimera et vous pardonnera vos péchés.” Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux)¹⁹⁸.

Et Allah a fait de la désobéissance à Son Messenger un égarement. Il dit, le Très-Haut: (Et s'ils ne te répondent pas, sache alors qu'ils ne suivent que leurs passions. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans guidance de la part d'Allah? Certes, Allah ne guide pas les gens injustes) ¹⁹⁹.

Il a également fait de la désobéissance à Son Messenger une cause de la descente de la tentation (fitna) et du châtiment. Il dit, le Très-Haut:

(Que ceux qui s'opposent à son ordre prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne ou qu'un châtiment douloureux ne les frappe)²⁰⁰,

c'est-à-dire: qu'une épreuve atteigne leurs cœurs, comme la mécréance, l'hypocrisie ou l'innovation, ou bien un châtiment douloureux par certaines punitions immédiates ou différées.

De même que l'obéissance au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) consiste à accomplir ce qu'il a ordonné et à délaisser ce qu'il a interdit, elle consiste aussi à le suivre dans la manière d'accomplir les actes d'adoration, en les accomplissant selon la façon dont lui-même les accomplissait. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Priez comme vous m'avez vu prier »²⁰¹,

et il a dit: « Prenez de moi vos rites »²⁰², et il a dit: « Quiconque accomplit une œuvre qui n'est pas conforme à notre ordre, elle sera rejetée »²⁰³.

¹⁹⁸ [Âl 'Imrân : 31]

¹⁹⁹ [Al-Qasas : 50]

²⁰⁰ [An-Nûr : 63]

²⁰¹ Al-Bukhârî (631) et Muslim (674)

²⁰² Muslim (1297)

²⁰³ Al-Bukhârî (2697) et Muslim (1718)

Il existe un certain nombre de manquements et d'erreurs répandus parmi les gens dans leurs ablutions. Il est donc nécessaire d'y prêter attention et de les éviter.

Parmi ces erreurs:

1. **Prononcer l'intention à voix haute:** Ceci est une erreur, car l'intention requise a sa place dans le cœur. Il n'est pas légiféré de la prononcer, car il n'est pas rapporté que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ait, une seule fois, prononcé son intention. Cela relève plutôt de l'exagération et de la complication inutile.
2. **Ne pas parfaire les ablutions, en négligeant de faire parvenir l'eau sur tout le membre:** Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vit un homme qui avait laissé une petite partie de la taille d'un ongle sèche sur son pied, et il lui dit: « Retourne et refais correctement tes ablutions »²⁰⁴. Et il dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à propos de celui qui négligeait de faire parvenir l'eau sur tout le pied « Malheur aux talons à cause du Feu »²⁰⁵.
3. **Le gaspillage et l'abondance excessive d'eau:** Cela est interdit et ne fait pas partie du parfait accomplissement des ablutions. Parfaire les ablutions signifie faire couler l'eau sur le membre et l'en recouvrir entièrement, et non pas multiplier les versements d'eau. Il est rapporté que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) faisait ses ablutions avec un mudd et se lavait avec un ṣā'²⁰⁶.
4. **Ne pas enlever les obstacles empêchant l'eau d'atteindre la peau,** comme la cire, la pâte, les peintures, et le vernis à ongles qui est aujourd'hui répandu chez les femmes.
5. **Ne pas laver les mains (bras) avec les avant-bras,** en se contentant de laver seulement les paumes au début des ablutions. Ce qui est correct, c'est de laver les mains depuis le bout des doigts jusqu'aux coudes. Quant au lavage

²⁰⁴ Muslim (243)

²⁰⁵ Al-Bukhârî (165) et Muslim (242)

²⁰⁶ Al-Bukhârî (201) et Muslim (325)



des paumes au début des ablutions, il est recommandé, mais leur lavage avec les bras est obligatoire.

6. **Ne pas aspirer l'eau par le souffle lors de l'aspiration nasale (istinchâq),** et se contenter de laver l'extérieur du nez.
7. **Ajouter au lavage des membres des ablutions plus de trois fois, ce qui est contraire à la Sunna.**
8. **Ne pas essuyer toute la tête,** en se contentant d'essuyer seulement l'avant de la tête par crainte de déranger la coiffure.
9. **Croire que l'istinjâ' (se nettoyer après avoir fait ses besoins) fait partie des ablutions,** si bien que certains commencent par l'istinjâ' lorsqu'ils veulent faire les ablutions pour la prière.
10. **Ceci est une erreur, car l'istinjâ' ne fait pas partie des ablutions;** il est lié uniquement au fait de faire ses besoins, et il n'y a aucune nécessité de le répéter lors des ablutions.
11. **Ne pas bouger la bague ou la montre pendant les ablutions,** afin que l'eau atteigne ce qui se trouve en dessous et recouvre tout le membre.
12. **Faire preuve de négligence en recourant au tayammum malgré la présence de l'eau,** sous prétexte qu'on se trouve dans une ferme ou en promenade, alors qu'il est possible de se procurer de l'eau, par exemple en se rendant en voiture à la mosquée, au marché, ou ailleurs. Abandonner la prière lorsqu'on ne trouve ni eau ni terre, alors que le devoir est de prier selon sa situation, même sans ablutions ni tayammum, car Allah ne charge aucune âme au-delà de sa capacité.

Lorsque les mécréants de Quraych virent le nombre des musulmans augmenter jour après jour, chaque tribu s'acharna contre les musulmans qui se trouvaient parmi elle, les torturant et cherchant à les détourner de leur religion. Les notables des polythéistes s'en prirent particulièrement aux croyants les plus faibles.

'Abd Allâh ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée) rapporte: « Les premiers à avoir manifesté publiquement leur islam furent au nombre de sept: le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abû Bakr, 'Ammâr, sa mère Sumayya, Suhayb, Bilâl et al-Miqdâd. Quant au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Allah le protégea par son oncle Abû Tâlib; quant à Abû Bakr, Allah le protégea par son clan; mais les autres furent saisis par les polythéistes, revêtus de cuirasses de fer et exposés au soleil brûlant. »²⁰⁷

Parmi ceux qui subirent ces sévices figuraient 'Ammâr ibn Yâsir et ses parents (Qu'Allah les agrée). Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) passait près d'eux alors qu'ils étaient torturés et leur disait: « Patience, ô famille de Yâsir! Votre rendez-vous est le Paradis. »²⁰⁸

Un jour, Abû Jahl passa près de Sumayya, la mère de 'Ammâr (Qu'Allah l'agrée), alors qu'elle était torturée. Il la transperça avec une lance dans ses parties intimes et la tua; elle fut ainsi la première martyre de l'islam.²⁰⁹

Parmi les suppliciés se trouvait également Khabbâb ibn al-Aratt (Qu'Allah l'agrée). Les polythéistes le torturaient cruellement : ils lui dénudaient le dos, le jetaient sur des braises ardentes, et rien n'éteignait le feu si ce n'est la graisse de son dos.²¹⁰

De même, Bilâl ibn Rabâh (Qu'Allah l'agrée), lorsqu'il subissait l'intensité de la torture sous la chaleur accablante du soleil brûlant, répétait: « Ahad, Ahad (L'Unique, L'Unique) »²¹¹.

²⁰⁷ Ahmad (3823) et Ibn Mâjah (150)

²⁰⁸ at-Tabarânî (1508) et al-Hâkim (5666)

²⁰⁹ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/176)

²¹⁰ Hilyat al-Awliyâ' (472)

²¹¹ Ibn Mâjah (150)



Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) l'acheta à Umayya ibn Khalaf et l'affranchit. Il acheta également d'autres personnes qui étaient torturées et les libéra, et Allah les sauva ainsi, par son intermédiaire, de l'esclavage et des supplices.

Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) eut lui aussi sa part de souffrances: un jour, il fut violemment frappé dans la Mosquée sacrée (al-Masjid al-Harâm), au point qu'il fut transporté chez lui, et les membres de son clan ne doutaient pas de sa mort²¹².

Les persécutions des polythéistes s'étendirent également au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Ils lui infligèrent diverses formes d'humiliation: ils jetèrent sur ses épaules les entrailles et le sang d'une chamelle alors qu'il était prosterné²¹³.

'Uqba ibn Abî Mu'ayt s'approcha aussi du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pendant qu'il priait près de la Ka'ba, passa son vêtement autour de son cou et l'étrangla violemment. Abû Bakr accourut alors, le saisit par l'épaule, le repoussa loin du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et dit : « Allez-vous tuer un homme parce qu'il dit: "Mon Seigneur est Allah"? »^{214 215}!

Malgré tout cela, l'attitude du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne fut que patience. Il poursuivit son appel avec constance et demeura ferme comme les montagnes: aucune souffrance ne le faisait reculer, et aucune tentation ne l'ébranlait.

²¹² Al-Bidâya wa an-Nihâya (3/30)

²¹³ al-Bukhârî (3854) et Muslim (1794)

²¹⁴ [Ghâfir : 28]

²¹⁵ al-Bukhârî (3856)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Abou 'Ubayda 'Amir ibn 'Abd Allah ibn al-Jarrah. Il est né quarante ans avant l'Hégire.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, c'était un homme mince, à la barbe légère, de grande taille. Il était ascète et pieux, reconnu pour sa belle conduite, sa patience, son humilité et sa vaste science du Coran et de la Sunna.

Il faisait partie des tout premiers à embrasser l'islam et comptait parmi les dix Compagnons à qui le Paradis a été annoncé.

Il émigra en Abyssinie lors de la deuxième émigration et participa à toutes les expéditions aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Le jour de Uhud, il retira avec ses dents les deux anneaux du casque qui s'étaient enfoncés dans la joue du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); ses incisives tombèrent alors, et il devint l'un de ceux dont la dentition était la plus marquée²¹⁶.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui donna le surnom de « le dépositaire de confiance de cette communauté ». La raison en est que des gens du Yémen vinrent voir le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et dirent: « Envoie-nous un homme qui nous enseigne la Sunna et l'islam. »

Il prit alors la main d'Abou 'Ubayda et dit: « Chaque communauté a un dépositaire de confiance, et le dépositaire de confiance de cette communauté, ô communauté, est Abou 'Ubayda ibn al-Jarrah »²¹⁷.

À l'époque d'Abou Bakr as-Siddiq, Abou 'Ubayda faisait partie des quatre commandants que celui-ci nomma pour la conquête du Bilad ach-Cham (la Grande Syrie).

²¹⁶ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (8/1)

²¹⁷ al-Bukhârî (3744) et Muslim (241)



Sous le califat de ‘Umar ibn al-Khattab, Abou ‘Ubayda prit le commandement des armées. Il réussit alors à conquérir Damas ainsi que d’autres villes et villages de la région du Cham.

‘Umar disait à son sujet: « J’aimerais que cette maison soit remplie d’hommes semblables à Abou ‘Ubayda ibn al-Jarrah »²¹⁸.

❖ **Son décès:**

En l’an 18 de l’Hégire, Abou ‘Ubayda fut touché par la peste d’Amwâs, comme beaucoup d’autres, et il fut enterré en Jordanie.

²¹⁸ Siyar A‘lâm an-Nubalâ’ (14/1)

Teste tes connaissances – Semaine 10 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut, {Shâni'aka}? [a] Ton proche. [b] Celui qui t'aime. [c] Celui qui te déteste.
hadith	Question: Le croyant fort est meilleur que le croyant faible; et cela parce que? [a] Son bénéfice s'étend aux autres. [b] Son bénéfice se limite à lui-même. [c] Sa violence contre son ennemi est forte
‘Aqîda	Question: Parmi les plus grandes formes de l'amour du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? [1] Célébrer le jour de sa naissance. [b] Honorer sa Sunna et la mettre en pratique. [c] Prendre son surnom (kunya).
fiqh	Question: Parmi les erreurs courantes dans les ablutions? [a] Penser que l'istinjâ' fait partie des ablutions. [b] Faire le rinçage de la bouche et du nez avec une seule poignée d'eau. [c] Se limiter à laver les membres une seule fois.
Sîra	Question: Parmi les premiers à avoir manifesté leur conversion à l'islam?



	[a] Sa‘d ibn Abî Waqqâs. [b] ‘Ammâr ibn Yâsir. [c] Abû Sufyân ibn Harb.
Compagnons	Question: « J’aimerais que cette maison soit remplie d’hommes comme Abou ‘Ubayda ibn al-Jarrah »? [1] Le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). [b] Abou Bakr as-Siddîq. [c] ‘Umar ibn al-Khattâb

La onzième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Par le Temps! L'homme est certes en perdition, sauf ceux qui croient, accomplissent de bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement la patience. »

❖ **Thème de la sourate:**

Les causes du salut contre la perte.

❖ **Vocabulaire (mots difficiles):**

Al-'Asr	Le temps tout entier/ l'époque.
Al-insân	Tout être humain.
Khusr	La perte, la ruine, la destruction.
Wa tawâṣaw	Ils se recommandent mutuellement, ils se conseillent les uns les autres
Bil-ḥaqq	Tout le bien: en croyance, en parole et en action.
Biṣ-ṣabr	La patience dans l'obéissance, l'abstention du péché, et face aux décrets douloureux d'Allah.

❖ **Sens général:**

La sourate Al-'Asr est une sourate mecquoise.

Allah, le Très-Haut, l'a commencée par un serment, jurant par le temps tout entier que tout être humain est voué à une perte certaine et à une ruine avérée, sauf les gens de la foi: ceux qui allient la foi aux bonnes œuvres, qui se recommandent mutuellement la vérité — en croyance, en parole et en action — et qui se recommandent mutuellement la patience, et la constance sur cette voie jusqu'à la mort.

Ceux-là sont donc exemptés de la perdition et ce sont eux les véritables gagnants, par leur entrée au Paradis, demeure de la réussite et du bonheur.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

1. L'importance du temps, car il est le cadre des œuvres et des efforts des serviteurs; c'est pour cela qu'Allah, le Très-Haut, a juré par lui, et Il ne jure que par ce qui est grandiose.
2. Que la voie du salut contre la perdition réside dans: la foi, les bonnes œuvres, la recommandation mutuelle de la vérité et la recommandation mutuelle de la patience.
3. Par les deux premiers éléments, l'homme se réforme lui-même; par les deux derniers, il réforme autrui. En réunissant ces quatre fondements, il est sauvé de la perte et accède au véritable gain.



D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'au vendredi suivant, et le Ramadan jusqu'au Ramadan suivant sont une expiation des péchés commis entre eux, tant que les grands péchés sont évités** »²¹⁹.

❖ **Explication:**

Ce hadith montre la préférence qu'Allah, le Très-Haut, a accordée à ces trois grandes adorations: les cinq prières quotidiennes, la prière du vendredi et le jeûne du mois de Ramadan. Il indique leur rang élevé auprès d'Allah et l'immense récompense qui leur est attachée. L'accomplissement de ces actes d'adoration de la meilleure manière est une cause pour qu'Allah (Glorieux et Majestueux), par Sa grâce et Sa miséricorde, pardonne les péchés commis entre eux, à condition que le serviteur évite les grands péchés.

❖ **Les enseignements tirés du hadith:**

- 1.** L'immense mérite des cinq prières, de la prière du vendredi et du jeûne de Ramadan.
- 2.** Les péchés se divisent en péchés mineurs et en péchés majeurs.
- 3.** La gravité des grands péchés, et la nécessité du repentir pour en être pardonné.
- 4.** Les grands péchés sont ceux pour lesquels la Loi islamique a prévu une peine légale dans ce monde, ou une menace de châtiment dans l'au-delà, ou dont la commission est associée à une malédiction ou à la colère divine.
- 5.** Parmi les exemples de grands péchés: l'association à Allah (le polythéisme), l'usure, la consommation de l'alcool, la médisance et la calomnie, la spoliation des biens de l'orphelin, le meurtre d'une âme qu'Allah a rendue sacrée, et la consommation injuste des biens d'autrui.

²¹⁹ Muslim (233)

Mardi : Table de la croyance ('Aqîda)**L'interdiction de l'exagération et de l'éloge excessif envers le Prophète ﷺ**

L'exagération (al-ghulûw) consiste à dépasser la limite légiférée. Allah, le Très-Haut, dit: (Ne soyez pas excessifs dans votre religion)²²⁰, c'est-à-dire: ne dépassez pas les limites de votre religion en y ajoutant ce qui n'en fait pas partie.

Quant à l'éloge excessif (al-iṭrâ'), il signifie dépasser la juste mesure dans les louanges, au point d'y mêler le mensonge.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit qu'on exagère dans son éloge et qu'on l'élève au-delà du rang de la servitude et de la mission prophétique, en lui attribuant une part des caractéristiques de la divinité. Il a dit: « Ne m'exagérez pas dans l'éloge comme les chrétiens ont exagéré dans l'éloge de Jésus fils de Marie. Je ne suis qu'un serviteur; dites donc: le serviteur d'Allah et Son Messenger »²²¹.

Lorsque certains Compagnons dirent: « Tu es notre maître », il répondit: « Le Maître, c'est Allah, Béni et Très-Haut ». Et lorsqu'ils dirent: « Tu es le meilleur d'entre nous et le plus généreux », il dit: « Dites ce que vous avez à dire – ou une partie de ce que vous dites – et que le diable ne vous entraîne pas »²²².

D'autres lui dirent: « Ô Messenger d'Allah, ô le meilleur d'entre nous et fils du meilleur d'entre nous, notre maître et fils de notre maître! »

Il répondit: « Ô gens, dites ce que vous avez à dire, et que le diable ne vous détourne pas. Je suis Muhammad, le serviteur d'Allah et Son Messenger. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qu'Allah (Glorieux et Majestueux) m'a accordé »²²³.

Bien que ces expressions — “tu es notre maître, tu es le meilleur d'entre nous, le plus éminent et le plus grand” — soient vraies en réalité, car il est le meilleur, le plus noble et le plus éminent des êtres humains sans aucune exception, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) les leur a interdites afin de les éloigner de

²²⁰ An-Nisâ' : 171

²²¹ al-Bukhârî (3445)

²²² Abû Dâwûd (4806)

²²³ an-Nasâ'î (10077)



l'exagération et de l'éloge excessif, de protéger le monothéisme, et de fermer les voies menant au polythéisme.

Il les a ainsi orientés vers deux descriptions qui représentent le plus haut rang du serviteur, sans exagération ni danger pour la croyance: le fait qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager.

Les annulatifs des ablutions sont les choses qui les invalident et les annulent. Ils sont au nombre de quatre:

1) Tout ce qui sort des deux voies (les parties intimes): Comme l'urine, les selles, les gaz ou autre chose, qu'il soit en petite ou en grande quantité; conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: (... ou que l'un de vous revienne du lieu où l'on fait ses besoins) ²²⁴,

et à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Mais [l'ablution est annulée] par les selles, l'urine et le sommeil »²²⁵.

2) La perte de la raison: Par le sommeil, l'évanouissement, la folie, ou ce qui y ressemble; car cela est une cause probable de la sortie d'un état d'impureté.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Mais [l'ablution est annulée] par les selles, l'urine et le sommeil »²²⁶.

Le sommeil qui annule les ablutions est le sommeil profond, dans lequel la conscience disparaît totalement, au point que la personne ne perçoit plus ce qui l'entoure.

Quant au sommeil léger, il n'annule pas les ablutions, car les Compagnons (Qu'Allah les agrée) étaient parfois pris de somnolence, puis se levaient pour prier sans refaire leurs ablutions²²⁷.

3) Le fait de toucher les parties intimes, sans intermédiaire Conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui touche son sexe doit refaire ses ablutions »²²⁸,

et à sa parole: « Celui qui touche ses parties intimes doit refaire ses ablutions »²²⁹.

²²⁴ An-Nisâ' : 43

²²⁵ an-Nasâ'î (159)

²²⁶ an-Nasâ'î (159)

²²⁷ Muslim (376)

²²⁸ Abû Dâwûd (181) et at-Tirmidhî (163)

²²⁹ Ibn Mâjah (481)



4) Manger de la viande de chameau, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé: « Devons-nous refaire nos ablutions après avoir mangé de la viande de mouton? » Il répondit: « Si tu veux, fais tes ablutions, et si tu veux, ne les fais pas ».

On lui dit alors: « Devons-nous refaire nos ablutions après avoir mangé de la viande de chameau? » Il répondit: « Oui, faites vos ablutions après avoir mangé de la viande de chameau »²³⁰.

5) L'apostasie de l'islam: Elle annule toutes les œuvres, y compris les ablutions; comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Et quiconque renie la foi, alors son œuvre est certes devenue vaine)²³¹.

❖ **Question juridique: celui qui est certain d'être en état de pureté puis doute de la survenue d'une annulation:**

Il est rapporté du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) qu'il a dit: « Si l'un de vous ressent quelque chose dans son ventre et doute: est-ce que quelque chose est sorti de lui ou non, qu'il ne quitte pas la mosquée jusqu'à ce qu'il entende un son ou sente une odeur »²³².

Ce hadith établit une grande règle juridique, à savoir: “La certitude ne disparaît pas par le doute.”

Ainsi, si le musulman est certain d'être en état de pureté, puis doute ensuite de l'annulation de cette pureté, il reste sur son état de pureté; car c'est l'état d'origine, celui qui est certain, et la certitude ne disparaît pas par un simple doute sans preuve.

En revanche, si la situation est inversée — c'est-à-dire qu'il est certain d'être en état d'impureté, puis doute ensuite d'avoir accompli les ablutions — alors l'état

²³⁰ Muslim (360)

²³¹ Al-Mâ'idah : 5

²³² al-Bukhârî (176) et Muslim (362)

d'impureté demeure, car la pureté est incertaine; dans ce cas, il doit refaire ses ablutions.



Les persécutions des polythéistes contre ceux qui avaient cru s'intensifièrent; leur audace augmenta et les formes de torture se multiplièrent, en particulier contre les affranchis et les plus faibles. Certains étaient jetés sous une chaleur accablante, d'autres avaient une énorme pierre posée sur leur poitrine; et lorsqu'on les relâchait, ils étaient incapables de s'asseoir tant la douleur était intense, sans parler des autres formes de supplices.

Abou Bakr as-Siddîq (Qu'Allah l'agrée), lorsqu'il voyait l'un des affranchis soumis à la torture, l'achetait et l'affranchissait. Il affranchit ainsi Bilâl, sa mère Hammâmah, 'Âmir ibn Fuhayrah, Umm 'Ubay, Zanîrah, an-Nahdiyyah et sa fille. Son père, Abou Quhâfah, lui dit alors: « Ô mon fils, je te vois affranchir des esclaves faibles; si seulement tu affranchissais des hommes forts qui pourraient te protéger et te défendre! » Il répondit: « Ô mon père, je ne cherche que ce que je cherche (par Allah). »²³³ À ce sujet, ce verset fut révélé: (Et l'en sera préservé le plus pieux, celui qui donne de ses biens pour se purifier)²³⁴.

Lorsque le Messager d'Allah ﷺ vit les souffrances, les persécutions et les tortures endurées par ses Compagnons, alors qu'ils n'étaient pas en mesure de se défendre en raison de leur petit nombre et de leur faiblesse, il leur indiqua d'émigrer vers l'Abyssinie, afin qu'Allah leur accorde une issue à leur situation.

Ainsi, dix hommes et cinq femmes émigrèrent, préférant l'exil dans des contrées lointaines et inconnues, supportant toutes sortes de difficultés et de dangers pour préserver leur religion.

Le premier à émigrer pour sa foi fut 'Uthmân ibn 'Affân (Qu'Allah l'agrée), accompagné de son épouse Ruqayyah, la fille du Messager d'Allah ﷺ. Leur départ vers l'Abyssinie eut lieu au mois de Rajab, durant la cinquième année de la mission prophétique. Ils y restèrent trois mois, puis revinrent à La Mecque après la diffusion de la nouvelle — qui s'avéra fausse — selon laquelle les habitants de La Mecque

²³³ Asbâb an-Nuzûl d'al-Wâhidî (456)

²³⁴ Sourate al-Layl : 17-18

s'étaient convertis à l'islam. À leur arrivée aux abords de La Mecque, il leur apparut clairement que la situation n'était pas telle qu'on la leur avait décrite, et que les persécutions des polythéistes contre la prédication et ceux qui y avaient cru s'étaient au contraire intensifiées. Certains d'entre eux choisirent alors d'entrer à La Mecque discrètement, d'autres se placèrent sous la protection d'une personne influente, tandis que le reste retourna en Abyssinie.



❖ **Son nom et sa naissance:**

Elle est Khadîdja bint Khuwaylid ibn Asad, de la tribu quraychite. Sa lignée rejoint celle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au quatrième ancêtre, Qusayy ibn Kilâb.

Elle naquit à La Mecque quinze ans avant la naissance du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Khadîdja (Qu'Allah l'agrée) était une femme noble parmi Quraych, issue de l'une de ses familles les plus anciennes par le lignage, l'honneur et la noblesse. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'a comptée parmi les meilleures femmes du monde²³⁵.

Elle était une femme de richesse et de commerce, dotée d'une grande intelligence, de sagacité, de perspicacité et d'un jugement sûr. C'est pour cela qu'elle choisit le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) comme époux. Elle fut pour lui la meilleure des épouses: elle fut la première épouse du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), la première femme à croire en lui, et la première à le soutenir et à l'épauler au début de sa mission. Elle le défendait contre les mécréants de Quraych et le réconfortait par sa personne et par ses biens.

Lorsque le boycott fut imposé aux Banû Hâshim, Khadîdja décida de quitter sa tribu, les Banû Asad — gens de force et de protection — pour rejoindre son époux ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et les Banû Hâshim, partageant avec eux la faim, la faiblesse et l'épreuve.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) eut de Khadîdja ses enfants : al-Qâsim et 'Abd Allâh — tous deux décédés en bas âge — ainsi que Ruqayya, Zaynab, Umm Kulthûm et Fâtima.

²³⁵ al-Bukhârî (3815) et Muslim (2430)

L'ange Jibrîl (Gabriel) vint un jour au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et lui dit: « Ô Messenger d'Allah, voici Khadîdja qui vient à toi avec un récipient contenant une nourriture. Lorsqu'elle viendra à toi, transmets-lui le salut de son Seigneur et le mien, et annonce-lui une maison au Paradis faite de perles creuses (ou de roseaux), où il n'y a ni bruit ni fatigue »²³⁶.

❖ **Son décès:**

Khadîdja bint Khuwaylid (Qu'Allah l'agrée) décéda au mois de Ramadan, trois ans avant l'Hégire, à l'âge de soixante-cinq ans. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'enterra à al-Hajûn. Son décès survint trois mois après la mort de l'oncle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abû Tâlib; ainsi, les peines et les épreuves se succédèrent pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) après leur disparition.

²³⁶ al-Bukhârî (3820) et Muslim (2432)



Teste tes connaissances – Semaine 11 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie la parole d’Allah, le Très-Haut: Khusr? a) La mort b) La perte et la destruction c) Le manque de richesse
hadith	Question: Qu’est-ce que les grands péchés (kabâ’ir)? a) Tout ce qu’Allah a interdit b) Tout ce qui est en dehors du polythéisme c) Ce pour quoi la loi religieuse a prévu une peine en ce bas monde, ou une menace dans l’au-delà, ou dont l’acte est associé à une malédiction ou à la colère d’Allah
‘Aqîda	Question: Pourquoi le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a-t-il désapprouvé que les Compagnons le louent en disant: « Tu es notre maître, le meilleur d’entre nous, le plus vertueux et le plus grand »? a) Par humilité b) Par respect envers ses Compagnons et en minimisant son propre droit c) Pour protéger l’unicité (le tawhîd) et fermer les voies menant au polythéisme
fiqh	Question: Le sommeil qui annule les ablutions est?

	a) Tout sommeil, même une légère somnolence b) Le sommeil profond durant lequel la conscience disparaît c) Le sommeil accompagné de la fermeture des yeux
Sîra	Question: Les Compagnons ont émigré en Abyssinie durant l'année? a) La troisième année de la mission prophétique b) La cinquième année de la mission prophétique c) La septième année de la mission prophétique
Compagnons	Question: Khadîdja (Qu'Allah l'agrée) appartenait à? a) Banû Makhzûm b) Banû Hâshim c) Banû Asad



La douzième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Malheur à tout calomniateur diffamateur, qui amasse des richesses et les compte sans cesse, pensant que sa richesse le rendra immortel. Mais non ! Il sera certes jeté dans la Broyeuse. Et qui te dira ce qu'est la Broyeuse? C'est le Feu attisé d'Allah, qui monte jusqu'aux cœurs. Il se refermera sur eux, en colonnes étendues.

❖ Thème de la sourate:

Mise en garde contre la moquerie et le mépris des croyants, par orgueil dû à l'abondance des richesses.

❖ Vocabulaire (mots difficiles):

Waylun	Menace, ruine et châtement sévère.
Humaza	Celui qui rabaisse les gens par ses actes et ses gestes.
Lumaza	Celui qui rabaisse les gens par ses paroles.
Kallā	Il n'en est pas ainsi comme il le pense.
La-yunbadhanna	Il sera certes jeté.
Al-Ḥuṭamah	Le feu qui broie et détruit tout ce qui y est jeté.
Taṭṭali'u 'alā l-af'idah	Elle pénètre les corps jusqu'à atteindre les cœurs.
Mu'sadah	Fermée, hermétiquement close.
Fī 'amadin mumaddadah	Ses portes sont fermées par des colonnes étendues afin qu'ils ne puissent en sortir.

❖ Le sens global:

Dans cette sourate, Allah, le Très Haut, menace d'un châtement sévère tout calomniateur et diffamateur dont la seule préoccupation est d'amasser des richesses et de les compter, pensant que l'abondance de ses biens le rendra immortel. Sa récompense sera d'être jeté dans un feu ardent et attisé, qui broie



tout ce qui y est jeté, brûle les corps jusqu'à atteindre les cœurs, et dont les portes seront fermées et verrouillées sur eux.

❖ **Les enseignements tirés de la sourate:**

1. L'interdiction de se moquer et de ridiculiser les autres, en raison de l'hostilité et de la haine que cela engendre entre les gens.
2. L'obligation pour l'être humain de ne pas se laisser tromper par sa richesse, car il n'y a pas d'immortalité dans ce monde, et nul ne peut échapper à la mort ni au Jugement.
3. La mise en garde contre l'avarice et l'obsession d'amasser et de compter les biens.
4. La menace sévère du Feu attisé et verrouillé contre ceux qui se caractérisent par ces vils comportements.

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit: « **Lorsque l'être humain meurt, ses œuvres cessent, sauf dans trois cas: une aumône continue, une science dont les gens tirent profit, ou un enfant vertueux qui invoque en sa faveur.** »²³⁷

❖ Explication:

Allah a fait de ce bas monde une demeure d'action, à partir de laquelle les serviteurs se préparent pour l'Au-delà. Ceux qui ont été négligents regretteront lorsqu'ils quitteront cette demeure sans s'y être approvisionnés de ce qui les rendra heureux. En effet, avec la mort, les œuvres prennent fin et la porte du repentir se ferme; aucune récompense n'atteint alors le serviteur, sauf s'il a laissé derrière lui trois choses. Et c'est par la grâce d'Allah, exalté soit-Il, que la récompense de ces œuvres continue d'être accordée au musulman après sa mort. Les voici:

Premièrement: l'aumône continue, c'est-à-dire celle dont le bénéfice perdure. Elle englobe tout legs pieux (waqf) laissé par le musulman, comme un bien immobilier, un objet utile, un animal, la construction d'une mosquée ou le creusement d'un puits.

Deuxièmement: la science religieuse dont on tire profit après lui: qu'il ait enseigné à quelqu'un, fait imprimer un livre, donné un exemplaire du Coran en aumône pour que les gens en bénéficient après sa mort, ou diffusé le savoir par des moyens modernes qui le préservent aussi longtemps qu'Allah le veut.

Troisièmement: l'enfant vertueux, ce qui inclut l'enfant direct ainsi que l'enfant de l'enfant, garçon ou fille. Le parent tire profit de sa piété et de ses invocations. L'enfant est mentionné en particulier, car c'est le plus souvent lui qui persévère dans les invocations pour ses parents.

❖ Ce que l'on retire du hadith:

²³⁷ Muslim, (1631)



1. Le mérite de la charité continue (ṣadaqa jāriya) et le fait que sa récompense continue à parvenir au serviteur même dans sa tombe.
2. Le mérite d'enseigner le savoir et de le diffuser par tous les moyens possibles.
3. Le fait que la récompense de l'aumône parvient au défunt, de même que les invocations et le savoir bénéfique.
4. Le mérite du mariage et l'espoir d'avoir un enfant vertueux.
5. La nécessité de veiller à éduquer les enfants selon une bonne éducation, afin de profiter de leur droiture et de leurs invocations.

Les gens de la Sunna et du Groupe (Ahl as-Sunna wa-l-Jamâ'a) ont des sources à partir desquelles ils tirent leur religion et par lesquelles ils connaissent la volonté de leur Seigneur.

Ces sources sont au nombre de trois:

La première source: le Livre d'Allah, le Très-Haut.

La deuxième source: la Sunna authentique du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

La troisième source: le consensus (ijmâ') des pieux prédécesseurs.

Ces trois éléments constituent les sources de référence, l'origine de la législation, le fondement de la religion de l'islam et la preuve de l'authenticité de ses croyances, de ses actes d'adoration, de sa morale et de ses règles de conduite. Ils font partie des caractéristiques propres aux gens de la Sunna et du Groupe, car ils ne reçoivent leur croyance que d'un fondement solide et d'une preuve ferme, et non des passions, des opinions personnelles, des rêves et autres choses semblables.

La preuve de l'établissement de ces sources légales:

Allah, le Très-Haut, dit: « En quoi que vous divergiez, son jugement appartient à Allah. Voilà Allah, mon Seigneur ; en Lui je place ma confiance et vers Lui je reviens. »²³⁸

Et Il dit également: « Ô vous qui avez cru! Obéissez à Allah, obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Puis, si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Cela est meilleur et d'une meilleure interprétation. »²³⁹

²³⁸ Sourate ach-Chourâ, (10)

²³⁹ Sourate an-Nisâ', (59)



La preuve de la valeur juridique (autorité) du consensus des pieux prédécesseurs réside dans la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et quiconque s'oppose au Messenger après que la guidée lui est clairement apparue, et suit une voie autre que celle des croyants, Nous le laisserons dans la voie qu'il a choisie et le ferons entrer en Enfer. Et quelle mauvaise destination! »²⁴⁰

Par les pieux prédécesseurs (as-salaf), on entend les gens des trois premières générations mentionnées dans le hadith du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les meilleurs des gens sont ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent. »²⁴¹

Ainsi, les gens de la Sunna honorent leurs pieux prédécesseurs et se réfèrent à leurs paroles et à leur compréhension pour saisir la religion et ses textes, en particulier les Compagnons (Qu'Allah les agrée). Ils sont les meilleurs des gens, les plus proches de la source üre de la prophétie et les plus savants quant à la volonté d'Allah et de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), surtout après la prolifération des innovations, la diminution du savoir, la corruption des compréhensions et l'abandon de la Sunna.

Les fruits de la connaissance des sources de la réception (des fondements):

1. La vénération des textes religieux et la soumission à ceux-ci.
2. La protection contre la contradiction et la confusion résultant de la multiplicité des sources.
3. Une compréhension correcte des textes et l'accès à la volonté d'Allah, le Très-Haut, et de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).
4. Le salut contre les déviations doctrinales et pratiques causées par le suivi des passions et de Satan.

²⁴⁰ Sourate an-Nisâ'(115)

²⁴¹ al-Bukhârî (6426)

❖ **Le jugement de l'essuyage sur les khuffs:**

La religion de l'islam est une religion de facilité et de bienveillance. Elle établit pour chaque situation des règles adaptées qui réalisent l'intérêt et écartent la difficulté.

Parmi ces règles figure l'essuyage sur les khuffs. Allah, le Très-Haut, a légiféré l'essuyage sur tout type de chausson, qu'il soit fabriqué en cuir, en laine, en tissu ou autre, que ce soit en voyage ou en résidence. Il s'agit d'une permission accordée par Allah (Glorieux et Majestueux) et d'un allègement pour Ses serviteurs.

L'imam Ahmad (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « Je n'ai aucune hésitation concernant l'essuyage (sur les khuffs): il y a à ce sujet quarante hadiths rapportés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). »²⁴²

Parmi ces hadiths figure celui d'al-Mughîra ibn Shu'ba (Qu'Allah l'agrée) qui a dit: « J'étais avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lors d'un voyage. Je me suis penché pour lui enlever ses khuffs, mais il dit: "Laisse-les, car je les ai mis alors que j'étais en état de pureté." Il passa alors la main humide dessus. »²⁴³

❖ **Les conditions de l'essuyage sur les khuffs:**

1. Les avoir enfilés en état de pureté rituelle.
2. Qu'ils couvrent entièrement le pied: si une partie du pied apparaît, ou si ce qui est porté descend en dessous de la cheville, l'essuyage n'est pas valable.
3. Qu'ils soient licites: il n'est pas permis d'essuyer sur un objet volé, ni sur de la soie pour l'homme, car une désobéissance ne permet pas de bénéficier d'une permission légale.
4. Qu'ils soient purs: ce qui est porté doit être pur; il n'est donc pas permis d'essuyer sur un objet impur, comme celui fabriqué à partir de la peau d'un animal mort sans abattage rituel ou de chien.

²⁴² al-Ghanî (1/360)

²⁴³ al-Bukhârî (206) et Muslim (274)



5. Que l'essuyage se fasse dans la durée déterminée: 'Alî (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a fixé trois jours et trois nuits pour le voyageur, et un jour et une nuit pour le résident. »²⁴⁴

❖ La manière et la description de l'essuyage:

Il est obligatoire d'essuyer le dessus du khuff, c'est-à-dire sa partie supérieure. Il n'est pas légiféré d'en essuyer le dessous ni le talon. Cela est appuyé par la parole de 'Alî (Qu'Allah l'agrée): « Si la religion reposait sur l'opinion personnelle, le dessous du khuff serait plus digne d'être essuyé que son dessus. Or, j'ai vu le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) essuyer le dessus de ses khuffs. » (2)

On essuie le pied droit avec la main droite et le pied gauche avec la main gauche, une seule fois, en passant les doigts sur le khuff.

Question: si une personne porte deux paires de chaussettes:

Si une personne enfle deux paires de chaussettes en étant en état de pureté, il lui est permis d'essuyer sur la chaussette supérieure.

En revanche, si elle enfle la chaussette inférieure, puis perd ses ablutions, puis enfle la chaussette supérieure, ou si elle a commencé l'essuyage sur la chaussette inférieure, alors il ne lui est pas permis d'essuyer sur la chaussette supérieure.

❖ Ce qui annule l'essuyage:

L'essuyage devient nul et il faut retirer les khuffs dans les cas suivants:

- 1.** La survenue d'une grande impureté rituelle nécessitant le bain (ghusl).
- 2.** Le retrait des deux khuffs ou de l'un d'eux, ou la découverte d'une grande partie du pied.
- 3.** L'expiration de la durée autorisée pour l'essuyage.

²⁴⁴ Muslim (85)

Un jour, l'un des Pharaons de cette communauté, Abû Jahl, rencontra le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) près du mont Safâ. Il l'insulta, lui fit du tort et l'attaqua, tandis que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne lui répondait pas. Puis il lui lança une pierre qui lui ouvrit la tête, au point que le sang se mit à couler.

Hamza ibn 'Abd al-Muttalib apprit cela à son retour d'une partie de chasse. Il partit aussitôt, en hâte, à la rencontre d'Abû Jahl, sans s'arrêter devant qui que ce soit, et lui dit: « Insultes-tu le fils de mon frère alors que je suis sur sa religion?! »

Puis il le frappa avec son arc et lui infligea une grave blessure²⁴⁵.

Ainsi, l'islam de Hamza fut d'abord motivé par l'ardeur et la défense de l'honneur. Puis Allah ouvrit sa poitrine à la foi; il se consacra entièrement à l'islam. Les musulmans trouvèrent en lui une force, et les polythéistes cessèrent alors une partie des persécutions qu'ils faisaient subir aux croyants.

Trois jours après la conversion de Hamza, 'Umar sortit, l'épée ceinte, décidé à tuer le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il rencontra alors un homme qui lui dit: « Où te diriges-tu, ô 'Umar? » Il répondit: « Je veux tuer Muhammad. »

L'homme dit: « Ne voudrais-tu pas plutôt t'occuper de quelque chose de plus étonnant encore? Ta sœur et son mari Sa'îd ibn Zayd se sont convertis et ont abandonné la religion que tu suis! »

'Umar changea alors de direction et se rendit, furieux, à la maison de sa sœur. Chez eux se trouvait Khabbâb ibn al-Aratt, qui leur lisait une feuille contenant des versets de la sourate Tâ-Hâ. 'Umar entendit le murmure de la récitation, frappa violemment à la porte et entra. Il dit à Sa'îd: « Peut-être avez-vous apostasié?! »

Il lui répondit: « Et si la vérité était dans une autre religion que la tienne? »

²⁴⁵ Hilyat al-Awliyâ' (2/673)



‘Umar se jeta alors sur lui et le frappa. Sa sœur s’interposa pour le défendre, et ‘Umar la gifla au visage, si bien qu’elle saigna.

Peu après, son cœur s’adoucit et il dit: « Donnez-moi ce livre que vous avez. »

Ils refusèrent jusqu’à ce qu’il fasse ses ablutions. ‘Umar se purifia, puis lut le texte. Lorsque Khabbâb entendit ‘Umar réciter le Coran, il lui dit: « Réjouis-toi, ô ‘Umar!» « Puisses-tu être celui pour qui s’est réalisée l’invocation du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): “Ô Allah, renforce l’islam par celui des deux ‘Umar que Tu aimes le plus : Abû Jahl ou ‘Umar ibn al-Khaṭṭâb.” »²⁴⁶

‘Umar se rendit alors à la maison d’al-Arqam, entra auprès du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et annonça publiquement sa conversion à l’islam. Les gens présents dans la maison proclamèrent alors le takbîr, au point que l’on dit que ce cri fut entendu jusque dans la mosquée. ‘Umar avait alors vingt-six ans.

Sa conversion fut une victoire et une source de dignité pour les musulmans. Ibn Mas‘ûd (qu’Allah l’agrée) a dit: « La conversion de ‘Umar fut une conquête, son émigration une victoire, et son autorité une miséricorde. Par Allah, nous ne pouvions pas prier ouvertement autour de la Maison (la Ka’ba) jusqu’à ce que ‘Umar se convertisse; il les combattit jusqu’à ce qu’ils nous laissent prier. »²⁴⁷

²⁴⁶ at-Tirmidhî (3681)

²⁴⁷ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (3/79)

❖ Son nom et sa naissance:

Elle est la Mère des croyants Sawda bint Zam'a ibn Qays ibn 'Abd Shams, al-Qurashiyya al-'Āmiriyya. Sa kunya était Umm al-Aswad.

Elle est née à La Mecque.

❖ Sa vie et ses mérites:

Elle était, qu'Allah l'agrée, de noble caractère, généreuse dans ses relations, digne et vertueuse. Elle fut la première épouse que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) épousa après le décès de Khadīja (Qu'Allah l'agrée). Il émigra avec elle à Médine et resta seul avec elle environ trois ans, jusqu'à ce qu'il consomme son mariage avec 'Ā'isha (Qu'Allah l'agrée).

Elle faisait partie de celles qui émigrèrent en Abyssinie. Elle assista avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à la bataille de Khaybar et au Pèlerinage d'adieu. Après que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) eut rejoint le Compagnon suprême, elle resta chez elle et n'accomplit plus le pèlerinage jusqu'à sa mort. Elle disait: « J'ai accompli le pèlerinage et la 'umra, et je demeure donc dans ma maison comme Allah (Glorieux et Majestueux) me l'a ordonné. »²⁴⁸ Elle avait une nature généreuse et aimait donner en aumône. À tel point que 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (Qu'Allah l'agrée) lui envoyait des dirhams, qu'elle distribuait aussitôt aux pauvres.²⁴⁹ Et il lui suffit comme mérite que la Mère des croyants 'Ā'isha (Qu'Allah l'agrée) ait souhaité être semblable à elle dans sa conduite et sa manière de vivre²⁵⁰.

Parmi ses attitudes remarquables, qu'Allah l'agrée, figure le fait qu'elle offrit volontairement son jour à 'Ā'isha (Qu'Allah l'agrée), de bon cœur, par égard pour le cœur du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), après qu'elle eut pris de l'âge²⁵¹.

²⁴⁸ Aṭ-Ṭabaqāt al-Kubrā d'Ibn Sa'd (8/55)

²⁴⁹ Al-Bidāya wa-n-Nihāya (2/265)

²⁵⁰ Muslim (1463)

²⁵¹ al-Bukhārī (5212) et Muslim (1463)



❖ **Son décès:**

Elle décéda à Médine à la fin du califat de 'Umar (Qu'Allah l'agrée), après avoir légué sa maison à 'Â'isha (Qu'Allah l'agrée).

Teste tes connaissances – Semaine 12–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: « Al-lumaza » est la personne qui? a) Rabaisse les gens par ses paroles. b) Diminue les gens par ses actes. c) Complotte contre les gens et use de ruse.
hadith	Question: Ce qui profite à l'homme après sa mort? a) Une grande richesse héritée. b) Une position sociale élevée. c) Un savoir bénéfique.
'Aqîda	Question: Parmi les sources de référence chez les gens de la Sunna et du Groupe? a) Les visions et les rêves. b) Le consensus des pieux prédécesseurs. c) La raison.
fiqh	Question: Parmi les conditions de l'essuyage sur les khuffs? a) L'entrée de l'heure de la prière. b) Que ce qui est porté soit pur. c) Que la prière soit obligatoire.
Sîra	Question: 'Umar ibn al-Khaṭṭâb s'est converti à l'islam après la conversion de Hamza au bout de? a) Un mois.

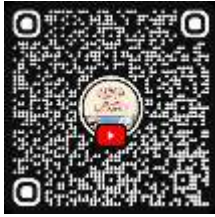


	b) Une semaine. c) trois jours
Compagnons	Question: Parmi les mérites de Sawda (Qu'Allah l'agrée)? a) Elle était la plus savante des Mères des croyants. b) Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne s'est pas marié avec une autre vierge qu'elle. c) Elle fut seule avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pendant environ trois ans.

La treizième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'Éléphant? N'a-t-Il pas rendu leur stratagème complètement vain? Et Il envoya contre eux des oiseaux par volées, qui leur lançaient des pierres d'argile durcie, et Il les rendit semblables à une paille mâchée.

❖ Thème de la sourate:

La mise en évidence de la puissance d'Allah et de Sa rigueur envers ceux qui complotent contre Sa Maison sacrée.

❖ Vocabulaire (Mots difficiles):

A lam tara	N'as-tu pas su?/ N'as-tu pas appris?
Aṣ-ḥâbi l-fîl	Abraha l'Abyssin et son armée, qui voulaient détruire la Kaaba.
Kaydahum	Leur plan et leurs efforts pour détruire la Kaaba.
Taḍlîl	Anéanti, annulé, réduit à l'échec.
Abâbîl	En groupes successifs.
Sijjîl	Argile durcie (terre cuite).
Ka'asfin ma'kûl	Comme des feuilles sèches de culture, mangées par les bêtes puis rejetées.

❖ Sens général:

La sourate Al-Fîl fait partie des sourates mecquoises. Elle montre la puissance d'Allah, Exalté soit-Il, dans la protection de Sa Maison sacrée et Sa défense. En effet,

les gens de l'Éléphant étaient un peuple chrétien qui dominaient le Yémen. Leur chef, Abraha al-Ashram, décida de construire un sanctuaire à Sanaa afin d'inciter les Arabes à le visiter à la place de la Maison sacrée (la Kaaba). Et son objectif par cela était de glorifier son propre territoire, et de détourner le commerce et les profits de La Mecque vers le Yémen. Lorsqu'il eut construit son église, un homme quraychite vint et en souilla les murs avec des excréments, puis s'enfuit. Quand Abraha en fut informé, il entra dans une violente colère et prépara une armée abyssinienne à laquelle les Arabes ne pouvaient faire face. Ils marchèrent alors pour envahir La Mecque et détruire la Kaaba.

Lorsqu'ils s'approchèrent de La Mecque, Allah envoya contre eux des oiseaux successifs, des oiseaux noirs, venant de la mer par groupes successifs. Chaque oiseau portait trois pierres: deux dans ses pattes et une dans son bec. Ils les anéantirent et les détruisirent complètement. Ainsi, Allah les repoussa par leur propre stratagème; ils n'obtinrent aucun bien.

Cet événement fut un signe manifeste pour les gens de la défense d'Allah — Exalté soit-Il — de Sa Maison sacrée. Cela se produisit cinquante jours avant la naissance du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et devint ainsi l'un des signes annonciateurs de sa naissance et des prémices de sa mission prophétique.

❖ Les enseignements tirés de la sourate:

1. La défense d'Allah, Très-Haut, de Sa Maison sacrée et Sa rigueur envers ceux qui complotent contre elle.
2. Un rappel adressé aux Quraychites du bienfait d'Allah — Exalté soit-Il — car leur voisinage avec la Maison sacrée augmentait leur sécurité et élevait leur statut.
3. Tout complot ou toute manœuvre entrepris sans justice se retourne inévitablement contre son auteur.



D'après Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **La charité ne diminue en rien les biens, Allah n'accorde à un serviteur qui pardonne qu'un surcroît d'honneur, et nul ne s'humilie pour Allah sans qu'Allah, le Très-Haut, ne l'élève.** »²⁵²

❖ **Explication:**

Ce hadith met en lumière le mérite de trois des plus nobles formes d'adoration:

La première: la charité (şadaqa). Elle ne diminue pas les biens; au contraire, elle les accroît, y apporte bénédiction et croissance, les purifie et les protège des calamités.

La deuxième: le pardon des fautes de ceux qui font du tort. Il ne conduit pas à l'humiliation, mais constitue au contraire la véritable dignité. Celui qui est connu pour son pardon, son renoncement à la vengeance et aux reproches, gagne la considération et la grandeur dans les cœurs, et voit son honneur et sa noblesse augmenter ici-bas et dans l'au-delà.

La troisième: l'humilité. Elle n'est pas une humiliation comme certains le pensent. Bien au contraire, Allah — Très-Haut — élève celui qui s'en pare. Quiconque s'abaisse devant Allah, se montre humble et brisé devant Lui, doux et bienveillant envers les créatures, proche d'elles et facile de caractère, Allah l'élève en degrés dans ce monde, lui accorde l'amour dans les cœurs et des rangs élevés au Paradis.

Ainsi, ce hadith rassemble toutes les portes de la bienfaisance: la charité, le pardon et l'humilité. L'un est bienfaisant par ses biens et en répondant aux besoins des nécessiteux; l'autre est bienfaisant par son pardon envers les torts des offenseurs; et l'autre encore est bienfaisant par son humilité et sa noblesse de caractère.

par sa bienveillance, son humilité et la beauté de son comportement envers l'ensemble des gens. Ces trois catégories ont englobé les gens par leurs nobles caractères et leur bienfaisance; Allah les a donc élevés en ce monde, en plus de ce qu'Il leur réserve comme récompenses dans l'au-delà.

²⁵² Muslim, (2588)

❖ Les enseignements tirés du hadith:

1. Le mérite de la charité et la mise en évidence de son impact positif sur le musulman, tant sur sa personne que sur ses biens.
2. Le mérite du pardon, de l'indulgence et du fait de repousser le mal par le bien, et que cela est une cause d'obtention de la dignité et de l'honneur.
3. Le mérite de l'humilité, qui est une élévation en ce monde parmi les serviteurs, accompagnée d'une immense récompense dans l'au-delà.
4. Que la vertu promise est accordée à celui qui accomplit ces œuvres avec sincérité pour Allah, sans ostentation, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui s'humilie pour Allah ».
5. Que la dignité et l'élévation sont entre les mains d'Allah — Gloire à Lui —, Il les accorde à qui Il veut.



Les fondements de la croyance islamique sont les bases de la foi et ses piliers authentiques, qu'Allah, le Très-Haut, a mentionnés dans Son Livre et que Son Messager a exposés dans sa Sunna.

Ils sont: la foi en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour dernier, et au destin (qadar), qu'il soit bon ou mauvais.

❖ **Ces six piliers constituent les fondements de la religion pour deux raisons principales:**

Premièrement: La foi du serviteur n'est valable qu'après avoir cru en l'ensemble de ces piliers, sans en exclure aucun.

Deuxièmement: Toutes les questions relatives à la croyance et leurs détails découlent de ces piliers fondamentaux.

❖ **Leurs preuves:**

Les piliers de la foi sont appuyés par de nombreuses preuves tirées du Coran et de la Sunna, parmi lesquelles:

La parole d'Allah, le Très-Haut: « La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers l'Orient ou l'Occident, mais la vraie piété est celle de celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, aux Livres et aux prophètes. »²⁵³ Et Sa parole, le Très-Haut: « Nous avons créé toute chose selon une mesure déterminée. »²⁵⁴ Et Sa parole, le Très-Haut: « Il a créé toute chose et Lui a donné une juste mesure. »²⁵⁵ Et dans le hadith rapporté par 'Umar (Qu'Allah l'agrée), il a dit: « Alors que nous étions assis un jour auprès du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), voilà qu'apparut devant nous un homme aux vêtements d'une blancheur éclatante et aux cheveux d'un noir intense. On ne voyait sur lui aucune trace de voyage, et aucun de nous ne le connaissait. Il s'assit devant le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions

²⁵³ Sourate Al-Baqara, (177)

²⁵⁴ Sourate Al-Qamar, (49)

²⁵⁵ Sourate Al-Furqân,(2)

sur lui), plaça ses genoux contre les siens et posa ses mains sur ses cuisses, puis dit: “Ô Muhammad, informe-moi sur l’Islam.”

Le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit: “L’Islam consiste à attester qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah et que Muhammad est le Messager d’Allah, à accomplir la prière, à acquitter la zakât, à jeûner le mois de Ramadan et à accomplir le pèlerinage à la Maison (la Kaaba), si tu en as la capacité.” Il dit: “Tu as dit vrai.” Nous fûmes étonnés: il l’interrogeait et confirmait en même temps sa réponse! Il dit ensuite: “Informe-moi sur la foi (al-îmân).” Il répondit: “C’est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour dernier, et de croire au destin (qadar), qu’il soit bon ou mauvais.” Il dit: “Tu as dit vrai.” Il dit encore: “Informe-moi sur l’excellence spirituelle (al-iḥsân).” Il répondit: “C’est d’adorer Allah comme si tu Le voyais; et même si tu ne Le vois pas, Lui certes te voit.” Il dit alors: “Informe-moi au sujet de l’Heure.” Il répondit: “Celui qui est interrogé à son sujet n’en sait pas plus que celui qui questionne.” Il dit: “Informe-moi alors de ses signes.” Il répondit: “Que la servante enfante sa maîtresse, et que tu voies les va-nu-pieds, les démunis, les bergers de moutons rivaliser dans la construction de hauts édifices.”

Puis l’homme s’en alla. Je demeurai un moment, puis le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: “Ô ‘Umar, sais-tu qui était celui qui questionnait?” Je répondis: “Allah et Son Messager savent mieux.” Il dit: “C’était Jibrîl (Gabriel). Il est venu pour vous enseigner votre religion.” »²⁵⁶.

²⁵⁶ Muslim, (8)



Les grandes ablutions sont obligatoires dans certains cas et recommandées dans d'autres.

❖ **Les cas où le ghusl est obligatoire:**

1. **À la sortie du sperme; conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut:** « Et si vous êtes en état de grande impureté, alors purifiez-vous. »²⁵⁷ Et selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque l'eau jaillit, fais alors les grandes ablutions. »²⁵⁸
2. **Le rapport sexuel, même sans éjaculation;** conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsqu'il s'assoit entre ses quatre membres puis fournit l'effort, le ghusl devient obligatoire. »²⁵⁹
3. **La conversion d'un non-musulman à l'islam;** car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna à Qays ibn 'Âsim, lorsqu'il embrassa l'islam, d'effectuer les grandes ablutions.²⁶⁰
4. **La fin des menstrues et des lochies chez la femme;** conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et lorsqu'elles se sont purifiées... »²⁶¹ Et selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) adressée à Fâtima bint Abî Ḥubaysh: « Lorsque les menstrues surviennent, cesse la prière, et lorsqu'elles prennent fin, fais les grandes ablutions puis prie. »²⁶²
5. **Le décès;** conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lavez-le avec de l'eau et du lotus. »²⁶³

❖ **Les grandes ablutions recommandées (sunna et méritoires):**

1. **Les grandes ablutions du vendredi,** qui sont les plus fortement recommandées parmi les ablutions surrogatoires; selon la parole du

²⁵⁷ Sourate Al-Mâ'ida,(6)

²⁵⁸ Al-Bukhârî 269 et Muslim (303)

²⁵⁹ Al-Bukhârî (287)

²⁶⁰ Abû Dâwûd (355 et An-Nasâ'î 109)

²⁶¹ (Sourate Al-Baqara, 2:222)

²⁶² Al-Bukhârî (320 et Muslim 333)

²⁶³ Al-Bukhârî 1266 et Muslim 1206)

Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque l'un de vous se rend à la prière du vendredi, qu'il fasse les grandes ablutions. » ²⁶⁴

2. **Les grandes ablutions entre deux rapports conjugaux;** selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Cela est plus reposant, plus agréable et plus pur. » ²⁶⁵
3. **Les grandes ablutions pour les deux fêtes (îd al-Fiṭr et îd al-Aḍḥâ);** conformément à la pratique des Compagnons (Qu'Allah les agrée). ²⁶⁶
4. **Les grandes ablutions lors de l'entrée en état d'iḥrâm pour la 'umra ou le pèlerinage (ḥajj);** car le Prophète ﷺ faisait les grandes ablutions avant d'entrer en état d'iḥrâm. ²⁶⁷
5. **Les grandes ablutions pour celui qui reprend connaissance après un évanouissement;** conformément à l'acte du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant sa maladie. ²⁶⁸
6. **Les grandes ablutions pour celui qui a lavé un mort;** selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui lave un mort, qu'il fasse les grandes ablutions. » ²⁶⁹

❖ **Ce qui est interdit à la personne en état de grande impureté (junub) et assimilée:**

1. Il ne lui est pas permis de rester dans la mosquée, sauf en simple passage; conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « ... et ne vous approchez pas de la prière alors que vous êtes en état de grande impureté, sauf en passant, jusqu'à ce que vous vous soyez lavés. » ²⁷⁰ Toutefois, s'il accomplit les ablutions mineures (wuḍû'), il lui est permis de rester dans la mosquée, comme cela a été rapporté des Compagnons (Qu'Allah les agrée). ²⁷¹

²⁶⁴ Al-Bukhârî, (877)

²⁶⁵ Abû Dâwûd, (216)

²⁶⁶ Mâlik, (428)

²⁶⁷ At-Tirmidhî, (830)

²⁶⁸ Al-Bukhârî, 687 et Muslim, (418)

²⁶⁹ Ibn Mâjah, (1463)

²⁷⁰ Sourate An-Nisâ', (43)

²⁷¹ Sa'îd ibn Manşûr, (1557)



2. Il ne lui est pas permis de réciter le Coran; selon le hadith rapporté par 'Alî (Qu'Allah l'agrée): « Rien n'empêchait le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de réciter le Coran si ce n'est l'état de grande impureté. » ²⁷²

²⁷² Aḥmad, (1014)

Jeudi : Table de la Sîra**Le boycott de Quraych contre Banû Hâshim
et Banû al-Muṭṭalib**

Lorsque Ḥamza et ‘Umar (Qu’Allah les agrée tous deux) embrassèrent l’islam, que celui-ci se répandit parmi plusieurs tribus, et que Banû Hâshim refusèrent de livrer le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) aux polythéistes et de cesser de le protéger, cela mécontenta profondément Quraych. Ils décidèrent alors unanimement — au début du mois de Muḥarram, la septième année de la mission prophétique — de boycotter Banû Hâshim et Banû al-Muṭṭalib: ils jurèrent de ne plus commercer avec eux, de ne plus contracter de mariages avec eux, de ne plus leur parler ni s’asseoir avec eux, jusqu’à ce qu’ils livrent le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) afin qu’il soit tué.

Ils rédigèrent les clauses de cet accord dans un document qu’ils suspendirent au plafond de la Kaaba. Celui qui se chargea de l’écriture de ce pacte fut Manṣûr ibn ‘Ikrima ibn ‘Âmir. Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua alors contre lui, et sa main fut paralysée.

Banû Hâshim et Banû al-Muṭṭalib se retirèrent dans le défilé (Shi‘b) d’Abû Ṭâlib, à l’exception d’Abû Lahab qui prit le parti de Quraych. Ils demeurèrent dans ce défilé pendant trois années dans des conditions extrêmement difficiles. Rien ne leur parvenait, sauf en secret. La famine les atteignit à un point tel que l’on entendait les cris des enfants affamés à l’intérieur du défilé. Ils furent contraints de manger des feuilles d’arbres et des peaux. Ils ne pouvaient sortir que durant les mois sacrés afin d’acheter aux caravanes arrivant à La Mecque, mais les habitants de la ville faisaient monter les prix afin de les empêcher d’acheter.

Puis, la dixième année de la mission prophétique, certains hommes de Quraych furent touchés de compassion et entreprirent d’annuler ce pacte injuste. Parmi eux figuraient Hishâm ibn ‘Amr ibn Rabī‘a et al-Muṭ‘im ibn ‘Adî.

Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) informa alors les siens qu’Allah avait envoyé des termites sur ce document, qui avaient tout mangé sauf le Nom d’Allah — Glorifié soit-Il. Abû Ṭâlib se rendit alors auprès de Quraych et leur



rapporta les paroles du Messenger d'Allah ²⁷³ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). concernant la feuille. Il leur dit: « S'il a menti, nous vous le livrerons; mais s'il a dit la vérité, vous devrez mettre fin à notre boycott et à l'injustice que vous nous infligez. » Ils ouvrirent alors le document et le trouvèrent exactement comme il l'avait décrit. Le pacte fut ainsi annulé, et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ainsi que ceux qui étaient avec lui, sortirent du défilé après un long siège et un boycott profondément injuste.

²⁷³ Al-Bidâya wa-n-Nihâya, (3/97)

❖ Son nom et sa naissance:

Elle est la Mère des croyants 'Â'isha bint Abî Bakr aş-Şiddîq (Qu'Allah les agrée tous deux).

Sa kunyah est Umm 'Abd Allâh, surnom qui lui fut donné d'après 'Abd Allâh, le fils de sa sœur Asmâ'.

Elle est née (Qu'Allah l'agrée) la quatrième année de la mission prophétique.

❖ Sa vie et ses mérites:

Elle est aş-Şiddîqa, fille d'aş-Şiddîq, celle qui fut déclarée innocente depuis le haut des sept cieux. Allah l'a purifiée dans Son Livre et a fait descendre à son sujet des versets récités jusqu'au Jour de la Résurrection.

Elle comptait parmi les Compagnons les plus versés dans le savoir, les plus savants et ceux qui rapportaient le plus de hadiths. Elle se distinguait également par la justesse de son jugement. Les grands Compagnons, lorsqu'ils rencontraient une difficulté dans une question religieuse, la consultaient pour obtenir une fatwa.

Abû Mûsâ al-Ash'arî (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Il ne nous est jamais arrivé qu'une affaire nous pose problème et que nous interrogiions 'Â'isha sans que nous ne trouvions chez elle un savoir à ce sujet. » ²⁷⁴

Az-Zuhrî a dit: « Si l'on rassemblait le savoir de 'Â'isha avec celui de toutes les Mères des croyants et de toutes les femmes, le savoir de 'Â'isha serait le plus éminent. »

²⁷⁵

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut informé de son mariage avant même de l'épouser. Dans un hadith, il a dit: « Je t'ai vue en songe durant trois nuits : un ange te portait dans un morceau de soie et me disait: "Voici ton épouse." Je découvrais ton visage et c'était bien toi. Alors je disais: "Si cela vient d'Allah, Il le

²⁷⁴ At-Tirmidhî, (3883)

²⁷⁵ Mâlik (6. 124, Al-A'zamî)



réalisera.” »²⁷⁶ Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa à La Mecque alors qu'elle était âgée de six ans, et cela eut lieu quelques mois avant l'Hégire. Puis ses parents émigrèrent avec elle, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) consumma le mariage à Médine, au mois de Shawwâl de la deuxième année de l'Hégire, après la bataille de Badr, alors qu'elle avait neuf ans. Il n'épousa aucune autre femme vierge qu'elle.

Il l'aimait d'un amour profond. Lorsqu'on lui demanda: « Ô Messenger d'Allah, qui est la personne que tu aimes le plus? » Il répondit: « 'Â'isha. » On lui demanda: « Et parmi les hommes? » Il répondit: « Son père. »²⁷⁷ Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a également dit: « Le mérite de 'Â'isha par rapport aux autres femmes est comme le mérite du tharîd par rapport à tous les autres mets. »²⁷⁸. Parmi ses mérites (Qu'Allah l'agrée) figure le fait que l'ange Jibrîl (que la paix soit sur lui) lui transmet les salutations de paix par l'intermédiaire du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).²⁷⁹

Parmi ses mérites également: lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) tombait malade, il tenait à être soigné dans sa demeure. Allah l'honora en faisant que les derniers instants du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se déroulèrent dans sa chambre et alors qu'il reposait sur sa poitrine. Elle dit (Qu'Allah l'agrée): « Parmi les bienfaits qu'Allah m'a accordés, il y a le fait que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est décédé dans ma maison, le jour qui m'était destiné, entre mon cou et ma poitrine. »²⁸⁰

❖ Son décès:

Elle décéda (Qu'Allah l'agrée) à Médine, l'an cinquante-sept de l'Hégire, dans la nuit du mardi, après que dix-sept jours se furent écoulés du mois de Ramadan, après la prière du witr. Elle était alors âgée de soixante-six ans.

²⁷⁶ Al-Bukhârî 3895 et Muslim 2438)

²⁷⁷ Al-Bukhârî, (3662)

²⁷⁸ Al-Bukhârî, 3769 et Muslim, (2431)

²⁷⁹ Al-Bukhârî, (3768)

²⁸⁰ Al-Bukhârî, (4449)

Elle avait recommandé d'être enterrée de nuit. Elle fut donc enterrée la même nuit au cimetière d'Al-Baqî', et la prière funéraire fut dirigée par Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée).



Teste tes connaissances – Semaine 13 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d’Allah , le Très-Haut: {Abâbîl}? a) Des groupes successifs b) Des groupes dispersés c) Des essaims effrayants
hadith	Question: Quelle est la récompense de celui qui fait preuve d’humilité envers les serviteurs d’Allah? a) L’abondance de la subsistance b) L’illumination du visage c) Qu’Allah l’élève en degré
‘Aqîda	Question: Parmi les fondements de la croyance islamique? a) Préserver la langue b) Croire au destin (qadar) c) S’abstenir de nuire aux autre
fiqh	Question: Parmi les cas où le ghusl (grandes ablutions) est obligatoire? a) L’évanouissement b) La conversion du non-musulman à l’islam c) Le fait de commettre un péché
Sîra	Question: Celui qui a rédigé le document du boycott était?

	a) ‘Ikrima ibn Abî ... b) Abû Lahab ibn ‘Abd ... c) Mansûr ibn ‘Ikrima ibn ‘Âmir
Compagnons	Question: Parmi les particularités de ‘Â’isha (Qu’Allah l’agrée)? a) Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n’a épousé aucune autre femme vierge qu’elle b) Elle fut la première de ses épouses c) Elle fut la dernière des Mères des croyants à décéder, après Khadîja (Qu’Allah l’agrée)



La quatorzième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Le Fracas! Qu'est-ce que le Fracas? Et qui te dira ce qu'est le Fracas? Le jour où les gens seront comme des papillons éparpillés, et où les montagnes seront comme de la laine cardée. Alors, quant à celui dont les balances seront lourdes, il sera dans une vie agréée. Mais quant à celui dont les balances seront légères, son refuge sera l'Abîme. Et qui te dira ce qu'est cet Abîme? C'est un feu ardent.

❖ Thème de la sourate:

Éveiller les cœurs par l'évocation des horreurs du Jour de la Résurrection et des états des hommes face à la balance de leurs œuvres.

❖ Vocabulaire difficile:

Al-Qâri'a (Le Fracas)	La Résurrection; elle est appelée ainsi parce qu'elle frappe les cœurs par ses terribles événements.
Kâl-farâshi l-mabthûth	Comme des criquets dispersés, se heurtant les uns aux autres dans le désordre.
Kâl-'ihni l-manfûsh	Comme de la laine déchirée; tel est d'abord l'état des montagnes, puis elles se désagrègent peu à peu, jusqu'à devenir une poussière éparpillée et insignifiante.
Thaqlat mawâzînuh	Celui dont les bonnes actions pèseront lourd dans la balance.
fa-ummuhu hâwiya	Son abri et sa demeure seront le Feu, dans lequel il tombera la tête la première.

❖ Sens général:

La sourate Al-Qâri'a fait partie des sourates mecquoises. Elle comporte onze versets décrivant la résurrection, la rétribution et la situation des gens face aux balances des œuvres. Allah, le Très-Haut, y informe que lorsque l'Heure se lèvera,



elle frappera les cœurs des hommes par ses horreurs et ses événements terrifiants, au point que les gens, malgré leur grand nombre et la confusion de leurs esprits, seront semblables à une foule de sauterelles en tumulte, s'accumulant, se répandant et s'entrechoquant les unes avec les autres. Quant aux montagnes, malgré leur solidité, leur hauteur et leur immensité, elles deviendront semblables à de la laine déchirée, volant çà et là.

Ensuite, Allah, le Très-Haut, informe que les gens seront divisés en deux groupes : celui dont la balance des bonnes actions sera lourde sera sauvé du Feu et vivra dans une vie agréée, au Paradis, demeure d'une félicité éternelle.

En revanche, celui dont les bonnes actions seront peu nombreuses et les mauvaises abondantes aura pour refuge le Feu, demeure de perdition; il y sera jeté la tête la première. Qu'Allah, le Très-Haut, nous en protège.

❖ Les enseignements tirés de la sourate:

1. Le rappel des épreuves et des horreurs du Jour de la Résurrection.
2. La clarification de la destinée des pieux et l'incitation à la recherche, ainsi que la mise en garde contre la destinée des mécréants et l'avertissement à ce sujet.
3. Le fait que, selon la croyance des gens de la Sunna et du consensus, il y aura une balance le Jour de la Résurrection, par laquelle les œuvres — bonnes et mauvaises — seront pesées.
4. Que le feu de l'au-delà est extrêmement ardent et brûlant, sa chaleur dépassant celle du feu de ce monde de soixante-dix fois.

D'après 'Abd Allâh ibn 'Umar (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **L'injustice sera des ténèbres au Jour de la Résurrection.** » ²⁸¹

❖ Explication:

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous ordonne d'éviter l'injustice et de nous prémunir contre le fait d'y tomber, qu'elle soit commise envers un être humain ou un animal, un ami ou un ennemi, un musulman ou un non-musulman. Il en explique ensuite la raison: celui qui commet l'injustice sera plongé dans des ténèbres le Jour de la Résurrection, au point de ne pas trouver son chemin, alors que la lumière des croyants avancera devant eux et sur leur droite.

La mise en garde contre l'injustice est en réalité une incitation à son contraire, à savoir la justice. En effet, la législation islamique ordonne la justice et interdit l'injustice. La plus parfaite des justices et son fondement même est la reconnaissance de l'unicité d'Allah, la sincérité dans la religion et l'adoration exclusive qui Lui est vouée. À l'inverse, la plus grande et la plus grave des injustices est l'association d'autres divinités à Allah (le polythéisme).

Vient ensuite la justice consistant à s'acquitter des droits du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): croire en lui, l'aimer et faire passer cet amour avant celui de toute autre créature.

Parmi les formes de justice figurent également: la bienfaisance envers les parents, le maintien des liens de parenté, l'honnêteté dans les transactions commerciales, l'accomplissement des droits des serviteurs et des travailleurs, ainsi que le respect mutuel des droits entre les époux. Celui qui manque à l'un de ces devoirs est un injuste.

Ainsi, l'injustice, sous toutes ses formes, sera ténèbres le Jour de la Résurrection. Ses auteurs seront châtiés selon la gravité de leur injustice, et les opprimés seront

²⁸¹ Al-Bukhârî (2447) et Muslim (2579)



dédommagés à partir des bonnes actions des injustes. Si leurs bonnes actions viennent à s'épuiser, on prendra alors des mauvaises actions des opprimés pour les

❖ **Faire porter aux injustes.Ce qu'on tire du hadith:**

1. Mise en garde contre l'injustice (l'oppression) et le danger de ses conséquences.
2. Les textes ont montré que l'injustice est de trois types:

Premièrement: un type qu'Allah ne pardonne pas, c'est l'association (le polythéisme) envers Lui, comme Allah le Très-Haut a dit: « Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés »²⁸²

Deuxièmement: un type dont Allah ne laisse rien passer, mais qu'Il réclame entièrement, à savoir l'injustice des gens les uns envers les autres.

Troisièmement: un type qui est soumis à la volonté divine: s'Il veut, Il châtie pour cela, et s'Il veut, Il pardonne. Ce sont les péchés entre le serviteur et son Seigneur, en dehors du polythéisme.

²⁸² (An-Nisâ', 48)

La foi en Allah se réalise par quatre éléments:

1. La croyance en Son existence.
2. La croyance en Sa seigneurie (Rubûbiyya).
3. La croyance en Sa divinité (Ulûhiyya).
4. La croyance en Ses noms et attributs.

Quant au premier point (la foi en l'existence d'Allah, le Très-Haut), il est prouvé par quatre preuves: la nature innée (fitra), la raison, la révélation (la loi religieuse) et la perception sensible.

1) La preuve de la nature innée (fitra): Toute créature est naturellement disposée à croire en son Créateur, sans réflexion ni enseignement préalable. Allah, le Très-Haut, a dit: « La nature primordiale selon laquelle Allah a créé les hommes »²⁸³ Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Tout nouveau-né naît selon la nature innée (fitra) »²⁸⁴

2) La preuve de la raison: Les événements ont nécessairement un auteur, et les créatures ont nécessairement un Créateur. Elles ne peuvent ni se créer elles-mêmes ni exister par hasard. Il est donc impératif qu'elles aient un Seigneur qui les a fait exister. De plus, après leur existence, nous les voyons fonctionner selon un ordre parfait, ce qui exclut l'hypothèse du hasard, car ce qui existe par hasard n'est pas organisé. Allah, le Très-Haut, a dit: « Ont-ils été créés à partir de rien, ou sont-ils eux-mêmes les créateurs? » (sens du verset). « ... les créateurs? »²⁸⁵ C'est pourquoi, lorsque Jubayr ibn Muṭ'im entendit ces versets, il dit: « Mon cœur faillit s'envoler », et ce fut la première fois que la foi s'installa dans mon cœur²⁸⁶.

3) Quant à la preuve tirée de la révélation (la loi religieuse): Tous les Livres célestes ont affirmé l'existence de leur Seigneur. De même, les lois justes qu'ils contiennent, renfermant les intérêts des créatures, ainsi que les informations véridiques qu'ils

²⁸³ (Ar-Rûm, 30)

²⁸⁴ Al-Bukhârî 1358 et Muslim 2658)

²⁸⁵ Sourate At-Tûr, verset 35

²⁸⁶ Al-Bukhârî (4573)



rapportent et dont les gens ont constaté la réalisation, constituent autant de preuves qu'ils proviennent d'un Seigneur Omniscient.

4) Quant à la preuve tirée de la perception sensible, elle se manifeste sous deux aspects:

- **Premier aspect:**

L'exaucement des invocations et le secours apporté aux affligés, parmi les prophètes, les messagers et les pieux. Tout cela est une preuve catégorique de l'existence d'Allah, béni et exalté soit-Il. L'exaucement des invocations demeure un fait observable jusqu'à nos jours pour quiconque se tourne sincèrement vers Allah.

- **Deuxième aspect:**

Les signes et les miracles des prophètes, que les gens ont vus et transmis de génération en génération; comme les signes du prophète Nûḥ, de Ṣāliḥ, de Mûsâ et de 'Îsâ (que la paix soit sur eux), ainsi que les miracles de notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): la fente de la lune, le tasbîḥ des cailloux dans sa main, et l'eau jaillissant d'entre ses doigts.

❖ La manière du ghusl:

Le ghusl de l'état de grande impureté (janâba) se fait de deux façons:

une manière suffisante (minimale), et une manière recommandée (complète).

1. La manière suffisante (al-ijzâ'): Elle comprend uniquement les obligations. Sa description: avoir l'intention dans le cœur, puis faire couler l'eau sur tout le corps, avec le rinçage de la bouche (madmada) et l'aspiration de l'eau par le nez (istinshâq).

2. La manière recommandée (al-istihbâb): Elle comprend les obligations et les actes recommandés.

Sa description: avoir l'intention dans le cœur, puis laver ses mains, ensuite laver ses parties intimes et ce qui s'y trouve comme saleté, puis accomplir les ablutions comme pour la prière. Ensuite, il prend de l'eau avec ses mains et frotte les cheveux de sa tête en y introduisant ses doigts jusqu'à ce que l'eau atteigne bien la peau. Puis il verse trois poignées d'eau sur sa tête, et enfin il fait couler l'eau sur le reste de son corps, conformément aux hadiths de 'Â'icha et de Maymûna²⁸⁷.

Dans les deux manières, il est obligatoire pour celui qui se lave de vérifier les racines de ses cheveux et les parties cachées de son corps, comme les aisselles, le nombril et le pli derrière les genoux. S'il porte une montre ou une bague, il doit les bouger afin que l'eau atteigne ce qui se trouve en dessous.

❖ L'essuyage sur la bandage (jabîra) et ce qui lui est similaire:

La jabîra: C'est ce avec quoi on maintient un os cassé afin qu'il se ressoude et guérisse, comme le plâtre et ce qui lui ressemble. Sont également inclus les pansements adhésifs et les bandages en tissu placés sur les blessures.

Le jugement de l'essuyage dessus lors des ablutions et du ghusl:

²⁸⁷ al-Bukhârî (248–249) et Muslim (316–317)



Les juristes sont unanimes sur la légitimité de l'essuyage sur la bandage et ce qui lui est similaire, aussi bien dans les ablutions que dans le ghusl, à deux conditions:

1. Que la personne ait besoin de la conserver et qu'elle subisse un préjudice si elle l'enlève.
2. Qu'elle soit limitée à la mesure nécessaire pour la fracture ou la blessure; si elle dépasse le strict besoin, il est obligatoire d'en retirer l'excédent.

Parmi les règles relatives à l'essuyage sur la bandage et ce qui lui est similaire:

1. Il est obligatoire d'essuyer toute la bandage, dans son intégralité.
2. Il n'y a pas de durée déterminée pour l'essuyage: on peut continuer à essuyer dessus jusqu'à son retrait ou jusqu'à la guérison de ce qui se trouve en dessous.

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vit l'entêtement des polythéistes et l'intensification de leurs persécutions contre les musulmans, il conseilla à ses compagnons d'accomplir une seconde émigration vers l'Abyssinie. Cette fois-là, quatre-vingt-trois hommes émigrèrent, accompagnés de dix-sept femmes, vers l'Abyssinie, le royaume du juste Négus (an-Najâshî), qui les accueillit, les honora et leur accorda la sécurité.

Quand Quraych apprit cela, elle envoya à leur poursuite Abd Allâh ibn Abî Rabî'a et Amr ibn al-`Âs. Ils se rendirent auprès du Négus avec des cadeaux et des présents afin qu'il leur remette les musulmans. Il refusa. Alors ils lui dirent par calomnie: « Ces gens tiennent des propos graves au sujet de Jésus; ils disent qu'il n'est qu'un serviteur. »

Le Négus convoqua alors les musulmans à son assemblée, leur chef étant Ja'far ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée). Il les interrogea sur leur religion. Ja'far ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée) prit la parole et lui expliqua leur situation avant l'islam, ce qu'ils étaient devenus après, et ce que l'islam avait apporté : l'adoration exclusive de Dieu, l'abandon de l'adoration des idoles, ainsi que l'appel aux nobles caractères. Puis il lui récita le début de la sourate Maryam, qui relate la naissance du Messie, Jésus fils de Marie, (que la paix soit sur lui).

Lorsqu'il eut terminé, le Négus ramassa un petit bâton sur le sol et dit: « Ce qu'il a récité ne dépasse en rien ce qui est dans l'Évangile, pas même de la valeur de ce bâton. » Puis il déclara: « Allez, vous êtes en sécurité sur ma terre. Quiconque vous insulte sera sanctionné. » Et il dit à Amr et à Abd Allâh: « Par Dieu, même si vous m'offriez une montagne d'or, je ne vous les livrerais pas. »

Il ordonna alors que leurs cadeaux leur soient rendus, et ils repartirent humiliés, chargés de l'échec le plus cuisant. Quant aux musulmans, ils demeurèrent en Abyssinie en sécurité et honorés.²⁸⁸

²⁸⁸ Al-Bidâya wa an-Nihâya (2/69)



❖ Son nom et sa naissance:

Elle est la Mère des croyants Hafsa, fille de `Umar ibn al-Khattâb ibn Nufayl. Sa lignée rejoint celle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en Ka'b ibn Lu'ayy.

Elle est née à La Mecque, cinq ans avant la mission prophétique.

Sa vie et ses mérites:

Elle était auparavant mariée à Khunays ibn Hudhâfa as-Sahmî, l'un des premiers à avoir embrassé l'islam. Ils émigrèrent ensemble à Médine, et il participa à la bataille de Badr, puis mourut par la suite²⁸⁹.

Après lui, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa la troisième année de l'Hégire, alors qu'elle avait vingt ans. Elle fut ainsi sa quatrième épouse.

Elle était connue pour être très assidue au jeûne et à la prière nocturne, pieuse, intelligente et raisonnable. Elle se distinguait par son éloquence et sa belle expression, et on rapporte d'elle des discours et des vers. Elle faisait partie des rares femmes qui savaient écrire à cette époque; elle apprit l'écriture auprès d'ash-Shifâ' bint `Abd Allâh²⁹⁰.

Il lui suffit comme honneur d'avoir été la dépositaire de la première compilation du Noble Coran, ordonnée par Abû Bakr. Après la mort d'Abû Bakr, cette compilation resta chez Umar, puis celui-ci la confia à Hafsa avant sa mort²⁹¹. Elle la conserva jusqu'à ce que Uthmân ibn `Affân la lui demande lorsqu'il entreprit la compilation et la reproduction officielle du Coran.

❖ Son décès:

Hafsa (Qu'Allah l'agrée) est décédée au mois de Sha'bân de l'an 41 de l'Hégire, à Médine, au début du califat de Mu'âwiya ibn Abî Sufyân (Qu'Allah l'agrée).

²⁸⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (8/30)

²⁹⁰ Abû Dâwûd (3887)

²⁹¹ I-Bukhârî (4679)

La prière funéraire fut dirigée par Marwân ibn al-Hakam, alors gouverneur de Médine, et elle fut enterrée au cimetière d'al-Baqî'



Teste tes connaissances – Semaine 14 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie l'expression « al-‘ihn al-manfûsh »? a) La peau brûlée b) L'argile chaude c) La laine déchirée
hadith	Question: L'injustice dont Allah ne laisse rien et qu'Il réclame entièrement est? a) La consommation de l'usure b) L'injustice envers soi-même c) L'injustice des serviteurs les uns envers les autres
‘Aqîda	Question: Parmi les preuves rationnelles de l'existence d'Allah? a) Les Livres célestes b) Le fait que les créatures ont nécessairement un Créateur c) L'exaucement des invocations et le secours apporté aux affligés
fiqh	Question: Dans le bain rituel de la grande ablution (janâba), il est obligatoire de? a) Faire les ablutions avant b) Faire couler l'eau sur tout le corps c) Répéter trois fois

Sîra	Question: Le chef des musulmans et leur porte-parole devant le roi d'Abyssinie était? a) 'Abd Allah ibn 'Abbâs b) Ja'far ibn Abî Tâlib c) 'Umar ibn al-Khattâb
Compagnons	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a épousé Hafsa (Qu'Allah l'agrée) en l'an? a) 3 H b) 4 H c) 5 H



La quinzième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « La course à l'accumulation vous a distraits, jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. Non! Vous saurez bientôt. Encore une fois, non! Vous saurez bientôt. Non! Si vous saviez d'une science certaine, vous verriez certes la Fournaise. Puis vous la verrez avec l'œil de la certitude. Ensuite, ce jour-là, vous serez interrogés sur les bienfaits. »

❖ Thème de la sourate:

Un rappel adressé à ceux qui se livrent à l'accumulation des biens d'ici-bas, au sujet de la tombe et du Jugement dans l'au-delà.

❖ Explication des mots difficiles:

alhâkum	C'est-à-dire: cela vous a détournés de l'obéissance à Allah, le Très-Haut.
at-takâthur	La rivalité et la fierté dans l'abondance des richesses, des enfants et des biens.
'ilm al-yaqîn	Une science ferme, bien établie dans les cœurs, sans aucun doute.
'ayn al-yaqîn	C'est-à-dire: vous verrez la Géhenne de vos propres yeux, avec une certitude absolue.
an-na'im	Toutes sortes de bienfaits: la santé, la sécurité, la famille, la nourriture, et autres.

❖ Sens général:

Dans cette sourate, Allah, le Très-Haut, met en garde ceux qui sont absorbés par l'accumulation des richesses, par vanité et ostentation, et qui sont insouciants de la raison pour laquelle ils ont été créés: l'obéissance à Allah et à Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Ils persistent dans leur négligence jusqu'à ce qu'ils meurent et soient transportés vers les tombes. Alors Allah, exalté soit-Il, les



réprimande par Sa parole: « Non! », c'est-à-dire: ce n'est pas ainsi que vous devriez être. Et « vous saurez bientôt » signifie: vous connaîtrez les conséquences de votre détournement de l'obéissance à Allah et de votre négligence à vous préparer pour la demeure de l'au-delà.

Si vous aviez une science certaine de ce qui vous attend dans vos tombes, puis au jour de votre résurrection et de votre retour à la vie, vous ne vous livreriez pas à la course à l'accumulation des richesses et des enfants; au contraire, vous vous hâteriez vers les bonnes œuvres.

Puis vient le serment d'Allah, le Très-Haut, affirmant que tous verront la Géhenne de leurs propres yeux, sur la terre du Rassemblement: le mécréant la verra pour y entrer, tandis que le croyant la verra mais Allah l'en sauvera. À ce moment-là, ils seront interrogés sur les bienfaits qui leur ont été accordés dans ce bas monde: la santé, le temps libre, la sécurité, la nourriture et la boisson. Celui qui en aura exprimé la reconnaissance et s'en sera servi pour obéir à Allah sera sauvé; quant à celui qui n'en aura pas été reconnaissant et aura désobéi à Allah par leur intermédiaire, il sera châtié.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

- 1.** Une menace sévère pour celui qui se laisse absorber par l'accumulation des richesses et la fierté liée aux enfants, au détriment de l'adoration d'Allah.
- 2.** La tombe est une demeure de passage et de visite, d'où les gens passent rapidement vers la demeure de l'au-delà.
- 3.** La reconnaissance envers Allah, le Très-Haut, se fait: par le cœur: en reconnaissant Ses bienfaits et en croyant fermement qu'Il est le véritable Bienfaiteur; par la langue : en attribuant les bienfaits à Allah et en en parlant dans un esprit de louange et de gratitude envers Lui, le Très-Haut; par les membres: en accomplissant ce qu'Allah a rendu obligatoire et en délaissant ce qu'Il a interdit.

Lundi : Table du hadith**La nécessité de remercier Allah, le Très-Haut, pour Ses bienfaits**

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Regardez ceux qui sont en dessous de vous et ne regardez pas ceux qui sont au-dessus de vous, car cela est plus à même de vous empêcher de mépriser les bienfaits d'Allah sur vous.** » (Hadith unanimement reconnu)²⁹²

❖ **Explication:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous encourage à remercier Allah, le Très-Haut, pour Ses bienfaits en les reconnaissant, en en parlant et en les utilisant pour Lui obéir. Il nous a également indiqué une cause bénéfique et un remède efficace: que le serviteur observe toujours ceux qui sont en dessous de lui en matière d'intelligence, de richesse et de diverses formes de bienfaits. Cela le pousse à remercier son Seigneur et à Le louer. En revanche, qu'il ne regarde pas ceux qui sont au-dessus de lui, afin que cela ne le conduise pas à mépriser les bienfaits d'Allah dont il jouit. Celui qui agit ainsi aura certes remercié son Seigneur, apaisé son cœur, et goûté à la sérénité de l'âme et à la douceur de la vie.

Ce sens apparaît clairement dans le Livre d'Allah, le Très-Haut, lorsqu'il dit: « Ne tends pas les yeux vers ce dont Nous avons fait jouir certains groupes d'entre eux comme jouissance éphémère de la vie d'ici-bas afin de les éprouver par cela; et la subsistance de ton Seigneur est meilleure et plus durable. »²⁹³

❖ **Ce que l'on tire de ce hadith:**

- 1.** Il guide le musulman vers les meilleurs moyens qui le conduisent à la satisfaction et au contentement.
- 2.** La légitimité de considérer ceux qui sont en dessous de soi dans les affaires mondaines, afin que cela l'amène à la satisfaction et à la gratitude; tandis que dans les affaires d'adoration, il regarde vers ceux qui sont au-dessus de lui, afin que cela l'incite à s'accroître et à rivaliser dans le bien.

²⁹² al-Boukhari (6490) et Mouslim (2963)

²⁹³ [Sourate Tâ-Hâ : 131]



3. Le mérite de l'ascétisme vis-à-vis de ce bas monde et de ne pas s'y attacher.
4. Le hadith montre une voie de prévention contre de nombreuses maladies du cœur, telles que l'envie, la rancune et autres.

La foi en la Seigneurie d'Allah consiste à croire qu'Il est le Seigneur de toute chose, sans associé ni auxiliaire.

Le Seigneur (Ar-Rabb) est Celui qui possède trois attributs: la création, la royauté (la possession) et la gestion. Tous ces attributs sont propres à Allah, le Très-Haut: il n'y a pas de créateur si ce n'est Allah, pas de propriétaire en dehors de Lui, et pas de gestionnaire autre que Lui.

Les preuves de cela:

– Et Il dit: « N'est-ce pas à Lui qu'appartiennent la création et le commandement? »²⁹⁴

– Et Il dit: « Voilà Allah, votre Seigneur. À Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne possèdent même pas la pellicule d'un noyau de datte. »²⁹⁵

– Et Il dit: « Certes, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans les navires qui voguent en mer au profit des hommes, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel par laquelle Il redonne la vie à la terre après sa mort et y disperse toute espèce de créatures, dans la variation des vents et dans les nuages assujettis entre le ciel et la terre, il y a des signes pour des gens qui raisonnent. »²⁹⁶

– Et Il dit: « C'est Allah qui vous a créés, puis vous a accordé la subsistance, puis vous fera mourir, puis vous redonnera la vie. Y a-t-il parmi vos associés quelqu'un qui fasse quoi que ce soit de cela? Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent. »²⁹⁷

– Et Il dit: « Parmi Ses signes, Il vous a créés de terre, puis vous voilà des êtres humains se répandant [sur la terre]. Et parmi Ses signes, Il a créé de vous, pour

²⁹⁴ (Sourate Al-A'râf, 54)

²⁹⁵ (Sourate Fâtir, 13)

²⁹⁶ (Sourate Al-Baqara, 164)

²⁹⁷ (Sourate Ar-Rûm, 40)



vous, des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles la tranquillité, et Il a établi entre vous affection et miséricorde. Il y a en cela des signes pour des gens qui réfléchissent. Et parmi Ses signes, la création des cieux et de la terre, la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des signes pour les savants. Et parmi Ses signes, votre sommeil durant la nuit et le jour, et votre recherche de Sa grâce. Il y a en cela des signes pour des gens qui écoutent. Et parmi Ses signes, Il vous fait voir l'éclair, source de crainte et d'espoir, et Il fait descendre du ciel une eau par laquelle Il redonne la vie à la terre après sa mort. Il y a en cela des signes pour des gens qui raisonnent. »²⁹⁸

Toute la création a reconnu Allah dans l'unicité de Sa seigneurie (Tawhîd ar-Rubûbiyya) et a admis qu'Il gère les affaires de Ses créatures: Il les crée, les pourvoit de subsistance, leur répond et leur donne la mort. Ils n'attribuent aucune de Ses actions à un autre que Lui. Parmi eux figuraient les polythéistes à l'époque du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): ils reconnaissaient la seigneurie d'Allah, le Très-Haut, tout en Lui associant des divinités dans l'adoration.

- Allah, le Très-Haut, dit: « Si tu leur demandes: "Qui a créé les cieux et la terre?", ils diront certainement: "Le Tout-Puissant, l'Omniscient les a créés." »²⁹⁹

Il n'est pas connu qu'un être humain ait réellement nié la seigneurie d'Allah, le Très-Haut, sauf par arrogance et sans croire réellement à ce qu'il disait, comme ce fut le cas de Pharaon lorsqu'il prétendit à la divinité. Ce n'était pas par conviction, mais par orgueil et négation. Allah, le Très-Haut, dit dans le discours de Moïse à Pharaon: « Tu sais parfaitement que seuls le Seigneur des cieux et de la terre a fait descendre ces preuves évidentes; et je pense, ô Pharaon, que tu es voué à la perdition. »³⁰⁰ Et Il dit encore: « Ils les nièrent injustement et par orgueil, alors que leurs âmes en étaient convaincues. »³⁰¹

²⁹⁸ (Sourate Ar-Rûm, 20-24)

²⁹⁹ (Sourate Az-Zukhruf, 9)

³⁰⁰ (Sourate Al-Isrâ', 102)

³⁰¹ (Sourate An-Naml, 14)

Il peut arriver au musulman de se trouver dans des situations où l'eau est inexistante, ou bien présente mais impossible à utiliser. Dans ce cas, Allah a légiféré ce qui tient lieu de l'eau : le tayammum. Il s'agit d'une concession accordée par Allah à Ses serviteurs; c'est l'une des beautés de cette législation et l'une des particularités de la communauté muhammadienne, qu'Allah a distinguée par cette facilité, par miséricorde et bienveillance envers elle.

❖ Le jugement du tayammum:

Les savants sont unanimes sur la légitimité du tayammum et sur le fait qu'il remplace la purification par l'eau, aussi bien pour l'impureté mineure que majeure.

La preuve:

– La parole d'Allah, le Très-Haut: « Et si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu d'aisance, ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer de gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait, afin que vous soyez reconnaissants. »³⁰²

– Et la parole du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La terre m'a été rendue mosquée et moyen de purification. »³⁰³

❖ La manière de faire le tayammum:

Il consiste à avoir l'intention, puis à prononcer le Nom d'Allah, ensuite à frapper la terre d'un seul coup avec les deux mains, puis à souffler dessus, ensuite à essuyer le visage et les paumes: il essuie le dos de la main droite avec la gauche, et le dos de la main gauche avec la droite.³⁰⁴

Le tayammum est valide et suffisant dans deux cas:

³⁰² (Sourate Al-Mâ'ida, 6)

³⁰³ Al-Bukhârî, 335)

³⁰⁴ Al-Bukhârî, 347, et Muslim, 368)



1. En cas d'absence d'eau, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « ... et si vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à une terre pure »³⁰⁵ Et selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La terre pure est un moyen de purification pour le musulman, même s'il ne trouve pas d'eau pendant dix ans; mais s'il trouve de l'eau, qu'il la fasse toucher sa peau. »³⁰⁶ Il en est de même lorsqu'il possède une petite quantité d'eau dont il a besoin pour boire ou cuisiner: s'il l'utilisait pour se purifier, il retarderait un besoin vital et s'exposerait à la soif, lui ou ceux qui sont avec lui.
2. En cas d'incapacité à utiliser l'eau, en raison d'une maladie ou d'un froid intense, lorsqu'on craint un préjudice en l'utilisant et qu'on ne dispose pas de moyen pour la chauffer. Ceci est appuyé par la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et si vous êtes malades... »³⁰⁷ Et dans le hadith de 'Amr ibn Al-'Âs (Qu'Allah l'agrée), lorsqu'il fut envoyé lors de l'expédition de Dhât as-Salâsil, il dit: « J'ai fait un rêve érotique durant une nuit extrêmement froide, et j'ai craint que si je me lavais, je périsse. J'ai donc fait le tayammum et j'ai dirigé mes compagnons dans la prière de l'aube. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) approuva son acte.³⁰⁸

❖ Les causes d'invalidité du tayammum:

Ce sont les choses qui l'annulent, à savoir:

1. Tout ce qui annule les ablutions, car le tayammum en est le substitut; ainsi, tout ce qui invalide les ablutions invalide également le tayammum.
2. La présence de l'eau ou la capacité de l'utiliser, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « S'il trouve de l'eau, qu'il la fasse toucher sa peau. »³⁰⁹

³⁰⁵ (Sourate Al-Mâ'ida, 6)

³⁰⁶ At-Tirmidhî, 124)

³⁰⁷ (Sourate Al-Mâ'ida, 6)

³⁰⁸ Ahmad 4/203 et Abû Dâwûd 334)

³⁰⁹ At-Tirmidhî, 124)

Jeudi: la table de la Sîra**L'Année de la tristesse**

Au cours de la dixième année de la mission prophétique, six mois après la sortie du boycott dans le ravin (Shi'b), Abû Tâlib tomba malade et sa maladie s'aggrava. Il était une forteresse protectrice derrière laquelle le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se réfugiait contre la violence et les persécutions des polythéistes. Lorsque la mort se présenta à Abû Tâlib, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) entra auprès de lui, alors qu'Abû Jahl et 'Abd Allah ibn Abî Umayya se trouvaient à ses côtés. Il lui dit: « Ô mon oncle, dis: "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah", une parole par laquelle je plaiderai pour toi auprès d'Allah. » Mais Abû Jahl et 'Abd Allah ibn Abî Umayya dirent: « Ô Abû Tâlib, vas-tu renoncer à la religion de 'Abd al-Muṭṭalib? » Ils ne cessèrent de lui parler jusqu'à ce qu'il dise: « Je suis sur la religion de 'Abd al-Muṭṭalib », et il mourut sur cela. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en fut profondément attristé et dit: « Je demanderai certes pardon pour toi tant qu'il ne me sera pas interdit de le faire. »³¹⁰ Alors furent révélés les versets: « Il n'appartient pas au Prophète ni à ceux qui ont cru de demander pardon pour les polythéistes, fussent-ils des proches parents, après qu'il leur est apparu clairement qu'ils sont les gens de l'Enfer. »³¹¹ Et fut révélé: « Tu ne guides pas celui que tu aimes, mais Allah guide qui Il veut. »³¹²

Trois mois après la mort d'Abû Tâlib, Khadîja (Qu'Allah l'agrée) décéda à son tour. Les épreuves s'abattirent alors successivement sur le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et les tristesses se multiplièrent. Elle était la meilleure des épouses et son plus grand soutien: la mère de ses enfants, celle qui le soutenait et le fortifiait dans les moments difficiles, qui le réconfortait par ses biens et par sa personne.

À son sujet, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Elle a cru en moi lorsque les gens me reniaient, elle m'a cru lorsque les gens me traitaient de

³¹⁰ Al Buhari (4772) et müslim (24)

³¹¹ (Sourate At-Tawba, 113)

³¹² (Sourate Al-Qaşaş, 56)



menteur, elle a partagé ses biens avec moi lorsque les gens m'en privaient, et Allah m'a accordé par elle des enfants, alors qu'Il m'en a privé par d'autres. »³¹³

³¹³ Al-Bukhârî 3821 et Muslim 2437)

❖ **Son nom et sa naissance:**

Elle est la Mère des croyants Zaynab bint Khuzayma ibn Al-Hârith ibn 'Abd Allah ibn 'Amr, et elle est la sœur de Maymûna bint Al-Hârith par leur mère.

Elle est née à La Mecque, treize ans avant le début de la mission prophétique.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Qu'Allah l'agrée, elle était chaste et pure, issue d'une noble lignée et d'une honorable ascendance. Elle était célèbre pour sa générosité, sa largesse et ses dépenses en faveur des pauvres, pour le soin qu'elle leur apportait et sa compassion envers eux, au point qu'elle était surnommée à l'époque préislamique « la mère des pauvres », en raison de l'abondance de ses bonnes actions³¹⁴.

Après son mariage avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), elle redoubla encore d'actes de piété et de bienfaisance: il ne lui parvenait ni dinar ni dirham sans qu'elle ne le dépense pour les pauvres, en nourriture et en vêtements.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa au mois de Ramadan de la troisième année de l'Hégire, après le martyre de son époux 'Abd Allah ibn Jahsh lors de la bataille de Uḥud³¹⁵. Elle fut ainsi la cinquième des Mères des croyants.

❖ **Son décès:**

Elle mourut (Qu'Allah l'agrée) en l'an quatre de l'Hégire, à l'âge de trente ans, après avoir été mariée au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant deux ou trois mois seulement³¹⁶.

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) accomplit la prière funéraire sur elle et elle fut enterrée à Al-Baqî'. Elle fut la première des Mères des croyants

³¹⁴ Siyar A'lâm an-Nubalâ', 3/476.

³¹⁵ Al-Bidâya wa an-Nihâya, 4/90

³¹⁶ Siyar A'lâm an-Nubalâ', 3/476.



à être enterrée, et la deuxième à décéder du vivant du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Teste tes connaissances – Semaine 15 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Le sens de « alhâkum » est? [a] Vous a occupés loin de l'obéissance à Allah. (b) Vous a retardés / détournés de l'action. [c] Vous a rendus orgueilleux
hadith	Question: Parmi les causes qui amènent certaines personnes à mépriser les bienfaits d'Allah? [a] Le fait d'avoir de longs espoirs. (b) Regarder ceux qui sont au-dessus de soi. [c] Fréquenter les orgueilleux
‘Aqîda	Question: Le Seigneur (Ar-Rabb) est Celui qui possède trois attributs? [a] L'ouïe, la vue et la parole. (b) La création, la royauté (la possession) et la gestion. [c] L'élévation, l'agrément et la miséricorde.
fiqh	Question: Parmi les causes d'invalidité du tayammum? [a] L'absence d'eau pendant une longue période. [b] La fin de la prière. (c) La capacité d'utiliser l'eau.



Sîra	Question: Qui a maintenu Abû Tâlib sur la mécréance lorsque la mort s'est présentée à lui? [a] Abû Jahl [c] Abû Lahab. (b) Abû Sufyân.
Compagnons	Question: Zaynab bint Khuzayma (Qu'Allah l'agrée) était appelée, à l'époque préislamique? [a] Umm at-Tayyibîn (la mère des vertueux). [b] Umm al-Banîn. (c) Umm al-Masâkîn (la mère des pauvres).

La seizième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Quand la terre sera secouée par son tremblement, et que la terre fera sortir ses fardeaux, et que l'homme dira: "Qu'a-t-elle?", ce jour-là, elle rapportera ses informations, selon ce que ton Seigneur lui aura révélé. Ce jour-là, les gens sortiront en groupes dispersés afin qu'on leur montre leurs œuvres. Quiconque fait le poids d'un atome de bien le verra, et quiconque fait le poids d'un atome de mal le verra. »

❖ Le thème de la sourate:

Le rappel des horreurs du Jour de la Résurrection et de la précision extrême du jugement.

❖ Vocabulaire:

Zulzilât	C'est-à-dire: elle a été secouée et ébranlée à l'approche de l'Heure.
Zilzâlahâ	Son violent et intense tremblement.
Mâ lahâ	Qu'est-ce qui lui est arrivé pour qu'elle se mette à trembler avec une telle violence?
Yawma'idhin tuḥaddithu akhbârahâ	Elle informera de tout ce qui s'est produit sur elle, en bien comme en mal, et en témoignera.
Mithqâla dharra	Le poids d'une toute petite fourmi; adh-dharra désigne ce qu'il y a de plus infime dans les actes.

❖ Le sens global:

Cette sourate fait partie des sourates médinoises. Elle est venue rappeler les horreurs du Jour de la Résurrection et la minutie du compte. Allah, le Très-Haut, informe que, ce jour-là, la terre sera violemment ébranlée et fendue, faisant s'effondrer tout ce qui se trouve à sa surface — montagnes et constructions — et

faisant sortir tout ce qu'elle renferme dans son ventre, tels que les morts et les trésors.

Alors, tout observateur sera saisi de stupeur, et chaque être humain s'interrogera en disant: « Qu'est-ce qui lui est arrivé? » Ensuite, le Seigneur — Béni et Très-Haut — juge entre les serviteurs et les tient responsables de tout ce qu'ils ont accompli. Il ordonne même à la terre de parler et de témoigner de tout le bien et le mal qui ont été commis sur elle.

Lorsque Allah aura statué entre eux, ils quitteront l'esplanade du Jugement dispersés et à des niveaux différents, afin de voir leur rétribution. Rien de leurs œuvres ne leur sera perdu, fût-ce du poids d'une fourmi.

❖ **Ce que l'on tire de la sourate:**

1. L'affirmation de la croyance en la résurrection et en la rétribution, ainsi que la mise en évidence de la gravité des horreurs du Jour de la Résurrection.
2. L'incitation à persévérer dans l'accomplissement du bien, même s'il est minime, car il sera inévitablement présenté le Jour de la Résurrection.
3. L'avertissement contre la commission du mal, même s'il est minime, car il sera inévitablement présenté le Jour de la Résurrection.
4. Le fait que la terre témoignera de tout ce que l'être humain a accompli sur sa surface, en bien comme en mal.



D'après Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Allah ne regarde ni vos corps ni vos apparences, mais Il regarde vos cœurs et vos actions.** »³¹⁷

❖ **Explication:**

Dans ce hadith, il y a un élément nié et un élément affirmé. Ce qui est nié, c'est le regard d'Allah porté sur les corps et les apparences des créatures, ainsi que la rétribution basée sur cela. Quant à ce qui est affirmé, c'est Son regard porté sur ce que renferment les cœurs en termes de sincérité et de foi, ainsi que Son regard sur les actions: sont-elles vertueuses ou non.

❖ **Ce que l'on tire du hadith:**

1. La supériorité entre les créatures ne repose ni sur la force ou la faiblesse des corps, ni sur la beauté ou la laideur des apparences, mais sur ce que contiennent les cœurs: foi, sincérité, loyauté et pitié.
2. Il incombe au musulman de prendre soin de l'état de son cœur, de veiller à sa rectitude, de corriger ses intentions et de le purifier de tout défaut blâmable, car c'est lui qui rectifie les actes des membres.
3. L'acceptation des œuvres est conditionnée par deux éléments: une condition intérieure, dans le cœur, qui est la sincérité de l'intention pour Allah; une condition extérieure, dans l'acte, qui est sa conformité à la voie et à la guidance du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

³¹⁷ Muslim (2564)

Le tawhîd de la divinité consiste à vouer exclusivement à Allah, le Très-Haut, l'adoration, sous toutes ses formes.

En effet, le mot (ilâh) signifie: (al-ma'lûh), c'est-à-dire celui qui est adoré avec amour et vénération.

La foi en Sa divinité signifie croire qu'Il est le seul véritable Dieu digne d'adoration, sans aucun associé.

Allah a affirmé Sa divinité et a invalidé celle de tout autre que Lui, par des preuves légales (religieuses) et rationnelles.

Parmi les preuves religieuses:

- Allah, le Très-Haut, dit: « Votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. »³¹⁸
- Et Il dit: « Allah a dit: "Ne prenez pas deux divinités. Il n'est qu'un Dieu unique. C'est donc Moi que vous devez redouter." »³¹⁹
- Allah a également informé que la parole de tous les messagers — que la prière et la paix soient sur eux — adressée à leurs peuples était: « Adorez Allah, vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. »³²⁰
- Et Allah a clairement établi que toute divinité adorée en dehors de Lui a une adoration vaine. Allah, le Très-Haut, dit: « Cela, parce qu'Allah est la Vérité, et que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, et qu'Allah est le Très-Haut, le Grand. »³²¹

Parmi les preuves rationnelles:

- Ces prétendues divinités ne possèdent rien des attributs de la divinité. Elles sont créées et ne créent pas, elles ne peuvent apporter aucun bénéfice, ni repousser un mal, elles ne détiennent ni la vie ni la mort. Allah, le Très-Haut, dit: « Ils ont pris en dehors de Lui des divinités qui ne créent rien alors qu'elles

³¹⁸ Sourate Al-Baqara, 163

³¹⁹ Sourate An-Nahl, 51

³²⁰ Sourate Al-A'râf, 59

³²¹ Sourate Al-Hajj, 62



sont elles-mêmes créées, qui ne possèdent pour elles-mêmes ni préjudice ni profit, et qui ne détiennent ni la mort, ni la vie, ni la résurrection. »³²² Et Il dit encore: « Associent-ils à Allah ce qui ne crée rien et qui est soi-même créé, qui ne peut ni les secourir ni se secourir soi-même? »³²³ Si telle est la réalité de ces prétendues divinités, alors leur adoration fait partie de la plus grande des sottises et du faux le plus manifeste.

- Autre preuve rationnelle: Le fait que ces polythéistes reconnaissent qu'Allah est leur Seigneur et leur Créateur implique nécessairement qu'ils Lui vouent l'adoration exclusive. Celui qui accorde l'existence, la création et la subsistance est le seul digne de reconnaissance, d'adoration et de sincérité. Comme Allah, le Très-Haut, dit: « Ô gens! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin que vous deveniez pieux. C'est Lui qui a fait pour vous de la terre une couche, et du ciel une construction, et qui a fait descendre du ciel une eau par laquelle Il a fait sortir des fruits comme subsistance pour vous. Ne donnez donc pas d'égaux à Allah alors que vous savez. »³²⁴

³²² Sourate Al-Furqân, 3

³²³ Sourate Al-A'râf, 191-192

³²⁴ Sourate Al-Baqara, 21-22

❖ **Leur statut:**

La prière est le pilier de l'islam et le plus important des piliers après les deux attestations de foi.

Allah l'a prescrite à Son Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la nuit de l'Ascension (al-Mi'râj), au-dessus des sept cieux, contrairement aux autres actes d'adoration.

Elle est aussi la principale des adorations corporelles, car elle réunit de nombreuses formes d'adoration :

le rappel d'Allah, la récitation de Son Livre, la station debout devant Lui, l'inclinaison, la prosternation, l'invocation, la glorification et la proclamation de la grandeur d'Allah.

❖ **Son mérite:**

De nombreux versets et hadiths sont rapportés sur son mérite et l'encouragement à l'accomplir, parmi eux:

-La parole d'Allah, le Très-Haut: « Observez strictement les prières, et surtout la prière médiane, et tenez-vous devant Allah avec humilité. Et si vous êtes en situation de peur, alors (priez) à pied ou montés. »³²⁵

-La parole du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'au vendredi suivant, et le Ramadan jusqu'au Ramadan suivant, effacent les péchés commis entre eux, tant que les grands péchés sont évités. »³²⁶

-Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Voyez-vous, si l'un de vous avait une rivière à sa porte dans laquelle il se laverait cinq fois par jour, resterait-il de sa saleté quelque chose? »

³²⁵ Al-Baqarah, 238-239

³²⁶ Muslim (233)



Ils dirent: Non, il ne resterait rien de sa saleté. Il dit alors: « Tel est l'exemple des cinq prières : Allah efface par elles les péchés. »³²⁷ Ad-daran: signifie la saleté.

Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La base de toute chose est l'islam, son pilier est la prière, et son sommet est le combat dans le sentier d'Allah. »³²⁸

De même, une menace sévère est mentionnée à l'encontre de celui qui l'abandonne ou la néglige:

-Allah, le Très-Haut, dit: « Puis leur succédèrent des générations qui négligèrent la prière et suivirent leurs passions ; ils rencontreront donc la perdition. »³²⁹

-Et Il dit également: « Qu'est-ce qui vous a conduits dans la Fournaise? Ils dirent: "Nous n'étions pas de ceux qui accomplissaient la prière." »³³⁰

-Et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Le pacte qui nous distingue d'eux est la prière; celui qui l'abandonne a certes mécru. »³³¹

³²⁷ Al-Bukhârî (528) et Muslim (667)

³²⁸ At-Tirmidhî (2616)

³²⁹ Sourate Maryam : 59

³³⁰ Sourate Al-Muddaththir : 42-43

³³¹ Muslim (134)

Les épreuves ne cessèrent de s'enchaîner pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) après la mort de son oncle Abû Tâlib et de son épouse Khadîja. L'audace des polythéistes contre lui augmenta, leurs persécutions s'intensifièrent, et La Mecque devint trop étroite pour lui. Ayant perdu tout espoir qu'ils acceptent son appel, il décida de se rendre à Tâ'if, espérant y trouver un soutien auprès de la tribu de Thaqîf. Cela eut lieu au mois de Shawwâl, durant la dixième année de la mission prophétique. Il était accompagné de son affranchi Zayd ibn Hâritha.

Lorsqu'il arriva à Tâ'if et les appela à l'islam, ils s'empressèrent de le traiter de menteur, de rejeter son message et d'exciter leurs gens contre lui. Ils se mirent à le lapider jusqu'à ce que ses pieds saignent et que sa tête soit blessée. Zayd, son affranchi, tentait de le protéger de leurs coups, jusqu'à ce qu'ils se réfugient dans le jardin de Shayba et 'Utba, les deux fils de Rabî'a³³².

Ils repartirent ensuite de Tâ'if, et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était accablé d'une tristesse profonde. Il leva alors ses mains vers le ciel et prononça une invocation immense, pleine d'humilité et de recours à Allah, le Très-Haut, en disant: « Ô Allah, c'est à Toi que je me plains de ma faiblesse, de mon manque de moyens et de mon humiliation auprès des gens. Ô le Plus Miséricordieux des miséricordieux, Tu es le Seigneur des opprimés et Tu es mon Seigneur. À qui me confies-Tu? À un étranger qui m'accueille avec dureté? Ou à un ennemi à qui Tu as donné pouvoir sur moi? Tant que Tu n'es pas en colère contre moi, peu m'importe. Mais Ton pardon est plus vaste pour moi. Je me réfugie dans la lumière de Ton Visage par laquelle les ténèbres sont dissipées et par laquelle les affaires de ce monde et de l'au-delà sont réformées, contre le fait que Ta colère s'abatte sur moi ou que Ton courroux me touche. À Toi revient toute satisfaction jusqu'à ce que Tu sois satisfait. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Toi. »³³³

Au cours du chemin, il leva la tête et vit un nuage qui l'ombrageait. C'est alors que Jibrîl (Gabriel) lui apparut et lui dit: « Allah a entendu les paroles de ton peuple et

³³² Al-Bidâya wa an-Nihâya (3/135)

³³³ At-Tabarânî (14/139)



leur réponse à ton appel. Il a envoyé vers toi l'ange des montagnes afin que tu lui ordonnes ce que tu veux à leur sujet. »

L'ange des montagnes dit alors: « Ô Muhammad, si tu le souhaites, je peux faire s'abattre sur eux les deux montagnes. »

Mais le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit: « Au contraire, j'espère qu'Allah fera sortir de leur descendance des gens qui adoreront Allah seul, sans rien Lui associer. »³³⁴

³³⁴ Al-Bukhârî (3231) et Muslim (1795)

❖ **Son nom et sa naissance:**

Elle est Umm Salama Hind bint Abî Umayya al-Makhzûmiyya (Qu'Allah l'agrée). Elle est connue par sa kunya « Umm Salama », en référence à son fils.

Elle est née à La Mecque 17 ans avant la Révélation.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Umm Salama (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des femmes les plus belles et les plus nobles par l'ascendance. Elle était connue pour sa patience et son esprit de sacrifice. Elle comptait parmi les premières à embrasser l'islam et parmi les premières émigrantes.

Elle se convertit très tôt à l'islam avec son époux Abû Salama, frère de lait du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Elle émigra avec lui en Abyssinie lors des deux émigrations. Lorsqu'ils revinrent à La Mecque, elle et son mari subirent de nombreux préjudices de la part des polythéistes.

Puis elle émigra avec lui à Médine. Peu de temps après, son mari (Qu'Allah l'agrée) mourut en l'an quatre de l'Hégire. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa ensuite. Avant cela, Abû Bakr la demanda en mariage mais elle refusa, puis 'Umar la demanda également et elle refusa encore. Ensuite, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la demanda en mariage et elle accepta.

Elle (Qu'Allah l'agrée) raconte à ce sujet: « J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dire: "Il n'est aucun musulman frappé par un malheur et qui dit ce qu'Allah lui a ordonné de dire: 'Nous appartenons à Allah et c'est vers Lui que nous retournerons. Ô Allah, récompense-moi dans mon malheur et accorde-moi en échange quelque chose de meilleur', sans qu'Allah ne lui accorde quelque chose de meilleur en échange." Elle dit: Lorsque Abû Salama mourut, je dis: qui... » meilleur pour les musulmans qu'Abû Salama?



Il fut la première famille à émigrer vers le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Puis je l'ai dite (cette invocation), et Allah m'a accordé en remplacement le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)³³⁵.

Elle (Qu'Allah l'agrée) était connue pour son savoir et sa compréhension religieuse, et elle se distinguait par la justesse de son jugement et sa sagesse. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la consulta le jour de Hdaybiyya, lorsque aucun des Compagnons ne se leva pour se raser et sacrifier. Elle lui dit: « Ô Messager d'Allah, sors, puis ne parle à aucun d'entre eux, jusqu'à ce que tu accomplisses ton sacrifice et que tu appelles ton coiffeur pour qu'il te rase. » Il sortit alors sans parler à aucun d'eux, fit son sacrifice et appela son coiffeur qui le rasa. Quand les Compagnons virent cela, ils se levèrent, sacrifièrent leurs bêtes et commencèrent à se raser les uns les autres, au point que certains faillirent se tuer entre eux³³⁶.

Elle (Qu'Allah l'agrée) rapporta de nombreux hadiths du Prophète ﷺ et eut l'honneur de voir l'ange Jibrîl (que la paix soit sur lui), lorsqu'il entra auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sous l'apparence de Dihya al-Kalbî, alors qu'elle se trouvait chez lui³³⁷.

❖ Son décès:

Elle (Qu'Allah l'agrée) fut la dernière des Mères des croyants à décéder. Elle mourut à la fin de l'année 61 de l'Hégire, à l'âge de 90 ans, et fut enterrée au cimetière d'al-Baqî'.

³³⁵ Muslim (918)

³³⁶ al-Bukhârî (2731)

³³⁷ al-Bukhârî (3634)

Teste tes connaissances – Semaine 16 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de « tuḥaddithu akhbârahâ »? [a] Faire sortir ce qui se trouve dans son ventre. [b] Informer de ce qui s'est produit sur elle, en bien et en mal. [c] Déterminer ses habitants.
hadith	Question: Parmi les conditions de l'acceptation des œuvres? [a] La quantité et la diversité. [b] L'effort et l'assiduité. [c] La sincérité de l'intention pour Allah.
'Aqîda	Question: Le tawḥîd al-ulûhiyya est ? [a] Vouer l'unicité à Allah dans toutes les formes d'adoration. [b] Vouer l'unicité à Allah dans Ses Noms. [c] Vouer l'unicité à Allah dans Ses actes et Ses attributs.
fiqh	Question: Quand Allah a-t-Il prescrit la prière à Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? [a] La nuit de l'Hégire. [b] La nuit de l'Ascension (al-Mi'râj). [c] Après la conquête de La Mecque.

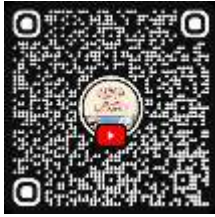


Sîra	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est sorti pour appeler les gens de Tâ'if à l'islam l'année? [a] 10 de la mission prophétique. [b] 8 de l'Hégire. [c] 5 de l'Hégire
Compagnons	Question: Parmi les situations d'Oumm Salama qui montrent la justesse de son jugement [a] Sa position lors de la bataille de Badr. [b] Sa position lors de l'événement de al-Hudaybiyya. [c] Sa position lors de l'Isrâ' et du Mi'râj.

La dix-septième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Par les coursiers qui halètent au matin, qui font jaillir des étincelles, qui attaquent à l'aube, soulevant alors un nuage de poussière, et pénétrant au cœur même des rassemblements. L'homme est certes ingrat envers son Seigneur, et pourtant il en est lui-même témoin. Et il est certes passionné par l'amour des biens. Ne sait-il donc pas que lorsque ce qui est dans les tombes sera bouleversé, et que ce qui est dans les poitrines sera mis à découvert, leur Seigneur, ce jour-là, sera parfaitement informé d'eux.

❖ **Thème de la sourate:**

Un avertissement adressé à l'homme contre l'ingratitude et l'avidité, et un rappel de l'Au-delà.

❖ **Vocabulaire difficile:**

Al-'Âdiyât	Les chevaux qui galopent lors des expéditions militaires.
Şubḥan	Le souffle bruyant émis par leur poitrine à cause de l'intensité de la course.
Al-mûriyâti qadḥan	Celles qui font jaillir le feu par le frottement de leurs sabots.
Al-mughîrâti şubḥan	Celles qui lancent une attaque surprise contre l'ennemi au matin.
Naf'an	De la poussière.
Fa-wasatna bihi jam'an	Elles pénètrent, avec leurs cavaliers, au milieu des rangs ennemis
Kanûd	Extrêmement ingrat.
Wa ḥuşila mâ fî ş-şudûr	Ce qui est dans les cœurs sera extrait et mis en évidence: la foi ou la mécréance.

❖ Le Sens global:

Ces nobles versets renferment un serment divin grandiose par les chevaux dotés de qualités qui leur sont propres et que nul autre ne partage: la course rapide, le halètement, la projection d'étincelles, le soulèvement de la poussière et l'attaque soudaine.

Lorsqu'ils s'élancent à toute vitesse, leur respiration haletante se fait entendre; de nuit, leurs sabots font jaillir le feu en frappant les pierres; ils soulèvent la poussière et fondent à l'aube sur l'ennemi par surprise, pénétrant au cœur même de ses rangs avec leurs cavaliers.

Ce serment vient confirmer une vérité majeure: l'ingratitude de l'homme envers son Seigneur et son déni des bienfaits qu'Il lui accorde.

L'homme réclame ce qu'il estime lui être dû, mais néglige ce qui lui incombe; il compte les épreuves et oublie les bienfaits.

Quel sera donc son état lorsque les tombes seront bouleversées, que ceux qu'elles contiennent seront ressuscités, puis rassemblés devant Allah — Très-Haut — pour le jugement et la rétribution, et que seront dévoilés et mis en évidence les croyances et intentions jusque-là cachées dans les cœurs?

Rien, ce jour-là, n'échappera à Allah, le Parfaitement Informé, l'Omniscient.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. L'affirmation de la croyance en la résurrection et en la rétribution.
2. Le fait que le fils d'Adam est profondément ingrat envers son Seigneur, sauf s'il croit et accomplit de bonnes œuvres.
3. La nature humaine est portée à nier et à refuser les droits, aussi bien envers les créatures qu'envers le Créateur, sauf pour celui qu'Allah guide.
4. Ce qui est secret dans ce monde deviendra public au Jour de la Résurrection.
5. Parmi les causes de l'insouciance à l'égard de l'Au-delà figure l'amour excessif de l'argent et l'attachement aux biens matériels.



D'après 'Abd Allah ibn 'Amr (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit:

« La satisfaction d'Allah se trouve dans la satisfaction des parents, et le mécontentement d'Allah se trouve dans le mécontentement des parents. »³³⁸

❖ **Explication:**

Ce hadith constitue une preuve claire de la vertu et de l'obligation de la bienfaisance envers les parents, et du fait qu'elle est une cause de la satisfaction d'Allah — Exalté soit-Il.

Il met également en garde contre la désobéissance et l'ingratitude envers les parents, qui sont interdites, car elles entraînent le mécontentement d'Allah.

Ainsi, celui qui satisfait ses parents satisfait Allah, et celui qui les met en colère provoque la colère d'Allah.

La bienfaisance ordonnée par Allah et Son Messenger englobe tout acte de bonté, qu'il soit verbal ou pratique: la douceur, la bienveillance, l'humilité envers eux, le bon comportement à leur égard, et la prise en charge de leurs besoins, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et soyez bienfaisants envers les parents »³³⁹. Cependant, cela est conditionné par le fait que cette obéissance ne conduise pas à la désobéissance envers Allah, car il n'y a pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur, tout en maintenant leur droit à la bonté et à la bienveillance.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. L'obligation d'être bienfaisant envers les parents par le soin, l'attention et l'humilité, et le fait que cela est une cause pour obtenir la satisfaction d'Allah.

³³⁸ At-Tirmidhî (1899)

³³⁹ Sourate An-Nisâ', verset 36

2. L'interdiction formelle de la désobéissance envers les parents, qui entraîne le mécontentement d'Allah envers l'individu.
3. La règle selon laquelle la rétribution est de même nature que l'acte: celui qui satisfait ses parents obtient la satisfaction d'Allah, et inversement.
4. L'affirmation des attributs de la satisfaction et du mécontentement pour Allah, le Très-Haut.



La foi aux Noms et aux Attributs d'Allah consiste à affirmer ce qu'Allah a affirmé pour Lui-même, ou ce que Son Messenger a affirmé à Son sujet, parmi les Noms et les Attributs; et à nier ce qu'Allah a nié pour Lui-même, ou ce que Son Messenger a nié à Son sujet, sans chercher à en déterminer le comment (sans "takyîf"), sans assimilation (sans "tamthîl"), sans déformation (sans "taḥrîf"), et sans négation (sans "ta'tîl").

Allah, le Très-Haut, dit: « À Allah appartiennent les plus beaux noms; invoquez-Le par eux, et laissez ceux qui profanent Ses noms. Ils seront rétribués pour ce qu'ils faisaient. »³⁴⁰ Et Il dit également: « Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. »³⁴¹ Les Noms et les Attributs d'Allah sont déterminés exclusivement par la révélation (tawqîfiyya).

Il n'est donc pas permis d'en affirmer quoi que ce soit sans preuve tirée du Coran ou de la Sunna authentique, car Allah est le plus savant à propos de Lui-même et de ce qui Lui convient, et Son Messenger est celui qui Le connaît le mieux parmi les créatures et qui transmet à Son sujet.

De nombreux textes sont venus mentionner les Noms et les Attributs d'Allah. Il nous incombe donc de les affirmer et de nous y soumettre, parmi lesquels:

- Allah, le Très-Haut, dit: « Allah! Point de divinité en dehors de Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. »³⁴²
- Et Il dit: « C'est Lui Allah, point de divinité en dehors de Lui: le Souverain, le Très Pur, la Paix, le Garant, le Prédominant, le Tout-Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Gloire à Allah au-dessus de ce qu'ils Lui associent. »³⁴³
- Et Il dit: « Le Tout Miséricordieux s'est établi sur le Trône. »³⁴⁴

³⁴⁰ Sourate Al-A'râf, verset 180

³⁴¹ Sourate Ash-Shûrâ, verset 11

³⁴² Sourate Al-Baqarah, verset 255

³⁴³ Sourate Al-Hashr, verset 23

³⁴⁴ Sourate Tâ-Hâ, verset 5

- Et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Notre Seigneur, le Très-Haut, descend chaque nuit vers le ciel le plus proche, lorsque demeure le dernier tiers de la nuit, et Il dit: “Qui M'invoque afin que Je lui réponde? Qui Me demande afin que Je lui accorde? Qui Me demande pardon afin que Je lui pardonne?” »³⁴⁵
- Lorsque l'imam Mâlik (Qu'Allah lui fasse miséricorde) fut interrogé au sujet de l'attribut de l'élévation (al-istiwâ'), il répondit: « L'élévation est connue, son comment est inconnu, y croire est une obligation, et en questionner le comment est une innovation. »³⁴⁶ C'est-à-dire que s'interroger sur la manière de l'élévation fait partie des innovations introduites. Telle est également la position des gens de la Sunna et du consensus concernant l'ensemble des Attributs divins.

Deux groupes se sont égarés dans l'unicité des Noms et des Attributs:

Le premier groupe est celui des négateurs: (al-Mu'aṭṭila), qui ont nié les Noms et les Attributs — ou une partie d'entre eux — prétendant que leur affirmation impliquerait une assimilation d'Allah à Ses créatures. Or, cette prétention est parmi les plus fausses.

Le second groupe est celui des assimilationnistes: (al-Mushabbiha), qui ont comparé les Attributs d'Allah à ceux de Ses créatures, prétendant que tel serait le sens apparent des textes relatifs aux Noms et aux Attributs.

Ces deux groupes se sont égarés, se sont écartés du Coran et de la Sunna, et ont contredit la voie des pieux prédécesseurs de cette communauté dans la compréhension des Noms et des Attributs d'Allah.

Ibn Rajab a dit: « Les pieux prédécesseurs se sont unanimement accordés à faire passer ces textes — c'est-à-dire les textes relatifs aux Attributs — tels qu'ils sont venus, sans ajout ni retranchement ; et ce dont la compréhension échappe à l'esprit humain, ils en confient la science à Celui qui le connaît. »³⁴⁷

³⁴⁵ Al-Bukhârî (1145) et Muslim (758)

³⁴⁶ Al-Lâlikâ'î (2/398)

³⁴⁷ Fath al-Bârî (2/334)



Les prières obligatoires possèdent des temps déterminés par la loi islamique. Il est obligatoire pour le musulman de les connaître et d'y prêter une attention particulière.

Allah, le Très-Haut, dit: « La prière demeure, pour les croyants, une prescription à des temps déterminés. »³⁴⁸ Et lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé: « Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah? » Il répondit: « La prière accomplie à son temps. »³⁴⁹

Les temps de la prière sont les suivants:

- **Le temps de la prière de l'aube (Fajr):** Il commence à l'apparition de l'aube véridique. Si tu te trouves en pleine nature, sans lumières artificielles autour de toi, et que tu vois une clarté blanche s'étendre à l'horizon à l'est, du nord au sud, alors l'aube est apparue. Le temps du Fajr se termine au lever du soleil. L'accomplir au début de son temps est préférable, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Hâtez-vous vers les bonnes œuvres. »³⁵⁰
- **Le temps de la prière de midi (Zuhr):** Il commence lorsque le soleil dépasse le zénith et se termine lorsque l'ombre de chaque chose devient égale à sa longueur. Le déclin du soleil (zawâl) signifie son inclinaison du milieu du ciel vers l'ouest. On le reconnaît en plantant un bâton ou un objet droit dans le sol: tant que son ombre diminue, le soleil n'a pas encore décliné; lorsqu'elle cesse de diminuer et commence à s'allonger, le soleil a décliné et le temps du Zuhr est entré. Quant à sa détermination par l'horloge: on divise en deux la durée comprise entre le lever et le coucher du soleil; ce point médian correspond au déclin du soleil. Ainsi, si le soleil se lève à six heures et se couche à dix-huit heures, alors le déclin a lieu à douze heures. Il est préférable d'accomplir la prière du Zuhr dès le début de son temps, sauf en cas de forte chaleur, où il est recommandé de la retarder et de l'accomplir lorsque la chaleur diminue, à l'approche du temps de la prière de l'Aṣr,

³⁴⁸ Sourate An-Nisâ', verset (103)

³⁴⁹ Al-Bukhârî (527) et Muslim (85)

³⁵⁰ Sourate Al-Baqarah, verset (148)

conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque la chaleur est intense, retardez la prière, car la chaleur intense provient de l'ardeur de l'Enfer. »³⁵¹

- **Le temps de la prière de l'Aṣr:** Il commence à la fin du temps du Ṣuhr et se prolonge jusqu'au jaunissement du soleil avant son coucher. En cas de nécessité, son temps s'étend jusqu'au coucher du soleil. Il est recommandé de l'accomplir au début de son temps.
- **Le temps de la prière du Maghrib:** Il commence au coucher du soleil et se termine avec la disparition de la rougeur (crépuscule) du ciel. Sa durée varie selon les saisons et se situe généralement entre une heure et quart et une heure et demie environ. Il est recommandé de l'accomplir sans retard.
- **Le temps de la prière de l'Ishâ':** Il commence avec la disparition du crépuscule rouge et se termine à minuit. La détermination du milieu de la nuit par l'horloge se fait en divisant par deux la durée comprise entre le coucher du soleil et l'apparition de l'aube. Ce point médian correspond à la fin du temps normal de la prière de l'Ishâ'. Ainsi, si le soleil se couche à dix-sept heures et que l'aube apparaît à cinq heures, le milieu de la nuit sera à vingt-trois heures. La prière de l'Ishâ' possède toutefois un temps de nécessité qui s'étend jusqu'à l'apparition de l'aube. Il est recommandé de retarder la prière de l'Ishâ' jusqu'à la fin de son temps, juste avant minuit, tant que cela n'entraîne pas de difficulté, car « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) aimait retarder la prière de l'Ishâ'. »³⁵² Cependant, si ce retard cause une gêne aux fidèles, il est alors recommandé de l'accomplir plus tôt, afin d'éviter la difficulté et de permettre à tous de prier en congrégation, car la prière en groupe est obligatoire, tandis que le retard de l'Ishâ' est recommandé. Or, on ne délaisse pas une obligation pour une recommandation.

³⁵¹ Al-Bukhârî (533) et Muslim (615)

³⁵² Al-Bukhârî (522) et Muslim (643)



Après la tristesse qui frappa le Prophète de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant l'Année de la tristesse, et après le rejet qu'il subit de la part des habitants de Tâ'if, son Seigneur le consola et l'honora par le voyage de l'Isrâ' et du Mi'râj, en signe d'honneur et de distinction pour lui. Allah, le Très-Haut, dit: « Gloire à Celui qui fit voyager de nuit Son serviteur de la Mosquée sacrée à la Mosquée Al-Aqsa, dont Nous avons béni les alentours, afin de lui faire voir certains de Nos signes. Il est, en vérité, Celui qui entend tout et voit tout. »³⁵³

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut transporté de la Mosquée sacrée à Bayt Al-Maqdis, monté sur Al-Bourâq, accompagné de l'ange Jibrîl (Gabriel) (que la paix soit sur lui). Il descendit à la Mosquée Al-Aqsa et y dirigea les prophètes dans la prière en tant qu'imam.

Puis il fut élevé de Bayt Al-Maqdis au ciel le plus proche. Jibrîl demanda l'ouverture, et celle-ci lui fut accordée. Il y vit Adam (que la paix soit sur lui) dans le ciel le plus proche.

Ensuite, il fut élevé au deuxième ciel, où il vit Yahyâ ibn Zakariyyâ et 'Îsâ ibn Maryam (que la paix soit sur eux).

Puis il fut élevé au troisième ciel, où il vit Yûsuf ibn Ya'qûb (que la paix soit sur eux).

Puis il fut élevé au quatrième ciel, où il vit Idrîs (que la paix soit sur lui).

Puis il fut élevé au cinquième ciel, où il vit Hârûn ibn 'Imrân (que la paix soit sur lui).

Puis il fut élevé au sixième ciel, où il vit Mûsâ ibn 'Imrân (que la paix soit sur lui).

Et lorsqu'il fut élevé au septième ciel, il y vit Ibrâhîm (que la paix soit sur lui).

Tous les prophètes qu'il rencontra l'accueillirent chaleureusement et reconnurent sa prophétie ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Puis il fut élevé jusqu'à Sidrat Al-Muntahâ, où il vit parmi les plus grands signes de son Seigneur³⁵⁴. Là, il vit Jibrîl (Gabriel) (que la paix soit sur lui) sous la forme

³⁵³ (Al-Isrâ', 1)

³⁵⁴ Muslim (162)

originelle selon laquelle Allah l'avait créé. Il fut témoin de scènes concernant les gens du Paradis et leurs délices, ainsi que les gens de l'Enfer et leurs châtiments. C'est également à ce moment-là que les prières furent prescrites: cinq prières dans l'accomplissement, mais cinquante en récompense³⁵⁵

Au matin, il informa son peuple de ce qui lui était arrivé. Leur dénégation s'intensifia alors, et ils lui demandèrent de leur décrire Bayt Al-Maqdis. Allah le lui rendit alors visible, et il le décrivit avec une précision remarquable. Il les informa également de faits concernant des caravanes qu'il avait croisées à l'aller et au retour, et leur annonça l'heure de leur arrivée. Mais cela ne fit qu'accroître leur démenti³⁵⁶!

Quant aux croyants, le voyage de l'Isrâ' et du Mi'râj fut pour eux une épreuve révélant la rapidité avec laquelle ils crurent à la nouvelle transmise par Allah et Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ainsi que la force de leur foi en l'invisible. C'est pour cette raison qu'Abû Bakr reçut le surnom d'As-Siddîq, pour avoir confirmé cet événement sans la moindre hésitation³⁵⁷.

Allah, le Très-Haut, révéla à ce sujet³⁵⁸: « Et Nous n'avons fait de la vision que Nous t'avons montrée qu'une épreuve pour les gens. »³⁵⁹

³⁵⁵ al-Bukhârî (3207) et Muslim (164)

³⁵⁶ Al-Bidâya wa an-Nihâya (3/139)

³⁵⁷ Dalâ'il an-Nubuwwa d'al-Bayhaqî (2/361)

³⁵⁸ Tafsîr at-Tabarî (14/143)

³⁵⁹ (Al-Isrâ', 60)



- **Son nom et sa naissance:**

Elle est Zaynab bint Jahsh ibn Ri'âb ibn Al-Huzayma, Mère des croyants, et la fille de la tante du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Elle est née à La Mecque, dix-sept ans avant la Révélation.

- **Sa vie et ses mérites:**

Zaynab (Qu'Allah l'agrée) était belle et chaste, assidue au jeûne et à la prière nocturne, aimant le bien, la charité et les œuvres vertueuses. Elle travaillait de ses propres mains dans le tannage des peaux et la confection de perles, vendait ce qu'elle fabriquait et en faisait l'aumône aux pauvres et aux nécessiteux³⁶⁰.

Un jour, 'Umar ibn Al-Khaṭṭâb lui envoya une allocation. Elle dit alors: « Qu'Allah pardonne à 'Umar! », puis elle la distribua à ses proches et aux orphelins³⁶¹.

'Â'isha (Qu'Allah l'agrée) dit à son sujet: « Je n'ai jamais vu une femme meilleure qu'elle, plus généreuse en aumône, plus attentive aux liens de parenté, et plus exigeante envers elle-même dans tout ce qui rapproche d'Allah, le Très-Haut »³⁶².

C'est elle que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) visait lorsqu'il dit: « Celle d'entre vous qui me rejoindra le plus rapidement est celle dont la main est la plus longue »³⁶³.

Allah, le Très-Haut, l'a choisie pour Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et l'a mariée à lui, comme Il le dit dans Sa parole: (Lorsque Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te l'avons donnée en mariage)³⁶⁴.

Elle se distinguait ainsi des autres épouses du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et disait avec fierté: « Vos familles vous ont mariées, tandis qu'Allah m'a mariée d'au-dessus des sept cieux »³⁶⁵. C'est à l'occasion de son mariage que furent révélés

³⁶⁰ Al-Ḥâkim (4/26)

³⁶¹ Aṭ-Ṭabaqât al-Kubrâ d'Ibn Sa'd (8/109)

³⁶² Al-Bukhârî (2581) et Muslim (2441)

³⁶³ Muslim (2453)

³⁶⁴ [Al-Aḥzâb : 37]

³⁶⁵ Al-Bukhârî (7420)

les versets relatifs au voile (ḥijâb)³⁶⁶. Zaynab (Qu'Allah l'agrée) a rapporté un certain nombre de hadiths du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Elle fut également parmi celles qui soutinrent 'Â'isha (Qu'Allah l'agrée) et la réconfortèrent lors de l'épreuve de la calomnie (al-Ifk)³⁶⁷.

❖ **Son décès:**

Zaynab bint Jahsh (Qu'Allah l'agrée) est décédée à Médine en l'an 20 de l'Hégire. Elle fut la première des épouses du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à le rejoindre après sa mort. La prière funéraire fut accomplie par 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, et elle fut enterrée au cimetière d'al-Baqî'.

³⁶⁶ Al-Bukhârî (7421)

³⁶⁷ Al-Bukhârî (4141) et Muslim (2770)



Teste tes connaissances – Semaine 17–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « Al-‘Âdiyât »? a) Les cavaliers combattants. b) Les anges de la miséricorde. c) Les chevaux lancés au galop lors du combat
hadith	Question: La bienfaisance envers les parents est conditionnée par le fait qu’elle soit? a) Pendant les temps libres. b) Le jour et non la nuit. c) En dehors de toute désobéissance (à Allah).
‘Aqîda	Question: Les Noms et Attributs d’Allah, le Très-Haut, sont? a) Fondés sur l’effort personnel (ijtihâd) et acceptent l’ajout. b) Déterminés par les textes (tawqîfiyya) : il n’est permis d’en affirmer aucun sans preuve. c) Variables selon l’époque dans laquelle nous vivons.
fiqh	Question: La fin du temps de la prière de l’après-midi (‘Aṣr) est? a) Au moment du déclin du soleil. b) À la disparition de la rougeur et du crépuscule du ciel. c) Lorsque le soleil jaunit peu avant le coucher

Sîra	Question: Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut transporté de la Mosquée sacrée à la Mosquée Al-Aqsâ en montant? a) Al-Burâq. b) Al-Qaşwâ'. c) Al-Jad'â'.
Compagnons	Question: Zaynab (Qu'Allah l'agrée) se distinguait des autres femmes par le fait que? a) Allah l'a innocentée d'au-dessus des sept cieux. b) Allah lui a adressé le salut d'au-dessus des sept cieux. c) Allah l'a mariée d'au-dessus des sept cieux



La dix-huitième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Dimanche : Table de l'exégèse**Sourate Al-Qadr**

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Nous l'avons fait descendre durant la Nuit du Destin. Et qui te dira ce qu'est la Nuit du Destin? La Nuit du Destin est meilleure que mille mois. Les anges ainsi que l'Esprit y descendent, avec la permission de leur Seigneur, pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube.

❖ **Thème de la sourate:**

La mise en évidence du mérite et de la grandeur de la Nuit du Destin.

❖ **Vocabulaire difficile:**

Innâ anzalnâh	C'est-à-dire: Nous avons commencé la révélation du Coran.
Laylat al-Qadr	La nuit de l'honneur, de la grandeur et de l'inscription des décrets.
Wa r-rûhu fîhâ	Il s'agit de l'ange Jibrîl (Gabriel), paix sur lui
Min kulli amr	Pour toute décision qu'Allah a décrétée pour cette année-là.
Salâmun hiya	Sécurité et sérénité.

❖ **Le sens global:**

Cette sourate fait partie des sourates mecquoises. Allah, le Très-Haut, nous y informe du mérite d'une nuit immense et noble, à laquelle Il a accordé une place éminente et qu'Il a préférée à toutes les autres nuits de l'année. C'est la nuit du jugement et du décret, durant laquelle Allah décide ce qu'Il veut concernant les événements du monde, les subsistances et les termes de vie jusqu'à la fin de l'année.

C'est aussi la nuit qu'Allah a choisie pour la révélation de Son Livre le plus noble, et la nuit durant laquelle Il a fait en sorte que la valeur des œuvres accomplies y soit supérieure à celle de mille mois. Les anges — parmi eux Jibrîl (Gabriel) — y descendent, par la permission d'Allah, avec tout ce qu'Il a décrété et décidé



❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

- 1.** L'affirmation de la véracité de la Révélation et que le Coran descend d'Allah, le Très-Haut.
- 2.** L'affirmation de la croyance au décret et à la prédestination (al-qaḍâ' wa al-qadar).
- 3.** Le Coran a commencé à être révélé au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant la Nuit du Destin, au mois de Ramadan.
- 4.** Le mérite de la Nuit du Destin et l'encouragement à la rechercher afin d'obtenir sa récompense.
- 5.** Le mérite de l'adoration durant la Nuit du Destin: elle est supérieure à l'adoration de mille mois; celui qui la met à profit voit sa vie récompensée par de multiples fois.

D'après Anas ibn Mâlik (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Il y a trois choses envers lesquelles le cœur d'un musulman ne nourrit ni rancune ni trahison: la sincérité de l'œuvre pour Allah, le conseil sincère aux gouvernants, et l'attachement à la communauté des musulmans, car leur invocation les entoure et les protège.** »³⁶⁸

❖ Explication:

La parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « le cœur d'un musulman ne nourrit ni rancune à leur égard » vient du mot ghill, qui signifie la trahison et la haine. Le sens est que ces trois qualités réforment les cœurs et les purifient de la trahison et du mal. Le croyant ne trahit pas dans ces trois domaines et ne nourrit pas en lui une mauvaise intention qui l'éloignerait de la vérité à leur sujet.

Ces qualités qui éloignent la trahison et le mal du cœur sont:

Premièrement: « La sincérité dans l'œuvre pour Allah », c'est-à-dire que le musulman vise par ses actes uniquement la Face d'Allah et Son agrément, sans rechercher un intérêt mondain.

Deuxièmement: « Le conseil sincère aux gouvernants des musulmans ». Le conseil consiste à vouloir le bien pour celui à qui l'on conseille. Conseiller les gouvernants et les dirigeants signifie leur obéir dans le bien, invoquer Allah en leur faveur, et ne pas considérer la rébellion contre eux.

Troisièmement: « S'attacher à la communauté des musulmans », c'est-à-dire être en accord avec eux dans la croyance authentique et les bonnes œuvres, comme la prière du vendredi, la prière en groupe, et autres.

Et le sens de sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Car leur invocation les entoure par derrière »:

cela signifie que l'invocation des musulmans les entoure et les protège, les préservant des ruses des démons et des voies de l'égarement. Il y a là un

³⁶⁸ Ibn Mâjah (230–3056) et Ahmad (16784)



avertissement: celui qui se sépare de leur communauté ne bénéficie ni de leur bénédiction ni de la bénédiction de leurs invocations, car il est sorti de ce qui les entoure et les protège.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de ce hadith:**

1. L'obligation de vouer les œuvres sincèrement à Allah, Exalté soit-Il, car c'est l'une des deux conditions de l'acceptation des œuvres; la seconde étant le suivi du Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).
2. L'obligation d'obéir aux gouvernants et aux dirigeants dans le bien, et l'interdiction de se rebeller contre eux.
3. L'obligation de s'attacher à la communauté des musulmans, en étant en accord avec eux dans la croyance authentique et les œuvres pieuses.
4. Celui qui s'attache à ces trois qualités voit son cœur se réformer et se purifier de la trahison et du mal.

Les anges constituent un monde invisible. Ils ont été créés à partir de lumière. Allah leur a accordé la perfection dans l'adoration, la soumission totale à Son ordre et la force nécessaire pour l'exécuter. Allah, le Très-Haut, dit: « Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des anges des messagers dotés d'ailes: deux, trois ou quatre. »³⁶⁹

Ils sont très nombreux, et nul ne connaît leur nombre exact si ce n'est Allah, le Très-Haut. Il est rapporté dans le récit de l'Isrâ et du Mi'râj que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a vu la Maison peuplée (al-Bayt al-Ma'mûr) dans le ciel, dans laquelle soixante-dix mille anges prient chaque jour; lorsqu'ils en sortent, ils n'y retournent jamais³⁷⁰.

La foi aux anges comprend quatre éléments:

Premièrement: croire en leur existence.

Deuxièmement: croire aux anges dont nous connaissons les noms, comme Jibrîl (Gabriel) et Mîkâ'il (Michel). Quant à ceux dont nous ne connaissons pas les noms, nous croyons en eux de manière générale.

Troisièmement: croire aux attributs que nous connaissons à leur sujet. Par exemple, la description de Jibrîl (que la paix soit sur lui): le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a informé qu'il l'a vu sous sa forme réelle, ayant six cents ailes qui remplissaient l'horizon³⁷¹.

Quatrièmement: croire aux œuvres et aux missions générales et particulières que nous connaissons d'eux. Parmi leurs œuvres générales figurent la glorification d'Allah, le Très-Haut, et Son adoration nuit et jour.

Et certains d'entre eux ont des missions particulières: Jibrîl (Gabriel) est le dépositaire de la Révélation d'Allah auprès des prophètes et des messagers.

³⁶⁹ [Sourate Fâtir : 1]

³⁷⁰ al-Bukhârî (3674) et Muslim (409)

³⁷¹ al-Bukhârî (3232) et Muslim (174)



Mîkâ'il est chargé de la pluie, c'est-à-dire des précipitations et de la végétation.

Isrâfîl est chargé de souffler dans la Trompe au moment de l'Heure.

L'Ange de la mort est chargé de saisir les âmes au moment du décès.

Mâlik est le gardien de l'Enfer.

La foi aux anges produit de nobles fruits, parmi lesquels:

Premièrement: la connaissance de la grandeur et de la puissance d'Allah, le Très-Haut, car la grandeur de la créature indique la grandeur du Créateur.

Deuxièmement: la reconnaissance envers Allah, le Très-Haut, pour Son attention envers les fils d'Adam, puisqu'Il a confié à des anges la mission de les protéger et de veiller à leurs intérêts.

Troisièmement: l'amour des anges, en récompense de ce qu'ils accomplissent comme adoration d'Allah, le Très-Haut, et comme bienfaisance envers Ses créatures.

Le musulman a un grand besoin de connaître les règles et les bienséances légiférées qui précèdent la prière, en préparation à cet acte d'adoration immense et par souci de son importance. Parmi ces bienséances:

1. Partir tôt pour la prière; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « S'ils savaient ce qu'il y a dans le fait de partir tôt — c'est-à-dire le fait d'anticiper — ils s'y précipiteraient. »³⁷²
2. Se rendre à la mosquée à pied; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui se purifie chez lui, puis marche vers une des maisons d'Allah afin d'accomplir une obligation parmi les obligations d'Allah, chacun de ses pas : l'un efface un péché et l'autre élève d'un degré. »³⁷³
3. S'y rendre avec calme et dignité; le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « N'y allez pas en courant, mais allez-y avec tranquillité. Ce que vous rattrapez, priez-le, et ce que vous manquez, complétez-le, car l'un de vous est en prière tant qu'il se dirige vers la prière. »³⁷⁴
4. Il est recommandé, lorsqu'on entre dans la mosquée, d'avancer le pied droit et de dire: « Je cherche protection auprès d'Allah le Très-Grand, auprès de Son Noble Visage et de Son Autorité éternelle, contre Satan le maudit. »³⁷⁵ Puis de dire: « Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. » Et lorsqu'on sort, de dire: « Ô Allah, je Te demande de Ta grâce », en avançant alors le pied gauche.³⁷⁶
5. Lorsqu'il entre dans la mosquée, il s'efforce d'être au premier rang, puis il accomplit deux unités de prière en guise de salutation de la mosquée. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Si les gens savaient ce qu'il y a dans l'appel à la prière et dans le premier rang, puis qu'ils ne trouvaient pas d'autre moyen que de tirer au sort pour y accéder, ils tireraient au sort. »³⁷⁷ Al-istihâm signifie le tirage au sort.

³⁷² al-Bukhârî (652) et Muslim (437)

³⁷³ Muslim (666)

³⁷⁴ al-Bukhârî (908) et Muslim (602)

³⁷⁵ Abû Dâwûd (466)

³⁷⁶ Muslim (713)

³⁷⁷ al-Bukhârî (652) et Muslim (437)



6. S'occuper par le rappel d'Allah, la récitation du Coran et les prières surérogatoires, et éviter toute distraction inutile, comme entrelacer les doigts et autres. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque l'un de vous fait ses ablutions puis sort en se dirigeant vers la mosquée, qu'il n'entrelace pas ses doigts, car il est en état de prière. »³⁷⁸
7. Ne pas se plonger dans les conversations mondaines et les propos futiles, car l'attente de la prière est elle-même une prière. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Le serviteur demeure en prière tant qu'il reste à sa place en attendant la prière, et les anges disent: "Ô Allah, pardonne-lui! Ô Allah, fais-lui miséricorde!" »³⁷⁹
8. Lorsque la prière est établie, il est fortement recommandé à l'imam et aux fidèles de veiller à l'alignement des rangs, au rapprochement et au comblement des espaces. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Alignez vos rangs, car l'alignement des rangs fait partie de la perfection de la prière. »³⁸⁰ Et il a dit: « Vous alignerez vos rangs, ou bien Allah mettra la divergence entre vos visages. »³⁸¹ L'alignement des rangs consiste à les ajuster en mettant les épaules et les chevilles sur une même ligne.
9. Adopter les moyens favorisant la concentration et l'humilité (khushû'), car c'est l'objectif suprême de la prière. Allah, le Très-Haut, a fait l'éloge des humbles en disant: « Ont certes réussi les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière. »³⁸² Cela s'obtient en se rappelant la grandeur d'Allah, en s'humiliant devant Lui et en rassemblant son cœur par la méditation de ce que l'on récite ou entend.

³⁷⁸ Abû Dâwûd (562)

³⁷⁹ Muslim (649)

³⁸⁰ al-Bukhârî (723) et Muslim (433)

³⁸¹ al-Bukhârî (717) et Muslim (436)

³⁸² [Les Croyants (3-1)]

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sortait chaque année pendant la saison du pèlerinage afin de présenter son appel aux tribus venues à La Mecque, malgré l'opposition des polythéistes et les pressions qu'ils exerçaient sur lui. Il disait: « Y a-t-il un homme qui m'emmènera auprès de son peuple? Car Quraych m'a empêché de transmettre la parole de mon Seigneur »³⁸³. Il faisait cela tandis que son oncle Abû Lahab le suivait en disant aux gens: « Ne l'écoutez pas, car c'est un menteur! »³⁸⁴.

Par la grâce d'Allah, les Aws et les Khazraj furent préparés à cela, car ils entendaient les Juifs de Médine leur dire qu'un prophète serait envoyé en ce temps-là. Ils les menaçaient en disant: Nous vous combattons à ses côtés et nous vous exterminerons comme les peuples de 'Âd et d'Iram. Les Ansâr accomplissaient le pèlerinage à la Maison sacrée comme les Arabes, contrairement aux Juifs. Lorsqu'ils virent le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appeler les gens à Allah, et qu'ils constatèrent sur lui les signes évidents de la véracité, ils dirent: « Ô notre peuple ! Par Allah, c'est bien le prophète dont les Juifs vous ont parlé. Ne les laissez pas vous devancer vers lui »³⁸⁵.

Six hommes parmi les Ansâr, tous issus de la tribu des Khazraj, se rendirent alors auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il s'agissait de: Abû Umâma As'ad ibn Zurâra, 'Awf ibn al-Hârith, Râfi' ibn Mâlik, Qutba ibn 'Âmir, 'Uqba ibn 'Âmir et Jâbir ibn 'Abd Allâh. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur présenta son appel, et ils se hâtèrent vers le bien: ils embrassèrent l'islam et conclurent avec lui un pacte selon lequel ils transmettraient son message à leur peuple. Cela eut lieu durant la onzième année de la mission prophétique. Ils retournèrent ensuite à Médine et commencèrent à appeler leur peuple à l'islam³⁸⁶.

L'année suivante, douze hommes parmi eux vinrent à sa rencontre. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) les retrouva à Minâ, près d'al-'Aqaba, et leur

³⁸³ Abû Dâwûd (4734) et at-Tirmidhî (2925)

³⁸⁴ at-Tabarânî (4582)

³⁸⁵ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/371)

³⁸⁶ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/372)



dit: « Prêtez-moi allégeance à ne rien associer à Allah, à ne pas voler et à ne pas commettre l'adultère... »

« Et ne tuez pas vos enfants, ne proférez pas de calomnie que vous inventez de vos propres mains et de vos propres pieds, et ne me désobéissez pas dans ce qui est convenable. Celui d'entre vous qui sera fidèle à cet engagement, sa récompense incombera à Allah »³⁸⁷.

Ils lui prêtèrent alors allégeance sur ces engagements, et la première allégeance d'al-'Aqaba fut conclue durant la douzième année de la mission prophétique. Après la fin de la saison du pèlerinage, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya avec eux Muṣ'ab ibn 'Umayr et Ibn Umm Maktûm, afin de leur enseigner le Coran et de les instruire dans les affaires de leur religion³⁸⁸.

L'islam se répandit alors à Médine et s'y manifesta ouvertement. Un grand nombre de personnes embrassèrent l'islam, au point qu'il ne resta aucune maison sans que l'islam n'y soit entré.

³⁸⁷ al-Bukhârî (18)

³⁸⁸ al-Bukhârî (3952)

❖ **Son nom et sa naissance:**

Elle est la Mère des croyants Juwayriya bint al-Hârith ibn Abî Ẓirâr, le chef de la tribu des Banû al-Muṣṭaliq.

Son nom était à l'origine Barra, mais le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la renomma Juwayriya³⁸⁹. Elle naquit environ quinze ans avant l'Hégire.

Sa vie et ses mérites:

Juwayriya (qu'Allah l'agrée) faisait partie des femmes les plus belles et les plus pieuses.

Elle était assidue dans la glorification et la louange d'Allah, abondante en aumônes malgré le peu de biens qu'elle possédait.

Elle rapporta de nombreux hadiths du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Parmi ceux qui rapportèrent d'elle figurent Ibn 'Abbâs, Jâbir ibn 'Abd Allah, Ibn 'Umar, et d'autres.

Elle fut également l'une des femmes les plus bénies pour son peuple, ce qui apparaît clairement dans l'histoire de son mariage avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Elle faisait partie des captives des Banû al-Muṣṭaliq et se rendit auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour lui demander de l'aider à se libérer. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la racheta, l'affranchit, puis l'épousa.

À la suite de cela, les musulmans affranchirent les captifs des Banû al-Muṣṭaliq en son honneur, en disant: « Ils sont désormais les alliés du Messenger d'Allah »³⁹⁰.

³⁸⁹ par Muslim (2140)

³⁹⁰ Abû Dâwûd (3931)



❖ Son décès:

Juwayriya bint al-Ḥārith décéda à Médine et fut enterrée au cimetière d'al-Baqī', au mois de Rabī' al-Awwal de l'an 56 de l'Hégire, durant le califat de Mu'âwiya ibn Abî Sufyân.

Teste tes connaissances – Semaine 18 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « ar-Rûḥ » dans la sourate Al-Qadr? a) Muhammad b) L'Ange de la mort c) Jibrîl (Gabriel)
hadith	Question: Quel est le sens du mot « al-ighlâl » dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Trois choses contre lesquelles le cœur du musulman n'éprouve pas de rancune »? a) Le vol b) L'exagération (le fanatisme) c) La trahison et la rancune
'Aqîda	Question: Quel est l'ange chargé de souffler dans la Trompe? a) Jibrîl b) Mîkâ'il c) Isrâfil
fiqh	Question: Lorsqu'on sort de la mosquée, quelle invocation est recommandée? a) « Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde » b) « Ô Allah, je Te demande de Ta grâce » c) « Ton pardon »

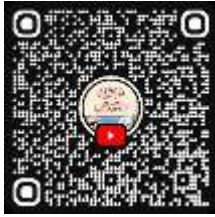


Sîra	Question: La première Bay‘a d’al-‘Aqaba a eu lieu durant quelle année de la mission prophétique? a) La sixième année de la mission b) La neuvième année de la mission c) La onzième année de la mission
Compagnons	Question: À quelle tribu appartient, par sa lignée, Juwayriya bint al-Hârith (Qu’Allah l’agrée)? a) Banû al-Muṣṭaliq b) Banû an-Naḍîr c) Banû Qurayza

La dix-neuvième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Ceux qui ont mécru parmi les gens du Livre et les associateurs ne se sont pas séparés (de leur mécréance) jusqu'à ce que leur parvienne la Preuve évidente: un Messager venant d'Allah, récitant des feuillets purifiés, dans lesquels se trouvent des écrits droits et justes. Et ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la Preuve leur soit venue. Il ne leur a été ordonné que d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif, en purs monothéistes, d'accomplir la prière et d'acquitter la zakat. Et telle est la religion droite.

❖ **Thème des versets:**

La mise en évidence de la perfection du message muhammadien et de sa clarté.

❖ **Vocabulaire difficile:**

Munfakkîn	Ceux qui abandonnent leur mécréance.
Al-Bayyina	La preuve évidente et l'argument clair qui leur avait été promis, à savoir le Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).
Şuḥufan muṭāhhara	Des feuillets purifiés de toute fausseté, protégés des démons.
Fîhâ kutubun qayyima	Des récits véridiques et des commandements justes.
Tafarraqu	Ils se sont divisés, alors qu'auparavant ils étaient unanimes quant à la véracité de sa prophétie.
Mukhlişîn	En recherchant uniquement l'agrément d'Allah.
Ḥunafâ'	S'écartant de toutes les autres religions pour se tourner exclusivement vers l'islam.
Dîn al-qayyima	La religion droite, c'est-à-dire la voie parfaitement droite et équilibrée.

❖ Sens général:

Allah, le Très-Haut, informe que les gens du Livre, parmi les Juifs et les Chrétiens, ainsi que les associateurs parmi les adorateurs des idoles, ne se seraient pas séparés de la religion qu'ils suivaient ni ne l'auraient abandonnée avant la venue de la Preuve évidente.

Cette preuve est notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui leur récite le Livre de leur Seigneur.

Lorsque cette preuve claire leur est parvenue — preuve qui aurait dû les unir — ils se sont alors divisés et dispersés: certains ont cru, d'autres ont mécru, alors qu'avant la mission prophétique ils étaient unanimes dans son attente et prêts à croire en lui.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Toutes les religions, en dehors de l'islam, sont déviées; la vérité s'y est mêlée au faux, et elles ne sont pas aptes à guider l'humanité.
2. Tous les Livres révélés aux prophètes sont venus avec un fondement unique et une même religion: le culte sincère et exclusif d'Allah, et l'éloignement du polythéisme.
3. Tous les prophètes ont annoncé la venue de notre Prophète Muhammad ﷺ et ont ordonné de le suivre.
4. La voie droite et la religion authentique, garantissant le bonheur, consistent à adorer Allah seul, à accomplir la prière et à s'acquitter de la zakat.
5. La prière et la zakat ont été mentionnées spécifiquement en raison de leur noblesse et de leur rang élevé dans la religion.



D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Les œuvres sont présentées le lundi et le jeudi, et j'aime que mes œuvres soient présentées alors que je suis en état de jeûne.** »³⁹¹

❖ Explication:

Le jeûne fait partie des meilleures adorations par lesquelles le serviteur se rapproche de son Seigneur. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) y encourageait fortement et pratiquait souvent le jeûne surérogatoire.

Il existe certains jours auxquels un mérite particulier et une incitation accrue ont été accordés, parmi lesquels les lundis et les jeudis. En effet, les œuvres des fils d'Adam — bonnes ou mauvaises, actes d'obéissance ou de désobéissance — sont présentées à Allah, le Très-Haut, chaque semaine durant ces deux jours.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) aimait que ses œuvres soient présentées alors qu'il était engagé dans l'adoration du jeûne, car lorsque les bonnes œuvres sont accompagnées du jeûne, leur valeur s'élève et leur sincérité envers Allah, le Très-Haut, augmente.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Le mérite de l'adoration du jeûne, et le fait que le Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la pratiquait abondamment.
2. Le mérite du jeûne des lundis et jeudis et l'encouragement à le pratiquer.
3. L'affirmation que les œuvres des serviteurs sont présentées à Allah chaque semaine, les lundis et jeudis.
4. L'empressement du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à accomplir les bonnes œuvres, bien que tous ses péchés aient été pardonnés, en raison de la perfection de sa servitude envers son Seigneur, de sa conscience de l'immensité de Son droit sur lui, de sa gratitude pour Ses bienfaits, et afin de montrer la voie et de guider sa communauté.

³⁹¹ At-Tirmidhî (747)

Par les Livres, on entend les Livres qu'Allah, le Très-Haut, a révélés à Ses messagers par miséricorde pour les créatures et comme guidance pour eux, afin qu'ils parviennent, grâce à eux, au bonheur d'ici-bas et de l'au-delà. Leur mention et la mise en évidence de leur bienfait apparaissent dans de nombreux versets, parmi lesquels:

- Allah, le Très-Haut, dit: « Allah! Il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même. Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les Écritures antérieures. Et Il fit descendre auparavant la Thora et l'Évangile, comme guide pour les gens, et Il a fait descendre le Discernement. Certes, ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah auront un châtiment sévère. Et Allah est Puissant et Détenteur de la rétribution. »³⁹²
- Et Il dit, le Très-Haut:« Louange à Allah qui a fait descendre sur Son serviteur le Livre, sans y mettre aucune déviation, afin de mettre en garde contre une rigoureuse punition venant de Lui, et d'annoncer une bonne nouvelle aux croyants qui accomplissent les bonnes œuvres: ils auront une belle récompense. »³⁹³
- Et Il dit aussi, le Très-Haut: « Béni soit Celui qui a fait descendre le Discernement sur Son serviteur afin qu'il soit un avertisseur pour l'univers. »³⁹⁴

La foi aux Livres comprend quatre éléments:

Premièrement: croire fermement qu'ils ont été révélés par Allah en toute vérité, qu'ils sont réellement Sa Parole, révélée par l'intermédiaire de l'ange à ceux qu'Il a choisis parmi Ses messagers.

³⁹² Sourate Âl 'Imrân : (1-4)

³⁹³ Sourate Al-Kahf : (1-3)

³⁹⁴ Sourate Al-Furqân (1)



Deuxièmement: croire aux Livres dont nous connaissons les noms, comme le Coran, la Thora, l'Évangile et les Psaumes; quant à ceux dont nous ne connaissons pas les noms, nous y croyons de manière globale.

Troisièmement: croire véridiques les informations authentiques qu'ils contiennent, comme les récits du Coran, ainsi que les informations qui n'ont pas été altérées dans les Livres antérieurs.

Quatrièmement: appliquer les prescriptions du Livre qui nous a été révélé – le Noble Coran – et l'accepter avec satisfaction et soumission, car il abroge tous les Livres précédents. Allah, le Très-Haut, dit: « Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant ce qui était avant lui des Écritures et prévalant sur elles. »³⁹⁵

Ibn 'Abbâs a dit à propos de "prévalant sur elles": c'est-à-dire juge et garant sur elles.³⁹⁶

Les fruits de la foi aux Livres sont nombreux, parmi lesquels:

Premièrement: la connaissance de la sollicitude d'Allah, le Très-Haut, envers Ses serviteurs, puisqu'Il a fait descendre sur eux un Livre par lequel Il les guide.

Deuxièmement: la connaissance de la sagesse d'Allah, le Très-Haut, dans Sa législation, car Il a prescrit à chaque communauté ce qui convenait à sa situation, comme Il l'a dit, le Très-Haut: « À chacun de vous, Nous avons assigné une législation et une voie. »³⁹⁷

Troisièmement: remercier Allah, le Très-Haut, pour l'honneur qu'Il a accordé à Ses créatures en leur révélant Sa Parole et Sa loi.

Quatrièmement: s'attacher fermement au Livre d'Allah, par sa récitation et par sa mise en pratique; car il contient la guidance et la lumière, et c'est par lui que se réalise le bonheur ici-bas et dans l'au-delà.

³⁹⁵ Sourate Al-Mâ'ida : (48)

³⁹⁶ Tafsîr Ibn Kathîr (3/16)

³⁹⁷ Sourate Al-Mâ'ida : 48

La prière est une adoration immense qui comprend des paroles et des actes.

Ces paroles et ces actes se divisent en trois catégories:

les piliers (arkân), les obligations (wâjibât), les sunna.

- **Les piliers:** Les piliers sont les éléments constitutifs essentiels de la prière. Un pilier ne tombe jamais, que ce soit volontairement, par oubli ou par ignorance. Celui qui abandonne un pilier volontairement, sa prière est nulle.
- **Celui qui l'oublie:** s'il s'en rend compte dans la même rak'a, il revient au pilier manqué, l'accomplit ainsi que ce qui suit; s'il s'en rend compte dans une autre rak'a, la rak'a dans laquelle le pilier a été omis est annulée, et la suivante la remplace. Dans les deux cas, il effectue la prosternation de l'oubli (sujûd as-sahw). Les obligations: Les obligations, si l'une d'elles est abandonnée volontairement, la prière devient nulle. Si elle est abandonnée par oubli, la prière reste valide, on n'y revient pas, mais on la compense par la prosternation de l'oubli. Il apparaît donc que les piliers sont plus forts que les obligations: le pilier est indispensable à la validité de la prière, tandis que l'obligation peut être compensée par le sujûd as-sahw.
- **Les sunna:** Quant aux sunna, la prière n'est pas annulée par leur abandon, qu'il soit volontaire ou involontaire. Cependant, leur accomplissement apporte davantage de perfection et de récompense. Les piliers de la prière

Les piliers de la prière sont au nombre de quatorze, dont l'explication commence comme suit:

1. La station debout pour celui qui en est capable, selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Prie debout; si tu ne peux pas, alors assis. »³⁹⁸
2. La takbîrat al-ihram en disant: Allâhu Akbar, selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Lorsque tu te lèves pour la prière, fais le takbîr. »³⁹⁹

³⁹⁸ al-Bukhârî (1117)

³⁹⁹ al-Bukhârî (6251) et Muslim (397)



3. La récitation de la Fātiḥa; selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n'y a pas de prière pour celui qui ne récite pas la Fātiḥat al-Kitâb. »⁴⁰⁰
4. L'inclinaison (rukū'); selon sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Puis incline-toi jusqu'à être serein dans ton inclinaison. »⁴⁰¹
5. Le redressement après l'inclinaison et le fait de se tenir droit; selon sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Puis relève-toi jusqu'à te tenir droit. »⁴⁰²
6. La prosternation sur les sept membres; selon sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il m'a été ordonné de me prosterner sur sept os: le front – et il indiqua son nez –, les deux mains, les deux genoux et les extrémités des deux pieds. »⁴⁰³
7. Le redressement après la prosternation.
8. La position assise entre les deux prosternations; selon sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Puis relève-toi jusqu'à être serein en position assise. »⁴⁰⁴
9. La quiétude (ṭuma'nīna) dans tous les piliers; car il dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à celui qui ne l'avait pas respectée: « Retourne prier, car tu n'as pas prié. »⁴⁰⁵
10. Le dernier tachahhoud; conformément à son ordre à ce sujet.⁴⁰⁶
11. La position assise pour le dernier tachahhoud.
12. La prière sur le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans le dernier tachahhoud, et le meilleur est de la faire selon la formule ibrahimienne; toutefois, elle est valable avec toute formulation.
13. L'ordre entre les piliers.
14. Le salut final (taslīm); selon sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Et ce qui la rend licite (la sortie de la prière) est le salut. »⁴⁰⁷

⁴⁰⁰ al-Bukhârî (756) et Muslim (394)

⁴⁰¹ al-Bukhârî (6251) et Muslim (397)

⁴⁰² al-Bukhârî (6251) et Muslim (397)

⁴⁰³ al-Bukhârî (809) et Muslim (490)

⁴⁰⁴ al-Bukhârî (6251) et Muslim (397)

⁴⁰⁵ al-Bukhârî (6251) et Muslim (397)

⁴⁰⁶ an-Nasâ'î (2/240).

⁴⁰⁷ Abû Dâwûd (61) et at-Tirmidhî (3)

Lorsque l'islam se répandit et s'affermait à Médine, un grand nombre d'Ansâr se rendirent à la saison du pèlerinage, au cours de la treizième année de la mission prophétique. Leur chef était al-Barâ' ibn Ma'rûr (qu'Allah l'agrée). Ils prirent contact secrètement avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à La Mecque et convinrent de se réunir au milieu des jours de tahrîq, près d'al-'Aqaba, dans l'obscurité de la nuit.

Lorsque le premier tiers de la nuit arriva, soixante-treize hommes et deux femmes parmi les Ansâr se rendirent discrètement auprès du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vint à leur rencontre accompagné de son oncle al-'Abbâs, afin de confirmer et de consolider cette allégeance, bien qu'al-'Abbâs fût encore, à cette époque, sur la religion de son peuple. Al-'Abbâs fut le premier à prendre la parole et leur dit: « Si vous estimez pouvoir être fidèles à ce à quoi vous l'appellez, et le protéger contre ceux qui s'opposeront à lui, alors assumez ce que vous vous engagez à porter. Mais si vous pensez que vous l'abandonnerez et le livrerez après son arrivée chez vous, alors laissez-le dès maintenant. »⁴⁰⁸

Ils dirent alors: « Ô Messager d'Allah, sur quoi nous fais-tu prêter allégeance? »

Il répondit: « Sur l'écoute et l'obéissance dans l'aisance comme dans la difficulté, sur la dépense dans la gêne et dans l'abondance, sur le fait d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable, et sur le fait de me soutenir lorsque j'arriverai chez vous à Yathrib, de me protéger comme vous protégez vos propres personnes, vos épouses et vos enfants. Et en contrepartie, vous aurez le Paradis. »⁴⁰⁹

Alors As'ad ibn Zurâra dit: « Doucement, ô gens de Yathrib! Nous ne sommes pas venus jusqu'à lui après avoir épuisé nos montures sans savoir qu'il est le Messager d'Allah. Le faire sortir aujourd'hui signifie rompre avec l'ensemble des Arabes, l'assassinat de vos meilleurs hommes et que les épées vous mordent. Soit vous êtes capables de patienter face à cela : alors prenez-le, et votre récompense sera auprès

⁴⁰⁸ Al-Bidâya wa an-Nihâya (3/160)

⁴⁰⁹ Ahmad (14456)



d'Allah; soit vous craignez pour vous-mêmes... » pour vos propres personnes par crainte, alors laissez-le, car cela sera une excuse valable pour vous auprès d'Allah. »

Ils répondirent: « Ô As'ad ibn Zurâra! Par Allah, nous n'abandonnerons pas cette allégeance et nous ne nous en délierons pas. »

Alors les gens se levèrent et prêtèrent allégeance au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), homme par homme. Cette allégeance fut appelée la grande allégeance d'al-'Aqaba⁴¹⁰.

Cette nuit-là, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) choisit parmi eux douze délégués (naqîb), à savoir: As'ad ibn Zurâra, Sa'd ibn ar-Rabî', 'Abd Allah ibn Rawâha, Râfi' ibn Mâlik, al-Barâ' ibn Ma'rûr, 'Abd Allah ibn 'Amr ibn Harâm — le père de Jâbir — qui embrassa l'islam cette nuit-là, Sa'd ibn 'Ubâda, al-Mundhir ibn 'Amr et 'Ubâda ibn as-Sâmit; ceux-là étaient neuf parmi les Khazraj.

Et parmi les Aws, ils étaient trois: Usayd ibn al-Hudayr, Sa'd ibn Khaythama et Rifâ'a ibn 'Abd al-Mundhir. Lorsque cette allégeance fut conclue, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) autorisa les musulmans à émigrer vers Médine, et les gens commencèrent alors à le faire.

⁴¹⁰ Ibn Hibbân (7012)

❖ Son nom et sa naissance:

Elle est Maymûna bint al-Hârith, épouse du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), sœur d'Umm al-Faḍl, l'épouse d'al-'Abbâs, tante de Khâlid ibn al-Walîd et tante d'Ibn 'Abbâs.

Al-'Abbâs (Qu'Allah l'agrée) était son tuteur et s'occupait de ses affaires. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa après le décès de son mari Abû Rahm ibn 'Abd al-'Uzzâ. Le mariage du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avec elle eut lieu à Sarîf, près de La Mecque, après son retour de la 'Umra de compensation, en l'an sept de l'Hégire. Elle fut la dernière femme que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) épousa.

❖ Sa vie et ses mérites:

Elle (Qu'Allah l'agrée) faisait partie de celles qui prêtèrent allégeance au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à La Mecque avant l'Hégire. Elle était connue pour sa grande piété, sa droiture et sa crainte d'Allah, le Très-Haut. Son neveu Yazîd ibn al-Aṣamm disait à son sujet: « Elle était parmi nous la plus pieuse et celle qui entretenait le mieux les liens de parenté »⁴¹¹.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a témoigné de la sincérité de sa foi et de son enracinement dans son cœur en disant: « Les parentes par alliance sont des croyantes: Maymûna, Umm al-Faḍl et Asmâ' »⁴¹².

Elle (Qu'Allah l'agrée) rapporta soixante-seize hadiths du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et de nombreux Compagnons ont rapporté d'elle.

❖ Son décès:

Elle décéda en l'an soixante-et-un de l'Hégire, durant le califat de Yazîd ibn Mu'âwiya, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa mort et son enterrement eurent lieu à

⁴¹¹ al-Hâkim (4/34)

⁴¹² an-Nasâ'î (8387)



Sarif, l'endroit même où le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'avait épousée.

Teste tes connaissances – Semaine 19 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut: { Hunaffâ' }? a) Fermes et constants sur la religion. b) Soumis et obéissants à leur Seigneur. c) S'écartant de toutes les religions pour se tourner vers la religion de l'islam.
hadith	Question: Parmi les particularités du lundi, il y a que? a) Les œuvres y sont présentées. b) Les anges y descendent. c) L'Heure y aura lieu.
'Aqîda	Question: Ce que l'on entend par les Livres? a) Le Noble Coran uniquement. b) Tous les Livres qu'Allah a révélés à Ses messagers. c) La Torah, l'Évangile et le Coran seulement
fiqh	Question: L'acte qui ne tombe ni volontairement, ni par oubli, ni par ignorance est appelé? a) La sunna. b) L'obligation (wâjib). c) Le pilier (rukn).
Sîra	Question: Le chef des Ansâr lors de la seconde allégeance d'al-'Aqaba était?

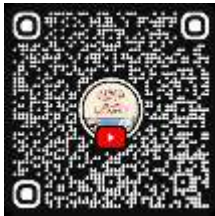


	a) Al-Barâ' ibn Ma'rûr. b) Sa'd ibn Mu'âdh. c) Muṣ'ab ibn 'Umayr.
Compagnons	Question: Celui qui s'est chargé du mariage de Maymûna avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est? a) Khâlid ibn al-Walîd. b) As'ad ibn Zurâra. c) Al-'Abbâs ibn 'Abd al-Muṭṭalib.

La vingtième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Ceux qui ont mécru parmi les gens du Livre et les polythéistes seront dans le feu de l'Enfer, où ils demeureront éternellement. Ceux-là sont les pires des créatures. Quant à ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres, ceux-là sont les meilleures des créatures. Leur récompense, auprès de leur Seigneur, sera les Jardins d'Éden sous lesquels coulent les rivières, où ils demeureront éternellement. Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Voilà (la récompense) pour celui qui craint son Seigneur.

❖ Thème des versets:

La récompense de ceux qui ont cru au message muhammadien, et le châtiment de ceux qui l'ont rejeté.

❖ Vocabulaire difficile:

Al-Bariyya	La créature, l'humanité; car Allah les a créés et fait exister.
'Adn	Demeure permanente, résidence stable.
Raḍiya llâhu 'anhum	En raison de leur foi et de leur obéissance.
Wa raḍû 'anhu	En raison de Sa récompense et de Son Paradis.

❖ Sens général:

Dans ces versets, Allah le Très-Haut juge que ceux des gens du Livre et des polythéistes qui ont mécru seront dans le feu de l'Enfer, où ils demeureront éternellement, en raison de leur mécréance en Allah et de leur démenti envers Son Messenger. Ils sont les pires des créatures, car ils ont connu la vérité puis s'en sont détournés.

Quant à celui qui croit en Allah et en Son Messenger et accomplit de bonnes œuvres, il obtiendra la meilleure des récompenses et les plus nobles qualifications. Ils seront dans les jardins de la félicité et de la demeure éternelle, y demeurant pour toujours.

Ils sont les meilleures de toutes les créatures. Allah est satisfait d'eux en raison de leur foi et de leur crainte révérencielle, et ils sont satisfaits de Lui pour ce qu'Il leur a accordé et donné comme félicité éternelle.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

1. La clarification de la récompense de celui qui croit et demeure droit sur la religion: l'agrément d'Allah et l'éternité au Paradis.
2. La clarification du châtement de celui qui mécroit et se détourne de la religion: la colère d'Allah et l'éternité en Enfer.
3. Le fait que les croyants sont les meilleures créatures d'Allah, et que les mécréants sont les pires des créatures.
4. Le mérite de la crainte d'Allah le Très-Haut, et qu'elle est une cause de Son agrément envers le serviteur.



D'après 'Alî (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Ô gens du Coran, accomplissez la prière du Witr, car Allah est Unique (Witr) et Il aime le Witr.** »⁴¹³

❖ Explication:

La prière du Witr est une sunna fortement recommandée. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne l'a jamais délaissée, ni en voyage ni en résidence, ni en situation de santé ni de maladie. Cela s'explique par le fait que Al-Witr fait partie des Noms d'Allah, le Très-Haut: Il est Unique dans Son essence, Ses attributs et Ses actes. Quant à Ses créatures, elles ont été créées par paires. Et Allah aime ce qui est conforme à Ses Noms et à Ses attributs: Il est Savant et Il aime la science, Bienfaisant et Il aime la bienfaisance, Beau et Il aime la beauté, Unique et Il aime le Witr.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a encouragé sa communauté à accomplir le Witr, et qu'il a particulièrement interpellé les gens du Coran, ceux qui le mémorisent et le récitent. Ils ont été mentionnés spécifiquement en raison de leur grande noblesse, de l'attention particulière qui leur est portée, et de l'avantage qu'ils ont sur les autres: ils sont des modèles, ils sont les gens d'Allah et Ses élus. Ils possèdent un savoir qui les pousse à accomplir les œuvres de rapprochement. Ainsi, l'ordre les concernant est encore plus appuyé, bien que cette prière soit demandée à tous.

Le musulman peut accomplir le Witr à n'importe quel moment de la nuit: au début, au milieu ou à la fin. Celui qui craint d'être dominé par le sommeil accomplit le Witr avant de dormir, ne serait-ce qu'avec une seule rak'a. Quant à celui qui pense se réveiller à la fin de la nuit, il est préférable qu'il accomplisse son Witr à la fin de la nuit, moment où le Seigneur, le Très-Haut, descend et exauce les invocations de Ses serviteurs.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:

⁴¹³ Abû Dâwûd (1416).

1. La prière du witr est une sunna fortement recommandée; il ne convient pas de la délaisser ni de la négliger.
2. Affirmation de l'attribut de l'amour pour Allah, le Très-Haut, d'une manière qui convient à Sa majesté.
3. La prière du witr est la plus confirmée et la meilleure des prières surérogatoires.
4. Parmi la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, et Sa facilité envers Ses serviteurs, le fait qu'Il ait légiféré la prière du witr sous des formes variées, tant dans le nombre de rak'a que dans sa manière d'accomplissement.



La foi aux messagers consiste à avoir la certitude absolue qu'Allah, le Très-Haut, a envoyé, à chaque communauté, un messenger les appelant à adorer Allah seul, sans associé.

Allah, le Très-Haut, dit: « Nous avons certes envoyé dans chaque communauté un messenger: “Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghoût.” »⁴¹⁴

Et Il dit également: « Il n'est aucune communauté sans qu'un avertisseur ne soit venu à elle. »⁴¹⁵

Les messagers sont les meilleurs des créatures et leur élite. Allah les a choisis et agréés pour porter Son message et transmettre Sa religion.

Allah, le Très-Haut, dit: « Allah choisit des messagers parmi les anges et parmi les hommes. Certes Allah est Audient et Clairvoyant. »⁴¹⁶ Le premier des messagers est Noé (Nûḥ) (que la paix soit sur lui).

Allah, le Très-Haut, dit: « Nous t'avons révélé comme Nous avons révélé à Noé et aux prophètes après lui. »⁴¹⁷

Et le dernier d'entre eux est Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Allah, le Très-Haut, dit: « Muḥammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le Messenger d'Allah et le sceau des prophètes. »⁴¹⁸

Les messagers sont des êtres humains créés; ils ne possèdent rien des attributs de la seigneurie ni de la divinité.

Allah, le Très-Haut, dit à propos de Son Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Dis: “Je ne détiens pour moi-même ni profit ni préjudice, sauf ce qu'Allah veut. Si je connaissais l'invisible, j'aurais accumulé les biens et

⁴¹⁴ (An-Nahl, 36)

⁴¹⁵ (Fâtir, 36)

⁴¹⁶ (Al-Hajj, 75)

⁴¹⁷ (An-Nisâ', 163)

⁴¹⁸ (Al-Aḥzâb, 40)

aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis qu'un avertisseur et un annonciateur pour des gens qui croient." »⁴¹⁹

La foi aux Messagers comprend quatre éléments:

1. Croire et avoir la certitude qu'ils sont véritablement envoyés par Allah, le Très-Haut.
2. Croire aux messagers dont nous connaissons les noms; quant à ceux dont nous ne connaissons pas les noms, nous croyons en eux de manière globale.
3. Croire et confirmer tout ce qui est authentiquement rapporté de leurs récits et de leurs enseignements.
4. Mettre en pratique la législation de celui qui a été envoyé à nous, à savoir notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Allah, le Très-Haut, dit: « Non! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'aient pas pris pour juge dans leurs différends, et qu'ils n'aient éprouvé aucune gêne intérieure à l'égard de ton jugement, et qu'ils s'y soumettront pleinement. »⁴²⁰

La foi aux messagers produit de nobles fruits, parmi lesquels:

1. La connaissance de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, et de Son attention envers Ses serviteurs, puisqu'Il leur a envoyé des messagers pour les guider vers le droit chemin d'Allah et leur expliquer comment L'adorer, car la raison humaine, à elle seule, ne peut parvenir à cette connaissance.
2. Remercier Allah, le Très-Haut, pour cette immense grâce.
3. Aimer les messagers – que la prière et la paix soient sur eux –, les honorer, les respecter et faire leur éloge d'une manière qui leur convient.

⁴¹⁹ (Al-A'râf, 188)

⁴²⁰ (An-Nisâ', 65)



❖ Les obligations de la prière:

Les obligations de la prière sont au nombre de huit, à savoir:

1. Toutes les formules de takbîr, à l'exception du takbîr d'entrée en prière (takbîrat al-ihrâm).
2. Dire: « Sami'a Allahu liman ḥamidah » (« Allah entend celui qui Le loue ») pour l'imam et celui qui prie seul uniquement⁴²¹.
3. Dire: « Rabbana wa laka al-ḥamd » (« Ô notre Seigneur, à Toi la louange »)⁴²².
4. Dire: « Subḥâna rabbiyal-'azîm » (« Gloire à mon Seigneur le Très-Grand ») dans l'inclinaison (rukû'). → Le minimum obligatoire est une fois, et il est recommandé de le dire jusqu'à trois fois⁴²³.
5. Dire: « Subḥâna rabbiyal-a'lâ » (« Gloire à mon Seigneur le Très-Haut ») dans la prosternation (sujûd). → Le minimum obligatoire est une fois, et il est recommandé de le dire jusqu'à trois fois⁴²⁴.
6. Dire: « Rabbighfir lî » (« Seigneur, pardonne-moi ») entre les deux prosternations. → Le minimum obligatoire est une fois, et il est recommandé de le dire jusqu'à trois fois; il est également valable de demander le pardon par toute formule équivalente⁴²⁵.
7. S'asseoir pour le premier tachahhoud⁴²⁶.
8. Dire le premier tachahhoud, qui est: « At-taḥiyyât lillâh waṣ-ṣalawât waṭ-ṭayyibât. As-salâmu 'alayka ayyuhan-nabiyyu wa raḥmatullâhi wa barakâtuh. As-salâmu 'alaynâ wa 'alâ 'ibâdillâhiṣ-ṣâliḥîn. Ash-hadu an lâ ilâha illâ-llâh, wa ash-hadu anna Muḥammadan 'abduhu wa rasûluh. »⁴²⁷

⁴²¹ al-Bukhârî (796)

⁴²² al-Bukhârî (796)

⁴²³ Muslim (772)

⁴²⁴ Muslim (772)

⁴²⁵ an-Nasâ'î (1144)

⁴²⁶ al-Bukhârî (6230) et Muslim (402)

⁴²⁷ al-Bukhârî (6230) et Muslim (402)

❖ **Les sunnas de la prière:**

Elles sont de deux types: les sunnas liées aux paroles et les sunnas liées aux actes.

- 1) **Les sunnas des paroles;** elles sont nombreuses, parmi elles: L'invocation d'ouverture (du'â' al-istiftâh). La demande de protection (al-ta'awwudh). La basmala (bismi-llâh). Le fait de dire « Âmîn ». La récitation, après la Fâtiha, de ce qui est aisé du Coran dans les deux premières rak'a. Allonger la récitation dans la première rak'a plus que dans la seconde. Réciter à voix haute dans les prières à voix haute et à voix basse dans les prières silencieuses. Dire: « Mil'a as-samâ' wa mil'a al-arḍ wa mil'a mâ shi'ta min shay' ba'd » (« Une louange remplissant les cieux, la terre et tout ce que Tu veux encore après »). La demande de protection après le dernier tachahhoud et avant le salut final en disant: « Allâhumma innî a'ûdhu bika min 'adhâbi jahannam, wa min 'adhâbi al-qabr, wa min fitnati al-maḥyâ wa al-mamât, wa min fitnati al-Masîḥ ad-Dajjâl », (« Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre le châtiment de l'Enfer, le châtiment de la tombe, les épreuves de la vie et de la mort, et l'épreuve du Faux Messie »). Puis invoquer Allah par les invocations que l'on souhaite.
- 2) **Les sunnas des actes;** parmi elles: Lever les mains lors du takbîr d'entrée en prière, lors de la descente en inclinaison, et lors du redressement après celle-ci. Poser la main droite sur la main gauche. Les placer sur la poitrine en position debout. Fixer le regard vers l'endroit de la prosternation. Poser les mains sur les genoux pendant l'inclinaison. Maintenir le dos droit et équilibré en inclinaison. Garder la tête alignée avec le dos, sans l'abaisser ni la relever. Éloigner le ventre des cuisses et les cuisses des mollets lors de la prosternation. S'asseoir en tawarruk lors du dernier tachahhoud. S'asseoir en iftirâsh dans les autres positions assises.



Après la seconde allégeance d'al-'Aqaba, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) autorisa les musulmans à émigrer vers Médine. Les gens s'y rendirent alors rapidement, malgré les sacrifices que cela impliquait en termes d'intérêts personnels et de biens.

Le premier à partir fut Abû Salama, accompagné de son épouse Umm Salama (Qu'Allah les agrée tous deux). Ensuite, les gens émigrèrent par groupes successifs, les uns après les autres, jusqu'à ce qu'il ne restât à La Mecque que ceux que les polythéistes retenaient de force.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demeura à La Mecque, attendant l'autorisation de son Seigneur, accompagné d'Abû Bakr et de 'Alî (Qu'Allah les agrée tous deux), qu'il avait chargés de rester avec lui par son ordre.

Parmi ceux qui émigrèrent en sacrifiant leurs biens figure Şuhayb ar-Rûmî (Qu'Allah l'agréa). Lorsqu'il voulut émigrer, les mécréants de Quraych lui dirent: « Tu es venu chez nous pauvre, puis ta richesse a augmenté parmi nous jusqu'à atteindre ce qu'elle a atteint, et maintenant tu veux partir avec ta personne et ton argent?! Par Allah, cela n'arrivera pas. »

Il leur répondit: « Que diriez-vous si je vous donnais mon argent: me laisseriez-vous partir? »

Ils dirent: « Oui. » Il dit alors: « Je vous prends à témoin que je vous ai donné mon argent. »

Lorsque cela parvint au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), il dit: « La transaction est gagnante, la transaction est gagnante, la transaction est gagnante »⁴²⁸.

Lorsque Abû Bakr (Qu'Allah l'agréa) demanda la permission au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'émigrer, celui-ci lui dit: « Ne te presse pas, peut-être qu'Allah te donnera un compagnon. »

⁴²⁸ al-Ĥâkim (3/450)

Abû Bakr prépara alors deux montures et les garda attachées dans sa maison, les nourrissant et les préparant, dans l'attente qu'Allah, le Très-Haut, accorde à Son Messenger l'autorisation d'émigrer⁴²⁹.

Quand les polythéistes virent les compagnons du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) quitter La Mecque, emmenant femmes et enfants, un grand trouble et une vive inquiétude s'emparèrent d'eux; car Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était au sommet du leadership et de l'influence, et ses compagnons au sommet du sacrifice et du dévouement.

Ils faisaient preuve d'une détermination totale, et les tribus d'al-Aws et al-Khazraj étaient au summum de la force et de la protection. De plus, Médine occupait une position stratégique dangereuse: elle était proche de La Mecque et les caravanes commerciales y passaient.

Les chefs des tribus se rassemblèrent alors et se réunirent à Dâr an-Nadwa. Iblîs assista à cette réunion sous l'apparence d'un vieil homme du Najd.

Certains proposèrent de bannir le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), d'autres suggérèrent de l'emprisonner, mais aucun consensus ne se forma autour de ces deux avis.

Finalement, ils s'accordèrent sur le fait de le tuer, en décidant que chaque tribu désignerait un homme qui frapperait le Prophète d'un seul coup d'épée, afin que son sang soit réparti entre toutes les tribus. Ainsi, les Banû 'Abd Manâf ne pourraient pas entrer en guerre contre toutes les tribus à la fois et se contenteraient alors du prix du sang (diyya).

Ils étaient convaincus de la réussite de leur complot. Mais Allah est toujours victorieux dans Ses desseins.

L'ange Jibrîl descendit alors avec une révélation d'Allah, informant le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) du complot de Quraych et du fait qu'Allah lui avait désormais accordé la permission d'émigrer⁴³⁰.

⁴²⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/444)

⁴³⁰ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/439)



Allah, le Très-Haut, dit: « Et lorsque les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner, te tuer ou te faire expulser. Ils complotaient, mais Allah aussi complotait, et Allah est le meilleur des stratèges. »⁴³¹

⁴³¹ Coran, Al-Anfâl : (30)

❖ Son nom et sa naissance:

Elle est la Mère des croyants Şafiyya bint Ḥuyayy ibn Akhṭab, issue des Banû an-Naḍîr. Sa lignée remonte à Hârûn ibn 'Imrân (Aaron fils d'Amram).

❖ Sa vie et ses mérites:

Şafiyya (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des femmes éminentes par son adoration, son intelligence, sa piété, son ascétisme, sa bienfaisance et sa générosité. Elle était également noble, de haute lignée et d'une grande beauté.

Elle a rapporté plusieurs hadiths du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et un certain nombre de compagnons ont rapporté d'elle, parmi lesquels: 'Abd Allâh ibn 'Umar, Anas ibn Mâlik et 'Alî ibn al-Ḥusayn.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa l'année de Khaybar, en l'an 7 de l'Hégire, alors qu'elle avait dix-sept ans. Elle faisait partie des captives de Khaybar. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui donna alors le choix: soit il l'affranchissait et elle retournait auprès de sa famille, soit elle embrassait l'islam et il la prenait pour épouse. Elle choisit Allah et Son Messenger, se convertit à l'islam et il l'épousa⁴³².

Elle (Qu'Allah l'agrée) avait auparavant vu un songe annonçant ce mariage. Dans un hadith, il est rapporté que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'interrogea au sujet d'une trace de coup près de son œil. Elle répondit: « J'ai vu en rêve une lune tomber dans mon giron. J'en ai parlé à mon mari, et il me gifla en disant: "Désires-tu le roi de Yathrib?!" »⁴³³

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge et vanta la noblesse de sa lignée. Un jour, il entra chez elle alors qu'elle pleurait et lui dit: « Qu'est-ce qui te fait pleurer? » Elle répondit: « On m'a dit que je suis la fille d'un Juif. »

⁴³² Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/216)

⁴³³ at-Ṭabarânî (177)



Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit alors: « Tu es certes la fille d'un prophète, ton oncle est un prophète, et tu es l'épouse d'un prophète »⁴³⁴.

Il voulut dire par là que son père était Hârûn (Aaron) (que la paix soit sur lui), son oncle Mûsâ (Moïse) (que la paix soit sur lui), et son époux Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Parmi les marques de l'amour du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour elle: lorsqu'il voulut la faire monter sur sa monture, il plaça sa cuisse pour l'aider à monter. Şafiyya, par respect pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), hésita à poser son pied sur sa cuisse; elle posa alors son genou sur sa cuisse et monta.

Lors de la maladie du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au cours de laquelle il rendit l'âme, ses épouses se réunirent auprès de lui. Şafiyya dit alors: « Par Allah, ô Prophète d'Allah, j'aurais souhaité que ce qui t'atteint m'atteigne à ta place. » Il dit alors: « Par Allah, elle est véridique »⁴³⁵.

❖ Son décès:

Şafiyya (Qu'Allah l'agrée) décéda en l'an 50 de l'Hégire, durant le califat de Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée). Elle fut enterrée au cimetière d'al-Baqî'.

⁴³⁴ at-Tirmidhî (3894)

⁴³⁵ al-Ḥâkim (4/29)

Teste tes connaissances – Semaine 20 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut: {Fi jennati 'Adn}? a) Dans des jardins de délices et de demeure éternelle. b) Dans le plus haut degré du Paradis (al-Firdaws). c) Dans le marché du Paradis.
hadith	Question: Quel est le statut de la prière du witr? a) Obligation individuelle (farḍ 'ayn). b) Obligation collective (farḍ kifâya). c) Sunna fortement recommandée.
‘Aqîda	Question: Qui est le premier des messagers? a) Idrîs. b) Nûḥ. c) Ibrâhîm.
fiqh	Question: Lequel des éléments suivants fait partie des obligations de la prière? a) Dire : « Rabbana wa laka al-ḥamd ». b) Réciter la sourate al-Fâtiḥa. c) Se redresser après l'inclinaison (rukû').
Sîra	Question: Qui fut le premier à sortir en émigration vers Médine? a) Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq.

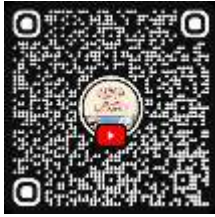


	b) ‘Alî ibn Abî Tâlib. c) Abû Salama.
Compagnons	Question: En quelle année le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a-t-il épousé Şafiyya bint Ḥuyayy? a) 7 H. b) 10 H. c) 9 H.

La vingt et unième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Par le figuier et l'olivier, et par le mont Sinaï, et par cette cité sûre, Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite. Puis Nous l'avons ramené au plus bas des degrés, sauf ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres: ils auront alors une récompense ininterrompue. Qu'est-ce donc qui te fait, après cela, nier la Rétribution? Allah n'est-Il pas le plus sage des juges?

❖ Thème des versets:

La grâce d'Allah envers l'être humain par la droiture de sa création, et la perfection du message final.

❖ Vocabulaire difficile:

Wa tûri sînîn	Le mont Sinaï, sur lequel Allah a parlé à Moïse (paix sur lui).
Wa hâdha l-baladi l-amîn	La Mecque.
Fî aḥsani taqwîm	Dans la plus belle apparence
Asfala sâfilîn	L'Enfer.
Ghayru mamnûn	Qui n'est pas coupée, sans fin.
A laysa llâhu bi aḥkami l-ḥâkimîn	Il est inconcevable qu'Allah laisse Ses serviteurs livrés à eux-mêmes, sans ordres ni interdictions, sans récompense ni châtement.

❖ Le sens général:

Cette sourate fait partie des sourates mecquoises qui commencent par un serment. Allah, Exalté soit-Il, y jure par deux arbres: le figuier et l'olivier, en raison de leurs nombreux bienfaits, et parce que leurs terres se situent au Bilād ach-Chām (le Levant), lieu de la mission prophétique de Jésus (Îsā, paix sur lui).

Puis Il jure par le mont Sinaï, lieu de la mission prophétique de Moïse (Mūsā, paix sur lui), et Il conclut par le serment de la cité sûre, « La Mecque », lieu de la mission prophétique de notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Il ne fait donc aucun doute que ces trois lieux sont sacrés, et que de chacun d'eux furent envoyés trois des prophètes doués de résolution (Ulū al-'Azm).

Ce sur quoi porte le serment est la création admirable d'Allah chez l'être humain: Il l'a créé parfait dans sa constitution, harmonieux dans ses membres, droit dans sa stature, sans qu'il ne lui manque quoi que ce soit de ce dont il a besoin, extérieurement ou intérieurement.

Malgré ces immenses bienfaits, la majorité des hommes s'écartent de la reconnaissance envers le Bienfaiteur, se livrent aux distractions et aux plaisirs futiles, et se satisfont des choses les plus basses et des comportements les plus vils. Allah les ramène alors au plus bas des degrés, dans le Feu, demeure des désobéissants rebelles à leur Seigneur.

Quant à ceux qu'Allah a honorés par la foi et les bonnes œuvres, ceux-là auront des rangs élevés et une récompense ininterrompue.

❖ Ce que l'on tire de la sourate:

1. La mise en évidence du rang du figuier et de l'olivier, ainsi que de leurs grands bienfaits.
2. La mise en évidence de la noblesse et du caractère sacré de La Mecque, et du fait qu'elle est une cité vénérée et sûre.
3. La mise en évidence de la noblesse du Bilād ach-Chām (le Levant) et de son caractère béni.
4. La mise en évidence de la faveur d'Allah envers l'être humain, en l'ayant créé sous la plus belle forme et avec la constitution la plus droite.
5. L'affirmation qu'Allah, Glorifié soit-Il, est le plus sage des juges et le plus juste d'entre eux, dans Son décret comme dans Sa législation.



D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Les portes du Paradis s'ouvrent le lundi et le jeudi, et il est alors pardonné à tout serviteur qui n'associe rien à Allah, sauf à un homme entre qui et son frère existe une animosité. Il est alors dit: "Différez le pardon de ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient, différez le pardon de ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient, différez le pardon de ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient."** »⁴³⁶

❖ Explication:

Parmi les plus grandes caractéristiques des gens du Paradis figurent la pureté de leurs cœurs et leur absence de rancune, de haine, d'animosité et d'envie. En effet, Allah, le Très-Haut, ôte ces sentiments de leurs poitrines afin qu'ils soient, au Paradis, des frères qui s'aiment mutuellement.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) montre que cette qualité est également requise des croyants ici-bas. Les portes du Paradis s'ouvrent le lundi et le jeudi en raison de l'abondance des miséricordes qui y descendent, ainsi que de la multiplication du pardon et de l'indulgence envers les créatures. Les péchés de tout serviteur qui n'associe rien à Allah sont alors pardonnés, sauf ceux d'un homme entre qui et son frère musulman subsiste une animosité, qu'elle soit due à une inimitié, une rupture des liens ou un différend. Il est alors dit aux anges: retardez le pardon de ces deux hommes jusqu'à ce qu'ils se réconcilient et que l'animosité disparaisse entre eux.

❖ Ce que l'on tire du hadith:

- 1) Le mérite des jours du lundi et du jeudi.
- 2) L'interdiction de l'animosité et de la rupture des relations entre les musulmans.
- 3) L'obligation de se hâter vers la réconciliation et de ne pas laisser perdurer un conflit au-delà de trois jours.
- 4) La rupture (du boycott) prend fin par le salut: lorsque l'un des deux salue l'autre, la rupture disparaît.

⁴³⁶ Muslim (2565)

- 5) Le pardon accordé à chacun dépend de la purification de son cœur et de la disparition de son animosité, que son compagnon se soit apaisé ou non.
- 6) Allah ne veut pas que les cœurs de Ses serviteurs soient divisés et dispersés, mais qu'ils soient unis, animés par l'amour et non par la haine.



Le Jour dernier est le Jour de la Résurrection. Il est ainsi nommé parce qu'il n'y a pas de jour après lui: les gens du Paradis s'installeront dans leurs demeures et les gens de l'Enfer dans les leurs. Cela relève de la sagesse divine: Allah, le Très-Haut, a fixé pour cette création un retour final au cours duquel Il les jugera selon ce qu'Il leur a prescrit et les rétribuera en conséquence. Allah, le Très-Haut, dit: « Pensez-vous que Nous vous avons créés en vain et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous? »⁴³⁷

La foi au Jour dernier comprend quatre éléments:

Premier élément: La foi en ce qui se déroule dans la tombe: l'interrogation des deux anges, le châtiment de la tombe et sa félicité. Il est rapporté du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) qu'il a dit: « Si ce n'était que vous cesseriez d'enterrer vos morts, j'aurais invoqué Allah afin qu'Il vous fasse entendre quelque chose du châtiment de la tombe que j'entends. »

Puis il se tourna vers les gens et dit: « Cherchez refuge auprès d'Allah contre le châtiment de l'Enfer. »

Ils dirent: Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le châtiment de l'Enfer.

Il dit: « Cherchez refuge auprès d'Allah contre le châtiment de la tombe. »

Ils dirent: Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le châtiment de la tombe.⁴³⁸

Deuxième élément: La foi en la résurrection, c'est-à-dire le fait qu'Allah redonnera la vie aux morts en les faisant sortir de leurs tombes. Allah, le Très-Haut, dit: « Puis, après cela, vous mourrez. Ensuite, au Jour de la Résurrection, vous serez ressuscités. »⁴³⁹

Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Les gens seront rassemblés au Jour de la Résurrection pieds nus, nus et incirconcis. »⁴⁴⁰

⁴³⁷ Sourate Al-Mu'minûn, (115)

⁴³⁸ Muslim (7142)

⁴³⁹ Sourate Al-Mu'minûn, (15-16)

⁴⁴⁰ Al-Bukhârî (6527) et Muslim (2859)

Troisième élément: La foi au jugement et à la rétribution des œuvres. Allah, le Très-Haut, dit: « Nous placerons les balances justes pour le Jour de la Résurrection. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde; Nous l'apporterons, et Nous suffisons largement pour dresser les comptes. »⁴⁴¹

Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Allah rapprochera le croyant, le couvrira de Sa protection et le voilera. Il dira alors: "Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel péché?" Il répondra : "Oui, ô mon Seigneur." Lorsqu'il lui aura fait reconnaître ses péchés et qu'il se verra perdu, Allah dira: "Je les ai cachés pour toi dans le bas monde, et aujourd'hui Je te les pardonne." Puis on lui remettra le registre de ses bonnes actions.

Quant au mécréant et aux hypocrites, les témoins diront: "Voilà ceux qui ont menti au sujet de leur Seigneur! Que la malédiction d'Allah soit sur les injustes." »^{442 443}

Quatrième élément: La foi au Paradis et à l'Enfer, qui sont la demeure éternelle des créatures. Allah, le Très-Haut, dit: « Les vertueux seront certes dans la félicité, et les pervers seront certes dans la Fournaise. Ils y brûleront le Jour de la Rétribution. »⁴⁴⁴

Les fruits de la foi au Jour dernier sont nombreux et immenses, parmi lesquels:

1. Le désir d'accomplir les actes d'obéissance, dans l'espoir de la récompense de ce Jour, et la crainte de commettre des désobéissances par peur de Son châtiment.
2. La consolation du croyant face à ce qui lui échappe de ce bas monde éphémère, par l'espérance de la félicité et de la récompense dans l'au-delà éternel.

⁴⁴¹ Sourate Al-Anbiyâ', (47)

⁴⁴² Sourate Hûd, (18)

⁴⁴³ Al-Bukhârî(2442)

⁴⁴⁴ Sourate Al-Infîtâr, (13-15)



Il existe des actes qui n'annulent pas la prière, mais qui en diminuent la perfection et la récompense. C'est pourquoi ils ont été interdits à titre de réprobation:

1. Prier alors que l'on a un besoin pressant (d'uriner ou de déféquer), ou en présence d'un repas que l'on désire; conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n'y a pas de prière en présence du repas, ni lorsque l'on est pressé par les deux besoins. »⁴⁴⁵
2. Se tourner (détourner le regard ou le corps) dans la prière sans nécessité; le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « C'est un larcin que Satan dérobe à la prière du serviteur. »⁴⁴⁶ Le mot larcin signifie ici le vol et le pillage.
3. Fermer les yeux pendant la prière, car cela ressemble à l'acte des mazdéens lors de leur adoration du feu.
4. Couvrir la bouche pendant la prière sans nécessité; car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit à l'homme de couvrir sa bouche.⁴⁴⁷
5. Entrelacer les doigts; car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'a interdit.⁴⁴⁸
6. Retrousser son vêtement ou relever ses cheveux lorsqu'ils tombent; le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il m'a été ordonné de me prosterner sur sept membres et de ne pas retenir ni les cheveux ni le vêtement. »⁴⁴⁹ Le terme « retenir » signifie ici les rassembler.
7. Étendre les avant-bras au sol lors de la prosternation; conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Soyez modérés dans la prosternation et que nul d'entre vous n'étende ses avant-bras comme le fait le chien. »⁴⁵⁰

⁴⁴⁵ Muslim (560)

⁴⁴⁶ Al-Bukhârî (751)

⁴⁴⁷ Abou Dâwoud (643) et At-Tirmidhî (379)

⁴⁴⁸ Al-Hâkim (1/206)

⁴⁴⁹ Al-Bukhârî (815), Muslim (490)

⁴⁵⁰ Al-Bukhârî (822)

8. L'iq'â' (la posture réprouvée) dans la position assise L'iq'â' dans la position assise est réprouvé, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit de s'asseoir de la manière du chien.⁴⁵¹

Définition de l'iq'â': La première forme de l'iq'â' consiste à étendre les deux pieds, c'est-à-dire à poser le dessus des pieds vers le sol, puis à s'asseoir sur les talons.

- La seconde forme de l'iq'â' consiste à redresser les cuisses et les jambes, puis à s'asseoir sur les fesses. Ces deux formes sont réprouvées (makrûh).

⁴⁵¹ Aḥmad, (8091)



Lorsque Allah, le Très-Haut, permit à Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'émigrer, celui-ci se rendit à la maison d'Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée) en plein milieu de la journée. Il demanda l'autorisation d'entrer, et celle-ci lui fut accordée. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit alors: « Fais sortir ceux qui sont chez toi. » Abou Bakr répondit: « Ce ne sont que les membres de ta famille, ô Messager d'Allah, que mon père et ma mère te soient sacrifiés. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Il m'a été permis de partir. » Abou Bakr dit: « La compagnie? » Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit: « Oui. » Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) retourna ensuite chez lui pour attendre l'arrivée de la nuit⁴⁵². Il ordonna à 'Alî ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée) de rester chez lui, de dormir dans son lit et de se couvrir de son manteau hadramite vert, en l'assurant qu'aucun mal ne l'atteindrait de leur part. Lorsque la nuit tomba, les polythéistes vinrent mettre à exécution leur complot visant à assassiner le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Ils se postèrent devant sa porte, des hommes chargés de le tuer s'il sortait. Au cœur de la nuit, le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sortit et traversa leurs rangs devant sa maison, tandis qu'Allah avait voilé leur vue. Il prit une poignée de poussière et la jeta sur leurs têtes⁴⁵³, tout en récitant la parole d'Allah, le Très-Haut: « Nous avons placé une barrière devant eux et une barrière derrière eux, puis Nous les avons couverts, de sorte qu'ils ne voient pas. »⁴⁵⁴

Il arriva ensuite à la maison d'Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée), et ils partirent ensemble. Ils avaient loué les services de 'Abd Allâh ibn Urayqit, un guide digne de confiance et expert dans l'orientation. Ils lui confièrent cette mission malgré le fait qu'il suivait encore la religion de son peuple. Ils lui remirent leurs deux montures et lui donnèrent rendez-vous à la grotte de Thawr après trois nuits⁴⁵⁵.

⁴⁵² Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/444)

⁴⁵³ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/441)

⁴⁵⁴ Sourate Yâ-Sîn : 9

⁴⁵⁵ Al-Bukhârî (2263)

Ils se dirigèrent alors vers la grotte de Thawr, située au sommet d'une montagne au sud de La Mecque, à environ quatre kilomètres de la Mosquée sacrée, et s'y cachèrent.

La poursuite et la protection divine La fureur de Quraych éclata lorsqu'ils constatèrent que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur avait échappé. Ils décidèrent alors de se lancer à leur poursuite et promirent une récompense de cent chameaux à quiconque les retrouverait. Les cavaliers redoublèrent d'efforts dans leurs recherches, et les pisteurs se mirent à suivre leurs traces. Ils fouillèrent les vallées, les plaines et les montagnes, jusqu'à parvenir à l'entrée de la grotte. Mais Allah leur aveugla la vue. Abou Bakr dit alors au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Si l'un d'eux baissait le regard, il nous verrait! » Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui répondit par sa parole célèbre: « Que penses-tu, ô Abou Bakr, de deux personnes dont Allah est le troisième?! »⁴⁵⁶

Les mécréants de La Mecque repartirent alors, traînant derrière eux les vêtements de la honte et de la défaite, après que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se fut échappé du milieu d'eux sans qu'ils ne puissent mettre la main sur lui.

'Abd Allâh ibn Abî Bakr écoutait discrètement ce qui se disait à La Mecque et leur apportait les nouvelles. Asmâ' bint Abî Bakr leur apportait la nourriture et les boissons, et 'Âmir ibn Fuhayra – l'affranchi d'Abou Bakr – faisait paître les moutons afin d'effacer les traces de pas⁴⁵⁷.

Après trois nuits, Ibn Urayqiṭ vint avec les deux montures. Ils montèrent dessus, Abou Bakr fit monter derrière lui 'Âmir ibn Fuhayra, et Ibn Urayqiṭ marcha devant eux sur sa monture. Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée) se retournait fréquemment par crainte pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), tandis que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lui, ne se retournait pas.

Lorsqu'ils passèrent par le territoire de Mudlij, Suraqa ibn Mâlik, le chef de ce clan, les aperçut. Il monta son cheval et se lança à leur poursuite, jusqu'à s'approcher

⁴⁵⁶ Al-Bukhârî (3653), Muslim (2381)

⁴⁵⁷ Al-Bukhârî (5807)



d'eux et à entendre la récitation du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Abou Bakr dit alors: « Ô Messenger d'Allah, voilà Suraqa ibn Mâlik qui nous a rejoints! »

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua alors contre lui, et les pattes de son cheval s'enfoncèrent dans le sol. Suraqa dit: « Ce qui m'est arrivé est dû à votre invocation. Invoquez Allah pour moi, et je m'engage à détourner les gens de votre poursuite. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua pour lui, et il fut libéré. Suraqa demanda ensuite au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de lui faire rédiger un écrit de garantie. Abou Bakr le lui écrivit sur un morceau de cuir, et Suraqa retourna vers les gens en disant: « Je me suis chargé de ce qu'il y a par ici. »⁴⁵⁸ Au cours de ce voyage, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) passa près de la tente d'Umm Ma'bad. Il y fit la halte de la mi-journée, et elle vit des signes éclatants de sa prophétie lorsque la brebis donna un lait abondant, en pleine année de sécheresse, au point de stupéfier les esprits.⁴⁵⁹

⁴⁵⁸ Al-Bukhârî (3906)

⁴⁵⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/476)

❖ Son nom et sa naissance:

Elle est connue sous le nom de Oumm Ḥabîba. Son véritable nom est Ramlah bint Abî Sufyân Ṣakhr ibn Ḥarb ibn Umayya.

Elle est née trente ans avant l'Hégire. Elle faisait partie des cousines du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); parmi ses épouses, aucune n'était plus proche de lui par la parenté qu'elle, aucune ne reçut une dot plus élevée qu'elle, et aucune ne fut épousée alors qu'elle se trouvait aussi loin de lui qu'Oumm Ḥabîba.

❖ Sa vie et ses mérites:

Elle faisait partie des premières musulmanes. Elle embrassa l'islam très tôt, ainsi que son époux, 'Ubayd Allâh ibn Jahsh. Tous deux émigrèrent en Abyssinie. Son mari apostasia ensuite et entra dans le christianisme, tandis qu'elle demeura ferme sur sa religion. Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, la remplaça alors par le meilleur des êtres humains.⁴⁶⁰

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya une demande en mariage au Négus, roi d'Abyssinie. Celui-ci envoya une servante à Oumm Ḥabîba pour lui annoncer la demande du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'elle lui transmet cette heureuse nouvelle, Oumm Ḥabîba lui offrit deux bracelets et des bagues en argent qu'elle portait, tant sa joie était grande. Elle avait auparavant vu en rêve quelqu'un l'appeler: « Ô Mère des croyants », et sa vision se réalisa: elle devint ainsi l'une des Mères des croyants.⁴⁶¹

Le mariage, sa fermeté dans la foi et sa fin Le Négus conclut lui-même le mariage d'Oumm Ḥabîba (Qu'Allah l'agrée) avec le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), en présence d'un groupe de musulmans parmi lesquels se trouvait Ja'far ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée). Il fixa pour elle, au nom du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), une dot de quatre cents dinars.⁴⁶²

⁴⁶⁰ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2/219)

⁴⁶¹ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/442)

⁴⁶² Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/442)



Elle arriva ensuite à Médine après la conquête de Khaybar afin de vivre auprès du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Son père, Abou Sufyân, vint lui rendre visite pour rencontrer le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et lui demander de prolonger la trêve. Lorsqu'il voulut s'asseoir sur le lit du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), elle l'en empêcha et le replia à son écart. Il lui dit alors: « Ô ma fille, as-tu préféré ce lit à moi, ou m'as-tu préféré à lui? »

Elle répondit: « C'est le lit du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et toi tu es un homme polythéiste. »⁴⁶³

Oumm Ḥabîba (Qu'Allah l'agrée) rapporta des hadiths du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et de nombreuses personnes rapportèrent d'elle, parmi lesquelles ses deux frères Mu'âwiya et 'Anbasa, ainsi qu'Anas ibn Mâlik et Zaynab bint Abî Salama.

Après la mort du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), elle se consacra entièrement à l'adoration jusqu'à ce que la mort la rejoigne.

'Â'isha (Qu'Allah l'agrée) rapporte: « Oumm Ḥabîba m'appela au moment de sa mort et me dit: "Il y a eu entre nous ce qui survient entre coépouses. Qu'Allah me pardonne, ainsi qu'à toi, ce qui a pu se produire."

Je lui répondis: "Qu'Allah te pardonne tout cela, qu'Il t'en absolve et t'en libère."

Elle dit alors: "Tu m'as réjouie, qu'Allah te réjouisse."

Puis elle envoya un message à Oumm Salama et lui dit la même chose. »⁴⁶⁴

Son décès:

Elle décéda à Médine durant le califat de Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée), en l'an 44 de l'Hégire, et y fut enterrée.

⁴⁶³ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2/223)

⁴⁶⁴ Al-Ḥâkim (4/24)

Teste tes connaissances – Semaine 21 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie al-Balad al-Amîn (le pays sûr)? a) Le mont Sinaï b) La Mecque c) Jérusalem
hadith	Question: Les portes du Paradis s'ouvrent quels jours? a) Jeudi et vendredi b) Lundi et jeudi c) Samedi et dimanche
'Aqîda	Question: Parmi ce que comprend la foi au Jour dernier? a) La croyance à l'interrogatoire des deux anges b) La croyance aux attributs des anges c) La croyance aux miracles des
fiqh	Question: Parmi les actes répréhensibles (makrûh) dans la prière? a) Abandonner la récitation de la Fâtiha b) Faire des invocations avant le salut final c) S'asseoir en position d'iq'â' (accroupissement)
Sîra	Question: Celui qui a poursuivi le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son compagnon sur le chemin de l'Hégire est?

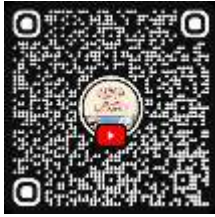


	a) ‘Ikrima ibn Abî Jahl b) Surâqa ibn Mâlik c) Abû Sufyân ibn Harb
Compagnons	Question: Le nom d’Oum Habîba, épouse du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? a) Fâtima bint Asad b) Tamâdir bint ‘Amr c) Ramla bint Abî Sufyân

La vingt-deuxième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Et ton Seigneur est le Très Généreux, Lui qui a enseigné par la plume, qui a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. Non! En vérité, l'homme transgresse, parce qu'il se voit autosuffisant. Vers ton Seigneur est certes le retour. »

❖ **Thème des versets:**

La situation de l'homme entre sa guidée par la Révélation et son égarement dû à l'orgueil et à l'ignorance.

❖ **Vocabulaire difficile:**

'Alaq	Une masse de sang épaisse.
Kallâ	Certes/ En vérité.
La-yatghâ	Il dépasse les limites par orgueil et désobéissance.
An ra'âhu istaghnâ	C'est-à-dire lorsqu'il se voit autosuffisant par sa richesse, ses enfants ou son pouvoir.

❖ **Sens général:**

La sourate Al-'Alaq fait partie des sourates mecquoises. Elle est également appelée la sourate Iqra' (Lis), et c'est la première révélation du Coran.

Allah y commence par rappeler le bienfait qu'Il a accordé à Son noble Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) par la Révélation, et Il la conclut par l'ordre de se prosterner et de se rapprocher de Lui, Exalté soit-Il.

Il commença donc par l'ordre d'Allah, le Très-Haut, à Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de lire, en faisant débiter cette lecture par la mention du nom de son Seigneur. Puis Allah, le Très-Haut, lui rappela l'un de Ses immenses bienfaits: celui d'avoir enseigné à l'homme, au moyen de l'écriture par la plume, ce qu'il ne savait pas auparavant, parmi les sciences et les connaissances.

Ensuite, Allah, le Très-Haut, mentionna une réalité observable et un trait profondément ancré dans l'être humain: son ignorance et son injustice. En effet, lorsqu'il se voit autosuffisant par sa richesse, ses enfants ou son pouvoir, et qu'il pense ne plus avoir besoin de personne, il devient arrogant, tyrannique et injuste; il refuse les droits, méprise les faibles et se moque des autres, oubliant que c'est vers son Seigneur que se fera son retour et auprès de Lui que sera son devenir.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La légitimité de commencer la lecture par la mention du nom d'Allah, le Très-Haut; c'est pourquoi les sourates du Coran commencent par la basmala, à l'exception de la sourate At-Tawba.
2. La bénédiction qu'apporte la mention du nom d'Allah, le Très-Haut, dans les paroles, les actes, la nourriture, la boisson et en toute chose.
3. Le bienfait d'Allah envers l'homme, qu'Il a créé à partir d'une adhérence, puis façonné en plusieurs étapes, pris en charge dans Son organisation et élevé par d'innombrables bienfaits.
4. Le fait que la grâce de l'écriture par la plume compte parmi les plus grands bienfaits d'Allah envers les fils d'Adam, car elle permet la préservation des sciences et des connaissances, et assure les intérêts de la religion et de la vie d'ici-bas.
5. Le danger de la richesse lorsqu'elle conduit à l'orgueil et à l'éloignement de la vérité.



D'après Al-Agharr ibn Yasâr Al-Muzanî (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Ô gens! Repentez-vous auprès d'Allah et implorez Son pardon, car moi, je me repens auprès d'Allah cent fois par jour.** »⁴⁶⁵

❖ Explication:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) adresse un appel général à l'ensemble des gens en leur ordonnant de demander pardon et de se repentir auprès d'Allah, le Très-Haut. Il informe ensuite sa communauté qu'il se repent et demande pardon cent fois par jour, bien que ses péchés passés et futurs lui aient été pardonnés.

Cela est dû à la perfection de son adoration envers son Seigneur, à son attachement constant à Son rappel, à sa conscience profonde de l'immensité du droit d'Allah sur lui, et au fait que le serviteur, quoi qu'il fasse, reste incapable de remercier pleinement Allah pour Ses bienfaits.

Si telle est la situation du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), alors nous sommes encore plus dignes de revenir à Allah, de nous repentir, de demander pardon et de multiplier les œuvres de retour vers Lui. Celui qui multiplie le repentir et la demande de pardon voit ses péchés effacés, son cœur purifié et les nuages de l'insouciance se dissiper.

❖ Enseignements tirés du hadith:

- 1.** L'obligation de se repentir auprès d'Allah, le Très-Haut, car l'ordre implique l'obligation.
- 2.** Cet ordre s'adresse à tous les gens, sans aucune exception.
- 3.** La méditation sur l'adoration du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et sur son humilité envers son Seigneur pousse à l'imiter et à augmenter les bonnes œuvres.

⁴⁶⁵ Muslim (2702)

Mardi : Table de la croyance**La foi au destin (al-Qadar)**

De nombreux textes du Livre d'Allah, le Très-Haut, et de la Sunna de Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) indiquent que les événements se déroulent selon le décret d'Allah, le Très-Haut, conformément à Sa sagesse, et qu'Allah, le Très-Haut, a su et déterminé toute chose de toute éternité, et qu'elles se produiront exactement selon ce qu'Allah a décrété.

Parmi ces textes:

- La parole d'Allah, le Très-Haut: (En vérité, Nous avons créé toute chose avec mesure (destin).)⁴⁶⁶
- Et Sa parole: (Et l'ordre d'Allah est un décret irrévocable.)⁴⁶⁷
- Et dans le hadith de Jibrîl, il est dit: « ... et que tu croies au destin, qu'il soit bon ou mauvais. »⁴⁶⁸

La foi au destin comprend la croyance en quatre éléments:

Premièrement: la science d'Allah, le Très-Haut, Tu crois qu'Allah, le Très-Haut, sait toute chose, de manière globale et détaillée, depuis toujours et pour l'éternité.

Deuxièmement: l'écriture Tu crois qu'Allah, le Très-Haut, a inscrit tous les décrets dans la Table préservée (al-Lawh al-Mahfûz).

À propos de ces deux points, Allah, le Très-Haut, dit: (Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui est dans le ciel et sur la terre? Tout cela est consigné dans un Livre. Cela est certes facile pour Allah.)⁴⁶⁹

Et le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Allah a écrit les destinées des créatures cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre. »⁴⁷⁰

⁴⁶⁶ [Al-Qamar : 49]

⁴⁶⁷ [Al-Ahzâb : 38]

⁴⁶⁸ Muslim (8)

⁴⁶⁹ [Al-Hajj : 70]

⁴⁷⁰ Muslim (6690)



Troisièmement: la volonté (al-Machî'a) C'est croire en la volonté absolue et efficace d'Allah, et que tout ce qui arrive ne se produit que par Sa volonté.

Allah, le Très-Haut, dit: (Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit.)⁴⁷¹

Quatrièmement: la création C'est croire qu'Allah a créé toutes les créatures et les a fait exister à partir du néant.

Allah, le Très-Haut, dit: (Allah est le Créateur de toute chose.)⁴⁷² Et Il dit aussi: (Il a créé toute chose et lui a donné une juste mesure.)⁴⁷³ Les fruits de la foi au destin

La foi au destin produit de nombreux bienfaits, parmi lesquels:

Premièrement: S'en remettre à Allah lors de l'accomplissement des causes, sans placer sa confiance dans les causes elles-mêmes, car toute chose relève du décret d'Allah, le Très-Haut.

Deuxièmement: Que l'homme ne s'enorgueillisse pas lorsque son objectif est atteint, car sa réalisation n'a été possible que par la facilitation d'Allah.

Troisièmement: La tranquillité et la sérénité du cœur; le croyant ne s'angoisse ni pour la perte d'un bien aimé ni pour l'arrivée d'un malheur, car tout cela est décrété par Allah.

À ce sujet, Allah, le Très-Haut, dit: (Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes sans qu'il ne soit inscrit dans un Livre avant que Nous ne le fassions exister. Cela est certes facile pour Allah, afin que vous ne vous affligiez pas de ce qui vous a échappé et que vous ne vous réjouissiez pas avec orgueil de ce qu'Il vous a accordé. Et Allah n'aime pas tout prétentieux plein de gloriole.)⁴⁷⁴

Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quelle chose étonnante que l'affaire du croyant! Toute son affaire est un bien, et cela n'appartient qu'au

⁴⁷¹ [Al-Qasas : 68]

⁴⁷² [Az-Zumar : 62]

⁴⁷³ [Al-Furqân : 2]

⁴⁷⁴ [Al-Hadîd : 22-23]

croyant: s'il est touché par un bienfait, il remercie Allah et c'est un bien pour lui; et s'il est touché par une épreuve, il patiente et c'est un bien pour lui. »⁴⁷⁵

⁴⁷⁵ Muslim (7425)



Il existe un certain nombre de manquements et d'erreurs fréquentes chez les gens dans la prière. Il est obligatoire d'y prêter attention et de les éviter, parmi lesquelles:

- 1.** Lever le regard vers le ciel Ceci fait partie des actes interdits dans la prière, en raison de la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Que des gens cessent de lever leurs regards vers le ciel pendant la prière, ou bien leurs regards leur seront arrachés. »⁴⁷⁶
- 2.** Avancer ou retarder les takbîrât par rapport à leur place légiférée Leur place est lors du passage d'un pilier à un autre, dans le mouvement de descente ou de relèvement. Ce qui est prescrit, c'est que le takbîr se fasse entre les deux piliers : lors de l'inclinaison (rukû'), le takbîr doit être prononcé pendant la descente vers le rukû', sans le dire avant ni le retarder après.
- 3.** Les gestes inutiles et les mouvements dans la prière Comme toucher le nez, la barbe ou les vêtements, multiplier les raclements de gorge et autres sons sans nécessité. Tout cela relève de la distraction et du jeu, qui, s'il devient excessif, annule la prière. Il est rapporté que Hudhayfa (Qu'Allah l'agréé) vit un homme qui n'accomplissait pas correctement l'inclinaison et la prosternation, et lui dit: « Tu n'as pas prié, et si tu mourais ainsi, tu mourrais sur une autre nature que celle sur laquelle Allah a créé Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). »⁴⁷⁷
- 4.** Découvrir une partie de la cuisse Comme le fait de porter un pantalon court ou similaire. Cela annule la prière. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Couvre ta cuisse, car la cuisse est une 'awra (partie intime). »⁴⁷⁸
- 5.** Le fait que certains malades retardent la prière au-delà de son temps Sous prétexte qu'ils sont alités, qu'ils ne peuvent pas se lever, qu'ils ne peuvent pas enlever une impureté, qu'ils n'ont pas de terre pour le tayammum ou qu'ils ne trouvent personne pour les aider. Ils disent alors: « Je prierai plus

⁴⁷⁶ Muslim (429)

⁴⁷⁷ al-Bukhârî (758)

⁴⁷⁸ at-Tirmidhî (2796) et Aḥmad 2493

tard quand l'empêchement aura disparu. » Ceci est une grave erreur et une négligence dans l'accomplissement de la prière. de la prière Il est donc obligatoire de prier selon sa situation dans le temps prescrit, et sa prière est valable, même s'il prie sans tayammum, ou avec des vêtements impurs, ou orienté vers une autre direction que la qibla, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Craignez Allah autant que vous le pouvez »⁴⁷⁹.

6. Devancer l'imam Suivre l'imam et se conformer à lui fait partie des obligations. Cela se réalise en attendant qu'il termine son takbîr, puis en le suivant après lui. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « L'imam n'a été institué que pour être suivi. Lorsqu'il fait le takbîr, faites le takbîr, et ne faites pas le takbîr avant qu'il ne le fasse. Lorsqu'il s'incline, inclinez-vous, et ne vous inclinez pas avant lui. »⁴⁸⁰ Il a également dit: « L'un de vous ne craint-il pas, lorsqu'il relève la tête avant l'imam, qu'Allah ne transforme sa tête en tête d'âne, ou qu'Il ne transforme son apparence en apparence d'âne?! »⁴⁸¹

Les situations du fidèle derrière l'imam sont au nombre de quatre:

1. **Le suivi (al-mutâba'a):** Les actes du fidèle viennent immédiatement après ceux de l'imam. C'est la situation requise et celle par laquelle se réalise la conformité légiférée.
2. **La simultanéité (al-muwâfaqa):** Le fidèle accomplit ses mouvements en même temps que l'imam. Cet acte est réprouvé (makrûh).
3. **Le retard excessif (al-mukhâlafa):** Le fidèle retarde ses actes jusqu'à ce que l'imam entre dans un autre pilier de la prière. Cela n'est pas permis, car il abandonne ainsi le suivi.
4. **Le fait de devancer (al-musâbaqa):** Le fidèle précède l'imam dans le takbîr, l'inclinaison, la prosternation, le salut final ou autre. Cet acte n'est pas permis. Celui qui le fait par ignorance ou par oubli doit revenir et accomplir l'acte après l'imam.

⁴⁷⁹ [At-Taghâbun : 16]

⁴⁸⁰ Abû Dâwûd (603)

⁴⁸¹ al-Bukhârî (691) et Muslim (427)



Avant l'islam, Médine s'appelait Yathrib. Puis Allah et Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'ont nommée al-Madîna. À une même période, plusieurs groupes y vivaient:

Le premier groupe: les musulmans Ils se divisaient en deux catégories: les Muhâjirûn (Émigrés) et les Ansâr (Auxiliaires).

- Les Muhâjirûn: Ce sont ceux qui vinrent de La Mecque pour préserver leur religion. Leur nombre n'était pas négligeable, car ils arrivaient jour après jour. L'émigration vers Médine était ouverte à toute personne qui croyait en Allah et en Son Messager. Au début, ils n'avaient ni travail ni biens.

- Les Ansâr: Ce sont les habitants de Médine, issus des deux tribus d'Aws et de Khazraj, restés sur leurs terres, dans leurs maisons et avec leurs biens. Avant l'islam, il existait entre eux une ancienne rivalité et des guerres persistantes; l'islam y mit fin, et par la grâce d'Allah ils devinrent des frères.

Le deuxième groupe: les polythéistes Ceux-ci n'avaient pas encore cru et appartenaient aux tribus originelles de Médine. Ils se divisaient eux aussi en deux catégories:

- Certains hésitaient à abandonner la religion de leurs ancêtres, mais ne nourrissaient aucune hostilité envers les musulmans. Peu de temps après, ils embrassèrent l'islam avec sincérité envers Allah.

- D'autres, parmi les polythéistes de Médine, cachaient leur haine envers les musulmans, mais étaient contraints d'afficher l'amitié et la bienveillance.

Ce sont les hypocrites, à leur tête 'Abd Allâh ibn Ubayy ibn Salûl. En effet, les Aws et les Khazraj s'étaient mis d'accord pour le désigner comme leur chef et leur roi, avant que leur conversion à l'islam ne les détourne de lui. Il afficha alors son islam après la bataille de Badr, mais ne manqua jamais une occasion de comploter contre les musulmans.

Le troisième groupe: les Juifs Ils se répartissaient en trois tribus: Banû Qaynuqâ', Banû an-Naḍîr et Banû Qurayza.

Les Banû Qaynuqâ' et les Banû an-Naḍîr étaient alliés aux Khazraj, et leurs habitations se trouvaient à l'intérieur de Médine, tandis que les Banû Qurayza étaient alliés aux Aws, et leurs demeures se situaient dans les environs de la ville.

Ces Juifs étaient habiles dans les activités commerciales: ils faisaient du commerce des dattes, du vin, des céréales et des vêtements. Ils pratiquaient l'usure, s'approprièrent injustement les biens des Arabes, et étaient connus pour leurs intrigues, leurs complots et leurs trahisons. Ils attisaient les guerres entre les Aws et les Khazraj.

Lorsque l'islam arriva, 'Abd Allâh ibn Salâm (Qu'Allah l'agrée) embrassa l'islam, tandis que la majorité d'entre eux demeura dans la mécréance. Ils accueillirent le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avec rancœur et haine, et rompirent les pactes conclus avec lui.



❖ Son nom et son origine:

Il est le noble Compagnon Khâlid ibn Zayd ibn Kulayb ibn Tha'labah an-Najjârî, l'Anṣârî, issu de la tribu des Khazraj.

❖ Sa vie et ses mérites:

Abû Ayyûb al-Anṣârî (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des scribes de la Révélation et des rapporteurs de hadiths. Il comptait parmi les Compagnons les plus généreux et les plus bienfaisants, malgré sa pauvreté et ses besoins, et parmi les plus résolus et les plus forts de caractère.

Il est le propriétaire de la célèbre maison où le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) descendit le soir de son émigration à Médine. En effet, sa chamelle al-Qaṣwâ' s'agenouilla devant la demeure d'Abû Ayyûb, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) y séjourna. Abû Ayyûb et son épouse assurèrent alors l'hospitalité et le service du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de la manière la plus parfaite⁴⁸².

Abû Ayyûb et sa famille occupaient l'étage supérieur de la maison, tandis que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se trouvait au rez-de-chaussée. Une nuit, Abû Ayyûb se réveilla et dit: « Marcherions-nous au-dessus de la tête du Messenger d'Allah? »

Ils se retirèrent alors sur le côté et y passèrent la nuit. Au matin, il en informa le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui lui dit: « Le rez-de-chaussée m'est plus commode. »

Abû Ayyûb répondit: « Je ne peux pas demeurer sous un toit au-dessus duquel tu te trouves. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) monta alors à l'étage, et Abû Ayyûb descendit au rez-de-chaussée.

⁴⁸² Siyar A'lâm an-Nubalâ', 2/406

Abû Ayyûb préparait la nourriture pour le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); et lorsqu'on la lui rapportait, il demandait où le Prophète avait posé ses doigts, puis il suivait l'endroit touché par ses doigts pour en manger⁴⁸³.

Il assista, (Qu'Allah l'agrée), au serment d'al-'Aqaba, ainsi qu'aux batailles de Badr, Uḥud, al-Khandaq, et à toutes les expéditions menées avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), se sacrifiant lui-même et ses biens pour Allah, Seigneur des mondes.

Après le décès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), il ne manqua aucune bataille à laquelle participèrent les musulmans, quelle que fût la distance ou la dureté des épreuves.

❖ Sa mort:

Sous le califat de Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée), Abû Ayyûb al-Anṣârî (Qu'Allah l'agrée) participa à l'expédition de Constantinople. Il était alors un vieil homme avancé en âge, ayant atteint quatre-vingts ans, et il récitait la parole d'Allah, le Très-Haut: « Partez au combat, légers ou lourds »⁴⁸⁴, en disant: « Je ne me trouve qu'en état de légèreté ou de lourdeur. »⁴⁸⁵ Il combattit jusqu'à tomber en martyr lors de cette expédition, en l'an 50 de l'Hégire, et il y fut enterré.

⁴⁸³ Muslim (2053)

⁴⁸⁴ Sourate at-Tawba, 9:41

⁴⁸⁵ Ibn Sa'd, Ṭabaqāt, 3/485



Teste tes connaissances – Semaine 22 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie: al-‘alaq? a) Un caillot de sang épais. b) Un morceau de chair. c) Une eau méprisable.
hadith	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se repentait par jour? a) Dix fois. b) Cinquante fois. c) Cent fois.
‘Aqîda	Question: Parmi ce que comprend la foi au destin (al-qadar): a) La foi aux noms de certains anges. b) La foi au châtement de la tombe et à ses délices. c) La foi que tout ce qui arrive se produit par la volonté d’Allah.
fiqh	Question: Quel est le jugement concernant le fait que le fidèle lève les yeux vers le ciel pendant la prière? a) Permis. b) Interdit. c) Détestable (makrûh).
Sîra	Question: Avant l’islam, la ville de Médine s’appelait?

	a) Ṭâba. b) Bakka. c) Yathrib
Compagnons	Question: Abû Ayyûb al-Anṣârî (Qu'Allah l'agrée) était célèbre pour? a) Avoir été le muezzin du Messenger et l'un des Compagnons. b) Avoir accueilli le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans sa maison à Qubâ. c) Avoir été le chef des Khazraj avant l'islam



La vingt-troisième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

« As-tu vu celui qui interdit un serviteur lorsqu'il accomplit la prière? As-tu vu s'il est sur la bonne voie ou s'il ordonne la piété? As-tu vu s'il dément et se détourne? Ne sait-il donc pas qu'Allah voit tout? Non! S'il ne cesse pas, Nous le saisissons par la mèche, une mèche menteuse et fautive. Qu'il appelle donc son assemblée! Nous appellerons les gardiens de l'Enfer (les Zabâniya). Non! Ne lui obéis pas, mais prosterne-toi et rapproche-toi. »

❖ Thème de la sourate:

La situation de l'être humain entre sa guidance par la Révélation et son égarement dû à l'arrogance et à l'ignorance.

❖ Cause de la révélation:

Abû Jahl vint voir le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) alors qu'il priait dans la Mosquée sacrée. Il voulut l'empêcher de prier et dit: « Si je le vois prier encore, je piétinerai son cou. »

Puis il s'en alla, terrorisé. On lui demanda: « Qu'as-tu donc? »

Il répondit: « Un fossé de feu s'est dressé entre lui et moi. »

Alors le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « S'il s'était approché de moi, les anges l'auraient déchiré membre par membre. »⁴⁸⁶

❖ Vocabulaire difficile:

A ra'ayta lladhî yanhâ	il s'agit d'Abû Jahl ('Amr ibn Hishâm), connu pour son hostilité extrême.
'abdan idhâ ṣallâ	c'est le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

⁴⁸⁶ al-Bukhârî (4958) et Muslim (2797)



La'il lam yantahi	c'est-à-dire s'il ne met pas fin à son hostilité et à ses persécutions.
Lanasfa'an bin-nâṣiyah	Nous le prendrons par l'avant de sa tête et le jetterons dans le feu de l'Enfer.
Fal yad'u nâdiyah	Qu'il appelle les gens de son conseil et de son cercle.
Sanad'u z-zabâniyah	Les gardiens de l'Enfer.

❖ Sens général:

Dans ces versets se trouve une sévère réprimande contre celui qui a fait du tort au Prophète d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), l'a combattu et a cherché à l'empêcher d'accomplir la prière. Son comportement répréhensible pousse les personnes raisonnables à l'étonnement: Celui qui suit la bonne voie et ordonne la piété doit-il être combattu, persécuté, agressé et menacé? Vient ensuite l'avertissement et la menace: s'il ne cesse pas de nuire au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et de l'attaquer durant sa prière, Nous le saisirons par la mèche et le traînerons ouvertement vers la Géhenne. Puis la sourate se conclut par une directive adressée au Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): ne pas lui obéir, poursuivre l'obéissance à son Seigneur, persévérer dans la prière et se rapprocher de Lui.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. La légitimité de la prosternation de récitation (sujûd at-tilâwa) lors de la lecture des versets de prosternation, dont fait partie ce verset de cette sourate: « Prosterne-toi et rapproche-toi. »
2. L'orgueil et l'ignorance sont profondément enracinés dans la nature humaine lorsqu'ils ne sont pas disciplinés par la foi et la piété.

D'après `Abd Allah ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Celui qui récite une seule lettre du Livre d'Allah obtient une bonne action, et chaque bonne action est multipliée par dix. Je ne dis pas que "Alif Lâm Mîm" est une seule lettre, mais Alif est une lettre, Lâm est une lettre et Mîm est une lettre** »⁴⁸⁷.

❖ Explication:

La récitation du Noble Coran fait partie des œuvres aux immenses récompenses auxquelles le musulman doit accorder une grande importance. Il convient qu'il s'y fixe une lecture quotidienne régulière qu'il ne délaisse pas.

Dans ce hadith, le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) explique que celui qui récite le Livre d'Allah est récompensé pour chaque lettre par dix bonnes actions.

Sa parole: « Je ne dis pas que "Alif Lâm Mîm" est une seule lettre » signifie que l'ensemble de ces trois lettres ne constitue pas une seule lettre, mais que Alif est une lettre, Lâm est une lettre et Mîm est une lettre. Ainsi, celui qui les récite obtient trente bonnes actions. Ceci est une immense grâce et une grande récompense.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Mise en évidence du mérite de la récitation du Noble Coran et encouragement à la pratiquer.
2. Chaque lettre du Coran vaut dix bonnes actions.
3. L'immensité de la miséricorde et de la générosité d'Allah, qui multiplie les récompenses des actes d'adoration par pure grâce et bienveillance.
4. Mise en garde contre l'abandon du Noble Coran.

Ibn al-Qayyim (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a mentionné les différentes formes de l'abandon du Coran, qui sont les suivantes:

⁴⁸⁷ at-Tirmidhî (2912)



La première: l'abandon de la foi en lui.

La deuxième: l'abandon de sa récitation et de son écoute.

La troisième: l'abandon de sa méditation, de sa compréhension et de la connaissance de ce qu'Allah, le Très-Haut, a voulu par lui.

La quatrième: l'abandon de la mise en pratique de ses enseignements, et le fait de ne pas s'arrêter à ce qu'il rend licite ou illicite.

La cinquième: l'abandon de son application comme référence et de son jugement dans les fondements et les branches de la religion.

La sixième: l'abandon de la recherche de guérison et de remède par le Coran contre les maladies des cœurs et des corps.

Tout cela est inclus dans la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et le Messenger dira: "Ô mon Seigneur! Mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée."

»^{488 489}.

⁴⁸⁸ [Al-Furqân : 30]

⁴⁸⁹ Al-Fawâ'id d'Ibn al-Qayyim (82)

Première question: La foi au destin n'entre pas en contradiction avec l'affirmation de la volonté et du libre choix de l'être humain; cela est établi par la preuve scripturaire et la preuve rationnelle.

– Quant à la preuve scripturaire: Allah, le Très-Haut, a affirmé que l'homme possède une volonté, lorsqu'il dit: « Que celui qui veut prenne donc un chemin vers son Seigneur. »⁴⁹⁰

– Quant à la preuve tirée de la réalité: Chaque être humain fait la différence entre ce qui se produit par sa propre volonté, comme marcher, manger, vendre et acheter, et ce qui se produit sans sa volonté, comme les tremblements ou les chutes. Il attribue donc les premiers à son choix, et non les seconds.

Deuxième question: La volonté de l'homme est subordonnée et inséparable de la volonté et de la puissance d'Allah, le Très-Haut; car l'univers tout entier appartient à Allah, le Très-Haut, et rien ne peut exister dans Son royaume sans Sa volonté. Allah, le Très-Haut, dit: « Pour celui d'entre vous qui veut suivre la droiture. Mais vous ne voulez que si Allah, Seigneur des mondes, le veut. »⁴⁹¹

Troisième question: Il n'est pas permis à la personne responsable (moukallaf) de se prévaloir du destin pour justifier les péchés et les désobéissances, et ce pour les raisons suivantes:

Première raison: Ceci est l'argument des polythéistes. Allah, le Très-Haut, dit: « Ceux qui ont associé diront: "Si Allah avait voulu, nous n'aurions pas associé, ni nos pères, et nous n'aurions rien interdit." Ainsi ont traité de mensonge ceux qui étaient avant eux, jusqu'à ce qu'ils goûtent Notre châtement. »⁴⁹²

Deuxièmement: le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a ordonné d'agir et a explicitement interdit de s'en remettre passivement au destin. Il a dit: « Il n'y a aucun d'entre vous dont la place n'ait été écrite, soit en Enfer soit au Paradis. »

⁴⁹⁰ [An-Naba' : 39]

⁴⁹¹ [At-Takwîr : 28-29]

⁴⁹² [Al-An'âm : 148]



Un homme parmi les compagnons demanda: – Ô Messenger d’Allah, ne devons-nous pas alors nous en remettre (au destin)? Il répondit: « Non, agissez! Car chacun sera facilité vers ce pour quoi il a été créé. »⁴⁹³

Troisièmement: nous voyons que l’homme s’efforce et se montre soucieux des affaires de ce bas-monde jusqu’à les atteindre, et nous ne le voyons pas y renoncer en invoquant le destin. Alors pourquoi s’en prévaut-il pour négliger les affaires de sa religion?!

Quatrièmement: l’homme n’accepte pas cet argument si quelqu’un l’agresse, lui prend ses biens ou porte atteinte à son honneur. S’il ne l’accepte pas lorsqu’il s’agit d’une injustice commise contre lui, comment peut-il l’accepter lorsqu’il s’agit d’une atteinte au droit d’Allah, le Très-Haut?!

Deux groupes se sont égarés concernant le destin (al-qadar):

Le premier: les Jabariyya, qui ont affirmé que le serviteur est contraint dans ses actes, sans volonté ni capacité propres.

Le second: les Qadariyya, qui ont rendu le serviteur totalement indépendant par sa volonté et son choix, sans que la volonté d’Allah n’ait d’effet sur lui.

Ces deux groupes se sont égarés et ont dévié de la voie du Coran, de la Sunna et des pieux prédécesseurs dans la compréhension du décret et de la prédestination d’Allah.

⁴⁹³ al-Bukhârî (4663) et Muslim (6675)

Puisque l'être humain est sujet à l'inattention et à l'oubli, et que le diable est soucieux de perturber sa prière et de détourner son esprit, Allah a légiféré pour le prier, lorsqu'il commet un oubli, d'effectuer des prosternations à la fin de sa prière; afin d'humilier le diable, de compenser le manque, et de satisfaire le Tout-Miséricordieux.

❖ Les causes de la prostration de l'oubli:

Les causes qui rendent la prostration de l'oubli obligatoire sont au nombre de trois:

l'ajout, l'omission, et le doute.

Quant à l'ajout, c'est lorsque le prier accomplit par oubli un acte supplémentaire, tel qu'un lever (qiyâm), une inclinaison (rukû'), une prostration (sujûd), ou lorsqu'il accomplit cinq unités de prière dans une prière de quatre unités. S'il se rend compte de cet ajout pendant la prière, il doit immédiatement y renoncer, puis effectuer la prostration de l'oubli pour l'ajout après le salut final.

Quant à l'omission, elle se divise en deux catégories: l'omission d'un pilier et l'omission d'un acte obligatoire. Si le prier omet un pilier parmi les piliers de la prière, il doit y revenir s'il est encore dans la même unité de prière, accomplir ce pilier ainsi que ce qui le suit. S'il ne s'en souvient que dans l'unité suivante, alors l'unité dans laquelle le pilier a été omis est annulée, et celle qui la suit prend sa place. Dans ce cas, il effectue la prostration de l'oubli avant le salut final.

Quant à l'omission d'un acte obligatoire, comme le fait d'oublier le premier tachahhoud, ou les glorifications dans l'inclinaison ou la prostration, ou la parole: « Rabbi-ghfir li », ou les takbîr de transition, alors cet acte obligatoire est levé (excusé), et le prier effectue la prostration de l'oubli avant le salut final.

Quant au doute, c'est par exemple lorsqu'une personne doute du nombre de rak'ât accomplies, ou doute quant à l'accomplissement d'un acte obligatoire ou d'un pilier.

Il comporte deux situations:



Première situation: Lorsque le doute est équilibré entre deux possibilités, sans qu'aucune ne prédomine sur l'autre, le prieur doit alors se baser sur la certitude, qui est le nombre le plus faible, comme s'il n'avait pas accompli l'acte en question. Il effectue ensuite la prosternation de l'oubli avant le salut final, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Si l'un de vous doute dans sa prière et ne sait plus s'il a prié trois ou quatre rak'ât, qu'il rejette le doute et se base sur ce dont il est certain, puis qu'il effectue deux prosternations avant de faire le salut. »⁴⁹⁴

Deuxième situation: Si l'une des deux possibilités lui paraît plus probable et prédomine dans son esprit, alors il agit selon ce qui lui semble le plus juste, et il effectue deux prosternations de l'oubli après le salut final, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Qu'il recherche ce qui est juste, qu'il complète sa prière en conséquence, puis qu'il fasse le salut, ensuite qu'il accomplisse deux prosternations après le salut. »⁴⁹⁵

❖ L'emplacement de la prosternation de l'oubli:

Il ressort de ce qui précède que ce qui est préférable et conforme à la Sunna est: de faire la prosternation de l'oubli avant le salut en cas d'omission, après le salut en cas d'ajout, avant le salut en cas de doute sans préférence, et après le salut en cas de doute avec préférence. Ceci constitue la manière la plus complète. Toutefois, l'obligation est remplie que la prosternation de l'oubli soit faite avant ou après le salut.

⁴⁹⁴ Muslim (571)

⁴⁹⁵ Muslim (572)

Les habitants de Médine avaient appris la sortie du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de La Mecque et sa venue vers eux. Chaque jour, ils sortaient jusqu'à al-Harra pour l'attendre.

Le lundi, douzième jour du mois de Rabî' al-Awwal, ils sortirent comme à leur habitude. Mais lorsque la journée s'allongea et que la chaleur devint intense, ils rentrèrent chez eux. C'est alors que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) arriva.

Le premier à l'apercevoir fut un homme parmi les Juifs, qui cria de toutes ses forces et leur annonça sa venue. Les Ansâr sortirent alors, remplis de joie et de bonheur.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) descendit d'abord à Qubâ', chez Kulthûm ibn al-Hidm. Les Ansâr vinrent le saluer, et beaucoup d'entre eux ne l'avaient encore jamais vu; ils pensaient que c'était Abû Bakr, en raison de ses cheveux très blancs.

Lorsque la chaleur s'intensifia, Abû Bakr se leva et ombragea le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avec son vêtement. À ce moment-là, les gens reconnurent clairement le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).⁴⁹⁶

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demeura à Qubâ' quelques jours et y fonda une mosquée. Puis il entra à Médine. Sa chamelle continua d'avancer sans passer devant une maison des Ansâr sans qu'ils ne lui demandent de descendre chez eux, jusqu'à ce qu'elle s'agenouille à l'emplacement de sa future mosquée.

Ce terrain appartenait à deux orphelins des Banû an-Najjâr, devant la maison d'Abû Ayyûb al-Ansârî (Qu'Allah l'agrée). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) descendit alors de sa monture, et Abû Ayyûb se hâta de porter les bagages du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) jusqu'à sa maison, prenant ainsi l'initiative de l'accueillir.

⁴⁹⁶ al-Bukhârî (2906)



Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) acheta ce terrain, y construisit la mosquée, et fit bâtir à côté des habitations (chambres) pour sa famille.⁴⁹⁷

Ainsi, la construction de la mosquée du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut la première action qu'il entreprit à Médine: il en fit un lieu de prière et d'adoration, une école où les musulmans apprenaient les affaires de leur religion, un conseil pour la concertation, un lieu de fraternité et un refuge pour un certain nombre de pauvres parmi les émigrés.

La deuxième étape accomplie par le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut l'établissement de la fraternité entre les Émigrés (Muhâjirûn) et les Auxiliaires (Ansâr), une fraternité au sein de laquelle les solidarités tribales de l'époque préislamique disparurent, où les distinctions de lignée et de couleur s'effacèrent, et dont les cœurs furent remplis d'amour et d'altruisme.

Au point que les Ansâr dirent au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Partage entre nous et nos frères les palmiers. » Il répondit: « Non, vous vous chargez de l'entretien, et nous partagerons ensemble les fruits. » Ils dirent alors: « Nous avons entendu et nous obéissons. »⁴⁹⁸

La troisième étape accomplie par le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut la conclusion d'un pacte avec les Juifs et l'instauration d'une coexistence pacifique avec eux. Il rédigea à cet effet un document comportant plusieurs clauses garantissant aux musulmans leurs droits, et assurant également aux Juifs les leurs.

⁴⁹⁷ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2, 406)

⁴⁹⁸ al-Bukhârî (2325)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Abû Dharr Jundub ibn Junâda ibn Qays ibn 'Amr al-Ghifârî.

Il est né dans la vallée de Wadân, où résidait la tribu de Ghifâr.

❖ Sa vie et ses mérites:

Abû Dharr al-Ghifârî était un homme de grande taille, à la barbe fournie, parmi les tout premiers à embrasser l'islam. Il faisait partie des grands et éminents Compagnons. Il était savant, courageux, généreux, franc dans la vérité, et ne craignait aucun blâme lorsqu'il s'agissait d'Allah.

Parmi les preuves de cela figure sa position le jour de sa conversion, lorsqu'il dit: « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, je proclamerai cela ouvertement parmi eux. »

Il sortit alors, se rendit à la mosquée et proclama à haute voix: « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah. »

Les gens se levèrent aussitôt et le frappèrent jusqu'à le faire tomber au sol. Al-'Abbâs vint alors, se pencha sur lui et dit: « Malheur à vous! Ne savez-vous pas qu'il est de Ghifâr, et que leur territoire se trouve sur la route de vos caravanes vers la Syrie?! »

Il le sauva ainsi de leurs mains. Mais Abû Dharr revint le lendemain pour faire la même chose; ils le frappèrent de nouveau et se ruèrent sur lui. Al-'Abbâs se pencha encore sur lui et le délivra une seconde fois.⁴⁹⁹

Depuis le jour de sa conversion, Abû Dharr (Qu'Allah l'agrée) retourna vers les terres de son peuple et y demeura en les appelant à l'islam. La moitié d'entre eux embrassa l'islam. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) arriva à Médine, l'autre moitié se convertit également.⁵⁰⁰ Abû Dharr quitta alors Ghifâr,

⁴⁹⁹ al-Bukhârî (3861) et Muslim (2474)

⁵⁰⁰ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (vol. 2, p. 53)



émigra auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), resta constamment à ses côtés et combattit avec lui.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge en disant: « La terre poussiéreuse n'a porté, et le ciel n'a couvert, aucun homme plus véridique dans sa parole qu'Abû Dharr. »⁵⁰¹

Abû Dharr (Qu'Allah l'agrée) vécut dans la pauvreté sous les califats d'Abû Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân. Il était un exemple remarquable d'ascétisme et un fervent défenseur des pauvres.

Lorsque sa part lui parvenait du Trésor public, il appelait son serviteur et lui demandait d'acheter ce qui leur suffisait pour une année, puis il prenait le reste de l'argent et le distribuait en pièces aux pauvres.⁵⁰²

❖ Sa mort:

Abû Dharr (Qu'Allah l'agrée) mourut à ar-Rabadhah, en l'an trente-et-un de l'Hégire. La prière funéraire fut accomplie sur lui par 'Abd Allâh ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée).

⁵⁰¹ at-Tirmidhî (3801)

⁵⁰² Siyar A'lâm an-Nubalâ' (vol. 2, p. 72)

Teste tes connaissances – Semaine 23 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Qui est visé par la parole d'Allah, le Très-Haut: As-tu vu celui qui interdit * un serviteur lorsqu'il accomplit la prière? a) Abû Lahab b) 'Uqba ibn Abî Mu'ayt c) Abû Jahl
hadîth	Question: Parmi les formes de l'abandon du Coran? a) Abandonner l'embellissement des exemplaires du Coran b) Abandonner l'accrochage des versets sur les murs c) Abandonner la recherche de guérison par le Coran
'Aqîda	Question: Parmi les questions liées au destin (al-qadar), la volonté du serviteur est? a) Subordonnée à la volonté d'Allah b) Indépendante de la volonté d'Allah c) Sous l'autorité de personne
fiqh	Question: Si une personne, par oubli, accomplit cinq unités de prière dans une prière de quatre unités? a) Elle fait la prosternation de l'oubli avant le salut

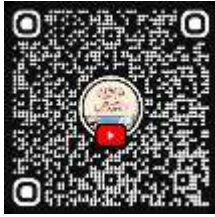


	b) Elle fait la prosternation de l'oubli après le salut c) Elle n'a pas à faire de prosternation de l'oubli
Sîra	Question: La première personne à avoir vu le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) entrer à Médine était un homme parmi? a) Les Juifs b) Al-Aws c) Al-Khazraj
Compagnons	Question: Sous le califat d'Abû Bakr as-Siddîq (Qu'Allah l'agrée), Abû Dharr (Qu'Allah l'agrée) fut chargé de? a) La collecte des aumônes b) L'émission des avis juridiques (fatwâ) c) Le Trésor public (Bayt al-Mâl)

La vingt-quatrième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Par le milieu de la matinée, et par la nuit lorsqu'elle devient calme, ton Seigneur ne t'a ni abandonné ni détesté. Et certes, l'Au-delà est meilleur pour toi que la vie présente. Et ton Seigneur te donnera certes, et alors tu seras satisfait. Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin et Il t'a donné refuge? Il t'a trouvé égaré, puis Il t'a guidé. Il t'a trouvé dans le besoin, puis Il t'a enrichi. Quant à l'orphelin, ne le maltraite pas. Quant au demandeur, ne le repousse pas. Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le. »

❖ Cause de la révélation:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) tomba malade et ne se leva pas pour la prière nocturne durant deux ou trois nuits. Une femme vint alors et dit: « Ô Muhammad, je ne vois ton démon que t'avoir abandonné; il ne s'est pas approché de toi depuis deux ou trois nuits. » Allah révéla alors cette sourate.⁵⁰³

❖ Thème de la sourate:

La sollicitude et la bienveillance d'Allah envers Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), au début de sa mission comme à la fin.

❖ Mots difficiles:

Sajā	A recouvert l'univers de son obscurité et s'est apaisée.
Mā wadda'aka	Il ne t'a pas abandonné.
Wa-mā qalā	Il ne t'a pas détesté lorsque la révélation a tardé.
Fa-āwā	Il t'a donné refuge et t'a pris en charge.
Ḍallan	Pauvre.

⁵⁰³ al-Bukhârî (4983) et Muslim (1797)

'Ā' ilan	Le chemin clair et droit, sans aucune déviation, qui mène à Allah le Très-Haut et à Son Paradis.
Fa-lā taqhar	Ne le maltraite pas et ne t'empare pas de ses biens.
Tanhar	Réprimander durement, repousser avec rudesse.

❖ Sens général:

La sourate ad-Duhâ est une sourate mecquoise. Elle s'ouvre par deux serments évoquant les moments d'activité et de quiétude, affirmant qu'Allah, Très-Haut, n'a ni abandonné Son Messager ni éprouvé de haine à son égard.

Elle indique que ce qu'Allah lui prépare dans l'Au-delà, en termes de rangs élevés et de récompenses, est meilleur que ce qu'Il lui a accordé dans la vie d'ici-bas, et qu'Il lui donnera abondamment jusqu'à ce qu'il soit satisfait.

Et puisque les événements passés sont des preuves de ce qui viendra, Allah lui rappelle qu'Il l'a trouvé orphelin et lui a donné refuge, qu'Il l'a trouvé sans connaissance (de la Révélation) et l'a guidé de la meilleure des guidances, et qu'Il l'a trouvé pauvre puis l'a enrichi.

Ensuite, Il lui ordonne — gloire à Lui — de répondre à ces bienfaits par l'honoration de l'orphelin, le fait de ne pas repousser le demandeur, et par le fait de parler des bienfaits d'Allah.

❖ Ce que l'on retire de la sourate:

1. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) possède auprès de son Seigneur un rang qu'aucun autre rang n'égale.
2. Mise en évidence du mérite d'honorer l'orphelin et de veiller sur lui.
3. Obligation de faire preuve de miséricorde envers les personnes faibles et d'être doux avec elles.
4. La gratitude pour les bienfaits fait partie des droits d'Allah sur Ses serviteurs.



5. Manifester les bienfaits et en parler, sans excès ni ostentation, fait partie de la reconnaissance, comme l'a dit le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Allah aime voir les traces de Son bienfait sur Son serviteur. »⁵⁰⁴

⁵⁰⁴ at-Tirmidhî (2819)

D'après Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Il y a trois invocations qui sont exaucées, sans aucun doute à leur sujet: l'invocation de l'opprimé, l'invocation du voyageur, et l'invocation du parent contre son enfant.** »⁵⁰⁵

❖ **Explication:**

Le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) expose dans ce hadith certaines invocations qu'Allah ne rejette jamais, et qui sont donc exaucées avec certitude. Il s'agit de l'invocation de la personne opprimée, même si elle est mécréante et qu'elle a subi une injustice: Allah exauce alors son invocation contre celui qui l'a opprimée. Il s'agit également de l'invocation du voyageur lorsqu'il invoque Allah, Exalté soit-Il, durant son voyage. Et enfin, l'invocation du parent — qu'il s'agisse du père ou de la mère — qu'il invoque en faveur de son enfant ou contre lui.

❖ **Ce que l'on retire du hadith:**

1. Il est recommandé de multiplier les invocations durant le voyage, car c'est un moment propice à l'exaucement.
2. Mise en garde contre l'injustice, et affirmation que l'invocation de l'opprimé est exaucée, même s'il est mécréant.
3. Mise en garde contre la désobéissance envers les parents et nécessité de se prémunir contre leur invocation, car elle n'est pas rejetée.

⁵⁰⁵ Abû Dâwûd (1536) et at-Tirmidhî (3448)



L'invisible est ce qui est caché et imperceptible aux sens. L'invisible, dans sa totalité, n'est connu que d'Allah, le Très-Haut, qu'il concerne le passé, le présent ou l'avenir. Quelle que soit la grandeur de la créature, sa position, sa puissance, ou les moyens et technologies dont elle dispose, elle ne peut connaître l'invisible. En effet, la science de l'invisible fait partie des attributs exclusifs du Seigneur, glorifié et exalté soit-Il.

Allah, le Très-Haut, dit: « Connaisseur de l'invisible et du visible, le Tout-Puissant, le Sage. »⁵⁰⁶

Notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) — bien qu'il soit le meilleur des êtres créés, doté auprès d'Allah d'un rang immense et d'une station louable — ne connaît pas l'invisible et ne le prétend pas. Allah, le Très-Haut, dit: « Dis : Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'invisible, ni que je vous dis que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. »⁵⁰⁷

'Â' isha (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Quiconque prétend que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) informe de ce qui arrivera demain a proféré contre Allah un immense mensonge. »

Puis elle récita la parole d'Allah, le Très-Haut: « Dis: nul parmi ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'invisible, si ce n'est Allah. »^{508 509}

Cependant, Allah peut dévoiler à certains de Ses messagers une partie des informations relevant de l'invisible, selon une sagesse qu'Il connaît. Comme Allah, le Très-Haut, dit: « (Allah est) le Connaisseur de l'invisible; Il ne dévoile Son invisible à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme messenger; alors Il place devant lui et derrière lui des gardiens. »⁵¹⁰

⁵⁰⁶ At-Taghâbun : (18)

⁵⁰⁷ Al-An'âm : (50)

⁵⁰⁸ An-Naml : (65)

⁵⁰⁹ Muslim (177)

⁵¹⁰ Al-Jinn : (26–27)

Ainsi, tout ce qui nous est parvenu de l'invisible à travers le Coran et la Sunna doit obligatoirement être cru; car la foi en l'invisible est un pilier fondamental de la croyance islamique et un principe essentiel de la religion, sans lequel la foi n'est pas valable. C'est pour cette raison que celui qui y croit sincèrement mérite d'être qualifié de croyant et de pieux, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Voilà le Livre, il n'y a aucun doute en lui, un guide pour les pieux, ceux qui croient à l'invisible)⁵¹¹

La foi en l'invisible a des effets nobles et importants, parmi lesquels:

1. Le sentiment constant de la surveillance d'Allah et de la proximité de Ses anges, ce qui renforce la crainte révérencielle, la piété et la droiture dans la religion d'Allah.
2. La vigilance et la préparation pour l'au-delà et ce qu'elle contient: les épreuves du rassemblement, le jugement, le pont (aṣ-Ṣirāṭ) et la balance.
3. La prise de conscience de la faiblesse du savoir de la créature et de la grandeur du savoir du Créateur, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Et il ne vous a été donné que peu de science)⁵¹²
4. La confiance en Allah, le Très-Haut, tout en prenant les moyens nécessaires.

⁵¹¹ (Al-Baqara, 2-3).

⁵¹² (Al-Isrā', 85)



❖ **La prosternation de récitation:**

La prosternation de récitation est une prosternation qu'Allah a instituée lors de la récitation ou de l'écoute de certains versets, en vue de se rapprocher de Lui, de Lui vouer l'adoration, de se soumettre à Sa grandeur et de s'humilier devant Lui.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque le fils d'Adam récite un verset de prosternation et se prosterne, Satan s'éloigne en pleurant et dit: "Malheur à moi! Le fils d'Adam a reçu l'ordre de se prosterner et il s'est prosterné, alors le Paradis lui est accordé; quant à moi, j'ai reçu l'ordre de me prosterner mais j'ai refusé, et le Feu m'est destiné." »⁵¹³

Ibn 'Umar (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) récitait une sourate contenant un verset de prosternation ; il se prosternait alors, et nous nous prosternions avec lui, au point que l'un de nous ne trouvait parfois pas de place pour poser son front. »⁵¹⁴.

Les versets de prosternation:

Les versets de prosternation dans le Coran sont de deux types :

- Des versets qui ordonnent explicitement au musulman de se prosterner; il s'empresse alors d'obéir à son Seigneur.
- Des versets qui rapportent la prosternation de créatures grandioses; le musulman se prosterne alors en les imitant.

❖ **Le jugement juridique de la prosternation de récitation:**

La prosternation de récitation est recommandée pour le récitant et pour celui qui écoute intentionnellement, que ce soit dans la prière ou en dehors.

⁵¹³ Muslim (81)

⁵¹⁴ al-Bukhārī 1076 et Muslim 575)

Si le récitant ne se prosterne pas, l'auditeur ne se prosterne pas non plus, car l'auditeur suit le récitant.

Quant à celui qui entend la récitation sans avoir l'intention d'écouter, la prosternation de récitation ne lui est pas prescrite.

Cela se fonde sur ce qui a été rapporté de 'Uthmān (Qu'Allah l'agrée): Il passa près d'un récitant qui lisait un verset de prosternation, mais il ne se prosterna pas et dit: « La prosternation n'est prescrite que pour celui qui écoute intentionnellement. »⁵¹⁵

❖ Ce que l'on dit lors de la prosternation de récitation:

- « Subhāna rabbiyal-a'lā » (Gloire à mon Seigneur le Très-Haut), comme dans la prosternation de la prière.
- « Subhānaka Allāhumma rabbanā wa biḥamdik, Allāhumma ighfir lī » (Gloire à Toi, ô Allah notre Seigneur, et à Toi la louange. Ô Allah, pardonne-moi).⁵¹⁶
- « Sajada wajhī lilladhī khalaqahū wa shaqqa sam'ahū wa baṣarahū biḥawliḥi wa quwwatiḥi » (Mon visage s'est prosterné devant Celui qui l'a créé et qui a formé son ouïe et sa vue par Sa puissance et Sa force).⁵¹⁷
- « Allāhumma uktub lī biḥā 'indaka ajran, wa ḍa' 'annī biḥā wizran, waj'alhā lī 'indaka dhukhran, wa taqabbalhā minnī kamā taqabbaltahā min 'abdika Dāwūd » (Ô Allah, inscris pour moi, par cette prosternation, une récompense auprès de Toi; efface par elle un péché de moi ; fais-en pour moi une réserve auprès de Toi; et accepte-la de ma part comme Tu l'as acceptée de Ton serviteur David).⁵¹⁸

❖ Parmi les règles de la prosternation de récitation:

Il est recommandé, pour la prosternation de récitation, d'être en état de pureté rituelle et de faire face à la qibla. Dans la prière, on prononce le takbīr en

⁵¹⁵ 'Abd ar-Razzāq (334. 3)

⁵¹⁶ al-Bukhārī (794) et Muslim (484)

⁵¹⁷ Abū Dāwūd (1414) et at-Tirmidhī (580)

⁵¹⁸ at-Tirmidhī (3424)



descendant et en se relevant; en dehors de la prière, on prononce le takbīr uniquement en descendant.

- La prosternation de remerciement (Sujūd ach-Chukr)

La prosternation de remerciement est recommandée lorsque survient l'un des deux cas suivants:

- Lors du renouvellement d'un bienfait, comme l'annonce de la guidée ou de l'islam d'une personne, la victoire des musulmans, la naissance d'un enfant, et autres situations similaires.
- Lors de l'éloignement d'un malheur, comme celui qui échappe à la noyade, à l'incendie, au meurtre, à une destruction ou aux voleurs. Abū Bakra (Qu'Allah l'agrée) rapporte que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il recevait une nouvelle qui le réjouissait ou qu'il en était informé, se prosternait en remerciement envers Allah, Béni et Très-Haut.⁵¹⁹ Les règles et la manière de cette prosternation sont les mêmes que celles de la prosternation de récitation.

⁵¹⁹ Abū Dāwūd (2774)

❖ **Sa date:**

La bataille de Badr eut lieu le dix-septième jour du mois de Ramadan de la deuxième année de l'Hégire. C'est l'événement majeur par lequel Allah distingua la vérité du faux, honora l'islam et ses adeptes, et humilia la mécréance et ses partisans.

❖ **Ses causes:**

La cause de la bataille fut que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) apprit qu'une caravane appartenant à Quraych revenait du Châm sous la direction d'Abû Sufyân, accompagnée d'une trentaine d'hommes. C'était une caravane importante transportant de grandes richesses. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appela alors les gens à sortir pour l'intercepter, espérant qu'Allah la leur ferait obtenir. Il ne prépara pas cette expédition de manière conséquente et ne força personne à y participer, car il ne pensait pas rencontrer l'armée de La Mecque à la place de la caravane.

❖ **Ses événements:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sortit avec trois cent et quelques hommes. Ils ne disposaient que de deux chevaux: l'un appartenant à az-Zubayr ibn al-'Awwâm et l'autre à al-Miqdâd ibn 'Amr. Ils avaient soixante-dix chameaux, sur lesquels deux ou trois hommes se relayaient pour monter. Il laissa 'Abdullâh ibn Umm Maktûm comme représentant à Médine et pour diriger la prière.

Quant à Abû Sufyân, lorsqu'il apprit la sortie du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son intention, il engagea un homme pour se rendre rapidement à La Mecque et appeler Quraych à se mobiliser afin de protéger la caravane. Les polythéistes se levèrent alors en hâte, se préparèrent entièrement au départ, et aucun de leurs notables ne resta en arrière. Ils constituèrent une armée de mille combattants, avec cent chevaux, six cents cuirasses et de nombreux chameaux dont le nombre exact était inconnu.

Alors le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) consulta ses compagnons avant la bataille. Ils lui répondirent de la meilleure manière. Parmi leurs paroles figure



celle de Sa'd ibn Mu'adh qui dit: « Par Allah, ô Messenger d'Allah, si tu nous faisais traverser la mer, nous la traverserions avec toi. Avance donc avec nous, ô Messenger d'Allah, avec la bénédiction d'Allah »⁵²⁰.

Le Prophète ﷺ se réjouit de leurs paroles et de leur fermeté, et il dit: « Avancez et réjouissez-vous, car Allah m'a promis l'une des deux troupes », et il dit encore: « Par Allah, il me semble voir les lieux où ces gens tomberont! », puis il se mit à montrer du doigt en disant: « Ici sera la chute de tel homme, et ici la chute de tel autre demain, si Allah le veut ». 'Abdullâh ibn Mas'ûd rapporta: « Par Celui qui l'a envoyé avec la vérité, aucun d'entre eux ne manqua l'endroit que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait indiqué »⁵²¹.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) continua ensuite à prendre soin de l'armée et à l'organiser. Il confia l'étendard général à Muṣ'ab ibn 'Umayr, divisa l'armée en un détachement des Muhâjirûn dont il donna l'étendard à 'Alî ibn Abî Tâlib, et un détachement des Anṣâr dont il donna l'étendard à Sa'd ibn Mu'adh. Il plaça az-Zubayr ibn al-'Awwâm à l'aile droite, al-Miqdâd ibn 'Amr à l'aile gauche, et conserva le commandement général entre ses mains.

Les musulmans construisirent pour le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) un abri sur une hauteur, et choisirent un groupe pour assurer sa garde. Les musulmans passèrent la nuit précédant la bataille dans le calme, un sommeil léger les envahit. Quant au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), il passa la nuit à prier et à invoquer son Seigneur. Lorsque la bataille commença et que le combat s'intensifia, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) redoubla d'invocations et supplia Allah avec une grande insistance, au point que son manteau tombait de ses épaules. Abû Bakr le remettait en place en disant: « Ô Messenger d'Allah, Allah accomplira certes pour toi ce qu'Il t'a promis ».

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) disait: « Ô Allah, si Tu fais périr ce petit groupe, Tu ne seras plus adoré sur la terre »⁵²². C'est à cela que se rapporte la parole d'Allah, le Très-Haut: « Lorsque vous imploriez le secours de votre

⁵²⁰ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (3/262)

⁵²¹ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (3/262).

⁵²² Muslim (1763)

Seigneur, Il vous répondit: “Je vais certes vous renforcer par mille anges envoyés les uns à la suite des autres” »⁵²³.

❖ **Ses conséquences:**

Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) s’assoupit un court instant, puis releva la tête en disant: « Réjouis-toi, ô Abû Bakr! Le secours d’Allah t’est parvenu. Voici Jibrîl tenant la bride de son cheval, le conduisant sur les hauteurs de la bataille »⁵²⁴.

Allah soutint alors Son Messenger par des soldats venus de Lui, la victoire fut accordée aux croyants, et la racine des mécréants fut tranchée. Soixante-dix polythéistes furent tués, dont la plupart étaient des chefs et des notables, tels qu’Abû Jahl et Umayya ibn Khalaf. Soixante-dix autres furent faits prisonniers, et le reste s’enfuit en déroute. Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) retourna ensuite à Médine, soutenu et victorieux.

⁵²³ [Al-Anfâl : 9]

⁵²⁴ Sîrat Ibn Hishâm (1/626)



❖ Son nom et sa naissance:

Il est le noble Compagnon 'Abd Allâh ibn Qays ibn Ḥaffâr, Abû Mûsâ al-Ash'arî. Il est connu à la fois par son nom et par sa kunya. Sa mère est Zabyah bint Wahb, de la tribu d'Ash'ar; elle embrassa l'islam et mourut à Médine.

❖ Sa vie et ses mérites:

Abû Mûsâ al-Ash'arî faisait partie des grands imams parmi les Compagnons (Qu'Allah l'agrée). Il était de constitution légère, courageux, audacieux, juriste, et doté d'une grande sagesse dans la fatwa et le jugement. Il arriva à La Mecque aux débuts de l'islam, embrassa la foi et accomplit les deux émigrations. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua pour lui en disant: « Ô Allah, pardonne le péché de 'Abd Allâh ibn Qays et fais-le entrer, au Jour de la Résurrection, dans une entrée honorable »⁵²⁵. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le nomma, avec Mu'âdh ibn Jabal, gouverneur au Yémen, chacun étant responsable d'un district⁵²⁶.

'Alî (Qu'Allah l'agrée) fut interrogé sur le rang d'Abû Mûsâ dans la science, et il répondit: « Il a plongé profondément dans la science »⁵²⁷.

Il avait également une très belle voix dans la récitation du Coran, une lecture douce et un profond recueillement. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui dit: « Si tu m'avais vu hier soir alors que j'écoutais ta récitation, tu as certes reçu une flûte parmi les flûtes de la famille de Dâwûd »⁵²⁸.

'Umar (Qu'Allah l'agrée), chaque fois qu'il voyait Abû Mûsâ⁵²⁹, l'appelait pour qu'il lui récite le Livre d'Allah, en lui disant: « Fais-nous aspirer à notre Seigneur, ô Abû Mûsâ. » Abû Mûsâ (Qu'Allah l'agrée), fut l'un des gouverneurs conquérants. Il participa aux conquêtes du Shâm, ouvrit al-Ahwâz et Ispahan, puis fut nommé gouverneur de Bassora. Ensuite, il s'installa à Koufa, où les habitants se mirent

⁵²⁵ al-Bukhârî (4323) et Muslim (2498)

⁵²⁶ al-Bukhârî (4341)

⁵²⁷ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2/388)

⁵²⁸ al-Bukhârî (5048) et Muslim (793)

⁵²⁹ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2/398)

d'accord sur son autorité. Il fut également l'un des deux arbitres acceptés par 'Alî et Mu'âwiya (Qu'Allah les agrée tous deux) après la bataille de Siffîn.

Avant sa mort, il redoubla d'efforts dans l'adoration. On lui dit alors: « Si seulement tu te ménageais un peu et prenais soin de toi. » Il répondit: « Les chevaux, lorsqu'ils approchent de la fin de leur course, donnent tout ce qu'ils ont. Et ce qu'il me reste de ma vie est encore moins que cela »⁵³⁰.

❖ **Sa mort:**

Il décéda (Qu'Allah l'agrée) en l'an quarante-deux de l'Hégire à La Mecque; selon une autre version, à Koufa.

⁵³⁰ Shu'ab al-Îmân (13/202)



Teste tes connaissances – Semaine 24 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut: { 'ā' ilan }? a) égaré. b) pauvre. c) orphelin.
hadith	Question: L'invocation de l'opprimé contre son oppresseur est exaucée: a) si l'opprimé est musulman. b) si l'oppresseur est musulman. c) même si l'opprimé est mécréant.
'Aqîda	Question: Quelle est la définition de l'invisible (al-ghayb)? a) ce qui est absent et caché aux sens. b) ce qui concerne uniquement les événements futurs. c) ce qui concerne uniquement les événements passés
fiqh	Question: Quel est l'état de Satan lorsque l'être humain se prosterne devant Allah, le Très-Haut? a) il pleure. b) il rit. c) il se moque.

Sîra	Question: La bataille de Badr a eu lieu en l'an? a) 2 H. b) 3 H. c) 4 H.
Compagnons	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a témoigné en faveur d'Abû Mûsâ al-Ash'arî concernant? a) la précision du tir. b) la beauté de la voix. c) la perfection de l'intelligence.



La vingt-cinquième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. N'avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine? Et Nous t'avons déchargé de ton fardeau, qui accablait ton dos. Et Nous avons élevé pour toi ta renommée. Car avec la difficulté vient certes la facilité, oui, avec la difficulté vient certes la facilité. Lorsque tu te libères (des occupations), alors consacre-toi (à l'adoration), et vers ton Seigneur tourne ton désir.

❖ **Thème de la sourate:**

Elle expose les bienfaits par lesquels Allah, le Très-Haut, a honoré Son Messager: l'ouverture de sa poitrine, le pardon de ses péchés et l'élévation de sa mention.

❖ **Mots difficiles:**

wadha'nā	Nous avons ôté et pardonné.
wizraka	ton péché.
anqada	a lourdement pesé.
fa-idhā faraghta	lorsque tu es libéré des occupations de ce monde.
fansab	efforce-toi dans l'adoration.
farghab	tourne-toi (vers Allah), demande et implore.

❖ **Sens général:**

La sourate Ach-Charh (L'Ouverture/ L'Élargissement) fait partie des sourates mecquoises. Allah y rappelle à Son Messager trois grands bienfaits:

1. L'élargissement de sa poitrine: afin qu'elle puisse contenir la Révélation et les lois de la religion, et qu'elle supporte ce qu'il subit de la part de son peuple comme propos offensants et paroles mensongères.
2. L'allègement de son fardeau: comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: « Afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs »⁵³¹.

⁵³¹ Sourate Al-Fath, (2)



3. L'élévation de sa mention: Allah a associé le nom de Son Prophète à Son propre Nom, dans le tachahhoud, dans l'appel à la prière (adhân), l'iqâma, et ailleurs.

Ensuite, la sourate se conclut par une immense bonne nouvelle: chaque fois qu'il y a une difficulté et une épreuve, l'aisance et le soulagement l'accompagnent. À ce sujet, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Le soulagement vient avec l'épreuve, et avec la difficulté vient certes la facilité »⁵³².

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

1. La mise en évidence des bienfaits d'Allah, le Très-Haut, envers Son Prophète et l'élévation de son rang auprès de Lui.
2. L'annonce de la délivrance accordée par Allah, et que, avec toute difficulté, il y a toujours une facilité, en tout temps et à jamais.
3. Le musulman doit se tourner uniquement vers son Seigneur, n'espérer que Sa grâce et ne placer son espoir qu'en Lui seul.
4. La vie du croyant ne comporte ni divertissement vain, ni futilité, ni temps perdu.

⁵³² At-Tirmidhî (2516)

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Fait partie de la perfection de l'islam d'une personne le fait de délaisser ce qui ne la concerne pas** »⁵³³.

❖ **Explication:**

Ce hadith constitue un fondement majeur dans l'éducation et la purification de l'âme, ainsi que dans sa préservation contre les vices, les défauts et tout ce qui est inutile et sans profit.

Parmi les signes de la beauté de l'islam d'un individu et de la perfection de sa foi figure le fait qu'il délaisse ce qui ne le concerne pas: paroles, regards, écoutes, gestes violents, déplacements, pensées, ainsi que l'ensemble de ses actes apparents et intérieurs.

❖ **Les enseignements tirés du hadith:**

1. Ce hadith est un fondement de la noblesse morale chez le musulman et un signe distinctif de sa droiture parmi sa famille et ses pairs.
2. Le fait de délaisser ce qui ne concerne pas l'individu permet de préserver son temps et d'assurer la protection de sa religion.
3. Le hadith encourage à investir son temps dans ce qui est bénéfique: si la perfection de l'islam d'une personne réside dans le fait de délaisser ce qui ne la concerne pas, alors elle réside aussi dans le fait de s'occuper de ce qui la concerne réellement.
4. Les degrés de l'islam varient selon les personnes, et il gagne en beauté par certaines œuvres.

⁵³³ at-Tirmidhî (2318)



❖ Les catégories du polythéisme:

Le polythéisme se divise en deux catégories:

un polythéisme majeur qui fait sortir de l'islam, et un polythéisme mineur qui n'en fait pas sortir.

- **Le polythéisme majeur:** C'est le fait d'associer autre qu'Allah à Allah dans ce qui relève exclusivement de Ses attributs et de Ses droits. Allah, le Très-Haut, a rapporté à ce sujet la parole des polythéistes: (Par Allah! Nous étions certes dans un égarement évident, lorsque nous vous égalions au Seigneur des mondes)⁵³⁴.

C'est ce type de polythéisme qu'Allah ne pardonne pas, comme Il l'a dit. (Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés, mais Il pardonne ce qui est en deçà de cela à qui Il veut. Et quiconque associe à Allah s'est égaré d'un égarement profond)⁵³⁵.

Parmi ses exemples les plus manifestes: vouer un acte d'adoration à autre qu'Allah, comme invoquer autre qu'Allah, sacrifier pour autre qu'Allah, faire un vœu pour autre qu'Allah, ou encore se rapprocher des occupants des tombes, des djinns ou des démons par des formes d'adoration.

- **Quant au polythéisme mineur:** Il désigne tout ce que la législation islamique a qualifié de polythéisme sans atteindre le degré du polythéisme majeur. Il englobe toute voie et tout moyen menant au polythéisme majeur, qu'il s'agisse des intentions, des paroles ou des actes, tels que l'ostentation (riyâ'), l'admiration de soi ('ujb) et les superstitions (ṭiyarah).

❖ La différence entre le polythéisme majeur et le polythéisme mineur:

Les textes religieux ont clairement établi qu'il existe des différences entre le polythéisme majeur et le polythéisme mineur. Parmi les plus importantes:

⁵³⁴ [Ach-Chu'arâ' : 97-98]

⁵³⁵ [An-Nisâ' : 116]

1. Le polythéisme majeur fait sortir de l'islam, tandis que le polythéisme mineur n'en fait pas sortir.
2. Le polythéisme majeur entraîne l'éternité en Enfer pour celui qui le commet, alors que le polythéisme mineur n'y condamne pas à l'éternité.
3. Le polythéisme majeur annule l'ensemble des œuvres, tandis que le polythéisme mineur n'annule que l'acte qu'il a entaché.
4. Le polythéisme majeur implique la réprobation totale de son auteur et l'interdiction de l'alliance avec lui, même s'il s'agit d'un proche parent. En revanche, celui qui commet un polythéisme mineur est réprouvé et désavoué à hauteur de ce qu'il porte de polythéisme mineur, mais il est aimé et soutenu à proportion de son monothéisme.
5. Le polythéisme mineur diminue la foi, tandis que le polythéisme majeur l'annule et la détruit totalement



❖ Son mérite:

Les musulmans sont unanimes sur le fait que l'accomplissement des cinq prières quotidiennes en groupe dans les mosquées fait partie des plus grandes obéissances et constitue un rite majeur de l'islam. De nombreux textes ont été rapportés pour en exposer le mérite et l'immense récompense, parmi lesquels:

- La parole d'Allah, le Très-Haut: (Dans des maisons qu'Allah a permis d'élever et où Son Nom est invoqué; on y Le glorifie matin et soir, des hommes que ni le commerce ni la vente ne distraient de l'évocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière et de l'acquittement de la zakât. Ils craignent un jour où les cœurs et les regards seront bouleversés)⁵³⁶.
- Et Sa parole, le Très-Haut: (Ne peuplent les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, acquittent la zakât et ne craignent qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient parmi les bien-guidés)⁵³⁷.
- Et la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La prière en groupe est supérieure à la prière accomplie seul de vingt-sept degrés »⁵³⁸
- Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La prière de l'homme en groupe est multipliée par rapport à sa prière dans sa maison ou dans son marché de vingt-cinq fois. Cela parce que, lorsqu'il fait ses ablutions et les accomplit correctement, puis sort vers la mosquée sans que rien ne le pousse si ce n'est la prière, il ne fait aucun pas sans qu'un degré ne lui soit élevé et qu'un péché ne lui soit effacé. Lorsqu'il prie, les anges ne cessent de prier pour lui tant qu'il reste à sa place de prière: "Ô Allah, prie sur lui; ô Allah, fais-lui miséricorde." »⁵³⁹.

⁵³⁶ [An-Nūr : 36–37].

⁵³⁷ [At-Tawba : 18]

⁵³⁸ al-Bukhārī (645) et Muslim (650)

⁵³⁹ al-Bukhārī (647) et Muslim (694)

❖ **Sa sagesse:**

Allah, le Très-Haut, a légiféré la prière en groupe en raison de grandes sagesse et de bénéfices manifestes, parmi lesquels:

- Le renforcement des liens entre les musulmans, l'instauration de l'affection et de l'amour entre eux, et l'élimination de l'animosité, de la rupture et des rancunes.
- La manifestation de la force des musulmans, de leur cohésion et de leur unité, ce qui provoque la colère et la crainte de leurs ennemis.
- L'encouragement à accomplir les bonnes œuvres, lorsque le musulman voit l'ardeur et l'engagement de ses frères musulmans.
- Le fait que les voisins apprennent à connaître la situation les uns des autres: ils visitent les malades, accompagnent les funérailles, secourent l'affligé et instruisent l'ignorant.

❖ **Son jugement (statut juridique):**

La prière en groupe est obligatoire dans les mosquées pour les cinq prières quotidiennes, pour les hommes à l'exclusion des femmes et des enfants.

Les preuves de cela:

- La parole d'Allah, le Très-Haut: (Et lorsque tu es parmi eux et que tu diriges la prière pour eux, qu'un groupe d'entre eux se tienne avec toi)⁵⁴⁰.
- Allah n'a pas accordé de dispense pour délaisser la prière en groupe même en situation de peur; à plus forte raison en situation de sécurité.
Et la parole du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les prières les plus lourdes pour les hypocrites sont la prière de 'ishâ' et celle de fajr. S'ils savaient ce qu'elles contiennent comme récompense, ils s'y rendraient même en rampant. J'ai certes envisagé d'ordonner que la prière soit établie, puis de charger un homme de diriger les gens, ensuite de partir avec des hommes portant des fagots de bois vers ceux qui ne participent pas à la prière, afin de brûler leurs maisons sur eux »⁵⁴¹.

⁵⁴⁰ [An-Nisâ' : 102]

⁵⁴¹ al-Bukhârî (644) et Muslim (651)



- Et la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à l'homme aveugle qui n'avait personne pour le guider vers la mosquée: « Entends-tu l'appel à la prière? » Il répondit: « Oui. » Il dit alors: « Réponds-y. »⁵⁴².

⁵⁴² Muslim (653)

❖ **Sa date:**

Elle eut lieu un samedi, au milieu du mois de Shawwâl de la deuxième année de l'Hégire, moins d'un mois après la victoire des musulmans lors de la bataille de Badr.

❖ **Ses causes:**

Cette expédition fut menée contre l'une des tribus juives de Médine, les Banû Qaynuqâ', qui étaient forgerons et orfèvres.

La raison de leur siège fut la suivante: une femme musulmane se rendit chez l'un des orfèvres juifs. Les juifs rusèrent contre elle au marché afin de la contraindre à découvrir son visage, mais elle refusa. Alors, l'un d'eux attacha ses vêtements par derrière; lorsqu'elle se leva, sa nudité fut dévoilée. Les juifs se mirent à rire de cela.

Un musulman présent au marché prit alors sa défense et tua le juif qui avait commis cet acte. Les juifs, furieux pour lui, tuèrent à leur tour le musulman⁵⁴³.

❖ **Ses événements:**

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) apprit leur rupture du pacte, l'accroissement de la haine dans leurs cœurs et la manifestation de leur hostilité envers les musulmans, il prépara son armée et confia la responsabilité de Médine à Abû Lubâba Bashîr ibn 'Abd al-Mundhir.

Il marcha contre eux et les assiégea pendant deux semaines. Leur nombre était d'environ sept cents hommes, jusqu'à ce qu'ils se soumettent au jugement des musulmans, au début du mois de Dhû al-Qa'da.

❖ **Ses conséquences:**

'Abd Allâh ibn Ubayy ibn Salûl se rendit auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour intercéder en leur faveur et insista pour qu'il leur accorde le pardon, car ils étaient les alliés des Khazraj et qu'il en était le chef. Le Prophète ﷺ (Paix et

⁵⁴³ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (5/319)



bénédiction sur lui) les laissa donc partir, mais la peur s'était déjà emparée de leurs cœurs. Beaucoup d'entre eux quittèrent alors Médine pour se rendre en Syrie et à Khaybar⁵⁴⁴.

⁵⁴⁴ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (5/320)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Abû Hurayra 'Abd ar-Raḥmân ibn Ṣakhr ad-Dawsî. Il disait à propos de son nom et de sa kunya: « Mon nom à l'époque préislamique était 'Abd Shams, puis le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) me nomma 'Abd ar-Raḥmân. Quant à ma kunya Abû Hurayra, elle m'a été donnée parce que je gardais les troupeaux de ma famille et que j'avais un petit chat avec lequel je jouais; on me surnomma alors à cause de cela »⁵⁴⁵.

❖ Sa vie et ses mérites:

Il était, (Qu'Allah l'agrée), au visage clair, à la barbe rousse, doux, facile à vivre, indulgent et bienveillant. Il embrassa l'islam au début de la septième année de l'Hégire, entre l'événement de al-Ḥudaybiya et l'expédition de Khaybar. Il se convertit à l'islam sur la terre de son peuple, les Daws, par l'intermédiaire d'aṭ-Ṭufayl ibn 'Amr (Qu'Allah l'agrée), puis se rendit à Médine en tant qu'émigré.

Il rapporte (Qu'Allah l'agrée): « Lorsque je me rendis auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), je dis en chemin: Quelle nuit longue et pénible elle fut, mais elle m'a sauvé de la demeure de la mécréance. Un esclave m'appartenant s'enfuit sur la route. Lorsque j'arrivai auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et que je lui prêterai serment d'allégeance, alors que j'étais assis auprès de lui, l'esclave apparut. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) me dit: "Ô Abû Hurayra, voici ton esclave." Je répondis: "Je l'affranchis pour la Face d'Allah." Et je l'affranchis »⁵⁴⁶.

Il faisait partie des gens de la Ṣuffa, parmi les pauvres. Il demeurait assidûment à la mosquée et faisait preuve de patience face à la dureté de la vie et à la pauvreté. Il disait (Qu'Allah l'agrée): « Je me suis vu un jour tomber évanoui entre le minbar du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et la chambre de 'Â'isha.

⁵⁴⁵ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (2/587)

⁵⁴⁶ al-Bukhârî (2531)



Quelqu'un venait alors poser son pied sur mon cou, pensant que j'étais fou. Or je n'étais pas fou: je ne souffrais que de la faim »⁵⁴⁷.

Il (Qu'Allah l'agrée) fut le Compagnon qui mémorisa le plus les récits du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et celui qui rapporta le plus de hadiths de sa part. Il était un imam, un juriste éminent, doté d'une grande capacité d'écoute et de mémorisation: il écoutait avec attention, comprenait puis retenait. Al-Bukhârî a dit à son sujet: « Environ huit cents savants ont rapporté de lui, et il était le plus mémorisateur de hadiths de son époque »⁵⁴⁸.

Les musulmans furent unanimes quant à son amour, son respect et la préservation de son rang et de sa valeur. Il disait (Qu'Allah l'agrée): « Par Allah, Allah n'a créé aucun croyant qui entende parler de moi sans qu'il ne m'aime. » On lui demanda: « Comment le sais-tu? »

Il répondit: « Ma mère était polythéiste et je l'appelais à l'islam, mais elle refusait. Un jour, je l'appelai encore et elle prononça à propos du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) des paroles que je détestais. Je me rendis alors auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en pleurant, je l'en informai et lui demandai d'invoquer Allah pour elle. Il dit: “Ô Allah, guide la mère d'Abû Hurayra.”

Je sortis alors en courant pour lui annoncer la bonne nouvelle. Arrivé chez elle, je trouvai la porte entrouverte, j'entendis le bruit de l'eau et ses pas. Elle me dit: “Reste où tu es.” Puis elle ouvrit la porte, ayant enfilé sa tunique à la hâte sans mettre son voile, et dit : “J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muhammad est Son serviteur et Son Messenger.”

Je retournai alors vers le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en pleurant de joie comme j'avais pleuré de tristesse auparavant. Je l'en informai et lui dis: “Invoque Allah afin qu'Il me fasse aimer, moi et ma mère, de Ses serviteurs croyants.”

⁵⁴⁷ al-Bukhârî (7324)

⁵⁴⁸ At-Tadhkira d'adh-Dhahabî (1/33)

Il dit alors: “Ô Allah, fais aimer ce serviteur à Toi et sa mère à Tes serviteurs croyants, et fais qu’ils aiment les croyants.” »⁵⁴⁹.

❖ **Son décès:**

Il décéda à al-‘Aqîq en l’an cinquante-neuf de l’Hégire, à l’âge de soixante-dix-huit ans. Son corps fut transporté à Médine, et la prière funéraire fut dirigée par l’émir de Médine, al-Walîd ibn ‘Utba ibn Abî Sufyân.

⁵⁴⁹ Muslim (2491)



Teste tes connaissances – Semaine 25 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de « fansab »? a) Place ta confiance en Allah. b) Efforce-toi dans la recherche de la subsistance. c) Applique-toi avec sérieux dans l'adoration.
hadith	Question: Fait partie de la perfection de l'islam de la personne? a) Le fait de délaisser ce qui la concerne. b) Le fait de délaisser ce qui ne la concerne pas. c) Le fait de délaisser ce qui la concerne et ce qui ne la concerne pas.
'Aqîda	Question: Celui qui commet le polythéisme majeur? a) Ses bonnes et mauvaises actions seront pesées. b) Allah ne lui pardonnera pas. c) S'il plaît à Allah, Il lui pardonnera, et s'Il veut, Il le châtiara
fiqh	Question: La prière des hommes en groupe dans les mosquées pour les cinq prières quotidiennes est? a) Obligatoire. b) Recommandée. c) Une condition.

Sîra	Question: L'expédition des Banû Qaynuqâ' a eu lieu après la bataille de? a) Badr. b) Uḥud. c) Al-Khandaq (la Tranchée).
Compagnons	Question: Le nom d'Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée) à l'époque préislamique était? a) 'Abd al-Ka'ba. b) 'Abd al-'Uzzâ. c) 'Abd Shams



La vingt-sixième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Par le soleil et sa clarté, et par la lune lorsqu'elle le suit, et par le jour lorsqu'il l'éclaire, et par la nuit lorsqu'elle le couvre, et par le ciel et Celui qui l'a construit, et par la terre et Celui qui l'a étendue, et par l'âme et Celui qui l'a parfaitement façonnée, et lui a alors inspiré sa perversité et sa piété. A certes réussi celui qui la purifie, et a certes perdu celui qui la corrompt. Les Thamûd ont traité de mensonge par leur tyrannie, lorsque le plus misérable d'entre eux se leva. Le Messenger d'Allah leur dit: "La chamelle d'Allah et son droit à l'abreuvement." Mais ils le traitèrent de menteur et la mutilèrent; alors leur Seigneur les anéantit pour leur péché et les rendit tous égaux dans le châtement, sans craindre les conséquences.

❖ **Thème de la sourate:**

Affirmer, par le serment le plus long du Coran, l'importance de la purification de l'âme par les actes d'obéissance, et la perte de celui qui la corrompt par les péchés.

❖ **Mots difficiles:**

talāhā	elle suit le soleil dans son lever.
jallāhā	il a dissipé l'obscurité de la nuit, l'a éclairée.
yaghshāhā	il couvre la terre de son obscurité.
ṭahāhā	Il l'a étendue.
sawwāhā	Il a parachevé sa création.
fa-alhamahā	Il lui a montré et expliqué.
fujūrahā wa taqwāhā	le chemin du mal et le chemin du bien.
zakkāhā	il l'a purifiée et développée par l'obéissance.
khāba	il a échoué, il a perdu.
dassāhā	il a dissimulé et amoindri son âme par les péchés.
bi-ṭughyāhā	en raison de leur tyrannie.
Nāqatullāhi wa suqyāhā	prenez garde à la chamelle d'Allah, ne lui faites aucun mal et ne portez pas atteinte à son droit à l'eau.



fa-‘aqrūhā	ils la mutilèrent/ l’égorgèrent.
Fadamdam	Puis Il fit s’abattre sur eux le châtiment et les anéantit.
fa-sawwāhā	Il les engloba tous dans le châtiment; aucun d’entre eux n’y échappa.
‘uqbāhā	la conséquence, l’issue de ce qui s’est abattu sur eux.

❖ Le sens global:

Cette sourate fait partie des sourates mecquoises. Allah, le Très-Haut, y ouvre par des serments prêtés à Ses créatures grandioses, témoignant de la perfection de Sa puissance et de Son unicité.

Elle affirme la réussite de celui qui purifie son âme et la raffine par la foi et l’obéissance, et la perte de celui qui la néglige par la mécréance et les péchés.

Puis Allah, le Très-Haut, cite l’exemple du peuple de Thamūd et ce qui les a frappés, afin que tout opposant et négateur en tire une leçon. Lorsqu’ils ont traité leur messenger de menteur et mutilé la chamelle, Allah les a tous anéantis. Il ne craint nullement les conséquences de leur destruction ni de ce qu’Il a fait descendre sur eux, car Il n’est pas interrogé sur ce qu’Il fait, et Il leur a infligé ce qu’ils méritaient.

❖ Les enseignements tirés de la sourate:

1. L’importance de la purification de l’âme et de son nettoyage des mauvaises intentions, des actes répréhensibles et des mauvais comportements.
2. Allah, le Très-Haut, a créé l’âme humaine disposée aussi bien au bien qu’au mal, capable de choisir l’un des deux chemins.
3. Les péchés sont une cause des châtiments dans la vie d’ici-bas.
4. Ceux qui coopèrent dans la désobéissance sont tous associés dans le péché.

Lundi : Table du Hadith**La réprobation de la parole excessive, des questions excessives et du gaspillage des biens**

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Allah est satisfait pour vous de trois choses et Il déteste pour vous trois choses.**

Il est satisfait pour vous que vous L'adoriez sans rien Lui associer, que vous vous attachiez tous ensemble au Cordon d'Allah et que vous ne vous divisiez pas.

Et Il déteste pour vous les “on dit et on dit”, les questions excessives et le gaspillage des biens. »⁵⁵⁰

❖ Explication:

Ce hadith affirme l'attribut de l'agrément (ar-riḍā) pour Allah, le Très-Haut, et mentionne ce à quoi il se rapporte, ainsi que l'attribut de la réprobation (al-karāha) et ce à quoi il se rapporte.

En effet, Allah, le Très-Haut, par Sa générosité envers Ses serviteurs, leur ordonne et agrée pour eux ce qui contient leur intérêt et leur bonheur ici-bas et dans l'au-delà: L'adorer sans Lui associer quoi que ce soit, Lui vouer un culte sincère, et s'attacher à Son Cordon — qui est Sa religion, le lien entre Lui et Ses serviteurs — afin qu'ils s'y conforment ensemble, unis et solidaires dans le bien et la piété.

Allah, le Très-Haut, déteste pour Ses serviteurs ce qui leur cause du tort et entraîne leur malheur ici-bas et dans l'au-delà. Parmi cela, il y a la multiplication des « on dit et on dit », car elle mène au mensonge, à la naissance des discordes, à l'éloignement des cœurs et à l'occupation par des choses nuisibles au détriment de ce qui est bénéfique.

Il déteste également pour Ses serviteurs les questions excessives, comme demander de l'argent et des biens mondains sans besoin ni nécessité, ou poser des questions de science par esprit de contestation et de difficulté.

⁵⁵⁰ Muslim (1715)



Il déteste aussi le gaspillage des biens, soit en négligeant de les préserver jusqu'à ce qu'ils soient exposés au vol ou à la perte, soit en les dépensant dans des choses nuisibles ou inutiles.

❖ **Ce qu'on tire du hadith:**

- 1.** L'affirmation de l'attribut de l'agrément (la satisfaction) d'Allah, le Très-Haut, d'une manière qui convient à Sa majesté et à Sa grandeur.
- 2.** L'amour d'Allah pour le tawhîd (l'unicité), qui est le but pour lequel Allah a créé les djinns et les êtres humains.
- 3.** L'obligation de se prémunir contre le polythéisme (shirk), qu'il soit mineur ou majeur.
- 4.** L'importance de s'attacher à la religion, de l'unité des serviteurs autour d'elle, et de leur coopération dans le bien et la piété.
- 5.** L'obligation de préserver sa langue de toute parole inutile et sans bénéfice.
- 6.** L'importance de veiller à la préservation des biens et de les dépenser dans ce qui est utile et bénéfique.

Le polythéisme mineur comporte de nombreuses formes, dont l'explication est mentionnée dans le Coran et la Sunna. Parmi elles:

- 1. L'ostentation (ar-riyā'):** C'est le fait de montrer l'acte d'adoration afin que les gens le voient et en fassent l'éloge. Il s'agit d'un polythéisme dans les intentions et les objectifs, qui contredit la perfection du monothéisme et annule l'œuvre à laquelle il est associé. Le danger de l'ostentation pour la communauté est plus grave que celui du faux Messie (al-Masīḥ ad-Dajjāl), en raison de sa grande discrétion et de ses effets néfastes. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineur. » Ils dirent: « Ô Messenger d'Allah, qu'est-ce que le polythéisme mineur? » Il répondit: « L'ostentation. »⁵⁵¹
- 2. Jurer par autre qu'Allah:** D'après sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui jure par autre qu'Allah a certes mécru ou commis un polythéisme »⁵⁵². Et il a dit également: « Allah vous interdit de jurer par vos pères »⁵⁵³.
- 3. Dire: « Sans Allah et toi », ou « Ce qu'Allah a voulu et ce que tu as voulu », ou « Je n'ai qu'Allah et toi », ou « Ceci fait partie des bénédictions d'Allah et de tes bénédictions ».** La formulation correcte est de dire: « Sans Allah puis toi », « Ce qu'Allah a voulu puis ce que tu as voulu », et autres expressions similaires. Ainsi, on fait dépendre la volonté du serviteur de la volonté d'Allah. En effet, la conjonction « et » en langue arabe indique l'égalité et l'association, tandis que « puis » indique l'ordre et la succession avec une différence de degré. Ibn 'Abbās (qu'Allah les agrée) a dit à propos de la parole d'Allah, le Très-Haut: (Ne donnez donc pas des égaux à Allah alors que vous savez)⁵⁵⁴: « Les égaux (al-andād), c'est le polythéisme, plus discret que le pas d'une fourmi sur une pierre noire dans l'obscurité de la nuit; comme le fait de dire: "Par Allah et par ta vie..." » « Par ta vie, ô untel », « par ma vie », ou encore dire: « Si ce n'était ce chien, les voleurs seraient venus hier soir »,

⁵⁵¹ Aḥmad (23680) et aṭ-Ṭabarānī (4301)

⁵⁵² at-Tirmidhī (1535) et Abū Dāwūd (3251)

⁵⁵³ al-Bukhārī (6647) et Muslim (1646)

⁵⁵⁴ al-Baqarah, verset (22)



ou: « Si ce n'étaient les canards dans la maison, les voleurs seraient entrés », ou la parole d'un homme à son compagnon: « Ce qu'Allah a voulu et ce que tu as voulu », ou encore: « Sans Allah et untel »⁵⁵⁵.

4. Porter des anneaux, des fils ou des amulettes pour lever un mal ou le repousser, ou par crainte du mauvais œil ou des djinns: cela relève du polythéisme mineur, car on considère comme cause ce qui n'est ni une cause légale (religieuse) ni une cause naturelle. C'est un mensonge contre la Loi révélée et contre le décret divin. De plus, celui qui les porte n'est pas à l'abri de voir son cœur s'y attacher par désir ou par crainte.
5. Vouloir, par une œuvre dont le but est normalement la Face d'Allah, un intérêt parmi les biens de ce monde : cela constitue un polythéisme mineur, et annule la récompense de l'œuvre qui l'accompagne. Tel est le cas de celui qui accomplit le pèlerinage, qui fait l'appel à la prière ou qui dirige les gens dans la prière pour l'argent, ou encore de celui qui apprend la science religieuse pour la renommée et la notoriété. À ce sujet, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Malheur à l'esclave du dinar, malheur à l'esclave du dirham, malheur à l'esclave du vêtement luxueux, malheur à l'esclave du manteau de velours: s'il reçoit, il est satisfait, et s'il ne reçoit pas, il est mécontent. »⁵⁵⁶

⁵⁵⁵ Ibn Abī Ḥātim (230)

⁵⁵⁶ al-Bukhārī (2887)

L'imamat et la prière en groupe comportent de nombreuses règles qu'il convient au musulman de connaître et de respecter. Parmi elles:

1. Il est recommandé que les personnes douées de raison et de discernement (oulou al-aḥlâm wa-n-nuhâ), c'est-à-dire les gens de mérite, d'intelligence, de sagesse et de calme, se tiennent proches de l'imam, juste derrière lui. Cela est fondé sur la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Que se tiennent près de moi, parmi vous, ceux qui sont doués de raison et de discernement, puis ceux qui viennent après eux, puis ceux qui viennent après eux »⁵⁵⁷. La sagesse en est qu'ils puissent corriger l'imam dans sa récitation s'il en a besoin, et qu'il puisse en désigner un parmi eux comme remplaçant s'il lui arrive quelque chose.
2. Il n'est pas permis d'accomplir une prière surérogatoire après que la prière obligatoire a été annoncée par l'iqâma. Lorsque le muezzin commence l'iqâma, il n'est permis à personne de débiter une prière surérogatoire. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque la prière est établie, il n'y a de prière que la prière obligatoire »⁵⁵⁸. En revanche, si l'iqâma est proclamée alors que la personne a déjà commencé une prière surérogatoire, elle peut l'achever rapidement, ou bien l'interrompre.
3. La prière de l'homme seul derrière un rang n'est pas valide, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n'y a pas de prière pour celui qui prie seul derrière le rang »⁵⁵⁹. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vit un homme prier seul derrière le rang et lui ordonna de recommencer sa prière⁵⁶⁰. Cependant, si le rang est complet et qu'il lui est impossible d'y entrer, sa prière en solitaire est valide, car l'obligation tombe en cas d'incapacité.
4. Si l'imam commet une erreur dans sa prière, les hommes disent « Subḥân Allah », et les femmes applaudissent. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur

⁵⁵⁷ Muslim (432)

⁵⁵⁸ Muslim (710)

⁵⁵⁹ Aḥmad (4/23) et Ibn Mâjah (1003)

⁵⁶⁰ Aḥmad (4/228) et Abû Dâwûd (682)



lui) a dit: « La glorification (tasbîh) est pour les hommes, et l'applaudissement est pour les femmes »⁵⁶¹.

5. Si l'imam se lève pour accomplir une rak'a supplémentaire, ceux qui prient derrière lui ne le suivent pas; ils disent Subhân Allah et l'attendent assis. Celui qui le suit en connaissance de cause voit sa prière annulée.
6. Si l'imam se trompe dans la récitation, le fidèle qui connaît le Coran et qui est le plus proche le corrige. Il ne convient pas de le perturber par la multiplicité des voix.
7. La Sunna veut que la personne arrivée en retard (al-masbûq) entre en prière avec l'imam dans l'état où il se trouve, qu'il soit debout, incliné (rukû'), prosterné (sujûd) ou autre.
8. Si le retardataire entre alors que l'imam est en inclinaison, il prononce le takbîr d'entrée en prière (takbîrat al-ihrâm) debout, puis prononce un second takbîr et s'incline. Le takbîr d'entrée en prière doit impérativement être prononcé en position debout. Quant au takbîr de l'inclinaison, il est recommandé de le prononcer ensuite; s'il se contente du seul takbîr d'entrée, cela lui suffit et remplace celui de l'inclinaison.
9. Lorsque l'imam a terminé la seconde salutation finale (taslîma), le retardataire se lève pour accomplir les unités de prière manquées. Il est erroné de se lever pendant la salutation de l'imam, car cela n'est pas permis.
10. Si certains arrivent en retard et manquent la prière en groupe avec l'imam attiré, il leur est permis d'accomplir une seconde prière en groupe dans la même mosquée, en raison du caractère général de la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La prière d'un homme avec un autre est plus méritoire que sa prière seul »⁵⁶².
11. Si le retardataire est seul, il est recommandé qu'une personne ayant déjà prié prie avec lui avec l'intention d'une prière surérogatoire, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) au sujet d'un homme

⁵⁶¹ al-Bukhârî (1203) et Muslim (422)

⁵⁶² Abû Dâwûd (554) et an-Nasâ'î (2/104)

arrivé après la fin de la prière en groupe: « Qui fera une aumône à celui-ci en priant avec lui? » Alors l'un des compagnons se leva et pria avec lui⁵⁶³.

⁵⁶³ at-Tirmidhî (220) et Aḥmad (5/3)



❖ **Date:**

Elle eut lieu le 7 du mois de Shawwâl, de la troisième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Les Quraychites brûlaient de rage après leur défaite lors de la bataille de Badr et la mort de leurs notables. Ils résolurent donc de rétablir leur prestige parmi les tribus et de se venger du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et des musulmans.

❖ **Ses événements:**

Abû Sufyân entreprit de rassembler les Quraychites et de les inciter à combattre les musulmans. Il réunit près de trois mille hommes, avec deux cents chevaux, sept cents cuirasses et trois mille chameaux. Ils emmenèrent leurs femmes afin d'empêcher toute fuite. L'armée se dirigea alors vers Médine et campa près du mont Uhud.

Lorsque le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en fut informé, il consulta ses compagnons: devait-il sortir à leur rencontre ou rester à Médine?

Un groupe de ceux qui n'avaient pas participé à Badr se hâta de lui conseiller de sortir au combat, tandis que d'autres proposèrent de rester retranchés dans Médine et d'y combattre. Les premiers insistèrent fortement; le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) entra alors chez lui et revêtit son armure. Lorsqu'il ressortit, leur détermination avait fléchi et ils dirent: « Si tu préfères rester à Médine, fais-le. »

Il répondit: « Il ne convient pas à un prophète, lorsqu'il a revêtu son armure, de l'enlever avant d'avoir combattu. »⁵⁶⁴

Il laissa Ibn Umm Maktûm comme gouverneur de Médine, puis sortit avec mille combattants, cent cuirasses et cinquante cavaliers, répartis en trois bataillons: le bataillon des Muhâjirûn, dont l'étendard était porté par Muş'ab ibn 'Umayr; le

⁵⁶⁴ al-Bukhârî de manière suspendue (7369)

bataillon des Aws, avec Usayd ibn Ḥuḍayr comme porte-étendard; le bataillon des Khazraj, avec al-Ḥubâb ibn al-Mundhir comme porte-étendard. Et en chemin, l'hypocrite 'Abd Allâh ibn Ubayy se retira avec environ trois cents de ses partisans, prétextant que le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n'avait pas suivi son avis. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) poursuivit néanmoins sa marche avec ceux qui restaient avec lui, jusqu'à parvenir au défilé du mont Uhud. Il plaça alors son dos contre la montagne et posta les archers, au nombre de cinquante, sous le commandement de 'Abd Allâh ibn Jubayr. Il leur dit: « Même si vous nous voyez déchiquetés par les oiseaux, ne quittez pas vos positions jusqu'à ce que je vous envoie un ordre ; et même si vous nous voyez vaincre l'ennemi et les fouler aux pieds, ne quittez pas vos positions jusqu'à ce que je vous envoie un ordre. »⁵⁶⁵

La bataille commença, et la victoire fut d'abord du côté des musulmans au début de la journée. Les archers dirent alors: « Ô gens! Le butin! Vos compagnons ont vaincu, qu'attendez-vous? » 'Abd Allâh ibn Jubayr leur répondit: « Avez-vous oublié ce que le Messenger d'Allah vous a dit? » Ils dirent: « Par Allah, nous irons rejoindre les gens afin d'obtenir notre part du butin. »⁵⁶⁶

Ils quittèrent donc leurs positions. Les cavaliers des polythéistes aperçurent cette brèche, s'y engouffrèrent et la dépassèrent; c'est alors que survint, par la volonté d'Allah, l'épreuve qui frappa les musulmans.

❖ Ses conséquences:

Environ soixante-dix croyants furent martyrisés, parmi eux Ḥamza, 'Abd Allâh ibn Jahsh et Muṣ'ab ibn 'Umayr. Les polythéistes parvinrent jusqu'au Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); dix musulmans se placèrent alors devant lui et furent tués. Puis Ṭalḥa combattit avec acharnement jusqu'à les repousser loin de lui.

Ce jour-là, Sa'd ibn Abî Waqqâṣ tira des flèches avec une grande précision, et le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui dit: « Tire, que mon père et ma mère soient sacrifiés pour toi! »⁵⁶⁷ Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut blessé

⁵⁶⁵ al-Bukhârî (3039)

⁵⁶⁶ al-Bukhârî (3039)

⁵⁶⁷ al-Bukhârî (4057) et Muslim (2412)



au visage, sa dent incisive inférieure fut brisée par une pierre, son casque fut endommagé sur sa tête, et les polythéistes le bombardèrent de pierres jusqu'à ce qu'il tombe. Deux anneaux du casque s'enfoncèrent dans son visage, qu'Abû 'Ubayda retira⁵⁶⁸. Il suça le sang de sa blessure⁵⁶⁹. Puis il voulut monter sur un rocher qui se trouvait là, mais il n'y parvint pas; ʿTalḥa s'assit alors en dessous de lui jusqu'à ce qu'il y monte⁵⁷⁰. L'heure de la prière arriva, et il pria assis⁵⁷¹. La nouvelle de la mort du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se répandit parmi les musulmans, jusqu'à ce qu'il apparaisse. Le premier à le reconnaître sous son casque fut Ka'b ibn Mâlik, qui éleva la voix en disant: « Ô communauté des musulmans, réjouissez-vous! Voici le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)! » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui fit signe de se taire⁵⁷². Les musulmans se rassemblèrent alors autour de lui. Ubayy ibn Khalaf arriva, monté sur son cheval, ayant l'intention de tuer le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) prit alors une lance et la lança vers lui, l'atteignant à la clavicule. Ubayy s'enfuit, pris de panique, et mourut sur le chemin de son retour vers La Mecque⁵⁷³.

⁵⁶⁸ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (8/1)

⁵⁶⁹ Târîkh al-Islâm (2/193)

⁵⁷⁰ Târîkh al-Islâm (2/193)

⁵⁷¹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (5/415)

⁵⁷² Al-Bidâya wa an-Nihâya (5/411)

⁵⁷³ al-Ḥâkim (3263)

❖ **Son nom et sa naissance:**

Il est le noble Compagnon Oussâma ibn Zayd ibn Hâriṭha ibn Sharaḥîl, l'affranchi du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son bien-aimé. Il était surnommé Abû Muḥammad.

Il naquit à La Mecque sept ans avant l'Hégire.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Oussâma (Qu'Allah l'agrée) était le fils de deux nobles musulmans, parmi les tout premiers à embrasser l'islam, et parmi les plus fidèles et les plus proches du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il s'agit de Zayd ibn Hâriṭha, l'affranchi du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et de Umm Ayman, sa nourrice. Oussâma (Qu'Allah l'agrée) eut l'honneur d'être élevé par le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dès son plus jeune âge, et celui-ci l'aimait profondément. À tel point qu'il prenait Oussâma et al-Ḥasan dans ses bras et disait: « Ô Allah, je les aime, alors aime-les »⁵⁷⁴.

Malgré son jeune âge, il se distingua par son courage et sa sagesse. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le nomma commandant d'une armée envoyée vers le Shâm alors qu'il n'avait que dix-huit ans, et cette armée comptait parmi ses membres des anciens des Muhâjirûn et des Anṣâr, dont Abû Bakr et 'Umar. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) décéda avant le départ de l'armée, et Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) exécuta l'ordre et la fit partir⁵⁷⁵.

❖ **Son décès:**

Oussâma ibn Zayd (Qu'Allah l'agrée) décéda vers la fin du règne de Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée), en l'an 54 de l'Hégire, et fut enterré au cimetière d'al-Baqî'.

⁵⁷⁴ al-Bukhârî (3747)

⁵⁷⁵ al-Bukhârî (3730)



Teste tes connaissances – Semaine 26–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: La sourate Ash-Shams insiste sur? a) Le mérite du jihâd et sa récompense. b) Le mérite de l’aumône et des dépenses. c) L’importance de la purification de l’âme par les actes d’obéissance
hadith	Question: Parmi ce qu’Allah déteste pour Ses serviteurs: « le gaspillage des biens », cela signifie? a) Les dépenser dans des choses nuisibles ou inutiles. b) Les dépenser pour d’autres que la famille et les proches. c) Les dépenser pour d’autres que les parents et les enfants.
‘Aqîda	Question: Jurer par autre qu’Allah est considéré comme? a) Un polythéisme majeur. b) Un polythéisme mineur. c) Un péché mineur.
fiqh	Question: Il est recommandé de prier derrière l’imam pour? a) Les jeunes enfants. b) Les voisins de la mosquée. c) Les personnes dotées de raison et de sagesse

Sîra	Question: Le malheur qui frappa les musulmans lors de la bataille de Uḥud fut causé par? a) Le retour d'Ibn Salûl. b) La désobéissance des archers à l'ordre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). c) La stratégie d'Abû Sufyân
Compagnons	Question: Oussâma ibn Zayd (Qu'Allah l'agrée) était connu comme? a) Le voisin du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). b) Le gardien du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). c) Celui que les anges ombragèrent.



La vingt-septième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Par la nuit quand elle enveloppe, et par le jour quand il apparaît en pleine clarté, et par Celui qui a créé le mâle et la femelle. Vos efforts sont certes différents. Quant à celui qui donne, craint Allah et croit en la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie de la facilité. Mais quant à celui qui est avare, se croit autosuffisant et dément la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie de la difficulté. Et sa richesse ne lui sera d'aucune utilité lorsqu'il périra. C'est à Nous qu'incombe la guidance. Et à Nous appartiennent l'au-delà et la vie d'ici-bas. Je vous ai donc avertis d'un feu ardent, où ne brûlera que le plus misérable, celui qui a démenti et s'est détourné. Et en sera écarté le plus pieux, celui qui donne ses biens pour se purifier, sans qu'aucun bien ne lui ait été accordé en retour, mais uniquement en recherchant la Face de son Seigneur le Très-Haut. Et certes, il sera bientôt satisfait.

❖ Thème de la sourate:

Exposer les situations des êtres humains dans la foi en Allah, dans la dépense pour Sa cause, et l'état de chaque groupe.

❖ Vocabulaire difficile:

yaghshā	couvrir, envelopper
tajallā	apparaître clairement
Lashti	différent
a'tā	il a donné
bil-ḥusnā	la plus belle récompense (le Paradis)
lil-yusrā	vers la facilité
lil-'usrā	vers la difficulté
wa mā yughnī	cela ne profite pas, cela ne sert à rien
taraddā	Il tombera dans le Feu.



inna ‘alaynā lil-hudā	Il Nous incombe d’exposer clairement le chemin de la guidée, par grâce et par miséricorde de Notre part.
talazzā	Elle flamboie, elle s’embrase intensément.
lā yaṣlāhā	Il n’y entrera pas et n’en subira pas la brûlure.
wa sa-yujannabuhā	Il en sera éloigné, il en sera préservé.
tujzā	Être récompensé; son aumône n’est pas une contrepartie pour un bienfait reçu d’autrui.

❖ Résumé global de la sourate:

La sourate Al-Layl fait partie des sourates mecquoises.

Allah, le Très-Haut, y jure par trois serments successifs que les actions des hommes sont différentes: certaines mènent à la guidée, d’autres à l’égarement.

Celui qui dépense de son bien, craint son Seigneur et croit à la belle récompense finale pour ses œuvres, Allah lui facilite la voie de la facilité.

Quant à celui qui se montre avare, se croit autosuffisant et dément la belle récompense finale de ses œuvres, Allah lui facilite la voie de la difficulté.

Sa richesse, qu’il a refusé de dépenser, ne lui sera d’aucune utilité lorsqu’il tombera dans le châtement.

Puis Allah rappelle qu’Il s’est engagé à exposer clairement le chemin de la guidée, par pure grâce de Sa part, et qu’Il détient la souveraineté de la vie d’ici-bas et de l’au-delà, qu’Il administre comme Il veut.

Ensuite, Il avertit du Feu ardent et flamboyant, préparé pour que les malheureux y brûlent, tandis que les pieux en seront sauvés.

❖ Ce que l’on tire comme enseignements de la sourate:

1. La rétribution est conforme à l’œuvre: celui qui agit avec excellence dans ce bas monde sera récompensé par la plus belle récompense dans l’au-delà.
2. Il fait partie de la loi divine qu’Allah accorde la réussite dans la guidée à celui qui la désire, la recherche et s’y applique sincèrement.

3. Dépenser ses biens dans la voie d'Allah est une cause de leur augmentation, de leur purification et de l'obtention d'une immense récompense dans l'au-delà.
4. L'incitation à purifier l'âme et à la parfaire par les œuvres vertueuses.



D'après 'Abd Allah ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ invoquait en disant:
« Ô Allah, je Te demande la guidée, la piété, la chasteté et la suffisance. »⁵⁷⁶

❖ **Explication:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous a enseigné dans sa Sunna de nombreuses invocations qui attirent les biens et les bénédictions, et protègent des maux et des épreuves.

Parmi elles figure cette invocation, qui fait partie des plus complètes et des plus bénéfiques, car elle englobe les biens de la religion et de la vie d'ici-bas.

En effet: La guidée (al-hudā) désigne la science utile, La piété (at-taqā) désigne les œuvres vertueuses; par ces deux éléments, la religion se rectifie. La chasteté (al-'afāf) signifie se détourner de ce que possèdent les créatures, La suffisance (al-ghinā) signifie se contenter d'Allah et être satisfait de la subsistance qu'Il accorde; par ces deux qualités, la vie d'ici-bas se rectifie.

Celui à qui Allah accorde la guidée, la piété, la chasteté et la suffisance, mène une vie agréable, obtient le bonheur dans les deux demeures, réalise tous ses objectifs et est préservé de toute crainte.

Enseignements tirés du hadith:

- 1.** Il convient au musulman de s'attacher aux invocations prophétiques, car elles sont concises dans leurs mots, vastes dans leurs sens et englobent un immense bien.
- 2.** L'obtention de la science bénéfique et des œuvres vertueuses fait partie des plus grandes grâces qu'Allah accorde à Son serviteur.
- 3.** Celui qui détient le profit, le préjudice et la guidée est Allah seul; ni un ange rapproché, ni un prophète envoyé, ni aucun autre ne les possède.

⁵⁷⁶ Muslim (2721)

Mardi : La table de la croyance**Les preuves et arguments démontrant la
fausseté du polythéisme**

Les preuves irréfutables et les arguments clairs démontrant l'invalidité du polythéisme et la condamnation de ses adeptes sont nombreux et variés. Parmi eux, on peut citer ce qui suit:

Premièrement: La perfection du monde supérieur et inférieur, son organisation depuis sa création, son harmonie et la relation extrêmement précise et parfaite entre ses différentes parties, ainsi que sa mise au service des intérêts de toutes les créatures, constituent une preuve évidente que son gestionnaire est unique, que son Seigneur est unique et que son Dieu est unique.

Il n'y a aucune divinité digne d'adoration en dehors de Lui, ni aucun Créateur autre que Lui.

Comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: « Tu ne vois aucune imperfection dans la création du Tout Miséricordieux »⁵⁷⁷ Et Il a dit également: « Qui donc a créé les cieux et la terre, et fait descendre pour vous du ciel une eau par laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté? Ce n'était pas à vous d'en faire pousser les arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allah? Non! Mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. Qui a fait de la terre un lieu stable, y a fait couler des rivières, y a placé des montagnes fermes et établi une barrière entre les deux mers? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? Non! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. »⁵⁷⁸

Deuxièmement: Tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est faible sous tous les aspects, incapable et délaissé. Il ne possède pour lui-même ni pour autrui aucun pouvoir de nuisance ou de bénéfice, ni la vie ni la mort, ni le don ni l'empêchement. Il ne possède aucune des qualités du véritable Dieu. Comment alors adorer celui qui est dans un tel état? Et comment espérer ou craindre celui qui possède de telles caractéristiques? Allah, le Très-Haut, a dit: « Associent-ils à Allah ce qui ne crée rien

⁵⁷⁷ Sourate Al-Mulk, (3)

⁵⁷⁸ Sourate An-Naml, (60-61)



et qui eux-mêmes sont créés? Ils ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes. Si vous les appelez vers la guidée, ils ne vous suivent pas. Que vous les appeliez ou que vous gardiez le silence, cela leur est égal. Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Invoquez-les donc, qu'ils vous répondent, si vous êtes véridiques. » si vous êtes véridiques. Ont-ils des jambes avec lesquelles ils marchent? Ont-ils des mains avec lesquelles ils frappent? Ont-ils des yeux avec lesquels ils voient? Ont-ils des oreilles avec lesquelles ils entendent? Dis: "Appelez donc vos associés, puis rusez contre moi sans me donner de répit! Mon seul protecteur est Allah, Celui qui a fait descendre le Livre, et Il prend en charge les vertueux." Et ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne peuvent ni vous secourir ni se secourir eux-mêmes. Si vous les appelez vers la guidée, ils n'entendent pas; tu les vois te regarder, mais ils ne voient pas. »⁵⁷⁹

Troisièmement: Il est établi avec certitude que ce que les polythéistes adorent — qu'il s'agisse de prophètes, de personnes pieuses ou d'anges — sont eux-mêmes occupés par leur propre besoin d'Allah, par l'accomplissement des œuvres pieuses et par la recherche de la proximité de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Comment donc adorer quelqu'un qui est dans un tel état? Allah, le Très-Haut, a dit: « Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher de leur Seigneur, cherchant lequel d'entre eux sera le plus proche. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Certes, le châtiment de ton Seigneur est redoutable. »⁵⁸⁰

Quatrièmement: Allah, le Très-Haut, a clairement montré que tout ce qui est adoré en dehors de Lui réunit toutes les causes de la non-exaucement: ils ne possèdent pas le poids d'un atome dans les cieux ni sur la terre, ni de manière indépendante ni en association. Aucune de ces divinités prétendues n'est un soutien ou un assistant d'Allah dans Sa royauté et dans la gestion de l'univers. De plus, l'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui à qui Il l'a autorisée. Allah, le Très-Haut, a dit: « Dis: "Invoquez ceux que vous prétendez en dehors d'Allah. Ils ne possèdent pas le poids d'un atome dans les cieux ni sur la terre. Ils n'y ont aucune

⁵⁷⁹ Sourate Al-A'râf, (191–198)

⁵⁸⁰ Sourate Al-Isrâ', (57)

association, et Il n'a parmi eux aucun soutien. Et l'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui à qui Il a donné la permission." »⁵⁸¹

⁵⁸¹ Sourate Saba', (22-23)



❖ Le mérite des prières régulières et leur nombre:

Le mérite des prières surérogatoires régulières et le détail de leur nombre ont été exposés dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n’y a aucun serviteur musulman qui accomplit pour Allah, chaque jour, douze unités de prière surérogatoires en dehors des prières obligatoires, sans qu’Allah ne lui construise une maison au Paradis: quatre avant la prière de midi (ẓuhr), deux après celle-ci, deux après la prière du coucher du soleil (maghrib), deux après la prière de la nuit (‘ishâ’), et deux avant la prière de l’aube (fajr). »⁵⁸²

Les plus fortement recommandées parmi ces prières La plus fortement confirmée parmi ces prières régulières est la sunna de l’aube (fajr), en raison de la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les deux unités de la prière de l’aube valent mieux que le bas-monde et tout ce qu’il contient. »⁵⁸³

Et en raison de la parole de ‘Â’isha (Qu’Allah l’agrée): « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n’était sur aucune prière surérogatoire plus assidu que sur les deux unités de l’aube. »⁵⁸⁴

Il est légiféré de les accomplir brièvement, et d’y réciter les sourates « Al-Kâfirûn » et « Al-Ikhlâş ». ⁵⁸⁵

Le rattrapage des prières régulières Si le musulman manque l’une de ces prières surérogatoires régulières, il lui est recommandé de la rattraper, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a rattrapé les deux unités de la prière de l’aube avec la prière de l’aube elle-même lorsqu’il les avait manquées à cause du sommeil.⁵⁸⁶

❖ Le meilleur endroit pour les accomplir:

⁵⁸² Muslim (728)

⁵⁸³ Muslim (725)

⁵⁸⁴ al-Bukhârî (1169) et Muslim (724)

⁵⁸⁵ Muslim (726)

⁵⁸⁶ Ibn Mâjah (1155) et Ibn Khuzayma (1117)

Accomplir les prières surérogatoires à la maison, lorsque cela est possible, est préférable à leur accomplissement à la mosquée.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Accomplissez une partie de vos prières dans vos maisons, et ne les transformez pas en cimetières. »⁵⁸⁷

Et cela comporte de nombreux intérêts:

Parmi eux: la sincérité (ikhlâs) et le fait de dissimuler l'acte aux gens.

Parmi eux également: l'augmentation du recueillement (khushû') dans la prière.

Et parmi eux: faire vivre les maisons par le rappel d'Allah, la descente de la miséricorde et de la bénédiction sur les gens du foyer, et l'éloignement des démons d'eux.

❖ La sagesse de la législation des prières surérogatoires régulières (as-sunan ar-râtiba):

Les prières surérogatoires régulières comportent des sagesse et des intérêts que les savants ont déduits, parmi lesquels:

- Les prières surérogatoires accomplies avant la prière obligatoire préparent l'âme et l'y disposent, après qu'elle a été occupée par les affaires de ce bas monde et éloignée de l'état de recueillement qui est l'âme même de l'adoration. C'est pour cette raison qu'elles ont été légiférées avant la prière de l'aube (fajr) et celle du midi (zuhr), car elles sont précédées d'un long laps de temps sans prière obligatoire.
- Quant aux prières surérogatoires après la prière obligatoire, il est établi dans le hadith que les actes surérogatoires comblent les manquements et les imperfections survenus dans les obligations. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « La première chose pour laquelle les gens seront jugés, le Jour de la Résurrection, parmi leurs œuvres, sera la prière. Il dira: "Notre Seigneur, le Très-Haut, dira à Ses anges, alors qu'Il est le plus Savant: regardez la prière de Mon serviteur: l'a-t-il accomplie

⁵⁸⁷ al-Bukhârî (432) et Muslim (777)



parfaitement ou l'a-t-il diminuée? Si elle est complète, elle lui sera inscrite comme complète. S'il y manque quelque chose, Il dira: regardez si Mon serviteur possède des œuvres surérogatoires. S'il en possède, Il dira: complétez pour Mon serviteur son obligation à partir de ses œuvres surérogatoires." »⁵⁸⁸

⁵⁸⁸ Abû Dâwûd, (864)

❖ **Sa date:**

L'expédition des Banû an-Nadîr eut lieu au mois de Rabî' al-Awwal de la quatrième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Les événements commencèrent lorsque le noble Compagnon 'Amr ibn Umayya ad-Damrî (qu'Allah l'agrée) commit une erreur et tua deux hommes des Banû Kilâb, pensant qu'ils faisaient partie des ennemis. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) voulut alors réunir la somme de leur prix du sang (diyya) auprès des musulmans et de ceux avec qui il avait conclu un pacte. Il se rendit un samedi, accompagné de ses Compagnons, à la mosquée de Qubâ', où il accomplit la prière, puis se dirigea vers les Banû an-Nadîr et leur demanda de participer au paiement de la diya des deux hommes, car le traité conclu avec eux l'exigeait. Ils lui répondirent: « Nous le ferons »⁵⁸⁹.

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abû Bakr, 'Umar, 'Alî et un groupe de ses Compagnons s'assirent alors près d'un mur appartenant aux Juifs. Les Juifs se réunirent entre eux et décidèrent de rompre le pacte et de trahir le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Ils dirent: « Qui est l'homme qui jettera cette meule sur Muhammad afin de le tuer? » 'Amr ibn Jahhâsh se proposa pour accomplir cet acte. Allah informa alors Son Messenger de ce qu'ils avaient projeté. Il se leva aussitôt et repartit sans s'arrêter jusqu'à atteindre Médine. Quelqu'un vint informer les Compagnons qu'il l'avait vu entrer dans les jardins de Médine. Ils se levèrent alors et le rejoignirent, et il leur annonça ce qu'Allah lui avait révélé au sujet des Banû an-Nadîr⁵⁹⁰.

❖ **Ses événements:**

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya Muhammad ibn Maslama auprès des Banû an-Nadîr pour leur ordonner de quitter Médine, en leur

⁵⁸⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya, vol. 5, p. 534

⁵⁹⁰ Al-Bidâya wa an-Nihâya, vol. 5, p. 535



accordant un délai de dix jours afin de rassembler leurs biens. Alors que les Juifs, soumis à l'ordre, commençaient à se préparer au départ, voilà que le chef de l'hypocrisie. 'Abd Allâh ibn Ubayy ibn Salûl les incita à rester, prétextant qu'il disposait de deux mille hommes qui entreraient avec eux dans leur forteresse et combattraient jusqu'à la mort pour leur défense. À ce sujet fut révélé le verset d'Allah, le Très-Haut: (N'as-tu pas vu ceux qui ont fait preuve d'hypocrisie, disant à leurs frères parmi les gens du Livre qui ont mécru: "Si vous êtes expulsés, nous sortirons certes avec vous, et nous n'obéirons jamais à personne contre vous; et si vous êtes combattus, nous vous secourrons assurément." Mais Allah témoigne qu'ils sont assurément des menteurs)⁵⁹¹.

Alors le chef des Banû an-Nadîr, Huyayy ibn Akhtab, nourrit l'espoir de rester et envoya dire au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Nous ne quitterons pas nos demeures; fais donc ce que bon te semblera! » Ils se retranchèrent alors dans leurs tours et leurs forteresses imprenables, au sud de Médine.

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) reçut leur réponse, il appela les gens à les combattre, équipa son armée et confia la charge de Médine à Ibn Umm Maktûm. Il sortit à la tête de l'armée, tandis que 'Alî ibn Abî Tâlib portait l'étendard. Il les assiégea pendant six nuits et ordonna de couper et de brûler leurs palmiers, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (Tout palmier que vous avez coupé ou laissé debout sur ses racines, c'est avec la permission d'Allah, et afin qu'Il couvre d'ignominie les pervers)⁵⁹².

❖ Ses conséquences:

Lorsque les Banû an-Nadîr virent la puissance des musulmans et l'abandon des hypocrites, ils demandèrent au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'épargner leur sang et de les laisser partir, à condition qu'ils puissent emporter ce que leurs chameaux pouvaient transporter, à l'exception des armes. Il accepta leur demande. Leurs notables, tels que Huyayy ibn Akhtab et Sallâm ibn Abî al-Huqayq,

⁵⁹¹ Sourate Al-Hashr, v. 11

⁵⁹² Sourate Al-Hashr, v. 5

partirent avec leurs familles et leurs biens vers Khaybar, tandis qu'un autre groupe se rendit en Syrie. Parmi eux, seuls deux hommes embrassèrent l'islam: Abû Sa'd ibn Wahb et Yâmîn ibn 'Umayr ibn Ka'b⁵⁹³.

À la suite de cette expédition, Allah, exalté soit-Il, fit descendre la sourate Al-Hashr. 'Abd Allâh ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous deux) l'appelait la sourate des Banû an-Nadîr⁵⁹⁴.

⁵⁹³ Al-Bidâya wa an-Nihâya, vol. 5, p. 538

⁵⁹⁴ Al-Bukhârî (4882) et Muslim (3031)



❖ Son nom et sa naissance:

Il est Abû Yahyâ Usayd ibn Hudayr ibn Sammâk ibn 'Atîk, l'Ansârî, de la tribu Aws, du clan des Banû 'Abd al-Ashhal. Son père était un cavalier renommé des Aws lors de leurs guerres contre les Khazraj. Il possédait une forteresse solide et était leur chef le jour de Bu'âth, où il fut tué.

❖ Sa vie et ses mérites:

Usayd (Qu'Allah l'agrée) excellait dans l'écriture, le tir à l'arc et la natation. Il hérita de son père sa position sociale, son courage et sa générosité. Avant son islam, il faisait partie des chefs de Médine, des notables arabes et des archers d'élite. Lorsqu'il entra en islam et fut guidé vers la voie du Tout-Puissant, le Digne de louange, sa noblesse s'éleva encore davantage, et son rang se raffermir; il devint ainsi l'un des soutiens d'Allah, le Très-Haut, et de Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Usayd embrassa l'islam après la première 'Aqaba, par l'intermédiaire de Mus'ab ibn 'Umayr à Médine. Il assista à la seconde 'Aqaba et fut désigné comme naqîb (responsable) des Banû 'Abd al-Ashhal⁵⁹⁵. Il participa à la bataille de Uhud ainsi qu'aux autres expéditions, et fut blessé de sept blessures à Uhud. Il y demeura ferme aux côtés du Messager d'Allah ﷺ lorsque les gens se dispersèrent. Sous le califat de 'Umar, Usayd faisait partie de ceux qui assistèrent à la conquête de Bayt al-Maqdis (Jérusalem). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge en disant: « Quel excellent homme qu'Usayd ibn Hudayr! »⁵⁹⁶.

'Aïcha (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Il y avait trois hommes parmi les Ansâr, issus des Banû 'Abd al-Ashhal, dont nul ne pouvait égaler le mérite après le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): Sa'd ibn Mu'âdh, Usayd ibn Hudayr et 'Abbâd ibn Bishr. »⁵⁹⁷

⁵⁹⁵ Siyar A'lâm an-Nubalâ', vol. 1, p. 341

⁵⁹⁶ At-Tirmidhî (3797)

⁵⁹⁷ al-Hâkim (3/229)

Abû Bakr as-Siddîq (Qu'Allah l'agrée) l'honorait beaucoup et ne faisait passer personne avant lui.

Parmi les faits remarquables de sa vie figure la grâce (karâma) qui lui fut accordée: une nuit très sombre, alors qu'il se trouvait avec 'Abbâd ibn Bishr auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'ils quittèrent sa demeure, le bâton de l'un d'eux se mit à briller, éclairant leur chemin. Quand ils se séparèrent, le bâton de chacun d'eux s'illumina pour lui seul⁵⁹⁸.

Il y eut aussi ce qui lui arriva lorsque les anges descendirent au-dessus de lui, semblables à un nuage ou à une ombrelle, en raison de la douceur et de la beauté de sa voix lorsqu'il récitait la parole d'Allah⁵⁹⁹.

❖ Sa mort:

Usayd ibn Hudayr mourut au mois de Sha'bân de l'an vingt de l'Hégire. 'Umar ibn al-Khattâb (Qu'Allah l'agrée) dirigea la prière funéraire pour lui, porta son corps et l'enterra au cimetière d'al-Baqî'.

⁵⁹⁸ al-Bukhârî sous forme suspendue (3805)

⁵⁹⁹ al-Bukhârî (5918) et Muslim (796)



Teste tes connaissances – Semaine 27–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « taraddā »? a) Il a perdu ses biens. b) Il est tombé malade. c) Il est tombé dans le feu.
hadith	Question: Que désigne le terme « al-hudâ » (la guidée)? a) La véracité. b) La science bénéfique. c) La bonne action.
‘Aqîda	Question: Parmi les preuves décisives et les arguments évidents démontrant la fausseté du polythéisme et la réprobation de ses adeptes? a) Le grand nombre des anges. b) La diversité des êtres humains. c) L’ordre et l’harmonie de l’univers.
fiqh	Question: Quelle est la plus fortement recommandée des prières surérogatoires régulières (sunan rawâtib)? a) La sunna du vendredi. b) La sunna de la prière de l’aube (fajr). c) La sunna de la prière du midi (zuhr).
Sîra	Question: Le chef des Banû an-Nadîr est?

	a) Huyayy ibn Akhtab. b) ‘Abd Allâh ibn Ubayy. c) Salâm ibn Abî al-Huqayq.
Compagnons	Question: Parmi les prodiges (karamât) de Usayd ibn Hudayr (Qu’Allah l’agrée)? a) Les oiseaux lui parlaient. b) Les djinns le saluaient. c) Son bâton s’illuminait.



La vingt-huitième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Non! Je jure par cette cité, alors que tu es libre dans cette cité, et par le père et ce qu'il a engendré. Nous avons certes créé l'homme dans la peine. Pense-t-il que nul n'a pouvoir sur lui? Il dit: "J'ai gaspillé des biens immenses." Pense-t-il que personne ne l'a vu? Ne lui avons-Nous pas donné deux yeux, une langue et deux lèvres, et ne l'avons-Nous pas guidé vers les deux voies? Mais il ne s'est pas engagé dans la voie difficile. Et qui te fera comprendre ce qu'est la voie difficile? C'est affranchir un esclave, ou nourrir, en un jour de famine, un orphelin proche parent, ou un pauvre dans la misère. Puis c'est être parmi ceux qui ont cru et se sont recommandé la patience et se sont recommandé la miséricorde. Ceux-là sont les gens de la droite. Quant à ceux qui ont mécru en Nos signes, ce sont les gens de la gauche. Sur eux se refermera un feu ardent. »

❖ Thème de la sourate:

Mettre en évidence le besoin et la peine de l'homme, ainsi que les voies de son salut.

❖ Mots difficiles:

Lâ uqsimu	Sens: Je jure. Le « lâ » sert à renforcer le serment.
Hill	Résidant, établi.
Labadan	En grande quantité.
Wa hadaynâhu	Et Nous lui avons montré, Nous l'avons guidé.
An-najdayn	Les deux voies: le chemin du bien et le chemin du mal.
Fa-lâ iqtahama	Il ne s'est pas engagé/ il n'a pas franchi.
Al-'aqaba	La difficulté, la dure épreuve de l'au-delà.
Fakk raqabah	Affranchir un esclave de la servitude.
Mas'aba	Famine.



Dhâ maqraba	Un proche parent, une personne de parenté.
Dhâ matraba	Extrêmement pauvre, démuné, ne possédant rien.
Bayyannâ lahu	Nous lui avons clairement expliqué.
Al-maymana	La droite: ceux qui seront conduits du côté droit vers le Paradis.
Al-mash'ama	La gauche : ceux qui seront conduits du côté gauche vers l'Enfer.
Mu'sada	Hermétiquement fermée, solidement close.

❖ Sens global:

La sourate Al-Balad est une sourate mecquoise. Elle débute par le serment d'Allah Très-Haut par la cité (La Mecque), dans laquelle le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) résidait, puis par le serment par le père et ce qu'il a engendré, c'est-à-dire Adam et sa descendance.

Elle affirme que l'être humain a été créé dans la peine, la fatigue et l'effort. Malgré cela, il s' imagine être puissant et que nul n'a autorité sur lui. Il se vante de sa richesse et la dépense dans la désobéissance à Allah, pensant que personne ne le voit ni ne le surveille, alors qu'Allah est Celui qui l'a créé et comblé de nombreux bienfaits: les yeux, la langue, les lèvres et bien d'autres grâces.

Il lui incombait donc de dépenser ses biens dans le bien: nourrir l'affamé, subvenir aux besoins de l'orphelin et du pauvre. Ceux qui agissent ainsi sont les croyants, les gens de la droite. Quant à ceux qui ont mécru en Allah et en Ses signes, ce sont les gens de la gauche; ils seront conduits vers l'Enfer, qui se refermera sur eux.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Mise en évidence de la noblesse et du rang élevé de La Mecque auprès d'Allah, le Très-Haut, et du fait qu'elle est la cité sacrée jusqu'au Jour de la Résurrection.
2. L'homme est créé dans la peine et l'effort; sa vie ne se sépare jamais des difficultés et des épreuves.

3. Le musulman doit accueillir le décret d'Allah avec un cœur patient et des membres reconnaissants, sans plainte ni objection, afin d'obtenir l'agrément d'Allah.
4. Nourrir les nécessiteux en période de détresse fait partie des œuvres les plus méritoires.
5. La foi en Allah, le Très-Haut, ainsi que la recommandation mutuelle à la patience et à la miséricorde, comptent parmi les causes menant à l'entrée au Paradis.



D'après Abd Allâh ibn Amr (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Celui qui aime être éloigné du Feu et entrer au Paradis, que sa mort le surprenne alors qu'il croit en Allah et au Jour dernier, et qu'il agisse envers les gens comme il aimerait qu'on agisse envers lui.** »⁶⁰⁰

❖ **Explication:**

Entrer au Paradis et être sauvé du Feu est l'objectif suprême que tout musulman recherche et pour lequel il est prêt à consentir les plus grands sacrifices.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ a indiqué deux causes majeures permettant d'atteindre cet objectif:

1. S'acquitter du droit d'Allah, le Très-Haut: croire en Lui, croire au Jour dernier, et tout ce que cela implique comme piliers de la foi et œuvres qui en découlent.
2. S'acquitter du droit des créatures: faire preuve de bienfaisance envers elles et adopter un bon comportement, en les traitant comme on aimerait être traité soi-même.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. L'entrée au Paradis et le salut contre le Feu sont le but de tout musulman qui croit en Allah et au Jour dernier.
2. Incitation à apprendre les piliers de la foi et à s'y conformer.
3. Incitation à rester ferme sur la religion, à persévérer dans la foi et à rechercher les causes qui y aident, jusqu'à ce que la mort survienne.
4. S'attacher au Coran et à la Sunna constitue une protection contre les épreuves, une sauvegarde contre l'égarement et une source de guidée.
5. Parmi les meilleures œuvres figure le fait d'aimer le bien pour les gens et de les traiter de la manière la plus noble que l'on aimerait pour soi-même.

⁶⁰⁰ Muslim (1844)

Le polythéisme a des effets très graves, des corruptions majeures et des dommages destructeurs. Parmi ceux-ci, on peut citer:

1. Le polythéisme est le pire des péchés et le plus grand des grands péchés. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Voulez-vous que je vous informe des plus grands des grands péchés? » Nous dîmes: « Oui, ô Messenger d'Allah. » Il dit: « L'association à Allah et la désobéissance envers les parents. »⁶⁰¹
2. Le polythéisme constitue une atteinte à la perfection du Seigneur, une assimilation de la créature au Créateur et un défaut dont Allah s'est Lui-même déclaré exempt. Celui qui associe à Allah Lui attribue ce dont Il s'est innocenté, ce qui représente le summum de l'opposition, de l'hostilité et de l'insoumission envers Allah, le Très-Haut.
3. Le polythéisme majeur n'est pas pardonné par Allah si la personne meurt en étant coupable de celui-ci. Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne ce qui est moindre que cela à qui Il veut. Et quiconque associe à Allah a certes forgé un péché immense)⁶⁰².
4. Le polythéisme majeur annule toutes les œuvres. Allah, le Très-Haut, dit: (Et s'ils avaient donné des associés à Allah, tout ce qu'ils auraient accompli aurait été rendu vain)⁶⁰³. Et Il dit aussi: (S'il t'arrivait d'associer à Allah, ton œuvre serait certes annulée et tu serais du nombre des perdants)⁶⁰⁴.
5. Le polythéisme majeur entraîne pour son auteur l'obligation du Feu et l'interdiction du Paradis. Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, quiconque associe à Allah, Allah lui a interdit le Paradis, et son refuge sera le Feu. Et les injustes n'auront pas de secoureurs)⁶⁰⁵.

⁶⁰¹ al-Bukhârî (6871) et Muslim (88)

⁶⁰² [Al-Baqarah : 48]

⁶⁰³ [Al-An'âm : 88]

⁶⁰⁴ [Az-Zumar : 65]

⁶⁰⁵ [Al-Mâ'idah : 72]



Et le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui meurt sans rien associer à Allah entrera au Paradis, et celui qui meurt en associant quoi que ce soit à Allah entrera en Enfer »⁶⁰⁶.

6. Le polythéisme est la plus grande injustice et la plus grave des calomnies; car l'injustice consiste à placer une chose en dehors de sa juste place. Celui qui adore autre qu'Allah a placé l'adoration là où elle ne doit pas être, et l'a vouée à celui qui n'en est pas digne. C'est là la plus grande injustice et la plus odieuse des falsifications. Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, l'association est une injustice énorme)⁶⁰⁷, et Il dit aussi: (Et quiconque associe à Allah a certes forgé un péché immense)⁶⁰⁸.

7. Allah, le Très-Haut, s'est désavoué des polythéistes, ainsi que Son Messager. Allah, le Très-Haut, dit: (Annonce de la part d'Allah et de Son Messager aux gens, le jour du grand pèlerinage: Allah est désavoué des polythéistes, et Son Messager aussi)⁶⁰⁹.

⁶⁰⁶ Muslim (93)

⁶⁰⁷ [Luqmân : 13]

⁶⁰⁸ [An-Nisâ' : 48]

⁶⁰⁹ [At-awbah : 3]

❖ **Son jugement:**

La prière du witr est une sunnah fortement recommandée. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) y a vivement encouragé et incité en disant: « Allah est Unique (Witr) et Il aime le witr »⁶¹⁰. Il a aussi dit: « Accomplissez le witr, ô gens du Coran, car Allah est Unique et Il aime le witr »⁶¹¹.

❖ **Son temps:**

Le temps du witr s'étend de la prière du 'ichâ' jusqu'à l'apparition de l'aube, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Allah, le Très-Haut, vous a accordé une prière qui est meilleure pour vous que les chamelles rousses: c'est le witr. Il l'a placée pour vous entre la prière du 'ichâ' et l'apparition de l'aube »⁶¹².

Accomplir le witr à la fin de la nuit est préférable à son accomplissement au début. Celui qui est sûr de se lever à la fin de la nuit, il est meilleur pour lui de retarder le witr; quant à celui qui craint de ne pas se lever, qu'il fasse le witr avant de dormir. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui craint de ne pas se lever à la fin de la nuit, qu'il fasse le witr au début de la nuit; et celui qui espère se lever à la fin de la nuit, qu'il fasse le witr à la fin de la nuit, car la prière de la fin de la nuit est assistée (par les anges), et cela est préférable »⁶¹³.

❖ **Sa description et le nombre de ses unités de prière (rak'ât):**

- Le minimum du witr est d'une seule rak'a, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Le witr est une rak'a à la fin de la nuit »⁶¹⁴.
- Le degré minimal de perfection du witr est de trois rak'ât, accomplies avec deux salutations (salâm). Il est également permis de les enchaîner avec une seule salutation, en ne faisant qu'un seul tachahhoud, afin de ne pas le faire

⁶¹⁰ Al-Bukhârî (6410) et Muslim (2677)

⁶¹¹ Abû Dâwûd (1416)

⁶¹² Abû Dâwûd (1418) et At-Tirmidhî (452)

⁶¹³ Muslim (755)

⁶¹⁴ Muslim (752)



ressembler à la prière du maghrib. Il est recommandé d'y réciter: dans la première "Al-A'la", dans la deuxième "Al-Kâfirûn", et dans la troisième "Al-Ikhlâs"⁶¹⁵.

- Le nombre maximal du witr est de onze rak'ât, accomplies deux par deux, puis une seule rak'a pour conclure la prière en witr, selon le propos de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée): « Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) priait la nuit onze rak'ât, faisant le salut entre chaque deux rak'ât, puis il terminait par une seule rak'a de witr »⁶¹⁶.
- Il est aussi permis de faire le witr en cinq ou sept rak'ât. Il est préférable de les accomplir deux par deux, mais il est également permis de les enchaîner sans s'asseoir sauf à la dernière, conformément au propos de Umm Salama (Qu'Allah l'agrée): « Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) faisait le witr en sept ou en cinq rak'ât, sans les séparer par un salut ni par une parole »⁶¹⁷.
- S'il fait le witr en neuf rak'ât en les enchaînant, il s'assoit à la huitième pour le premier tachahhoud, puis se lève pour accomplir la neuvième et fait le salut.
- Si le witr est manqué durant la nuit, il est recommandé de le rattraper pendant la prière du duha, en nombre pair: celui qui avait l'habitude de faire le witr en trois rak'ât les fera quatre, et celui qui avait l'habitude de le faire en cinq les fera six, conformément à la pratique du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)⁶¹⁸.

⁶¹⁵ An-Nasaï (1736)

⁶¹⁶ Muslim (736)

⁶¹⁷ Ibn Mâjah (1192)

⁶¹⁸ Muslim (746)

❖ **Date:**

La bataille des Coalisés eut lieu au mois de Shawwâl, la cinquième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Sa cause fut que les Juifs de Banû an-Nadîr, que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait expulsés de Médine vers Khaybar, virent vingt de leurs chefs se rendre auprès de Quraych. Ils les incitèrent à faire la guerre au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et leur promirent leur soutien. Quraych accepta leur appel. Ensuite, ils se rendirent auprès de la tribu de Ghatafân et les appelèrent également, et ceux-ci répondirent eux aussi favorablement à cet appel⁶¹⁹.

❖ **Ses événements:**

Quraych sortit sous le commandement d'Abû Sufyân ibn Harb, et Ghatafân sortit sous le commandement de 'Uyayna ibn Hisn. Sortirent avec eux Banû Murra, Banû Ashja' et Banû Asad. Ces coalisés se dirigèrent vers Médine avec une armée composée d'environ dix mille combattants.

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut informé de leur marche, il ordonna aux musulmans de se préparer. Ils étaient alors près de trois mille. Il leur ordonna de creuser un fossé afin de constituer une barrière entre les polythéistes et la ville. Cette stratégie fut proposée par Salmân al-Fârisî (Qu'Allah l'agrée). Les musulmans s'y mirent aussitôt, redoutant une attaque des mécréants. Ils endurèrent de grandes souffrances, de la fatigue et de la faim. Ils transportaient la terre sur leurs épaules, patients face aux difficultés, récitant des poèmes et des chants, confiants dans la promesse de leur Seigneur. Le fossé fut achevé. Les polythéistes arrivèrent alors, campèrent autour de Médine et l'assiégèrent pendant un mois⁶²⁰.

⁶¹⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (12/6)

⁶²⁰ Al-Bidâya wa an-Nihâya (14/6)



À ce moment-là, Huyayy ibn Akhtab, le chef des Banû an-Nadîr, se rendit auprès des Banû Qurayza. Il rencontra leur chef, Ka'b ibn Asad, et ne cessa d'insister auprès de lui jusqu'à ce qu'il rompe le pacte qui le liait au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Les Banû Qurayza s'allièrent alors aux Coalisés pour combattre le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). L'épreuve s'intensifia pour les musulmans, tandis que les cœurs des hypocrites et des faibles d'esprit furent ébranlés⁶²¹, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: « Quand ils vinrent contre vous d'en haut et d'en bas, quand les regards se troublèrent, que les cœurs remontèrent jusqu'aux gorges, et que vous formiez sur Allah toutes sortes de conjectures »⁶²².

Quant au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et à ses compagnons, leurs cœurs étaient remplis de certitude, et leurs langues s'élevaient dans les invocations. Parmi les invocations du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), il disait: « Ô Allah, Toi qui fais descendre le Livre, prompt dans le règlement des comptes, mets en déroute les Coalisés. Ô Allah, mets-les en déroute et ébranle-les »⁶²³.

❖ Ses conséquences:

Allah, le Très-Haut, accomplit à l'égard des Coalisés un dessein venant de Lui: Il sema la division parmi eux et dispersa leurs forces. En effet, Nu'aym ibn Mas'ûd ibn 'Âmir al-Ghatafânî (Qu'Allah l'agrée) embrassa l'islam. Il quitta alors secrètement les siens pour rejoindre le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), puis retourna auprès d'eux et, par son intelligence et sa ruse, mit en place un stratagème qui provoqua la discorde et la division entre les rangs des polythéistes et des Juifs⁶²⁴.

Ensuite, Allah paracheva Sa victoire en envoyant contre eux des armées de vent et d'anges qui les secouèrent, jetant dans leurs cœurs la peur et l'effroi. Ils ne trouvèrent alors ni repos ni stabilité: aucune tente ne tenait en place et aucune

⁶²¹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (6/35)

⁶²² [Al-Ahzâb : 10]

⁶²³ al-Bukhârî (4115) et Muslim (1742)

⁶²⁴ Al-Bidâya wa an-Nihâya (6/59)

résolution ne leur restait. Ils prirent la fuite, humiliés et perdants. Allah, le Très-Haut, révéla à l'occasion de cette bataille le début de la sourate Al-Ahzâb.



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il est le noble Compagnon Bilal ibn Rabah, et sa kunya était: Abou 'Abd Allah.

Il est né à La Mecque en l'an 42 avant l'Hégire.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Bilal (Qu'Allah l'agrée) était un homme à la peau foncée, mince, grand de taille, avec peu de barbe. Il embrassa l'islam très tôt alors qu'il était un esclave affranchi, et fit partie des tout premiers à entrer en islam. Il était sincère, patient et d'une grande endurance face aux souffrances endurées pour la cause d'Allah.

Umayya ibn Khalaf le faisait sortir lorsque la chaleur du milieu de la journée était intense, puis ordonnait qu'on place un énorme rocher sur sa poitrine, et lui disait: « Par Allah, tu resteras ainsi jusqu'à ce que tu meures ou que tu renies Muhammad et que tu adores al-Lât et al-'Uzzâ. »⁶²⁵

Ses maîtres l'allongeaient aussi sur le ventre, le torturaient et lui disaient: « Ta religion, ce sont al-Lât et al-'Uzzâ. »

Et lui répondait: « Mon Seigneur est Allah... Allah est Unique, Unique! »⁶²⁶

Il subit également de nombreux sévices semblables de la part d'Abou Jahl et d'autres encore.

'Abd Allah ibn Mas'oud (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Les premiers à avoir manifesté publiquement leur islam furent sept: le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abou Bakr, 'Ammar, sa mère Soumayya, Souhayb, Bilal et al-Miqdad. Quant au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Allah l'a protégé par son oncle Abou Tâlib; quant à Abou Bakr, Allah l'a protégé par son clan; quant aux autres, les polythéistes les ont saisis, leur ont fait porter des armures de fer et les ont exposés au soleil brûlant. Il n'y en avait aucun parmi eux qui ne cédait sous la torture... » comme ils le voulaient, sauf Bilal: son âme lui devint insignifiante pour Allah, et il

⁶²⁵ Al-Bidâya wa an-Nihâya, 3/57

⁶²⁶ Siyar A'lâm an-Nubalâ', 352/1

devint insignifiant aux yeux de son peuple. Ils le livrèrent alors aux enfants, qui se mirent à le faire tourner dans les sentiers de La Mecque, tandis qu'il répétait: « Ahad, Ahad » (Allah est Unique, Unique).⁶²⁷

Bilal (Qu'Allah l'agrée) assista à la bataille de Badr ainsi qu'à toutes les autres expéditions. Il se distingua par le fait d'être le premier muezzin de l'islam, et le muezzin du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), appelant à la prière pour lui aussi bien en voyage qu'en résidence.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui annonça le Paradis lorsqu'il lui dit un jour, lors de la prière de l'aube: « Ô Bilal, raconte-moi l'acte que tu as accompli en islam et qui te donne le plus d'espoir, car j'ai entendu le bruit de tes sandales devant moi au Paradis. »

Bilal répondit: « Je n'ai accompli aucun acte qui me donne plus d'espoir que celui-ci: chaque fois que je faisais des ablutions, de nuit ou de jour, je priaï avec ces ablutions ce qu'Allah m'avait prescrit de prier. »⁶²⁸

❖ Son décès:

Bilal ibn Rabah (Qu'Allah l'agrée) mourut à Damas, où il fut enterré, en l'an 20 de l'Hégire, à l'âge de soixante-trois ans.

⁶²⁷ Ibn Mâjah (150)

⁶²⁸ al-Bukhârî (1149) et Muslim (2428)



Teste tes connaissances – Semaine 28 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « an-najdayn »? a) La nuit et le jour. b) Les deux voies : le bien et le mal. c) La vie d’ici-bas et l’au-delà.
hadith	Question: Parmi les causes d’entrée au Paradis et de salut du Feu, il y a l’accomplissement? a) Des droits d’Allah le Très-Haut. b) Des droits des créatures. c) Des droits d’Allah et des droits des créatures.
‘Aqîda	Question: Le pire des péchés et le plus grave des grands péchés est? a) L’association (shirk). b) La fornication (zina). c) Le meurtre.
fiqh	Question: Le temps de la prière du witr est? a) Entre la prière du maghrib et l’apparition de l’aube. b) Entre la prière de ‘ishâ’ et l’apparition de l’aube. c) Entre la prière de ‘ishâ’ et le lever du soleil.
Sîra	Question: La bataille des Coalisés (al-Ahzâb) a eu lieu en l’année?

	a) 5 H. b) 6 H. c) 7 H.
Compagnons	Question: Bilal (Qu'Allah l'agrée) s'est distingué par le fait d'être? a) Le premier muezzin de l'islam. b) Le premier martyr de l'islam. c) Le premier à avoir lancé une flèche dans l'islam.



La vingt-neuvième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Par l'aube! Et par les dix nuits! Par le pair et l'impair! Et par la nuit lorsqu'elle s'écoule! N'y a-t-il pas là un serment pour celui qui est doué de raison? N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers 'Âd, Iram, la cité aux colonnes élevées, Dont on n'a jamais créé de semblable dans le pays, Et envers les Thamûd qui taillaient le rocher dans la vallée, Et envers Pharaon, l'homme aux pieux, Ceux qui avaient commis des excès dans les contrées Et y avaient multiplié la corruption? Alors ton Seigneur déversa sur eux un fouet de châtiment. Certes, ton Seigneur est toujours aux aguets. »

❖ **Thème des versets:**

L'exposé de la conséquence de la tyrannie.

❖ **Vocabulaire:**

Wa layâlin 'ashr	Serment par les dix nuits de Dhoul-Hijja, qui ont été honorées par les œuvres qui y sont accomplies.
Wa sh-shaf'i wal-watr	Serment par tout ce qui est pair et tout ce qui est impair.
Wa l-layli idhâ yasr	Lorsqu'elle se propage avec son obscurité; la réponse du serment est sous-entendue, son sens étant: vous serez assurément châtiés.
Lidhî hîjr	C'est-à-dire: pour celui qui possède une intelligence saine.
Iram	La tribu de 'Iram.
Dhâti l-'imâd	Celle qui possédait une grande force et des constructions élevées, dressées sur des colonnes.
Jâbû	Ils ont taillé/ découpé.
Bi l-wâd	La vallée d'al-Qurâ, au nord-ouest de la péninsule Arabique.



Dhî al-Awtâd	Celui qui possédait des armées par lesquelles son pouvoir était solidement établi.
La bil mirșâd	Il observe les désobéissants, leur accorde un délai, puis les saisit.

❖ Sens global:

La sourate commence par quatre serments grandioses portant sur divers phénomènes, qui indiquent à toute personne douée de raison la puissance de leur Créateur et Administrateur, et que l'adoration ne doit être vouée qu'à Lui seul.

Puis les versets évoquent les peuples anciens: 'Âd, Thamûd et le peuple de Pharaon, ainsi que le châtiment qui les a frappés en raison de leur démenti envers leurs messagers. Cela constitue une indication que les polythéistes de Quraych et les autres mécréants subiront le même sort que les nations précédentes qui ont traité leurs messagers de menteurs.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Le mérite des dix jours de Dhoul-Hijja par rapport aux autres jours de l'année.
2. Ces créatures, qui renferment une sagesse éclatante et une conception merveilleuse, constituent une preuve convaincante et un argument suffisant pour croire en leur Créateur et Inventeur.
3. La raison saine est celle qui guide son possesseur vers la connaissance d'Allah, le Très-Haut, et la foi en Lui.
4. La cause de la disparition des bienfaits accordés aux nations précédentes et de leur remplacement par le châtiment est leur tyrannie et leur mécréance, tout en utilisant les bienfaits d'Allah pour cela.
5. Le rappel des situations des peuples anciens comporte exhortation et leçon.

Lundi : La table du hadith**L'encouragement à la concentration et à l'humilité
dans la prière**

D'après Abou Ayyoub al-Ansârî (Qu'Allah l'agrée), un homme vint voir le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et lui dit: « **Donne-moi un conseil, mais sois bref.** » Il répondit: « **Lorsque tu te lèves pour prier, prie comme si c'était la prière d'un homme qui fait ses adieux. Ne prononce aucune parole pour laquelle tu auras à t'excuser demain, et désespère de ce que possèdent les gens.** »⁶²⁹

❖ Explication:

Ce hadith renferme de grandes recommandations: si le serviteur les met en pratique, ses affaires seront accomplies et il réussira.

Première recommandation: Parfaire la prière en accomplissant pleinement ses piliers, ses obligations et ses actes recommandés, et en y réalisant le degré de l'ihssân (l'excellence), en ayant conscience qu'il s'agit d'une prière d'adieu, comme s'il n'en accomplissait aucune autre après celle-ci.

Le fruit d'une telle prière est qu'elle détourne son auteur de tout mauvais comportement et l'incite à toute noble vertu, en raison de son effet dans l'illumination des cœurs et l'augmentation de la foi.

Deuxième recommandation: Préserver sa langue. Toute parole pour laquelle tu devras t'excuser plus tard, abandonne-la. Car lorsque tu prononces une parole, elle te possède et tu en deviens prisonnier; elle peut engendrer un tort qu'il est parfois impossible de réparer.

L'excuse est soit adressée à Allah par le repentir — car délaisser le péché vaut mieux que demander pardon après l'avoir commis — soit aux gens, car leurs droits ne disparaissent que par la demande de pardon et la réparation.

Troisième recommandation: Habituer son âme à ne s'attacher qu'à Allah seul, et à renoncer à ce que possèdent les gens, dans les affaires de ce monde et de l'au-delà. Ne demander qu'à Allah et ne placer son espoir que dans Sa grâce. Car se détourner

⁶²⁹ Ahmad (23545)



de ce que détiennent les gens est une protection, et celui qui renonce à quelque chose s'en trouve indépendant.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. L'importance d'accomplir la prière de la manière prescrite, en respectant ses piliers, ses obligations et ses actes recommandés.
2. L'importance de l'humilité (khouchou'), de la présence du cœur dans la prière et de la conscience de s'entretenir intimement avec Allah.
3. Il convient au musulman de préserver sa langue et de ne pas prononcer des paroles susceptibles d'entraîner des reproches ou de nécessiter des excuses par la suite.
4. La nécessité de s'attacher à Allah dans la recherche de la subsistance, de placer sa confiance en Lui, de Lui demander de Sa grâce, et de se passer de solliciter les gens.

En raison de la gravité du polythéisme majeur, la Loi islamique a fermé toute voie pouvant y conduire, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a mis en garde contre toute cause menant à celui-ci.

❖ **Parmi ces causes et moyens interdits:**

Premièrement: l'exagération à l'égard des personnes pieuses. C'est la plus grande cause du polythéisme envers Allah, le Très-Haut. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Prenez garde à l'exagération, car ce qui a fait périr ceux qui vous ont précédés, c'est l'exagération. »⁶³⁰

C'est à cause de l'exagération envers les pieux que le polythéisme est apparu pour la première fois sur terre, chez le peuple de Noé. Lorsqu'ils périrent, Satan inspira à leur peuple: « Dressez des statues dans les lieux où ils s'asseyaient, et donnez-leur leurs noms. »

Ils le firent, mais elles ne furent pas adorées, jusqu'à ce que ces gens disparaissent et que la science soit oubliée; alors elles furent adorées.⁶³¹

Cela fait partie des ruses de Satan: il appelle d'abord à l'attachement excessif aux pieux et à la vénération de leurs tombes, puis il insuffle dans les cœurs des gens le fait de s'y attacher assidûment, sous prétexte d'amour pour leurs occupants ou en prétendant que les invocations y sont exaucées. Ensuite, il les fait passer de ce degré à l'invocation du défunt et à son adoration, en faisant de sa tombe une idole adorée, autour de laquelle on tourne et auprès de laquelle on sacrifie.

Deuxièmement: la construction de mosquées sur les tombes et la représentation d'images en leur sein.

Il en a sévèrement mis en garde. C'est pour cette raison que, lorsque Oumm Habîba et Oumm Salama (Qu'Allah les agrée tous deux) mentionnèrent au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) une église...

⁶³⁰ Ahmad (1851) et an-Nasâ'î (3057)

⁶³¹ al-Bukhârî (4920)



en Abyssinie où il y avait des images, il dit: « Ceux-là, lorsqu'un homme pieux se trouvait parmi eux et qu'il mourait, construisaient une mosquée sur sa tombe et y représentaient ces images. Ceux-là sont les pires des créatures auprès d'Allah, au Jour de la Résurrection. »⁶³²

Il a également dit: « Ô Allah, ne fais pas de ma tombe une idole adorée. Qu'Allah maudisse un peuple qui a pris les tombes de ses prophètes comme lieux de prière. »⁶³³

Et il a dit encore: « Ceux qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière. Prenez garde! Ne prenez pas les tombes comme lieux de prière, car je vous l'interdis. »⁶³⁴

Troisièmement: La construction de bâtiments sur les tombes, leur délimitation (par des pierres ou autres), l'édification de coupoles au-dessus d'elles, et autres pratiques similaires. Tout cela fait également partie des causes manifestes du polythéisme.

D'après Jâbir (Qu'Allah l'agrée), il a dit: « Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit de plâtrer une tombe, de s'asseoir dessus et d'y construire quoi que ce soit. »⁶³⁵

⁶³² al-Bukhârî (3873) et Muslim (528)

⁶³³ al-Bukhârî (437) et Muslim (530)

⁶³⁴ Muslim (532)

⁶³⁵ Muslim (970)

❖ **Définition:**

C'est la prière accomplie au début de la journée, entre le moment où le soleil s'élève après son lever et celui où il atteint son zénith.

❖ **Son mérite:**

Plusieurs hadiths rapportent le caractère recommandé de la prière du Duḥā et son grand mérite, parmi lesquels:

Le hadith d'Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée) qui a dit: « Mon bien-aimé (le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)) m'a recommandé trois choses: jeûner trois jours chaque mois, accomplir les deux unités de prière du Duḥā, et accomplir la prière du witr avant de dormir. »⁶³⁶

Et la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Chaque matin, chacun de vos os doit donner une aumône: chaque tasbîḥa est une aumône, chaque taḥmîda est une aumône, chaque tahlîla est une aumône, chaque takbîra est une aumône, ordonner le bien est une aumône et interdire le mal est une aumône. Et deux unités de prière du Duḥā suffisent pour tout cela. »⁶³⁷

❖ **Son temps:**

Son temps commence lorsque le soleil s'élève de la hauteur d'une lance, c'est-à-dire environ un quart d'heure après le lever du soleil, et se poursuit jusqu'à peu avant le zénith, c'est-à-dire environ un quart d'heure avant l'adhân du zuhr.

Le meilleur moment pour l'accomplir est vers la fin de ce temps, lorsque la chaleur devient intense, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La prière des repentants (al-awwâbîn) est lorsque les petits chameaux sentent la brûlure du sol. »⁶³⁸

⁶³⁶ al-Bukhârî (1178) et Muslim (721)

⁶³⁷ Muslim (720)

⁶³⁸ Muslim (748)



C'est-à-dire: lorsque le sol devient brûlant au point que les jeunes chameaux se couchent à cause de l'intensité de la chaleur.

❖ **Sa date:**

Elle eut lieu durant la cinquième année de l'Hégire, après le retour des musulmans de la bataille des Coalisés (al-Aḥzâb).

❖ **Ses causes:**

Sa cause fut la rupture du pacte par les Banû Qurayza et leur alliance avec les Coalisés. En effet, Jibrîl (que la paix soit sur lui) vint voir le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) après son retour d'al-Aḥzâb et lui dit: « Tu as déposé les armes, mais par Allah, nous ne les avons pas déposées. Sors donc vers eux. » Il dit: « Vers qui? » Il répondit: « Par ici », et il désigna les Banû Qurayza.⁶³⁹

❖ **Ses événements:**

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna à notre muezzin d'annoncer parmi les gens: « Que nul ne prie la prière de l'aṣr si ce n'est chez les Banû Qurayza. »⁶⁴⁰

Il laissa Ibn Umm Maktûm comme responsable de Médine, puis l'armée musulmane se mit en marche vers les demeures des Banû Qurayza, au nombre de trois mille combattants. L'étendard était porté par 'Alî ibn Abî Ṭâlib (Qu'Allah l'agrée).

Ils assiégèrent leur territoire. Lorsque leur chef, Ka'b ibn Asad, vit cela, il proposa à son peuple trois options:

- soit d'embrasser l'islam et d'entrer dans la religion de Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui);
- soit de tuer leurs femmes et leurs enfants, puis de sortir combattre;

⁶³⁹ al-Bukhârî (4117)

⁶⁴⁰ al-Bukhârî (4119)



- soit d'attaquer le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et ses compagnons un jour de sabbat, moment où les musulmans se sentaient en sécurité de leur part.

Mais ils refusèrent toutes ces propositions.⁶⁴¹

Le siège dura vingt-cinq nuits. Allah projeta la peur et l'effroi dans leurs cœurs; ils ne purent plus supporter le siège et acceptèrent de se soumettre au jugement du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

❖ Ses conséquences:

Lorsqu'ils acceptèrent son jugement, les Aws dirent: « Ô Messager d'Allah, tu as agi avec les Banû Qaynuqâ' comme tu le sais, et ils étaient les alliés des Khazraj. Or ceux-ci sont nos alliés. »

Il dit alors: « N'êtes-vous pas satisfaits qu'un homme parmi vous juge à leur sujet? » Ils répondirent: « Si. »

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit alors: « Cela revient donc à Sa'd ibn Mu'âdh. » Ils dirent: « Nous en sommes satisfaits. » Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya alors chercher Sa'd ibn Mu'âdh, qui se trouvait à Médine blessé depuis la bataille des Coalisés. Il monta sur un âne et arriva, tandis que les gens lui disaient: « Sois bienveillant envers tes alliés, car le Messager d'Allah t'a confié leur jugement. »

Lorsque Sa'd arriva auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), on le fit descendre et on lui dit: « Ô Sa'd, ces gens ont accepté ton jugement. »

Il dit: « Mon jugement s'applique-t-il réellement à eux? » Ils répondirent: « Oui, et aussi aux musulmans. »

Il dit: « Et à ceux qui sont ici? » en désignant, par respect et considération, le côté où se trouvait le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il répondit: « Oui, et à moi également. »

⁶⁴¹ Al-Fuṣūl (p. 173)

Sa'd dit alors: « Je juge que leurs combattants soient mis à mort et que leurs femmes et leurs enfants soient faits captifs. »

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Tu as jugé selon le jugement du Souverain. »⁶⁴²

Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna alors que soit exécuté parmi eux tout homme ayant atteint la puberté; quant à celui qui ne l'avait pas atteinte, il était épargné. Leurs cous furent frappés dans des tranchées creusées au marché de Médine. Ils étaient entre six cents et sept cents hommes.

Parmi ceux qui furent tués se trouvait également le chef des Banû an-Naḍîr, Huyayy ibn Akhṭab, qui était entré chez les Banû Qurayza dans leur forteresse durant la bataille des Coalisés et les avait incités à rompre le pacte.

Les biens des Banû Qurayza furent ensuite répartis entre les musulmans: un cavalier recevait trois parts, et le fantassin une part. Ce jour-là, il y avait parmi les musulmans trente-six cavaliers.⁶⁴³

⁶⁴² al-Bukhârî (4122) et Muslim (1769)

⁶⁴³ Al-Fuṣûl (p. 175)



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il est Abou 'Abd Allah Ja'far ibn Abî Ṭâlib ibn 'Abd al-Muṭṭalib, cousin du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et frère de 'Alî (Qu'Allah l'agrée).

Il est né à La Mecque en l'an 34 avant l'Hégire, et était plus âgé que son frère 'Alî de dix ans.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Ja'far (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des premiers à embrasser l'islam. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge en lui disant: « Tu me ressembles par l'aspect et par le comportement. »⁶⁴⁴

Abou Hourayra a dit: « Aucun homme, après le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), n'a porté de sandales, monté des montures ni foulé la terre meilleur que Ja'far ibn Abî Ṭâlib. »⁶⁴⁵

Il aimait les pauvres, s'asseyait avec eux et les servait. Abou Hourayra a dit à son sujet: « Ja'far était le meilleur des gens envers les pauvres. »⁶⁴⁶

Ja'far (Qu'Allah l'agrée) émigra en Abyssinie (al-Ḥabasha). Grâce à la noblesse de son caractère et à la force de son argumentation, le Négus (an-Najâshî) et ceux qui le suivirent embrassèrent l'islam.

Il défendit avec fermeté les musulmans ayant émigré en Abyssinie, lorsque la délégation de Quraych se présenta devant le Négus pour demander leur extradition. Ja'far (Qu'Allah l'agrée) lui récita alors le début de la sourate Maryam. Le Négus pleura jusqu'à ce que sa barbe fût mouillée de larmes, et ses évêques pleurèrent également.

⁶⁴⁴ Ibn Ḥibbân (7046)

⁶⁴⁵ Al-Iṣâba (1/237)

⁶⁴⁶ al-Bukhârî (5432)

au point qu'ils mouillèrent leurs feuillets, puis le Négus dit: « Certes, ces paroles et celles apportées par Moïse proviennent d'une même source lumineuse. »⁶⁴⁷

Ja'far (Qu'Allah l'agrée) demeura en Abyssinie jusqu'à la septième année de l'Hégire, puis il revint à Médine alors que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était sain et sauf. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se réjouit grandement de son retour lorsqu'il le vit, l'embrassa entre les yeux et dit: « Je ne sais laquelle des deux joies me rend le plus heureux: la conquête de Khaybar ou l'arrivée de Ja'far! »⁶⁴⁸

❖ Son décès:

Il fut martyrisé (Qu'Allah l'agrée) à l'âge de quarante ans lors de la bataille de Mu'ta, au mois de Jumâdâ al-Oûlâ de la huitième année de l'Hégire.

'Abd Allah ibn 'Umar (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Je me suis tenu près de Ja'far ce jour-là alors qu'il était tombé en martyr, et j'ai compté sur son corps cinquante blessures entre coups de lance et coups d'épée; aucune d'elles ne se trouvait dans son dos. »⁶⁴⁹

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut profondément attristé par sa mort et lui annonça un honneur particulier au Paradis. Il dit: « J'ai vu Ja'far ibn Abî Ṭâlib comme un ange volant au Paradis avec les anges, doté de deux ailes. »⁶⁵⁰

⁶⁴⁷ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/216)

⁶⁴⁸ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/207)

⁶⁴⁹ al-Bukhârî (4260)

⁶⁵⁰ at-Tirmidhî (3763)



Teste tes connaissances – Semaine 29 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « Dhî al-Awtâd »? a) Le possesseur de grandes richesses. b) Le possesseur de bâtiments et de palais. c) Le possesseur d'armées par lesquelles son pouvoir était établi.
hadith	Question: Le droit des gens ne disparaît que par? a) Le fait de demander pardon (istighfâr). b) La multiplication des bonnes œuvres. c) Le fait de se libérer du droit (taḥallul) et de demander pardon à la personne concernée
‘Aqîda	Question: Parmi les causes et les moyens menant au polythéisme majeur? a) La proximité des tombes. b) L'exagération à l'égard des personnes pieuses. c) Le luxe excessif dans la vie.
fiqh	Question: Celui à qui le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a recommandé la prière du Duḥā est? a) Abou Hourayra. b) Ibn Mas‘oud. c) Jâbir ibn ‘Abd Allah.

Sîra	Question: La cause de la bataille des Banû Qurayza est? a) Le fait qu'ils aient découvert la nudité d'une femme musulmane au marché. b) Le meurtre d'un enfant parmi les musulmans. c) La rupture du pacte et leur alliance avec les Coalisés
Compagnons	Question: Parmi ceux qui ont embrassé l'islam par l'intermédiaire de Ja'far (Qu'Allah l'agrée)? a) Le Négus (an-Najâshî). b) Ibn al-Julandâ. c) Al-Muqawqis



La trentième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Quant à l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve en l'honorant et en lui accordant des bienfaits, il dit: « Mon Seigneur m'a honoré ». Mais lorsqu'il l'éprouve en restreignant sa subsistance, il dit: « Mon Seigneur m'a humilié ». Non! Mais vous n'honorez pas l'orphelin, et vous ne vous encouragez pas mutuellement à nourrir le pauvre, vous dévorez l'héritage avec avidité, et vous aimez les richesses d'un amour excessif. Non! Lorsque la terre sera écrasée, réduite en poussière, complètement pulvérisée, et que ton Seigneur viendra, ainsi que les anges, rang par rang, et que ce jour-là on fera venir l'Enfer; ce jour-là, l'homme se souviendra, mais à quoi lui servira le rappel? Il dira: « Hélas pour moi! Si seulement j'avais œuvré pour ma vie [future]! » Ce jour-là, nul ne châtiara comme Son châtiment, et nul n'enchaînera comme Son enchaînement. « Ô âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi Mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis. »

❖ Thème des versets:

L'avertissement sur la sagesse de l'épreuve et le rappel de l'Au-delà.

❖ Mots difficiles:

ibtahel	Il l'a éprouvé, testé.
fa-qadara	Il a restreint, limité.
wa-la-tahadhuna	Vous ne vous incitez pas mutuellement.
e-tturath	L'héritage.
lamma	Avec intensité, avidement.
Jamā	Excessivement
dukket	Elle a été écrasée, violemment ébranlée.
wa-ja''a-rabbuka	Une venue qui convient à Sa Majesté, pour trancher et juger entre les serviteurs.
saffan-saffa	En rangs nombreux, rang après rang.
wa-anna-lahu-dhikra	Le rappel ne lui est d'aucune utilité.



wa-la-yuthiqu	Il ne ligote pas avec des chaînes et des entraves.
withaqahu	Son entrave, c'est-à-dire l'attacher avec des chaînes et des carcans.

❖ Sens général:

Ces versets établissent les lois divines d'Allah dans l'épreuve de Ses serviteurs par le bien et par le mal. Le fait qu'Il accorde largement ou qu'Il restreigne n'est pas une preuve de Son agrément ni de Sa colère; au contraire, Il accorde par épreuve et par test, et Il restreint par épreuve et par test. Il éprouve par les bienfaits tout comme Il éprouve par la privation.

Ensuite, le discours se tourne vers les personnes concernées en montrant que leur comportement et leurs habitudes envers les orphelins et les pauvres, ainsi que leur attachement passionné aux richesses et aux héritages, révèlent l'intensité de leur avidité et de leur avarice, et leur préférence pour l'éphémère au détriment de l'éternel.

Puis la sourate se conclut par l'évocation des horreurs du Jour de la Résurrection, et par le regret des négligents lorsqu'ils verront le châtiment, regrettant alors de ne pas avoir accompli d'œuvres pieuses qui auraient pu les sauver.

Quant à l'âme apaisée, qui a accompli de bonnes œuvres et n'a pas fait preuve de négligence, elle sera appelée à entrer au Paradis parmi les serviteurs honorés d'Allah.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:

1. Le fait qu'une personne voie sa subsistance élargie ne signifie pas nécessairement qu'elle est honorée auprès d'Allah, et le fait qu'elle soit restreinte ne signifie pas qu'elle est méprisée auprès de Lui.
2. Parmi les qualités du croyant figure l'acceptation du décret et de la prédestination: s'il reçoit, il remercie; s'il est éprouvé, il patiente.
3. Parmi les qualités du croyant figurent l'honoration des orphelins et l'incitation à nourrir les pauvres et les nécessiteux.

4. L'homme éprouvera un profond regret le Jour de la Résurrection lorsqu'il verra l'Enfer, mais à ce moment-là, le regret ne lui sera d'aucune utilité.
5. L'obligation de donner les héritages à ceux qui y ont droit, hommes et femmes, jeunes et âgés.



D'après Anas (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort à cause d'un malheur qui l'a touché. Mais s'il ne peut s'empêcher de la souhaiter, qu'il dise: Ô Allah, fais-moi vivre tant que la vie est un bien pour moi, et fais-moi mourir lorsque la mort est un bien pour moi.** »(Hadith unanimement rapporté)⁶⁵¹

❖ **Explication:**

Dans ce hadith, il y a une interdiction de souhaiter la mort à cause d'un mal qui atteint le serviteur, qu'il s'agisse d'une maladie, de la pauvreté, de la peur, ou du fait de tomber dans une épreuve ou une situation périlleuse. Cela comporte en effet de nombreux méfaits, parmi lesquels:

- Cela traduit un mécontentement et une impatience face au décret et à la prédestination d'Allah, alors que le croyant est tenu à la patience et à l'espérance de la récompense.
- Cela affaiblit l'âme, entraîne le désespoir, et provoque la lassitude et la paresse.
- La survenue de la mort met fin aux bonnes œuvres dont le serviteur a le plus grand besoin.
- Le serviteur ne sait pas ce qui l'attend après la mort; il se peut qu'il fuie une épreuve pour tomber dans une situation encore plus grave, comme le châtiment et les horreurs de la tombe (barzakh).

Ce qu'il convient au serviteur de faire est donc de patienter face à l'épreuve qui l'a touché, et de confier son affaire à son Seigneur, Celui qui sait parfaitement ce qui est bon et bénéfique pour lui.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit à la fin du hadith: « Si toutefois il doit souhaiter la mort, qu'il dise: Ô Allah, fais-moi vivre tant que la vie est un bien pour moi, et fais-moi mourir lorsque la mort est un bien pour moi. »

⁶⁵¹ Al-Bukhârî n°6351 et Muslim n°2680)

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. L'interdiction de souhaiter la mort à cause d'un mal qui touche le musulman, tel que la pauvreté, la maladie ou la peur.
2. Il est recommandé au croyant, lorsque les épreuves deviennent intenses, de faire preuve de patience et de se tourner vers Allah par l'humilité et l'invocation.
3. L'obligation de placer sa confiance en Allah et de Lui confier toutes ses affaires, car c'est Lui qui sait ce qui est bon et bénéfique pour Son serviteur.
4. La vie est un don d'Allah et une opportunité pour obtenir un immense succès; il convient donc au musulman de la remplir de foi et de bonnes œuvres.
5. La Sunna a indiqué la permission de souhaiter la mort par crainte de la tentation dans la religion, comme dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Et si Tu veux éprouver Tes serviteurs par une tentation, alors reprends-moi à Toi sans que je sois éprouvé. »⁶⁵²

⁶⁵² At-Tirmidhî n° 3235)



La mécréance: est l'opposé de la foi. De même que la foi consiste en des paroles, des actes et une croyance, la mécréance peut se manifester par la parole, l'acte, la croyance, le doute ou l'abandon.

La mécréance survient par l'absence de foi en Allah ou par le refus de croire en une partie de Sa religion, que ce soit par dénégation, doute, orgueil ou passion. Elle peut également se produire par des actes ou des paroles que la Loi religieuse a qualifiés de mécréance.

Concernant la mécréance, il est venu un avertissement sévère, ainsi qu'une menace et une mise en garde. Allah, le Très-Haut, dit: « Certes, Allah a maudit les mécréants et leur a préparé une fournaise ardente, où ils demeureront éternellement; ils n'y trouveront ni protecteur ni secoureur.⁶⁵³

Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront:

“Hélas pour nous! Si seulement nous avions obéi à Allah et obéi au Messenger!” »

Les catégories de la mécréance: La mécréance se divise en deux catégories:

une mécréance majeure qui fait sortir de l'islam, et une mécréance mineure qui ne fait pas sortir de l'islam.

Première catégorie: la mécréance majeure

Elle comporte cinq types.

Premier type: la mécréance par dénégation (takdhîb)

Sa preuve est la parole d'Allah, le Très-Haut: « Qui est plus injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ou qui traite de mensonge la vérité lorsqu'elle lui est venue? N'y a-t-il pas dans l'Enfer une demeure pour les mécréants? »⁶⁵⁴

Deuxième type: la mécréance par refus et orgueil (ibâ' wa istikbâr)

⁶⁵³ (Sourate Al-Ahzâb, 64-66)

⁶⁵⁴ (Sourate Al-'Ankabût, 68)

Sa preuve est la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et lorsque Nous dîmes aux anges: "Prosternez-vous devant Adam", ils se prosternèrent tous sauf Iblîs. Il refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les mécréants. »⁶⁵⁵

Troisième type: la mécréance du doute (kufr ach-shakk)

Sa preuve est la parole d'Allah, le Très-Haut: « Il entra dans son jardin alors qu'il se faisait du tort à lui-même. Il dit: "Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr, et je ne pense pas que l'Heure doive arriver.

Et si jamais je suis ramené vers mon Seigneur, je trouverai certes meilleur lieu de retour que celui-ci." Son compagnon, tout en dialoguant avec lui, lui dit: "Serais-tu mécréant envers Celui qui t'a créé de terre, puis d'une goutte de sperme, puis t'a façonné en homme?

Quant à moi, c'est Allah qui est mon Seigneur, et je n'associe à mon Seigneur personne." »⁶⁵⁶

Quatrième type: la mécréance par détournement (kufr al-i'râd)

Sa preuve est la parole d'Allah, le Très-Haut: « Quant à ceux qui ont mécru, ils se détournent de ce contre quoi ils ont été avertis. »⁶⁵⁷

Cinquième type: la mécréance de l'hypocrisie (kufr an-nifâq)

Sa preuve est la parole d'Allah, le Très-Haut: « Cela est dû au fait qu'ils ont cru puis ont mécru; leurs cœurs ont donc été scellés, si bien qu'ils ne comprennent plus. »⁶⁵⁸

Deuxième catégorie: la mécréance mineure Il s'agit de la mécréance mineure, appelée aussi mécréance pratique.

⁶⁵⁵ (Sourate Al-Baqarah, 34)

⁶⁵⁶ (Sourate Al-Kahf, 35-38)

⁶⁵⁷ (Sourate Al-Ahqâf, 3)

⁶⁵⁸ (Sourate Al-Munâfiqûn, 3)



C'est tout ce que la législation a nommé "mécréance" sans que cela n'atteigne le degré de la mécréance majeure.

- Elle comporte plusieurs exemples, parmi lesquels : Ce qui est rapporté dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il y a deux choses chez les gens qui constituent une mécréance: médire des lignées et se lamenter sur le mort. »⁶⁵⁹
- Jurer par autre qu'Allah, comme dans sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui jure par autre qu'Allah a certes mécru ou associé. »⁶⁶⁰
- Combattre un musulman, selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Insulter un musulman est une perversité, et le combattre est une mécréance. »⁶⁶¹

⁶⁵⁹ Muslim, n° 67)

⁶⁶⁰ At-Tirmidhî n° 1535 et Abû Dâwûd n° 3251)

⁶⁶¹ Al-Bukhârî n° 48 et Muslim n° 64)

❖ **Explication des moments d'interdiction:**

La législation islamique a précisé les moments durant lesquels il est interdit d'accomplir des prières surérogatoires. Ils sont au nombre de trois:

Premier moment: De l'apparition de l'aube (fajr) jusqu'au lever du soleil et son élévation de la hauteur d'une lance, ce qui est estimé à environ un quart d'heure après le lever du soleil.

Deuxième moment: Lorsque le soleil est au milieu du ciel, peu avant le temps du midi (zuhr), environ un quart d'heure avant, jusqu'à ce que le soleil décline et que le temps du zuhr commence.

Troisième moment: Après la prière de l'après-midi ('asr) jusqu'au coucher du soleil.

❖ **Les preuves:**

Les preuves de cela sont les suivantes:

- La parole du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n'y a pas de prière après la prière de l'aube jusqu'à ce que le soleil se lève, et il n'y a pas de prière après la prière de l'après-midi jusqu'à ce que le soleil se couche. »⁶⁶²
- Le hadith de 'Uqbah ibn 'Âmir (Qu'Allah l'agrée): « Il y avait trois moments durant lesquels le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous interdisait de prier et d'enterrer nos morts : lorsque le soleil commence à se lever jusqu'à ce qu'il s'élève, lorsque le soleil est au zénith jusqu'à ce qu'il décline, et lorsqu'il commence à se coucher jusqu'à ce qu'il disparaisse. »⁶⁶³

❖ **Le jugement de la prière pendant les temps d'interdiction:**

Il n'est pas permis d'accomplir des prières surérogatoires durant ces moments, sauf pour ce qui a été explicitement exclu par une preuve, à savoir:

⁶⁶² Al-Bukhârî n°586 et Muslim n°827)

⁶⁶³ Muslim (n°831)



- Le rattrapage des prières obligatoires manquées, ainsi que leurs prières surrogatoires régulières, conformément à la parole du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui s'est endormi et a manqué une prière, ou l'a oubliée, qu'il l'accomplisse lorsqu'il s'en souvient. »⁶⁶⁴
- Les prières ayant une cause particulière (dhawât al-asbâb), telles que: la prière funéraire, la prière de salutation de la mosquée (taḥiyyat al-masjid) et les deux unités de prière du tawâf.

❖ **La sagesse de la spécification de ces moments par l'interdiction:**

La sagesse de l'interdiction de la prière à ces moments a été expliquée par le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Il a indiqué que les mécréants adorent le soleil lors de son lever et de son coucher; c'est pour cette raison que le musulman a été interdit de leur ressembler à ces moments précis. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Le soleil se lève entre les deux cornes de Satan, et à ce moment-là, les mécréants se prosternent devant lui. »

Et il a dit également: « Il se couche entre les deux cornes de Satan, et à ce moment-là, les mécréants se prosternent devant lui. »⁶⁶⁵

Quant au moment où le soleil est au zénith, il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Car à ce moment-là, l'Enfer est attisé. »⁶⁶⁶

⁶⁶⁴ Muslim, n°684)

⁶⁶⁵ Muslim, n°832)

⁶⁶⁶ Muslim, n°832)

❖ Sa date:

Elle eut lieu au mois de Dhû al-Qa'da, de la sixième année de l'Hégire.

❖ Ses causes:

Son histoire commença lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vit en songe qu'il était entré, lui et ses compagnons, dans la Mosquée sacrée, qu'ils avaient pris les clefs de la Ka'ba, accompli le tawâf et effectué la 'umra.

Il informa alors les Compagnons de cette vision; ils s'en réjouirent et y virent un heureux présage, pensant que cela se réaliserait cette même année.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) annonça à ses compagnons qu'il partait accomplir la 'umra, et ils se préparèrent donc à l'accompagner.⁶⁶⁷

❖ Ses événements:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et ses compagnons se dirigèrent vers La Mecque en état de sacralisation (iḥrâm), sans armes, au nombre d'environ mille cinq cents.

Lorsqu'ils s'approchèrent de La Mecque, Quraysh en fut informée; elle rassembla alors ses alliés (les Aḥâbîsh) et sortit de La Mecque pour les empêcher d'accomplir la 'umra.

Khalid ibn al-Walîd — avant son islam — s'avança vers les musulmans à la tête de deux cents cavaliers à Kurâ' al-Ghamîm. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) modifia alors son itinéraire, évita Khalid et emprunta la route d'Al-Ḥudaybiyya par le bas de La Mecque. Khalid repartit aussitôt avertir Quraysh⁶⁶⁸

Quraysh envoya alors des émissaires au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour lui interdire l'entrée à La Mecque, tandis que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur confirmait qu'il n'était pas venu pour combattre.

⁶⁶⁷ (Tafsîr at-Tabarî, vol. 22, p. 257)

⁶⁶⁸ . (Al-Bukhârî, n°2731)



Il envoya alors ‘Uthmân ibn ‘Affân (Qu’Allah l’agrée) comme émissaire afin de leur confirmer son intention pacifique. ‘Uthmân entra à La Mecque; on lui proposa d’accomplir le tawâf, mais il refusa tant que le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne l’aurait pas fait lui-même. Quraysh le retint alors auprès d’elle.⁶⁶⁹

❖ Ses résultats:

Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et les musulmans apprirent que ‘Uthmân (Qu’Allah l’agrée) avait été tué. À ce moment-là, le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appela ses compagnons à prêter serment d’allégeance.

Les Compagnons lui prêtèrent serment de ne pas fuir, et certains lui prêtèrent serment jusqu’à la mort. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) prit alors sa propre main et dit: « Ceci est pour ‘Uthmân. »⁶⁷⁰

Ce serment d’allégeance eut lieu sous l’arbre, et fut appelé Bay’at ar-Ridwân (le serment de l’Agrément).

Allah, le Très-Haut, dit à son sujet: « Allah a certes agréé les croyants lorsqu’ils t’ont prêté serment sous l’arbre. Il a su ce qu’il y avait dans leurs cœurs, Il a fait descendre sur eux la quiétude et les a récompensés par une victoire prochaine. »⁶⁷¹

Et le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Aucun de ceux qui ont prêté serment sous l’arbre n’entrera dans le Feu. »⁶⁷²

⁶⁶⁹ (Al-Bidâya wa an-Nihâya, vol. 4, p. 167)

⁶⁷⁰ (Al-Bidâya wa an-Nihâya, vol. 4, p. 168)

⁶⁷¹ (Sourate Al-Fath, 18)

⁶⁷² Abû Dâwûd, (n°4653)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est le noble Compagnon Hamza ibn 'Abd al-Muttalib ibn Hâshim ibn 'Abd Manâf, oncle du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son frère de lait. Il était surnommé « le Lion d'Allah et le Lion de Son Messager ». On l'appelait Abû 'Umâra et Abû Ya'lâ, d'après ses deux fils 'Umâra et Ya'lâ.

Il naquit à La Mecque, 54 ans avant l'Hégire.

❖ Sa vie et ses mérites:

Hamza (Qu'Allah l'agrée) était généreux, magnanime, de constitution robuste, au teint clair, et un héros redoutable dans les combats; ses yeux devenaient rouges lorsqu'il se mettait en colère.

Il participa aux guerres et aux combats avant l'islam, tels que la guerre d'Al-Fijâr et d'autres encore. Il était ainsi considéré comme le plus courageux des jeunes hommes de Quraysh, le plus ferme, et le plus audacieux.

Il embrassa l'islam (Qu'Allah l'agrée) vers la fin de la sixième année de la mission prophétique, par soutien au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) contre le « Pharaon de cette communauté », Abû Jahl, lorsque ce dernier porta atteinte au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), l'insulta et le blessa à la tête avec une pierre.

Lorsque Hamza ibn 'Abd al-Muttalib en fut informé, il se rendit aussitôt sur place sans s'arrêter devant quiconque, et dit à Abû Jahl: « Insultes-tu mon neveu alors que je suis sur sa religion?! » Puis il le frappa avec son arc et lui infligea une grave blessure.⁶⁷³

L'islam de Hamza fut d'abord motivé par la fierté et l'honneur tribal, puis Allah ouvrit son cœur à la religion.

Les musulmans trouvèrent alors en lui une force et un soutien, la position des musulmans s'affermir, la situation devint plus difficile pour Quraysh, et ils cessèrent

⁶⁷³ (Hilyat al-Awliyâ', vol. 2, p. 673)



une partie des persécutions qu'ils infligeaient. Sa participation aux batailles et son martyre

Hamza (Qu'Allah l'agrée) participa à la bataille de Badr, où il fit preuve d'un courage remarquable.

À tel point que certains prisonniers parmi les mécréants dirent: « Qui est cet homme marqué d'une plume d'autruche? »

On leur répondit: « C'est Hamza. » Ils dirent alors: « C'est lui qui nous a fait subir les pires coups! »⁶⁷⁴

Il participa également à la bataille de Uhud. Il combattait devant le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avec deux épées, en disant: « Je suis le Lion d'Allah! »⁶⁷⁵

Il tua trente et un polythéistes. Alors qu'il combattait ainsi, il trébucha et tomba sur le dos; son armure se découvrit au niveau du ventre. C'est alors que Wahshî l'Abyssin, l'esclave de Jubayr ibn Muţ'im, le frappa d'un javelot et le tua. Les polythéistes mutilèrent ensuite son corps. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le vit dans cet état, sa peine fut immense et sa tristesse très profonde. Il dit alors: « Le maître des martyrs est Hamza ibn 'Abd al-Muttalib. »⁶⁷⁶

❖ Sa mort:

Hamza (Qu'Allah l'agrée) fut tué en martyr le jour de Uhud. Il avait alors cinquante-neuf ans. Il fut enterré dans une même tombe que son neveu 'Abd Allah ibn Jahsh (Qu'Allah l'agrée).

⁶⁷⁴ (Zâd al-Ma'âd, vol. 3, p. 166)

⁶⁷⁵ (al-Hâkim, 3/194)

⁶⁷⁶ (al-Hâkim, 4884)

Teste tes connaissances – Semaine 30 –	Les bonnes réponses
Tafsîr	Question: Que signifie l'expression: « qadara alayhi rizquh »? a) Il l'a élargi b) Il l'a restreint c) Il l'a anéanti
hadith	Question: Il est recommandé au croyant, lorsque les épreuves deviennent difficiles? a) De s'y résigner et de s'y soumettre b) De patienter et de se tourner vers Allah par l'humilité et l'invocation c) De quitter son pays pour un autre
'Aqîda	Question: Parmi les formes du grand polythéisme (kufr majeur), on trouve? a) Le polythéisme caché b) Le refus et l'orgueil c) Les lamentations
fiqh	Question: Parmi les moments où la prière surérogatoire est interdite? a) Après la prière de l'aube (fajr) b) Après la prière du midi (ẓuhr) c) Après la prière du coucher du soleil (maghrib)
Sîra	Question: Parmi les causes de la Bay'at ar-Riḍwân, on trouve?

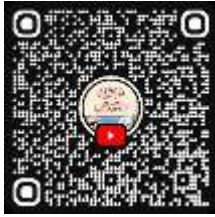


	a) L'arrivée de l'armée byzantine b) Le rassemblement des coalisés c) La rumeur de l'assassinat de 'Uthmân
Compagnons	Question: Hamza (Qu'Allah l'agrée) est tombé en martyr lors de? a) La bataille de Badr b) La bataille de Uhud c) La bataille du Fossé (al-Khandaq)

La trente et unième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux T'est-il parvenu le récit de l'Enveloppante? Ce jour-là, des visages seront humiliés, ayant œuvré et peiné, ils brûleront dans un feu ardent. Ils seront abreuvés d'une source brûlante. Ils n'auront pour nourriture que des plantes épineuses, qui ne nourrissent pas et n'apaisent pas la faim. Ce jour-là, d'autres visages seront rayonnants, satisfaits de leurs efforts, dans un Jardin élevé, où ils n'entendront aucune parole futile. Il s'y trouve une source jaillissante, des lits surélevés, des coupes disposées, des coussins alignés, et des tapis étalés.

❖ **Thème des versets:**

Le rappel de l'Au-delà, de ce qu'il contient comme récompense et châtiment.

❖ **Vocabulaire:**

Al-Ghâshiya	Le Jour de la Résurrection qui enveloppe les gens par ses horreurs.
Khâshi'a	Humbles, abaissés et soumis.
'Âmilatun nâsiba	Épuisés par le travail et la fatigue dans le Feu.
Taşlâ nâran	Entreront dans le Feu et subiront sa chaleur.
Hâmiya	Extrêmement brûlant.
Âniya	Très chaudes.
Ḍarî'	Une plante nuisible et épineuse.
Li-sa'yihâ	Pour leurs efforts accomplis dans l'obéissance durant la vie d'ici-bas.
Lâghiya	Parole vaine et mensongère.
Fîhâ 'aynun jâriya	Une source jaillissante, à l'eau abondante.
Fîhâ sururun marfû'a	Des assises élevées.
Wa akwâbun mawḍû'a	Des coupes préparées pour les buveurs.
Wa namâriq	Des coussins.
Wa zarâbiyyu mabthûtha	Des tapis étalés.

❖ Sens général:

Les versets montrent que les visages des mécréants, le Jour de la Résurrection, seront humiliés à cause de l'opprobre et de l'abaissement qui les auront atteints. Ils seront fatigués et épuisés par les chaînes et les carcans, brûlant dans un Feu à l'ardeur extrême, et ils boiront à une source d'une chaleur intense. Quant à leur nourriture, ils n'auront en Enfer que des plantes épineuses, la pire et la plus repoussante des nourritures, dépourvue de toute utilité: elle ne profite pas au corps et ne soulage pas la faim.

En revanche, les croyants, en ce jour-là, seront dans un état de félicité, de joie et de bonheur, dont les effets apparaîtront sur leurs visages. Ils seront satisfaits de la récompense d'Allah pour leurs œuvres. Leurs paroles seront bonnes et bénéfiques, réjouissant les cœurs et dilatant les poitrines, imprégnées du rappel d'Allah et de l'évocation de Ses bienfaits successifs envers eux. Autour d'eux jailliront des sources abondantes qu'ils dirigeront comme ils le voudront. Des assemblées leur auront été préparées, avec toutes sortes de parures et d'honneurs : coupes, lits, coussins et tapis, de quoi réjouir leurs yeux et combler leurs âmes.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Le rappel des différentes formes de châtiment réservées aux malheureux: l'humiliation et l'abaissement, le labeur pénible, le fait de brûler dans le Feu, de boire une eau brûlante et de se nourrir du ḍarî'.
2. Les visages des croyants, au Paradis, seront radieux et doux, laissant apparaître les signes du bien-être, de la joie et du bonheur.
3. Les délices du Paradis sont variés: nourritures, boissons, arbres, palais, rivières et houris; et ce qu'il y a de plus grand encore que tout cela est la vision d'Allah, Très-Haut, et Son agrément envers eux.
4. Parmi ce qui trouble l'âme humaine figurent les paroles futiles, mensongères et vaines; Allah en a préservé l'ouïe des croyants au Paradis.



D'après Abou Moussa Al-Ach'arî (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **La comparaison de celui qui évoque son Seigneur et de celui qui ne L'évoque pas est celle du vivant et du mort.** »⁶⁷⁷

❖ **Explication:**

Ce hadith fait partie des paroles les plus éloquentes concernant l'importance et le mérite de l'évocation d'Allah. Il montre que le rappel d'Allah est pour l'âme ce que l'âme est pour le corps. Plus le serviteur multiplie l'évocation d'Allah, plus il est véritablement vivant: il voit le bien comme étant un bien, le mal comme étant un mal, la vérité comme vérité et le faux comme faux.

À l'inverse, lorsqu'il s'éloigne du rappel d'Allah, il devient semblable à un mort, sans réelle existence ni utilité : vivant par son corps mais mort par son cœur. Comme Allah, le Très-Haut, a dit: « Celui qui était mort et que Nous avons fait revivre, et à qui Nous avons donné une lumière avec laquelle il marche parmi les gens, est-il semblable à celui dont l'exemple est dans les ténèbres, sans issue? »⁶⁷⁸

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. Ce hadith prouve que l'évocation d'Allah est la vie de l'âme, tout comme l'âme est la vie du corps; et cela suffit comme encouragement et incitation.
2. Lorsque le cœur demeure longtemps dans l'insouciance vis-à-vis du rappel d'Allah, la dureté s'y installe, l'éloignant de l'accomplissement du bien.
3. Le salut contre la mort du cœur et sa dureté réside dans l'abondance de l'évocation d'Allah, Exalté soit-Il.

⁶⁷⁷ Al-Bukhârî (6407)

⁶⁷⁸ Sourate Al-An'âm : (122)

❖ Le danger de l'hypocrisie:

Allah, le Très-Haut, a décrit les hypocrites, dans de nombreux versets, par toutes les caractéristiques du mal. Il dit: « Certes, les hypocrites seront au plus bas degré du Feu. »⁶⁷⁹

Et Il dit également: « Ils cherchent à tromper Allah et les croyants, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes sans s'en rendre compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie, et Allah a aggravé leur maladie; ils auront un châtiment douloureux pour avoir menti. »⁶⁸⁰

En raison de la gravité du danger de l'hypocrisie, les Compagnons (Qu'Allah les agrée) craignaient fortement d'y tomber. Ibn Abî Mulaykah a dit: « J'ai rencontré trente Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); tous craignaient l'hypocrisie pour eux-mêmes. »⁶⁸¹

❖ Les types d'hypocrisie:

L'hypocrisie est de deux types: l'hypocrisie doctrinale (ou de croyance) et l'hypocrisie pratique.

Premier type: l'hypocrisie doctrinale C'est le fait de montrer l'islam extérieurement tout en cachant la mécréance intérieurement. C'est la grande hypocrisie (an-nifâq al-akbar). Parmi ses formes:

- Démentir le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ou démentir une partie de ce avec quoi il est venu.
- Détester le Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ou détester une partie de ce avec quoi il est venu.
- Détester la victoire de la religion et se réjouir de son affaiblissement.

Deuxième type: l'hypocrisie pratique L'hypocrisie pratique est l'hypocrisie mineure. Elle désigne les actes que la loi islamique a qualifiés d'hypocrisie et qui

⁶⁷⁹ Sourate An-Nisâ' : (145)

⁶⁸⁰ Sourate Al-Baqarah : (9-10)

⁶⁸¹ Al-Bukhârî de manière suspendue (48).



font partie des comportements des hypocrites, sans pour autant ôter la foi du cœur. Ce type d'hypocrisie ne fait pas sortir de l'islam, mais il constitue un moyen pouvant y conduire.

Parmi ses formes:

Ce qu'a mentionné le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans sa parole: « Il y a quatre traits: celui qui les possède est un hypocrite pur; et celui qui en possède un en lui a un trait d'hypocrisie jusqu'à ce qu'il l'abandonne : lorsqu'il parle, il ment; lorsqu'il fait une promesse, il la trahit; lorsqu'il s'engage par un pacte, il le viole; et lorsqu'il se dispute, il dépasse les limites. »⁶⁸²

Parmi elles également: délaisser la prière en groupe à la mosquée, car cela fait partie des caractéristiques des hypocrites.

❖ Les différences entre la grande hypocrisie et la petite hypocrisie:

Les textes ont clairement établi qu'il existe des différences entre la grande et la petite hypocrisie. Parmi les plus importantes :

1. La grande hypocrisie fait sortir de l'islam, tandis que la petite hypocrisie n'en fait pas sortir.
2. La grande hypocrisie concerne la croyance, alors que la petite hypocrisie concerne les actes sans toucher à la croyance.
3. La grande hypocrisie n'émane pas d'un croyant, tandis que la petite hypocrisie peut émaner d'un croyant.
4. La grande hypocrisie, dans la plupart des cas, n'est pas suivie de repentir, contrairement à la petite hypocrisie dont l'auteur peut se repentir.

⁶⁸² Al-Bukhârî (34) et Muslim (58)

❖ **Son mérite:**

Le jour du vendredi est le meilleur des jours de la semaine. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Le meilleur jour sur lequel le soleil s'est levé est le jour du vendredi: en ce jour Adam fut créé, en ce jour il entra au Paradis et en ce jour il en sortit. »⁶⁸³

Il a dit aussi: « Allah a égaré de la connaissance du vendredi les communautés qui nous ont précédés: les Juifs eurent le samedi, les Chrétiens eurent le dimanche. Puis Allah nous a fait venir et nous a guidés vers le jour du vendredi. »⁶⁸⁴

❖ **Sa sagesse:**

La prière du vendredi fait partie des plus grands rassemblements des musulmans et constitue une manifestation de leur unité et de leur cohésion.

Allah y a légiféré un rassemblement général pour la prière et a ordonné aux croyants d'y assister de manière obligatoire.

Il a également institué le sermon (khuṭbah) pour ce rassemblement, afin de leur rappeler l'immensité de Ses bienfaits, de les inciter à les remercier, et Il a ordonné d'écouter ce sermon de façon impérative.

❖ **Son statut juridique:**

La prière du vendredi est une obligation individuelle (farḍ 'ayn) pour les hommes, comme le dit Allah, le Très-Haut: « Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez le commerce. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez. »⁶⁸⁵

Une sévère menace est rapportée contre ceux qui s'en abstiennent. Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) ﷺ a dit: « Que des gens cessent de délaisser les prières

⁶⁸³ Muslim (1410)

⁶⁸⁴ Muslim (865)

⁶⁸⁵ Sourate Al-Jumu'ah : (9)



du vendredi, ou bien Allah scellera leurs cœurs, puis ils feront partie des insouciantes. »⁶⁸⁶

❖ Ses règles (concernant la prière du vendredi):

La prière du vendredi comporte des règles qu'il convient au musulman d'apprendre et de respecter:

1. Il est obligatoire d'écouter attentivement le sermon, et il est interdit de parler pendant que l'imam prêche. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Si tu dis à ton compagnon: "Écoute!" alors que l'imam prononce le sermon, tu as certes tenu des paroles futiles. »⁶⁸⁷ C'est-à-dire: tu as parlé inutilement, et le propos futile est un discours vain et rejeté.
2. Il est interdit d'enjamber les cous des gens pendant le sermon, car cela leur cause du tort et les distrait de l'écoute du sermon. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit à celui qui enjambait les cous: « Assieds-toi, car tu as nui. »⁶⁸⁸
3. Il est réprouvé de séparer deux personnes en les serrant ou en s'intercalant entre elles alors qu'il n'y a pas d'espace libre, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui se lave le jour du vendredi, se purifie autant qu'il le peut, puis se parfume ou touche du parfum, puis se rend à la mosquée sans séparer deux personnes, prie ce qui lui est prescrit, puis lorsque l'imam sort, écoute attentivement, il lui sera pardonné ce qu'il y a entre ce vendredi et le suivant. »⁶⁸⁹
4. La prière du vendredi est considérée comme accomplie lorsqu'on rattrape une rak'a complète avec l'imam, selon la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui rattrape une rak'a de la prière du vendredi a certes rattrapé la prière. »⁶⁹⁰ S'il rattrape moins qu'une rak'a, il prie alors la prière du zuhr.

⁶⁸⁶ Muslim (865)

⁶⁸⁷ Al-Bukhârî (394) et Muslim (851)

⁶⁸⁸ Abû Dâwûd (1118) et An-Nasâ'î (3/103)

⁶⁸⁹ Al-Bukhârî (910)

⁶⁹⁰ An-Nasâ'î (1425)

5. Il n'y a pas de prière surérogatoire régulière (sunna ratiba) avant la prière du vendredi, mais on peut prier autant de prières surérogatoires libres que l'on veut, en raison de l'encouragement du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « ... puis il prie ce qui lui est prescrit. »⁶⁹¹ Quant à la sunna après la prière du vendredi, on prie deux ou quatre rak'a, car tout cela a été rapporté du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).⁶⁹²

⁶⁹¹ Al-Bukhârî (910)

⁶⁹² Al-Bukhârî (937) et Muslim (881-882)



❖ **Sa date:**

Il eut lieu au mois de Dhû al-Qa'da, la sixième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Après la Bay'at ar-Ridwân, Quraych s'empessa d'envoyer Suhayl ibn 'Amr afin de conclure un traité de paix avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Lorsque le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le vit, il dit avec optimisme: « Votre affaire est désormais facilitée. »⁶⁹³

❖ **Ses événements:**

Un traité de paix fut conclu entre les musulmans et Quraych, comprenant plusieurs clauses, parmi lesquelles:

- Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) devait retourner cette année-là sans entrer à La Mecque, afin que les Arabes ne disent pas qu'il y était entré par la force. L'année suivante, les musulmans pourraient entrer à La Mecque et y séjourner trois jours, armés seulement des armes du voyageur (les épées), sans que Quraych ne leur cause aucun tort.
- La guerre devait cesser entre les deux parties pendant une durée de dix ans, durant laquelle les gens jouiraient de la sécurité.
- Toute tribu désirant conclure une alliance avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pouvait le faire, et toute tribu désirant conclure une alliance avec Quraych pouvait le faire; toute agression contre l'une d'elles serait considérée comme une agression contre son alliée.
- Toute personne de Quraych venant rejoindre le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) devait être renvoyée à Quraych, tandis que toute personne venant des musulmans vers Quraych ne serait pas renvoyée.⁶⁹⁴

⁶⁹³ Al-Bukhârî (2731)

⁶⁹⁴ Al-Fuṣṣûl (p. 185)

Ensuite, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appela 'Alî afin qu'il rédige cet accord et lui dicta: « Bismillâh ar-Rahmân ar-Rahîm » (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux).

Suhayl dit alors: « Nous ne connaissons pas "Bismillâh ar-Rahmân ar-Rahîm", mais écris plutôt: "Bismika Allâhumma" (En Ton nom, ô Allah). »

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna alors à 'Alî de l'écrire ainsi.

Puis il lui dicta: « Ceci est l'accord conclu par Muhammad, le Messenger d'Allah. »

Suhayl dit alors: « Si nous savions que tu es le Messenger d'Allah, nous t'aurions suivis; écris plutôt: Muhammad fils de 'Abd Allah. »⁶⁹⁵

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna alors à 'Alî d'effacer l'expression « Messenger d'Allah », mais 'Alî refusa. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'effaça donc lui-même de sa propre main. L'acte fut alors rédigé définitivement.

La tribu de Khuza'a entra dans l'alliance du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), tandis que les Banû Bakr entrèrent dans l'alliance de Quraych.

❖ Ses conséquences:

Les Compagnons furent profondément attristés de ne pas entrer à La Mecque ni d'accomplir la 'umra. Ils eurent le sentiment que ce traité comportait une injustice à l'égard des musulmans et que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait cédé à la pression de Quraych malgré la Bay'at ar-Ridwân. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur ordonna de se désacraliser (se libérer de l'ihram) et d'immoler leurs bêtes, aucun d'eux ne se leva, tant cela leur était pénible. Il entra alors auprès d'Umm Salama et lui exposa la situation. Elle lui dit: « Ô Messenger d'Allah, souhaites-tu qu'ils obéissent? Sors alors, ne parle à aucun d'eux, jusqu'à ce que tu immoles ta bête et que tu appelles ton barbier pour te raser. » Il fit ce qu'elle lui conseilla. Quand les Compagnons virent cela, ils se

⁶⁹⁵ par Muslim (1784)



levèrent, immolèrent leurs bêtes, et se rasèrent mutuellement, au point que certains faillirent se blesser les uns les autres⁶⁹⁶.

Peu après, la sagesse du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et sa clairvoyance quant aux conséquences futures — la victoire et l'entrée massive des gens dans l'islam — devinrent évidentes. Sur le chemin du retour, Allah révéla à Son Messenger la sourate Al-Fath (La Victoire). Leur tristesse se transforma alors en joie, et ils comprirent que tout le bien réside dans la soumission à l'ordre d'Allah et de Son Messenger. Allah dissipa toutes leurs préoccupations par ce que contenait cette sourate comme annonce de la victoire, du triomphe et de l'agrément divin à leur égard, au point que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Il m'a été révélé cette nuit une sourate qui m'est plus chère que tout ce sur quoi le soleil se lève: {En vérité, Nous t'avons accordé une victoire éclatante}. »⁶⁹⁷

⁶⁹⁶ Al-Bukhârî (2731)

⁶⁹⁷ Al-Bukhârî (4177)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est le noble Compagnon Khâlid ibn al-Walîd ibn al-Mughîra ibn 'Abd Allâh ibn 'Umar ibn Makhzûm. Il était surnommé Abû Sulaymân. Sa mère est Lubâba bint al-Hârith, sœur de Maymûna bint al-Hârith, épouse du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Il est né à La Mecque trente ans avant l'Hégire.

❖ Sa vie et ses mérites:

Khâlid (Qu'Allah l'agrée) faisait partie, à l'époque préislamique, des notables de Quraych, et de ses figures les plus éminentes en matière de commandement, de direction des armées, de clairvoyance et de sagesse.

Il embrassa l'islam au mois de Safar de l'an huit de l'Hégire, en même temps que 'Amr ibn al-'Âs et 'Uthmân ibn Talha. Ils se rendirent alors auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). En les voyant, il dit à ses Compagnons: « La Mecque vous a lancé ce qu'elle avait de plus précieux. »⁶⁹⁸

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) loua son courage et sa bravoure en disant: « Quel excellent serviteur d'Allah que Khâlid ibn al-Walîd, une épée parmi les épées d'Allah. »⁶⁹⁹

Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) dit également: « Les femmes sont incapables de mettre au monde un homme semblable à Khâlid. »⁷⁰⁰

Il participa avec le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à la conquête de La Mecque, puis aux batailles de Hunayn et de Tâ'if, ainsi qu'à l'épisode de la destruction d'al-'Uzzâ.

Il prit le commandement des musulmans lors de la bataille de Mu'ta après le martyre de leurs trois chefs, et Allah sauva les musulmans par son intermédiaire.

⁶⁹⁸ Ar-Rawd al-Unuf (5/94)

⁶⁹⁹ at-Tirmidhî (3846)

⁷⁰⁰ Histoire d'at-Tabarî (3/358)



Il (Qu'Allah l'agrée) disait: « Le jour de Mu'ta, neuf épées se sont brisées dans ma main, et il ne m'est resté qu'une lame yéménite. »⁷⁰¹

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'envoya ensuite auprès d'Ukaydir de Dûmat al-Jandal; il l'amena prisonnier.

Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) le nomma ensuite commandant pour combattre Musaylima et les gens de l'apostasie. Il s'y distingua par une bravoure et une efficacité remarquables.

Puis, as-Siddîq le plaça à la tête de l'ensemble des chefs des armées et lui confia la guerre contre les Perses et les Byzantins. Il mena des expéditions en Irak, leur infligea de lourdes défaites jusqu'à triompher d'eux, puis traversa le désert depuis les frontières de l'Irak jusqu'aux confins du Shâm.

Il participa aux batailles du Shâm, assiégea Damas et contribua à sa conquête avec Abû 'Ubayda. Il n'y avait pas sur son corps un empan de peau sans une trace de blessure, comme les marques des martyrs⁷⁰².

❖ Son décès:

Khâlid ibn al-Walîd (Qu'Allah l'agrée) décéda dans la ville de Homs, en l'an vingt-et-un de l'Hégire, à l'âge de soixante ans.

⁷⁰¹ al-Bukhârî (4265)

⁷⁰² Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/367)

Teste tes connaissances – Semaine 31 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « tamāriq »? a) Couvertures b) Coussins c) Canapés
hadith	Question: Le salut contre la mort du cœur et sa dureté se fait par? a) L'abondance du rappel d'Allah b) Une alimentation saine c) Le sommeil précoce
‘Aqîda	Question: Parmi les formes de l'hypocrisie doctrinale (hypocrisie de croyance)? a) Ne pas tenir sa promesse b) Détester la victoire de la religion c) Les lamentations funèbres
fiqh	Question: La prière du vendredi (jumu‘a) est une obligation individuelle pour? a) Tous les musulmans b) Les hommes et les femmes c) Les hommes
Sîra	Question: Celui qui a rédigé l'accord du traité est? a) ‘Alî ibn Abî Tâlib b) Suhayl ibn ‘Amr

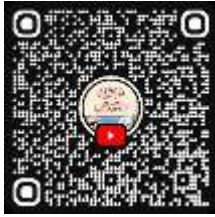


	c) Budayl ibn Warqâ'
Compagnons	Question: Khâlid ibn al-Walîd (Qu'Allah l'agrée) a embrassé l'islam en l'année? a) 1 H b) 6 H c) 8 H

La trente-deuxième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



« Ne regardent-ils donc pas les chameaux: comment ils ont été créés, et le ciel : comment il a été élevé, et les montagnes: comment elles ont été dressées, et la terre: comment elle a été étendue? Rappelle donc, car tu n'es qu'un rappelateur. Tu n'as pas autorité sur eux. Mais celui qui se détourne et mécroit, Allah le châtiara du plus grand châtiment. C'est vers Nous qu'est leur retour, puis c'est à Nous qu'il appartient de leur demander compte. »

❖ **Thème des versets:**

La réflexion sur les preuves de la puissance d'Allah.

❖ **Vocabulaire difficile:**

sutihat	elle a été étendue, aplatie et aménagée.
fadhakkir	rappelle, exhorte et avertis du châtiment d'Allah.
bi-musaytir	dominateur, celui qui contraint les gens à croire.
iyâbahum	leur retour après la mort.

❖ **Sens général:**

Dans ces versets, Allah, le Très-Haut, exhorte tous les hommes à méditer sur Ses créatures qui témoignent de Son unicité. Il les invite à observer les chameaux et leur création remarquable, et à voir comment Allah les a soumis aux hommes et les a mis à leur service pour des usages indispensables dont ils ont besoin.

Et qu'ils observent les montagnes majestueuses et solidement dressées, grâce auxquelles la terre a trouvé stabilité et fermeté, à l'abri de tout bouleversement, et dans lesquelles Allah a placé d'immenses bienfaits et des minerais variés.

Et qu'ils regardent la terre: comment elle a été largement étendue et rendue extrêmement facile, afin que les créatures puissent s'y établir, et qu'elles soient capables de la cultiver et de la peupler.

Puis Allah, le Très-Haut, ordonna à Son Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de rappeler les gens, de les exhorter, de les avertir et de les mettre en garde, car il a été envoyé pour appeler les créatures vers Allah et leur rappeler la vérité. Il n'a pas été envoyé pour dominer les gens ni pour être responsable de leurs actes. Ainsi, lorsqu'il accomplit ce qui lui a été ordonné, il n'encourt ensuite aucun blâme.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. Incitation des hommes à méditer sur les créatures d'Allah qui prouvent Son unicité.
2. La création des chameaux fait partie des plus grands signes d'Allah: ils ont été soumis à l'homme, préparés pour être montés et pour porter des charges, et ils renferment de nombreux bienfaits.
3. Parmi les signes d'Allah figure l'élévation des montagnes, qui assurent la stabilité de la terre comme des pieux.
4. Parmi les signes d'Allah se trouve aussi l'extension et l'aplanissement de la terre, semblable à un berceau ou à une couche, ainsi que les innombrables bienfaits et signes qu'Allah y a placés en son sein et à sa surface: « Et sur la terre, il y a des signes pour ceux qui ont la certitude »⁷⁰³.
5. La mission du prêcheur est d'appeler à Allah, le Très-Haut, et non de guider les cœurs, car la guidée est entre les mains d'Allah, Béni et Exalté.

⁷⁰³ (Adh-Dhâriyât : 20)



D'après Anas ibn Mâlik (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Celui qui aime que sa subsistance soit élargie et que sa vie soit prolongée, qu'il maintienne les liens de parenté.** » (Hadith unanimement reconnu authentique)⁷⁰⁴

❖ Explication:

Ce hadith incite à maintenir les liens de parenté et montre que cela est une cause permettant d'obtenir ce que le serviteur aime: l'abondance de la subsistance et la longévité. Ceci est une vérité réelle, car Allah est le Créateur des causes et de leurs effets. Ainsi, lorsque le serviteur entretient les liens de parenté par la bienfaisance et la bonté, et qu'il apporte à leurs cœurs affection et joie, Allah prolonge sa vie, élargit sa subsistance et lui ouvre des portes de bénédictions qu'il n'aurait pas obtenues sans cette noble cause.

Le maintien des liens de parenté se réalise par leur visite, le fait de prendre régulièrement de leurs nouvelles, de s'enquérir de leur situation, de leur adresser de bonnes paroles, de les aider dans le bien, de donner l'aumône à leurs pauvres et des cadeaux à leurs riches, sans considérer s'ils agissent eux-mêmes ainsi ou s'ils se montrent bienfaisants envers lui. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui maintient les liens de parenté n'est pas celui qui rend simplement la pareille, mais celui qui, lorsque ses liens de parenté sont rompus, les maintient. »⁷⁰⁵

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. L'obligation de veiller au maintien des liens de parenté afin que le musulman obtienne leur récompense ici-bas et dans l'au-delà.
2. Le maintien des liens de parenté est une cause de l'augmentation de la subsistance et de la prolongation de la vie.
3. Affirmation de l'existence des causes légiférées, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a établi une cause — le maintien des liens de parenté — et un effet — la longévité et l'abondance de la subsistance.

⁷⁰⁴ al-Bukhârî (5986) et Muslim (2557)

⁷⁰⁵ al-Bukhârî (5991)

❖ **Le jugement de l'innovation religieuse:**

L'islam interdit toute innovation dans la religion, qu'il s'agisse d'un ajout, d'une diminution ou d'une modification. En effet, la religion est celle du Seigneur des mondes: Il l'a révélée, parachevée et préservée. Le principe fondamental concernant les actes d'adoration est donc l'interdiction et l'arrêt (at-tawqîf): on n'adore Allah que par ce qu'Il a légiféré dans Son Livre ou par la voie de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quiconque introduit dans notre religion-ci quelque chose qui n'en fait pas partie, cela est rejeté. »⁷⁰⁶ Et dans une autre version: « Quiconque accomplit un acte qui n'est pas conforme à notre ordre, il est rejeté. »⁷⁰⁷

Quant à l'innovation dans les habitudes et les affaires mondaines, elle est permise et n'entre pas dans cette interdiction, car le principe de base dans les coutumes est la permission et la licéité, comme les inventions modernes et les moyens de la vie contemporaine.

❖ **Les types d'innovation religieuse:**

Premier type: l'innovation doctrinale et verbale, comme les croyances des sectes égarées telles que les Khârijites, les Qadarites et les Murji'ites, ainsi que leurs paroles contraires aux preuves légales.

Deuxième type: l'innovation par l'instauration d'actes d'adoration, lorsqu'une personne introduit une adoration qui n'existe pas dans la législation islamique, comme l'invention d'une nouvelle prière ou d'un jeûne non prescrit.

Troisième type: l'innovation par l'ajout à une adoration légiférée, comme ajouter une cinquième rak'a à la prière du zuhr ou du 'aṣr, par exemple, ou ajouter des jours de jeûne avant ou après le mois de Ramadan.

Quatrième type: l'innovation par la modification de la manière de l'adoration légiférée, en l'accomplissant selon une forme qui n'a pas été rapportée, comme

⁷⁰⁶ al-Bukhârî (2695) et Muslim (1718)

⁷⁰⁷ al-Bukhârî (7350) et Muslim (1718)



réciter les invocations légiférées d'une seule voix collective et chantée, ou adopter une rigueur excessive contraire à la Sunna.

Cinquième type: l'innovation par la spécification d'un temps non légiféré pour une adoration légiférée, comme le fait de réserver le jour et la nuit du milieu du mois de Sha'bân au jeûne et à la prière nocturne. En effet, le jeûne et la prière nocturne sont des adorations légiférées, mais leur fixation à un moment précis nécessite une preuve.

Y a-t-il une « bonne innovation » en religion?

Tous les types d'innovations en religion sont interdits et réprouvés, et il n'existe pas de « bonne innovation » dans la religion. En effet, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a jugé que toutes les innovations sont un égarement, en disant: « Prenez garde aux choses nouvellement introduites, car toute chose nouvellement introduite est une innovation, et toute innovation est un égarement. »⁷⁰⁸ Le degré d'interdiction varie selon le type d'innovation: certaines relèvent de la mécréance et du polythéisme, d'autres sont des moyens menant au polythéisme, et d'autres encore constituent une perversité et une désobéissance.

⁷⁰⁸ Abû Dâwûd (4607) et at-Tirmidhî (2676)

Le jour du vendredi comporte des sounan et des règles de bienséance recommandées. Il convient au musulman de s'y intéresser et de veiller à les observer. Parmi celles-ci:

1. Il est recommandé de faire les grandes ablutions (ghusl) le jour du vendredi. Il faut y tenir et ne pas les délaissier, en particulier pour ceux qui ont des odeurs corporelles désagréables. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Le bain du vendredi est obligatoire pour tout adulte. »⁷⁰⁹
2. Il est recommandé de se nettoyer, de se parfumer et d'enlever ce qui doit être retiré du corps, comme les ongles et les poils dont la Loi a ordonné l'élimination. Il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il n'est pas un homme qui se lave le jour du vendredi, se purifie autant qu'il le peut, s'enduit d'huile ou touche au parfum de sa maison, puis sort sans séparer deux personnes, accomplit ce qui lui est prescrit de prière, puis écoute attentivement lorsque l'imam parle, sans que ne lui soient pardonnés les péchés commis entre ce vendredi et le vendredi suivant. »⁷¹⁰
3. Il est recommandé de porter les meilleurs vêtements, conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Qu'y aurait-il de mal pour l'un de vous à acheter deux vêtements pour le vendredi, en dehors de ses vêtements de travail? »⁷¹¹
4. Il est recommandé de se rendre tôt à la prière du vendredi, et de s'occuper par les prières surérogatoires, le rappel d'Allah et la récitation jusqu'à la sortie de l'imam pour le sermon. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui se lave le jour du vendredi comme pour la grande ablution, puis part à la première heure, c'est comme s'il avait offert une chamelle en sacrifice; celui qui part à la deuxième heure, c'est comme s'il avait offert une vache; celui qui part à la troisième heure, c'est comme s'il avait offert un bélier cornu; et celui qui part à la quatrième heure... » c'est comme s'il avait

⁷⁰⁹ al-Bukhârî (879) et Muslim (846)

⁷¹⁰ al-Bukhârî (883)

⁷¹¹ Abû Dâwûd (1078)



offert une poule; et celui qui part à la cinquième heure, c'est comme s'il avait offert un œuf. Lorsque l'imam sort, les anges se présentent pour écouter le rappel.⁷¹²

5. Il est recommandé de s'y rendre à pied et de ne pas monter (sur une monture ou un moyen de transport), conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui fait laver (sa famille) le jour du vendredi, se lave lui-même, part tôt, se rend tôt, marche et ne monte pas, se rapproche de l'imam, écoute attentivement sans dire de paroles futiles, aura pour chaque pas l'équivalent de l'œuvre d'une année: son jeûne et sa prière nocturne. »⁷¹³
6. Il est recommandé à celui qui entre à la mosquée le jour du vendredi de ne pas s'asseoir avant d'avoir accompli deux unités de prière, conformément à l'ordre général du Prophète . Il les allège si l'imam est déjà en train de ⁷¹⁴ﷺ prêcher.
7. Il est recommandé, durant le jour et la nuit du vendredi, de multiplier les prières sur le Prophète ﷺ, conformément à sa parole: « Multipliez les prières sur moi le jour du vendredi. »⁷¹⁵
8. Il est recommandé de lire la sourate Al-Kahf ce jour-là, conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui lit la sourate Al-Kahf le jour du vendredi, une lumière l'illuminera entre les deux vendredis. »⁷¹⁶
9. Il est recommandé de multiplier les invocations le jour du vendredi et de rechercher l'heure d'exaucement, conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Il y a, le vendredi, une heure durant laquelle aucun serviteur musulman, debout en prière, ne demande quelque chose à Allah sans qu'il ne la lui accorde. »⁷¹⁷

⁷¹² al-Bukhârî (881) et Muslim (850)

⁷¹³ Ahmad (10073) et Abû Dâwûd (345)

⁷¹⁴ al-Bukhârî (930)

⁷¹⁵ Abû Dâwûd (1047) et an-Nasâ'î (3/91)

⁷¹⁶ al-Hâkim (2/368)

⁷¹⁷ al-Bukhârî (935) et Muslim (852)

❖ **Sa date:**

Elle eut lieu au début de la septième année de l'Hégire, vingt jours après le retour du Prophète ﷺ du traité d'al-Hudaybiyya.

❖ **Ses causes:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) décida de combattre les Juifs de Khaybar en raison de leur grande corruption et de leur incitation contre les musulmans. En effet, la bataille des Coalisés (al-Ahzâb) avait été planifiée par eux, et ce sont eux qui avaient poussé les Banû Qurayza à la trahison et à la perfidie.

❖ **Ses événements:**

Khaybar est une localité située au nord de Médine, sur la route de la Syrie, à une distance d'environ 153 kilomètres de Médine. Elle comptait dix mille combattants parmi les Juifs, et ses forteresses étaient parmi les plus imprenables. Ils avaient stocké à l'intérieur des forteresses des réserves de nourriture et de boisson suffisantes pour plusieurs mois.

Cependant, cela n'entama en rien la détermination des musulmans. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sortit donc pour s'y rendre et ordonna que ne l'accompagnent que ceux qui avaient participé au traité d'al-Hudaybiyya et à la Bay'at ar-Ridwân, en raison de la force de leur foi et de leur fermeté.

L'armée musulmane marcha jusqu'à s'installer dans une vallée appelée ar-Rajî', située entre les Juifs et les tribus de Ghatafân, afin de faire obstacle entre eux, pour empêcher Ghatafân d'apporter son aide à Khaybar. Effectivement, lorsque Ghatafân apprit l'expédition du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) contre Khaybar, ils se préparèrent et se mirent en route pour soutenir les Juifs. Mais les musulmans firent courir la rumeur qu'ils se dirigeaient pour attaquer Ghatafân; ceux-ci rebroussèrent alors chemin. Allah préserva ainsi les musulmans de leur combat, et les musulmans commencèrent le siège de Khaybar.⁷¹⁸

⁷¹⁸ Al-Bidāya wa an-Nihāya (vol. 6, p. 25)



❖ Résultats:

Les forteresses et les châteaux tombèrent successivement, tandis que les Juifs fuyaient d'une forteresse à l'autre, jusqu'à ce que les musulmans atteignent une forteresse très solide dont la prise se révéla difficile. Ils tentèrent pendant plusieurs jours sans succès. Alors, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Je donnerai demain cet étendard à un homme par la main duquel Allah accordera la victoire ; il aime Allah et Son Messenger, et Allah et Son Messenger l'aiment. »

Les musulmans passèrent la nuit à se demander qui ce serait. Le lendemain, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) appela `Alî ibn Abî Tâlib, qui souffrait alors d'une ophtalmie aux yeux. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) souffla (ou cracha légèrement) dans ses yeux et invoqua pour lui, et il fut guéri par la bénédiction du Messenger d'Allah . Il lui remit ensuite l'étendard; Allah ⁷¹⁹ ﷻ lui accorda la victoire, les musulmans triomphèrent, environ vingt hommes parmi eux tombèrent en martyrs — qu'Allah les agrée tous — et les Juifs furent sévèrement défaits.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) voulut ensuite les expulser de Khaybar, mais ils demandèrent à rester sur leurs terres pour les cultiver, en échange de la moitié des récoltes et des fruits chaque année. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) accepta⁷²⁰.

⁷¹⁹ al-Bukhârî (4210)

⁷²⁰ al-Bukhârî (2329) et Muslim (1551)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Souhayb ibn Sinân ibn Mâlik ibn Abd Amr, issu des Banû an-Namir, l'une des tribus de Rabî'a ibn Nizâr. Il est connu sous le nom de « Souhayb ar-Rûmî » parce qu'il a vécu pendant une longue période chez les Byzantins (les Romains). Son père – ou son oncle – était un gouverneur au service de Kisrâ⁷²¹.

Souhayb est né dans la région de la Djézireh de l'Euphrate, près de Ninive, vers 35 ans avant l'Hégire. Il y fut capturé, puis emmené à La Mecque, où Abd Allâh ibn Judân l'acheta.

❖ Sa vie et ses mérites:

Souhayb (Qu'Allah l'agrée) était un homme à la peau très claire tirant vers le rouge, ni grand ni petit, avec une chevelure abondante qu'il teignait au henné.

Il était un compagnon du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avant même la mission prophétique, et lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut envoyé, il fut parmi les tout premiers à embrasser l'islam.

Abd Allâh ibn Masûd (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Les premiers à avoir manifesté ouvertement leur islam furent au nombre de sept: le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Abû Bakr, `Ammâr, sa mère Sumayya, Souhayb, Bilâl et al-Miqdâd. Quant au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Allah le protégea par son oncle Abû Tâlib; quant à Abû Bakr, Allah le protégea par son clan ; quant aux autres, les polythéistes les saisirent, leur firent porter des cuirasses de fer et les exposèrent à la chaleur du soleil. »⁷²²

Souhayb (Qu'Allah l'agrée) était pieux, généreux, sincère, courageux et noble. Il se sacrifiait volontiers de sa personne et de ses biens dans la voie d'Allah, sans craindre la pauvreté.

⁷²¹ Siyar A`lâm an-Nubalâ' (vol. 2, p. 17)

⁷²² Ahmad (3823) et Ibn Mâjah (150)



Il est célèbre pour la parole que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui adressa: « Ô Abû Yahyâ, ton commerce est gagnant... » « Le commerce a été profitable, le commerce a été profitable, le commerce a été profitable! »⁷²³.

Cela eut lieu lorsqu'il voulut émigrer vers Médine. Les habitants de La Mecque l'interceptèrent; alors il vida son carquois — car il était l'un des archers les plus habiles — et leur donna le choix: soit il les atteindrait de ses flèches, soit il leur indiquerait l'emplacement de toute sa fortune à condition qu'ils le laissent partir. Ils acceptèrent, et il émigra alors avec `Alî ibn Abî Tâlib; ils furent les deux derniers à émigrer de La Mecque. À son sujet fut révélé le verset d'Allah, le Très-Haut: (Et parmi les gens, il est celui qui se sacrifie lui-même en quête de l'agrément d'Allah; et Allah est Compatissant envers les serviteurs)^{724 725}.

Après le décès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Souhayb demeura à Médine. Il jouissait d'une grande considération auprès des Compagnons, qui reconnaissaient sa valeur et lui accordaient le rang qui lui convenait. `Umar ibn al-Khattâb (Qu'Allah l'agrée), lorsqu'il fut poignardé, recommanda que Souhayb dirige la prière des musulmans jusqu'à ce que le conseil consultatif choisisse le calife après lui⁷²⁶.

❖ Son décès:

Souhayb (Qu'Allah l'agrée) se tint à l'écart des troubles à partir de l'assassinat de Uthmân (Qu'Allah l'agrée), jusqu'à son décès en *l'an 38 de l'Hégire* à Médine. Il fut enterré au *cimetière d'al-Baqî*.

⁷²³ al-Hâkim (3/450)

⁷²⁴ [Al-Baqarah : 207]

⁷²⁵ Tafsîr at-Tabarî (4/248)

⁷²⁶ Al-Bidâya wa an-Nihâya (10/209)

Teste tes connaissances – Semaine 32 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah: {bi-musaytir}? a) une source b) un dominateur/ quelqu'un qui exerce une contrainte c) un oppresseur
hadith	Question: Parmi les fruits du maintien des liens de parenté? a) le grand nombre d'enfants b) la guérison des maladies c) l'abondance de la subsistance
'Aqîda	Question: L'innovation dans les habitudes et les affaires mondaines est? a) permise b) réprouvée c) interdite
fiqh	Question: Parmi les choses recommandées le jour et la nuit du vendredi? a) le spécifier par le jeûne et la prière nocturne b) multiplier les prières sur le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) c) élargir les dépenses pour la famille
Sîra	Question: La bataille de Khaybar a eu lieu en l'année?

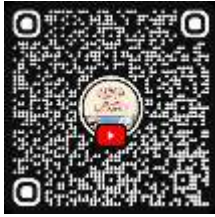


	a) 5 H b) 6 H c) 7 H
Compagnons	Question: À quelle tribu remonte la lignée de Souhayb (Qu'Allah l'agrée)? a) les Romains b) Quraych c) Banû an-Namir

La trente-troisième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Glorifie le Nom de ton Seigneur, le Très-Haut, qui a créé puis façonné harmonieusement, qui a décrété toute chose puis guidé, et qui a fait sortir le pâturage, puis l'a rendu en foin sombre et desséché. Nous te ferons réciter, et tu n'oublieras pas, sauf ce qu'Allah veut. Il connaît ce qui est apparent et ce qui est caché. Et Nous te faciliterons la voie la plus aisée. Rappelle donc, si le rappel est utile. Se rappellera celui qui craint [Allah], et s'en détournera le plus malheureux, celui qui brûlera dans le Feu le plus grand, où il ne mourra pas et ne vivra pas. A certes réussi celui qui se purifie, qui se rappelle le Nom de son Seigneur et accomplit la prière. Mais vous préférez la vie d'ici-bas, alors que l'au-delà est meilleur et plus durable. Cela est certes mentionné dans les anciennes Écritures, les Écritures d'Ibrâhîm et de Mûsâ. »

❖ Thème de la sourate:

Rappel à l'âme humaine de la vie de l'au-delà, et libération de ses attachements aux biens et plaisirs mondains.

❖ Explication des mots difficiles:

Sabbihi sma	Proclame la transcendance et la pureté de ton Seigneur en mentionnant Son Nom avec ta langue.
Al-A'lâ	Celui qui possède l'élévation de l'Essence, l'élévation du rang et l'élévation de la domination.
Fa sawâ	Il a parfait Sa création et l'a rendue belle.
Fa hadâ	Il a facilité à chaque créature ce qui lui convient.
Akhraja l-mar'â	Il a fait pousser l'herbe et les plantes.
Ghuthâ'an	Une végétation devenue sèche et friable.

Aḥwā	Devenu altéré dans sa couleur après avoir été vert.
Illâ mâ shâ'a llâh	Sauf ce qu'Allah veut abroger de sa récitation et de son jugement, et qu'Il te fait oublier.
Il-Yusrā	La voie facile et accessible dans ta Loi (Sharî'a) et dans ta vie.
Yaṣlā an-nār	Il y entrera et subira l'intensité de sa chaleur.
Tazakkā	Il a purifié son âme des péchés et l'a embellie par l'obéissance.
Inna hādhā	C'est-à-dire ce qui est mentionné dans Sa parole (Certes, a réussi celui qui se purifie)

❖ Sens général:

La sourate Al-A'lā est une sourate mecquoise, également appelée Sourate Sabbih.

Elle est venue parler d'Allah, Très-Haut, établir les preuves de Sa grandeur et de Sa puissance, et Le faire connaître comme le Très-Haut, le Créateur, l'Inventeur, le Guide de Ses serviteurs et de toutes Ses créatures, Celui qui détermine leurs subsistances et les affaires de leur vie, l'Omniscient, le Parfaitement Informé de ce qui est caché et de ce qui est apparent.

Ensuite, la sourate annonce au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) deux grandes bonnes nouvelles:

1. Allah, Très-Haut, l'a protégé de l'oubli; ainsi, il n'oublie pas ce qui lui est révélé.
2. Il lui a facilité la voie la plus aisée; ainsi, chaque fois qu'il avait le choix entre deux choses, il choisissait la plus facile.

Puis vient l'ordre adressé au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de transmettre et de rappeler à tous les gens.

Le croyant qui craint le châtement d'Allah se rappellera et tirera profit de l'exhortation, tandis que le mécréant malheureux s'en détournera jusqu'à ce qu'il



aboutisse au Feu, où il demeurera: il n'y mourra pas pour trouver le repos, et n'y vivra pas non plus une vie agréable.

La sourate se conclut en affirmant que la réussite véritable appartient à celui qui purifie son âme, se rappelle son Seigneur, accomplit la prière prescrite, et ne préfère pas la vie éphémère à la vie éternelle.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. L'incitation à examiner les œuvres du cœur, à les réformer, et à purifier l'âme en la faisant croître dans le bien.
2. L'encouragement à se rapprocher d'Allah par la prière, le rappel (dhikr) et l'aumône purificatrice (zakât).
3. L'obligation de surveiller Allah en secret comme en public, car Il connaît ce qui est apparent et ce qui est caché.
4. Le malheur est lié au fait de se détourner du rappel d'Allah et de Son obéissance, et son issue est un Feu ardent.

D'après Abû Mûsâ Al-Ash'arî (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **L'homme sera avec celui qu'il aime.** »⁷²⁷

❖ Explication:

Ce hadith montre que l'être humain sera ressuscité, dans l'au-delà, avec ceux qu'il aimait dans la vie d'ici-bas. En effet, l'amour est un signe de la force de l'attachement de celui qui aime envers celui qu'il aime, de sa ressemblance avec lui dans le comportement, et de son imitation dans les actes. Il convient donc au musulman de faire grandir dans son cœur l'amour des Messagers – que la paix et la prière d'Allah soient sur eux – ainsi que celui de leurs pieux disciples. Car, parmi la grâce et la générosité d'Allah, il y a le fait qu'Il fasse rejoindre le croyant à ceux qu'il aime, même s'il n'atteint pas leur niveau par ses œuvres.

C'est pour cela qu'Anas (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Nous n'avons jamais éprouvé, après l'Islam, une joie plus grande que lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: "Tu seras avec ceux que tu aimes." J'aime Allah, Son Messenger, Abû Bakr et 'Umar, et j'espère être avec eux, même si je n'ai pas accompli les mêmes œuvres qu'eux. »⁷²⁸

Si cela est vrai concernant l'amour entre les créatures, que dire alors de celui qui aime Allah, le Très-Haut, qui fait passer Son amour et Sa crainte avant toute chose?

Celui-là est avec Allah, et quiconque est avec Allah, Allah est avec lui.

Allah, le Très-Haut, dit: (Certes, Allah est avec ceux qui Le craignent et avec ceux qui sont bienfaisants.)⁷²⁹

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. La haute valeur de l'amour pour Allah, le Très-Haut, non pas pour un intérêt matériel ou mondain.

⁷²⁷ Al-Bukhârî (6170) et Muslim (2641)

⁷²⁸ Muslim (2639)

⁷²⁹ (Sourate An-Nahl, v.128)



2. En effet, cet amour profite à son détenteur dans ce bas-monde par l'augmentation de la foi et par la bonne exemplarité, et dans l'au-delà par le fait d'être réuni avec ceux qu'il aime dans la miséricorde d'Allah.
3. Il convient au musulman de bien choisir ses compagnons et ses amis, afin d'être rassemblé avec eux, même si ses œuvres sont peu nombreuses.
4. L'obligation de se méfier de l'amour porté aux pervers et aux débauchés, car cet amour conduira à être réuni avec eux dans l'au-delà, puis se transformera en hostilité et en malédictions réciproques

Mardi : Table de la croyance**La position des pieux prédécesseurs (as-salaf)
face aux innovations (bid'a)**

Les pieux prédécesseurs avaient des positions claires et fermes face aux innovations: ils les combattaient, s'y opposaient et les condamnaient avec la plus grande vigueur.

Parmi ces positions figure ce que rapporte Ad-Dârimî: Abû Mûsâ Al-Ash'arî (Qu'Allah l'agrée) se rendit à la porte de 'Abd Allah ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée) et s'assit en attendant qu'il sorte. Lorsqu'il sortit, Abû Mûsâ lui dit:

— Ô Abû 'Abd Ar-Rahmân, j'ai vu tout à l'heure dans la mosquée une chose que j'ai désapprouvée, bien que, par Allah, je n'y aie vu que du bien en apparence.

Il dit: — Qu'est-ce donc?

Il répondit: — Si tu vis encore, tu la verras toi-même. J'ai vu dans la mosquée des groupes assis en cercles, attendant la prière. Dans chaque cercle se trouvait un homme, et dans leurs mains il y avait des cailloux. Il disait: "Dites Allâhu Akbar cent fois", et ils le disaient cent fois. Puis il disait: "Dites Lâ ilâha illa Allah cent fois", et ils le disaient cent fois. Puis il disait: "Dites Subhâna Allah cent fois", et ils le disaient cent fois.

Ibn Mas'ûd dit alors: — Et qu'as-tu dit, toi, à leur sujet?

Il répondit: — Je n'ai rien dit, attendant ton avis.

Il dit alors: — Pourquoi ne leur as-tu pas ordonné de compter leurs péchés, tout en leur garantissant qu'aucune de leurs bonnes actions ne serait perdue?

Puis il se leva, et nous l'accompagnâmes jusqu'à ce qu'il arrive à l'un de ces cercles. Il s'arrêta devant eux et dit: — Qu'est-ce donc que je vous vois faire? Comptez plutôt vos péchés, car je vous garantis qu'aucune de vos bonnes actions ne sera perdue.

Malheur à vous, ô communauté de Muḥammad! Comme votre perdition est rapide! Voici les Compagnons du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) encore



nombreux parmi vous, ses vêtements ne sont pas encore usés, et ses ustensiles ne sont pas encore brisés.

Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, soit vous êtes sur une voie plus guidée que celle de Muḥammad, soit vous êtes en train d'ouvrir une porte d'égarément!

Ils dirent: – Par Allah, ô Abû 'Abd Ar-Raḥmân, nous n'avons voulu que le bien.

Il répondit: – Combien de gens veulent le bien mais ne l'atteignent pas! Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous a informés que des gens réciteront le Coran sans qu'il ne dépasse leurs gosiers. Par Allah, je ne sais pas, mais il se peut que la majorité d'entre eux soient parmi vous. Puis il se détourna d'eux.

'Amr ibn Salama dit: – Nous avons vu la plupart de ces gens combattre contre nous le jour d'An-Nahrawân aux côtés des Khârijites.⁷³⁰

Parmi ces positions figure également ce qui est rapporté de l'imam Mâlik ibn Anas (Qu'Allah lui fasse miséricorde).

Un homme vint voir l'imam Mâlik ibn Anas (Qu'Allah lui fasse miséricorde) et lui dit: – D'où dois-je entrer en état d'iḥrâm?

Il répondit: – Depuis le lieu de miqât que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a fixé et depuis lequel il est entré en iḥrâm.

L'homme dit alors: – Et si j'entrais en iḥrâm depuis un endroit plus éloigné que celui-ci?

Mâlik répondit: – Je ne vois pas cela comme étant correct.

L'homme demanda: – Qu'y a-t-il de répréhensible dans cela?

Il répondit: – Je crains pour toi la tentation (fitna).

L'homme dit: – Quelle tentation y a-t-il dans l'augmentation du bien?

⁷³⁰ Ad-Dârimî dans l'introduction de ses Sunan (210)

Mâlik répondit alors: – Certes, Allah, le Très-Haut, dit: (Que ceux qui s’opposent à son ordre prennent garde qu’une tentation ne les atteigne ou qu’un châtiment douloureux ne les frappe).⁷³¹

Et quelle tentation est plus grave que de t’attribuer un mérite particulier que le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne s’est pas attribué à lui-même.⁷³²

⁷³¹ Sourate An-Nûr : 63

⁷³² Al-Khaṭīb dans Al-Faqīh wa-l-Mutafaqqih (1/146) et par Al-Bayhaqī dans Al-Madkhal ilâ As-Sunan Al-Kubrâ (p. 236)



Lorsqu'il entend parler de la mort, le musulman doit prendre cela comme une exhortation, méditer sur cette réalité et se rappeler qu'elle est l'issue inévitable de sa vie d'ici-bas.

Il doit alors se préparer pour l'au-delà, s'y approvisionner par les bonnes œuvres, se hâter de se repentir des péchés, et se libérer des droits et des injustices qu'il doit aux autres. Ceci est le droit de l'homme envers lui-même. Quant au droit du défunt sur ses frères, Allah a établi pour la fraternité de la foi des droits qui se prolongent même après la mort. Il a donc légiféré que le musulman fasse ses adieux à son frère défunt par une œuvre immense et une prière bénie, qui consiste à se tourner vers Allah afin qu'Il l'honore par Son pardon et Sa miséricorde, qu'Il efface ses péchés et accepte l'intercession des musulmans en sa faveur. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Lorsque vous priez sur le mort, soyez sincères dans l'invocation pour lui. »⁷³³

❖ Statut juridique de la prière funéraire:

La prière funéraire est une obligation collective (farḍ kifāya): si certains s'en acquittent, le péché est levé pour les autres.

Lors du décès d'An-Najāshî, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Un de vos frères est mort; levez-vous donc et priez sur lui. »⁷³⁴

Il est recommandé de se hâter concernant la dépouille: dans son lavage, son linceul, la prière sur elle, son transport et son enterrement, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Hâtez-vous avec la dépouille: si elle était vertueuse, c'est un bien que vous avancez vers elle; et si elle ne l'était pas, c'est un mal dont vous vous débarrassez de vos épaules. »⁷³⁵

❖ Le mérite de la prière funéraire:

⁷³³ Abû Dâwûd (3199)

⁷³⁴ Muslim (952)

⁷³⁵ Al-Bukhârî (1351) et Muslim (944)

Au sujet du mérite de la prière funéraire, le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui assiste à la prière funéraire jusqu'à ce qu'on prie sur le mort aura un qirât, et celui qui y assiste jusqu'à son enterrement aura deux qirâts. » On lui demanda: – Qu'est-ce que deux qirâts? Il répondit: « Comme deux immenses montagnes. »⁷³⁶

❖ Les piliers de la prière funéraire (Ṣalāt al-Janāza):

Les piliers de la prière funéraire sont les éléments essentiels qui la composent et sans lesquels elle n'est pas valable. Ils sont au nombre de sept: La station debout pour celui qui en est capable. Les quatre takbîrât. La récitation de la sourate Al-Fātiḥa après la première takbîra. La prière sur le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) après la deuxième takbîra. L'invocation pour le défunt après la troisième takbîra. La salutation finale (taslīm). Le respect de l'ordre des piliers. Les invocations rapportées dans la prière funéraire Il est recommandé d'invoquer pour le défunt par les invocations rapportées du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), parmi lesquelles: « Ô Allah, pardonne à nos vivants et à nos morts, à ceux qui sont présents et à ceux qui sont absents, à nos jeunes et à nos âgés, à nos hommes et à nos femmes. Ô Allah, celui que Tu maintiens en vie parmi nous, fais-le vivre sur l'Islam, et celui que Tu rappelles à Toi parmi nous, fais-le mourir sur la foi. »⁷³⁷ Et également: « Ô Allah, pardonne-lui et fais-lui miséricorde, accorde-lui le salut et absous-le, honore son accueil, élargis son entrée, lave-le avec l'eau, la neige et la grêle, purifie-le de ses fautes comme on purifie un vêtement blanc de toute souillure. Accorde-lui une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne et un conjoint meilleur que le sien. Fais-le entrer au Paradis et protège-le du châtimement de la tombe et du châtimement du Feu. »⁷³⁸ Si le défunt est un enfant, on dit: « Ô Allah, fais de lui un précurseur pour ses parents, une réserve (de récompense) et une rétribution. »⁷³⁹ S'il invoque par une autre invocation que celles-ci, il n'y a pas de mal.

⁷³⁶ Al-Bukhârî (1325) et Muslim (945)

⁷³⁷ Abû Dâwûd (3201) et At-Tirmidhî (1024)

⁷³⁸ Muslim (963)

⁷³⁹ 'Abd Ar-Razzâq (6589)



❖ Rattrapage de la prière funéraire:

Celui qui a manqué une partie de la prière funéraire rejoint l'imam dans l'état où il se trouve, puis, après le salut final de l'imam, il rattrape ce qu'il a manqué selon son ordre. Celui qui a manqué toute la prière peut la faire au cimetière, avant ou après l'enterrement, conformément à l'acte du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans l'histoire de la femme qui nettoyait la mosquée.⁷⁴⁰

⁷⁴⁰ Al-Bukhârî (458) et Muslim (956)

❖ Sa date:

La bataille de Mu'ta eut lieu au mois de Jumâdâ al-Âkhira, durant la huitième année de l'Hégire.

❖ Ses causes:

La bataille de Mu'ta eut lieu en réaction à l'assassinat de Al-Hârith ibn 'Umayr Al-Azdî (Qu'Allah l'agrée). Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'avait envoyé auprès de l'empereur byzantin (Héraclius) afin de l'inviter à l'Islam. Sur son chemin, il fut intercepté par le gouverneur des Byzantins, Shuraḥbîl ibn 'Amr Al-Ghassânî, qui le tua. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en fut informé, il entra en colère et appela les musulmans au combat.

❖ Ses événements:

La bataille de Mu'ta est considérée comme l'une des plus importantes batailles livrées par les musulmans contre les Byzantins. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) prépara une armée de trois mille combattants, et désigna à sa tête trois commandants, dans l'ordre suivant: Zayd ibn Ḥâritha, s'il était tué alors Ja'far ibn Abî Ṭâlib, et s'il était tué alors 'Abd Allah ibn Rawâḥa⁷⁴¹. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sortit avec eux pour les accompagner et leur faire ses adieux sur une partie du chemin. Ils poursuivirent ensuite leur route jusqu'à apprendre que Héraclius, roi des Byzantins, était sorti à leur rencontre avec cent mille soldats, accompagné de Mâlik ibn Zâfila à la tête de cent mille autres combattants parmi les Arabes chrétiens.

Les musulmans se concertèrent alors et dirent: – Écrivons au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) afin qu'il nous donne ses ordres ou qu'il nous envoie des renforts. Mais 'Abd Allah ibn Rawâḥa (Qu'Allah l'agrée) encouragea les gens et leur dit: « Ô gens! Par Allah, ce que vous redoutez est précisément ce pour quoi vous êtes sortis: la recherche du martyr. Nous ne combattons pas les gens par le nombre, ni par la force, ni par la multitude, mais nous les combattons par cette

⁷⁴¹ Al-Bukhârî (4261)



religion par laquelle Allah nous a honorés. Avancez donc, car ce n'est que l'une des deux meilleures issues: soit la victoire, soit le martyr. »⁷⁴²

Ils furent alors tous d'accord avec lui, se mirent en route et arrivèrent à Mu'ta, un village situé en terre du Shâm. Les deux armées s'y affrontèrent et le combat devint intense. Zayd ibn Hâritha (Qu'Allah l'agrée) fut tué en martyr alors qu'il tenait l'étendard. Ja'far ibn Abî Tâlib (Qu'Allah l'agrée) le prit alors, descendit de son cheval qu'il fit abattre, et combattit vaillamment jusqu'à ce que sa main droite soit coupée. Il saisit alors l'étendard de sa main gauche, qui fut également coupée. Il serra alors l'étendard contre lui jusqu'à ce qu'il tombe en martyr. L'étendard passa ensuite à 'Abd Allah ibn Rawâḥa Al-Anṣârî (Qu'Allah l'agrée), qui combattit à son tour jusqu'à être tué en martyr. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) annonça leur mort aux gens à Médine avant même que la nouvelle ne leur parvienne, les larmes coulant de ses yeux ⁷⁴³. Après le martyr des trois commandants, les musulmans choisirent Khâlid ibn Al-Walîd (Qu'Allah l'agrée) comme chef, et Allah lui accorda la victoire par ses mains.

❖ Ses résultats:

Lorsque Khâlid ibn Al-Walîd prit l'étendard, il mit en place un plan stratégique de retrait afin de préserver l'armée et de sauver les musulmans de l'ennemi. À la tombée de la nuit, il modifia la disposition des combattants: il transforma l'aile droite en aile gauche, plaça l'arrière à l'avant, et ordonna à la cavalerie de continuer à galoper afin de soulever la poussière et faire croire à l'arrivée de renforts. La peur s'installa alors dans les rangs des Byzantins. Khâlid donna ensuite l'ordre du repli, et les musulmans retournèrent sains et saufs. Allah les protégea du mal des mécréants. Malgré la supériorité numérique écrasante de l'ennemi et le petit nombre des musulmans, seuls douze musulmans furent tués, tandis qu'un grand nombre de Byzantins périrent. Cette bataille constitua un avertissement et un prélude aux futures campagnes contre les Byzantins, et fut une cause de l'entrée

⁷⁴² At-Ṭabarânî (15011)

⁷⁴³ Al-Bukhârî (4262)

de nombreuses tribus dans la religion d'Allah, telles que Banû Sulaym, Ashja', Ghatafân, Dhubyân, et d'autres encore.



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il s'agit de Julaybîb, un noble Compagnon du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il n'est connu que par ce nom, et sa date de naissance n'est pas connue. Il est rapporté qu'il appartenait à Banû Tha'labah, allié aux Ansâr.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

Julaybîb (Qu'Allah l'agrée) était doux de caractère, doté d'une noble moralité, courageux et intrépide, ne craignant pas la mort. Il était pauvre, de petite taille et d'apparence peu attrayante. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui proposa le mariage. Il répondit: – « Dans ce cas, tu me trouveras sans valeur. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui dit alors: – « Tu n'es pas sans valeur auprès d'Allah. »⁷⁴⁴ Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demanda alors en mariage pour lui la fille d'un homme parmi les Ansâr. L'Ansârî et son épouse semblèrent réticents à cette idée. Mais leur fille entendit ce que voulait le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et dit: – « Allez-vous refuser l'ordre du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? »

Puis elle récita la parole d'Allah, le Très-Haut: (Il n'appartient ni à un croyant ni à une croyante, lorsque Allah et Son Messenger ont décidé d'une affaire, d'avoir encore le choix dans leur décision)⁷⁴⁵.

Elle ajouta: – « J'accepte et je me sou mets à ce que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a choisi pour moi. Donnez-moi à lui en mariage, car il ne me délaissera pas. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua alors pour elle: « Ô Allah, déverse sur elle le bien en abondance et ne fais pas de sa vie une peine et une difficulté. »⁷⁴⁶

❖ **Sa mort:**

⁷⁴⁴ Abû Ya'îlâ (3343)

⁷⁴⁵ Al-Aḥzâb : 36

⁷⁴⁶ Aḥmad (4/422)

Lors d'une des batailles, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) remarqua l'absence de Julaybîb et ordonna qu'on le recherche. On le trouva alors après qu'il eut tué sept polythéistes, puis il fut lui-même tué en martyr, entouré de leurs corps. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) s'approcha de lui, s'arrêta près de son corps et dit: « Il en a tué sept! » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) invoqua alors en sa faveur et dit: « Celui-ci est des miens et je suis des siens. » Puis le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le porta sur ses avant-bras; il n'eut pas d'autre civière que les bras du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il l'enterra, sans prier sur lui⁷⁴⁷.

⁷⁴⁷ Abû Ya'la (3343)



Teste tes connaissances – Semaine 33 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d’Allah, le Très-Haut: (Aḥwā)? a) Changé/ altéré. b) Dur. c) Nouveau.
hadith	Question: L’homme sera ressuscité, le Jour de la Résurrection, avec? a) Sa famille. b) Sa tribu. c) Celui qu’il a aimé
‘Aqîda	Question: Qui a mis en garde l’homme contre la désobéissance à l’ordre du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et lui a interdit d’entrer en iḥrâm depuis un autre endroit? a) ‘Abd Allah ibn Mas‘ûd. b) L’imam Mâlik. c) L’imam Al-Awzâ‘î.
fiqh	Question: Combien y a-t-il de piliers de la prière funéraire (Ṣalât al-Janāza)? a) Quatre. b) Cinq. c) Six.

Sîra	Question: Contre qui les musulmans ont-ils combattu lors de la bataille de Mu'ta? a) Les Perses. b) Les Byzantins (Romains). c) Quraych.
Compagnons	Question: Combien de polythéistes Julayb (Qu'Allah l'agrée) a-t-il tués avant son martyre? a) Trois. b) Cinq. c) Sept.



La trente-quatrième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Par le ciel et par l'astre nocturne! Et qui te dira ce qu'est l'astre nocturne? L'étoile vivement brillante. Il n'est pas d'âme sans qu'un gardien ne veille sur elle. Que l'homme considère donc de quoi il a été créé. Il a été créé d'une eau jaillissante, sortant d'entre les lombes et les côtes. Allah est certes capable de le ressusciter, le jour où les secrets seront éprouvés. Il n'aura alors ni force ni secoureur. »

❖ Thème de la sourate:

La mise en évidence de la puissance d'Allah et de Son omniscience dans la création de l'homme et dans sa résurrection.

❖ mots difficiles:

At-Târiq	L'astre qui apparaît la nuit.
Wa mâ adrâka mâ ẓ-ẓâriq?	L'étoile.
Ath-Thâqib	Brillant, éclatant, à la lumière pénétrante
In kullu nafs in lammâ	Il n'existe aucune âme sans qu'un gardien ne soit chargé d'elle.
Hâfîz	Un ange chargé de préserver et d'enregistrer les œuvres.
Dâfiq	Qui jaillit avec force et se déverse rapidement dans l'utérus.
Aş-sulb	La colonne vertébrale (l'axe osseux du dos).
At-Tarâ'ib	Les os de la poitrine.
Raj'ihî	Le ramener vivant après la mort.
Tublâ s-sarâ'ir	Les intentions cachées et les secrets des cœurs seront examinés et dévoilés.

❖ Sens global:

La sourate At-Târiq est une sourate mecquoise. Allah, le Très-Haut, l'a ouverte par un serment solennel, en jurant par l'une des grandes merveilles cosmiques: le ciel et



son étoile lumineuse. Le serment d'Allah par Ses créatures est une preuve de Sa grandeur et de Sa majesté, car la grandeur de la création témoigne de la grandeur du Créateur, exalté soit-Il.

Ce par quoi Allah jure ici est la surveillance parfaite d'Allah sur Ses serviteurs: il n'existe aucun être humain sans qu'Allah ne lui ait assigné un ange chargé de préserver et d'enregistrer ses œuvres, afin qu'il en soit rétribué le Jour de la Résurrection.

Ensuite, Allah rappelle à l'homme l'une des preuves les plus évidentes de Sa puissance à le ressusciter et à le juger : qu'il médite sur l'origine de sa création. Celui qui l'a créé d'une eau jaillissante, provenant de cet endroit si délicat, est assurément capable de le faire revenir à la vie et de le ressusciter dans l'au-delà. Ce jour-là, les secrets des cœurs et les intentions cachées seront dévoilés, le secret deviendra public, la piété des vertueux apparaîtra clairement, tout comme la perversité des pervers. À ce moment-là, l'homme n'aura d'autre choix que la soumission et la reconnaissance de la vérité: il ne disposera d'aucune force pour se défendre, ni d'aucun soutien parmi les créatures pour le secourir.

❖ **Ce que l'on retire de la sourate:**

1. Le rappel de la faiblesse de l'être humain dès son origine et sa création, ce qui doit le détourner de l'orgueil et de l'entêtement.
2. Dans la création de l'homme se trouvent des signes évidents qui appellent à la réflexion et des bienfaits pour lesquels il est impératif de remercier Allah.
3. Le rappel que toutes les œuvres des serviteurs, bonnes ou mauvaises, sont comptabilisées et soigneusement conservées.
4. L'avertissement contre le fait de dissimuler le mal et de cacher le faux, car Allah est parfaitement connaisseur de Ses serviteurs dans tout ce qu'ils cachent et dans tout ce qu'ils révèlent.

D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), un homme vint et dit: « Ô Messager d'Allah, fais-moi une recommandation. » Il répondit: « **Ne te mets pas en colère.** » L'homme répéta sa demande plusieurs fois, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit à chaque fois: « **Ne te mets pas en colère.** »⁷⁴⁸

❖ Explication:

La parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Ne te mets pas en colère » renferme deux orientations majeures pour se prémunir contre la colère:

La première consiste à accomplir les causes qui empêchent la colère lorsqu'elle apparaît: réprimer sa rage, éduquer son âme à la douceur, à la patience, et l'habituer à supporter le tort causé par autrui. Celui qu'Allah assiste dans cela est alors préparé à accueillir la colère lorsqu'elle survient et à la repousser par sa patience et sa maîtrise de soi.

La seconde consiste, après l'apparition de la colère, à ne pas la mettre en œuvre. En effet, certaines formes de colère ne peuvent être totalement empêchées, mais il est possible de ne pas leur donner suite, en se rappelant la recommandation du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), en s'abstenant de paroles et d'actes dictés par la colère, et en se rappelant les conséquences graves qu'elle entraîne.

❖ Ce que l'on retire du hadith:

1. L'importance de demander conseil et recommandation aux savants et aux pieux.
2. L'interdiction d'une chose implique l'interdiction de ses causes, et l'ordre de ce qui aide à l'éviter.
3. L'obligation d'entraîner son âme à la bonne moralité, à la douceur et à la patience, car cela fait partie de la perfection de la force intellectuelle et spirituelle.
4. Celui qui empêche les effets de sa colère est, en réalité, équivalent à celui qui ne se met pas en colère.

⁷⁴⁸ al-Boukhari (6116)



5. Dans les ordres d'Allah, le Très-Haut, et de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se trouvent les causes du bien et du bonheur pour le musulman.

Les innovations dans la religion ne cessent d'apparaître et de se renouveler, l'une après l'autre. Allah suscite alors, par Sa sagesse, des savants fermement enracinés dans la science pour leur faire face par l'éclaircissement et l'explication, en tant que protection divine de Sa législation et préservation de Sa religion.

Parmi les exemples de ces innovations:

1. Ce qui s'est répandu chez certains musulmans, à savoir la célébration de la naissance du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) (le Mawlid), au mois de Rabî' al-Awwal de chaque année. Cela constitue une innovation blâmable, car elle n'a aucun fondement dans le Coran, la Sunna, ni dans la pratique des pieux prédécesseurs. Elle fut instaurée tardivement par les Fatimides après le quatrième siècle de l'Hégire. Il en est de même pour la célébration de l'Isra' et du Mi'râj, ainsi que de l'anniversaire de l'Hégire prophétique: tout cela fait partie des innovations sans preuve. Ni les Compagnons ni ceux qui leur ont succédé durant les siècles vertueux ne les ont pratiquées. Si cela avait été un bien, ils y auraient été plus en droit que nous, car ils aimaient davantage le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), le vénéraient plus que quiconque, étaient plus avides du bien et plus empressés dans les œuvres pieuses. Ils savaient cependant que l'amour et la vénération du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se manifestent par son suivi, son obéissance, l'adhésion à ses ordres et la revivification de sa Sunna, intérieurement et extérieurement, ainsi que par la diffusion du message avec lequel il a été envoyé.
2. La recherche de bénédiction (tabarruk) auprès des lieux, des vestiges, des tombes et des personnes, vivantes ou mortes. Cela fait partie des innovations introduites, qui se sont infiltrées chez les musulmans par le biais de croyances polythéistes. Aucune légitimité n'en a été établie, ni à l'époque du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ni à celle de ses califes bien guidés. Au contraire, 'Umar ibn al-Khattâb (Qu'Allah l'agrée) fit couper



l'arbre de al-Hudaybiyya, sous lequel l'allégeance avait été prêtée, lorsqu'il vit que certaines personnes cherchaient à en tirer bénédiction⁷⁴⁹.

3. La récitation de la sourate al-Fâtiha lors de certaines occasions spécifiques: en effet, il n'existe absolument aucun texte établissant la spécification de al-Fâtiha pour ces occasions, et cela n'a été pratiqué qu'à une époque tardive.
4. La spécification du mois de Rajab pour l'accomplissement de la 'umra dite ar-rajabiyya, ainsi que le fait de le distinguer par des prières, le jeûne et des sacrifices particuliers.
5. L'adoption et la pratique de formules de rappel (adhkâr) inventées, contraires aux adhkâr légiférés, que ce soit dans leur formulation, leurs manières ou leurs moments.
6. La spécification de la nuit du milieu de Sha'bân pour la prière nocturne, et du jour du milieu de Sha'bân pour le jeûne.

Les méfaits et conséquences des innovations (bid'a):

1. Les innovations constituent un chemin menant à la mécréance et une voie de destruction de la religion, car elles affaiblissent dans les cœurs la vénération de la législation divine ainsi que l'attachement au Coran et à la Sunna.
2. Les innovations sont plus graves que les grands péchés, en raison de ce qu'elles impliquent comme atteinte à la religion d'Allah et comme attribution de défauts à celle-ci.
3. Les innovations font disparaître les Sunna, rendent leur pratique détestable, et cela suffit comme cause de la ruine et de la corruption des cœurs.
4. Elles font partie des causes d'une mauvaise fin (sou' al-khâtima): en effet, celui qui commet un péché sait qu'il s'agit d'un péché, et l'on peut espérer qu'il s'en repente. Quant à l'innovateur, il croit que son innovation fait partie de la religion par laquelle il se rapproche d'Allah; ainsi, il est souvent privé du repentir et éprouvé par une mauvaise fin.

⁷⁴⁹ Ibn Abî Shayba (2/73) et Ibn Sa'd dans at-Tabaqât (2/100)

Il est prescrit au musulman, après avoir terminé sa prière, de s'empresse de prononcer les invocations légiférées, parmi lesquelles:

Premièrement: Demander pardon (istighfâr) trois fois, puis dire: « Ô Allah, Tu es la Paix et de Toi vient la paix. Tu es Béni, ô Détenteur de la majesté et de la générosité »⁷⁵⁰.

Deuxièmement: Dire: « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, seul, sans associé. À Lui la royauté et la louange, et Il est capable de toute chose. Ô Allah, nul ne peut empêcher ce que Tu donnes, ni donner ce que Tu empêches, et la richesse ne profite pas à son possesseur face à Toi »⁷⁵¹.

Troisièmement: Dire: « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, seul, sans associé. À Lui la royauté et la louange, et Il est capable de toute chose. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah. Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et nous n'adorons que Lui. À Lui le bienfait, à Lui la grâce et à Lui la belle louange. Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Lui vouant sincèrement le culte, même si les mécréants le détestent »⁷⁵².

Quatrièmement: Le tasbîḥ, le taḥmîd et le takbîr, selon quatre formes, parmi lesquelles:

- Première forme: Dire « Subḥân Allâh » dix fois, « al-Ḥamdu liLlâh » dix fois, et « Allâhu Akbar » dix fois⁷⁵³.
- Deuxième forme: Dire « Subḥân Allâh » vingt-cinq fois, « al-Ḥamdu liLlâh » vingt-cinq fois, « Allâhu Akbar » vingt-cinq fois, et « Lâ ilâha illâ Allâh » vingt-cinq fois⁷⁵⁴.
- Troisième forme: Dire: « Subḥân Allâh » trente-trois fois, « al-Ḥamdu liLlâh » trente-trois fois, et « Allâhu Akbar » trente-quatre fois⁷⁵⁵.

⁷⁵⁰ Muslim (591)

⁷⁵¹ al-Bukhârî (844) et Muslim (593)

⁷⁵² Muslim (594)

⁷⁵³ al-Bukhârî (6329) et Muslim (595)

⁷⁵⁴ at-Tirmidhî (3413) et an-Nasâ'î (1350)

⁷⁵⁵ Muslim (596)



- Quatrième forme: Dire: « Subhân Allâh » trente-trois fois, « al-Ḥamdu liLlâh » trente-trois fois, « Allâhu Akbar » trente-trois fois, puis: « Lâ ilâha illâ Allâh, seul, sans associé. À Lui la royauté et la louange, et Il est capable de toute chose », afin de compléter à cent⁷⁵⁶.

Il est également permis de regrouper le tasbîḥ, le taḥmîd et le takbîr en disant à chaque fois: « Subhân Allâh, al-Ḥamdu liLlâh, Allâhu Akbar », et ce jusqu'à atteindre trente-trois répétitions⁷⁵⁷.

Cinquièmement: La récitation du Verset du Trône (Âyat al-Kursî). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui récite Âyat al-Kursî après chaque prière obligatoire, rien ne l'empêche d'entrer au Paradis si ce n'est la mort »⁷⁵⁸.

Sixièmement: La récitation des sourates protectrices (al-Ikhlâṣ, al-Falaq et an-Nâs) après chaque prière, et leur répétition trois fois après les prières de l'aube (fajr) et du coucher du soleil (maghrib). D'après 'Uqba ibn 'Âmir (Qu'Allah l'agrée), il a dit: « Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) m'a ordonné de réciter les sourates protectrices après chaque prière »⁷⁵⁹.

⁷⁵⁶ Muslim (597)

⁷⁵⁷ al-Bukhârî (843)

⁷⁵⁸ an-Nasâ'î (9848)

⁷⁵⁹ Abû Dâwûd (1523)

❖ **Sa date:**

La conquête de La Mecque eut lieu le vingtième jour du mois de Ramaḍân, la huitième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

La cause de la conquête de La Mecque fut la violation du traité d'al-Ḥudaybiya par Quraych, lorsque la tribu de Banû Bakr (alliés de Quraych) attaqua la tribu de Khuza'a (alliés des musulmans), tuant un grand nombre des leurs. Quraych les soutenait en leur fournissant des armes et en les aidant secrètement dans leur agression à l'intérieur du Sanctuaire sacré. Or, il ne s'était écoulé depuis le traité d'al-Ḥudaybiya qu'une année et neuf mois. Par la suite, Quraych regretta d'avoir rompu le pacte et envoya Abû Sufyân ibn Ḥarb auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) afin de renouveler et renforcer le traité. Il se rendit à Médine et présenta sa demande au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), mais celui-ci ne lui répondit pas. Abû Sufyân se rendit alors auprès d'Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) pour lui demander d'intercéder auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), mais celui-ci refusa. Il alla ensuite voir 'Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu'Allah l'agrée), qui lui parla durement et lui dit: « Moi, faire cela?! Par Allah, si je ne trouvais que des fourmis, je vous combattrai avec elles! » Puis il se rendit auprès de 'Alî (Qu'Allah l'agrée), sans obtenir de réponse favorable. Il demanda ensuite à Fâṭima, fille du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), de demander à son fils al-Ḥasan d'accorder une protection aux gens. Elle répondit: « Cela ne convient pas à mon fils, et personne ne peut accorder une protection contre le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) »⁷⁶⁰. Abû Sufyân retourna alors à La Mecque sans avoir obtenu aucun résultat.

❖ **Ses événements:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna aux musulmans de se préparer et de s'équiper pour le départ, tout en gardant le secret sur cette expédition. Il

⁷⁶⁰ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/280)



invoqua Allah, le Très-Haut, afin qu'Il empêche Quraych d'obtenir des informations, et Allah exauça son invocation⁷⁶¹.

L'armée se mit en marche le dixième jour du mois de Ramaḍân, composée de dix mille combattants. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) la divisa en cinq détachements. Il ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était à la tête du premier détachement, tandis qu'il confia le commandement des autres à: az-Zubayr ibn al-'Awwâm, Khâlîd ibn al-Walîd, Abû 'Ubayda ibn al-Jarrâḥ et Qays ibn Sa'd ibn 'Ubâda. Il ordonna à chaque commandant d'entrer à La Mecque par un accès déterminé, et de ne combattre que ceux qui les combattraient.

❖ Ses résultats:

Les musulmans entrèrent à La Mecque sans combat. Ils se dirigèrent ensuite vers la Ka'ba. Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) aperçut la Ka'ba, il prononça plusieurs takbîr, et les musulmans répétèrent après lui, jusqu'à ce que La Mecque retentisse de leurs voix. Puis, sur son indication, ils se turent. La première chose que fit le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut le ṭawâf autour de la Ka'ba. Il se mit à faire le tour de la Maison sacrée, détruisant chaque idole qui se trouvait autour d'elle, tout en récitant la parole d'Allah, le Très-Haut: « Dis: la vérité est venue et le faux a disparu, car le faux est voué à disparaître »⁷⁶². Ensuite, il envoya des expéditions vers les tribus arabes autour de La Mecque afin de les appeler à l'islam.

⁷⁶¹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (4/280)

⁷⁶² [Sourate al-Isrâ', 17:81]

❖ Son nom et sa naissance:

Il est le Compagnon, fils de deux Compagnons: Zayd ibn Thâbit. Son père est Thâbit ibn ad-Dahhâk al-Anṣârî, et sa mère est an-Nawwâr bint Mâlik al-Anṣâriyya. Zayd est né à Médine, douze ans avant l'Hégire du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vers celle-ci.

❖ Sa biographie et ses mérites:

Zayd ibn Thâbit (Qu'Allah l'agrée) était encore jeune lorsque le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) arriva à Médine. Il faisait partie des Compagnons qui apprirent l'écriture auprès des prisonniers quraychites après la bataille de Badr. Il transmit des hadiths du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), récita le Coran devant lui, et devint l'un des scribes de la Révélation ainsi que l'un des juristes parmi les Compagnons, malgré son jeune âge. À tel point que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit à son sujet: « Le plus savant de ma communauté en matière d'héritage est Zayd ibn Thâbit »⁷⁶³.

Après le décès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Zayd (Qu'Allah l'agrée) devint le mufti des habitants de Médine et le chef des récitateurs du Coran. Il était reconnu pour sa sagesse et la justesse de son opinion. Le jour où les musulmans se réunirent à la Saqîfa de Banû Sâ'ida afin de choisir un calife pour la communauté, Zayd prononça une parole pleine de sagesse: « Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) faisait partie des Muhâjirûn, et le dirigeant ne peut être que parmi les Muhâjirûn; quant à nous, nous sommes leurs soutiens, tout comme nous avons été les soutiens du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) »⁷⁶⁴.

Abû Bakr (Qu'Allah l'agrée) le nomma responsable de la répartition du butin lors de la bataille d'al-Yarmûk. Et lorsqu'il décida de rassembler le Coran, il confia cette mission à Zayd. Zayd (Qu'Allah l'agrée) dit à ce sujet: « Je me suis alors mis à

⁷⁶³ Abû Ya'îla (5763) et al-Bayhaqî (12549)

⁷⁶⁴ Aḥmad (21617)



rechercher le Coran et à le rassembler à partir des feuillets, des omoplates, des tiges de palmiers et des poitrines des hommes »⁷⁶⁵.

De même, durant le califat de ‘Uthmân ibn ‘Affân (Qu’Allah l’agrée), l’avis de Zayd faisait autorité et constituait la référence décisive dans la compilation et la fixation du Coran.

Par ailleurs, ‘Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu’Allah l’agrée) l’employa comme juge, et le laissait gouverneur de Médine lorsqu’il partait accomplir le pèlerinage.

❖ **Son décès:**

Zayd (Qu’Allah l’agrée) décéda en l’an 45 de l’Hégire, à Médine, durant le califat de Mu’âwiya (Qu’Allah l’agrée). Il fut enterré au cimetière d’al-Baqî’. Le jour de sa mort, Ibn ‘Abbâs (Qu’Allah les agrée tous deux) dit: « Aujourd’hui, une immense science a été enterrée »⁷⁶⁶.

⁷⁶⁵ al-Bukhârî (4986)

⁷⁶⁶ Siyar A’lâm an-Nubalâ’ (2/440).

Teste tes connaissances – Semaine 34 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Allah, le Très-Haut, a juré par At-Târiq, qui est? a) L'étoile qui apparaît la nuit. b) La lumière au moment du coucher du soleil. c) Le crépuscule au moment du coucher du soleil.
hadith	Question: Lorsque l'homme demanda au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) un conseil, il lui recommanda en disant? a) Baisse ton regard. b) Ne te mets pas en colère. c) Surveille tes pensées.
'Aqîda	Question: Parmi les méfaits et les effets des innovations (bid'a)? a) Elles sont une cause de privation de subsistance. b) Elles influencent la santé mentale. c) Elles font partie des causes d'une mauvaise fin
fiqh	Question: Parmi les versets dont la lecture est recommandée après chaque prière? a) Les derniers versets de la sourate Al-Baqara. b) Les derniers versets de la sourate Âl 'Imrân. c) Le verset du Trône (Âyat al-Kursî).

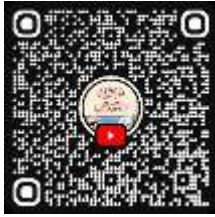


Sîra	Question: La conquête de La Mecque a eu lieu en l'an? a) 7 H b) 8 H c) 9 H
Compagnons	Question: Zayd ibn Thâbit (Qu'Allah l'agrée) excellait dans la science de? a) Les lois de l'héritage (al-farâ'id). b) Les généalogies. c) L'exégèse du Coran (tafsîr).

La trente-cinquième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



(Par le ciel qui fait revenir (la pluie), et par la terre qui se fend, c'est en vérité une parole décisive, et ce n'est point une plaisanterie. Ils complotent certes un stratagème, et Moi aussi Je prépare un stratagème. Accorde donc un délai aux mécréants, accorde-leur un court répit.)

❖ Thème des versets:

La véracité et l'authenticité du Coran.

❖ Vocabulaire:

Wa s-samâ'i dhâti r-raj'	Le ciel qui renvoie la pluie de façon répétée.
Wa l-arḍi dhâti ş-şad'	La terre qui se fend par la végétation.
Innahu la qawlun faşl	Une parole qui tranche entre le vrai et le faux.
Amhilhum ruwaydâ	Accorde-leur un court délai.

❖ Sens global:

Dans ces versets, Allah, le Très-Haut, jure par des créatures immenses que les hommes observent chaque jour. Il jure par le ciel qui renvoie la pluie à plusieurs reprises, par laquelle Il redonne vie à la terre morte et abreuve les hommes ainsi que les animaux.

Puis Il jure par la terre qui se fend et se fissure par les plantes et les fruits, grâce auxquels les êtres vivants tirent leur subsistance et leurs moyens de vie, sans que rien ne leur en soit diminué. Quant à l'objet du serment, il s'agit de la véracité de ce Coran révélé à Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): c'est une parole de vérité, d'une clarté et d'une évidence parfaites, qui tranche entre le vrai et le faux,

entre la sincérité et le mensonge. C'est une parole sérieuse, et non une plaisanterie ni un jeu.

Mais telle est la nature des négateurs: ils répondent à l'appel par de multiples complots et rejettent la vérité à l'aide de ruses diverses. Or Allah annule leurs stratagèmes par Son propre plan, et les réduit à néant par Sa vengeance, afin de faire triompher Sa religion, de soutenir Son Livre et d'honorer Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Toutefois, la règle établie par Allah est d'accorder un délai à ces mécréants; il ne faut donc pas se hâter de voir leur châtement ou leur destruction, car un terme fixé, sans aucun doute, leur est assigné.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La mise en évidence de la véracité du Noble Coran et de la force de son argumentation.
2. La défense d'Allah en faveur des croyants et Sa protection contre les complots des mécréants.
3. La faiblesse des stratagèmes des mécréants lorsqu'ils sont confrontés au plan d'Allah, le Très-Haut.



D'après `Abd Allah ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **N'entrera pas au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil.** » Un homme dit alors: L'homme aime que son vêtement soit beau et que ses sandales soient belles. Il répondit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « **Allah est Beau et Il aime la beauté. L'orgueil, c'est le rejet de la vérité et le mépris des gens.** »⁷⁶⁷

❖ Explication:

Ce hadith montre que l'orgueil est une cause menant à l'Enfer et un empêchement à l'entrée au Paradis, même s'il est minime dans le cœur du serviteur. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a ensuite expliqué que l'orgueil est de deux sortes:

Premier type: l'orgueil vis-à-vis de la vérité, c'est-à-dire la rejeter, la repousser et refuser de l'accepter. En effet, Allah a imposé aux serviteurs de se soumettre à la vérité avec laquelle Il a envoyé Ses messagers et de la faire passer avant leurs opinions et leurs passions. Quiconque la rejette est donc orgueilleux et menacé de châtement.

Deuxième type: l'orgueil vis-à-vis des créatures, qui consiste à les mépriser, les rabaisser, se moquer d'eux et les dénigrer par la parole ou par les actes. Ce type d'orgueil provient de l'admiration excessive de l'homme pour lui-même et de sa prétention à la supériorité sur autrui.

❖ Ce que l'on retient du hadith:

1. L'orgueil fait partie des grands péchés qui entraînent le châtement d'Allah.
2. L'importance de purifier le cœur de l'orgueil, car le Paradis est une demeure pure, interdite à toute personne orgueilleuse.
3. L'obligation de se méfier du rejet de la vérité établie dans le Noble Coran ou dans la Sunna du Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), car cela relève de l'orgueil.

⁷⁶⁷ Muslim (91)

4. L'obligation d'être humble envers les musulmans, de faire preuve de douceur à leur égard, et l'interdiction de se montrer orgueilleux envers eux.
5. La beauté de l'apparence et le soin apporté à l'habillement ou à la monture ne relèvent pas de l'orgueil, à condition qu'il n'y ait ni extravagance ni mépris envers autrui.



La visite des tombes se divise en deux catégories:

la visite légiférée et la visite innovée (blâmable).

- **La visite légiférée (Licite)** Il s'agit de la visite effectuée dans un but légitime, tel que:
 1. Saluer les morts et invoquer Allah en leur faveur.
 2. Accomplir la prière funéraire pour un défunt.
 3. Se rappeler la mort et la demeure de l'au-delà.

Ces visites sont légiférées et recommandées, car la Sunna en a établi la légitimité. Dans Sahîh Muslim, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Je vous avais interdit la visite des tombes, visitez-les désormais. » Et dans la version rapportée par at-Tirmidhî: « Car elles rappellent l'au-delà. »⁷⁶⁸ Dans les deux recueils authentiques (al-Bukhârî et Muslim), il est rapporté qu'une femme noire nettoyait la mosquée, puis mourut. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demanda de ses nouvelles. On lui répondit qu'elle était décédée. Il dit alors: « Pourquoi ne m'en avez-vous pas informé? Montrez-moi sa tombe. » Puis il pria sur elle.⁷⁶⁹

- **La visite innovée (blâmable)** Il s'agit de la visite accomplie dans un but interdit, comme:
 1. Visiter les morts pour leur demander l'accomplissement de ses besoins. Cela constitue un polythéisme majeur, du même genre que l'adoration des idoles.
 2. Demander à Allah en prenant le mort comme intermédiaire, comme dire: « Ô Allah, je Te demande par l'intermédiaire de Ton Prophète » ou « par le droit de tel cheikh ». Ceci fait partie des innovations religieuses et des moyens menant au polythéisme.
 3. Croire que l'invocation d'Allah auprès des tombes est exaucée. Cela fait également partie des innovations réprouvées, par consensus des savants. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a été

⁷⁶⁸ Muslim (1977) et at-Tirmidhî (1054)

⁷⁶⁹ al-Bukhârî (460) et Muslim (956)

très ferme à ce sujet, au point de dire: « Ô Allah, ne fais pas de ma tombe une idole adorée. »⁷⁷⁰

⁷⁷⁰ al-Bukhârî (437) et Muslim (530)



❖ Importance de la zakât:

La zakât est une obligation parmi les obligations de l’islam. Elle est le plus important des piliers après la prière. Allah, le Très-Haut, l’a associée à la prière dans quatre-vingt-deux endroits du Coran, ce qui montre son immense importance et le lien étroit qui existe entre elle et la prière.

❖ Preuves de son caractère obligatoire:

- Allah, le Très-Haut, dit: (Et accomplissez la prière et acquittez-vous de la zakât)⁷⁷¹
- Et Il dit également: (Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les élèves)⁷⁷²
- Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « L’islam est bâti sur cinq piliers: l’attestation qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah et que Muhammad est le Messenger d’Allah, l’accomplissement de la prière, l’acquiescement de la zakât, le jeûne du mois de Ramadan et le pèlerinage à la Maison (sacrée). »⁷⁷³

La menace à l’encontre de celui qui délaisse la zakât:

Une menace sévère a été rapportée concernant celui qui abandonne la zakât ou la néglige:

- Allah, le Très-Haut, dit: (Et ceux qui thésaurisent l’or et l’argent et ne les dépensent pas dans le sentier d’Allah, annonce-leur un châtement douloureux. Le jour où ces biens seront portés à incandescence dans le feu de l’Enfer, et que leurs fronts, leurs flancs et leurs dos en seront marqués: “Voilà ce que vous avez amassé pour vous-mêmes, goûtez donc à ce que vous thésaurisiez.”)⁷⁷⁴

⁷⁷¹ Al-Baqara : 43

⁷⁷² At-Tawba : 103

⁷⁷³ al-Bukhârî (8) et Muslim (16)

⁷⁷⁴ At-Tawba : 34-35

- Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il n'y a aucun propriétaire d'or ou d'argent qui ne s'acquitte pas de sa zakât sans que ces biens ne soient chauffés pour lui dans le feu de l'Enfer, puis transformés en plaques avec lesquelles on marquera ses flancs, son front et son dos, jusqu'à ce qu'Allah juge entre Ses serviteurs en un jour dont la durée sera de cinquante mille ans. Ensuite, il verra son chemin: soit vers le Paradis, soit vers l'Enfer. »⁷⁷⁵

❖ À qui la zakât est-elle obligatoire?

La zakât est obligatoire pour tout musulman qui possède un nisâb (seuil légal) de biens, qu'il soit homme ou femme, adulte ou enfant, sain d'esprit ou atteint de folie.

Le tuteur se charge de s'acquitter de la zakât sur les biens de l'enfant et de la personne incapable, car il les représente dans l'accomplissement des droits.

Umar (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Faites fructifier les biens des orphelins afin que la zakât ne les consume pas. »⁷⁷⁶

❖ La sagesse derrière l'obligation de la zakât:

La zakât a été instituée pour des sagesse élevées et des objectifs nobles, parmi lesquels:

1. Remercier Allah pour le bienfait des biens qu'Il a accordés.
2. Purifier les biens, les faire croître, y faire descendre la bénédiction et les protéger contre les fléaux et la corruption.
3. Purifier celui qui s'acquitte de la zakât de l'avarice et de la cupidité, et l'entraîner à donner et à dépenser dans le sentier d'Allah.
4. Purifier le donateur des souillures des péchés et des fautes.
5. Secourir les pauvres et combler les besoins des démunis et des nécessiteux.
6. Renforcer l'amour entre les membres de la société: le riche gagne ainsi le cœur du pauvre et éloigne de lui la rancœur et l'envie.

⁷⁷⁵ Muslim (1648)

⁷⁷⁶ 'Abd ar-Razzâq (6773)



7. Réaliser la sincérité de la foi; c'est pour cela qu'elle est appelée « aumône (şadaqa) », car elle prouve la véracité de la foi de celui qui donne ce qu'il aime, recherchant l'agrément d'Allah.

❖ **Date:**

Au mois de Chawwâl, de la huitième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Lorsque La Mecque fut conquise, les villages environnants furent saisis de peur et de panique. Alors Mâlik ibn 'Awf an-Naṣrî rassembla son armée parmi Hawâzin pour combattre les musulmans. Plusieurs tribus se joignirent à eux, telles que Thaḳîf, Banû Naṣr ibn Mu'âwiya, Banû Jusham, Banû Sa'd ibn Bakr, ainsi que des hommes des Banû Hilâl ibn 'Âmir. Ils emmenèrent avec eux leurs femmes et leurs troupeaux, afin d'éviter toute fuite⁷⁷⁷.

❖ **Ses événements:**

Lorsque la nouvelle leur parvint, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya 'Abd Allâh ibn Abî Ḥadrad al-Aslamî afin de recueillir des renseignements sur l'ennemi. Puis le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se mit en route pour les affronter. Il emprunta cent cuirasses à Ṣafwân ibn Umayya et lui emprunta également une somme d'argent.

Il marcha vers eux à la tête de dix mille combattants ayant participé à la conquête de La Mecque, auxquels s'ajoutèrent deux mille nouveaux convertis de ce jour-là. Il laissa 'Attâb ibn Asîd comme gouverneur de La Mecque — il n'avait alors que vingt ans⁷⁷⁸.

Durant leur marche, ils passèrent près d'un arbre que les polythéistes vénéraient, appelé Dhât Anwât. Certains Arabes ignorants dirent alors: « Accorde-nous un Dhât Anwât comme ils ont un Dhât Anwât. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) répondit: « Vous avez dit — par Celui qui tient mon âme dans Sa main — la même chose que le peuple de Moïse lorsqu'ils dirent: "Donne-nous une divinité comme ils ont des divinités." Il répondit: "Vous êtes vraiment un peuple ignorant."⁷⁷⁹

⁷⁷⁷ Al-Fuṣṣûl (p. 204)

⁷⁷⁸ Al-Fuṣṣûl (p. 204)

⁷⁷⁹ Sourate Al-A'râf, (v. 138)



Ce sont là les traditions des peuples anciens; vous suivrez assurément les voies de ceux qui vous ont précédés! »⁷⁸⁰

Puis il marcha à la tête d'une armée immense, au point que certains furent pris par l'orgueil et dirent: « Aujourd'hui, nous ne serons pas vaincus à cause du petit nombre! » Lorsqu'ils arrivèrent à Hunayn, une vallée parmi les vallées de Tihâma, la tribu de Hawâzin leur avait tendu une embuscade dans l'obscurité de l'aube. Ils attaquèrent soudainement les musulmans, qui prirent la fuite sans que personne ne se retourne vers l'autre⁷⁸¹.

C'est à cela que fait référence la parole d'Allah, le Très-Haut: (Et le jour de Hunayn, lorsque votre grand nombre vous a remplis d'admiration, mais il ne vous a servi à rien; la terre, malgré son étendue, vous devint étroite, puis vous tournâtes le dos en fuyards)⁷⁸².

❖ Ses résultats:

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demeura ferme, accompagné d'un groupe de Compagnons parmi lesquels se trouvaient: Abû Bakr, 'Umar, 'Alî, son oncle al-'Abbâs, ses deux fils al-Faḍl et Qutham, Abû Sufyân et son fils Ja'far, ainsi que d'autres encore.

Ce jour-là, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était monté sur sa mule, la dirigeant vers l'ennemi, tandis qu'al-'Abbâs tenait sa bride pour la retenir et disait: « Je suis le Prophète, ce n'est point un mensonge; je suis le fils d'Abd al-Muṭṭalib »⁷⁸³.

Puis le Prophète ordonna à al-'Abbâs, qui avait une voix puissante, de lancer l'appel: « Ô assemblée des Anṣâr! Ô compagnons de la sourate al-Baqara! »

À cet appel, ils accoururent comme des chameaux qui gémissent vers leurs petits. Le combat s'engagea alors violemment, la bataille s'intensifia, et le Messager

⁷⁸⁰ at-Tirmidhî (2180)

⁷⁸¹ Al-Fuṣṣûl (p. 205)

⁷⁸² Sourate At-Tawba, (v. 25)

⁷⁸³ al-Bukhârî (2930)

d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « À présent, la fournaise de la guerre s'est embrasée. »

Il prit ensuite une poignée de petits cailloux blancs, les lança et dit: « Ils sont vaincus, par le Seigneur de la Kaaba! »

Ce jour-là, 'Alî ibn Abî Tâlib fut l'un des plus ardents combattants devant le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)⁷⁸⁴. Allah inspira alors la terreur dans les cœurs de Hawâzin; ils perdirent toute maîtrise d'eux-mêmes, prirent la fuite, et les musulmans les poursuivirent, tuant certains et en capturant d'autres.

Environ quarante d'entre eux furent tués, tandis que seuls quatre musulmans trouvèrent le martyr⁷⁸⁵.

⁷⁸⁴ Abû Ya'îâ (3606) et at-Ṭabarânî (2758)

⁷⁸⁵ Al-Fuṣûl (p. 207)



❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de Khabbâb ibn al-Aratt ibn Jandala at-Tamîmî.

Il est né au Najd, trente-six ans avant l'Hégire.

Il fut capturé très jeune, puis apprit le métier de forgeron, notamment la fabrication des épées et des armes, qu'il maîtrisa parfaitement, au point d'en devenir célèbre à La Mecque.

❖ Sa vie et ses mérites:

Khabbâb (Qu'Allah l'agrée) embrassa l'islam très tôt; il fut le sixième à entrer en islam. Il comptait parmi ceux qui furent cruellement torturés pour la cause d'Allah⁷⁸⁶. Il était sincère, digne de confiance, doté d'intelligence et de sagesse, malgré son jeune âge.

Parmi les événements marquants de sa vie: il se rendait chez Sa'îd ibn Zayd et Fâtîma bint al-Khaţţâb pour leur enseigner le Coran. Lorsque 'Umar ibn al-Khaţţâb, alors encore polythéiste, apprit leur conversion, il se dirigea vers eux en colère, frappa violemment à la porte et entra chez eux.

Khabbâb tenait alors dans sa main un feuillet contenant la sourate Țâ-Hâ, qu'il leur récitait. 'Umar dit: « Donnez-moi ce livre que vous avez! » Ils refusèrent jusqu'à ce qu'il se lave d'abord. Son cœur s'adoucit alors; il se lava puis lut le texte. Lorsque Khabbâb entendit la lecture de 'Umar, il lui dit: « Réjouis-toi ! Par Allah, j'espère qu'Allah t'a réservé l'invocation de Son Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Je l'ai entendu hier dire: “Ô Allah, donne la puissance à l'islam par celui des deux 'Umar qui T'est le plus aimé: Abû Jahl ou 'Umar ibn al-Khaţţâb.” »⁷⁸⁷

Khabbâb (Qu'Allah l'agrée) devint riche à la fin de sa vie après avoir connu la pauvreté.

⁷⁸⁶ Ḥilyat al-Awliyâ' (471)

⁷⁸⁷ at-Tirmidhî (3681)

Il dépensa largement ses biens au profit des nécessiteux parmi les pauvres et les démunis.

Ils venaient chez lui et il leur donnait ce qu'ils voulaient; il ne fermait jamais sa porte et n'y mettait aucun verrou.

❖ **Sa mort:**

Khabbâb (Qu'Allah l'agrée) mourut à Koufa en l'an 37 de l'Hégire, à l'âge de soixante-treize ans.

La prière funéraire fut dirigée par 'Alî ibn Abî Ṭâlib (Qu'Allah l'agrée).



Teste tes connaissances – Semaine 35–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que peut-on tirer comme enseignement de la sourate At-Târiq? [a] La défense de Dieu envers les croyants. [b] Le mérite de la prière nocturne. [c] Le mérite de supporter les préjudices causés par les musulmans.
hadith	Question: Qu'est-ce qui n'entre pas dans l'orgueil (al-kibr)? [a] Se parer et s'habiller élégamment. [b] Rejeter la vérité. [c] Mépriser les petits (ou les faibles).
‘Aqîda	Question: Certaines personnes pensent que l'invocation d'Allah auprès des tombes est exaucée. Cela est? [a] Une mécréance majeure. [b] Une innovation blâmable. [c] Permis
fiqh	Question: Ce qui montre l'importance de la zakat est qu'Allah, le Très-Haut, l'a associée à la prière dans? [a] 55 endroits. [b] 79 endroits. [c] 82 endroits.

Sîra	Question: Le chef des polythéistes lors de la bataille de Hunayn était? [a] Ka‘b ibn Mâlik. [b] Mâlik ibn ‘Awf. [c] ‘Awf ibn al-Hârith
Compagnons	Question: Khabbâb (Qu’Allah l’agrée) était célèbre pour la fabrication de? [a] Épées. [b] Vêtements. [c] Portes.



La trente-sixième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Par le ciel aux constellations, et par le Jour promis, et par le témoin et le témoigné. Périssent les gens de l'Ukhdûd, du feu abondamment alimenté, lorsqu'ils s'y tenaient assis, témoins de ce qu'ils faisaient subir aux croyants. Ils ne leur reprochaient rien d'autre que de croire en Allah, le Tout-Puissant, le Digne de louange, à qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Et Allah est témoin de toute chose. Ceux qui ont persécuté les croyants et les croyantes puis ne se sont pas repentis auront le châtimement de l'Enfer, et ils auront le châtimement du feu brûlant. Ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres auront des jardins sous lesquels coulent les rivières: voilà le grand succès. La rigueur de la saisie de ton Seigneur est certes redoutable. C'est Lui qui commence et qui recommence, et Il est le Pardonneur, le Tout-Affectueux, le Maître du Trône glorieux, Il fait ce qu'Il veut. T'est-il parvenu le récit des armées, de Pharaon et de Thamûd? Mais ceux qui ont mécru persistent dans le démenti, alors qu'Allah les cerne de toutes parts. Ceci est plutôt un Coran glorieux, conservé sur une Tablette préservée. »

❖ Thème de la sourate:

La mise en évidence de la puissance d'Allah, le Très-Haut, de Son omniscience et de Son emprise totale, de Son secours envers Ses alliés, et de la sévérité de Son châtimement contre Ses ennemis.

❖ Vocabulaire et expressions difficiles:

Dhâtî l-burûj	C'est-à-dire les demeures célestes par lesquelles passent le soleil et la lune
Wa l-yawmi l-maw'ûd	le Jour promis: Il s'agit du Jour de la Résurrection.
Wa shâhidin wa mashhûd	le témoin et le témoigné: Un serment par tout témoin qui témoigne et par toute chose sur laquelle on témoigne



Qutila	Périssent/ qu'ils soient maudits: C'est une invocation de malédiction et de châtiment contre les gens de l'Ukhdûd.
Aṣḥâbu l-ukhdûd	Les gens de l'Ukhdûd: Ceux qui ont creusé des fosses dans la terre pour y brûler les croyants
An-nâri dhâti l-waqûd	Le feu abondamment alimenté: Ce par quoi le feu est attisé et entretenu.
Shuhûd	Présents.
Fatanû	Ils ont brûlé avec le feu
Al-ḥarîq	Incendie: brulant
Baṭsha	Vengeance
Yubdi'	Il crée les créatures à l'origine, pour la première fois
Wa yu'îd	Il ressuscite/ Il fait revenir à la vie: Il les fait revivre après leur mort
Al-Wadûd	Celui qui aime Ses proches serviteurs et qui est aimé par eux
Majîd	Le Glorieux/ Le Très Grand/ Le Magnifique

Sens général:

La sourate Al-Burûj est une sourate mecquoise. Notre Seigneur l'a ouverte par l'un des plus grands serments: Il a juré par le ciel aux constellations, qui sont les douze demeures du soleil et de la lune, dans lesquelles leur course s'organise avec une harmonie remarquable.

Puis Il a juré par le Jour promis, au cours duquel Il a promis de rassembler Ses serviteurs en un rendez-vous qui ne sera jamais manqué.

Ensuite, Il a juré par tout témoin et toute chose témoignée, dans ce monde et dans l'au-delà, afin de manifester Sa puissance parfaite et Son omniscience totale, et

pour menacer les criminels qui ont torturé les croyants de Sa vengeance et de Son châtement sévère.

Celui qui cherche à tirer une leçon n'a qu'à considérer ce qu'Allah a fait à Pharaon le tyran et au peuple corrompu de Thamûd.

Quant à ceux qui ont cru en Allah et Lui ont obéi en accomplissant Ses obligations et en s'éloignant de Ses interdits, ils auront le grand succès au Paradis, où se trouvent rivières, palais et jardins.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. Le parcours du soleil et de la lune dans leurs demeures avec une précision éblouissante est un miracle cosmique qui invite à méditer sur la puissance d'Allah.
2. Le rappel des grands bienfaits liés au mouvement du soleil et de la lune : le calcul des mois et des saisons, la durée de la vie des créatures et les périodes agricoles.
3. Parmi les causes du salut : préférer la préservation de la foi à la préservation des corps.
4. Le repentir, lorsqu'il est accompli avec ses conditions, efface les péchés et annule ce qui les précède.



D'après 'Abd Allâh ibn 'Amr (Qu'Allah les agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **A certes réussi celui qui s'est soumis (à l'islam), à qui il a été accordé une subsistance suffisante, et qu'Allah a rendu satisfait de ce qu'Il lui a donné** »⁷⁸⁸.

❖ **Explication:**

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a annoncé la réussite à celui qui réunit ces trois qualités. Or la réussite consiste à obtenir tout ce qui est recherché et aimé, et à être préservé de tout ce qui est redouté. Ces qualités rassemblent en effet les biens de la religion et de la vie d'ici-bas. En effet, lorsque le serviteur est guidé vers l'islam — la seule religion qu'Allah accepte —, qui est la clé de l'obtention de la récompense et du salut face au châtement, puis qu'il reçoit une subsistance suffisante qui lui permet de subvenir à ses besoins et de préserver sa dignité sans mendier auprès des créatures, puis qu'Allah parachève pour lui ce bienfait en lui accordant la satisfaction de ce qu'Il lui a octroyé, de sorte qu'il est content de sa subsistance et que son âme ne convoite pas ce qui est au-delà, alors il a atteint la perfection de la réussite et le comble du bonheur dans ce monde et dans l'au-delà.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. Le bonheur et la réussite de l'homme résident dans la perfection de sa religion, la suffisance de ses moyens de subsistance et le contentement de ce qu'Allah lui a accordé.
2. La subsistance louable est celle qui donne la force d'obéir à Allah et dont l'occupation reste limitée au strict besoin.
3. Le mérite du contentement (al-qanâ'a) et le fait qu'il fait partie des causes de la réussite.

⁷⁸⁸ Muslim (1054)

Mardi : Table de la croyance**L'intercession (ash-shafâ'a)**

L'intercession consiste à intervenir en faveur d'autrui afin d'obtenir un bénéfice ou d'écarter un préjudice.

La demande d'intercession fait partie des plus anciennes et des plus répandues ambiguïtés des polythéistes, anciens comme contemporains, lorsqu'ils invoquent autre qu'Allah et L'adorent. Ils prétendent en effet qu'ils ne demandent leur aide que pour qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'Allah. Ils disent: les prophètes, les pieux et les anges ont auprès d'Allah un rang élevé et une grande considération; nous les invoquons donc afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Lui. Allah, exalté soit-Il, a mentionné cette ambiguïté dans Sa parole: « Et ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter, et ils disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah." Dis: "Informez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît ni dans les cieux ni sur la terre?" Gloire à Lui et Il est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent »⁷⁸⁹.

La réfutation de cette ambiguïté égarée se fait sous deux aspects:

Premièrement: Allah, le Très-Haut, a clarifié que l'intercession Lui appartient exclusivement. Il l'accorde à qui Il veut et la refuse à qui Il veut, et elle ne doit être demandée qu'à Lui seul. Allah, le Très-Haut, dit: « Dis: "À Allah appartient toute l'intercession. À Lui la royauté des cieux et de la terre. Puis c'est vers Lui que vous serez ramenés" »⁷⁹⁰.

Deuxièmement: Le Créateur n'est pas comparable à la créature. Il n'est pas permis d'assimiler Allah, le Riche, le Magnifique, l'Omniscient et le Proche, aux rois et aux souverains qui ont besoin de ministres et d'auxiliaires pour parfaire leur pouvoir et les informer de l'état de leurs sujets, et auxquels on ne peut accéder ni adresser une demande qu'au moyen d'intercesseurs et de médiateurs parmi les notables et

⁷⁸⁹ Sourate Yûnus, (v. 18)

⁷⁹⁰ Sourate Az-Zumar, (v. 44)



les proches. Allah, au contraire, rien ne Lui échappe, Il Se suffit à Lui-même et n'a besoin de rien en dehors de Lui. Il est plus miséricordieux envers Ses serviteurs qu'une mère envers son enfant.

C'est pour cette raison que l'intercession (ash-shafā'a), dans le Coran et la Sunna, est divisée en deux catégories:

Première catégorie: l'intercession affirmée (confirmée) Il s'agit de l'intercession qui est demandée à Allah, afin qu'Il l'accorde à l'intercesseur et à la personne en faveur de qui l'intercession est faite. Elle n'est pas demandée aux créatures, car elle appartient exclusivement à Allah. Cette intercession affirmée est soumise à deux conditions:

- Première condition: La permission d'Allah accordée à l'intercesseur d'intercéder, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Qui donc peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? »⁷⁹¹
- Deuxième condition: L'agrément d'Allah envers l'intercesseur et envers la personne pour laquelle l'intercession est faite, selon la parole d'Allah, le Très-Haut: « Ils n'intercèdent qu'en faveur de celui qu'Il agrée »⁷⁹²,

et Sa parole: « Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à celui à qui le Tout-Miséricordieux aura donné permission et dont Il aura agréé la parole »⁷⁹³

Deuxième catégorie: l'intercession niée (rejetée) Il s'agit de l'intercession que les polythéistes demandent à autre qu'Allah. Allah, le Très-Haut, dit: « L'intercession des intercesseurs ne leur sera d'aucune utilité »⁷⁹⁴. En effet, ni le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ni les prophètes avant lui n'ont légiféré que les gens demandent l'intercession aux anges, aux prophètes ou aux pieux. Cela n'a été pratiqué ni par les Compagnons ni par les Successeurs (tābi'ūn), et aucun des quatre imams, ni aucun autre imam des musulmans, ne l'a considéré comme recommandé.

⁷⁹¹ (Al-Baqarah, 255)

⁷⁹² (Al-Anbiyā', 28)

⁷⁹³ (Ṭā-Hā, 109).

⁷⁹⁴ (Al-Muddaththir, 48)

Autrefois, les gens utilisaient l'or et l'argent dans leurs transactions: ils achetaient les marchandises avec eux et estimaient la valeur des choses sur leur base.

À notre époque, cet usage a quasiment disparu, car ils ont été remplacés par les monnaies fiduciaires telles que le riyal, le dirham, le dinar et le dollar. Ainsi, les billets sont devenus une monnaie à part entière, reconnue comme telle par l'usage des gens de ce temps.

❖ Le jugement de la zakat sur les monnaies fiduciaires:

La zakat est obligatoire sur les monnaies fiduciaires lorsqu'elles atteignent le niṣāb (seuil légal) et qu'une année lunaire complète (ḥawl) s'est écoulée sur leur possession. Allah, le Très-Haut, dit: « Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux; car ta prière est pour eux une quiétude. Et Allah est Audient et Omniscient »⁷⁹⁵.

❖ Le niṣāb des monnaies fiduciaires:

Le niṣāb est le seuil à partir duquel la zakat devient obligatoire sur un bien; en dessous de ce seuil, elle n'est pas due. Le niṣāb des monnaies fiduciaires correspond au niṣāb de l'or ou de l'argent, et il est évalué selon l'un des deux. Il est bien connu que le niṣāb de l'argent est toujours de 595 grammes. Il convient donc de regarder sa valeur et ce qu'elle équivaut en monnaie locale à la fin de l'année lunaire. Supposons, par exemple, que le prix du gramme d'argent aujourd'hui soit de trois riyals saoudiens. On multiplie alors le niṣāb de l'argent (595) par le prix du gramme ce jour-là, et le résultat représente le niṣāb des monnaies fiduciaires: $595 \times 3 = 1785$ riyals Ceci constitue le niṣāb, c'est-à-dire le minimum de richesse à partir duquel la zakat devient obligatoire.

❖ Quel est le montant obligatoire à verser pour la zakat sur les monnaies fiduciaires (billets):

⁷⁹⁵ Sourate At-Tawba, (v. 1039)



La zakat sur les monnaies fiduciaires est comme la zakat sur l'or et l'argent: elle correspond au quart du dixième (2,5 %).

Méthodes de calcul de la zakat Il existe plusieurs méthodes pour calculer cette part, la plus simple étant: Diviser le montant total de l'argent par quarante (40); le résultat correspond au quart du dixième (2,5 %). Exemple : Si la somme possédée est de 40 000 riyals: $40\,000 \div 40 = 1\,000$ riyals. C'est le montant obligatoire à verser aux pauvres et aux autres ayants droit de la zakat.

❖ **Comment s'acquitter de la zakat sur les salaires mensuels épargnés:**

L'employé qui perçoit un salaire mensuel et en épargne une partie dispose de deux méthodes pour s'acquitter de la zakat sur ses économies:

- **Première méthode:** Verser la zakat à la fin de l'année lunaire sur l'ensemble de l'argent disponible. Il aura ainsi acquitté la zakat sur ce qui a atteint le ḥawl (année complète) et avancé la zakat sur ce qui ne l'a pas encore atteint, car il est permis d'avancer la zakat avant l'achèvement de l'année.
- **Deuxième méthode:** S'acquitter de la zakat chaque mois séparément, en tenant compte de la date d'entrée de chaque somme, puis en versant sa zakat après l'écoulement d'une année lunaire pour chacune.

La première méthode est la plus simple, la plus facile et la plus confortable.

❖ **Sa date:**

Elle eut lieu au mois de Shawwâl, durant la huitième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Mâlik ibn 'Awf an-Naṣrî, chef de Hawâzin, prit la fuite après la défaite, puis entra avec la tribu de Thaḳîf dans la forteresse de Ṭâ'if.

❖ **Ses événements:**

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se dirigea de Ḥunayn vers Ṭâ'if et les assiégea pendant vingt nuits. Il les bombarda à l'aide de catapultes, détruisit une grande partie de leurs biens apparents et coupa leurs vignes, puis se retira. Lorsqu'il arriva à Al-Ji'râna, une délégation de Hawâzin vint à lui en ce lieu en ayant embrassé l'islam. Il leur rendit alors leurs femmes et leurs enfants — ils étaient environ six mille — parmi lesquels se trouvait Ash-Shaymâ' bint Al-Ḥâarith ibn 'Abd al-'Uzzâ, la sœur de lait du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il l'honora et la consola jusqu'à ce qu'elle retourne dans son pays. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nomma Mâlik ibn 'Awf an-Naṣrî chef de ceux de son peuple qui s'étaient convertis à l'islam. Celui-ci avait embrassé l'islam et sa conversion fut sincère et exemplaire. Il fit ensuite l'éloge du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans un poème célèbre⁷⁹⁶.

❖ **Ses résultats:**

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) commença le partage de l'immense butin obtenu à Ḥunayn. Il jugea approprié, cette fois-ci, de l'attribuer aux nouveaux convertis dont les cœurs étaient à rallier, afin de gagner l'affection des notables de Quraysh récemment entrés en islam, tels qu'Abû Sufyân, 'Uyayna, Al-Aqra' et Suhayl ibn 'Amr. Il donnait à chacun d'eux cent chameaux.

Il continua à donner cinquante chameaux, au point qu'en ce jour-là il accorda à Ṣafwân ibn Umayya trois cents chameaux. Ce jour-là, les Ansâr ne reçurent rien, en

⁷⁹⁶ Al-Fuṣūl, p. 209.



raison de la confiance placée dans ce qu'Allah avait embelli dans leurs cœurs par la foi. Ils en éprouvèrent alors quelque chose en eux-mêmes, sans percevoir la sagesse recherchée.

Sa'd ibn 'Ubâda (Qu'Allah l'agrée) ne put se contenir et se rendit auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour l'informer de ce que les gens ressentait intérieurement. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) réunit alors les Ansâr seuls et leur adressa un discours en disant: « Ô communauté des Ansâr! Ne vous ai-je pas trouvés égarés et Allah vous a guidés par moi? Divisés, puis Allah vous a unis par moi? Pauvres, puis Allah vous a enrichis par moi? » À chaque parole, ils répondaient: « Allah et Son Messenger sont les plus bienfaisants. » Puis il dit: « Ne seriez-vous pas satisfaits que les gens repartent avec les moutons et les chameaux, tandis que vous, vous repartiez avec le Messenger d'Allah vers vos demeures? Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa main, sans l'Hégire j'aurais été un homme parmi les Ansâr. Si les gens empruntaient une vallée et les Ansâr une autre, j'emprunterais la vallée des Ansâr Les Ansâr sont le vêtement intérieur, et les gens sont le vêtement extérieur. Ô Allah, fais miséricorde aux Ansâr, aux enfants des Ansâr et aux enfants des enfants des Ansâr. » Alors les Ansâr pleurèrent jusqu'à ce que leurs barbes soient trempées de larmes, et ils dirent: « Nous sommes satisfaits du Messenger d'Allah comme part et comme bien »⁷⁹⁷. Ensuite, il accomplit la 'umra depuis al-Ji'râna et entra à La Mecque. Lorsqu'il eut terminé sa 'umra, il repartit vers Médine. Cette année-là, il confia la direction du pèlerinage à 'Attâb ibn Asîd (Qu'Allah l'agrée), qui fut ainsi le premier à diriger le pèlerinage des gens parmi les gouverneurs musulmans⁷⁹⁸.

⁷⁹⁷ al-Bukhârî (4330) et Aḥmad (11730)

⁷⁹⁸ Al-Fuṣūl, (p. 209)

❖ **Son nom et sa naissance:**

Il s'agit de Ḥubayb ibn 'Adî ibn Mâlik, al-Awsî, al-Anṣârî.

Il est né à Médine avant la mission prophétique.

❖ **Sa biographie et ses mérites:**

Il était, (Qu'Allah l'agrée), un combattant remarquable, connu pour sa force et son courage. Il participa à la bataille de Uḥud et fut le premier à être crucifié pour la cause d'Allah. Cela eut lieu lorsqu'il participa à l'expédition d'Ar-Rajî', envoyée par le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) aux tribus de 'Aḍal et Al-Qâra. Celles-ci avaient demandé au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de leur envoyer des hommes pour leur enseigner le Coran et les règles de l'islam. Il les envoya, mais ils les trahirent, tuèrent la majorité d'entre eux, et Ḥubayb fut capturé. Il fut alors vendu aux polythéistes de La Mecque. Abû Sirwâ'a 'Uqba ibn al-Ḥârith l'acheta afin de le tuer en représailles de son père, qui avait été tué à Badr. On l'emmena vers At-Tanîm, et Ḥubayb dit: « Laissez-moi accomplir deux unités de prière. » Ils le laissèrent faire. Il pria, puis dit: « Par Allah, si vous ne pensiez pas que je retarde par crainte, j'aurais prolongé cette prière. »

Puis il récita ces versets: Je ne me soucie pas, lorsque je suis tué en musulman, de la manière dont je tombe pour Allah. Ceci est pour la cause d'Allah, et s'Il le veut, Il bénira des membres déchiquetés.⁷⁹⁹

❖ **Sa mort:**

Il fut martyrisé, crucifié à La Mecque, en l'an 4 de l'Hégire. Plus tard, 'Amr ibn Umayya transporta son corps secrètement durant la nuit et l'enterra.

⁷⁹⁹ al-Bukhârî (7402)



Teste tes connaissances – Semaine 36 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de « al-burûj »? [a] La vaste étendue immense. [b] Les demeures par lesquelles passent le soleil et la lune. [c] Les nuages denses.
hadith	Question: La subsistance louable est? [a] Celle qui donne la force d’obéir à Allah et dont l’occupation est limitée au besoin. [b] Celle qui suffit aux descendants après la mort du soutien de famille. [c] Celle que l’homme acquiert avec grande peine et fatigue.
‘Aqîda	Question: L’intercession, dans le Coran et la Sunna, se divise en? [a] Intercession générale et intercession particulière. [b] Intercession dans ce monde et intercession dans l’au-delà. [c] Intercession confirmée et intercession niée.
fiqh	Question: Le montant obligatoire de la zakat sur les monnaies fiduciaires est? [a] 2,5 % [b] 5 % [c] 10 %

Sîra	Question: La bataille de Ṭâ'if a eu lieu en l'année? [a] 7 H [b] 8 H [c] 9 H
Compagnons	Question: Parmi les mérites de Ḥubayb (Qu'Allah l'agrée), il y a le fait qu'il fut? [a] Le premier à émigrer à Médine. [b] Le premier chef d'une expédition en islam. [c] Le premier à être crucifié pour la cause d'Allah



La trente-septième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Quand le ciel se déchirera et qu'il obéira à son Seigneur — et il se doit de Lui obéir —, et quand la terre sera étendue, qu'elle rejettera ce qu'elle contient et se videra, et qu'elle obéira à son Seigneur — et il se doit de Lui obéir —, ô homme! Tu peines certes vers ton Seigneur d'un effort constant, et tu Le rencontreras. Quant à celui à qui son livre sera remis dans sa main droite, il sera jugé d'un jugement facile et retournera joyeux vers les siens. Mais celui à qui son livre sera remis derrière son dos, il appellera à la destruction et brûlera dans une fournaise ardente. Il était certes joyeux parmi les siens, pensant qu'il ne retournerait jamais [vers Allah]. Mais si! Son Seigneur était certes Clairvoyant à son sujet. »

❖ Thème de la sourate:

Un rappel à l'homme de sa faiblesse, de l'instabilité de ses états, puis de son retour inévitable vers son Seigneur.

❖ Vocabulaire et expressions difficiles:

Inshaqqat	Se déchirera, Se fendra, se fissurera et se rompra entièrement.
Wa adhinat li rabbihâ	Elle se soumettra à l'ordre de son Seigneur.
Wa huqqat	Il est de son devoir d'obéir.
Muddat	Elle sera déployée, élargie, et ses montagnes seront aplaties
Wa alqat	Elle fera sortir ce qu'elle renferme en son sein.
Kâdihun ilâ rabbik	Tu t'efforces en direction d'Allah, œuvrant soit dans le bien, soit dans le mal.
Kitâbah	Son livre, Le registre de ses œuvres.
Wa yanqalib	Il retournera, Il reviendra.
Yad'û thubûrâ	Il appellera à la destruction: Il invoquera la perdition contre lui-même.



Lan yahûr	Il pensait qu'il ne retournerait pas vers Allah pour être jugé.

❖ Sens général:

Dans ces versets, Allah, le Très-Haut, explique ce qui se produira le Jour de la Résurrection comme bouleversements des immenses corps célestes: le ciel se déchirera et se fendra, la terre sera nivelée, tout ce qui s'y trouve comme constructions et repères sera anéanti, et elle rejettera ce qu'elle contient de morts et de trésors. Elle sera étendue comme une peau tendue, s'élargissant afin de contenir l'ensemble des créatures rassemblées pour le jugement. Tout cela se fera par obéissance à Allah et par soumission à Son ordre; et il leur est dû d'écouter et d'obéir, car elles sont entièrement assujetties et dirigées par Lui, le Très-Haut. Ensuite, le discours s'adresse à l'homme pour lui rappeler qu'il chemine rapidement vers la mort, œuvrant durant son parcours soit dans le bien, soit dans le mal, et qu'il rencontrera son œuvre au Jour de la Résurrection et en sera rétribué. Celui à qui le registre de ses actions sera remis dans la main droite réussira, et son compte sera facile: ses œuvres lui seront simplement présentées sans discussion ni rigueur. À l'inverse, le mécréant à qui le registre sera remis derrière son dos, dans la main gauche, criera malheur et appellera la destruction contre lui-même.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. La soumission du ciel et de la terre à leur Seigneur et leur obéissance totale à Lui.
2. Tout être humain est en effort constant: soit pour le bien, soit pour le mal.
3. Les gens de la foi et de la piété seront jugés d'un jugement facile, qui consiste uniquement en la présentation des œuvres sans interrogatoire.
4. Celui dont le compte sera discuté et minutieusement examiné sera perdu et châtié, car il ne possède ni argument ni excuse.
5. Le signe du bonheur au Jour de la Résurrection est de recevoir le Livre dans la main droite, et le signe du malheur est de le recevoir dans la main gauche.

6. L'insouciance dans la vie d'ici-bas et l'attachement excessif à ses passions sont le fruit du manque de certitude quant à la résurrection et à la rétribution.



D'après Jarîr ibn `Abd Allâh (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Celui qui ne fait pas miséricorde aux gens, Allah ne lui fera pas miséricorde.** » (Hadith unanimement rapporté)⁸⁰⁰

❖ **Explication:**

Ce hadith indique explicitement que celui qui ne fait pas miséricorde aux gens ne recevra pas la miséricorde d'Allah. Et implicitement, il montre que celui qui fait miséricorde aux gens, Allah lui fera miséricorde. La miséricorde du serviteur envers les créatures fait partie des plus grandes causes permettant d'obtenir la miséricorde d'Allah, tandis que son absence est l'un des plus grands obstacles qui en privent. Le serviteur est dans un besoin extrême et une dépendance totale à la miséricorde d'Allah, car il n'obtiendra aucun bien, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, sans elle. Ainsi, lorsqu'il souhaite en obtenir davantage, qu'il adopte les causes qui y mènent, parmi lesquelles figurent la miséricorde envers les serviteurs et la bienfaisance à leur égard, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: (La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants)⁸⁰¹, c'est-à-dire ceux qui excellent dans l'adoration d'Allah et ceux qui font preuve de bienfaisance envers les serviteurs d'Allah.

La miséricorde dont peut être doté le serviteur est de deux types:

1. Une miséricorde innée: qu'Allah a naturellement placée dans le cœur de certains serviteurs.
2. Une miséricorde acquise: que le serviteur obtient par l'effort sur soi-même et par le rappel de la récompense d'Allah.

❖ **Ce qu'on tire comme enseignements du hadith:**

1. La miséricorde est une noble qualité morale; l'islam a veillé à la renforcer dans l'âme du musulman.

⁸⁰⁰ Al-Bukhârî (6013) et Muslim (2319)

⁸⁰¹ Sourate Al-A`râf, verset 56

2. La miséricorde mutuelle entre les gens est une cause de l’obtention de la miséricorde d’Allah à leur égard.
3. L’affirmation de l’attribut de la miséricorde pour Allah, le Très-Haut, d’une manière qui convient à Sa majesté.
4. La rétribution est de même nature que l’acte accompli (la récompense est proportionnelle à l’œuvre)



Le tawassul signifie se rapprocher d'une chose et y parvenir. La wasîla désigne le moyen de rapprochement. Allah, le Très-Haut, dit: « Et cherchez auprès de Lui le moyen de vous rapprocher »⁸⁰², c'est-à-dire: la proximité avec Lui par Son obéissance et la recherche de Son agrément. Il incombe donc au croyant de s'attacher à tout ce qui le rapproche d'Allah, le Très-Haut, de Son agrément et de l'exaucement de ses invocations, et d'emprunter à cet effet toute voie et tout moyen. Toutefois, il est essentiel que ce moyen soit légiféré et authentique, qu'Allah l'ait ordonné. S'il ne l'est pas, il devient illicite et conduit à la colère d'Allah, non à Son agrément.

❖ Les catégories du tawassul:

Il ressort de ce qui précède que le tawassul se divise en deux catégories:

un tawassul légiféré, et un tawassul interdit, chacun comportant plusieurs formes et types.

Les formes du tawassul légiféré:

1. Le tawassul par les Noms et les Attributs d'Allah, le Très-Haut: le serviteur L'invoque et L'implore par eux, comme Allah, le Très-Haut, l'a ordonné dans Sa parole: « C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms; invoquez-Le donc par eux, et laissez ceux qui dévient dans Ses Noms; ils seront rétribués pour ce qu'ils faisaient »⁸⁰³.
2. Le tawassul par la foi et les bonnes œuvres: comme Allah, le Très-Haut, le rapporte au sujet des croyants: « Seigneur! Nous avons entendu un appel qui appelait à la foi: "Croyez en votre Seigneur!" Alors nous avons cru. Seigneur, pardonne-nous nos péchés... » « Et efface de nous nos mauvaises actions, et fais-nous mourir avec les vertueux »⁸⁰⁴. De même, dans le hadith des trois hommes sur lesquels le rocher se referma à l'entrée de la grotte et en boucha

⁸⁰² Sourate al-Mâ'ida, (v 35)

⁸⁰³ Sourate al-A'râf, (v 180)

⁸⁰⁴ Sourate Âl 'Imrân, (v 193)

l'accès: ils implorèrent Allah en se recommandant de leurs bonnes œuvres, et Allah les délivra⁸⁰⁵.

3. Le tawassul à Allah, le Très-Haut, par l'affirmation de Son unicité (tawhîd), comme l'a fait le prophète Younous (Jonas) (que la paix soit sur lui) lorsqu'il appela dans les ténèbres: « Il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi. Gloire à Toi! »⁸⁰⁶.
4. Le tawassul à Allah par la reconnaissance du péché, comme l'a fait Moïse (que la paix soit sur lui) lorsqu'il dit : « Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même; pardonne-moi donc »⁸⁰⁷.
5. Le tawassul à Allah, le Très-Haut, par l'expression de la faiblesse, du besoin et de la totale dépendance envers Lui, comme l'a fait Ayyoub (Job) (que la paix soit sur lui): « Le mal m'a touché, et Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux »⁸⁰⁸.
6. Le tawassul à Allah, le Très-Haut, par l'invocation des pieux vivants: ainsi, lorsque les compagnons subissaient la sécheresse, ils demandaient au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'invoquer Allah pour eux. Après sa mort, ils demandaient cela à son oncle al-'Abbâs, qui invoquait alors pour eux⁸⁰⁹.

⁸⁰⁵ al-Bukhârî (2272) et Muslim (2743)

⁸⁰⁶ Sourate al-Anbiyâ', (v 87)

⁸⁰⁷ Sourate al-Qaşaş, (v 16)

⁸⁰⁸ Sourate al-Anbiyâ', (v 83)

⁸⁰⁹ al-Bukhârî (1010)



Les bénéficiaires de la zakat sont ceux qui y ont droit, à qui la zakat doit être versée, et il n'est pas permis de la donner à d'autres qu'eux. Ce sont les huit catégories qu'Allah, le Très-Haut, a mentionnées dans Sa parole: « Les aumônes ne sont destinées qu'aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui y travaillent, à ceux dont les cœurs sont à gagner, à l'affranchissement des esclaves, aux endettés, dans le sentier d'Allah, et au voyageur en détresse. C'est une obligation venant d'Allah. Et Allah est Omniscient et Sage »⁸¹⁰.

C'est pourquoi il n'est pas permis de dépenser la zakat obligatoire dans d'autres domaines ou projets caritatifs, comme la construction de mosquées ou le creusement de puits.

L'explication de ces catégories est la suivante:

1. **Les pauvres (al-fuqarâ')**: ce sont ceux qui ne trouvent rien pour subvenir à leurs besoins de nourriture, de boisson, de vêtements ou de logement, ou qui ne trouvent qu'une très faible part de ce qui leur suffit.
2. **Les nécessiteux (al-masâkîn)**: ce sont ceux qui trouvent plus que la moitié de ce qui leur suffit, mais pas la totalité; comme celui qui possède mille alors qu'il a besoin de deux mille, et ce qui est semblable. Les pauvres et les nécessiteux reçoivent de la zakat ce qui leur suffit pour une année entière.
3. **Ceux qui y travaillent (al-'âmilûn 'alayhâ)**: ce sont ceux que l'autorité musulmane (l'imam) charge de collecter la zakat, de l'enregistrer ou de la distribuer à ses ayants droit. Ils reçoivent alors leur part de la zakat par décision de l'imam. N'entre pas dans cette catégorie celui à qui une personne confie sa zakat — un proche ou autre — pour la distribuer: celui-là n'est qu'un mandataire, et non un travailleur de la zakat.
4. **Les cœurs à rallier (al-mu'allafa qulûbuhum)**: Ce sont des personnes à qui l'imam donne de la zakat afin de repousser leur nuisance, ou pour gagner leurs cœurs s'ils sont mécréants, ou encore pour affermir et renforcer leur foi s'ils sont des musulmans à la foi faible.

⁸¹⁰ Sourate at-Tawba, (v 60)

5. **Les esclaves (ar-riqâb):** C'est le pluriel de raqaba (esclave). Il s'agit de l'esclave musulman appartenant à un maître, que l'on achète avec l'argent de la zakat afin de l'affranchir et de le rendre libre. De même, le prisonnier musulman peut être libéré des mains des ennemis au moyen de l'argent de la zakat.
6. **Les endettés (al-ghârimûn):** C'est le pluriel de ghârim, celui qui a contracté une dette sans désobéir à Allah. Celui-ci reçoit de la zakat de quoi s'acquitter de sa dette. Il en est de même pour celui qui s'est endetté afin de réconcilier les gens et d'éteindre les conflits: il reçoit de la zakat même s'il est riche.
7. **Dans le sentier d'Allah (fî sabîl Allâh):** Il s'agit des combattants bénévoles dans le sentier d'Allah, qui ne perçoivent pas de salaire du Trésor public. Ils reçoivent donc de la zakat.
8. **Le voyageur (ibn as-sabîl):** C'est le voyageur coupé de ses ressources loin de son pays, qui a besoin d'argent en raison de l'épuisement ou de la perte de ce qu'il possédait. On lui donne alors de quoi lui permettre de rentrer dans son pays.

Le jugement du versement de la zakat aux proches:

Il est recommandé de donner la zakat à ses proches nécessiteux dont on n'a pas l'obligation d'assurer la subsistance, en commençant par les plus proches; conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Ton aumône donnée à un pauvre est une aumône, et donnée à un proche parent elle est double : une aumône et un lien de parenté. »⁸¹¹

En revanche, il n'est pas permis de la donner aux proches dont la prise en charge est obligatoire, tels que les pères et les mères, les épouses, les grands-parents, les enfants, les petits-enfants, et autres semblables.

⁸¹¹ Abû Dâwûd (2839) et at-Tirmidhî (658)



❖ **Sa date:**

Elle eut lieu au mois de Rajab, de la neuvième année de l'Hégire.

❖ **Ses causes:**

Lorsque Allah, le Très-Haut, révéla Sa parole: (Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui ne déclarent pas illicite ce qu'Allah et Son Messager ont déclaré illicite, et qui ne pratiquent pas la religion de la vérité parmi les gens du Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation (jizya) de leurs propres mains, en état d'humiliation)⁸¹², le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) exhorta les habitants de Médine et les Bédouins des environs à partir au combat, et les informa de l'expédition contre les Byzantins (les Romains).

❖ **Ses événements:**

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il voulait partir en expédition, usait habituellement de stratégie et laissait entendre une autre destination. Toutefois, pour cette expédition-ci, il leur en parla clairement et leur ordonna de s'y préparer, en raison de la puissance et du grand nombre de l'ennemi, de l'éloignement et de la difficulté du trajet, ainsi que parce qu'elle eut lieu durant une période de forte chaleur et une année de disette. C'est pour cela que cette armée fut appelée « l'armée de la difficulté » (Jaysh al-'Usra). Les musulmans se préparèrent donc pour cette expédition. 'Uthmân ibn 'Affân (Qu'Allah l'agrée) dépensa une immense somme pour équiper cette armée, au point que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Rien de ce que 'Uthmân fera après ce jour ne lui nuira. »⁸¹³

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se mit en marche à la tête d'environ trente mille hommes. Il laissa Muhammad ibn Maslama à Médine comme gouverneur. 'Abd Allah ibn Ubayy, chef de l'hypocrisie, resta en arrière par mécréance et obstination, et avec lui de nombreux hypocrites, dont le nombre

⁸¹² [At-Tawba : 29]

⁸¹³ at-Tirmidhî (3701)

atteignait environ quatre-vingts. Restèrent également en arrière des musulmans désobéissants, parmi lesquels: Murâra ibn ar-Rabî', Ka'b ibn Mâlik et Hilâl ibn Umayya... puis (le récit se poursuit).

Allah accepta leur repentir après le retour du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), cinquante nuits plus tard. Allah excusa également ceux qui ne trouvèrent ni monture pour se déplacer ni moyens financiers suffisants: ce sont « les pleureurs »⁸¹⁴, au sujet desquels Allah dit: (Et il n'y a aucun reproche à faire à ceux qui, lorsqu'ils vinrent te demander de les équiper, et que tu leur dis: "Je ne trouve pas de montures pour vous", s'en retournèrent les yeux débordant de larmes, attristés de ne pas trouver de quoi dépenser)⁸¹⁵.

Sur la route, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) passa par al-Hijr (le pays de Thamûd). Il ordonna à ses compagnons de n'y entrer qu'en pleurant⁸¹⁶, de ne pas boire de l'eau de ses puits, sauf celui de la chamelle, et de donner aux chameaux la pâte qu'ils avaient pétrie avec une autre eau⁸¹⁷. Lorsqu'ils arrivèrent à Tabûk, ils y trouvèrent une source d'où jaillissait un peu d'eau. Par la bénédiction du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), son eau devint abondante⁸¹⁸. Parmi les événements remarquables de cette expédition figure aussi la multiplication de la nourriture par la bénédiction de son invocation: ils en mangèrent tous et remplirent tous les récipients présents dans l'armée⁸¹⁹. De même, lorsqu'ils furent pris par la soif, il invoqua Allah, et un nuage vint déverser la pluie; ils burent jusqu'à être rassasiés, puis constatèrent que la pluie n'avait touché que l'armée⁸²⁰.

❖ Ses résultats:

Arrivé sur place, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) conclut un pacte avec Yuhanna ibn Ru'ba, le chef d'Ayla. Il envoya Khâlid auprès d'Ukaydir de Dûmat al-Jandal, qui fut amené au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); celui-ci conclut

⁸¹⁴ Al-Fusûl (210)

⁸¹⁵ [At-Tawba : 92]

⁸¹⁶ al-Bukhârî (433) et Muslim (2980)

⁸¹⁷ Muslim (2981)

⁸¹⁸ Muslim (706)

⁸¹⁹ Muslim (27)

⁸²⁰ Ibn Hibbân (1383)



également un pacte avec lui puis le relâcha. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne rencontra aucun combat contre les Romains. Il retourna ensuite à Médine et ordonna la destruction de la mosquée de la discorde (Masjid ad-Dirâr). Son retour de cette expédition eut lieu au mois de Ramadan de la neuvième année de l'Hégire, et Allah révéla à son sujet l'essentiel de la sourate At-Tawba ⁸²¹.

⁸²¹ Al-Fusûl (212)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Zayd ibn Hâritha ibn Shurâhîl ibn 'Abd al-'Uzzâ ibn Imru' al-Qays.

Sa kunyah est Abû Usâma, et il était surnommé « l'aimé du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ».

Il est né quarante-trois ans avant l'Hégire, dans le territoire de son peuple, les Banû Kalb.

❖ Sa vie et ses mérites:

Il était le chef des affranchis, l'aimé du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et le père de son aimé, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n'aimait que ce qui est pur. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ô Zayd, tu es mon allié, tu fais partie de moi et je fais partie de toi, et tu es la personne la plus aimée de moi »⁸²².

Zayd ibn Hâritha (Qu'Allah l'agrée) fut élevé dès son jeune âge auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), au point qu'on l'appelait « Zayd ibn Muhammad »⁸²³, jusqu'à ce qu'Allah révèle: (Appelez-les du nom de leurs pères: cela est plus équitable auprès d'Allah)⁸²⁴.

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut envoyé avec le message, Zayd faisait partie des tout premiers à entrer en Islam: il fut le premier des affranchis à se convertir. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le maria à Zaynab bint Jahsh, la fille de sa tante paternelle. Puis Zayd la divorça, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'épousa ensuite⁸²⁵.

À ce sujet, Allah révéla: (Lorsque Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la donnâmes en mariage)⁸²⁶. Aucun autre Compagnon du Messenger d'Allah ﷺ (Paix

⁸²² Ahmad (21777)

⁸²³ al-Bukhârî (4782) et Muslim (2425)

⁸²⁴ [Al-Ahẓâb : 5]

⁸²⁵ al-Bukhârî (7420) et Muslim (1428)

⁸²⁶ [Al-Ahẓâb : 37]



et bénédictions sur lui) n'a été mentionné nommément dans le Coran en dehors de lui.

Il participa (Qu'Allah l'agrée) à Badr, Uhud, al-Khandaq, al-Hudaybiya et Khaybar. Il fut désigné émir de sept expéditions militaires, et le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le laissa gouverneur de Médine lorsqu'il partit pour al-Muraysî'.

Il fut le premier commandant lors de la bataille de Mu'ta: il porta l'étendard, demeura ferme au combat, puis tomba martyr lors de cette bataille ⁸²⁷.

❖ **Sa mort:**

Il fut martyrisé (Qu'Allah l'agrée) lors de la bataille de Mu'ta, en l'an 8 de l'Hégire, à l'âge de 55 ans.

⁸²⁷ al-Bukhârî (4261)

Teste tes connaissances – Semaine 37–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie la parole d’Allah, le Très-Haut: {lan-yahur} (« il ne retournera pas »/ « il ne reviendra pas »)? [a] Il ne se repentira pas des péchés. [b] Il ne retournera pas vers Allah pour être jugé. [c] Il ne sera pas ressuscité avec les criminels.
hadîth	Question: La miséricorde dont l’être humain peut être doté est de deux types? [a] Innée et acquise. [b] Limitée (restreinte) et étendue (transitive). [c] Sincère et mensongère.
‘Aqîda	Question: Que signifie le mot « al-wasîla » dans la parole d’Allah, le Très-Haut: {wa-btaghu ilayhi al-wasila} (« Et recherchez auprès de Lui le moyen de vous rapprocher de Lui »)? [a] L’agrément (d’Allah). [b] Le rapprochement. [c] Le recueillement et l’ascèse
fiqh	Question: Que signifie la dépense de la zakat « dans la voie d’Allah »? [a] Les combattants volontaires dans la voie d’Allah.

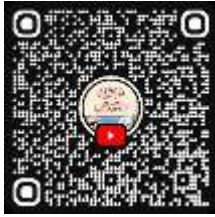


	[b] Toutes les œuvres de bienfaisance et de charité. [c] Toute personne dont on espère l'entrée en islam ou le renforcement de la foi.
Sîra	Question: L'armée des musulmans lors de la bataille de Tabûk fut appelée? [a] L'armée de la conquête. [b] L'armée de la patience. [c] L'armée de la difficulté (l'armée de l'épreuve).
Compagnons	Question: Parmi les mérites de Zayd ibn Hâritha (Qu'Allah l'agrée)? [a] Il fut le premier à combattre les terres des Byzantins. [b] Il fut le premier à avoir rassemblé le Coran dans sa mémoire. [c] Il fut le premier des affranchis à entrer en islam.

La trente-huitième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



(Non! Je jure par le crépuscule, et par la nuit et ce qu'elle rassemble, et par la lune lorsqu'elle devient pleine, vous passerez certainement d'un état à un autre. Qu'ont-ils donc à ne pas croire? Et lorsque le Coran leur est récité, ils ne se prosternent pas. Mais ceux qui ont mécru démentent. Et Allah sait parfaitement ce qu'ils dissimulent. Annonce-leur donc un châtiment douloureux, sauf à ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres: ils auront une récompense ininterrompue.)

❖ Thème de la sourate:

Rappel à l'être humain de sa faiblesse, des changements et des états successifs qu'il traverse, puis de son retour vers son Seigneur.

❖ Vocabulaire difficile:

Ash-shafaq	La rougeur de l'horizon au moment du coucher du soleil.
Wasaqa	Rassembler.
Ittasaqa	Lorsque sa lumière devient complète, lorsqu'elle est pleine.
Ṭabaqan 'an ṭabaq	Des étapes multiples, des états variés et successifs.
Yū'ūna	Ce qu'ils cachent dans leurs poitrines de l'entêtement et du démenti.
Ghayru mamnūn	Une récompense non interrompue et non diminuée.

❖ Sens global:

Allah, le Très-Haut, jure par le crépuscule, c'est-à-dire la rougeur de l'horizon au coucher du soleil, par la nuit et ce que son obscurité enveloppe comme créatures, et par la lune et sa lumière, pour affirmer que l'être humain traverse des étapes

multiples et des états variés: de la goutte de sperme, à l'adhérence, puis au morceau de chair, puis à l'insufflation de l'âme, ensuite la mort, puis la résurrection et la renaissance.

Malgré tout cela, le cœur du mécréant ne s'éveille pas à la foi et ne s'humilie pas lorsqu'il entend le Coran! Ceux-là, Allah les menacera d'un châtiment douloureux et sévère. Quant aux croyants en Allah qui accomplissent de bonnes œuvres, ils auront une récompense permanente et une rétribution continue.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:**

1. Le changement des états des êtres humains — entre difficulté et aisance, droiture et corruption — est une preuve évidente de l'immense puissance d'Allah et de Sa capacité à redonner la vie aux hommes après leur mort.
2. Le crépuscule et sa rougeur, la nuit et son obscurité, et la lune lorsqu'elle est pleine, font partie des plus grands signes pour ceux qui réfléchissent.
3. L'obligation de donner au Coran le respect et la vénération qui lui sont dus, comme le dit Allah, le Très-Haut: (Et lorsque le Coran leur est récité, ils ne se prosternent pas...)



D'après `Abd Allâh ibn Mas'ûd (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Il n'y a pas de jalousie (permise) sauf dans deux cas : un homme à qui Allah a donné des biens, et qu'Il a rendu capable de les dépenser entièrement dans la vérité, et un homme à qui Allah a donné la sagesse, par laquelle il juge et qu'il enseigne.** » (Hadith unanimement authentique)⁸²⁸

❖ **Explication:**

Les textes religieux montrent que la jalousie est de deux types:

Premier type: la jalousie interdite et blâmable en toute circonstance. C'est le fait de souhaiter la disparition d'un bienfait religieux ou mondain qu'Allah a accordé à son frère. C'est ce type de jalousie qui consume les bonnes actions comme le feu consume le bois.

Deuxième type: la jalousie permise. C'est lorsque l'on ne souhaite pas la disparition du bienfait chez autrui, mais que l'on souhaite obtenir un bienfait semblable, supérieur ou inférieur. On l'appelle l'émulation (al-ghibṭa). La forme la plus parfaite de l'émulation est celle qui concerne les bienfaits religieux. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a mentionné dans ce hadith deux hommes qui méritent le plus l'émulation :

Le premier: Celui à qui Allah a accordé une richesse acquise de manière licite, puis l'a aidé à la dépenser dans le bien, la piété, ainsi que dans les droits obligatoires et recommandés. Cela constitue l'une des plus grandes preuves de la sincérité de la foi.

Le second: Celui à qui Allah a donné la science et la sagesse, et qu'Il a guidé à les transmettre par l'enseignement et à juger entre les gens avec justice. Ainsi, ces deux bienfaits sont ceux qui méritent véritablement d'être désirés et enviés (par émulation), en raison des multiples formes de bienfaisance qu'ils renferment, auxquelles rien ne peut être comparé.

⁸²⁸ al-Bukhârî (73) et Muslim (816)

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:**

1. La clarification que la jalousie est de deux types : une jalousie blâmable, et une jalousie louable appelée émulation (al-ghibṭa).
2. Le mérite de la richesse et de l'aisance matérielle, lorsque leur détenteur s'acquitte de leurs droits.
3. Que le don et la dépense dans les voies du bien et de la piété font partie des plus grands bienfaits qu'un musulman est en droit de souhaiter.
4. Que l'enseignement d'une science bénéfique par laquelle les serviteurs sont guidés est l'un des immenses bienfaits qu'Allah accorde à qui Il veut.
5. Que désirer autre chose que cela parmi les ambitions et les plaisirs mondains ne fait pas partie des choses louables.
6. Que le devoir du serviteur est de remercier le Bienfaiteur pour chaque grâce qu'Il lui a accordée, et cela en les utilisant dans ce qui Lui agréé.



Nous avons déjà vu que l'intercession (le tawassul) se divise en deux catégories:

- une intercession légiférée, dont l'explication a été donnée précédemment,
- et une intercession interdite, qui sera expliquée dans cette leçon.

L'intercession interdite: C'est l'intercession innovée, pour laquelle aucun texte ne prouve la permission.

Elle prend plusieurs formes, parmi lesquelles:

1. L'intercession en demandant l'invocation des morts. Cela n'est pas permis, car le mort n'est pas capable de profiter au vivant, ni par l'invocation ni autrement. Il n'existe aucune preuve légale autorisant cela; au contraire, les preuves indiquent son interdiction. En effet, lorsque Umar ibn al-Khaṭṭāb (Qu'Allah l'agrée) et les Compagnons présents furent touchés par la sécheresse, ils demandèrent la pluie et firent intercession par l'invocation de quelqu'un de vivant, comme al-'Abbās, et ils ne firent pas intercession par le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) après sa mort, alors qu'ils en avaient la possibilité. C'est pourquoi Umar (Qu'Allah l'agrée) dit: « Ô Allah, nous Te demandions autrefois par l'intermédiaire de notre Prophète et Tu nous donnais la pluie; et maintenant nous Te demandons par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète, alors accorde-nous la pluie. »⁸²⁹ Si le fait de demander l'invocation d'un mort avait été permis, ils ne se seraient pas détournés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vers quelqu'un d'autre qui lui est inférieur.
2. L'intercession en demandant la médiation et l'intercession des morts. Ceci est exactement l'acte des polythéistes, comme Allah, le Très-Haut, a dit: « Et ils adorent, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter, et ils disent: "Ce sont nos intercesseurs auprès d'Allah." Dis: "Informez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Gloire à Lui! Il est très au-dessus de ce qu'ils Lui associent. »⁸³⁰

⁸²⁹ al-Bukhārī, (1010)

⁸³⁰ Sourate Yūnus, (18)

3. L'intercession auprès d'Allah par les créatures L'intercession auprès d'Allah par les créatures, que ce soit par leurs personnes, leur rang, leur statut ou leur droit — comme celui qui dit: « Ô Allah, je Te fais intercession par Ton Prophète », ou « par untel », ou encore: « Ô Allah, je Te fais intercession par le rang de Ton Prophète », ou « je Te demande par le droit de Ton Prophète », ou par un autre parmi les pieux —tout cela fait partie des choses interdites et des innovations blâmables, et ce pour les raisons suivantes:
- Allah, le Très-Haut, n'a pas fait de la personne d'aucune créature une cause d'exaucement, et Il n'a pas légiféré cela pour Ses serviteurs. Or, les actes d'adoration ne sont établis que par une preuve authentique et explicite.
 - Allah, le Très-Haut, n'est tenu par aucun droit envers qui que ce soit. C'est Lui qui, par pure grâce et générosité, accorde un droit à la créature. Comme Allah, le Très-Haut, a dit: « Et il Nous incombait de secourir les croyants. »⁸³¹ Ainsi, le fait que l'obéissant mérite la récompense et se voie accorder la proximité et l'exaucement relève d'un droit accordé par grâce et bienfait, et non d'un droit obligatoire par équivalence, comme c'est le cas entre les créatures.
 - Ce droit qu'Allah a accordé à Son serviteur est un droit qui lui est propre, dont lui seul bénéficie, et qui n'a aucun lien avec autrui. Ainsi, si quelqu'un d'autre s'en sert comme moyen d'intercession, il fait intercession par quelque chose à quoi il n'a aucun droit, et cela ne lui profite en rien.

⁸³¹ Sourate ar-Rūm, (47)



La zakat de la dette comporte plusieurs questions:**Première question:** le débiteur est-il soumis à la zakat?

La personne qui a une dette, appelée débiteur, doit s'acquitter de la zakat sur les biens qu'elle possède effectivement. Cependant, si elle rembourse ses dettes avec ces biens avant l'achèvement de l'année lunaire (ḥawl), et qu'il ne lui reste alors plus rien, aucune zakat ne lui est due. 'Uthmān (qu'Allah l'agrée) ordonnait à celui qui avait une dette de la rembourser avant l'échéance de la zakat⁸³².

Deuxième question: le créancier est-il soumis à la zakat?

La dette que tu détiens sur autrui est de deux types:

Dette dont le recouvrement est espéré:

Lorsqu'elle est due par une personne aisée et capable de payer; dans ce cas, la zakat est due chaque année, car cette dette est considérée comme un bien effectivement en ta possession.

Dette dont le recouvrement n'est pas espéré : Lorsqu'elle est due par une personne insolvable, négatrice ou retardataire; dans ce cas, la zakat n'est pas obligatoire.

Troisième question: si une personne a une dette sur quelqu'un, lui est-il permis de l'annuler et de la compter comme zakat?

Règle: cela n'est pas permis, car il s'agit d'une protection du capital; en effet, l'annulation de cette dette non perçue est utilisée comme un moyen pour éviter de s'acquitter de ce qui est obligatoire sur ses biens.

Cependant, s'il donne au pauvre sa part de la zakat, puis que celui-ci la lui rend pour s'acquitter de sa dette, cela est permis.

⁸³² Mālik (253/1)

L'Année des Délégations est la neuvième année de l'Hégire. Elle fut appelée ainsi en raison du grand nombre de délégations qui arrivèrent à Médine en provenance de toute la péninsule arabique, ayant embrassé l'islam et prêté allégeance.

En effet, après la conquête de La Mecque ainsi que les expéditions de Ḥunayn et de Tabūk, les tribus affluèrent vers le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Leur nombre dépassa soixante-dix délégations, parmi lesquelles: La délégation de Tamīm, la délégation des Banū 'Āmir, la délégation des Banū Sa'd ibn Bakr, la délégation de 'Abd al-Qays, la délégation des Banū Ḥanīfa, la délégation de Ṭayy', la délégation des Banū Zubayd, la délégation de Kinda, la délégation des rois de Ḥimyar, la délégation des Banū al-Ḥārith ibn Ka'b, la délégation de Hamdān, la délégation de 'Adiyy ibn Ḥātim, la délégation de Farwa ibn Musayk al-Murādī, la délégation de Ṣurad ibn 'Abd Allāh al-Azdī, et la délégation de Farwa ibn 'Amr al-Judhāmī.

Tous vinrent soumis à l'islam et entrèrent en masse dans la religion d'Allah ⁸³³, comme Allah, le Très-Haut, l'a dit: « Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, alors glorifie la louange de ton Seigneur et implore Son pardon, car Il est certes Grand Accueillant au repentir » ⁸³⁴.

Au cours de cette année, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq (qu'Allah l'agrée) comme chef du pèlerinage. Lorsque Abū Bakr (qu'Allah l'agrée) quitta Médine avec les musulmans qui l'accompagnaient, Allah, exalté soit-Il, fit descendre ces versets au début de la sourate At-Tawba: « Désaveu de la part d'Allah et de Son Messager envers les associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte. Parcourez donc la terre pendant quatre mois... » ⁸³⁵.

⁸³³ Al-Bidāya wa an-Nihāya (7/232)

⁸³⁴ Sourate An-Naṣr : (1-3)

⁸³⁵ Sourate At-Tawba : (1)



Jusqu'à Sa parole: « Et proclamation de la part d'Allah et de Son Messenger aux gens, le jour du grand pèlerinage, qu'Allah est désavoué des associateurs, ainsi que Son Messenger » ⁸³⁶.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit alors suivre Abū Bakr par 'Alī (qu'Allah l'agrée) avec la sourate Barā'a (At-Tawba), proclamant à haute voix: « Après cette année, aucun associateur n'accomplira le pèlerinage, et nul ne tournera autour de la Maison en état de nudité ». Il annonçait également la rupture des pactes conclus avec eux, sauf pour ceux qui avaient un traité à durée déterminée: celui-ci devait être respecté jusqu'à son terme ⁸³⁷.

⁸³⁶ Sourate At-Tawba : (3)

⁸³⁷ al-Bukhārī (4655) et Muslim (1347)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est 'Abd Allāh ibn Mas'ūd ibn Ghāfil ibn Ḥabīb ibn Shams al-Hudhalī. Sa kunya est Abū 'Abd ar-Raḥmān.

Il naquit à La Mecque environ vingt ans avant la mission prophétique.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il était mince, de constitution légère, aux jambes fines. Il faisait partie des personnes les mieux vêtues et les plus agréables par leur parfum, et il était connu pour son honnêteté dès l'époque préislamique.

Il comptait parmi les tout premiers à embrasser l'islam; il se convertit avant même que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n'entre dans la maison d'al-Arqam⁸³⁸. Il disait: « Je me suis vu comme le sixième de six, et il n'y avait sur la surface de la terre aucun musulman en dehors de nous »⁸³⁹.

Il fut reconnu pour la force de sa foi et la solidité de sa certitude. Il fut le premier à réciter le Coran à voix haute auprès de la Ka'ba après le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)⁸⁴⁰. Il fit partie de ceux qui émigrèrent deux fois en Abyssinie, puis il émigra à Médine. Il participa à la bataille de Badr ainsi qu'à toutes les campagnes aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Ibn Mas'ūd (qu'Allah l'agrée) était le dépositaire des secrets du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); il s'occupait de son coussin, de son siwāk, de ses sandales et de son eau pour les ablutions en voyage. Il chaussait le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de ses sandales, puis marchait devant lui avec un bâton. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) arrivait à son assemblée, Ibn Mas'ūd retirait ses sandales, les passait à son bras et lui remettait le bâton⁸⁴¹.

⁸³⁸ Ibn Sa'd (3/1/107)

⁸³⁹ Ibn Ḥibbān (7062)

⁸⁴⁰ Ibn Hishām (1/314)

⁸⁴¹ Ibn Sa'd (3/1/108)



Il ressemblait au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans sa manière de se comporter, sa démarche et son maintien. Lorsque Ḥudhayfa fut interrogé au sujet d'un homme qui ressemblait le plus, par son attitude et son comportement, au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? et dans sa conduite (had'y) avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) afin que les gens prennent exemple sur lui. Ḥudhayfa a dit: « L'homme qui ressemble le plus au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) par son maintien, son comportement et sa conduite est Ibn Umm 'Abd, depuis le moment où il sort de sa maison jusqu'à ce qu'il y retourne »⁸⁴².

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge en plusieurs occasions. Parmi elles: lorsqu'il lui ordonna de monter sur un arbre d'arak pour lui en rapporter quelque chose. Un vent se leva alors et découvrit ses jambes; les gens rirent de la finesse de ses mollets. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit alors: « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, ils sont plus lourds sur la balance, au Jour de la Résurrection, que le mont Uḥud »⁸⁴³.

Parmi ces éloges également: lorsqu'il témoigna de son immense savoir et de sa parfaite maîtrise dans la mémorisation du Livre d'Allah, en disant: « Celui qui veut réciter le Coran frais, tel qu'il a été révélé, qu'il le récite selon la récitation d'Ibn Umm 'Abd »⁸⁴⁴.

Ibn Mas'ūd, évoquant la grâce d'Allah envers lui, disait: « Par Allah, en dehors de Qui il n'y a pas de divinité, il n'est descendu aucune sourate du Livre d'Allah sans que je sache où elle a été révélée, et aucun verset du Livre d'Allah sans que je sache à propos de quoi il a été révélé. Et si je savais qu'il existe quelqu'un de plus savant que moi concernant le Livre d'Allah, et que les montures puissent l'atteindre, je me rendrais auprès de lui »⁸⁴⁵.

Les Compagnons reconnaissaient ce grand mérite et ce vaste savoir. C'est pourquoi 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (qu'Allah l'agrée) l'envoya à Koufa comme enseignant et

⁸⁴² al-Bukhārī (3762)

⁸⁴³ Aḥmad (1/114)

⁸⁴⁴ Aḥmad (35) et Ibn Ḥibbān (7066)

⁸⁴⁵ al-Bukhārī (5002) et Muslim (2463)

juriste, en disant: « Je vous ai préférés à moi-même en vous envoyant ‘Abd Allāh »⁸⁴⁶.

Abū Mūsā al-Ash‘arī (qu’Allah l’agrée) disait quant à lui: « Ne me posez aucune question tant que cette mer de science est parmi vous »⁸⁴⁷.

❖ **Son décès:**

Qu’Allah l’agrée, il revint de Koufa à Médine, où il demeura jusqu’à son décès en l’an 32 de l’Hégire. Il avait alors plus de soixante ans et fut enterré au cimetière d’al-Baqī’.

⁸⁴⁶ al-Ḥākim (3/388)

⁸⁴⁷ al-Bukhārī (6736)



Teste tes connaissances – Semaine 38–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « ach-chafaq »? [a] La rougeur de l’horizon au coucher du soleil [b] La rougeur de l’horizon au lever du soleil [c] La rougeur de l’horizon lors de l’éclipse
hadith	Question: Comment appelle-t-on l’envie louable? [a] La ghibṭa (émulation) [b] La rancune (al-ghill) [c] La haine (al-ḥiqd)
‘Aqîda	Question: Parmi les formes de tawassul interdit? [a] Le tawassul par les bonnes œuvres [b] Le tawassul par le prestige (le rang) du Prophète [c] Le tawassul par l’invocation des parents
fiqh	Question: La zakat est obligatoire pour le créancier si la dette est due par? [1] Un pauvre insolvable [b] Une personne solvable mais retardataire [c] Une personne aisée et capable de payer
Sîra	Question: L’Année des Délégations correspond à l’année?

	[1] Huitième de l'Hégire [b] Neuvième de l'Hégire [c] Dixième de l'Hégire
Compagnons	Question: Parmi les mérites de 'Abd Allāh ibn Mas'ūd (qu'Allah l'agrée), il y a le fait qu'il fut? [a] Le premier des émigrés à émigrer vers Médine [b] Le premier juge des musulmans au Shām [c] Le premier à réciter le Coran à haute voix près de la Ka'ba après le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)



La trente-neuvième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux « Malheur aux fraudeurs, qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes, exigent la pleine mesure, mais qui, lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les autres, diminuent. Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, pour un jour immense, le jour où les gens se tiendront debout devant le Seigneur des mondes? Non! Le registre des pervers sera certes dans Sijjîn. Et qui te dira ce qu'est Sijjîn? Un registre scellé. Malheur, ce jour-là, aux négateurs, ceux qui traitent de mensonge le Jour de la Rétribution. Or, nul ne le nie si ce n'est tout transgresseur, pécheur. Lorsque Nos versets lui sont récités, il dit: "Ce sont des légendes des anciens." Non! Mais ce qu'ils ont acquis a couvert leurs cœurs de rouille. Non! Ce jour-là, ils seront certes voilés de leur Seigneur. Ensuite, ils brûleront assurément dans la Fournaise. Puis il leur sera dit: "Voilà ce que vous traitiez de mensonge!" Non! Le registre des vertueux sera certes dans 'Illiyî. Et qui te dira ce qu'est 'Illiyî? Un registre scellé, auquel assistent les rapprochés [d'Allah]. »

❖ Thème de la sourate:

Mettre en garde les injustes qui traitent la vérité de mensonge contre le Jour de la Résurrection, et annoncer la bonne nouvelle aux croyants à son sujet.

❖ Vocabulaire difficile:

Il-Muṭaffifîn	Ceux qui trichent en diminuant la mesure et le poids.
Yukh'sirûn	Ils diminuent dans la mesure et le poids.
Yazunnu	Il croit, il est convaincu.
Kitâb al-fujjâr	Le registre de leurs œuvres, ou leur destinée.
Sijjîn	Prison, lieu étroit et oppressant.
Marqûm	Inscrit, écrit de manière indélébile, comme un motif brodé sur un vêtement.
Mu'tadin	Injuste, transgresseur des limites.



Athīm	Grand pécheur.
Asāṭīr	Fables, mensonges.
Rāna	A recouvert, a voilé.
La-maḥjūbūn	Privés de la vision de leur Seigneur.
La-fi ‘Illiyīn	Dans un lieu très élevé.

❖ Le sens général:

La sourate Al-Muṭaffifīn est une sourate mecquoise. Elle menace de malheur et d'un châtement sévère ceux qui fraudent dans la mesure et le poids, et leur rappelle qu'ils seront ressuscités et jugés lors d'un jour immense et terrifiant, où les gens se tiendront devant le Seigneur des mondes, qui les fera rendre compte du moindre comme du plus grand de leurs actes.

En ce jour-là, le sort des pervers sera l'étroitesse et une prison permanente; ils seront privés de la vision de leur Seigneur, tout comme la rouille (ar-rān) avait couvert leurs cœurs dans ce bas monde, les empêchant de percevoir les signes d'Allah et de croire en Sa rencontre. Ils avaient traité ces signes de mensonges et de fables par orgueil et obstination. Ce destin leur a été décrété de manière définitive et irrévocable.

De même que le sort des pervers est dans les lieux les plus bas et les plus étroits, celui des vertueux sera dans les lieux les plus élevés et les plus vastes. Ce destin leur a été écrit, il ne disparaît ni ne change, et les rapprochés [d'Allah] de chaque ciel en prennent connaissance.

❖ Les enseignements tirés de la sourate:

1. L'interdiction de la fraude dans la mesure et le poids: c'est le fait de prendre plus que son dû lors de la vente, même légèrement, ou de diminuer volontairement, même de peu.
2. La cupidité fait partie des vices blâmables chez les commerçants, et nul n'en est préservé si ce n'est celui qui craint Allah.

3. Le rappel des horreurs du Jour de la Résurrection compte parmi les moyens les plus puissants pour dissuader de la désobéissance.
4. La rétribution est de même nature que l'action: lorsque les mécréants se sont détournés des signes d'Allah, Allah les a privés de Sa vision dans l'au-delà.
5. Le danger des péchés et des désobéissances, et le fait qu'ils sont une cause de l'endurcissement et de l'obturation des cœurs par la rouille (ar-rān).



D'après Abū Hurayra (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Méfiez-vous des conjectures, car la conjecture est le plus mensonger des propos. Ne vous espionnez pas, ne cherchez pas à surprendre les autres, ne vous haïssez pas, mais soyez des serviteurs d'Allah, des frères. Et qu'un homme ne fasse pas une demande en mariage sur la demande de son frère, jusqu'à ce qu'il se marie ou qu'il renonce** »⁸⁴⁸.

❖ **Explication:**

La législation islamique a encouragé la réconciliation entre les musulmans, le renforcement de la fraternité et de l'unité entre eux, et elle a interdit tout ce qui mène à la division, à la haine et à l'hostilité. Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a mis en garde contre certaines causes de discorde et d'animosité. Il a averti contre les mauvaises conjectures à propos des musulmans et contre le fait de rapporter des informations dont on n'est pas certain. Il a expliqué que le mensonge est plus fréquent dans les conjectures que dans les paroles explicites. Il a également interdit l'espionnage (tajassus), qui consiste à rechercher les défauts et les fautes cachées des gens, ainsi que l'intrusion indiscrete (taḥassus), qui consiste à vouloir connaître les nouvelles et les situations cachées. Il a ordonné que nous soyons des frères en Allah, animés d'amour les uns envers les autres. De même, lorsqu'un musulman a déjà fait une demande en mariage à une femme, il n'est pas permis à un autre de la demander pour lui-même tant qu'il n'est pas établi que le premier prétendant a renoncé, afin d'éviter de susciter rancœur et ressentiment dans son cœur.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. La mise en garde contre les mauvaises conjectures, car le mensonge y est plus fréquent que la vérité.
2. L'interdiction d'espionner les musulmans, car cela conduit à découvrir leurs défauts et leurs parties cachées.

⁸⁴⁸ al-Bukhārī (6064)

3. L'interdiction de l'intrusion indiscreète, car elle impose à l'âme ce qui ne lui a pas été ordonné.
4. L'encouragement à se conformer à l'ordre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): être des frères qui s'aiment en Allah.
5. L'interdiction pour un homme de faire une demande en mariage sur la demande de son frère, jusqu'à ce qu'il soit clair que celui-ci n'est plus intéressé par la femme.



Al-isti'āna: demander de l'aide pour atteindre un objectif.

Al-istighātha: demander le secours et la levée d'une détresse.

La demande d'aide et de secours auprès du Créateur, exalté soit-Il:

Allah, le Très-Haut, a ordonné de se tourner vers Lui pour demander l'aide et le secours, car ces deux actes découlent de la reconnaissance de l'adoration exclusive d'Allah. En effet, celui qui reconnaît qu'Allah est l'Unique adoré ne demande l'aide qu'à Lui seul; car Celui qui est adoré est parfait dans Ses attributs et pleinement capable d'assister Ses serviteurs.

Allah, le Très-Haut, dit: « C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons l'aide »⁸⁴⁹. Et Il a fait l'éloge de Ses serviteurs croyants en disant: « Lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur, Il vous a exaucés: "Je vais vous renforcer par mille anges déferlant les uns à la suite des autres" »⁸⁵⁰.

Dans le hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Si tu demandes de l'aide, demande-la à Allah »⁸⁵¹. Et lorsqu'une affaire difficile le touchait, il disait: « Ô Vivant, ô Subsistant par Soi-même, c'est par Ta miséricorde que je demande secours »⁸⁵².

La demande d'aide et de secours auprès de la créature est de deux types :

Premier type:

La demande d'aide et de secours auprès d'une créature vivante, présente, et capable de ce qu'on lui demande. Ceci est permis. Allah, le Très-Haut, dit: « Entraidez-vous dans la bonté et la piété »⁸⁵³. Et dans l'histoire de Mūsā (Moïse) (que la paix soit sur lui): « Celui qui faisait partie de son groupe lui demanda secours

⁸⁴⁹ Sourate Al-Fātiḥa : (5)

⁸⁵⁰ Sourate Al-Anfāl : (9)

⁸⁵¹ at-Tirmidhī (2516) et Aḥmad (2763)

⁸⁵² at-Tirmidhī (3524)

⁸⁵³ Sourate Al-Mā'ida : (2)

contre celui qui faisait partie de ses ennemis »⁸⁵⁴. Et à propos de Dhū al-Qarnayn: « Ce que mon Seigneur m'a accordé est meilleur. Aidez-moi donc par votre force, et je construirai entre vous et eux une muraille »⁸⁵⁵.

Deuxième type: La demande d'aide et de secours auprès d'une créature morte, absente, ou dans ce qui ne peut être accompli que par Allah; comme demander aux morts ou aux vivants la guérison des malades, la dissipation des détresses, ou la délivrance des épreuves. Ce type est un polythéisme majeur (shirk akbar).

Allah, le Très-Haut, dit: « Si Allah te touche par un mal, nul autre que Lui ne peut l'enlever. Et s'Il te touche par un bien, alors Il est capable de toute chose »⁸⁵⁶.

Et Il dit encore: « Et qui est plus égaré que celui qui invoque, en dehors d'Allah, ceux qui ne lui répondront pas jusqu'au Jour de la Résurrection, et qui sont inconscients de leur invocation? »⁸⁵⁷.

⁸⁵⁴ Sourate Al-Qaṣaṣ : (15)

⁸⁵⁵ Sourate Al-Kahf : (95)

⁸⁵⁶ Sourate Al-An'ām : (17)

⁸⁵⁷ Sourate Al-Aḥqāf : (5)



❖ **La zakat des actions:**

Les gens se divisent, selon leur objectif dans l'achat des actions, en deux catégories:

Première catégorie : Celui qui fait du commerce d'actions par l'achat et la vente, en suivant la bourse et les indices, et qu'on appelle le spéculateur (al-muḍārib). La zakat lui est obligatoire chaque année, car les actions ont alors le même statut que les marchandises commerciales. Il doit évaluer la valeur totale des actions de son portefeuille à la fin de l'année lunaire (ḥawl), puis en acquitter le quart du dixième (2,5 %).

Deuxième catégorie: Celui qui acquiert des actions dans un but d'investissement à long terme, afin de percevoir les rendements et les dividendes distribués. Dans ce cas, si la société précise qu'elle s'acquitte elle-même de la zakat, ou si le système de l'État oblige les entreprises à verser la zakat — comme c'est le cas des sociétés en Arabie Saoudite — alors aucune zakat n'est due par l'actionnaire.

❖ **La zakat des biens immobiliers:**

Le bien immobilier désigne ce que possède une personne comme terrains ou constructions : maisons, immeubles, appartements, résidences, etc. La zakat sur les biens immobiliers varie selon l'intention de leur propriétaire. Elle se présente sous quatre situations:

Première situation: Que le bien soit possédé dans l'intention d'un usage personnel, comme la construction, l'habitation ou des usages similaires. Dans ce cas, il n'y a aucune zakat, quelle que soit sa valeur, car il fait partie des biens d'usage personnel. Il en est de même pour le bien immobilier acheté dans l'intention de conserver l'argent, sans aucune intention de commerce ni de profit: il n'y a pas de zakat à acquitter.

Deuxièmement: qu'il la possède avec l'intention de faire du commerce et de voir sa valeur augmenter au fil des années; dans ce cas, la zakât est due chaque année, selon sa valeur sur le marché, qu'elle ait augmenté par rapport à son prix d'achat

ou diminué. Cela inclut l'achat de terrains ou de lotissements éloignés de la ville dans l'attente du moment où les gens s'y intéresseront et où leur prix augmentera; la zakât y est alors obligatoire, car ils sont destinés au commerce et ont pour objectif la croissance du capital. Le montant dû est le quart du dixième (2,5 %).

Troisièmement: qu'il la possède dans le but de la louer et de bénéficier de ses revenus, comme les immeubles, les entrepôts, les appartements meublés et les hôtels; dans ce cas, il n'y a pas de zakât sur le bien immobilier lui-même, mais la zakât s'applique aux loyers perçus, s'ils sont conservés et qu'une année lunaire complète s'écoule sur eux.

Quatrièmement: qu'il la possède dans l'intention de l'exploiter pour l'agriculture et la culture; dans ce cas, il n'y a pas de zakât sur le bien immobilier, mais la zakât concerne les récoltes et les fruits produits.



Le samedi, correspondant au vingt-cinquième jour de Dhû al-Qa'da de la dixième année de l'Hégire, notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) partit pour son grand pèlerinage, le Pèlerinage d'adieu. Une foule immense l'accompagna, dont seul Allah connaît le nombre exact, dépassant les cent mille personnes. Avec lui, dans les howdahs, se trouvaient ses neuf épouses. Il quitta Médine à midi, après avoir prié, peigné ses cheveux et s'être parfumé. Il poursuivit sa route jusqu'à atteindre, après la prière de l'après-midi, le lieu de miqāt de Dhû al-Ḥulayfa, où il s'arrêta et passa la nuit.

Le deuxième jour, à midi, il se lava pour entrer en état d'iḥrām, et 'Ā'isha le parfuma. Puis il revêtit son izār et son ridā', monta sur sa chamelle al-Qaṣwā' et formula l'intention d'accomplir le pèlerinage et la 'umra ensemble; le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était ainsi qārin (joignant le ḥajj et la 'umra).

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) emmena avec lui son offrande sacrificielle depuis Dhû al-Ḥulayfa et poursuivit sa route en répétant la talbiya, jusqu'à ce que l'ange Jibrīl vienne à lui et lui ordonne de demander à ses compagnons d'élever leurs voix dans la talbiya, car elle fait partie des rites du pèlerinage⁸⁵⁸.

Après huit jours de voyage, il arriva à La Mecque dans la nuit du dimanche, le quatrième jour de Dhû al-Ḥijja. Il s'installa à Dhû Ṭuwā, aujourd'hui appelé le quartier de Jarwal, et y passa la nuit.

Au matin, il accomplit la prière de l'aube, puis se lava pour entrer à La Mecque. Il y entra de jour par ath-Thaniyya al-'Ulyā, appelée Thaniyyat Kadā', connue aujourd'hui sous le nom de al-Ḥajūn. Il entra dans la Mosquée sacrée en milieu de matinée par la porte des Banū Shayba, correspondant aujourd'hui à la porte numéro 22. Il effectua le ṭawāf d'arrivée autour de la Ka'ba, puis le sa'y entre aṣ-Ṣafā et al-Marwa. Il demeura ensuite à La Mecque le dimanche, le lundi, le mardi, le mercredi et la nuit du jeudi. Puis, au matin du jeudi, qui était le huitième jour

⁸⁵⁸ Abû Dâwûd (1814)

(jour de Tarwiya), il se mit en route avec les gens vers Minā, entamant ainsi la suite des rites du pèlerinage.

Il passa la nuit à Minā la nuit du vendredi, neuvième jour de Dhû al-Ḥijja. Puis, au matin, il se mit en route vers ‘Arafāt. Il trouva qu’une tente avait été dressée pour lui à Namira, et il s’y installa afin de s’y reposer. Lorsque le soleil eut dépassé le zénith, il ordonna que sa chamelle al-Qaṣwā’ soit préparée pour lui. Il se rendit alors au fond de ‘Uranah, où il prononça devant les gens un sermon grandiose, dans lequel il établit les fondements de l’islam. Environ quarante mille de ses compagnons, qu’Allah les agrée tous, y assistèrent.

Il réunit ensuite les prières du ṣuḥr et du ‘aṣr, puis il monta et entra à ‘Arafāt. Il s’arrêta à l’est de celle-ci, près des rochers, se tourna vers la qibla et ne cessa d’invoquer Allah jusqu’au coucher du soleil. Puis il se dirigea vers Muzdalifa, où il réunit les prières du maghrib et du ‘ishā’, puis se reposa jusqu’à l’aube. Il accomplit la prière de l’aube dès le début de son temps, puis se rendit auprès du mont al-Maṣhar al-Ḥarām. Là, il se tourna vers la qibla, évoqua Allah, proclama Sa grandeur, Son unicité, et L’invoqua jusqu’à ce que la clarté du jour se répande. Il repartit ensuite avant le lever du soleil vers Minā, où il jeta les pierres à la stèle de al-‘Aqaba.

Il prononça ensuite un sermon sublime et éloquent, par lequel il fit ses adieux aux gens. Puis il sacrifia cent chameaux, se rasa la tête et partagea ses cheveux entre les compagnons : il en donna la moitié à Abû Ṭalḥa, et l’autre moitié fut distribuée parmi les gens. ‘Ā’isha le parfuma après qu’il se fut rasé. Il se rendit ensuite à La Mecque, où il accomplit le ṭawāf de l’Ifāḍa autour de la Maison sacrée. Il effectua ce ṭawāf monté, en raison de la foule nombreuse qui l’entourait pour l’interroger et prendre exemple sur lui.

Il accomplit ensuite la prière du ṣuḥr à La Mecque, puis retourna à Minā, où il passa les nuits des jours de Tashrīq, en jetant les pierres aux stèles chaque jour après le zénith. Le premier jour, il prononça également un sermon important, exhorta, mit en garde et avertit, et il les fit témoigner contre eux-mêmes qu’il avait transmis le message et accompli la mission.

Lorsqu’il eut achevé la lapidation le treizième jour, il se dirigea vers La Mecque et s’installa à al-Abṭah, où il accomplit les prières du ṣuḥr, du ‘aṣr, du maghrib et du



‘ishā’, puis se reposa un moment. À la fin de la nuit, il ordonna le départ. Il se rendit alors à la Maison sacrée dans la nuit du quatorzième jour, y accomplit le ṭawāf d’adieu, puis dirigea la prière de l’aube pour les gens, au cours de laquelle il récita la sourate aṭ-Ṭūr. Ensuite, il reprit la route avec les musulmans en direction de Médine.

Ainsi s’acheva son pèlerinage. Allah paracheva pour lui Sa religion. Que les prières et le salut d’Allah soient sur lui abondamment et éternellement jusqu’au Jour de la Résurrection.

❖ Son nom et sa naissance:

Il est le noble Compagnon Sa'd ibn 'Ubāda ibn Dulaym ibn Ḥāritha, al-Khazrajî, al-Anṣārî, as-Sā'idî. Il était connu sous la kunya Abû Thābit. Il est né à Médine avant la mission prophétique.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il était le chef des Banû Sā'ida et le dirigeant des Khazraj avant l'islam. À l'époque préislamique, il était réputé pour l'écriture, le tir (à l'arc) et la natation. Ceux qui excellaient dans ces domaines étaient appelés « parfaits »⁸⁵⁹.

Il était courageux, généreux, humble, juste, miséricordieux, dévoué à sa mère, très jaloux de l'honneur de ses épouses, et détaché de ce bas monde malgré sa richesse.

Il assista, qu'Allah l'agrée, à la Bay'at al-'Aqaba avec les soixante-dix Ansâr, et fut l'un des douze chefs (naqîbs) choisis à cette occasion. Il eut une position héroïque lors de la bataille de Badr, lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) consulta les musulmans. Sa'd se leva alors et dit: « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si tu nous ordonnais de nous jeter dans la mer, nous nous y jetterions; et si tu nous ordonnais d'atteindre le fond de la terre jusqu'à Bark al-'Imād, nous le ferions »⁸⁶⁰.

Il participa également aux batailles de Uḥud, du Khandaq, de Ḥunayn et à la conquête de La Mecque. Il faisait partie de ceux qui furent envisagés pour assumer le califat après le décès du Prophète ﷺ.⁸⁶¹

❖ Son décès:

Qu'Allah l'agrée, il décéda en l'an 14 de l'Hégire, à Ḥawrān, en territoire du Shām (Grande Syrie).

⁸⁵⁹ Al-Bidāya wa-n-Nihāya (vol. 9, p. 607)

⁸⁶⁰ Muslim (1779)

⁸⁶¹ al-Bukhārî (3667)



Teste tes connaissances – Semaine 39 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « al-Muṭaffifîn »? [a] Ceux qui refusent de prêter les objets prêtables [b] Ceux qui diminuent la mesure et le poids [c] Ceux qui calomnient les musulmans
hadith	Question: Le Prophète a interdit le taḥassus, qui signifie? [a] La colère rapide [b] Chercher à connaître des informations cachées [c] La rancune et l'envie
ʿAqîda	Question: Demander l'aide aux morts pour la guérison des malades et la dissipation des détresses est? [a] Répréhensible (makrûh) [b] Un polythéisme mineur [c] Un polythéisme majeur
fiqh	Question: Celui qui fait du commerce d'actions en achetant et vendant en suivant la bourse et les indices? [a] La zakat est obligatoire pour lui [b] La zakat n'est pas obligatoire pour lui [c] Elle est recommandée mais non obligatoire

Sîra	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est sorti pour le Pèlerinage d'Adieu l'année? [a] Neuf de l'Hégire [b] Dix de l'Hégire [c] Onze de l'Hégire
Compagnons	Question: Sa'd ibn 'Ubāda (Qu'Allah l'agrée) était, avant l'islam? [a] Le chef de Thaḳîf [b] Le chef des Aws [c] Le chef des Khazra



La quarantième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Certes, les vertueux seront dans un délice, sur des lits ornés, ils regarderont. Tu reconnaîtras sur leurs visages l'éclat du bien-être. Ils seront abreuvés d'un nectar pur et scellé, dont le sceau sera de musc — et pour cela que rivalisent les ambitieux. Son mélange provient de Tasnīm, une source dont boivent les rapprochés. Certes, ceux qui commettaient des crimes riaient de ceux qui avaient cru. Lorsqu'ils passaient près d'eux, ils se faisaient des clins d'œil moqueurs. Et quand ils retournaient auprès des leurs, ils retournaient en se réjouissant. Lorsqu'ils les voyaient, ils disaient: « Ceux-là sont vraiment égarés! » Or, ils n'avaient pas été envoyés pour être leurs gardiens. Aujourd'hui, ce sont les croyants qui rient des mécréants, sur des lits ornés, ils regardent. Les mécréants ont-ils été rétribués pour ce qu'ils faisaient?

❖ Thème de la sourate:

Mise en garde des négateurs injustes contre le Jour de la Résurrection, et annonce heureuse aux croyants.

❖ Mots difficiles :

Al-arā'ik	Lits décorés de tentures et de tissus.
Naḍrah	Éclat, fraîcheur du visage.
Raḥīq	Un vin pur et limpide.
Khitāmuḥu misk	Sa fin (ou son sceau) est un parfum de musc.
Mizājuhu	Son mélange.
Tasnīm	Une source située au plus haut degré du Paradis.
Yashrabū bihā	Ils en boivent en y prenant plaisir.
Yataghamazūn	Ils se faisaient des signes des yeux les uns aux autres par moquerie.
Inqalabū	Ils sont retournés.



Fakihīn	Se réjouissant et se délectant de leur moquerie envers les croyants.
Ḥāfiẓīn	Des surveillants qui recensent leurs actes.
Thūb	Ont été rétribués, récompensés.

❖ Sens général:

Allah, le Très-Haut, explique que Ses serviteurs vertueux sont destinés à un bonheur éternel, pour le cœur, l'âme et le corps. Leur demeure sera sur des couches élevées, décorées de riches ornements, d'où ils contempleront ce qui leur a été préparé comme délices, et ils contempleront le Visage de leur Seigneur généreux. Celui qui regarde leurs visages y perçoit l'éclat et la splendeur du bonheur. Ils boiront les meilleures boissons, un vin pur et limpide, mêlé à la source de Tasnīm, dont la fin exhale un parfum de musc très odorant. C'est pour un tel bonheur que la concurrence et l'émulation dans les bonnes œuvres sont requises.

En même temps, la sourate met en garde contre le sort des criminels, entre lesquels et les vertueux existe une immense différence. En effet, dans la vie d'ici-bas, ils se moquaient et riaient des croyants, se faisaient des signes moqueurs lorsqu'ils passaient près d'eux, contents et rassurés, sans que la crainte du jugement et du châtiment ne leur traverse l'esprit. Ils ont réuni l'offense et le sentiment de sécurité, se sont attribué à eux-mêmes la guidée et ont qualifié les croyants d'égarés, par audace envers Allah et mensonge contre Lui. Or, ils n'étaient ni des mandataires ni des gardiens chargés de les surveiller et de leur attribuer toute sorte de défauts. Ainsi, leur rétribution dans l'au-delà sera conforme à leurs actes : les croyants riront d'eux lorsqu'ils les verront plongés dans les tourments du châtiment, tandis que les croyants seront dans un état de parfaite sécurité et de sérénité.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. La concurrence et la course véritablement gagnantes sont celles qui visent l'obtention des plus hauts degrés du Paradis.
2. Le plus grand bonheur des gens du Paradis est la contemplation de leur Seigneur, béni et exalté soit-Il.

3. La moquerie envers les gens de la religion est une caractéristique des mécréants.



D'après Jâbir (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il n'y a pas de musulman qui plante un arbre ou sème une culture, dont mangent ensuite un être humain, un oiseau ou un animal, sans que cela ne lui soit compté comme une aumône. »⁸⁶²

Explication:

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) attire l'attention sur le mérite de la plantation et de l'agriculture. Tout musulman qui plante un arbre ou cultive une terre, et dont le bénéfice s'étend à d'autres créatures vivantes — qu'un être humain, un oiseau, un animal ou même une créature rampante de la terre en mange — obtient pour cela la récompense d'une aumône.

La récompense est attribuée au musulman, car c'est lui qui profite de la rétribution de cette aumône ici-bas et dans l'au-delà. Quant au mécréant, ses œuvres ne lui valent pas de récompense auprès d'Allah.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Les moyens d'acquérir des récompenses sont nombreux et variés, parmi lesquels figure la plantation.
2. Mise en évidence du mérite de l'agriculture: tout ce que le musulman cultive et dont on profite lui vaut une récompense.
3. Incitation à peupler et à améliorer la terre par ce qui est bénéfique aux êtres humains.
4. Mérite de s'efforcer d'apporter un bien dont le profit s'étend aux créatures.
5. Mérite de la douceur et de la miséricorde envers les animaux.

⁸⁶² al-Bukhârî (2320) et Muslim (1553)

Parmi les règles fondamentales établies dans la loi islamique, il y a le fait que l'adoration n'est acceptée qu'à deux conditions essentielles:

- **La première:** la sincérité envers Allah, le Très-Haut.
- **La seconde:** le suivi (l'imitation) du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Allah, exalté soit-Il, dit: (Quiconque espère la rencontre de son Seigneur, qu'il accomplisse donc une œuvre pieuse et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur)⁸⁶³.

Il existe une autre règle importante: le principe de base concernant les actes d'adoration est l'interdiction, jusqu'à ce que leur légitimité soit établie par une preuve authentique.

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quiconque introduit dans notre affaire-ci (notre religion) quelque chose qui n'en fait pas partie, cela est rejeté. »⁸⁶⁴

Une fois ces deux règles bien établies et clarifiées, on peut dire que:

Parmi les questions dans lesquelles beaucoup de gens se sont trompés figure celle de la recherche de la bénédiction (at-tabarruk), que ce soit par des personnes, des objets, des lieux ou des temps particuliers. Cela a entraîné l'apparition d'innovations et de pratiques nouvellement introduites, pour lesquelles Allah n'a fait descendre aucune preuve.

La bénédiction (at-tabarruk): consiste à rechercher la baraka, et la baraka signifie l'abondance du bien, son accroissement et sa continuité.

Lorsque le musulman tient à rechercher la bénédiction dans ses biens, sa vie, son temps et ses enfants, il doit alors ne rechercher la bénédiction qu'à travers ce qui est légiféré.

C'est pourquoi la bénédiction peut être divisée en deux catégories:

⁸⁶³ [Al-Kahf : 110]

⁸⁶⁴ al-Bukhârî (2695) et Muslim (1718)



une bénédiction légiférée (permise), et une bénédiction interdite.

La bénédiction légiférée est celle qui réunit deux conditions:

- **Première condition:** qu'une preuve religieuse indique que cette chose contient effectivement une bénédiction.
- **Deuxième condition:** que la recherche de la bénédiction se fasse selon la manière légiférée par le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Si l'une de ces deux conditions fait défaut, la bénédiction devient alors interdite.

Un cours sera consacré à chacune de ces deux catégories, dans lequel seront mentionnés leurs exemples et leurs différentes formes.

Il existe un certain nombre de manquements et d'erreurs répandus dans l'acquittement de la zakat; il convient d'y prêter attention et de les éviter. Parmi eux:

1. La négligence en retardant le versement de la zakat après son échéance. C'est une grave faute, car il n'est pas permis de la retarder, sauf en cas d'excuse légale empêchant réellement de la verser. En effet, lorsque la zakat devient exigible, elle devient un droit pour ses bénéficiaires; il est interdit de les en priver ou de la leur retarder. Allah, LE Très-Haut, dit: (Et ceux dans les biens desquels il y a un droit bien déterminé, pour le mendiant et le déshérité)⁸⁶⁵.
2. La croyance de certains qu'il n'est pas permis d'anticiper le paiement de la zakat avant qu'elle ne devienne obligatoire. Or, l'avis correct est qu'il est permis de l'anticiper avant son échéance, à condition que le seuil imposable (niṣāb) soit atteint, surtout lorsque l'intérêt des pauvres ou des musulmans l'exige. Il est alors permis de l'avancer de quelques mois, d'un an ou de deux ans, mais pas plus de deux ans, car c'est le maximum rapporté. En effet, il est rapporté dans le hadith que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a autorisé al-'Abbās à avancer le paiement de sa zakat pour deux années ⁸⁶⁶.
3. Certaines personnes aiment que le mois de Ramadan soit le mois de leur zakat: si son échéance survient après Ramadan, il est permis de l'avancer à ce mois; en revanche, si elle est exigible avant Ramadan, il n'est pas permis de la retarder au-delà de son échéance, comme cela a été mentionné.
4. La donner à n'importe qui, par négligence ou par favoritisme. Cela n'est pas permis, car la zakat n'est valable et l'obligation n'est levée que lorsqu'elle est placée à l'endroit qu'Allah a déterminé. En effet, Allah, le Très-Haut, a Lui-même réparti les catégories des bénéficiaires de la zakat en disant: (Les aumônes ne sont destinées qu'aux pauvres, aux indigents, à ceux qui y travaillent, à ceux dont les cœurs sont à gagner) et pour l'affranchissement

⁸⁶⁵ [Al-Ma'ârij : 24-25]

⁸⁶⁶ Abû Dâwûd (1624) et at-Tirmidhî (678)



des esclaves, les endettés, dans le sentier d'Allah et le voyageur démuné. C'est une obligation prescrite par Allah, et Allah est Omniscient et Sage⁸⁶⁷. Il convient donc de rechercher les ayants droit avec soin et effort. Toutefois, si une personne fait preuve de diligence et donne la zakat à quelqu'un qu'elle estime, selon toute probabilité, en être digne, puis qu'il apparaît ensuite qu'il ne l'était pas, la zakat est valable pour le donateur, et le péché incombe à celui qui l'a prise.

5. Le fait de ne pas acquitter la zakat sur les biens des mineurs: en réalité, la zakat est obligatoire sur les biens des mineurs, des personnes atteintes de troubles mentaux, de ceux qui ont atteint l'âge de discernement, et autres cas similaires. Elle doit être acquittée en leur nom par leurs tuteurs. 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (Qu'Allah l'agrée) a dit: « Faites fructifier les biens des orphelins, afin que la zakat ne les consume pas »⁸⁶⁸. De même, 'Ā'isha (Qu'Allah l'agrée) avait sous sa responsabilité des orphelins et elle acquittait la zakat à partir de leurs biens⁸⁶⁹.
6. S'appuyer sur les mois grégoriens pour le calcul de l'année de la zakat : ce qui est requis est de la calculer selon les mois hégiriens et le calendrier lunaire, car ce sont les repères légaux fixés par la Loi islamique. Allah, le Très-Haut, dit: (Ils t'interrogent au sujet des nouvelles lunes. Dis: ce sont des repères pour les gens et pour le pèlerinage)⁸⁷⁰.
7. S'en acquitter à contrecœur: le musulman doit la verser de bon gré, avec une âme satisfaite, convaincu de son caractère obligatoire, et cherchant par elle le rapprochement d'Allah, Exalté soit-Il. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Trois choses, celui qui les accomplit a goûté à la saveur de la foi: adorer Allah seul en sachant qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et donner la zakat de ses biens avec un cœur généreux, la versant chaque année de bon gré »⁸⁷¹.

⁸⁶⁷ [At-Tawba : 60]

⁸⁶⁸ 'Abd ar-Razzāq (6773)

⁸⁶⁹ Mālik (1/251)

⁸⁷⁰ [Al-Baqara : 189]

⁸⁷¹ Abû Dâwûd (1582) et al-Bayhaqî (4/95)

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) revint du Pèlerinage d'adieu, il demeura à Médine le reste du mois de Dhoul-Hijja, puis les mois de Mouharram et de Safar. Ensuite, sa maladie commença le jeudi, au premier jour du mois de Rabî' al-Awwal, alors qu'il se trouvait dans la maison de Maymouna (Qu'Allah l'agrée). La douleur se manifestait à sa noble tête. Malgré cela, il continuait à passer chez ses épouses, jusqu'à ce que cela devienne pénible pour lui. Il leur demanda alors la permission d'être soigné dans la maison de 'Aïcha (Qu' Allah l' agrée); elles la lui accordèrent. Il demeura ainsi malade pendant douze jours.

Le jeudi soir, quatre jours avant son décès, sa maladie s'aggrava, son corps fut pris de fièvre et il perdit connaissance à plusieurs reprises. Bilal venait alors l'appeler à la prière, et il disait: « Ordonnez à Abou Bakr de diriger la prière pour les gens. » On lui dit: Ô Messager d'Allah, Abou Bakr est un homme sensible, et lorsqu'il se tient à ta place, il ne peut se faire entendre des gens. Il répéta son ordre⁸⁷², et Abou Bakr dirigea la prière durant ces jours-là.

Le lundi matin, le douzième jour de Rabî' al-Awwal, en l'an onze de l'Hégire, l'intensité de l'agonie commença à s'abattre sur lui et les affres de la mort apparurent. 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée) était à ses côtés et le soutenait. Il leva alors son doigt, fixa son regard vers le haut, et 'Aïcha l'entendit prononcer des paroles. Elle tendit l'oreille et l'entendit dire: « Ô Allah, pardonne-moi, fais-moi miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon Suprême »⁸⁷³

qu'il répéta trois fois. Son Seigneur reprit alors son âme et le fit rejoindre le Compagnon Suprême. Il mourut dans la maison de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée), alors qu'il reposait contre elle, à l'âge de soixante-trois ans.

La calamité de sa mort fut immense, l'épreuve terrible et l'événement d'une gravité extrême. Les musulmans furent frappés par la perte de leur Prophète, et les gens furent bouleversés, jusqu'à ce que As-Siddîq (Qu'Allah l'agrée) arrive, rassemble les gens et leur adresse son discours immortel: « Quant à... » « Ensuite: Celui d'entre

⁸⁷² al-Boukhari (713) et Mouslim (418)

⁸⁷³ al-Boukhari (5674) et Mouslim (2444)



vous qui adorait Muhammad, alors Muhammad est mort; et celui qui adore Allah, alors Allah est Vivant et ne meurt jamais. »

Puis il leur récita: (Muhammad n'est qu'un Messenger; des messagers sont passés avant lui. S'il venait donc à mourir ou à être tué, retourneriez-vous sur vos pas? Et quiconque retourne sur ses pas ne nuira en rien à Allah; et Allah récompensera les reconnaissants)⁸⁷⁴. C'est comme si les gens n'avaient jamais entendu ce verset auparavant: il n'y eut personne qui ne se leva sans le réciter⁸⁷⁵. Ensuite, les musulmans se rendirent à la Saqîfa des Banû Sâ'ida, où ils se mirent d'accord pour choisir Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée) comme calife des musulmans. Ils lui prêtèrent allégeance sur place, puis il sortit et les gens lui prêtèrent l'allégeance générale depuis la chaire. Les Compagnons entreprirent alors les rites funéraires du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Ils le lavèrent alors qu'il était vêtu de sa tunique⁸⁷⁶. Cette tâche fut accomplie par son oncle Al-'Abbâs, son fils Qutham, 'Ali ibn Abî Tâlib, Oussâma ibn Zayd et Shaqrân, (Qu'Allah les agrée)⁸⁷⁷. Ils l'enveloppèrent ensuite dans trois linceuls blancs en coton de Sahl, sans tunique ni turban ⁸⁷⁸. Les Compagnons prièrent sur lui individuellement, en raison de l'immensité de son rang. Lorsque les hommes eurent terminé, les femmes prièrent, puis les enfants. Il fut enterré le mardi, à l'endroit même où il rendit l'âme, dans la chambre de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée)⁸⁷⁹. Qu'Allah prie sur lui, sur sa famille et sur ses Compagnons, et qu'Il lui accorde une paix abondante. Qu'Allah le récompense pour nous de la meilleure récompense qu'Il ait jamais accordée à un Prophète pour sa communauté et à un Messenger pour son appel et son message.

⁸⁷⁴ Coran, Âl 'Imrân : (144)

⁸⁷⁵ al-Boukhari (1242)

⁸⁷⁶ Abou Dâwoud (3141)

⁸⁷⁷ Al-Bidâya wa an-Nihâya (8/120)

⁸⁷⁸ al-Boukhari (1273) et Mouslim (941)

⁸⁷⁹ Al-Bidâya wa an-Nihâya (8/132)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est Sa'd ibn Mu'âdh ibn an-Nu'mân ibn Imru' al-Qays ibn Zayd ibn 'Abd al-Ashhal, surnommé Abou 'Amr.

Il naquit à Médine, neuf années avant la mission prophétique.

❖ Sa vie et ses mérites:

Sa'd (Qu'Allah l'agrée) était de grande taille, à la peau claire, au visage et à la barbe beaux. Il était le chef des Aws et jouissait d'un rang éminent parmi eux. Lorsqu'il embrassa l'islam, il résolut de le propager au sein de sa tribu. Il se rendit alors auprès d'eux, se tint devant eux et dit: « Ô Banû 'Abd al-Ashhal, quelle opinion avez-vous de moi parmi vous? » Ils répondirent: « Tu es notre chef par excellence et le meilleur d'entre nous en responsabilité. » Il dit alors: « Il m'est interdit de parler à vos hommes et à vos femmes tant que vous ne croirez pas en Allah et en Son Messager. » Il ne resta alors, dans les demeures des Banû 'Abd al-Ashhal, ni homme ni femme sans qu'ils n'embrassent l'islam⁸⁸⁰.

Sa'd (Qu'Allah l'agrée) participa avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à de nombreuses expéditions, parmi lesquelles les plus célèbres sont la bataille de Badr et la bataille du Fossé (al-Khandaq).

Parmi ses positions les plus marquantes figure son jugement ferme à l'encontre de Banû Quraydha, en raison de leur rupture du pacte conclu avec les musulmans et de leur alliance avec Quraysh lors de la bataille du Fossé. Allah donna la victoire sur eux, et ils envoyèrent demander la paix, acceptant que Sa'd ibn Mu'âdh statue à leur sujet, lui qui était leur allié à l'époque préislamique.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) envoya alors chercher Sa'd. On l'amena porté sur un âne, car il avait été blessé à Médine durant la bataille du Fossé...

Ils lui dirent: « Sois bienveillant envers tes alliés, car le Messager d'Allah t'a désigné pour juger à leur sujet. »

⁸⁸⁰ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (1/280)



Lorsqu'il fut amené auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et qu'on le fit descendre, il dit: « Je juge que leurs combattants soient exécutés et que leurs femmes et leurs enfants soient faits prisonniers. » Alors le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « Tu as jugé selon le jugement du Roi (Allah) »⁸⁸¹.

❖ Sa mort:

Après avoir rendu son jugement concernant Banû Quraydha, Sa'd (Qu'Allah l'agrée) invoqua Allah, le Très-Haut, en disant: « Ô Allah, je pense que Tu as mis fin à la guerre entre nous et eux. S'il reste encore quelque chose de la guerre contre Quraysh, maintiens-moi en vie afin que je combatte pour Toi contre eux. Et si Tu as mis fin à la guerre, alors fais jaillir (la blessure) et fais que ma mort en résulte. » Sa blessure s'ouvrit alors, et il en mourut (Qu'Allah l'agrée)⁸⁸². Cela eut lieu la cinquième année de l'Hégire.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) assista à sa toilette funéraire et dit: « Voici ce serviteur vertueux pour lequel le Trône s'est ébranlé, les portes du ciel se sont ouvertes, et soixante-dix mille anges ont assisté à (sa mort), eux qui n'étaient jamais descendus sur terre auparavant »⁸⁸³.

⁸⁸¹ al-Bukhârî (4121) et Muslim (1768)

⁸⁸² al-Bukhârî (4122) et Muslim (1769)

⁸⁸³ an-Nasâ'î (2055)

Teste tes connaissances – Semaine 40 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le mot « al-arâ'ik »? a) Des vêtements en soie. b) Des coussins. c) Des lits ornés de tentures et de tissus.
hadith	Question: Si une bête mange de ce qu'un homme a planté? a) Il perd son profit et sa récompense. b) Cela lui est utile mais sans récompense c) Cela lui est compté comme une aumône.
'Aqîda	Question: Le principe fondamental dans les actes d'adoration est? a) L'interdiction. b) La permission. c) La réprobation.
fiqh	Question: Pour le calcul de l'année (ḥawl) de la zakât, on se base sur? a) Le calendrier solaire. b) Le calendrier lunaire. c) Les deux sont permis
Sîra	Question: La maladie du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a commencé alors qu'il se trouvait dans la maison de? a) Ḥafṣa (Qu'Allah l'agrée)



	b) Umm Salama (Qu'Allah l'agrée) c) Maymûna (Qu'Allah l'agrée)
Compagnons	Question: Parmi les positions les plus célèbres de Sa'd ibn Mu'âdh (Qu'Allah l'agrée)? a) Son jugement concernant Banû Qurayza b) Sa défense du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lors de la bataille de Uḥud c) Sa bravoure lors de la bataille des Coalisés (al-Aḥzâb)

La quarante et unième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Lorsque le ciel se fendra, et lorsque les étoiles se disperseront, et lorsque les mers jailliront, et lorsque les tombes seront bouleversées, toute âme saura ce qu'elle a avancé et ce qu'elle a retardé. Ô homme! Qu'est-ce qui t'a trompé au sujet de ton Seigneur, le Très Noble, Lui qui t'a créé, puis t'a façonné harmonieusement et t'a proportionné, et qui t'a composé dans la forme qu'Il a voulue? Mais non! Vous traitez la Rétribution de mensonge, alors que des gardiens veillent sur vous, de nobles scribes, qui savent parfaitement ce que vous faites. Certes, les vertueux seront dans la félicité, et certes, les pervers seront dans la Fournaise, où ils brûleront au Jour de la Rétribution, et ils ne pourront s'en absenter. Et qui te fera comprendre ce qu'est le Jour de la Rétribution? Encore une fois, qui te fera comprendre ce qu'est le Jour de la Rétribution? Le jour où aucune âme ne pourra rien pour une autre âme, et ce jour-là, le commandement appartiendra entièrement à Allah.

❖ Thème de la sourate:

Mettre en garde l'homme contre l'illusion et l'insouciance, et lui rappeler le Jour de la Résurrection.

❖ Vocabulaire difficile:

Infatarat	S'est fendu, s'est déchiré.
Intatharat	Se sont dispersées, sont tombées.
Fujirat	Ont été remplies et ont débordé, puis ont éclaté et leurs eaux se sont répandues.
Bu'thirat	A été renversée, bouleversée par la résurrection de ceux qui y étaient ensevelis.
Mâ gharraka bi-rabbika	Qu'est-ce qui t'a trompé et t'a poussé à nier ton Seigneur et à Lui désobéir?
Fa-sawwâka	Il t'a façonné harmonieusement, t'a créé de manière équilibrée et avec des membres sains.

Fa'adalaka	Il t'a rendu équilibré dans ta création, avec des membres proportionnés et harmonieux.
Baddīn	La rétribution et le jugement.
Lahâfizhîn	Des anges surveillants qui enregistrent vos actions.
Bighâ'ibîn	Ils n'en sortiront pas: ils ne quitteront pas l'Enfer et ne mourront pas.

❖ Sens global:

La sourate Al-Infitar est une sourate mecquoise. Elle décrit la Résurrection et ses terreurs à travers la dislocation de l'ordre établi des créatures et la transformation radicale de leur état et de leur fonctionnement. Les hommes sortiront alors des tombes pour se tenir devant Allah. À ce moment-là, les voiles seront levés, ce qui était caché apparaîtra, et chaque âme saura ce qu'elle a gagné ou perdu.

Viennent ensuite des versets de reproche et de réprimande adressés à l'homme: qu'est-ce qui t'a trompé et t'a embelli la désobéissance envers ton Seigneur, Lui qui t'a créé dans la plus belle forme et la plus parfaite apparence, et qui t'a façonné de manière droite et équilibrée? Malgré cela, ils persistent à nier la rétribution. Pourtant, Allah a établi sur eux de nobles anges qui consignent leurs paroles et leurs actes dans des registres qui leur seront présentés au Jour de la Résurrection.

Ainsi, celui qui aura été vertueux et obéissant sera récompensé par le Paradis et les délices, tandis que celui qui aura été pervers et désobéissant subira son châtement dans le Feu, en un jour où aucune âme ne pourra rien pour une autre, et où ni rançon ni intercession ne seront utiles.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. L'honneur accordé par Allah à l'homme, puisqu'il l'a créé dans la plus belle forme et la plus parfaite apparence.
2. La mise en garde contre l'insouciance vis-à-vis de la résurrection et de la rétribution, car elle constitue l'une des principales causes du polythéisme et de la corruption.



3. La mise en garde contre le fait de se laisser tromper par la générosité et le délai accordé par Allah.
4. Le rappel aux serviteurs que leurs œuvres sont recensées et qu'elles seront présentées à chaque individu dans son registre.

D'après 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée), elle a dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dire: « **Le croyant atteint, grâce à son bon comportement, le rang de celui qui jeûne et prie (la nuit).** » ⁸⁸⁴

❖ **Explication:**

Se parer d'un noble comportement fait partie des plus grandes formes d'adoration qui plaisent à Allah, le Très-Haut. Cela rapproche le serviteur du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà et lui permet d'atteindre le rang de celui qui passe ses nuits en prière surérogatoire et ses journées en jeûne volontaire.

En effet, celui qui adopte un bon comportement avec les gens — en s'abstenant de leur nuire, en leur adressant de bonnes paroles, en faisant preuve de douceur et de bienveillance, en leur souriant, en étant généreux envers eux et en supportant patiemment leurs torts malgré la diversité de leurs caractères — lutte contre de nombreuses passions intérieures. Il endure ainsi une fatigue et une difficulté comparables à celles du jeûneur assidu et de celui qui prie longuement la nuit. C'est pour cette raison qu'il leur est assimilé en degré et en rang.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. Le musulman doit s'orner des plus nobles et des meilleurs comportements, afin qu'Allah lui accorde l'amour et l'acceptation auprès des gens, la proximité du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà, et le rang de celui qui jeûne et prie assidûment.
2. Les mauvais comportements — tels que la grossièreté dans les paroles, le visage renfrogné et la rudesse dans les relations — engendrent la haine des gens dans ce monde et l'éloignement du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà.

⁸⁸⁴ Abou Dâwoud (4798)



Le tabarruk interdit est celui dont aucun texte ne prouve la légitimité.

Il en existe de nombreux exemples, parmi lesquels:

Premièrement: rechercher la bénédiction par la personne même des individus, en se frottant à eux ou par des actes similaires. Cela n'est pas permis, car il n'existe aucune autorisation légiférée à ce sujet.

La législation n'a autorisé le tabarruk qu'avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de son vivant. Il est authentiquement rapporté que les Compagnons recherchaient la bénédiction par ses cheveux, sa salive, l'eau de ses ablutions, sa sueur, ses ustensiles et ses vêtements, en raison de la bénédiction qu'Allah avait placée en lui.

Or, ce type de tabarruk a pris fin, puisqu'il ne subsiste plus rien de ces traces, et qu'après le passage des années et des siècles, il est devenu impossible d'établir l'existence de quoi que ce soit de cela.

Quant aux autres personnes pieuses, il n'est pas permis de rechercher la bénédiction par leurs personnes ou leurs traces, et ce pour plusieurs raisons:

1. L'absence de preuve indiquant la permission; le jugement demeure donc conforme au principe de base, qui est l'interdiction.
2. Les Compagnons (Qu'Allah les agrée) n'ont jamais pratiqué ce type de tabarruk avec quiconque en dehors du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).
3. La fermeture de la voie menant au polythéisme, car le tabarruk par les traces des pieux conduit à s'attacher excessivement à eux.

Le cheikh 'Abd al-'Azîz ibn Bâz (Qu'Allah lui fasse miséricorde) na dit: « La recherche de bénédiction par les traces des personnes pieuses n'est pas permise; cela n'est autorisé qu'avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en particulier, en raison de la bénédiction qu'Allah a placée dans son corps et dans ce qu'il a touché.

»⁸⁸⁵ En revanche, il est permis de rechercher la bénédiction en fréquentant les personnes pieuses, car cela procure diverses formes de bénédiction: tirer profit de leur science, de leurs invocations, écouter leurs exhortations et obtenir le mérite des assemblées de rappel en leur compagnie.

Deuxièmement: La recherche de bénédiction (tabarruk) par les lieux où le Prophète ﷺ a marché, est passé ou s'est assis; comme ceux qui montent pour se bénir à la grotte de Ḥirā', à la grotte de Thawr, au mont Uḥud ou à d'autres lieux similaires. Or, il n'a pas été établi que la recherche de bénédiction par ces lieux, ni la prière en ces endroits, ni leur visite à cette intention soient légiférées, ni à l'époque du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ni à celle de ses califes bien guidés. Au contraire, 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (Qu'Allah l'agrée) a fait couper l'arbre de al-Ḥudaybiya sous lequel avait eu lieu le pacte d'allégeance, lorsqu'il vit que les gens cherchaient à s'en bénir⁸⁸⁶.

Troisièmement: La recherche de bénédiction par la tombe du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), le fait d'entreprendre un voyage spécialement vers elle, ainsi que ce que certains font auprès d'elle parmi des actes répréhensibles; comme l'invoquer, demander son invocation ou son intercession, se frotter aux murs de la tombe, les embrasser, se diriger volontairement vers elle pendant la prière, ou accomplir certaines adorations auprès d'elle, telles que la lecture du Coran, les invocations et autres. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ô Allah, ne fais pas de ma tombe une idole adorée »⁸⁸⁷.

Et il a dit: « On ne fait le voyage que vers trois mosquées: la Mosquée sacrée (al-Masjid al-Ḥarām), cette mosquée-ci (la mienne), et la Mosquée al-Aqṣā »⁸⁸⁸.

⁸⁸⁵ Majmû' al-Fatâwâ (7/45)

⁸⁸⁶ Ibn Abī Shayba (2/73) et Ibn Sa'd dans al-Ṭabaqât (2/100)

⁸⁸⁷ al-Bukhārī (437) et Muslim (530)

⁸⁸⁸ al-Bukhārī (1189) et Muslim (1397)



❖ **Le mérite de l'aumône:**

Parmi les beautés de la religion de l'islam, il y a le fait qu'Allah a légiféré, en plus de la zakât obligatoire, une aumône recommandée, prescrite en tout temps et valable selon les moyens de chacun. Les preuves concernant son mérite et l'immensité de sa récompense sont nombreuses et concordantes:

- Allah, le Très-Haut, dit: « Et faire l'aumône est meilleur pour vous, si vous saviez »⁸⁸⁹.
- Et Il dit: « Qui donc fera à Allah un prêt sincère, afin qu'Il le lui multiplie en de nombreux doubles? Et Allah retient et étend, et c'est vers Lui que vous serez ramenés »⁸⁹⁰.
- Le Prophète ﷺ a dit: « L'aumône éteint les fautes comme l'eau éteint le feu »⁸⁹¹.
- Et il a dit: « Nul ne donne en aumône une datte provenant d'un gain licite sans qu'Allah ne la prenne de Sa main droite, puis ne la fasse croître pour son propriétaire comme l'un de vous élève son poulain, jusqu'à ce qu'elle devienne semblable à une montagne, voire plus grande encore »⁸⁹².

❖ **La préférence de l'aumône :**

- L'aumône donnée en secret est meilleure que celle donnée en public, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: « Et si vous la cachez et la donnez aux pauvres, cela est meilleur pour vous »⁸⁹³, car cela est plus éloigné de l'ostentation. Toutefois, si le fait de la montrer entraîne un intérêt prépondérant et que la personne est à l'abri de l'ostentation, alors cela est permis.

Et l'aumône donnée en état de bonne santé est meilleure que celle donnée en état de maladie.

⁸⁸⁹ Al-Baqara : (280)

⁸⁹⁰ Al-Baqara : (245)

⁸⁹¹ at-Tirmidhī (2616)

⁸⁹² al-Bukhārī (1410) et Muslim (1014)

⁸⁹³ Al-Baqara : (271)

- En effet, dans le hadith, lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé: « Quelle aumône est la plus grande en récompense? » il répondit: « Que tu fasses l'aumône alors que tu es en bonne santé, averse (attaché à tes biens), espérant vivre longtemps et craignant la pauvreté »⁸⁹⁴.
- L'aumône donnée dans les temps et les lieux méritoires est meilleure. Dans le hadith, il est rapporté: « Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était le plus généreux des hommes dans le bien, et il l'était encore davantage durant le mois de Ramadan »⁸⁹⁵.
- L'aumône dans les moments de besoin est meilleure. Allah, le Très-Haut, dit: « Ou nourrir, en un jour de grande famine, un orphelin proche parent, ou un pauvre dans la misère »⁸⁹⁶.
- L'aumône donnée aux proches et aux voisins est meilleure que celle donnée aux plus éloignés. Allah a recommandé les proches et leur a accordé un droit sur leurs parents dans de nombreux versets, comme Sa parole: « Et donne au proche parent ce qui lui est dû »⁸⁹⁷. Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ton aumône donnée à un pauvre est une aumône, mais donnée à un parent elle est double: une aumône et un lien de parenté »⁸⁹⁸.

⁸⁹⁴ al-Bukhārī (1419) et Muslim (1032)

⁸⁹⁵ al-Bukhārī (3220) et Muslim (2308)

⁸⁹⁶ Al-Balad : (14–16)

⁸⁹⁷ Al-Isrā' : (26)

⁸⁹⁸ Abū Dāwūd (2839) et at-Tirmidhī (658)



Parler des preuves de sa prophétie remplit de nombreuses pages et de multiples volumes. En effet, la Sunna d'Allah concernant tous les prophètes est de les soutenir par des miracles. Allah n'envoie aucun prophète sans lui accorder des signes par lesquels sa mission est établie, par lesquels il défie ceux qui s'y opposent, et par lesquels il prouve sa véracité. Ce que les savants ont rassemblé concernant les preuves de la prophétie de notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dépasse le millier.

La plus grande de ces preuves est "le noble Coran", auquel le faux ne peut atteindre ni par devant ni par derrière, révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. Il est le plus grand des miracles, le plus éclatant des signes et la preuve la plus évidente. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il n'y a aucun prophète parmi les prophètes sans qu'il lui ait été donné des signes auxquels les gens ont cru. Quant à ce qui m'a été donné, c'est une révélation qu'Allah m'a inspirée; j'espère donc être celui qui aura le plus de partisans au Jour de la Résurrection »⁸⁹⁹.

L'inimitabilité du Noble Coran provient à la fois de son expression et de son sens:

Quant à son inimitabilité par le sens, elle réside dans son degré suprême de cohérence, de sagesse, de miséricorde et d'intérêt général, dans la bonne fin qu'il promet, dans la réalisation des plus nobles objectifs et dans l'annulation de toutes les corruptions. Il renferme tout bien et toute piété, et interdit tout mal et toute corruption. Il ordonne l'unicité d'Allah et interdit le polythéisme; il ordonne la véracité et interdit le mensonge; il ordonne la justice et interdit l'injustice; il ordonne la loyauté et interdit la trahison; il ordonne le respect des engagements et interdit la perfidie; il ordonne la bonté envers les parents et interdit la désobéissance; il ordonne le maintien des liens de parenté et interdit leur rupture; il ordonne la bienveillance envers le voisin et interdit le mauvais comportement envers lui.

Quant à son expression, elle atteint le sommet de l'éloquence. Plus une personne approfondit sa connaissance de la langue, plus elle grandit en vénération pour le

⁸⁹⁹ al-Bukhârî (7274) et Muslim (152)

Coran. Allah a défié par ce glorieux Coran tous les éloquents de son époque... Malgré l'intensité de leur hostilité envers lui et leur acharnement à le traiter de menteur, Allah les a mis au défi — eux qui niaient sa véracité — d'apporter quelque chose de semblable à ce qu'il avait apporté, tout en leur annonçant qu'ils en seraient incapables à jamais. Allah, le Très-Haut, dit: « Ou bien disent-ils: "Il l'a inventé"? Mais ils ne croient pas. Qu'ils produisent donc un discours semblable, s'ils sont véridiques »⁹⁰⁰. Puis Allah lança un défi à l'ensemble des djinns et des hommes, tous réunis, de produire quelque chose de semblable, mais ils en furent incapables. Allah, le Très-Haut, dit: « Dis: Si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne produiraient rien de semblable, même s'ils s'entraidaient les uns les autres »⁹⁰¹. Ensuite, Il les mit au défi de produire dix sourates semblables, en disant: « Ou bien disent-ils: "Il l'a forgé"? Dis : Apportez donc dix sourates semblables, forgées, et appelez qui vous pourrez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques »⁹⁰². Mais ils en furent incapables. Puis Il les mit au défi de produire une seule sourate semblable, en disant : « Ou bien disent-ils: "Il l'a inventé"? Dis: Apportez donc une sourate semblable à celle-ci, et appelez qui vous pourrez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques »⁹⁰³. Tous ces défis eurent lieu à La Mecque. Puis Allah renouvela ce défi à Médine, en y incluant le terme « jamais » (lan), qui indique une négation définitive dans le futur, afin de montrer qu'ils seraient incapables de relever ce défi ni à l'instant présent ni à l'avenir. Allah, le Très-Haut, dit dans la sourate Al-Baqarah: « Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, apportez donc une sourate semblable à celle-ci, et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. Mais si vous ne le faites pas — et vous ne le ferez jamais — alors préservez-vous du Feu dont le combustible sera les hommes et les pierres, préparé pour les mécréants »⁹⁰⁴. Un tel défi ne peut émaner que de quelqu'un absolument

⁹⁰⁰ At-Tûr : (33-34)

⁹⁰¹ Al-Isrâ' : (88)

⁹⁰² Hûd : (13)

⁹⁰³ Yûnus : (38)

⁹⁰⁴ Al-Baqarah : (23-24)



certain que ce qu'il a apporté est la Parole du Seigneur des mondes, à laquelle aucune parole des créatures ne peut ressembler.⁹⁰⁵

⁹⁰⁵ Al-Bidâya wa-n-Nihâya (8/540)

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de Salman al-Fârisi, surnommé Abû 'Abd Allâh. Il était d'origine perse. Avant l'islam, son nom était Rûzbeh ibn Bûdhakhshân.

❖ Sa vie et ses mérites:

Il est Salman al-Khayr, l'un des tout premiers à se hâter vers l'islam, affranchi et proche du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il l'a accompagné, servi et a rapporté de lui des hadiths.

Il était, (Qu'Allah l'agrée), de grande taille, robuste, intelligent, réfléchi, doté d'une raison équilibrée, d'un jugement juste et d'une vaste connaissance des religions révélées.

Il mena une vie d'ascèse, se contentant du strict minimum de ce bas monde et se consacrant à l'adoration. Lorsqu'il recevait sa part du Trésor public — qui était de cinq mille — il la donnait entièrement en aumône, et travaillait de ses propres mains ⁹⁰⁶. Il disait: « J'achète des feuilles de palmier pour un dirham, je les tresse, puis je les vends pour trois dirhams: j'en réinvestis un dirham, j'en dépense un pour ma famille et je donne un dirham en aumône »⁹⁰⁷.

Il était également célèbre pour son histoire unique dans sa quête de la vérité: il abandonna la religion de son peuple, le mazdéisme, et parcourut de nombreux pays à la recherche de la vraie religion. Il suivit et interrogea les savants des gens du Livre, endurant les épreuves du voyage et les trahisons, jusqu'à ce que l'un d'eux lui annonce l'apparition imminente d'un prophète dans les terres arabes.

Salman demanda alors à un groupe de la tribu de Banû Kalb de le conduire vers les terres arabes, en échange de ses vaches et de ses moutons. Ils acceptèrent...

Puis ils le trahirent et le vendirent à un Juif de Wâdî al-Qurâ, ensuite un autre Juif de Banû Qurayza l'acheta et l'emmena dans sa ville, Médine. Lorsque le Prophète

⁹⁰⁶ Asad al-Ghâba (2/420).

⁹⁰⁷ at-Tabarânî (6110)



ﷺ y émigra, Salman entendit parler de lui, se rendit aussitôt auprès de lui et crut en lui⁹⁰⁸.

L'esclavage l'empêcha ensuite d'assister aux batailles de Badr et de Uhud. Puis il conclut un contrat d'affranchissement (mukâtaba) pour racheter sa liberté, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'aida à l'honorer. La première bataille à laquelle il participa avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut celle du Fossé (al-Khandaq), où il se distingua par son avis judicieux en proposant de creuser le fossé. Il participa ensuite à toutes les autres expéditions avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) témoigna de la sincérité et de la force de sa foi lorsqu'il posa un jour sa main sur Salman et dit: « Si la foi se trouvait auprès des Pléiades, des hommes parmi ceux-ci l'atteindraient »⁹⁰⁹.

Lorsque Salman tomba malade, Sa'd ibn Mâlik vint de Koufa pour lui rendre visite. Il le trouva pleurant alors qu'il était proche de la mort. Il lui dit: – Qu'est-ce qui te fait pleurer, ô mon frère? Ne te rappelles-tu pas la compagnie du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? Ne te rappelles-tu pas les nobles combats? Il répondit: – Par Allah, je ne pleure ni par amour pour ce bas monde ni par crainte de la rencontre avec Allah.

Sa'd lui dit: – Alors qu'est-ce qui te fait pleurer après avoir atteint près de quatre-vingts ans? Il répondit: – Ce qui me fait pleurer, c'est que mon Bien-Aimé m'a confié un engagement lorsqu'il a dit: « Que la part de l'un de vous dans ce bas monde soit comme la provision du voyageur », et nous craignons d'avoir dépassé cette limite⁹¹⁰.

❖ Son décès:

Il rejoignit son Seigneur à al-Madâ'in, durant le califat de 'Uthmân (Qu'Allah l'agrée), alors qu'il approchait des quatre-vingts ans.

⁹⁰⁸ Ahmad (23737)

⁹⁰⁹ al-Bukhârî (4897) et Muslim (2546)

⁹¹⁰ Ahmad (5/438)

Teste tes connaissances – Semaine 41 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie «Infatarat»? a) S'est fendue/ s'est déchirée b) Est tombée/ s'est dispersée c) A été renversée
hadith	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a expliqué que le croyant, par son bon comportement, atteint le degré de? a) du martyr b) de celui qui jeûne et prie la nuit c) des véridiques
'Aqîda	Question: Parmi les exemples de la bénédiction (tabarruk) interdite? a) Se bénir par la lecture du Coran b) Le fait que les Compagnons se bénissaient avec les cheveux du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) c) Se bénir par les personnes elles-mêmes en les touchant
fiqh	Question: Parmi les mérites de l'aumône (şadaqa)? a) Elle concurrence le péché b) Elle multiplie le péché c) Elle éteint le péché

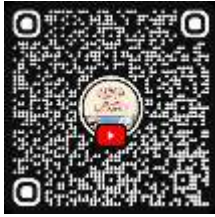


Sîra	Question: Les preuves de la prophétie de notre Prophète Muhammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) que les savants ont rassemblées dépassent? a) cinquante preuves b) cent preuves c) mille preuves
Compagnons	Question: La première bataille à laquelle Salman al-Fârisi (Qu'Allah l'agrée) a participé est? a) Uhud b) al-Khandaq (le Fossé) c) Tabûk

La quarante-deuxième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Lorsque le soleil sera obscurci, lorsque les étoiles tomberont et perdront leur éclat, lorsque les montagnes seront mises en mouvement, lorsque les chameaux pleines seront abandonnées, lorsque les bêtes sauvages seront rassemblées, lorsque les mers seront embrasées, lorsque les âmes seront associées, lorsque la fillette enterrée vivante sera interrogée pour quel crime elle a été tuée, lorsque les registres seront déployés, lorsque le ciel sera arraché, lorsque l'Enfer sera attisé, et lorsque le Paradis sera rapproché, alors chaque âme saura ce qu'elle a préparé.

❖ Mérite de la sourate:

Le Messager de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui souhaite contempler le Jour de la Résurrection comme s'il le voyait de ses propres yeux, qu'il lise: Lorsque le soleil sera obscurci et Lorsque le ciel se fendra. »⁹¹¹

❖ Thème de la sourate:

Rappel aux âmes de la résurrection et du bouleversement cosmique qui l'accompagne.

❖ Vocabulaire expliqué:

Kuwirat	Elle fut enveloppée et sa lumière disparut.
Inkadarat	Elles se désagrégèrent et leur lumière s'éteignit.
Al-'ishâr	Les femelles de chameaux en gestation.
'Uṭṭilat	Elles furent négligées et laissées de côté.
Ḥushirat	Furent rassemblées afin que certaines se vengent des autres.
Sujjirat	Elle fut allumée et devint un feu.

⁹¹¹ At-Tirmidhi, numéro 3333, et par Ahmad, numéro 4806)

Zuwijat	Elles furent jointes à leurs semblables et à leurs équivalents
Al-maw'ûdah	La fillette enterrée vivante: L'enfant ensevelie alors qu'elle était encore en vie.
Aş-şuḥuf	Les registres des œuvres des serviteurs.
Nushirat	Elles furent ouvertes et étendues.
Kushitat	Furent arrachées: furent retirées et enlevées.
Su'îrat	Fut attisée: Elle fut allumée et embrasée.
Uzilifat	Elles furent amenées tout près.
Aḥḍarat	Elle présenta ce qu'elle avait accompli, en bien ou en mal.

❖ Sens global:

La Sourate de l'Obscurcissement fait partie des sourates révélées à La Mecque. Elle décrit la Résurrection, la désagrégation de l'univers après sa parfaite organisation, et ce qui arrivera au ciel, à la terre, aux montagnes, aux mers et aux bêtes sauvages. Ensuite, les êtres humains seront distingués: chacun sera rassemblé avec ceux qui lui ressemblent; les vertueux avec les vertueux, et les pervers avec les pervers. Chaque personne saura alors ce qu'elle a préparé pour l'au-delà, et ce qu'elle y a apporté comme bien ou comme mal.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Rappel du Jour de la Résurrection et de ses terreurs, afin que les gens doués de raison prennent conscience et s'y préparent par les bonnes œuvres.
2. Rappel que Dieu recense les actes de Ses serviteurs, que Ses anges les consignent, et que chaque personne prendra connaissance de son propre registre.
3. L'Enfer est préparé pour ses habitants et attisé, tandis que le Paradis est préparé pour les siens et rapproché.
4. L'attachement des cœurs les uns aux autres dans ce monde est une cause de rassemblement dans l'au-delà; comme il est dit que les âmes seront



associées. Le Prophète a également dit: « L'homme sera avec ceux qu'il aime.
»⁹¹²

⁹¹² Al-Boukhari,(numéro 6168, et par Mouslim, numéro 2640)

D'après Adi ibn Hatim (Qu'Allah l'agrée) le Messager de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Chacun d'entre vous parlera avec son Seigneur, sans qu'il n'y ait entre lui et Lui aucun interprète. Il regardera à sa droite et ne verra que ce qu'il a accompli. Il regardera à sa gauche et ne verra que ce qu'il a accompli. Puis il regardera devant lui et ne verra que le Feu face à son visage. Préservez-vous donc du Feu, ne serait-ce que par la moitié d'une datte. Et celui qui ne trouve rien, alors par une bonne parole.** » (Hadith unanimement reconnu authentique)⁹¹³

❖ Explication:

C'est un hadith immense, qui renferme une grandeur du Créateur que les intelligences ne peuvent pleinement saisir et que les langues ne peuvent parfaitement exprimer. Le Prophète — que la prière et la paix soient sur lui — nous informe que toute la création parlera directement avec Dieu, sans intermédiaire ni interprète. Il les interrogera sur l'ensemble de leurs actes. À ce moment-là, le serviteur ne disposera d'aucun soutien: ni alliés, ni aides, ni richesses, ni enfants. Il se présentera seul, comme il a été créé la première fois. Ses œuvres l'entoureront, réclamant rétribution, qu'elle soit bonne ou mauvaise: à sa droite et à sa gauche. Le Feu sera devant lui, et il devra nécessairement y passer. Il n'existe aucun moyen d'y échapper si ce n'est par la miséricorde de Dieu, puis par les œuvres salvatrices que ses mains auront accomplies. C'est pour cette raison que le Prophète a vivement exhorté sa communauté à se préserver du Feu, même par une chose minime, comme la moitié d'une datte donnée en aumône. Et celui qui ne trouve rien, qu'il le fasse par une parole bienveillante.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Affirmation de la résurrection après la mort, et du fait que les êtres humains se lèveront devant le Seigneur des mondes afin qu'Il les juge pour leurs œuvres.

⁹¹³ Al-Boukhari, numéro 6539, et par Mouslim, numéro 1016)



2. Affirmation que Dieu s'adressera directement à Ses serviteurs le Jour de la Résurrection pour l'examen et le jugement.
3. Parmi les plus grandes causes de salut contre le Feu figure la bienfaisance envers les créatures, même par une chose minime, comme la moitié d'une datte ou une parole bienveillante.
4. L'aumône, même faible, protège du Feu, conformément à la parole du Prophète: « Préservez-vous du Feu, ne serait-ce que par la moitié d'une datte. »
5. La bonne parole englobe toute parole qui réjouit les cœurs et apaise les poitrines.
6. Parmi les bonnes paroles figurent le conseil sincère aux gens, l'enseignement de ce qu'ils ignorent, et leur orientation vers ce qui est bénéfique pour leur vie religieuse et leur vie d'ici-bas.

La bénédiction légiférée: est celle dont la légitimité est établie et ordonnée par le Livre et la Tradition prophétique.

Elle possède plusieurs formes et divers moyens, qui produisent des effets — par la permission de Dieu — chez celui qui y a recours. Elle lui est bénéfique dans la religion, la subsistance, la santé, le temps et la descendance.

La bénédiction légiférée comporte de nombreux exemples, parmi lesquels:

Premièrement: la bénédiction par l'évocation de Dieu Comme le fait de prononcer le nom de Dieu au début des paroles et des actes, d'invoquer la bénédiction sur le Prophète, de réciter les invocations du jour et de la nuit, et autres formes d'évocation mentionnées dans le Livre et la Tradition. Cela fait partie des plus grandes causes par lesquelles on espère la bénédiction. Celui qui les prononce obtient le pardon des péchés, l'entrée au Paradis, la dissipation des difficultés, l'abondance de la subsistance et de la descendance, ainsi que la guérison des maladies et des maux.

Deuxièmement: la bénédiction par les lieux dont la bénédiction est établie par le Livre et la Tradition, selon la manière correcte Parmi les lieux bénis figurent la Mosquée sacrée, la Mosquée prophétique et la Mosquée lointaine, puis l'ensemble des autres mosquées. La bénédiction de ces lieux se recherche par la prière qui y est accomplie, la participation aux assemblées d'évocation, la récitation et l'étude du Coran, ainsi que la recherche de la science religieuse. Elle ne se recherche pas par le fait de toucher les pierres ou la terre, ni par le fait d'embrasser les grilles, les portes ou les murs. Quant à la bénédiction liée à la Maison sacrée, elle s'obtient par la circumambulation autour d'elle et par le fait de s'orienter vers elle lors de la prière et des invocations. Elle ne s'obtient pas en touchant son tissu ou une partie quelconque de celle-ci, car il n'est permis de toucher que les deux angles désignés, comme cela est établi dans la tradition authentique.⁹¹⁴

⁹¹⁴ Al-Boukhari, numéro 1606, et par Mouslim, numéro 1268)



Ibn Al-Qayyim (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « Il n'existe sur la surface de la terre aucun endroit où il est légiféré d'embrasser, de toucher et où les fautes et les péchés sont effacés, en dehors de la Pierre Noire et de l'angle yéménite. »⁹¹⁵

Le cheikh Abdelaziz ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « Le fait de toucher le Maqam, les murs de la Kaaba ou son voile est entièrement interdit. Cela n'a aucun fondement dans la loi religieuse, et le Prophète ne l'a jamais fait. »⁹¹⁶

Troisièmement: parmi les exemples de la bénédiction légiférée, la recherche de la bénédiction dans les temps bénis que Dieu a distingués par un surplus de mérite et de bénédiction, tels que le mois de Ramadan, la Nuit du Destin, le dernier tiers de la nuit, et les dix premiers jours du mois du pèlerinage. Celui qui recherche le bien et s'adonne à l'adoration durant ces périodes obtient d'immenses bienfaits et de grandes bénédictions.

Quatrièmement: la recherche de la bénédiction dans certaines nourritures et boissons Il s'agit des aliments et boissons dont les textes ont établi la bénédiction et le bénéfice, parmi lesquels figurent l'huile d'olive, le miel, l'eau de Zamzam et la datte Ajwa de Médine.

⁹¹⁵ Zad al-Ma'ad, (volume 1, page 48)

⁹¹⁶ Recueil des fatwas, (volume 17, page 221)

L'aumône comporte des règles de bienséance auxquelles il convient de veiller avec soin. Elles sont les suivantes:

L'aumône doit être accomplie exclusivement pour Dieu, sans ostentation ni recherche de réputation, afin d'obtenir sa grande récompense.

1. Dieu a dit: « Ceux qui dépensent leurs biens en recherchant l'agrément de Dieu et pour affermir leurs âmes sont comparables à un jardin situé sur une hauteur: une pluie abondante l'atteint et il donne ses fruits au double; et s'il n'est pas touché par une pluie abondante, une fine pluie suffit. Dieu est parfaitement informé de ce que vous faites. »⁹¹⁷
2. Multiplier les dépenses dans les œuvres de piété et de bienfaisance, car cela est une cause d'augmentation et de bénédiction des biens. Le Messenger de Dieu a dit: « Chaque matin, deux anges descendent. L'un d'eux dit: "Ô Dieu, accorde une compensation à celui qui dépense." Et l'autre dit: "Ô Dieu, accorde la perte à celui qui retient." »⁹¹⁸
3. Se hâter de faire l'aumône avant que les empêchements ne surviennent. Dieu a dit: « Dépensez de ce que Nous vous avons accordé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise: 'Seigneur, si seulement Tu m'accordais un court délai, je ferais l'aumône et je serais parmi les vertueux.' »⁹¹⁹
4. L'aumône doit provenir d'un gain licite et pur. Le Messenger de Dieu a dit: « Dieu est pur et n'accepte que ce qui est pur. »⁹²⁰
5. L'aumône doit être prélevée sur des biens de bonne qualité, que l'on aimerait pour soi-même. Dieu a dit: « Vous n'atteindrez la piété véritable que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Dieu en a parfaitement connaissance. »⁹²¹

⁹¹⁷ (Sourate bakara 265)

⁹¹⁸ Al-Boukhari, numéro 1442, et par Mouslim, numéro 1010)

⁹¹⁹ (Sourate Les Hypocrites, verset 10)

⁹²⁰ Mouslim,(numéro 1015)

⁹²¹ (Sourate La Famille d'Imran, verset 92)



6. Il convient d'éviter l'orgueil et l'autosatisfaction, et de ne pas considérer son aumône comme quelque chose de grand ou d'excessif. Dieu a dit: « Ne donne pas en pensant avoir fait beaucoup. »⁹²²
7. Il faut se méfier de tout ce qui annule l'aumône, comme le reproche et le tort causé au bénéficiaire. Dieu a dit: « Ô vous qui croyez, n'annulez pas vos aumônes par le reproche et le tort, à l'image de celui qui dépense ses biens par ostentation devant les gens, sans croire en Dieu ni au Jour dernier. »⁹²³
8. Il est préférable de donner l'aumône discrètement, et de ne la rendre publique que lorsqu'un intérêt religieux le justifie. Dieu a dit: « Si vous divulguez vos aumônes, c'est une bonne chose; mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, cela est meilleur pour vous et efface une partie de vos mauvaises actions. Et Dieu est parfaitement informé de ce que vous faites. »⁹²⁴ Et dans un hadith, le Prophète a dit: « Sept catégories de personnes seront à l'ombre de Dieu le Jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne... » Il mentionna parmi elles: « Un homme qui fait une aumône en secret, au point que sa main gauche ignore ce que donne sa main droite. »⁹²⁵

⁹²² (Sourate Le Manteau, verset 6)

⁹²³ (Sourate La Vache, verset 264)

⁹²⁴ (Sourate La Vache, verset 271)

⁹²⁵ Al-Boukhari, numéro 660, et par Mouslim, numéro 1031)

❖ Son éducation et sa conduite:

Parmi les preuves de sa mission prophétique figurent la pureté de son éducation et la noblesse de sa conduite. Il a grandi au milieu d'un peuple qui connaissait parfaitement sa lignée, sa vie, ses allées et venues. Il a toujours été reconnu parmi eux pour sa véracité, sa loyauté, sa bienfaisance, sa droiture, sa noblesse de caractère, sa justice, sa pudeur et le maintien des liens, ainsi que pour d'autres qualités morales qui ne se sont réunies que chez lui. On ne lui a jamais reproché quoi que ce soit dans ses paroles, ses actes ou son comportement. Il n'a jamais été connu pour un seul mensonge, ni pour une injustice, ni pour une grossièreté.

Puis la mission prophétique n'a fait qu'ajouter perfection à sa perfection. Il atteignit le plus haut degré de dignité et de prestance, tel que les gens doués de raison n'avaient jamais vu son pareil; le plus haut degré d'adoration de Dieu, d'humilité devant Lui, d'appel vers Lui, de patience face aux torts de ceux qui s'opposaient à lui et de tolérance envers eux; le plus haut degré de détachement de ce bas monde, de renoncement à ses ornements, et d'endurance face à ses épreuves.

Il a dit: « J'ai été effrayé pour la cause de Dieu alors que nul autre ne l'était, j'ai été offensé pour la cause de Dieu alors que nul autre ne l'était, et trente jours et nuits se sont écoulés sans que Bilal et moi ayons une nourriture que pourrait consommer un être vivant, si ce n'est une chose que Bilal dissimulait sous son aisselle. »⁹²⁶

La raison comprend alors qu'un tel homme ne peut mentir à une créature, ne serait-ce que d'un infime mensonge. Comment pourrait-il, à l'âge de quarante ans, inventer un mensonge au sujet du Seigneur des mondes?

Ibn Taymiyya (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « La biographie du Messenger, ses caractères, ses paroles et ses actes font partie de ses signes — c'est-à-dire des preuves de sa mission prophétique. Sa législation fait partie de ses signes. Sa communauté fait partie de ses signes. La science de sa communauté fait partie de ses signes. Leur religion fait partie de ses signes. Les miracles accordés aux vertueux

⁹²⁶ At-Tirmidhi, (numéro 2472)



de sa communauté font partie de ses signes. Tout cela apparaît clairement à celui qui médite sur sa vie depuis le jour de sa naissance jusqu'au moment où... » Il fut envoyé en mission, puis, depuis le moment où il fut investi de cette mission jusqu'à sa mort, sa vie mérite d'être méditée, tout comme sa lignée, sa patrie, son origine et sa noblesse. Il appartenait à la plus noble des lignées de la terre, issu directement de la descendance d'Abraham, dans laquelle Dieu a placé la prophétie et l'Écriture. Aucun prophète n'est venu après Abraham sans appartenir à sa descendance. Dieu lui donna deux fils: Ismaël et Isaac, tous deux mentionnés dans la Torah. La Torah annonça également ce qui devait surgir parmi les descendants d'Ismaël, et nul parmi eux ne réalisa ces annonces prophétiques si ce n'est lui. Abraham invoqua pour la descendance d'Ismaël afin qu'un messenger soit suscité parmi eux. Ce messenger fut issu de la tribu de Quraych, l'élite de la descendance d'Abraham, puis du clan des Banû Hâchim, l'élite de Quraych. Il était originaire de La Mecque, la Mère des cités, la ville de la Maison sacrée qu'Abraham construisit et vers laquelle il appela les gens au pèlerinage. Cette Maison n'a cessé d'être visitée depuis l'époque d'Abraham. Il fut mentionné dans les livres des prophètes avec les plus belles descriptions.⁹²⁷

⁹²⁷ (Source : La réponse authentique à celui qui a altéré la religion du Messie, volume 5, page 437)

Son nom et sa naissance:

Il s'agit de Salama ibn 'Amr ibn Sinân al-Aslamî, surnommé Abû Muslim.

Il naquit quelques années avant l'Hégire.

Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il était généreux, vertueux et noble de caractère. Il se distinguait par son courage, sa rapidité exceptionnelle à la course et sa grande précision au tir. Il se consacra entièrement à l'islam et participa à la Bay'at al-Riḍwân. Son nom devint particulièrement célèbre lors de la bataille de Dhî Qarad, lorsque les chameaux du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) furent dérobés. Il poursuivit alors les assaillants seul, leur lançant des pierres et des flèches jusqu'à les épuiser, tout en criant : « Je suis le fils d'al-Akwa', et aujourd'hui est le jour de la bravoure! » Il réussit ainsi à récupérer les chameaux⁹²⁸.

Lors de la bataille de Khaybar, il fut blessé à la jambe. Il se rendit auprès du Prophète ﷺ, qui souffla sur sa blessure à trois reprises. Après cela, il ne s'en plaignit plus jusqu'à sa mort⁹²⁹.

Il accomplit également des exploits remarquables lors de la bataille de Mu'ta, au point que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) déclara ce jour-là: « Le meilleur de nos cavaliers est Abû Qatâda, et le meilleur de nos hommes est Salama ibn al-Akwa'. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui accorda alors à la fois la part du fantassin et celle du cavalier⁹³⁰.

❖ Son décès:

Il mourut à Médine en l'an 74 de l'Hégire, à l'âge de 80 ans, qu'Allah l'agrée.

⁹²⁸ al-Bukhârî (3041)

⁹²⁹ al-Bukhârî (4206)

⁹³⁰ Ibn Hîbbân (7175)



Teste tes connaissances – Semaine 42 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le mot « al-‘ishâr »? a) Les mulets. b) Les chamelles enceintes. c) Les chevaux
hadith	Question: Celui qui ne trouve rien à donner en aumône, qu’il donne? a) La nourriture de sa famille. b) En empruntant. c) Une bonne parole.
‘Aqîda	Question: La bénédiction (tabarruk) par les aliments et les boissons dont l’utilité est établie dans les textes est? a) Une bénédiction permise. b) Une bénédiction interdite. c) Une bénédiction réprouvée.
fiqh	Question: Parmi ce qui annule l’aumône? a) Le fait d’en parler légèrement. b) Le fait que les gens en soient informés. c) Le rappel humiliant du don (al-mann)
Sîra	Question: Parmi les preuves de la prophétie de Muḥammad ibn ‘Abd Allâh ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)?

	a) La conversion à l'islam de ses plus proches compagnons. b) La brièveté de la durée de vie de sa communauté. c) Sa bonne éducation et sa conduite vertueuse.
Compagnons	Question: Parmi les événements où le nom de Salama ibn al-Akwa' (qu'Allah l'agrée) s'est illustré? a) La bataille de Dhî Farad. b) Le jour de Dhî Qâr. c) La bataille d'az-Zallâqa.



La quarante-troisième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

« Je jure par les astres qui disparaissent, qui courent et se cachent, par la nuit lorsqu'elle s'obscurcit, et par l'aube lorsqu'elle respire. Ceci est assurément la parole d'un noble messenger, doté d'une grande force, placé auprès du Maître du Trône, hautement considéré et digne de confiance. Votre compagnon n'est nullement fou. Il l'a certes vu à l'horizon clairement visible. Il n'est pas avare dans la transmission de l'invisible. Ce n'est pas la parole d'un diable maudit. Alors, où allez-vous donc? Ce n'est qu'un rappel pour les mondes, pour celui d'entre vous qui veut suivre la droiture. Mais vous ne pouvez vouloir, qu'Allah, le Seigneur des mondes, ne veuille. »

❖ Thème des versets:

La grandeur du Noble Coran.

❖ Mots difficiles:

Fa lâ uqsim	Jurer, et la particule négative est utilisée ici pour renforcer l'affirmation.
bal-khunnas	Les étoiles dont la lumière s'efface pendant la journée.
Al-jawâri	Les étoiles qui se déplacent dans leurs orbites.
Al-kunnas	Les étoiles qui se dissimulent dans leurs constellations.
'As'as	Quand la nuit arrive avec son obscurité et quand elle s'éloigne.
Tanaffasa	Respire: Sa lumière apparaît et s'étend.
Rasûlin karîm	Noble messenger: Il s'agit de l'ange Gabriel, paix sur lui.
Makîn	Doté d'un rang élevé auprès d'Allah.
Wa laqad ra'âh	Notre Prophète Muḥammad ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a vu Gabriel sous sa forme réelle.



Thamma	C'est-à-dire: là-haut, dans les cieux.
Wa mâ šāhibukum	Il s'agit de Muḥammad (Paix et bénédictions sur lui) .
Bi ḍanîn	Il n'est pas avare dans la transmission de la Révélation.
Rajîm	Lapidé et chassé de la miséricorde d'Allah.
Fa ayna tadhhabûn?	Où vont donc vos esprits?

❖ Sens général:

Dans ces versets, Allah, le Très-Haut, jure par les étoiles lorsqu'elles se dissimulent et poursuivent leur course, par la nuit lorsqu'elle s'installe, et par le matin lorsqu'il se lève, que ce Coran est le Livre d'Allah et Sa révélation. Il a été descendu par l'ange Gabriel, caractérisé par la loyauté, la force et une position éminente, afin d'être un rappel pour l'humanité. Notre Prophète Muḥammad l'a reçu et l'a transmis tel qu'il lui a été révélé. Ni lui ni l'ange n'étaient atteints de déficience mentale comme le prétendaient ses ennemis; au contraire, il était l'homme le plus équilibré et le plus lucide d'esprit. Il n'a jamais été avare dans la transmission du message, ni demandé la moindre récompense. Ce message ne ressemble en rien aux paroles des démons ou des devins, dont les caractéristiques sont la corruption et l'égarement, alors que ce Coran appelle à la guidée, à la lumière, à la piété et au bien.

❖ Leçons tirées de la sourate:

1. La grandeur du Noble Coran: il est le plus noble des livres, révélé par le plus noble des anges, au plus noble des messagers, dans les temps les plus bénis.
2. L'innocence du noble Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) face aux accusations des polythéistes concernant son esprit et son honnêteté.
3. Le mérite de l'ange Gabriel, sa force et l'élévation de son rang par rapport aux autres anges.
4. L'être humain possède une volonté et un choix, mais ceux-ci demeurent soumis à la volonté d'Allah, le Très-Haut.

D'après 'Amr ibn Shu'ayb, d'après son père, d'après son grand-père, il a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Mangez, donnez en aumône et habillez-vous, sans gaspillage ni ostentation.** »⁹³¹

❖ Explication:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) encourage à préserver les biens et à les utiliser dans le bien parmi ce qu'Allah a rendu licite, comme la nourriture et l'habillement, ainsi que dans les voies du bien dont la récompense et les bienfaits demeurent, tels que l'aumône donnée au nécessiteux et au proche parent. En effet, Allah, le Très-Haut, a fait de l'argent un pilier essentiel pour les serviteurs, par lequel se maintiennent leurs affaires privées et publiques. Son utilité disparaît et sa stabilité se perd lorsque le gaspillage et l'ostentation s'y introduisent. Allah, le Très-Haut, dit: « Mangez et buvez, mais ne gaspillez pas, car Il n'aime pas les gaspilleurs. »⁹³² Et Il dit: « Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni excessifs ni avares, mais se tiennent dans une juste mesure. »⁹³³ Et Il dit encore: « Ne marche pas sur la terre avec arrogance, car Allah n'aime aucun orgueilleux plein de vanité. »⁹³⁴ Voilà donc l'équilibre et la justice dans la gestion des biens. Le gaspillage nuit au corps en provoquant maladies et affections, et détruit les moyens de subsistance en menant rapidement à la pauvreté et au besoin. Quant à l'ostentation, elle nuit à l'âme en attirant le mépris des gens, et nuit à l'au-delà en entraînant le péché et le châtement.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements de ce hadith:

1. Le hadith interdit l'arrogance, l'orgueil, le gaspillage et la prodigalité.
2. Il met en évidence l'ampleur et la facilité de l'islam pour les gens dans les choses permises.
3. Il encourage à discipliner l'âme et à maîtriser ses passions.

⁹³¹ Ahmad (181) et Abou Dâwoud (2559)

⁹³² Sourate Al-A'râf, verset 31

⁹³³ Sourate Al-Furqân, verset 67

⁹³⁴ Sourate Luqmân, (verset 18)



Le serment (ḥilf) est le fait de jurer, et le serment consiste à renforcer une affirmation en mentionnant ce qui est vénéré. Or, la vénération absolue est un droit exclusif d'Allah — Exalté soit-Il. Les savants sont unanimes pour dire que le serment ne peut se faire qu'au nom d'Allah, ou par Ses Noms et Ses Attributs. Ils sont également unanimes pour affirmer que jurer par autre qu'Allah constitue un acte de polythéisme (shirk). D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée) le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui jure par autre qu'Allah a certes mécréu ou commis un acte de polythéisme. »⁹³⁵ Et il a dit également: « Allah vous interdit de jurer par vos pères. »⁹³⁶ Cela relève du polythéisme mineur, sauf si la chose par laquelle on jure est vénérée par celui qui jure au point de l'égaliser à Allah; dans ce cas, il s'agit d'un polythéisme majeur. Ceci se manifeste chez les adoreurs des tombes, car ils craignent les occupants des tombes et les vénèrent davantage qu'ils ne craignent Allah et ne Le glorifient. Il incombe au musulman de respecter le serment fait au nom d'Allah et de le préserver, sans en abuser. Allah, le Très-Haut, dit: « Et préservez vos serments. »⁹³⁷ Et Il dit: « Et n'obéis à aucun grand jureur méprisable. »⁹³⁸ En effet, l'abondance de serments indique une légèreté vis-à-vis d'Allah et un manque de glorification de Ses Noms et de Ses Attributs, ce qui contredit la perfection du monothéisme. Dans un hadith, le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Il y a trois personnes à qui Allah ne parlera pas, qu'Il ne purifiera pas, et qui auront un châtimement douloureux... », parmi elles: « un homme qui a fait d'Allah sa marchandise : il n'achète qu'en jurant par Lui, et ne vend qu'en jurant par Lui. »⁹³⁹ Il est interdit de jurer par Allah en mentant; c'est ce qu'on appelle le serment trompeur (al-yamîn al-ghamûs). Il est ainsi nommé parce qu'il plonge son auteur dans le péché, puis dans le Feu. Il fait partie des grands péchés. Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé sur les grands péchés Il dit: « Le polythéisme envers Allah. » On lui demanda: Puis quoi encore? Il répondit: « La désobéissance envers les parents. »

⁹³⁵ at-Tirmidhî (1535) et Abou Dâwoud (3251)

⁹³⁶ al-Boukhârî (6647) et Muslim (1646)

⁹³⁷ Sourate al-Mâ'ida, verset 89

⁹³⁸ Sourate al-Qalam, verset 10.

⁹³⁹ at-Ṭabarânî (6111)

On demanda encore: Puis quoi? Il répondit: « Le serment mensonger (al-yamîn al-ghamûs). »⁹⁴⁰ Allah, le Très-Haut, en a fait l'une des caractéristiques des hypocrites. Il dit: « Ils jurent par le mensonge alors qu'ils savent. »

En résumé, il ressort de ce qui précède:

1. L'interdiction de jurer par autre qu'Allah — comme jurer par la confiance, l'honneur, la Kaaba ou le Prophète — et cela relève du polythéisme.
2. L'interdiction de jurer délibérément par Allah en mentant; c'est le serment trompeur (al-yamîn al-ghamûs).
3. La réprobation de multiplier les serments au nom d'Allah sans nécessité, même lorsqu'on dit la vérité.
4. La permission de jurer par Allah avec véracité en cas de besoin.

⁹⁴⁰ al-Boukhârî (6920)



Par la sagesse d'Allah, le Très-Haut, et Sa miséricorde envers Ses serviteurs, Il leur a prescrit des actes d'adoration qui assurent leur rectitude et leur bien aussi bien dans leur religion que dans leur vie d'ici-bas. Puis Il leur a légiféré des actes surérogatoires semblables aux obligations, afin d'augmenter leur récompense et de compenser les manquements éventuels des obligations. En effet, les actes obligatoires — comme la prière, l'aumône légale et le jeûne — seront complétés par leurs œuvres surérogatoires le Jour de la Résurrection.

❖ Les mérites du jeûne:

De nombreux textes authentiques mentionnent les vertus du jeûne et l'immensité de sa récompense, parmi lesquels:

- La parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Au Paradis, il y a huit portes; parmi elles se trouve une porte appelée ar-Rayyân. N'y entreront que les jeûneurs. »⁹⁴¹
- Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Allah (Puissant et Majestueux) a dit: Toute œuvre du fils d'Adam lui appartient, sauf le jeûne; il est pour Moi et c'est Moi qui en accorde la récompense. Et l'odeur de la bouche du jeûneur est plus agréable auprès d'Allah que le parfum du musc. »⁹⁴²

❖ La sagesse de la législation du jeûne:

Allah, le Très-Haut, a légiféré le jeûne pour de profondes sagesse que les esprits ne peuvent pleinement cerner, parmi lesquelles:

1. Le jeûne est un moyen immense d'atteindre la piété envers Allah, qui constitue l'un des plus hauts degrés de la religion. Par elle, le croyant obtient le bonheur de ce monde et de l'au-delà. Allah, le Très-Haut, a dit: « Ô vous qui avez cru! Le jeûne vous a été prescrit comme il l'a été à ceux qui vous ont précédés, afin que vous atteigniez la piété. »⁹⁴³

⁹⁴¹ al-Boukhârî (3257) et Muslim (1152)

⁹⁴² al-Boukhârî (1894) et Muslim (1151)

⁹⁴³ Sourate al-Baqara, verset 183

2. Le jeûne est une grande école dans laquelle le croyant s'entraîne aux nobles caractères, à la purification de l'âme et à la libération de celle-ci de son attachement aux plaisirs de ce bas monde et à ses péchés, dans la recherche de l'agrément d'Allah, le Très-Haut.
3. Le jeûne procure un repos au système digestif, qui se libère de la surcharge, du travail continu et des processus répétés de digestion et d'élimination; il retrouve ainsi son activité et sa vigueur, et se débarrasse des déchets accumulés et des aliments non digérés.
4. Le jeûne renforce chez l'être humain le sentiment de miséricorde et de compassion; la sensation de faim le pousse alors à compatir avec ses frères parmi les pauvres et les nécessiteux.
5. En s'abstenant de manger et de boire pendant un temps déterminé, le croyant se rappelle la grâce d'Allah qui lui permet d'en jouir tout au long de l'année; cela l'amène à multiplier les remerciements envers son Seigneur.
6. Le jeûne resserre les voies par lesquelles Satan circule chez le fils d'Adam comme le sang, et limite ainsi son influence qui pousse aux péchés et aux désobéissances.
7. Le jeûne fait partie des formes de lutte contre l'âme: il aide à la maîtriser, à briser l'intensité des passions, à résister aux penchants de l'âme et aux désirs, et à combattre les suggestions de Satan.



❖ **L'exaucement de ses invocations:**

L'exaucement de ses invocations fait partie des preuves de sa prophétie et des témoignages de sa véracité. En effet, cela constitue un signe manifeste de l'élévation de son rang auprès de son Seigneur et de la véracité de ce qu'il transmet de Sa part. Les événements attestant de cela sont nombreux, longs à exposer et difficiles à recenser, parmi lesquels :

- Ce qui se produisit durant son émigration: Abou Bakr (Qu'Allah l'agrée) rapporta: « Souraça ibn Mâlik nous poursuivit. Je dis alors: "Ô Messenger d'Allah, nous sommes rejoints!" Il répondit: "Ne t'attriste pas, Allah est avec nous." Le Prophète invoqua alors contre lui, et son cheval s'enfonça jusqu'au ventre dans un sol ferme. Il dit: "Je vois bien que vous avez invoqué contre moi; invoquez donc en ma faveur. Par Allah, je détournerai de vous toute poursuite." Le Prophète invoqua alors pour lui, et il fut sauvé. Ensuite, il ne rencontrait personne sans la dissuader, en disant: "Je vous ai épargné ce qui se trouvait ici." »⁹⁴⁴
- La guidée de la mère d'Abou Hourayra grâce à son invocation: Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée) rapporta: « J'appelais ma mère à l'islam alors qu'elle était polythéiste. Un jour, je l'invitai de nouveau, et elle dit à propos du Messenger d'Allah des paroles que je détestais. Je me rendis alors auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en pleurant et je dis: "Ô Messenger d'Allah, j'appelle ma mère à l'islam, mais elle refuse. Aujourd'hui encore, je l'ai invitée et elle a dit à ton sujet ce que je déteste. Invoque donc Allah afin qu'Il guide la mère d'Abou Hourayra." Il dit alors: "Ô Allah, guide la mère d'Abou Hourayra." Je sortis plein de joie à la suite de l'invocation du Prophète d'Allah. Lorsque j'arrivai à la porte, ma mère entendit le bruit de mes pas et dit: "Reste à ta place, ô Abou Hourayra." Elle se lava, enfila son vêtement, se hâta sans mettre son voile, ouvrit la porte et dit: "Ô Abou Hourayra, j'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et

⁹⁴⁴ al-Boukhârî (3615) et Muslim (2009)

j'atteste que Muhammad est Son serviteur..." » Je retournai alors auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et je vins à lui en pleurant de joie. Je dis: « Ô Messenger d'Allah, réjouis-toi! Allah a exaucé ton invocation et a guidé la mère d'Abou Hourayra! » Il loua alors Allah et Le glorifia.⁹⁴⁵

- Parmi les récits rapportés figure celui de Jâbir (Qu'Allah l'agrée), qui dit: « J'ai participé à une expédition avec le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), alors que j'étais monté sur un chameau épuisé, qui avançait à peine. Il me dit: – Qu'a ton chameau? Je répondis: – Il est exténué. Il était resté en arrière, alors le Prophète le réprimanda légèrement et invoqua Allah en sa faveur. Dès lors, il ne cessa de marcher en tête des chameaux, les devançant. Il me dit ensuite: – Comment trouves-tu ton chameau? Je répondis: – Il va bien, il a été touché par ta bénédiction.* »⁹⁴⁶
- Parmi ses invocations figure également celle qu'il fit lors de la prière de demande de pluie, lorsque les gens furent frappés par la sécheresse. Alors qu'il prononçait le sermon du vendredi, ils se levèrent et dirent: « Ô Messenger d'Allah, la pluie a cessé, les arbres ont jauni et le bétail a péri. Invoque Allah afin qu'Il nous accorde la pluie. » Il dit alors: « Ô Allah, accorde-nous la pluie », à deux reprises. Par Allah, il n'y avait dans le ciel aucun nuage, lorsqu'un nuage se forma soudain et la pluie se mit à tomber. Il descendit alors du minbar et accomplit la prière. Après cela, la pluie ne cessa de tomber jusqu'au vendredi suivant. Lorsque le Prophète ﷺ se leva de nouveau pour prononcer le sermon, les gens s'écrièrent: « Les maisons se sont effondrées et les routes sont coupées. Invoque Allah pour qu'Il la retienne de nous. » Le Prophète sourit, puis dit: « Ô Allah, fais qu'elle tombe autour de nous et non sur nous. » Alors, la pluie se détourna de Médine et tomba autour d'elle sans qu'une seule goutte ne tombe sur la ville.
- Abou al-'Abbâs al-Qurtubî a dit: « Ceci fait partie des invocations du Prophète dont l'exaucement fut immédiat. Elles sont si nombreuses qu'elles dépassent toute estimation. Leur ensemble permet d'affirmer avec

⁹⁴⁵ Muslim (2491)

⁹⁴⁶ al-Boukhârî (2967) et Muslim (715)



certitude qu'Allah a honoré Muhammad par l'exaucement de ses invocations et l'a secouru dans de nombreuses demandes. Tout cela atteste de son rang éminent et de la véracité de sa mission. »⁹⁴⁷

⁹⁴⁷ Al-Mufhim (6/68)

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de 'Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit ibn Qays, al-Khazrajî al-Anṣârî.

Il naquit à Médine trente-huit ans avant l'Hégire.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il faisait partie des notables des Anṣâr. Il était grand de taille, robuste, beau, excellent orateur, éloquent, ferme dans la vérité, et ne craignait aucun blâme dans la voie d'Allah. Il assista à la première et à la seconde allégeance d'al-'Aqaba, et il fut l'un des chefs désignés (nuqabâ') lors de celles-ci⁹⁴⁸. Il participa également à la bataille de Badr, à celle de Uḥud, ainsi qu'à toutes les campagnes menées avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le chargea de la collecte de l'aumône légale (ṣadaqa), mais il s'en excusa ensuite par scrupule religieux, et le Prophète l'en dispensa⁹⁴⁹.

Il faisait partie de ceux qui avaient mémorisé le Coran entièrement. Muḥammad ibn Ka'b al-Quraẓî a dit: « Cinq hommes parmi les Anṣâr ont rassemblé le Coran à l'époque du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): Mu'âdh, 'Ubâda, Ubayy, Abou Ayyoub et Abou ad-Dardâ' »⁹⁵⁰.

Un jour, Yazîd ibn Abî Sufyân écrivit à 'Umar (Qu'Allah l'agrée): « Les habitants du Shâm se sont multipliés et ont rempli les villes. Ils ont besoin de personnes pour leur enseigner le Coran et leur transmettre la compréhension de la religion. Aide-moi donc avec des hommes qui les instruiront. »

Il envoya alors 'Umar envoya auprès d'eux Mu'âdh ibn Jabal, 'Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit et Abou ad-Dardâ' ⁹⁵¹.

⁹⁴⁸ al-Boukhârî (7056), Muslim (1706) et Aḥmad (22774)

⁹⁴⁹ Ibn Ḥibbân (3270)

⁹⁵⁰ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (6/2)

⁹⁵¹ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (6/2)



‘Ubâda (Qu’Allah l’agrée) s’y rendit en tant qu’enseignant, jurisconsulte (mufti) et juge (qâḍî). Il s’établit à Bayt al-Maqdis (Jérusalem) et fut le premier juge de la Palestine.

Il participa également à la conquête de Lattaquié, de Jableh et de Chypre. Il fut l’un des commandants lors de la conquête d’Alexandrie, et le chef de la délégation envoyée par ‘Amr ibn al-‘Âṣ auprès du Muqawqis, lequel fut saisi de crainte à la vue de sa prestance et de sa force.

❖ **Son décès:**

Il décéda à ar-Ramla en l’an 34 de l’Hégire, à l’âge de soixante-douze ans, et fut enterré à Bayt al-Maqdis (Jérusalem).

Teste tes connaissances – Semaine 43–	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « al-khunnas »? A) Les étoiles dont la lumière se cache pendant la journée. B) Les demeures du soleil et de la lune. C) Les saisons des cultures et de l'agriculture.
hadith	Question: Que signifie le terme « al-makhîla » dans ce hadith? A) Le gaspillage. B) La grossièreté. C) L'orgueil.
'Aqîda	Question: Jurer par Allah en mentant est appelé? A) La calomnie (al-buhtân). B) La diffamation (al-iftirâ'). C) Le faux serment grave (al-yamîn al-ghamûs)
fiqh	Question: Parmi les grandes sagesse pour lesquelles Allah a prescrit le jeûne? A) Il apporte un repos au système digestif. B) Il entraîne le corps à accomplir la prière nocturne. C) Il aide à la récitation du Coran

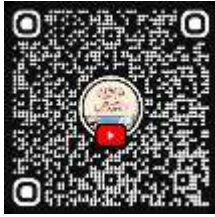


Sîra	Question: Le Compagnon dont le chameau fut touché par la bénédiction du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est? A) Anas ibn Mâlik. B) Jâbir ibn ‘Abd Allâh. C) Abou Talha
Compagnons	Question: ‘Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit (Qu’Allah l’agrée) fut le premier juge en? A) Médine. B) Égypte. C) Palestine.

La quarante-quatrième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Il s'est renfrogné et s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui. Et qui te dit? Peut-être cherchait-il à se purifier, ou à se rappeler, et le rappel lui aurait été utile. Quant à celui qui se croit autosuffisant, tu t'occupes de lui avec empressement, alors que tu n'es nullement responsable s'il ne se purifie pas. Mais celui qui vient à toi avec empressement, tout en craignant Allah, tu t'en détournes. Non! Ceci est certes un rappel. Que celui qui veut s'en souviennne. Il est inscrit sur des feuillets honorés, élevés et purifiés, entre les mains de messagers nobles et vertueux. Que l'homme périsse! Comme il est ingrat! De quoi Allah l'a-t-Il créé? D'une goutte insignifiante, Il l'a créé et façonné avec mesure, puis Il lui a facilité le chemin, ensuite Il lui a donné la mort et l'a fait mettre au tombeau, puis, quand Il voudra, Il le ressuscitera. Non! L'homme n'a pas encore accompli ce que son Seigneur lui a ordonné.

❖ Thème de la sourate:

Un rappel adressé aux mécréants qui se croient indépendants de leur Seigneur, à travers les preuves de la résurrection.

❖ Vocabulaire expliqué:

'Abasa	Il s'est renfrogné, il a contracté son visage.
Wa tawallâ	Il s'est détourné; il a tourné le dos, il s'est éloigné.
Yazzakkâ	Se purifier: se débarrasser de ses péchés.
Taşaddâ	Te tourner vers lui, lui accorder de l'attention.
Talahhâ	Tu te préoccupes d'autre chose et le délaies.
Kallâ	Non! Ce n'est pas comme cela que cela doit être.
Safarah	Des anges scribes qui transmettent entre Allah et Ses créatures.

Bararah	Vertueux: obéissants à Allah, ne Lui désobéissant pas.
Qutila l-insân	Que l'homme périsse: que le mécréant soit maudit et châtié.
Mâ akfarah	Comme il est ingrat.
Nuṭfah	Une goutte insignifiante: un liquide faible et méprisable: le sperme.
Fa qaddarah	Il l'a façonné avec mesure; Il l'a créé en plusieurs étapes déterminées.
As-sabîla yassarah	Il lui a facilité le chemin; Il lui a clairement montré la voie du bien et du mal.
Kallâ lammâ yaqḍi mâ amarah	Il n'a pas encore rempli les obligations qu'Allah lui a imposées.

❖ Sens général:

Cette sourate s'ouvre par un reproche plein de douceur qu'Allah, le Très-Haut, adresse à Son Messenger, lorsqu'il se détourna de 'Abd Allah ibn Umm Maktûm, l'aveugle, qui faisait partie des émigrés. Celui-ci était venu demander conseil et rappel, interrompant ainsi la discussion du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et son appel adressé aux notables de Quraych. Allah, le Très-Haut, réprimanda alors Son Prophète pour s'être préoccupé de ces polythéistes arrogants qui se croyaient autosuffisants, au détriment de celui qui recherchait sincèrement la guidée. En effet, ce Coran est un rappel destiné à l'ensemble des êtres humains, et nul ne doit y être préféré à un autre. Ensuite, Allah accentue Son blâme envers les mécréants orgueilleux en leur rappelant de quoi ils ont été créés: comment chacun d'eux est passé par les étapes successives de la création, d'une goutte de liquide à une adhérence, puis à une masse de chair. Puis, après sa mort, Allah lui a facilité une sépulture afin qu'il ne soit ni exposé ni livré à la décomposition. Enfin, Il le ressuscitera pour le jugement et la résurrection, alors que cet homme n'a pas accompli les ordres de son Seigneur ni rempli Ses droits.



❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La parfaite loyauté du Messager ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans la transmission du message, et l'impossibilité qu'il dissimule quoi que ce soit de la Révélation, même lorsqu'elle contient un reproche à son égard.
2. L'obligation d'accorder une attention particulière à celui qui recherche la science et la guidée.
3. L'emploi du terme « aveugle » dans le Coran souligne l'importance de prendre soin des personnes faibles et en situation de handicap.
4. La mise en évidence de l'incapacité de l'être humain à s'acquitter pleinement des droits de son Seigneur, même s'il L'adorait toute sa vie.
5. La supériorité du pauvre et du faible sur d'autres, lorsqu'ils sont plus pieux et plus attachés à l'islam.
6. La bienfaisance d'Allah envers le défunt, qu'Il honore par l'ensevelissement, contrairement aux autres créatures animales dont les corps restent exposés à la surface de la terre.

D'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Le musulman a six droits sur le musulman: lorsque tu le rencontres, salue-le; lorsqu'il t'invite, réponds à son invitation; lorsqu'il te demande conseil, conseille-le; lorsqu'il éternue et loue Allah, dis-lui une invocation de miséricorde; lorsqu'il est malade, rends-lui visite; et lorsqu'il meurt, accompagne son cortège funéraire.** »⁹⁵²

❖ Explication:

L'islam est une religion d'amour, d'affection et de fraternité. Il y encourage fortement et établit les moyens permettant de les réaliser. Parmi les plus importants de ces moyens figurent l'accomplissement des devoirs et des droits sociaux entre les musulmans, parmi lesquels:

Premier droit: « Lorsque tu le rencontres, salue-le » Le salut fait partie des plus nobles valeurs et des plus beaux comportements de l'islam. Chacun des deux interlocuteurs invoque pour l'autre la protection contre les maux, ainsi que la miséricorde et la bénédiction, sources de tout bien. Le salut est une cause d'amour mutuel, lequel mène à la foi, et la foi est une cause d'entrée au Paradis.

Deuxième droit: « Lorsqu'il t'invite, réponds à son invitation » C'est-à-dire: s'il t'invite à un repas ou à boire, réponds à son invitation afin de lui faire plaisir, tant qu'il n'y a ni difficulté excessive, comme un long voyage, ni péché manifeste, comme la présence d'actes répréhensibles évidents.

Troisième droit: « Lorsqu'il te demande conseil, conseille-le » Le bon conseil envers les musulmans est légiféré, et il devient encore plus impératif lorsqu'on te le demande explicitement. Que ce soit pour entreprendre ou délaisser une action, pour une relation avec quelqu'un, pour un mariage ou un projet similaire, tu dois alors lui donner un conseil sincère, en lui souhaitant ce que tu aimerais pour toi-même, et en lui proposant l'avis que tu appliquerais à ta propre personne.

⁹⁵² Muslim (2162)



Quatrième droit: « Lorsqu'il éternue et loue Allah, invoque pour lui » L'éternuement est un bienfait venant d'Allah, car Il a permis aux vapeurs accumulées dans le corps de trouver une issue par laquelle elles sortent, soulageant ainsi la personne qui éternue. Il lui est donc prescrit de louer Allah pour ce bienfait. De même, il est prescrit à son frère de lui dire: « Qu'Allah te fasse miséricorde », et à celui qui a éternué de répondre: « Qu'Allah vous guide et améliore votre état ». Quant à celui qui éternue sans louer Allah, il ne mérite pas que l'on invoque pour lui, car il s'est privé de deux bienfaits: le bienfait de louer Allah, et celui de recevoir l'invocation de son frère.

Cinquième droit: « Lorsqu'il est malade, rends-lui visite » La visite au malade fait partie des droits entre musulmans, en particulier lorsqu'il s'agit d'une personne ayant un droit renforcé, comme un proche ou un ami. Cette visite apporte réconfort à son cœur, allège sa souffrance, et procure à celui qui la fait une immense récompense. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui rend visite à un malade demeure dans un jardin du Paradis »⁹⁵³.

Il a également dit: « Tout musulman qui rend visite à un musulman le matin est invoqué par soixante-dix mille anges jusqu'au soir, et s'il lui rend visite le soir, soixante-dix mille anges invoquent pour lui jusqu'au matin »⁹⁵⁴. Il convient au visiteur de faire des invocations pour le malade, de le réconforter, de lui annoncer de bonnes nouvelles, et de ne pas prolonger excessivement la visite.

Sixième droit: « Lorsqu'il meurt, accompagne son cortège funéraire »

Suivre les funérailles permet d'accomplir le droit d'Allah, le droit du défunt et le droit de ses proches. Allah y a attaché une immense récompense, en raison de la noblesse du musulman auprès de Lui. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui prie sur une dépouille aura une récompense équivalente à un qirât, et s'il assiste à son enterrement, il aura deux qirâts. Un qirât équivaut à la montagne d'Uhud »⁹⁵⁵.

⁹⁵³ Muslim (2568)

⁹⁵⁴ at-Tirmidhî (969)

⁹⁵⁵ al-Bukhârî (47) et Muslim (946)

Se moquer de la religion constitue une apostasie de l'islam et une sortie totale de la foi. Allah le Très-Haut a dit: « Et si tu les interrogues, ils diront certainement: "Nous ne faisons que discuter et plaisanter." Dis: "Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messenger que vous vous moquiez? Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien mécréu après avoir cru." »⁹⁵⁶ Et Il a dit à propos des polythéistes: « Lorsqu'ils te voient, ils ne te prennent que comme objet de raillerie: "Est-ce donc celui-là qu'Allah a envoyé comme messenger?" »⁹⁵⁷

As-Sa'dî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « Se moquer d'Allah et de Son Messenger est une mécréance qui fait sortir de la religion, car le fondement même de la religion repose sur la vénération d'Allah, de Sa religion et de Ses messagers. Or, se moquer de quoi que ce soit parmi cela contredit ce fondement et s'y oppose de la manière la plus radicale. »⁹⁵⁸

Cela prouve que toute moquerie envers Allah, envers Son Messenger ou envers Ses versets est une mécréance, qu'elle soit explicite ou implicite. La moquerie explicite consiste en un dénigrement manifeste, comme ce fut le cas de ceux à propos desquels les versets furent révélés lors de l'expédition de Tabûk, lorsque certains dirent: « Nous n'avons jamais vu de gens comme ces lecteurs: plus avides de nourriture, plus menteurs dans leurs paroles et plus lâches lors de la rencontre. »

Ils visaient par cela le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et ses compagnons connus pour leur science du Coran.

Alors 'Awf ibn Mâlik leur dit: « Tu mens, tu es plutôt un hypocrite! Je vais en informer le Messenger d'Allah. » Il se rendit auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour l'en informer, mais il trouva que la révélation l'avait déjà précédé. Cet homme vint alors au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) alors que celui-ci avait déjà levé le camp et monté sa chamelle. Il dit: « Ô Messenger

⁹⁵⁶ Le Repentir : (65–66)

⁹⁵⁷ Le Discernement : (41)

⁹⁵⁸ Taysîr al-Karîm ar-Rahmân, (p. 342)



d'Allah, nous ne faisons que parler et plaisanter comme le font les voyageurs afin d'alléger la fatigue du chemin... »

Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur dit: « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messenger que vous vous moquiez?! » Sans même se tourner vers lui ni ajouter un seul mot de plus⁹⁵⁹.

De cette catégorie relèvent également les propos de certains qui disent que l'islam n'est plus adapté à notre époque, qu'il ne convenait qu'au Moyen Âge, ou qu'il est arriéré et rétrograde, ou encore qu'il comporte dureté et brutalité, et autres paroles semblables. Toutes ces affirmations constituent une insulte à la religion et à ses adeptes, ainsi qu'une moquerie envers la croyance authentique.

Quant à la moquerie implicite, elle est comme un océan sans rivage. Elle prend la forme de gestes tels que faire des signes avec les yeux, tirer la langue, avancer les lèvres ou faire des clins d'œil de la main lors de la récitation du Livre d'Allah ou de la Sunna de Son Messenger, ou encore se moquer de celui qui s'attache à une pratique prophétique, en ridiculisant son apparence, sa manière de parler ou ses conseils, et autres comportements similaires propres aux moqueurs.

⁹⁵⁹ Tafsîr at-Tabarî, (vol. 14, p. 333)

Il existe des jours méritoires que la législation islamique encourage à mettre à profit par le jeûne, et pour lesquels une grande récompense et un immense mérite ont été promis. Parmi eux:

1. Le jeûne de six jours du mois de Chawwal Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui jeûne le mois de Ramadan puis le fait suivre de six jours de Chawwal, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année »⁹⁶⁰.
2. Le jeûne du jour de 'Arafat Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « J'espère d'Allah que le jeûne du jour de 'Arafat expie les péchés de l'année précédente et de l'année suivante »⁹⁶¹.
3. Le jeûne du jour de 'Achoura Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit à son sujet: « J'espère d'Allah que le jeûne du jour de 'Achoura expie les péchés de l'année précédente »⁹⁶². Il est recommandé d'y ajouter le jeûne d'un jour avant ou d'un jour après, conformément à sa parole: « Si je vis jusqu'à l'année prochaine, je jeûnerai le neuvième jour »⁹⁶³, et à sa parole: « Jeûnez un jour avant ou un jour après, afin de vous distinguer des Juifs »⁹⁶⁴.
4. Le jeûne du lundi et du jeudi de chaque semaine Selon Aïcha (qu'Allah l'agrée): « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) recherchait le jeûne du lundi et du jeudi »⁹⁶⁵, et selon sa parole: « Les œuvres sont présentées le lundi et le jeudi, et j'aime que mes œuvres soient présentées alors que je suis en état de jeûne »⁹⁶⁶.
5. Le jeûne de trois jours chaque mois Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Jeûner trois jours de chaque mois équivaut au jeûne de toute une vie, car une bonne action est récompensée dix fois »⁹⁶⁷. Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) rapporte: « Mon bien-aimé (le Prophète ﷺ (Paix et

⁹⁶⁰ Muslim (1162)

⁹⁶¹ Muslim (1162)

⁹⁶² Muslim (1162)

⁹⁶³ Muslim (1133)

⁹⁶⁴ Ahmad (1/241)

⁹⁶⁵ Ahmad (5/201) et at-Tirmidhi (745)

⁹⁶⁶ at-Tirmidhi (751) et an-Nasa'i (1/322)

⁹⁶⁷ al-Bukhari (1981)



bénédiction sur lui)) m'a recommandé trois choses: jeûner trois jours de chaque mois, accomplir deux unités de prière de la prière du Duḥā, et accomplir la prière du Witr avant de dormir »⁹⁶⁸. Il est préférable que ces trois jours soient les jours blancs (al-ayyām al-bīḍ), à savoir: le treizième, le quatorzième et le quinzième jour du mois lunaire, conformément à sa parole ﷺ (Paix et bénédiction sur lui): « Que celui d'entre vous qui jeûne trois jours du mois jeûne les jours blancs »⁹⁶⁹.

6. Jeûner un jour et rompre le jeûne le jour suivant C'est la meilleure des formes de jeûne surérogatoire. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédiction sur lui) a dit: « Le meilleur jeûne est le jeûne de David (que la paix soit sur lui): il jeûnait un jour et rompait le jeûne le lendemain »⁹⁷⁰. D'après 'Abd Allah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ (Paix et bénédiction sur lui) lui a dit: « Jeûne un jour et romps le jeûne un jour; c'est le jeûne de David, et c'est le jeûne le plus équilibré. » 'Abd Allah dit: « Je peux faire plus que cela. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédiction sur lui) répondit: « Il n'y a rien de meilleur que cela »⁹⁷¹.
7. Le jeûne du mois sacré d'al-Muḥarram Le Prophète ﷺ a dit: « Le meilleur jeûne après celui de Ramadan est le jeûne du mois sacré d'Allah: al-Muḥarram »⁹⁷².
8. Le jeûne des neuf premiers jours de Dhū al-Ḥijja Le Prophète ﷺ (Paix et bénédiction sur lui) a dit: « Il n'est pas de jours durant lesquels les bonnes œuvres sont plus aimées d'Allah que ces dix jours »⁹⁷³.
9. Le jeûne du mois de Sha'bān 'Aīsha (qu'Allah l'agrée) a dit: « Je n'ai jamais vu le Prophète ﷺ (Paix et bénédiction sur lui) jeûner autant dans un mois que durant le mois de Sha'bān »⁹⁷⁴.

⁹⁶⁸ al-Bukhari (1178) et Muslim (721)

⁹⁶⁹ an-Nasa'i (4/222)

⁹⁷⁰ al-Bukhari (1976)

⁹⁷¹ al-Bukhari (969)

⁹⁷² al-Bukhari (969)

⁹⁷³ al-Bukhari (969)

⁹⁷⁴ al-Bukhari (1833) et Muslim (1956)

❖ La scission de la lune:

Parmi les preuves de la prophétie du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) figurent les miracles extraordinaires qu'Allah, le Très-Haut, a manifestés par son intermédiaire, défiant les lois habituelles de la nature. L'un des plus célèbres et des plus grandioses de ces miracles est la scission de la lune. Allah, le Très-Haut, dit: « L'Heure s'est rapprochée et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un signe, ils s'en détournent et disent: "C'est une magie persistante." Ils ont démenti et suivi leurs passions, alors que toute chose a son aboutissement. Des récits porteurs d'avertissement leur sont pourtant parvenus, sagesse accomplie; mais les avertissements ne leur profitent guère. »⁹⁷⁵

Cette noble révélation du Coran constitue une preuve explicite de ce miracle. De plus, l'événement de la scission de la lune a été rapporté par transmission multiple (tawātur) par un grand nombre de Compagnons (Qu'Allah les agrée), parmi lesquels: 'Abd Allāh ibn Mas'ūd, Anas ibn Mālik, Ibn 'Abbās, Ibn 'Umar, Ḥudhayfa, 'Alī, Jubayr ibn Muṭ'im, et d'autres encore.

Les Successeurs (tābi'ūn) ont ensuite transmis ce récit des Compagnons, génération après génération, jusqu'à ce qu'il nous parvienne. Ainsi, cette preuve miraculeuse établit une certitude absolue, ne laissant aucun doute chez toute personne douée de raison.

Anas ibn Mālik (Qu'Allah l'agrée) rapporte:

- « Les habitants de La Mecque demandèrent au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) de leur montrer un signe; alors il leur montra la scission de la lune »⁹⁷⁶.
- 'Abd Allāh ibn Mas'ūd (Qu'Allah l'agrée) rapporte également: « Alors que nous étions avec le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à Minā, la lune se fendit en deux parties: l'une apparut derrière la montagne et

⁹⁷⁵ (Sourate al-Qamar, : 1-5)

⁹⁷⁶ al-Bukhari (4867) et Muslim (2802)



l'autre devant elle. Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) nous dit alors: "Soyez témoins." »⁹⁷⁷

Ainsi, Ibn Mas'ūd (Qu'Allah l'agrée) a précisé la manière dont s'est produite cette scission, affirmant qu'elle fut réelle et concrète, et non symbolique. Il dit: « Une partie de la lune se trouvait derrière la montagne, et l'autre devant elle », afin de ne laisser aucune place à la contestation ou à l'interprétation fallacieuse. Dans une autre version du récit, Ibn Mas'ūd (Qu'Allah l'agrée) détaille ce qui se produisit après l'apparition de ce signe miraculeux. Il rapporte: « Lorsque les mécréants de Quraysh virent cela, ils dirent: "C'est une magie par laquelle Ibn Abī Kaysha vous a ensorcelés.

Interrogez les voyageurs: s'ils ont vu ce que vous avez vu, alors il dit vrai; et s'ils n'ont rien vu, alors c'est une magie par laquelle il vous a ensorcelés." Ils dirent encore: "Muhammad ne peut pas ensorceler tous les gens." On interrogea alors les voyageurs — qui étaient venus de toutes les directions — et ils répondirent:

"Nous avons vu [le même phénomène]." » Cela confirma ainsi la réalité universelle de l'événement, observé non seulement par les habitants de La Mecque, mais aussi par des témoins extérieurs, ce qui ôta tout argument à ceux qui tentaient de le nier.⁹⁷⁸

⁹⁷⁷ al-Bukhari (4864) et Muslim (2800)

⁹⁷⁸ Al-Bidāya wa an-Nihāya d'Ibn Kathīr, (vol. 8, p. 562)

❖ Son nom et sa naissance:

Il est al-'Abbās ibn 'Abd al-Muṭṭalib al-Hāshimī al-Qurashī, connu sous la kunya Abū al-Faḍl.

Il naquit à La Mecque trois ans avant l'Année de l'Éléphant.

❖ Sa vie et ses mérites:

Al-'Abbās (Qu'Allah l'agrée) était l'un des hommes les plus grands par la taille, les plus beaux d'apparence, les plus élégants, et doté d'une voix puissante. Il joignait à cela une grande indulgence, une noblesse élevée et un sens aigu de l'honneur.

À l'époque préislamique, il était un chef et un notable parmi Quraysh. Il se distinguait par une générosité exceptionnelle, allant parfois jusqu'à l'excès, par le maintien des liens de parenté, et par une intelligence pénétrante proche de la finesse stratégique. Grâce à sa perspicacité, il réussit à repousser de nombreux préjugés et torts qui visaient le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

Parmi ses fonctions les plus importantes figuraient la distribution de l'eau aux pèlerins (as-siqāya) et l'entretien de la Mosquée sacrée (al-Masjid al-Ḥarām). Il fut également l'un des plus proches parents du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à le soutenir, après Abū Ṭālib.

Il assista avec le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à la seconde Bay'at al-'Aqaba, afin de confirmer l'engagement, et posa comme condition aux Ansār qu'ils protègent le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et le soutiennent pleinement, alors même qu'il suivait encore la religion de son peuple à cette époque⁹⁷⁹.

Lors de la bataille de Ḥunayn, il fut parmi ceux qui demeurèrent fermes au moment de la déroute, tenant la bride de la mule du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) jusqu'à ce qu'Allah accorde la victoire⁹⁸⁰. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions

⁹⁷⁹ Al-Bidāya wa an-Nihāya, (vol. 3, p. 160)

⁹⁸⁰ Muslim (1775)



sur lui) lui ordonna — en raison de sa voix puissante — d'appeler: « Ô Ansār! Ô gens de la sourate al-Baqara! »

Alors les combattants revinrent, se rassemblèrent, et la situation se renversa en faveur des musulmans⁹⁸¹.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui portait une grande estime et un profond respect après son islam, et il disait: « Le frère du père (l'oncle paternel) est à la place du père. »⁹⁸²

Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui accorda également des invocations particulières, en disant: « Ô Allah, pardonne à al-'Abbās et à ses enfants d'un pardon apparent et caché, qui ne laisse subsister aucun péché. Ô Allah, préserve-le à travers sa descendance. »⁹⁸³

Les Compagnons, eux aussi, l'honoraient et le vénéraient. En période de sécheresse, ils lui demandaient d'invoquer Allah pour la pluie.

Il est rapporté que 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (Qu'Allah l'agrée) sollicitait al-'Abbās pour qu'il fasse la prière de demande de pluie, en disant: « Ô Allah, nous Te demandons la pluie par l'intermédiaire de notre Prophète, et Tu nous l'accordais. Aujourd'hui, nous Te demandons la pluie par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète, accorde-nous donc la pluie. » Et la pluie leur était accordée⁹⁸⁴.

❖ Sa mort:

Al-'Abbās (Qu'Allah l'agrée) décéda à Médine, un vendredi, après quatorze jours écoulés du mois de Rajab, en l'an trente-deux de l'Hégire, durant le califat de 'Uthmān ibn 'Affān. Il était alors âgé de quatre-vingt-huit ans et avait affranchi soixante-dix esclaves à sa mort⁹⁸⁵. Il fut lavé par 'Alī ibn Abī Ṭālib, ainsi que par ses fils 'Abd Allāh, Qutham et 'Ubayd Allāh, puis enterré au cimetière d'al-Baqī'.

⁹⁸¹ Abū Ya'lā (3606) et at-Ṭabarānī (2758)

⁹⁸² at-Tirmidhī (3760)

⁹⁸³ at-Tirmidhī (3762)

⁹⁸⁴ al-Bukhārī (1010)

⁹⁸⁵ Ibn Sa'd (vol. 4, p. 30)

Teste tes connaissances – Semaine 44 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « as-Safara »? a) Les anges. b) Les gens vertueux. c) Les combattants.
hadith	Question: Combien de droits du musulman sur son frère sont mentionnés dans le hadith? a) Cinq. b) Six. c) Sept
‘Aqîda	Question: Quel est le jugement religieux concernant la moquerie de la religion? a) Hypocrisie pratique. b) Apostasie de l’islam. c) Mécréance mineure.
fiqh	Question: Quel est le meilleur jeûne après le mois de Ramadan? a) Le mois de Rabî‘ al-Awwal. b) Le mois de Dhū al-Qa‘da. c) Le mois d’Allah, al-Muḥarram.
Sîra	Question: Qui les Quraychites ont-ils consulté pour vérifier la véracité de la scission de la lune?

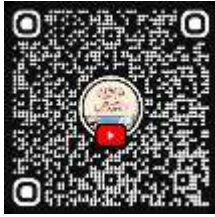


	a) Les voyageurs. b) Les bédouins. c) Les Byzantins.
Compagnons	Question: Quelle est l'une des œuvres les plus importantes d'al-'Abbās ibn 'Abd al-Muṭṭalib (Qu'Allah l'agrée)? a) Le creusement du puits de Zamzam. b) La gestion de l'approvisionnement en eau (as-Siqāya). c) Le port de l'étendard lors de la bataille de Mu'ta.

La quarante-cinquième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Que l'homme regarde donc sa nourriture: C'est Nous qui avons fait descendre l'eau en abondance, Puis Nous avons fendu la terre en la fissurant profondément, Et Nous y avons fait pousser des grains Du raisin et des plantes fourragères, Des oliviers et des palmiers, Des jardins aux arbres imposants, Des fruits et des pâturages, Comme jouissance pour vous et pour vos bestiaux. Puis, lorsque viendra le Cri assourdissant, Le jour où l'homme fuira son frère, Sa mère et son père, Sa compagne et ses enfants. Car chacun d'eux, ce jour-là, aura une affaire qui l'occupera pleinement. Ce jour-là, il y aura des visages lumineux, Rieurs et réjouis, Et d'autres visages, ce jour-là, seront couverts de poussière, Enveloppés d'obscurité. Ceux-là sont les mécréants, les pervers.

❖ Thème de la sourate:

Rappel adressé aux mécréants qui se passent de leur Seigneur, à travers les preuves de la résurrection.

❖ Explication du vocabulaire:

Wa qaḍbâ	Fourrage vert, herbe fraîche: nourriture pour les bêtes/ le bétail.
Ghulbâ	Aux arbres immenses.
Wa abbâ	Pâturage, herbe pour le bétail: nourriture des animaux.
Aṣ-ṣâkhah	La couvre: le cri assourdissant du Jour de la Résurrection, qui rend les oreilles sourdes.
Yughnîh	L'occupe, le détourne: le préoccupe.
Musfirah	Rayonnante, lumineuse: éclairée.
Mustabshirah	Joyeuse, réjouie; heureuse.
Ghabarah	Poussière et opacité.
Tarhaquhâ	La recouvre, l'envahit.
Qatarah	Abaissement et ténèbres.

Al-kafarâh	Les mécréants, ceux qui renient par leur cœur: ceux qui nient intérieurement.
Al-fajarah	Les pervers, les désobéissants: ceux qui désobéissent par leurs actes.

❖ Sens général:

Ces versets sont venus rappeler à l'être humain les bienfaits d'Allah Très-Haut qui l'entourent. Ils attirent l'attention sur le bienfait de la nourriture et de la boisson qu'Allah lui a accordées sans qu'il n'ait ni force ni pouvoir. C'est Allah qui fait descendre l'eau du ciel vers la terre, et c'est Lui qui fend la terre afin qu'elle fasse pousser les grains, le raisin, les oliviers, les palmiers et toutes sortes de plantes dont les hommes tirent jouissance pour eux-mêmes et pour leurs bêtes.

Et tout cela est périssable et disparaîtra lorsque viendra le « Cri retentissant », dont l'intensité du son et du hurlement assourdira les créatures. Ce jour-là, l'homme fuira par effroi et sera préoccupé par sa propre affaire, au point d'en oublier sa famille et ses proches. Alors, les visages se diviseront: des visages joyeux et souriants, qui seront les gens du Paradis, et des visages couverts de tristesse et d'affliction, qui seront les mécréants pervers.

❖ Ce que l'on tire comme enseignements de la sourate:

1. La grâce d'Allah envers Ses créatures par la diversité des aliments et des nourritures, afin qu'ils correspondent à leurs goûts et à leurs besoins.
2. Tout ce qui se trouve sur terre, qu'il s'agisse des créatures et des animaux, Allah leur a préparé des nourritures et des provisions pour leur subsistance.
3. Le rappel de l'intensité de l'effroi du Jour de la Résurrection et l'incitation à s'y préparer.
4. La rupture des liens de parenté et des relations au Jour de la Résurrection, chacun étant préoccupé par lui-même et oubliant les autres.
5. L'apparition des signes des gens de la foi et des gens du malheur sur leurs visages au Jour de la Résurrection.



D'après Tamîm ad-Dârî (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **La religion est le conseil sincère. La religion est le conseil sincère. La religion est le conseil sincère.** » Ils dirent: « **Envers qui, ô Messager d'Allah?** » Il répondit: « **Envers Allah, envers Son Livre, envers Son Messager, envers les dirigeants des musulmans et envers l'ensemble des musulmans.** »⁹⁸⁶

❖ Explication:

La religion authentique est venue ordonner la sincérité du conseil et son don. Dans ce hadith, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) montre que toute la religion, dans son aspect apparent comme dans son aspect intérieur, se résume dans le conseil sincère. Il en a ensuite expliqué le sens en indiquant qu'il consiste à s'acquitter pleinement de ces cinq droits.

Premièrement: le conseil sincère envers Allah Très-Haut Cela consiste à reconnaître Sa seigneurie et Son unicité, à affirmer qu'Il est unique dans Ses attributs de perfection sans qu'aucun ne Lui soit associé, à accomplir Son adoration extérieurement et intérieurement, à revenir vers Lui en toute circonstance, et à se repentir et demander pardon pour toute faute.

Deuxièmement: le conseil sincère envers le Livre d'Allah Cela consiste à apprendre ses mots et ses sens, à le mémoriser, à le méditer et à s'efforcer de le mettre en pratique.

Troisièmement: le conseil sincère envers le Messager Cela consiste à croire en lui, à l'aimer, à le préférer à sa propre personne, à ses biens et à ses enfants, à faire passer sa parole avant celle de quiconque, à le suivre et à prendre sa guidée comme référence dans les fondements et les branches de la religion.

Quatrièmement: le conseil sincère envers les dirigeants des musulmans Cela consiste à reconnaître leur autorité, à leur obéir dans ce qui est convenable, à accomplir les devoirs qui leur sont dus, à encourager les gens à cela, et à leur offrir,

⁹⁸⁶ Muslim (n°55)



dans la mesure du possible, des orientations et des conseils qui leur sont bénéfiques ainsi qu'à l'ensemble de la société.

Cela inclut également le conseil sincère envers toute personne détenant une responsabilité, qu'elle soit publique ou privée.

Cinquièmement: le conseil sincère envers l'ensemble des musulmans Cela consiste à aimer pour eux ce que l'on aime pour soi-même, à détester pour eux ce que l'on déteste pour soi-même, à les guider vers la vérité afin qu'ils la suivent, et à les mettre en garde contre le mal afin qu'ils l'évitent.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. L'explication donnée par le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) concernant le conseil sincère fait partie des paroles concises et globales: elle englobe toute la religion, au point qu'il n'en reste aucun aspect en dehors de celle-ci.
2. La répétition par le Prophète de l'expression « La religion est le conseil sincère » vise à en souligner l'importance, à en magnifier la valeur et à attirer l'attention sur son rang élevé.
3. L'accomplissement de ces cinq devoirs permet de réaliser pleinement la religion et la législation d'Allah

Par l'invisible (al-ghayb), on entend ce qui échappe à la perception des gens, qu'il s'agisse des choses présentes, futures ou passées. Allah, le Très-Haut, est l'Unique à détenir la science de l'invisible; nul ne connaît l'invisible en dehors de Lui. Allah, le Très-Haut, dit: (Dis: Nul de ceux qui sont dans les cieus et sur la terre ne connaît l'invisible, excepté Allah)⁹⁸⁷.

Ainsi, quiconque prétend connaître l'invisible — que ce soit par la divination, la voyance, l'astrologie, la chiromancie (lecture de la main), la lecture du marc de café, les horoscopes, les étoiles ou autres — est un menteur et un mécréant envers Allah ! La divination ne se fait que par le rapprochement avec les démons, lesquels dérobent furtivement des informations au ciel. Allah, le Très-Haut, dit: (Vous informerai-je sur qui descendent les démons? Ils descendent sur tout menteur pécheur. Ils prêtent l'oreille, mais la plupart d'entre eux sont des menteurs)⁹⁸⁸.

En effet, le démon subtilise une parole parmi les paroles des anges, puis la jette sur la langue du sorcier ou du devin; celui-ci y ajoute alors cent mensonges. On dit ensuite: « N'a-t-il pas dit, tel jour, ceci et cela? » On le croit alors à cause de cette parole qui a été entendue du ciel ⁹⁸⁹.

Certains d'entre eux prétendent connaître ce qui s'est produit sur terre et ce qui s'y produira; d'autres prétendent indiquer l'emplacement d'un objet perdu; d'autres encore relient les événements terrestres aux situations astrales et disent: « Celui qui se marie sous telle étoile lui arrivera ceci; celui qui voyage sous telle étoile lui arrivera cela; celui qui naît sous telle étoile lui arrivera ceci. » Tout cela constitue un polythéisme majeur touchant à la seigneurie (rubûbiyya) et à la divinité (ulûhiyya).

Ainsi, cela constitue un polythéisme dans la seigneurie, du fait de prétendre partager avec Allah Sa science, et un polythéisme dans l'adoration, du fait de se rapprocher des démons par une forme d'adoration.

⁹⁸⁷ An-Naml, (65)

⁹⁸⁸ Ash-Shu'arâ', (221–223)

⁹⁸⁹ al-Bukhârî (4800)



Il en est de même pour celui qui les croit et les approuve: son jugement est la mécréance qui fait sortir de l'islam, car il a fait d'Allah un associé dans ce qui relève exclusivement de Ses attributs et de Ses prérogatives. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Quiconque se rend chez un devin et croit ce qu'il dit a certes mécru en ce qui a été révélé à Muhammad. »⁹⁹⁰

⁹⁹⁰ Abou Dâwoud (hadith n°3904) et an-Nassâ'î (hadith n°9017)

Allah, le Très-Haut, a prescrit au jeûneur un jeûne équilibré, qui ne lui cause ni préjudice ni affaiblissement, et dans lequel il ne fait preuve ni de négligence ni de laxisme, afin d'atteindre la sagesse recherchée derrière le jeûne.

Allah, le Très-Haut, a mentionné les fondements des actes annulant le jeûne dans Sa parole⁹⁹¹: « Il vous est permis, la nuit du jeûne, d'avoir des relations avec vos épouses. Recherchez ce qu'Allah a prescrit pour vous, mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue pour vous le fil blanc de l'aube du fil noir, puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. »

Ce verset regroupe les bases des actes annulant le jeûne :

la nourriture, la boisson et le rapport sexuel.

Quant aux autres annulatifs, le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) les a expliqués dans sa Sunna.

Ainsi, le nombre total des actes qui annulent le jeûne est de sept.

1. Le rapport sexuel: C'est l'acte qui annule le jeûne le plus grave et le plus lourd en péché. L'expiation obligatoire n'est exigée pour aucun autre annulatif que le rapport sexuel.

2. La masturbation: La preuve en est la parole d'Allah rapportée dans le hadith sacré au sujet du jeûneur⁹⁹²: « Il abandonne sa nourriture, sa boisson et son désir pour Moi. »

3. Manger ou boire: Il en est de même lorsqu'une personne introduit une substance dans son estomac par le nez, car cela est assimilé au fait de manger ou de boire.

C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit⁹⁹³: « Exagère dans l'aspiration de l'eau par le nez, sauf lorsque tu jeûnes. »

⁹⁹¹ Sourate La Vache (Al-Baqara), verset 187

⁹⁹² al-Boukhari (1894) et Muslim (1151)

⁹⁹³ at-Tirmidhi (788)



4. Parmi les actes annulant le jeûne: ce qui est assimilé à la nourriture et à la boisson, cela comprend deux cas:

- La transfusion de sang chez le jeûneur, car le sang représente l'aboutissement de la nutrition issue de la nourriture et de la boisson.
- Les injections nutritives qui remplacent la nourriture et la boisson, car elles sont considérées comme équivalentes à manger et boire.

En revanche, les injections qui ne remplacent pas la nourriture et la boisson, mais qui sont utilisées à des fins thérapeutiques — telles que la pénicilline, l'insuline ou les vaccins — n'annulent pas le jeûne.

5. Parmi les actes annulant le jeûne: l'extraction du sang par la saignée (hijama)

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit⁹⁹⁴: « Celui qui pratique la saignée et celui sur qui elle est pratiquée ont rompu leur jeûne. »

Entre dans le même jugement que la saignée le don de sang, car il affecte le corps de la même manière.

En revanche, celui qui subit une hémorragie involontaire, son jeûne n'est pas annulé, car cela se produit sans son choix.

6. Parmi les actes annulant le jeûne: le vomissement provoqué volontairement

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit⁹⁹⁵: « Celui qui est pris de vomissement involontaire n'a pas à rattraper son jeûne, mais celui qui vomit volontairement doit le rattraper. »

7. Parmi les actes annulant le jeûne: l'écoulement du sang des menstrues et des lochies.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit⁹⁹⁶: « N'est-il pas vrai que lorsqu'elle a ses menstrues, elle ne prie pas et ne jeûne pas? »

⁹⁹⁴ Abou Dâwoud (2367)

⁹⁹⁵ at-Tirmidhî (720)

⁹⁹⁶ al-Boukhari (304)

❖ La descente de la bénédiction sur Médine par son invocation:

D'après 'Â'isha (Qu'Allah l'agréee), elle dit: « Nous arrivâmes à Médine alors qu'elle était insalubre — c'est-à-dire frappée par une épidémie. Abû Bakr tomba malade, ainsi que Bilâl et 'Âmir ibn Fuhayra. Lorsque la fièvre saisissait Abû Bakr, il disait:

Tout homme se réveille le matin parmi les siens, alors que la mort est plus proche que la lanière de sa sandale. Et lorsque la fièvre quittait Bilâl, il disait — plein de nostalgie pour La Mecque: Ah! si je savais si je passerai une nuit dans une vallée où m'entourent l'idhkhir et le jalîl; et si je boirai un jour aux eaux de Majanna, et si Shâma et Tufayl m'apparaîtront! »

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) vit la souffrance de ses compagnons, il dit: « Ô Allah! Fais-nous aimer Médine comme Tu nous as fait aimer La Mecque, ou plus encore; rends-la saine, bénis-nous dans son sâ' et son mudd, et détourne sa fièvre vers al-Juhfa »⁹⁹⁷.

- Le sens de sa parole: « rends-la saine » est: purifie-la de l'épidémie, et rends son air et son eau bons et sains.
- Az-Zarqânî a dit: « Allah, le Très-Haut, exauça son invocation; Il rendit son air, sa terre et ses habitations agréables, ainsi que la vie qu'on y mène »⁹⁹⁸.
- An-Nawawî a dit: « Dans ce hadith se trouve un signe évident parmi les signes de la prophétie de Muhammad; car al-Juhfa, depuis ce jour, est évitée, et nul ne boit de son eau sans être atteint de la fièvre »⁹⁹⁹.

⁹⁹⁷ al-Boukhari (1790) et Ahmad (24405)

⁹⁹⁸ Charh az-Zurqânî (5/50)

⁹⁹⁹ Charh an-Nawawî sur Sahîh Muslim (9/150)



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il s’agit de ‘Abd Allāh ibn al-‘Abbās ibn ‘Abd al-Muṭṭalib ibn Hāshim ibn ‘Abd Manāf. Son kunyah est Abū al-‘Abbās. Il est né dans le défilé (Shi‘b) alors que les Banū Hāshim étaient assiégés, trois années avant l’Hégire.

❖ **Sa biographie et ses mérites:**

Qu’Allah soit satisfait de lui, il était de grande taille, à la peau claire tirant légèrement vers le jaune, au visage lumineux, doté d’une intelligence vive, d’une grande perspicacité, d’une mémoire exceptionnelle et d’un savoir abondant.

Il fut surnommé « le Savant de la communauté » et « l’Interprète du Coran », par la bénédiction de l’invocation du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

En effet, il passa une nuit chez sa tante Maymūna (qu’Allah soit satisfait d’elle). Il prépara l’eau pour les ablutions du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) durant la nuit.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) demanda qui avait préparé cette eau; on l’informa que c’était Ibn ‘Abbās.

Alors il invoqua en disant: « Ô Allah, accorde-lui la compréhension de la religion et enseigne-lui l’interprétation. »¹⁰⁰⁰

Il mémorisa le Coran dès son jeune âge et s’appliqua avec sérieux à la recherche du savoir, en fréquentant assidûment les savants, ce qui lui permit d’en obtenir une large part.

Il dit (qu’Allah soit satisfait de lui): « J’ai mémorisé les versets explicites à l’époque du Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et il mourut alors que je n’avais que dix ans. »¹⁰⁰¹

¹⁰⁰⁰ al-Bukhārī (143) et Muslim (2645)

¹⁰⁰¹ al-Ṭabarānī (10577)

Il disait également: « Il m’arrivait d’apprendre qu’un homme détenait un hadith; je me rendais alors chez lui pendant qu’il faisait la sieste. Je posais mon manteau devant sa porte, et le vent me recouvrait de poussière. Lorsqu’il sortait et me voyait, il disait: “Ô cousin du Messenger d’Allah, pourquoi ne m’as-tu pas fait appeler?” Je répondais: “C’est moi qui devais venir à toi pour t’interroger.”¹⁰⁰²

Il devint ainsi l’imam de son époque en exégèse coranique et le juriste de son temps, au point que ‘Umar et ‘Uthmān (qu’Allah soit satisfait d’eux) le consultaient.

Son rôle dans la consultation (shūrā), son enseignement et sa science (Qu’Allah les agrée tous deux), ‘Umar et ‘Uthmān l’invitaient à participer à la consultation avec les compagnons de Badr. Durant leurs califats, il donnait des avis juridiques et enseignait.

Ibn ‘Abbās (qu’Allah soit satisfait de lui) rapporte: « ‘Umar m’intégrait aux anciens de Badr. Certains d’entre eux en éprouvaient de la gêne et disaient: “Pourquoi fais-tu entrer celui-ci avec nous alors que nous avons des fils comme lui?” ‘Umar répondit: “Il est tel que vous le savez.” Un jour, il les convoqua et me fit entrer avec eux. Il dit alors: “Que dites-vous à propos de la parole d’Allah: Lorsque vient le secours d’Allah et la victoire?”¹⁰⁰³ Certains dirent: “Il nous est ordonné de louer Allah et de Lui demander pardon lorsque nous obtenons la victoire.” ‘Umar me dit alors: “Est-ce aussi ton avis, ô Ibn ‘Abbās?” Je répondis: “Non.” Il dit: “Alors que dis-tu?” Je répondis: “Il s’agit de l’annonce du terme du Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); Allah l’en a informé.”

Alors ‘Umar dit: “Je n’en comprends rien d’autre que ce que tu as dit.” »¹⁰⁰⁴

Son éloquence et sa maîtrise du Coran Abū Wā’il rapporte: « Ibn ‘Abbās nous fit un sermon alors qu’il était responsable du pèlerinage. Il commença par la sourate La Lumière, qu’il récitait puis expliquait.

¹⁰⁰² al-Ṭabarānī (20592)

¹⁰⁰³ Sourate La Victoire (An-Naṣr), verset 1

¹⁰⁰⁴ al-Bukhārī (4970)



Je me disais: “Je n’ai jamais vu ni entendu les paroles d’un homme semblables à celles-ci. Si les Perses, les Byzantins et les Turcs les avaient entendues, ils se seraient convertis à l’islam.” »¹⁰⁰⁵

Son adoration et sa piété Il était également connu, qu’Allah l’agrée, pour son assiduité dans l’adoration.

Abū Mulayka rapporte: « J’ai accompagné Ibn ‘Abbās de La Mecque à Médine.

Il accomplissait les prières obligatoires en deux unités, puis lorsqu’il s’installait pour la nuit, il priait la moitié de celle-ci. Il récitait le Coran lentement, lettre par lettre, et pleurait abondamment, sanglotant. »¹⁰⁰⁶

Ṭāwūs a dit: « Par Allah, je n’ai jamais vu quelqu’un qui respecte davantage les limites sacrées d’Allah qu’Ibn ‘Abbās. »¹⁰⁰⁷

❖ Son décès:

Il décéda en l’an 68 de l’Hégire, à Ṭā’if, à l’âge de soixante et onze ans. La prière funéraire fut dirigée par Muḥammad ibn al-Ḥanafīyya.

¹⁰⁰⁵ Ḥilyat al-Awliyā’ (1/324)

¹⁰⁰⁶ Siyar A’lām an-Nubalā’ (3/352)

¹⁰⁰⁷ Ḥilyat al-Awliyā’ (1/329)

Teste tes connaissances – Semaine 45 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le mot « al-qaḍb »? a) Un fruit d'été. b) La nourriture des gens de l'Enfer. c) Des plantes vertes destinées au bétail.
hadith	Question: Apprendre les expressions du Coran et leurs sens, les mémoriser, les méditer et faire des efforts pour les mettre en pratique, tout cela relève du conseil sincère envers? a) Allah, le Très-Haut. b) Son Livre. c) L'ensemble des musulmans.
ʿAqîda	Question: Quel est le jugement religieux concernant le fait de relier les événements terrestres aux phénomènes célestes? a) Polythéisme majeur. b) Polythéisme mineur. c) Permis, sans aucun mal.
fiqh	Question: Ce qui n'est pas considéré comme annulant le jeûne? a) La saignée (ḥijāma). b) Les vaccins. c) Le vomissement provoqué volontairement

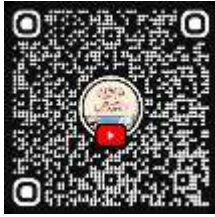


Sîra	Question: Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a invoqué son Seigneur afin de transférer la fièvre de Médine vers? a) Le Yémen. b) Damas. c) Al-Juhfa
Compagnons	Question: Quel est le surnom de ‘Abd Allāh ibn ‘Abbās (Qu’Allah l’agrée)? a) L’interprète du Coran. b) Celui des deux témoignages. c) Le dépositaire de confiance de la communauté.

La quarante-sixième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Par ceux qui arrachent violemment, par ceux qui retirent avec douceur, par ceux qui voguent librement, puis par ceux qui devancent rapidement, puis par ceux qui règlent les affaires. Le jour où le premier souffle fera trembler la terre, suivi du second souffle. Ce jour-là, les cœurs seront terrifiés et les regards abaissés. Ils diront: « Serons-nous vraiment ramenés à notre premier état, après être devenus des os pourris? » Ils diront: « Ce serait alors un retour perdant! » Il n'y aura qu'un seul cri, et les voilà sur la surface de la terre. T'est-il parvenu le récit de Moïse? Lorsque son Seigneur l'appela dans la vallée sacrée de Touwa: « Va vers Pharaon, car il a transgressé. Dis-lui: veux-tu te purifier? Et que je te guide vers ton Seigneur afin que tu Le craignes? » Il lui montra alors le grand signe. Mais Pharaon démentit et désobéit. Puis il tourna le dos, s'efforçant de rassembler les gens. Il proclama et dit: « Je suis votre seigneur, le Très-Haut! » Alors Allah le saisit par le châtiment de l'au-delà et de ce monde. Il y a là une leçon pour quiconque craint Allah.

❖ **Thème de la sourate:**

Le rappel d'Allah, de Ses anges et du Jour dernier.

❖ **Vocabulaire difficile:**

Wa n-nâzi'âti gharqâ	Par ceux qui arrachent violemment: serment par les anges qui arrachent avec force les âmes des mécréants.
Wa n-nâshi'ât	Par ceux qui retirent avec douceur: serment par les anges qui retirent avec douceur les âmes des croyants.
Wa s-sâbi'ât	Par ceux qui voguent librement: serment par les anges qui se déplacent librement dans le ciel, en descendant et en montant.

Fa s-sâbiqât	Par ceux qui devancent: serment par les anges qui devancent les démons pour transmettre la révélation aux prophètes afin qu'elle ne soit pas volée.
Fa l-mudabbirâti amrâ	Par ceux qui règlent les affaires: serment par les anges qui exécutent et organisent les ordres d'Allah.
Tarjufu r-râjifahLe	La terre tremblera lors du premier souffle de la Trompe.
Tatba'uha r-râdifah	Elle est suivie de la suivante: elle est suivie d'une autre sonnerie de la trompe pour la résurrection.
Wâjifah	Tremblante: craintive, agitée.
Khâshi'ah	Humble, abaissée: abaissée par l'horreur de ce qu'elle voit.
Al-ḥâfirah	L'état premier: l'état dans lequel nous étions sur terre.
Nakhirah	Décomposée: usée, pourrie.
Karrâh	Retour: reprise, retour à la vie.
Zajrah	Un cri puissant: sonnerie de la trompe.
Bi s-sâhirah	Sur la plaine (de la Résurrection): à la surface de la terre, vivants.
Al-âyata l-kubrâ	Le grand signe: le miracle du bâton et de la main blanche.
Nakâl	Châtiment: punition.

❖ Sens général:

La sourate An-Nâzi'ât est une sourate mecquoise. Son contenu traite de trois fondements essentiels de la croyance, à savoir: la foi en Allah, en Ses anges et au Jour dernier. Elle s'ouvre par des serments prêtés aux nobles anges et par leurs actions, lesquelles indiquent leur parfaite obéissance à l'ordre d'Allah et leur empressement à l'exécuter. Elle expose également la rétribution prise en charge



par les anges au moment de la mort: ils saisissent l'âme du mécréant avec dureté et violence, tandis qu'ils saisissent l'âme du croyant avec douceur et bienveillance. Vient ensuite le rappel de la Résurrection et de ses horreurs, du sort des pieux et de la destinée des criminels.

Ensuite est rapportée l'histoire de Moïse (paix sur lui) en consolation pour le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui); Pharaon était en effet plus puissant et plus tyrannique que les mécréants de Quraych. Allah s'est alors emparé de lui, et il n'a pu échapper à Son châtiment.

❖ **Ce que l'on retient de la sourate:**

- 1.** Le rappel des horreurs du Jour de la Résurrection est un facteur incitant à la crainte d'Allah et à l'accomplissement des bonnes œuvres.
- 2.** La grandeur et la haute valeur de celui qui appelle à Allah, le Très-Haut.
- 3.** L'obligation de la douceur dans le discours envers les personnes appelées, ainsi que la patience dans leur appel.

D'après Abû Mâlik al-Ash'arî (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **La purification est la moitié de la foi. La louange à Allah remplit la balance. "Subḥân Allâh" et "al-ḥamdu liLlâh" remplissent — ou: remplissent ce qui se trouve — entre le ciel et la terre. La prière est une lumière, l'aumône est une preuve, la patience est une clarté, et le Coran est une preuve en ta faveur ou contre toi. Tous les gens sortent le matin: l'un vend son âme et la libère, l'autre la détruit.** »¹⁰⁰⁸

❖ Explication:

Notre Seigneur, Béni et Très-Haut, est Généreux et Majestueux. Il a prescrit à Ses serviteurs des œuvres faciles et a associé à leur accomplissement d'immenses récompenses. Ce hadith en expose certains aspects:

« **La purification est la moitié de la foi** »: La purification désigne ici les ablutions. Elle est décrite comme étant la moitié de la foi, c'est-à-dire la moitié de la prière, car la prière n'est pas acceptée sans purification. Cela souligne l'importance de prendre soin des ablutions conformément à ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné.

« **La louange à Allah remplit la balance** »: La louange consiste à faire l'éloge d'Allah et à Le glorifier par Ses attributs de perfection et de majesté, avec amour et vénération. Allah, le Très-Haut, aime être loué et glorifié, et Il accorde pour cela une immense récompense. Ainsi, cette parole simple alourdit la balance du serviteur et la remplit.

« **Subḥân Allâh et al-ḥamdu liLlâh** »: La glorification (tasbîḥ) consiste à exalter Allah et à Le déclarer exempt de toute imperfection. Sa récompense, associée à celle de la louange, est qu'elles remplissent de nombreuses bonnes actions l'espace entre le ciel et la terre, car elles réunissent l'affirmation de la perfection absolue d'Allah et Sa sanctification contre tout défaut.

¹⁰⁰⁸ Muslim (223)



« **La prière est une lumière** », c'est-à-dire une lumière pour le serviteur ici-bas et dans l'au-delà. Elle est une lumière dans son cœur, l'empêchant de commettre les péchés, le dissuadant de la turpitude et du blâmable, et le guidant vers la droiture. Elle est aussi une lumière sur son visage, une lumière dans sa tombe et une lumière lors de sa résurrection.

« **L'aumône est une preuve** », c'est-à-dire une preuve irréfutable de la sincérité de la foi de celui qui la donne et de son éloignement de l'hypocrisie. En effet, les âmes sont naturellement portées à aimer les biens matériels; ainsi, le fait qu'une personne donne de son argent de bon cœur constitue une preuve éclatante et manifeste de la véracité de sa foi.

« **La patience est une clarté** »: Elle englobe ses trois formes: la patience dans l'obéissance, la patience face au péché et la patience face aux épreuves douloureuses du destin. S'en parer est une clarté dans ce monde: elle illumine les cœurs, éclaire le chemin et guide la voie. Allah guide les patients vers les meilleures mœurs et les aide à accomplir les meilleures œuvres et obéissances. Celui qui s'efforce d'être patient, Allah lui accorde la patience. Dans l'au-delà, elle est une lumière pour ses adeptes dans les tombes, une lumière le Jour de la Résurrection et une lumière le jour où ils rencontreront le Tout-Puissant, le Très-Pardonneur.

« **Le Coran est un argument en ta faveur ou contre toi** »: Celui qui y croit sincèrement, applique ses commandements et évite ses interdictions, le Coran sera un argument en sa faveur le Jour du Jugement. Quant à celui qui s'en détourne et désobéit à ses ordres et interdits, le Coran sera alors un argument contre lui.

« **Tous les gens sortent au matin** », c'est-à-dire qu'au lever du jour ils se dispersent sur la terre: certains œuvrent pour ce qui leur est bénéfique, tandis que d'autres œuvrent pour ce qui leur sera néfaste. Tous vendent leur âme: soit ils la vendent à Allah le Très-Haut et Il les affranchit du Feu, soit ils la vendent à Satan et se précipitent ainsi dans le Feu.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements de ce hadith:**

1. L'importance d'accomplir parfaitement les ablutions conformément à ce qu'Allah a prescrit et à ce que Son Messager a expliqué.
2. Le mérite de l'évocation d'Allah, de la prière et de l'aumône.

Mardi : Table de la croyance**La sorcellerie**

La sorcellerie consiste en formules, incantations, talismans, potions et fumigations, qui agissent sur les cœurs et les corps: elle peut rendre malade, tuer et provoquer la séparation entre l'homme et son épouse, par la permission d'Allah.

La sorcellerie est une mécréance (kufr) et fait partie des œuvres des démons, car elle contredit la croyance. En effet, elle ne se réalise qu'à travers des actes polythéistes. Allah, le Très-Haut, dit: « Mais ce sont bien les démons qui ont mécru: ils enseignent aux gens la sorcellerie »¹⁰⁰⁹.

Et Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que celui qui l'accepte et la recherche n'aura aucune part dans l'au-delà. Il dit: « Et ils savaient pourtant que quiconque l'acquiert n'aura aucune part dans l'au-delà »¹⁰¹⁰.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'a mentionnée parmi les péchés destructeurs, c'est-à-dire ceux qui mènent à la perdition, et l'a associée au polythéisme. Il a dit: « Évitez les sept péchés destructeurs ». Ils dirent: « Quels sont-ils? » Il répondit: « L'association à Allah et la sorcellerie... »¹⁰¹¹.

As-Sa'dî (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: « La sorcellerie entre dans le polythéisme sous deux aspects: par l'utilisation des démons et l'attachement à eux, et parfois le fait de se rapprocher d'eux par ce qu'ils aiment afin qu'ils accomplissent ce que le sorcier demande; et par la prétention de connaître l'invisible et de partager la science d'Allah, ainsi que par l'emprunt de voies menant à cela. Tout cela fait partie des branches du polythéisme et de la mécréance »¹⁰¹².

De même, celui qui se rend chez un sorcier pour se faire soigner ou pour toute autre raison commet une mécréance qui le fait sortir de l'Islam.

¹⁰⁰⁹ Al-Baqara : (102)

¹⁰¹⁰ Al-Baqara : (102)

¹⁰¹¹ al-Bukhârî (2766) et Muslim (89)

¹⁰¹² Al-Qawl ach-Chadîd, (p. 97)



D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui se rend chez un devin, un sorcier ou un voyant, et croit ce qu'il dit, a certes mécru en ce qui a été révélé à Muhammad »¹⁰¹³.

Il incombe donc au musulman de préserver sa croyance de tout ce qui peut la corrompre ou la fragiliser. Il ne doit pas recourir à des remèdes illicites, ni se rendre chez les sorciers et les charlatans pour se faire soigner de maladies, car ceux-ci rendent malade son cœur et sa croyance. Or, c'est là la véritable maladie, celle qui doit être soignée par le monothéisme (tawhîd) et la foi.

Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit.

¹⁰¹³ par at-Ṭabarânî (10005)

❖ Le mérite du Hajj et de la 'Umra:

- Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui accomplit le pèlerinage pour Allah, sans avoir de rapports intimes et sans commettre de perversité, revient (pur de ses péchés) comme le jour où sa mère l'a mis au monde »¹⁰¹⁴.
- Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a également dit: « Une 'Umra à l'autre est une expiation pour les péchés commis entre elles, et le Hajj agréé n'a d'autre récompense que le Paradis »¹⁰¹⁵.

❖ Le statut juridique du Hajj et de la 'Umra:

Le Hajj et la 'Umra sont obligatoires une seule fois dans la vie pour toute personne qui en a la capacité. Les preuves en sont:

- La parole d'Allah: « Et c'est un devoir envers Allah pour les gens, que d'accomplir le pèlerinage de la Maison, pour celui qui en a les moyens. Et quiconque mécroit... Allah se passe largement des mondes »¹⁰¹⁶.
- Et Sa parole: « Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et la 'Umra »¹⁰¹⁷.
- Ainsi que la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à 'Aïcha lorsqu'elle lui demanda: « Y a-t-il un jihad pour les femmes? »
- Il répondit: « Oui, il y a pour elles un jihad sans combat: le Hajj et la 'Umra »¹⁰¹⁸.
- Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à celui qui mentionna que son père n'était pas capable d'accomplir le Hajj ni la 'Umra: « Accomplis le Hajj pour ton père et fais la 'Umra pour lui »¹⁰¹⁹.

¹⁰¹⁴ al-Bukhârî (1521) et Muslim (1350)

¹⁰¹⁵ al-Bukhârî (1773) et Muslim (1349).

¹⁰¹⁶ Âl 'Imrân : (97)

¹⁰¹⁷ Al-Baqara : (196)

¹⁰¹⁸ Aḥmad (6/165) et Ibn Mâjah (2901)

¹⁰¹⁹ Abû Dâwûd (1810) et an-Nasâ'î (5/111)



❖ La sagesse de la législation du Ḥajj et de la 'Umra:

Allah a prescrit le Ḥajj et la 'Umra pour de nombreuses sagesse et secrets, parmi lesquels:

1. Manifester l'humilité et la servitude envers Allah, le Très-Haut, à travers l'accomplissement de tous les rites, tels que le tawâf, le sa'y et autres.
2. Exprimer la reconnaissance envers Allah, le Très-Haut, pour les bienfaits de la santé et des biens matériels, qui comptent parmi les plus grandes grâces qu'Allah accorde à l'être humain.
3. Entraîner l'âme à atteindre les plus hauts degrés de foi, de patience, de lutte contre l'ego et les passions.
4. Montrer l'unité des musulmans, rassemblés sur un même lieu, vêtus d'un même habit, accomplissant un même rite; un objectif noble qui conduit à l'union des cœurs.

❖ La multiplication d'une petite quantité de nourriture par la permission d'Allah:

- D'après Anas (Qu'Allah l'agrée), Abû Ṭalḥa dit à Umm Sulaym: « J'ai entendu la voix du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) affaiblie, et j'y ai reconnu la faim. As-tu quelque chose (à manger)? » Elle répondit: « Oui. » Elle sortit alors quelques galettes d'orge, puis prit son voile, enveloppa le pain avec une partie de celui-ci et le glissa sous ma main. Anas dit: « Puis elle m'envoya auprès du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Je partis et le trouvai dans la mosquée, entouré de gens. Il dit: Abû Ṭalḥa t'a envoyé? Je répondis: Oui. Avec de la nourriture? Je répondis: Oui. Alors le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit à ceux qui étaient avec lui: Levez-vous. Ils partirent, et je marchais devant eux jusqu'à ce que j'arrive chez Abû Ṭalḥa et l'en informai. Abû Ṭalḥa dit alors: Ô Umm Sulaym, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est venu avec les gens, et nous n'avons pas de quoi les nourrir. Elle répondit: Allah et Son Messenger savent mieux. Le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: Apporte, ô Umm Sulaym, ce que tu as. Elle apporta le pain. Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna qu'on le coupe, et Umm Sulaym pressa une petite outre de beurre pour en faire un accompagnement. Puis le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) prononça dessus des invocations qu'Allah voulut qu'il prononce, puis il dit: Autorise dix personnes à entrer. Il les autorisa, ils mangèrent jusqu'à satiété, puis sortirent. Ensuite il dit: Autorise dix personnes. Ils mangèrent jusqu'à satiété, puis sortirent. Puis il dit: Autorise dix personnes. Ainsi, tous mangèrent et furent rassasiés, alors qu'ils étaient soixante-dix hommes »¹⁰²⁰.
- Et d'après Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée), il dit: « Par Celui en dehors de Qui il n'y a aucune divinité, il m'arrivait de plaquer mon ventre contre le sol à cause de la faim, et il m'arrivait d'attacher une pierre sur mon ventre à cause de la faim. Un jour, je me suis assis sur leur chemin par lequel ils sortaient.

¹⁰²⁰ al-Bukhârî (3578) et Muslim (2040)



Abû Bakr passa, je l'interrogeai au sujet d'un verset du Livre d'Allah — je ne l'interrogeai que dans l'espoir qu'il me nourrisse. Puis 'Umar passa, je l'interrogeai au sujet d'un verset du Livre d'Allah — je ne l'interrogeai que... » afin qu'il me nourrisse. Puis Abû al-Qâsim ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) passa. Lorsqu'il me vit, il sourit et sut ce qu'il y avait dans mon cœur et ce qui se lisait sur mon visage. Puis il dit: « Ô Abâ Hir! » Je répondis: Me voici à ton service, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Suis-moi. » Il partit et je le suivis. Il entra (dans sa demeure) et trouva du lait dans un récipient. Il dit: « Ô Abâ Hir! » Je répondis: Me voici à ton service, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Va auprès des gens de la Şuffa et appelle-les pour moi. » Abû Hurayra dit: Les gens de la Şuffa étaient les hôtes de l'Islam: ils n'avaient ni famille chez qui loger, ni biens, ni ressources. Cela me peina, et je me dis: « Qu'est-ce que ce peu de lait pour les gens de la Şuffa? J'étais plus en droit d'en boire une gorgée pour reprendre des forces. Que pourrait-il bien m'en rester? » Mais il n'y avait pas d'autre choix que d'obéir à Allah et à Son Messenger. Je les appelai donc. Ils vinrent, demandèrent permission et on leur permit d'entrer. Ils prirent place dans la maison. Il dit alors: « Ô Abâ Hir! » Je répondis: Me voici à ton service, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Prends-le et donne-le-leur. » Je pris le récipient et me mis à le donner à chaque homme: il buvait jusqu'à être rassasié, puis me rendait le récipient. Je le donnais alors à un autre, qui buvait jusqu'à être rassasié, puis me le rendait, jusqu'à ce que j'arrive au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) alors que tous les gens étaient rassasiés. Il prit alors le récipient, le posa dans sa main, me regarda et sourit, puis dit: « Ô Abâ Hir! » Je répondis: Me voici à ton service, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Il ne reste plus que toi et moi. » Je répondis: Tu as dit vrai, ô Messenger d'Allah. Il dit: « Assieds-toi et bois. » Je m'assis et je bus. Il ne cessait de me dire: « Bois. » Jusqu'à ce que je dise: Non, par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, je ne trouve plus de place pour une seule goutte! Il dit alors: « Montre-le-moi. » Je lui remis le récipient. Il loua Allah, prononça Son Nom, puis but.¹⁰²¹

¹⁰²¹ al-Bukhârî (6452)

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de 'Abd Allâh ibn 'Umar ibn al-Khaṭṭâb. Sa kunya était Abû 'Abd ar-Raḥmân.

Il est né à La Mecque, dix ans avant l'Hégire.

❖ Sa biographie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il était une personne bienveillante, de bonne compagnie et d'un noble comportement. Il embrassa l'Islam alors qu'il était encore enfant, en même temps que son père 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, et émigra avec lui à Médine à l'âge de dix ans.

Sa première participation militaire fut la bataille du Fossé (al-Khandaq). En effet, il fut présenté au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) le jour de Uḥud alors qu'il avait quatorze ans, mais il ne fut pas autorisé à combattre. Puis il fut présenté le jour d'al-Khandaq à l'âge de quinze ans, et cette fois le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'y autorisa ¹⁰²².

Par la suite, il ne manqua aucune bataille ni expédition, que ce soit à l'époque du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ou à celle des califes bien guidés. Il participa notamment à la conquête de La Mecque, à la bataille de Mu'ta, à al-Yarmūk, al-Yamâma, al-Qâdisiyya, Jalûlâ', ainsi qu'à la conquête de l'Égypte et des terres d'Afrique.

Il faisait partie des compagnons les plus savants et de ceux qui ont rapporté le plus de hadiths. Il demeura mufti à Médine pendant près de soixante ans.

Il était également ascète dans ce bas monde, pieux, assidu dans l'adoration, constant dans la prière nocturne, et profondément touché par le Coran. Son affranchi Nâfi' disait: « Ibn 'Umar ne récitait jamais ces deux versets de la fin de la sourate al-Baqara: "Que vous divulguiez ce qui est en vous-mêmes ou que vous le

¹⁰²² al-Bukhârî (4097)



cachiez...” sans être profondément ému... » Allah vous demandera compte de cela »¹⁰²³.

À ce moment-là, il pleurait et disait: « Voilà certes un compte rigoureux. »¹⁰²⁴

Lorsqu’il récitait le verset: « N’est-il pas temps pour ceux qui ont cru que leurs cœurs s’humilient au rappel d’Allah? »¹⁰²⁵, il pleurait jusqu’à être dominé par les larmes¹⁰²⁶.

Il possédait un mortier contenant de l’eau. Lorsque la nuit tombait, il priait autant qu’Allah le lui permettait, puis s’allongeait sur sa couche et s’accordait un très court somme, semblable à l’assoupissement d’un oiseau. Ensuite, il se levait, faisait ses ablutions et priait. Il accomplissait cela quatre ou cinq fois par nuit¹⁰²⁷.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit son éloge et le qualifia de vertueux, à l’occasion de l’interprétation de son rêve. En effet, ‘Abd Allâh vit en songe qu’il tenait dans sa main un morceau de brocart (istabraq); chaque fois qu’il le pointait vers un endroit du Paradis, celui-ci l’y emportait aussitôt. Sa sœur Ḥafṣa rapporta ce rêve au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui dit alors: « Ton frère est certes un homme vertueux. »¹⁰²⁸

Il était également, qu’Allah l’agrée, généreux, dépensier dans le bien et compatissant envers les pauvres. Il disait: « Ce verset m’est venu à l’esprit: “Vous n’atteindrez la piété parfaite que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez”¹⁰²⁹.

Je me suis alors rappelé ce qu’Allah m’avait accordé, et je n’ai rien trouvé de plus cher à mon cœur que ma servante Rumayya. J’ai donc dit: Elle est libre pour l’agrément d’Allah. »¹⁰³⁰

¹⁰²³ Al-Baqara : (284)

¹⁰²⁴ Ḥilyat al-Awliyâ’ (1061)

¹⁰²⁵ Al-Ḥadîd : (16)

¹⁰²⁶ Ḥilyat al-Awliyâ’ (1/305)

¹⁰²⁷ Siyar A’lâm an-Nubalâ’ (3/215)

¹⁰²⁸ al-Bukhârî (7015) et Muslim (2478)

¹⁰²⁹ Âl ‘Imrân : (92)

¹⁰³⁰ Ḥilyat al-Awliyâ’ (103)

Un jour, Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée) lui envoya cent mille (dirhams), et une année ne s'était pas écoulée qu'il n'en restait plus rien chez lui¹⁰³¹.

❖ **Son décès:**

Il décéda en 73 de l'Hégire, à l'âge de 87 ans, et fut enterré à La Mecque, dans une vallée appelée Fakh.

¹⁰³¹ Hilyat al-Awliyâ' (103)



Teste tes connaissances – Semaine 46 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d’Allah, le Très-Haut: {Nakhira}? a) Malade. b) Usée, décomposée. c) Dure.
hadith	Question: Quel est le sens de la foi dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La purification est la moitié de la foi »? a) La piété. b) La prière. c) La croyance correcte.
‘Aqîda	Question: Quel est le jugement concernant celui qui se rend chez un devin et croit ce qu’il dit? a) Mécréance majeure. b) Polythéisme mineur. c) Mécréance mineure.
fiqh	Question: Quel est le jihad légiféré pour les femmes? a) Le jeûne et la prière. b) La multiplication de la récitation du Coran. c) Le pèlerinage (Ḥajj) et la ‘Umra.

Sîra	Question: Le groupe de personnes que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna à Abû Hurayra d'appeler pour boire le lait était? a) Les gens de la Suffa. b) Les gens de Badr. c) Les gens de la Tranchée
Compagnons	Question: Quelle est la première bataille à laquelle Ibn 'Umar (Qu'Allah l'agrée) a participé? a) La bataille de Uḥud. b) La bataille de la Tranchée (al-Khandaq). c) La conquête de La Mecque.



La quarante-septième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud

Êtes-vous plus difficiles à créer, ou bien le ciel qu'Il a construit? Il en a élevé la hauteur et l'a parfaitement façonné. Il en a obscurci la nuit et fait apparaître la clarté du jour. Et la terre, après cela, Il l'a étendue. Il en a fait sortir son eau et ses pâturages. Et les montagnes, Il les a solidement fixées, comme une jouissance pour vous et pour vos bêtes. Puis, lorsque surviendra la grande catastrophe, le jour où l'homme se rappellera ce pour quoi il a œuvré, et où l'Enfer sera clairement exposé à celui qui verra. Alors, quant à celui qui s'est rebellé et a préféré la vie d'ici-bas, l'Enfer sera certes son refuge. Mais celui qui aura craint de se tenir devant son Seigneur et aura empêché son âme de suivre les passions, le Paradis sera alors son refuge. Ils t'interrogent au sujet de l'Heure: « Quand aura-t-elle lieu? » Tu n'as aucune science de son terme. C'est vers ton Seigneur que revient sa connaissance finale. Tu n'es qu'un avertisseur pour celui qui la redoute. Le jour où ils la verront, il leur semblera n'être restés qu'un soir ou un matin.

❖ Thème des versets:

Le rappel d'Allah et du Jour dernier.

❖ Explication des mots difficiles:

Rafa'a samkahâ	Élever sa hauteur: élever et parfaire la structure du ciel.
Wa aghṭasha laylahâ	Obscurcir la nuit: rendre la nuit sombre par le coucher du soleil.
Wa akhraja ḍuḥâhâ	Faire apparaître le jour: manifester la lumière du jour par le lever du soleil.
Daḥâhâ	Étendre la terre: l'aplanir et y déposer ses bienfaits.
Wa mar'âhâ	Pâturages: les plantes dont les animaux se nourrissent.



Arsâhâ	Fixer solidement: implanter fermement dans la terre comme des piliers.
Aṭ-ṭammah	La grande catastrophe: la Résurrection, correspondant au second souffle.
Wa burrizat	Exposée clairement: rendue visible de façon évidente.
Al-ma'wâ	La demeure: Le lieu de destination finale.
Maqâma rabbih	La station de son Seigneur: le fait de se tenir devant son Seigneur pour le jugement.
Ayyâna mursâhâ	Quand aura lieu son établissement? À quel moment surviendra-t-elle?
Fîma anta min dhikrâhâ	Qu'as-tu à voir avec son rappel? Tu n'en as aucune connaissance pour pouvoir en parler.
'Ashiyyah	Un soir: La période comprise entre le milieu de la journée et le coucher du soleil.
Duḥâhâ	Son matin: la période comprise entre le lever du soleil et le milieu de la matinée.

❖ Sens général:

Allah, exalté soit-Il, répond aux négateurs de la résurrection par une preuve très claire: la création des cieux immenses, dotés d'une masse puissante et d'une élévation impressionnante, avec l'obscurité de la nuit et la clarté du jour, ainsi que la terre dense et poussiéreuse, avec ses montagnes solidement établies et les bienfaits qu'elle renferme.

Lorsque surviendra cette grande Résurrection et cette épreuve suprême, chaque être humain se rappellera ce qu'il a accompli dans ce bas monde, en bien comme en mal, et saura que ses efforts constituent la source de son gain ou de sa perte en ce jour-là. Celui qui a bien agi recevra la récompense, et celui qui a mal agi ne devra blâmer que lui-même.

Puis Allah évoque la question des obstinés et des négateurs concernant le moment de l'Heure, et Il leur répond qu'il n'y a aucun avantage à en connaître la date, ni intérêt religieux ni intérêt mondain. Au contraire, la sagesse réside dans le fait qu'elle leur soit cachée, afin que celui qui craint sa venue profite de l'avertissement, s'y prépare et agisse en conséquence. Quant au négateur, son insistance repose sur l'entêtement, et lui répondre serait vain, chose dont Allah est exempt.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La création des cieux et de la terre et de ce qu'ils contiennent est une preuve de la grandeur d'Allah et de Sa capacité à redonner vie à ce qui disparaît.
2. La connaissance de l'Heure fait partie de l'invisible que seul Allah, le Très-Haut, connaît.
3. La crainte d'Allah et la maîtrise de l'âme face aux passions comptent parmi les causes majeures de l'entrée au Paradis.



D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), il a dit: Un homme vint trouver le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et dit: « **Ô Messager d'Allah, combien j'ai souffert d'un scorpion qui m'a piqué hier soir!** » Il répondit: « **Si tu avais dit, lorsque le soir est arrivé: "Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé", il ne t'aurait pas fait de mal.** »¹⁰³²

❖ Explication:

Les causes qui protègent le musulman du mal et du préjudice sont de deux types :

Premièrement: les causes matérielles, comme prendre un médicament en cas de maladie, ou se protéger du froid en portant des vêtements épais.

Deuxièmement: les causes religieuses, comme la constance dans les invocations du matin et du soir, et l'accomplissement des prières de l'aube et de la nuit en groupe. Dans ce hadith, le Prophète expose l'une des causes religieuses qui protègent le musulman — par la permission d'Allah — du mal et des nuisances: le fait de dire: « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé ». Son sens est: je me réfugie et je me protège par les paroles parfaites d'Allah, exemptes de tout défaut et de toute imperfection, contre tout mal présent dans Sa création. Lorsqu'une personne prononce cette invocation, elle devient une cause de protection divine contre la piqûre du scorpion et contre toute autre forme de mal. Il convient donc au musulman de la mémoriser et de s'y tenir régulièrement, matin et soir. Le temps des invocations du matin commence après la prière de l'aube jusqu'au lever du soleil, et le temps des invocations du soir commence après la prière de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil. S'il les oublie à leur moment, il les dit dès qu'il s'en souvient.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. La force de l'attachement du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à son Seigneur et la fréquence de son évocation d'Allah.

¹⁰³² Mouslim,(n°2709)

2. La mise en évidence du souci du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) d'enseigner à sa communauté ce qui lui est bénéfique.
3. Il est prescrit au musulman de prêter attention à la fois aux causes religieuses et aux causes matérielles, et d'agir selon les deux.
4. L'importance des invocations du matin et du soir: elles protègent le musulman — par la permission d'Allah — contre les maux et contre les démons.



Les ruqya est le pluriel de ruqya, qui signifie: la récitation faite sur le malade.

Elles sont de deux types:

Premier type: Celles qui sont exemptes de toute forme d'associationnisme. Il s'agit, par exemple, de réciter sur le malade des versets du Coran, d'invoquer Allah par Ses Noms et Ses Attributs, ou d'utiliser des invocations licites. Cela est permis, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pratiquait les incantations et les a autorisées. D'après 'Awf ibn Mâlik, il a dit: « Nous pratiquions des incantations à l'époque préislamique. Nous dîmes: "Ô Messenger d'Allah, qu'en penses-tu?" Il répondit: "Présentez-moi vos incantations. Il n'y a pas de mal à les pratiquer tant qu'elles ne contiennent pas d'associationnisme." »¹⁰³³

Ibn Hajar a dit: « Les savants sont unanimes sur la permission des incantations lorsque trois conditions sont réunies:

- Qu'elles soient faites avec la parole d'Allah, ou par Ses Noms et Ses Attributs.
- Qu'elles soient prononcées en langue arabe ou dans une langue dont le sens est clairement compris.
- Que l'on ait la conviction que l'incantation n'agit pas par elle-même, mais uniquement par la volonté et le décret d'Allah, le Très-Haut. »¹⁰³⁴

Sa manière de pratiquer: Le récitant lit et souffle légèrement sur le malade, ou bien il récite sur de l'eau que le malade boit, ou encore sur de la terre que l'on applique sur l'endroit douloureux. 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) a dit: « Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) se couchait, il soufflait dans ses mains en récitant: "Dis: Il est Allah, Unique", ainsi que les deux sourates protectrices, puis il passait ses mains sur son corps. »

sur son visage et sur les parties de son corps que ses mains pouvaient atteindre.

¹⁰³³ Mouslim, (n°2200)

¹⁰³⁴ (La Conquête du Créateur, vol. 10, p. 195)

'Aïcha (qu'Allah l'agrée) a dit: « Lorsqu'il tomba malade, il m'ordonnait de faire cela pour lui. »¹⁰³⁵

Et dans le hadith de Thâbit ibn Qays: « Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) prit de la terre de Buthân, la mit dans un récipient, souffla dessus, puis la versa sur lui. »¹⁰³⁶

Le deuxième type de ruqya est celui qui comporte du polythéisme:

Il s'agit de celles dans lesquelles on cherche secours auprès d'un autre qu'Allah ou on invoque autre que Lui, comme les incantations faites par les noms des djinns, des anges, des prophètes, des pieux ou d'autres encore. Cela constitue un polythéisme majeur et n'apporte aucun bénéfice.

C'est cela qui est visé dans la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les incantations, les amulettes et les charmes sont du polythéisme. »¹⁰³⁷

Il est également rapporté d'Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit: « Allah n'a pas placé votre guérison dans ce qu'Il vous a interdit. »¹⁰³⁸

¹⁰³⁵ al-Boukhari, (n°5748)

¹⁰³⁶ Abou Dâwoud, (n°3885)

¹⁰³⁷ Ahmad, (n°3615) et Abou Dâwoud, (n°3883)

¹⁰³⁸ al-Boukhari, suspendu, (n°5614)



Les mîqât spatiaux sont les limites qu’il n’est pas permis au pèlerin ou à celui qui accomplit la ‘umra de dépasser sans être en état d’ihram. Ils ont été précisés par le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dans le hadith rapporté par Ibn ‘Abbâs (qu’Allah les agrée), qui a dit: « Le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a fixé pour les gens de Médine Dhû al-Hulayfa, pour les gens du Châm al-Juhfa, pour les gens du Najd Qarn al-Manâzil, et pour les gens du Yémen Yalamlam. Ces lieux leur sont destinés ainsi qu’à toute personne qui y passe sans en être originaire, parmi ceux qui veulent accomplir le pèlerinage ou la ‘umra. Quant à celui qui réside en deçà de ces limites, son mîqât est l’endroit d’où il part, même les habitants de La Mecque depuis La Mecque. »¹⁰³⁹

La sagesse de cette prescription est que, puisque la Maison sacrée d’Allah est honorée et exaltée, Allah lui a établi une enceinte sacrée, le Haram, et pour ce Haram une zone de protection: ce sont les mîqât, qu’il n’est pas permis de franchir sans être en état d’ihram, par vénération pour la Maison sacrée d’Allah.

Leur détail est le suivant:

- **Le mîqât de Dhû al-Hulayfa:** C’est le mîqât des habitants de Médine. Il fait aujourd’hui partie de son périmètre et est connu sous le nom de « la mosquée du mîqât ».
- **Le mîqât d’al-Juhfa:** C’est le mîqât des habitants du Châm, d’Égypte et du Maghreb. Ils entrent aujourd’hui en ihram soit depuis al-Juhfa, soit depuis Râbigh, car celle-ci se situe avant al-Juhfa et en est proche. Ce mîqât se trouve à environ 200 kilomètres de La Mecque.
- **Le mîqât de Qarn al-Manâzil:** C’est le mîqât des habitants du Najd. Il est aujourd’hui connu sous le nom d’as-Sayl. Deux routes passent actuellement par ce mîqât en direction de La Mecque: l’une par as-Sayl, l’autre par la montagne de Karâ. Il se situe à environ 70 kilomètres de La Mecque honorée.

¹⁰³⁹ al-Boukhari, n°1524, et Mouslim,

- **Le mîqât de Yalamlam:** C'est le mîqât des habitants du Yémen. Il se situe à environ 70 kilomètres de La Mecque.
- **Le mîqât de Dhât 'Irq:** C'est le mîqât des habitants de l'Irak et de l'Orient. Il se trouve également à environ 70 kilomètres de La Mecque. Ces mîqât sont ceux à partir desquels les habitants mentionnés doivent entrer en état d'ihram. De même, toute personne qui les traverse sans en être originaire et qui souhaite accomplir le pèlerinage ou la 'umra doit y entrer en ihrâm. S'il les dépasse sans être en état d'ihram, il doit y retourner s'il en a la possibilité. S'il ne le peut pas, il lui incombe une expiation: sacrifier une brebis à La Mecque et la distribuer aux pauvres du Haram. Quant à celui dont le trajet ne passe par aucun mîqât, il entre en ihrâm lorsqu'il se trouve à la hauteur du mîqât le plus proche de sa route, conformément à la parole de 'Omar (Qu'Allah l'agrée): « Repérez leur alignement par rapport à votre chemin. »¹⁰⁴⁰ Il en est de même pour celui qui voyage en avion: il entre en ihrâm lorsqu'il se trouve à la hauteur de l'un des mîqât depuis les airs. Il doit donc se préparer à l'avance en faisant ses grandes ablutions et en revêtant les vêtements d'ihram avant de monter dans l'avion. Lorsqu'il atteint la hauteur du mîqât, il entre en ihrâm alors qu'il est encore dans les airs. Il ne lui est pas permis de retarder l'ihram jusqu'à l'atterrissage à l'aéroport de Djeddah, car Djeddah n'est pas un mîqât, sauf pour ses habitants.
- **Quant aux habitants du Haram,** c'est-à-dire ceux qui résident à La Mecque, ils entrent en ihrâm pour le pèlerinage depuis leurs demeures, et pour la 'umra depuis le territoire hors du Haram, comme at-Tan'im ou al-Ji'râna.
- **Enfin, les habitants du territoire intermédiaire (ahl al-hill),** dont les demeures se situent entre La Mecque et les mîqât, entrent en ihrâm pour le pèlerinage et la 'umra depuis leurs lieux de résidence.

¹⁰⁴⁰ al-Boukhari, n°1531)



❖ La protection contre les ennemis:

Parmi les preuves de sa prophétie, il y a le fait qu'Allah, le Très-Haut, l'a protégé depuis le moment où il a été envoyé en mission jusqu'à ce qu'il rejoigne le Compagnon Suprême. Il l'a préservé des complots des polythéistes, a repoussé de lui les moqueries des moqueurs et a protégé sa religion jusqu'au Jour de la Résurrection.

Allah, le Très-Haut, a dit: « Proclame donc ouvertement ce qui t'est ordonné et détourne-toi des associateurs. Nous te suffisons contre les moqueurs, ceux qui, avec Allah, placent une autre divinité; ils sauront bientôt. »¹⁰⁴¹ Il a aussi dit: « Certes, celui qui te hait, c'est lui le sans-descendance. »¹⁰⁴² Et Il a dit: « Allah te suffira contre eux. Il est l'Audient, l'Omniscient. »¹⁰⁴³ Et Il a dit: « Allah te protégera des gens. »¹⁰⁴⁴

S'il n'avait pas été véritablement un Messenger de la part d'Allah, Il ne l'aurait ni confirmé ni secouru, ni soutenu ni fait triompher. Comme Allah, le Très-Haut, a dit: « S'il avait inventé contre Nous quelques paroles, Nous l'aurions saisi de la main droite, puis Nous lui aurions tranché l'aorte; et nul parmi vous n'aurait pu Nous en empêcher. »¹⁰⁴⁵

- Parmi les manifestations de la protection d'Allah envers lui figure ce qu'a rapporté Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée): Abou Jahl dit: « Muhammad pose-t-il son visage au sol (en prière) devant vous? » On lui répondit: « Oui. » Il dit alors: « Par al-Lât et al-'Uzzâ, si je le vois faire cela, je piétinerai sa nuque! » Il se rendit alors vers le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) alors qu'il priait, mais soudain ils ne le virent que reculer en arrière. en reculant sur ses talons et se protégeant avec ses mains. On lui dit alors:

¹⁰⁴¹ [Al-Hijr : 94–96]

¹⁰⁴² [Al-Kawthar : 3]

¹⁰⁴³ [Al-Baqara : 137]

¹⁰⁴⁴ [Al-Mâ'ida : 67]

¹⁰⁴⁵ [Al-Hâqqa : 44–47]

« Qu’as-tu donc?! » Il répondit: « Il y a entre lui et moi un fossé de feu, une frayeur terrible et des ailes. » Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: « S’il s’était approché de moi, les anges l’auraient mis en pièces, membre par membre. »¹⁰⁴⁶

- Parmi ces faits figure aussi ce que rapporte Jâbir ibn ‘Abd Allâh (Qu’Allah les agrée): Il dit qu’il participa avec le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à une expédition en direction du Najd. Lorsque le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut de retour, il fit halte sous un arbre épineux et y suspendit son épée. Les gens se dispersèrent pour chercher l’ombre des arbres. Lorsqu’ils s’endormirent, un homme parmi les polythéistes vint alors que l’épée du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) était suspendue à l’arbre; il la tira de son fourreau — c’est-à-dire qu’il la dégaina — et dit: « As-tu peur de moi? » Il répondit: « Non. » Il dit: « Qui donc te protégera de moi? » Il répondit: « Allah. » Alors l’homme rengaina l’épée, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne le punit pas¹⁰⁴⁷. À cette occasion, Allah, le Très-Haut, révéla: « Allah te protégera des gens. »^{1048 1049}
- Parmi ces signes figure également ce que rapporte Salama ibn al-Akwa’ (Qu’Allah l’agrée), il dit: « Nous avons combattu avec le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à Hunayn. Lorsque les ennemis encerclèrent le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), il descendit de sa mule, prit alors une poignée de terre du sol, la lança vers leurs visages et dit: “ Que les visages soient humiliés!” Il n’y eut pas un seul homme parmi eux sans qu’Allah ne remplisse ses yeux de cette terre par cette poignée. Ils prirent alors la fuite, et Allah les mit en déroute. »¹⁰⁵⁰
- Parmi ces événements encore: lorsque Kisrâ (Chosroès) déchira la lettre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), celui-ci invoqua contre eux en disant qu’ils soient mis en pièces de toute part¹⁰⁵¹. Allah déchira alors le

¹⁰⁴⁶ Muslim (2797)

¹⁰⁴⁷ al-Bukhârî (2910) et Muslim (843)

¹⁰⁴⁸ [Al-Mâ’ida : 67]

¹⁰⁴⁹ Sahîh Asbâb an-Nuzûl (99)

¹⁰⁵⁰ Muslim (1777)

¹⁰⁵¹ al-Bukhârî (64)



royaume des rois perses en lambeaux. En revanche, lorsque Héraclius et le Muqawqis honorèrent la lettre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), leur royauté fut maintenue¹⁰⁵².

¹⁰⁵² Al-Jawâb as-Sahîh (6/273)

❖ Son nom et sa naissance:

Safwân ibn al-Mu'attal as-Sulamî, connu sous la kunya Abû 'Amr.

❖ Sa vie et ses mérites:

Safwân (Qu'Allah l'agrée) faisait partie des compagnons vertueux du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il était poète, doté d'un noble caractère, et courageux. Il participa à la bataille du Fossé (al-Khandaq) et, par la suite, ne manqua aucune expédition militaire. Il est surtout connu pour l'épisode de la calomnie et pour l'éloge que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit de lui à cette occasion, lorsqu'il dit à son sujet: « Je ne connais de lui que le bien. »¹⁰⁵³

En effet, lors de l'expédition d'al-Muraysî', en l'an cinq de l'Hégire, Safwân (Qu'Allah l'agrée) marchait à l'arrière de l'armée, ramassant ce qui était tombé ou ce qui avait été laissé derrière elle. Il aperçut alors une silhouette humaine. En s'approchant, il constata qu'il s'agissait de la Mère des croyants, 'Â'isha (Qu'Allah l'agrée), qui était restée en arrière parce qu'un collier s'était détaché d'elle. Il dit alors: « Nous appartenons à Allah et c'est vers Lui que nous retournerons! » Il ne prononça rien d'autre. Il fit agenouiller sa monture, la fit monter dessus, puis marcha en la guidant jusqu'à ce qu'ils rejoignent les gens. Les auteurs de la calomnie se mirent alors à parler et à propager leurs propos. Le Prophète ﷺ se leva, loua Allah et fit Son éloge comme Il le mérite, puis dit: « Ô assemblée des musulmans! Qui me défendra contre des hommes qui me nuisent au sujet de ma famille? Je ne connais aucun mal à propos de ma famille, et ils accusent un homme parmi mes compagnons, dont je ne connais également que le bien. Jamais il n'est sorti avec moi sans que je ne sois sorti avec lui. » Puis Allah, le Très-Haut, révéla les versets proclamant l'innocence de 'Â'isha (Qu'Allah l'agrée)¹⁰⁵⁴.

❖ Son décès:

¹⁰⁵³ al-Bukhârî (2637) et Muslim (2770)

¹⁰⁵⁴ al-Bukhârî (4141) et Muslim (2770)



Il décéda à Sumaysât, à l'ouest de l'Euphrate, en l'an 60 de l'Hégire, vers la fin du califat de Mu'âwiya (Qu'Allah l'agrée).

Teste tes connaissances – Semaine 47 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Quel est le sens de la parole d'Allah, le Très-Haut: { daha'ha }? a) Il l'a rendue sphérique et l'a enroulée. b) Il l'a étendue et y a déposé ses bienfaits. c) Il l'a découpée.
hadith	Question: Quand commence le temps des invocations du soir (adhkâr al-masâ')? a) Après la prière de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil. b) Après la prière du 'ishâ' jusqu'au lever du soleil. c) Après la prière du duha jusqu'à l'adhân de l'après-midi
'Aqîda	Question: La roqya (incantation) permise est? a) Celle qui provient uniquement du Coran. b) Celle qui est rapportée des Compagnons. c) Celle qui est exempte de toute forme de polythéisme
fiqh	Question: Les habitants du Haram qui résident à La Mecque entrent en état d'ihram pour le pèlerinage à partir de? a) Leurs habitations. b) At-Tan'im. c) Al-Ji'râna.

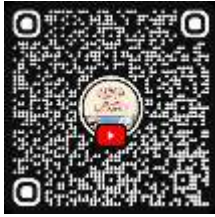


Sîra	Question: Celui qui a déchiré la lettre du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) est? a) Héraclius. b) Kisrâ. c) Al-Muqawqis
Compagnons	Question: Parmi les événements célèbres de la vie de Safwân (Qu'Allah l'agrée)? a) L'affaire de la calomnie. b) La destruction des liens. c) L'émigration en Abyssinie.

La quarante-huitième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux À propos de quoi s'interrogent-ils? À propos de la grande nouvelle, au sujet de laquelle ils divergent. Non! Ils sauront bientôt. Encore une fois, non! Ils sauront bientôt. N'avons-Nous pas fait de la terre une couche, et des montagnes des piquets? Nous vous avons créés par couples. Nous avons fait de votre sommeil un repos. Nous avons fait de la nuit un vêtement. Nous avons fait du jour un temps de subsistance. Nous avons construit au-dessus de vous sept cieus solides. Nous y avons placé une lampe ardente. Nous avons fait descendre des nuages chargés une eau abondante, afin d'en faire sortir des grains et des plantes, ainsi que des jardins aux arbres entremêlés.

L'exposé des preuves de la puissance d'Allah concernant la résurrection, et l'avertissement adressé à ceux qui la nient.

❖ **Explication des mots difficiles:**

'Amma	À propos de quoi? De quelle chose.
An-naba'i l-'azîm	La nouvelle immense; il s'agit du Coran qui contient l'annonce de la résurrection
Mihâdâ	Préparée et étendue comme un lit.
Awtâdâ	Piquets: ce par quoi la terre est solidement stabilisée.
Azwâjâ	Par couples, en catégories: mâles et femelles.
Subâtâ	Repos: un apaisement pour vos corps et une interruption de vos activités.
Libâsâ	Vêtement: ce qui vous couvre par son obscurité.
Ma'âshâ	Subsistance: ce par quoi vous obtenez de quoi vivre.
Sirâjâ wahhâjâ	Lampe ardente: un flambeau enflammé et lumineux.
Al-mu'sîrât	Les nuages porteurs de pluie.

Thajjâjâ	Abondante: déversée en grande quantité.
Wa jannâtin alfâfâ	Jardins aux arbres entremêlés: des vergers dont les arbres sont étroitement enlacés.

❖ **Sens général:**

La sourate commence par une interrogation majestueuse, destinée à souligner l'importance de la question: à propos de quoi les mécréants doutent-ils et s'interrogent-ils les uns les autres? La réponse vient ensuite: leur doute porte sur la grande nouvelle, une information qui ne saurait admettre le moindre doute. Il s'agit de ce Coran et de ce qu'il contient comme annonces concernant la résurrection et le rassemblement après la mort. Ils ont longuement divergé et hésité à son sujet: tantôt ils le qualifient de magie, tantôt de poésie, tantôt de récits anciens. Or, la réalité n'est pas telle qu'ils le prétendent, et ils connaîtront bientôt les conséquences de leur démenti. Ensuite, le Très-Haut énumère les preuves attestant de la véracité de cette grande nouvelle, à travers les bienfaits visibles répandus dans l'univers: la terre a été étendue et préparée pour les êtres humains, adaptée à leurs besoins; les montagnes ont été dressées comme des pieux afin de stabiliser la terre et l'empêcher de trembler; les créatures ont été créées mâles et femelles afin que chacun trouve la quiétude auprès de l'autre, faisant naître l'affection, la miséricorde et la descendance; la nuit enveloppe les hommes de calme, et le sommeil leur apporte repos et soulagement; les cieux sont d'une solidité et d'une force extrêmes; le soleil, par sa lumière et sa chaleur, procure des bienfaits à l'être humain, aux animaux et aux plantes; la pluie est déversée en abondance, et de sa chute naissent les grains, les cultures et les jardins luxuriants aux arbres entrelacés. Comment Celui qui a accordé tous ces immenses bienfaits pourrait-Il être renié, et comment Son message pourrait-il être traité de mensonge?!

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. La confirmation de la véracité de la grande nouvelle, à travers l'exposé de ses signes et de ses preuves.
2. La perfection de la création est une preuve de la capacité d'Allah à la recréer après sa disparition.



3. Le rappel de la faveur d'Allah envers les êtres humains, par tout ce qu'il a créé et mis à leur service afin d'organiser leur vie et leur subsistance

Lundi : Table du hadith**L'immensité de la miséricorde de Dieu et
la sévérité de Son châtement**

Selon Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée) le Messenger de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Si le croyant connaissait ce qu'il y a auprès de Dieu comme châtement, personne n'aspirerait à Son Paradis. Et si le mécréant connaissait ce qu'il y a auprès de Dieu comme miséricorde, personne ne désespérerait de Son Paradis.** »¹⁰⁵⁵

❖ Explication:

Le musulman doit, dans sa marche vers Dieu, réunir deux sentiments: la crainte du châtement divin et l'espérance de Sa miséricorde. Ainsi, il ne désespère pas de la miséricorde de Dieu au point de se durcir envers lui-même, et il ne se laisse pas tromper par l'immensité du pardon divin au point de se relâcher dans les péchés. Dieu a dit: « Informe Mes serviteurs que Je suis certes le Pardonneur, le Très Miséricordieux, et que Mon châtement est vraiment le châtement douloureux. »¹⁰⁵⁶ Lorsque ces deux sentiments se réunissent dans le cœur du croyant, Dieu lui accorde ce qu'il espère et le protège de ce qu'il craint.

❖ Enseignements tirés du hadith:

- 1.** La crainte sincère de Dieu est celle qui empêche son détenteur de commettre les interdits: il ne délaisse pas la prière, ne trahit pas et ne vole pas, car il craint Dieu.
- 2.** L'espérance sincère est celle qui s'accompagne d'actions: elle pousse à accomplir de bonnes œuvres dans l'espoir de la grâce et de la récompense de Dieu, et à se repentir des mauvaises actions dans l'espoir du pardon et de la miséricorde divine.
- 3.** Parmi les fruits de la crainte sincère figure le fait que le serviteur ne s'appuie pas sur ses œuvres et ne s'enorgueillit pas d'elles.

¹⁰⁵⁵ Muslim (2755)

¹⁰⁵⁶ Sourate Al-Hijr, versets (49–50)



4. Parmi les fruits de l'espérance sincère figure le fait de ne jamais mépriser une bonne action, car une œuvre apparemment insignifiante peut être cause de la miséricorde de Dieu.
5. Espérer la miséricorde sans repentir ni bonnes œuvres n'est qu'illusion et tromperie inspirée par le diable.

Les amulettes sont le pluriel d'amulette. Il s'agit de ce que l'on suspend aux malades, aux enfants ou aux animaux — sous forme de formules, d'objets ou de talismans — dans le but de repousser un malheur ou de l'éloigner. Elles prennent la forme de bracelets, de colliers, de pendentifs et autres objets similaires.

Les amulettes sont de deux types:

Premier type: celles qui proviennent du Coran Les savants ont divergé quant au jugement de leur port, selon deux avis:

Premier avis: la permission. C'est l'avis de 'Abd Allâh ibn 'Amr (Qu'Allah l'agrée).

Deuxième avis: l'interdiction. C'est l'avis de Ibn Mas'ûd, Ibn 'Abbâs, Hudhayfa, 'Uqba ibn 'Âmir et Ibn Hakîm (Qu'Allah l'agrée) ainsi que de nombreux successeurs, parmi lesquels les élèves de Ibn Mas'ûd.

Ce second avis est le plus juste, pour trois raisons:

- La portée générale des textes prophétiques interdisant les amulettes, sans qu'aucune preuve ne vienne en restreindre le sens.
- La prévention des moyens menant à l'interdit: autoriser ce type d'amulette ouvre la porte à l'accrochage de ce qui n'est pas permis.
- Le fait que cela implique une forme de manque de respect envers le Coran, puisqu'il serait porté dans des situations inappropriées, comme lors de l'accomplissement des besoins naturels, et autres circonstances similaires.

Deuxième type d'amulettes: celles qui ne proviennent pas du Coran Comme les perles, les fils, le cuir ou le tissu. Celles-ci sont interdites à l'unanimité et relèvent du polythéisme, car elles traduisent un attachement à autre que Dieu — exalté soit-Il. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui qui suspend une amulette a commis un acte de polythéisme. »¹⁰⁵⁷ Et il a dit: « Celui qui s'attache à une chose sera confié à elle. »¹⁰⁵⁸ C'est-à-dire : Dieu l'abandonnera à cette chose.

¹⁰⁵⁷ Ahmad (17422)

¹⁰⁵⁸ at-Tirmidhî (2027)



À cette chose à laquelle il s'est attaché. Ainsi, celui qui s'attache aux créatures, aux amulettes ou aux tombes, Dieu l'abandonne et le laisse dépendre d'elles. Elles ne lui seront d'aucune utilité et ne pourront ni lui apporter un bénéfice ni repousser un mal. Sa croyance s'en trouve alors corrompue et son lien avec son Seigneur se rompt. Quant à celui qui s'attache à Dieu, qui se réfugie auprès de Lui et Lui confie pleinement son affaire, Dieu lui suffit, le protège, lui rapproche toute chose lointaine et lui facilite toute difficulté.

❖ Les actes recommandés liés à l'entrée en état de consécration:

Il est recommandé à celui qui souhaite accomplir le pèlerinage ou la visite pieuse de se préparer avant d'entrer en état de consécration en accomplissant plusieurs actes recommandés, afin d'accueillir cet acte d'adoration dans les meilleures conditions possibles. Parmi ces recommandations:

1. Le bain rituel: le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a accompli un bain rituel avant d'entrer en état de consécration¹⁰⁵⁹.
2. La propreté corporelle: en coupant ce qu'il est légiféré de couper, comme la moustache, les poils des aisselles et du pubis, lorsqu'il y en a besoin. S'il n'y a pas de besoin, on ne les coupe pas, car cela est lié à la nécessité et ne fait pas partie des spécificités de l'entrée en état de consécration.
3. Se parfumer le corps: conformément au propos de 'Aïcha (Qu'Allah l'agrée) qui a dit: « Je parfumais le Messenger de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) pour son entrée en état de consécration avant qu'il n'y entre, et pour sa sortie de cet état avant qu'il ne fasse les circumambulations autour de la Maison. »¹⁰⁶⁰
4. Le choix, pour l'homme, de deux vêtements blancs et propres, le vêtement supérieur et le vêtement inférieur, conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Les meilleurs de vos vêtements sont les vêtements blancs; portez-les pour vos vivants et utilisez-les comme linceuls pour vos morts. »¹⁰⁶¹
5. Que l'entrée en état de consécration ait lieu après une prière, conformément à sa pratique¹⁰⁶².
6. Multiplier la formule de réponse rituelle dès l'entrée en état de consécration, en disant: « Me voici, ô Dieu, me voici. Me voici, Tu n'as pas d'associé, me

¹⁰⁵⁹ at-Tirmidhî (830)

¹⁰⁶⁰ al-Bukhârî (1539) et Muslim (1189)

¹⁰⁶¹ Abû Dâwûd (3878) et at-Tirmidhî (994)

¹⁰⁶² al-Bukhârî (2337)



voici. La louange, le bienfait et la royauté T'appartiennent. Tu n'as pas d'associé. »¹⁰⁶³

❖ **Comment entrer en état de consécration:**

La première action est l'entrée en état de consécration.

Le sens de cette entrée en état de consécration est l'intention d'entrer dans le rite.

On l'appelle ainsi parce que le musulman s'interdit alors à lui-même des choses qui lui étaient auparavant licites, telles que le mariage, le parfum, la coupe des ongles, le rasage de la tête et autres actes similaires.

Lorsqu'il souhaite entrer dans le rite, il formule l'intention dans son cœur et la prononce en disant: « Me voici, ô Dieu, pour le pèlerinage », ou: « Me voici, ô Dieu, pour la visite pieuse ».

S'il craint qu'un empêchement, une excuse ou une maladie ne l'entrave, il lui est recommandé d'énoncer une condition après son entrée en état de consécration, en disant: « Ô Dieu, mon lieu de sortie sera là où Tu m'auras retenu. »¹⁰⁶⁴

¹⁰⁶³ al-Bukhârî (1549) et Muslim (1184)

¹⁰⁶⁴ al-Bukhârî (5089) et Muslim (1207)

❖ La guérison des malades:

- Parmi ces miracles figure la guérison — par la permission d’Allah — de l’œil de ‘Alî ibn Abî Tâlib (Qu’Allah l’agrée). Sahl ibn Sa’d (Qu’Allah l’agrée) rapporte que le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit le jour de Khaybar: « Je donnerai demain cet étendard à un homme par la main duquel Allah accordera la victoire. Il aime Allah et Son Messenger, et Allah et Son Messenger l’aiment. » Les gens passèrent alors la nuit à en parler, se demandant: « À qui sera-t-il donné? » Lorsque le matin arriva, tous se rendirent auprès du Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), chacun espérant recevoir l’étendard. Il dit alors: « Où est ‘Alî ibn Abî Tâlib? » On répondit: « Il se plaint des yeux. » Il le fit donc appeler, et on l’amena à lui. Le Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) cracha légèrement dans ses yeux et invoqua Allah pour lui. Il guérit aussitôt, comme s’il n’avait jamais ressenti de douleur. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui remit alors l’étendard et lui dit: « Avance calmement jusqu’à ce que tu arrives dans leur territoire, puis appelle-les à l’islam et informe-les des droits d’Allah qui leur incombent. Par Allah, qu’Allah guide par ton intermédiaire un seul homme est meilleur pour toi que de posséder les plus précieux chameaux rouges. »¹⁰⁶⁵
- Parmi ces miracles figure aussi la guérison de la jambe de Salama ibn al-Akwa’ (Qu’Allah l’agrée). Yazîd ibn Abî ‘Ubayd rapporte: « J’ai vu une trace de coup sur la jambe de Salama et je lui ai dit: “Ô Abû Muslim, quelle est cette blessure?” Il répondit: “C’est un coup que j’ai reçu le jour de Khaybar. Les gens disaient alors: ‘Salama a été touché.’ On me conduisit auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), qui souffla dessus trois fois. Depuis ce jour-là, je ne m’en suis plus jamais plaint.” »¹⁰⁶⁶
- Parmi ces miracles figure également la guérison de la jambe de ‘Abd Allâh ibn ‘Atîk (Qu’Allah l’agrée). Cela eut lieu lorsque le Messenger d’Allah ﷺ (Paix

¹⁰⁶⁵ al-Bukhârî (4210) et Muslim (2406)¹⁰⁶⁶ al-Bukhârî (4206)

et bénédictions sur lui) envoya des hommes parmi les Ansâr contre Abû Râfi', le Juif. Il plaça 'Abd Allâh ibn 'Atîk à leur tête. Abû Râfi' nuisait au Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et soutenait ses ennemis. Il se trouvait alors dans une forteresse située sur la terre du Hijaz.

Lorsqu'ils s'approchèrent de lui alors que le soleil s'était déjà couché et que les gens étaient repartis avec leurs troupeaux, 'Abd Allâh dit à ses compagnons: « Restez à votre place, car je vais avancer seul et user de ruse avec le portier, afin de pouvoir entrer. »

Il raconte: « Je partis et parvins à atteindre Abû Râfi'. Je compris alors que je l'avais tué. Je me mis à ouvrir les portes, l'une après l'autre, jusqu'à ce que j'arrive à un escalier. J'y posai le pied et je tombai, ce qui me brisa la jambe. Je la bandai avec mon turban, puis je me rendis jusqu'à la porte où je m'assis en disant: "Je ne quitterai pas cet endroit cette nuit tant que je n'aurai pas la certitude de l'avoir tué." Lorsque le coq chanta, le crieur monta sur le rempart et annonça: "J'annonce la mort d'Abû Râfi', le commerçant des habitants du Hijaz." Je rejoignis alors mes compagnons et leur dis: "Sauvez-vous! Allah a tué Abû Râfi'." »

Je me rendis ensuite auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et je lui rapportai ce qui s'était passé. Il me dit: « Étends ta jambe. » Je l'étendis, et il la passa de sa main. Elle guérit aussitôt, comme si je n'en avais jamais souffert.¹⁰⁶⁷

¹⁰⁶⁷ al-Bukhârî (4039)

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de 'Ammâr ibn Yâsir ibn 'Âmir ibn Mâlik ibn Kinâna. Son surnom était Abû al-Yaqzân.

Il naquit à Médine 56 ans avant l'Hégire, et il était donc presque du même âge que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)¹⁰⁶⁸.

❖ Sa vie et ses mérites:

'Ammâr (qu'Allah l'agrée) était un homme grand de taille, aux épaules larges, aux cheveux frisés.

Il savait écrire et lire, parlait peu et observait de longs silences¹⁰⁶⁹.

Il embrassa l'islam très tôt. Il faisait partie des opprimés à La Mecque. Lui, son père et sa mère furent soumis à de terribles tortures pour Allah, au point que le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) leur dit: « Patience, ô famille de Yâsir! Votre rendez-vous est le Paradis. »¹⁰⁷⁰

'Abd Allâh ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) rapporte: « Les premiers à avoir manifesté publiquement leur islam furent sept: le Messenger d'Allah, Abû Bakr, 'Ammâr, sa mère Sumayya, Suhayb, Bilâl et al-Miqdâd.

Quant au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), Allah le protégea par son oncle Abû Tâlib; quant à Abû Bakr, Allah le protégea par son peuple; mais les autres furent saisis par les polythéistes, revêtus d'armures de fer et exposés au soleil brûlant. »¹⁰⁷¹

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fit l'éloge de 'Ammâr et loua sa foi dans plusieurs hadiths. Parmi ceux-ci, il dit: « 'Ammâr est rempli de foi jusqu'au plus profond de ses os. »¹⁰⁷² Et lorsqu'il vint un jour demander l'autorisation d'entrer

¹⁰⁶⁸ al-Hâkim (3/385)

¹⁰⁶⁹ Hilyat al-Awliyâ' (1/145)

¹⁰⁷⁰ at-Tabarânî (1508) et al-Hâkim (5666)

¹⁰⁷¹ Ahmad (3823) et Ibn Mâjah (150)

¹⁰⁷² al-Hâkim (5680)



auprès du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), celui-ci dit: « Bienvenue à l'homme pur et purifiant. »¹⁰⁷³

‘Ammâr (qu’Allah l’agrée) émigra d’abord vers la terre d’Abyssinie, puis vers Médine. Il participa à la bataille de Badr, et il fut le seul dont les deux parents étaient croyants à y assister. Il participa également à Uhud et à toutes les campagnes militaires aux côtés du Messenger d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Le jour d’al-Yamâma, lorsque la situation devint critique pour les musulmans, il fit preuve d’un courage exceptionnel. Il monta sur un rocher, alors que son oreille pendait après avoir été sectionnée, et il criait: « Ô assemblée des musulmans! Fuyez-vous le Paradis?! Je suis ‘Ammâr ibn Yâsir, venez à moi! » Tout cela alors qu’il combattait avec la plus grande ardeur¹⁰⁷⁴.

❖ Sa mort:

Il fut martyrisé en l’an 37 de l’Hégire, à l’âge de 91 ans. ‘Alî ibn Abî Tâlib porta son corps sur sa poitrine, dirigea la prière funéraire pour les musulmans, puis il fut enterré dans ses vêtements.

¹⁰⁷³ al-Bukhârî dans al-Adab al-Mufrad (1031)

¹⁰⁷⁴ Siyar A’lâm an-Nubalâ’ (1/422)

Teste tes connaissances – Semaine 48 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le terme « al-mu‘şirât »? a) Les hautes montagnes b) Les nuages porteurs de pluie c) Les grands navires
hadith	Question: Parmi les fruits de l'espérance sincère? a) Que le serviteur ne méprise aucun bien, même minime b) Que le serviteur s'appuie sur ses œuvres et s'enorgueillisse c) Que le serviteur se montre excessivement rigoureux et abandonne certaines choses
‘Aqîda	Question: « Ce que l'on accroche aux malades, aux enfants ou aux animaux sous forme d'incantations pour repousser ou lever un mal » est la définition de? a) Les invocations protectrices (ruqya) b) La tawla c) Les amulettes (tamâ'im)
fiqh	Question: Parmi les actes recommandés lors de l'entrée en état d'ihram? a) L'intention b) Le bain rituel (ghusl) c) Entrer en ihram depuis le lieu prescrit (miqât)



Sîra	Question: Qui a tué Abû Râfi‘ le Juif? a) Salama ibn al-Akwa‘ b) ‘Abd Allâh ibn ‘Atîk c) Sa‘d ibn Mu‘âdh
Compagnons	Question: Parmi les mérites de ‘Ammâr (qu’Allah l’agrée), figure la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? a) C’est un homme vertueux b) L’Esprit Saint te soutient c) Bienvenue à l’homme pur et purifiant

La quarante-neuvième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Le Jour de la Décision est fixé à un moment déterminé. Le jour où l'on soufflera dans la Trompe et où vous viendrez par groupes. Le ciel sera alors ouvert et deviendra plein de portes. Les montagnes seront mises en mouvement et deviendront semblables à un mirage. L'Enfer sera un lieu d'embuscade, un refuge pour les tyrans, où ils demeureront durant de longues périodes successives. Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni boisson, si ce n'est une eau brûlante et un liquide purulent, en rétribution parfaitement conforme à leurs actes. Car ils n'attendaient pas de compte à rendre et traitaient Nos signes de purs mensonges. Nous avons tout recensé dans un registre précis Goûtez donc: Nous ne vous ajouterons qu'un surcroît de châtement.

❖ **Explication des mots difficiles:**

Mîqâtâ	Moment fixé: un temps déterminé et un rendez-vous pour trancher entre les créatures.
Aş-şûr	La Trompe: la corne dans laquelle l'ange Israfil soufflera.
Abwâbâ	Portes: doté de nombreuses portes pour la descente des anges.
Wa suyyirat	Mises en mouvement: arrachées et pulvérisées après avoir été solidement ancrées.
Mirşâdâ	Lieu d'embuscade: qui guette et surveille ceux qui y entrent.
Aḥqâbâ	Longues périodes successives: des époques très longues et ininterrompues.
Bardâ	Fraîcheur: ce qui pourrait apaiser la chaleur du Feu sur leurs corps.
Ḥamîmâ	Eau brûlante: une eau extrêmement chaude, atteignant le summum de la chaleur.

Wa ghassâqâ	Liquide purulent: le pus des habitants de l'Enfer.
Wifâqâ	Rétribution équitable: juste et parfaitement conforme à leurs œuvres.
Lâ yarjûn	Ils n'espéraient pas, ils ne craignaient pas.
Aḥṣaynâh	Nous avons tout recensé: nous l'avons soigneusement conservé dans les registres de leurs œuvres.

❖ Sens général:

Dieu évoque la grandeur du Jour de la Résurrection, qu'Il a fixé comme un rendez-vous pour toute la création, ainsi que les bouleversements et troubles immenses qui s'y produiront. Les montagnes seront mises en mouvement jusqu'à devenir poussière dispersée, et le ciel se fendra pour devenir semblable à des portes ouvertes. Dieu tranchera alors entre les créatures par un jugement parfaitement juste, exempt de toute injustice.

Le feu de l'Enfer sera attisé, préparé et dressé comme un lieu d'attente et de demeure pour les tyrans. Ils y séjourneront pendant de très longues périodes successives, sans y trouver de quoi rafraîchir leur peau ni apaiser leur soif, si ce n'est une eau brûlante qui leur rôtira les visages et leur déchirera les entrailles, ainsi qu'un liquide purulent issu des gens de l'Enfer, d'une puanteur extrême et d'un goût insupportable.

Ils n'ont mérité ces châtiments terrifiants qu'en juste rétribution de leurs actes. Dieu ne les a pas lésés, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes: ils ne croyaient pas au Jugement, ont négligé l'œuvre pour l'au-delà et ont ouvertement traité les signes de Dieu de mensonges. Tout cela, qu'il soit minime ou considérable, Dieu l'a parfaitement recensé et consigné afin de les rétribuer par un châtiment sévère, qui ne fera qu'augmenter avec le temps en intensité et en dureté.

❖ Enseignements tirés de la sourate:

1. Rappel du Jour de la Résurrection et des terreurs immenses qui l'accompagnent.



2. Le souvenir des horreurs de la Résurrection est un remède contre la négligence du cœur et un puissant stimulant vers les bonnes œuvres.
3. Mise en garde contre la tyrannie et clarification du sort réservé à ceux qui la pratiquent.
4. L'être humain n'a pas été créé en vain, mais selon une sagesse immense; Dieu le questionnera à ce sujet lors d'un Jour grandiose.
- 5) Les anges consignent les œuvres des serviteurs, petites ou grandes, bonnes ou mauvaises.
6. Exposition du châtiment que Dieu a préparé pour les mécréants afin qu'ils se détournent de l'égarement.
7. Le châtiment des mécréants dans le Feu est continuel et ne cesse de s'intensifier.

D'après Jabir ibn 'Abd Allah (qu'Allah soit satisfait d'eux deux), il a dit: J'ai entendu le Messager de Dieu (Paix et bénédictions sur lui) dire, trois jours avant sa mort: « **Que nul d'entre vous ne meure sans avoir une bonne opinion de Dieu, le Très-Haut et le Tout-Puissant.** »¹⁰⁷⁵

❖ Explication:

Le croyant doit, tout au long de sa vie, avoir une bonne opinion de son Seigneur, et plus particulièrement dans les moments de difficulté, d'épreuve, de maladie et à l'approche de la mort. Il se rappelle alors la générosité et la douceur de Dieu, espère Sa miséricorde et Son pardon. Cela l'aide à traverser ces moments difficiles avec une belle fin et de bonnes paroles. Plus le serviteur a une bonne opinion de Dieu, plus son espérance en ce qui est auprès de Lui est forte; Dieu ne déçoit pas son espoir et ne rend pas vaines ses œuvres. En revanche, avoir une mauvaise opinion de Dieu est un signe d'ignorance à Son sujet, une cause d'enfoncement dans les péchés et de dureté excessive envers soi-même.

❖ Enseignements tirés du hadith:

1. Le souci du Prophète (Paix et bénédictions sur lui) de guider sa communauté, ainsi que l'intensité de sa miséricorde envers elle, même durant la maladie qui a précédé sa mort.
2. La mise en garde contre le désespoir et l'abattement, et l'encouragement à l'espoir et à la bonne opinion de Dieu.
3. Le musulman doit laisser sa bonne opinion de Dieu le pousser vers les bonnes œuvres, et non vers l'oisiveté ou les péchés; agir autrement relève de l'illusion trompeuse.
4. Font partie de la bonne opinion de Dieu: croire que Dieu accepte l'invocation lorsqu'on L'invoque, qu'Il accepte le repentir et la demande de pardon après un péché, et qu'Il accepte les bonnes œuvres accomplies.

¹⁰⁷⁵ Muslim, (n°2877)



5. Font partie de la mauvaise opinion de Dieu: accomplir des actes d'obéissance tout en pensant que Dieu ne les acceptera pas, ou commettre un péché, se repentir, puis croire que Dieu n'acceptera pas ce repentir.

Il fait partie intégrante de la croyance des Ahl as-Sunna wa al-Jamâ'a, et de leurs fondements religieux, que l'écoute et l'obéissance au détenteur de l'autorité sont obligatoires.

En effet, le Livre explicite d'Allah, le Très-Haut, la Sunna authentique de Son Messenger ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ainsi que le consensus des savants musulmans parmi les prédécesseurs et les successeurs, indiquent clairement l'obligation d'obéir au dirigeant des musulmans et l'interdiction de se rebeller contre lui.

Il s'agit d'une obligation légale par laquelle ils adorent Allah, d'une croyance par laquelle ils se vouent à Lui, et d'un acte de rapprochement par lequel ils espèrent Sa récompense et Son agrément.

Allah, le Très-Haut, est Celui qui a créé les créatures; Il est le plus savant quant à leur nature, le plus savant quant à leurs besoins et le plus savant quant à ce qui assure la rectitude de leurs affaires. Ainsi, tout le bien réside dans l'attachement à Son ordre et le suivi de Sa législation.

Allah, le Très-Haut, a dit: (Ô vous qui avez cru! Obéissez à Allah, obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Puis, si vous divergez sur quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Cela est meilleur et offre une meilleure issue.)¹⁰⁷⁶

Dans le hadith de 'Ubâda ibn as-Sâmit (Qu'Allah l'agrée), il est rapporté: « Nous avons prêté serment d'allégeance au Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) sur l'écoute et l'obéissance, dans la facilité comme dans la difficulté, dans ce que nous aimons comme dans ce que nous détestons, même lorsqu'on nous préfère d'autres à notre détriment, et de ne pas contester l'autorité à ses détenteurs, sauf si vous voyez une mécréance manifeste, pour laquelle vous avez auprès d'Allah une preuve évidente. »¹⁰⁷⁷

¹⁰⁷⁶ An-Nisâ' : (59)

¹⁰⁷⁷ al-Bukhârî (7055) et Muslim (1709)



Et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), soucieux de sa communauté, a exhorté à ne jamais se séparer du groupe, même pour une chose minime, et a sévèrement mis en garde contre les conséquences de cela. Il a dit: « Celui qui voit de son gouverneur une chose qu'il déteste, qu'il fasse preuve de patience, car quiconque se sépare du groupe, ne serait-ce que d'un empan, puis meurt, meurt d'une mort de l'époque préislamique. »¹⁰⁷⁸

Et il a dit ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Celui qui retire sa main de l'obéissance rencontrera Allah, le Jour de la Résurrection, sans aucun argument en sa faveur; et celui qui meurt sans avoir prêté allégeance autour de son cou meurt d'une mort de l'époque préislamique. »¹⁰⁷⁹

Bien plus encore, la raison elle-même indique cela de la manière la plus évidente: il est conforme au bien et à la sagesse que chaque communauté humaine ait une autorité obéie, par laquelle ses affaires sont organisées et ses intérêts préservés.

Ainsi, les gens vivent en sécurité quant à leurs biens et à leur honneur, peuvent accomplir leurs adorations et leurs actes d'obéissance, voient leurs pèlerinages mineur ('Umra) et majeur (Ḥajj) facilités, leurs rangs se resserrer autour d'elle, leur parole s'unifier, leur force et leur prestige s'élever, et leur ennemi être repoussé.

¹⁰⁷⁸ al-Bukhârî (7054) et Muslim (1849)

¹⁰⁷⁹ Muslim (1851)

Les interdictions de l'ihrâm sont les actes illicites que la personne en état de sacralisation doit éviter.

Elles sont au nombre de huit interdictions:

Première interdiction: se raser les cheveux Que ce soit les cheveux de la tête ou les poils du corps, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: (Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande n'atteigne son lieu d'immolation) ¹⁰⁸⁰.

Il lui est toutefois permis de laver ses cheveux, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) s'est lavé la tête alors qu'il était en état d'ihrâm¹⁰⁸¹.

Deuxième interdiction: se couper les ongles Que ce soit ceux des mains ou des pieds. En revanche, s'un ongle se casse et qu'il l'enlève, il n'y a rien à lui reprocher.

Troisième interdiction: pour l'homme, couvrir sa tête avec un objet qui la touche directement Car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a interdit le port du turban et des burnous ¹⁰⁸². Il lui est permis de se mettre à l'ombre sous une tente, un arbre ou un parasol, car une tente fut dressée pour le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et il y séjourna alors qu'il était en état d'ihrâm ¹⁰⁸³.

Quatrième interdiction: pour l'homme, porter des vêtements cousus C'est-à-dire des vêtements ajustés à la forme du corps, comme la chemise, le pantalon ou les sous-vêtements. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé: « Que porte le pèlerin en état d'ihrâm? »

Il répondit: « Il ne porte ni chemise, ni turban, ni burnous, ni pantalon, ni vêtement imprégné de safran ou de wars, ni de chaussons. » ¹⁰⁸⁴

Quant à la femme, elle peut porter les vêtements qu'elle souhaite, en raison de son besoin de se couvrir, mais elle doit éviter deux choses: le niqab et les gants,

¹⁰⁸⁰ Al-Baqara : (196)

¹⁰⁸¹ al-Bukhârî (1840) et Muslim (1205)

¹⁰⁸² al-Bukhârî (1838) et Muslim (1177)

¹⁰⁸³ Muslim (4/411)

¹⁰⁸⁴ al-Bukhârî (1838) et Muslim (1177)



conformément à la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « La femme ne porte pas le niqab et ne met pas de gants. »¹⁰⁸⁵

Elle couvre obligatoirement son visage avec un voile (khimâr) ou ce qui s'en rapproche lors du passage d'hommes étrangers, conformément à la parole de 'Â'isha (Qu'Allah l'agrée): « Les cavaliers passaient près de nous alors que nous étions en état d'ihrâm avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'ils arrivaient à notre hauteur, l'une d'entre nous rabattait son voile sur son visage, puis lorsqu'ils nous dépassaient, nous le découvrons. »¹⁰⁸⁶

Cinquième interdiction: le parfum Que ce soit sur le corps ou sur les vêtements, car le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a ordonné à un homme en état d'ihrâm de laver le parfum qu'il portait¹⁰⁸⁷.

Et à propos du pèlerin en état d'ihrâm dont la monture l'avait fait chuter mortellement, il a dit: « Et ne le touchez pas avec du parfum. »¹⁰⁸⁸

Sixième interdiction: la chasse terrestre Conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: (Ô vous qui avez cru! Ne tuez pas le gibier alors que vous êtes en état de sacralisation)¹⁰⁸⁹, et Sa parole: (Il vous est interdit de chasser le gibier terrestre tant que vous êtes en état de sacralisation)¹⁰⁹⁰.

Ainsi, la personne en état d'ihrâm ne chasse pas le gibier terrestre, n'aide pas à la chasse et ne consomme pas ce qui a été chassé pour elle, par elle ou avec son aide.

En revanche, la chasse maritime est licite pour elle, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: (Vous est rendue licite la chasse en mer et sa nourriture)¹⁰⁹¹, de même que les animaux domestiques qui ne sont pas considérés comme du gibier, tels que les poulets et les moutons.

¹⁰⁸⁵ al-Bukhârî (1838)

¹⁰⁸⁶ Abû Dâwûd (1833)

¹⁰⁸⁷ Muslim (1180)

¹⁰⁸⁸ Muslim (1206)

¹⁰⁸⁹ Al-Mâ'ida : (95)

¹⁰⁹⁰ Al-Mâ'ida : (96)

¹⁰⁹¹ Al-Mâ'ida : (96)

Septième interdiction: le contrat de mariage la personne en état d'ihrâm ne peut ni conclure un mariage pour elle-même ni pour autrui.

'Uthmân (qu'Allah l'agrée) a rapporté: « La personne en état d'ihrâm ne se marie pas, ne marie pas autrui et ne fait pas de demande en mariage. » ¹⁰⁹²

Huitième interdiction: les rapports conjugaux Ainsi que leurs préliminaires, comme le contact intime avec désir, conformément à la parole d'Allah, le Très-Haut: (Quiconque s'engage à accomplir le pèlerinage durant ces mois... qu'il n'y ait alors ni rapport sexuel...) ¹⁰⁹³

¹⁰⁹² Muslim (1409)

¹⁰⁹³ Al-Baqara : (197)



❖ **Son information sur les réalités de l'invisible:**

Parmi les preuves de sa prophétie figure ce qu'il a annoncé concernant les événements futurs relevant de l'invisible, lesquels se sont réalisés exactement conformément à ce qu'il avait annoncé, sans la moindre divergence.

En effet, Allah, le Très-Haut, a révélé à Son Messenger, le Prophète illettré, qui ne savait ni lire ni écrire et ne possédait aucune connaissance des sciences des anciens ni des récits des peuples passés, les nouvelles de ce qui s'est produit et de ce qui allait se produire, telles qu'elles se sont réellement déroulées, sans aucune altération.

Allah, le Très-Haut, dit: « Voilà des nouvelles de l'invisible que Nous te révélons. Tu ne les connaissais pas auparavant, ni toi ni ton peuple. Sois donc patient, car la fin heureuse appartient aux pieux. »¹⁰⁹⁴

Dans ce Coran se trouvent ainsi des informations véridiques concernant Allah, Ses anges, Son Trône et l'ensemble de Ses créatures célestes et terrestres: les cieux, les terres, ce qui se trouve entre eux et ce qu'ils contiennent. Ce sont des réalités immenses, établies par des preuves certaines et irréfutables.

On y trouve également les récits des nations passées avec leurs prophètes, la manière dont Allah a sauvé les croyants et détruit les mécréants, exprimés dans un style qu'aucun être humain ne saurait égaler. Tantôt le récit est présenté de manière concise, avec une clarté et une éloquence extrêmes, tantôt il est développé avec une beauté, une précision et une hauteur de style incomparables.

Ce discours est si puissant que l'auditeur a l'impression d'être témoin direct des événements, comme s'il y était présent.

Allah, le Très-Haut, dit: « Tu n'étais pas sur le flanc du Mont lorsque Nous avons appelé, mais c'est une miséricorde de la part de ton Seigneur. »¹⁰⁹⁵

¹⁰⁹⁴ Hûd : (49)

¹⁰⁹⁵ Al-Qaşaş : (46)

Et Il dit également: « Voilà des nouvelles de l'invisible que Nous te révélons. Tu n'étais pas parmi eux lorsqu'ils jetaient leurs calames pour savoir qui prendrait en charge Marie, et tu n'étais pas parmi eux lorsqu'ils se disputaient. »¹⁰⁹⁶

Et Il dit encore: « Voilà des nouvelles de l'invisible que Nous te révélons. Tu n'étais pas parmi eux lorsqu'ils avaient résolu leur complot et qu'ils tramaient leurs ruses. »¹⁰⁹⁷

Parmi ces informations relevant de l'invisible qui se sont réalisées conformément à ce qu'il avait annoncé, on trouve :

- Ce qu'Allah, le Très-Haut, a mentionné dans la sourate Al-Muzzammil, qui fait partie des premières révélations mecquoises: « Il sait qu'il y aura parmi vous des malades, d'autres parcourant la terre à la recherche de la grâce d'Allah, et d'autres encore combattant dans le sentier d'Allah. »¹⁰⁹⁸ Or, il est bien connu que le jihad n'a été prescrit qu'à Médine après l'Hégire, alors que ce verset a été révélé à La Mecque.
- Et Allah, le Très-Haut, dit dans la sourate Al-Qamar, qui est également mecquoise: « Ou bien disent-ils: "Nous sommes une troupe victorieuse"? La troupe sera bientôt vaincue et ils tourneront le dos. »¹⁰⁹⁹ Et cela se produisit le jour de Badr, et le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) récitait ce verset alors qu'il sortait de la tonnelle.
- Et Allah, le Très-Haut, dit dans la sourate Al-Fath: « Allah a certes confirmé par la vérité la vision de Son Messenger: vous entrerez sûrement dans la Mosquée sacrée, si Allah le veut, en toute sécurité, la tête rasée ou les cheveux raccourcis, sans aucune crainte. »¹¹⁰⁰ Cette promesse fut révélée à Al-Hudaybiyya en l'an six de l'Hégire, et son accomplissement eut lieu lors de la 'Umra de compensation en l'an sept.
- Et Allah, le Très-Haut, dit: « Les Byzantins ont été vaincus dans la contrée la plus proche, mais après leur défaite, ils seront les vainqueurs dans quelques

¹⁰⁹⁶ Âl 'Imrân : (44)

¹⁰⁹⁷ Yûsuf : (102)

¹⁰⁹⁸ [Al-Muzzammil : 20]

¹⁰⁹⁹ [Al-Qamar : 44-45]

¹¹⁰⁰ [Al-Fath : 27]



années. »¹¹⁰¹Lorsque les Perses vainquirent les Byzantins, les polythéistes s'en réjouirent, tandis que les croyants en furent attristés, car les chrétiens étaient plus proches des musulmans que les adorateurs du feu. Allah informa alors Son Messenger que les Byzantins triompheraient des Perses dans quelques années, et l'événement se produisit exactement comme Il l'avait annoncé.

- Et Allah, le Très-Haut, dit encore: « Allah a promis à ceux d'entre vous qui croient et accomplissent de bonnes œuvres qu'Il les établira certainement comme successeurs sur la terre. »¹¹⁰²Ainsi, Allah donna puissance à Sa religion et la fit triompher dans toutes les régions, notamment à l'époque des califes bien guidés.

¹¹⁰¹ [Ar-Rûm : 1-3]

¹¹⁰² [An-Nûr : 55]

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de 'Imrân ibn Ḥuṣayn ibn 'Ubayd, appartenant à la tribu de Khuza'a.

Il embrassa l'islam, ainsi que son père et Abû Hurayra (Qu'Allah l'agrée), la même année, en l'an 7 de l'Hégire.

❖ Sa vie et ses mérites:

Qu'Allah l'agrée, il faisait partie des compagnons vertueux et des jurisconsultes éminents. Il était sincère, pieux, scrupuleux, profondément dévoué à l'obéissance d'Allah et de Son Messager. Il était également exaucé dans ses invocations, pleurait beaucoup et éprouvait une grande crainte d'Allah. Il était aussi, qu'Allah l'agrée, soigné dans sa tenue et son apparence. Abû Rajâ' rapporte: « 'Imrân sortit vers nous vêtu d'un manteau de soie tel que nous n'en avons jamais vu auparavant. Alors le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit: "Certes, lorsqu'Allah accorde un bienfait à Son serviteur, Il aime voir l'effet de ce bienfait sur lui." »¹¹⁰³

'Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu'Allah l'agrée) l'envoya à Bassora afin d'y enseigner aux gens les affaires de leur religion. Les habitants de Bassora l'aimèrent profondément et se rassemblèrent autour de lui pour apprendre. Al-Ḥasan al-Baṣrî et Ibn Sîrîn disaient: « Aucun compagnon du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) n'est venu à Bassora qui soit supérieur à 'Imrân ibn al-Ḥuṣayn. »¹¹⁰⁴

Il fut éprouvé par la maladie pendant trente années avant sa mort. Il fit preuve d'une patience exemplaire face à cette épreuve qu'Allah lui imposa.

Parmi les dons et les grâces qu'il reçut : les anges le saluaient depuis les côtés de sa maison.¹¹⁰⁵

❖ Son décès:

¹¹⁰³ Aḥmad (4/438)

¹¹⁰⁴ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (4/126)

¹¹⁰⁵ Muslim (1226)



Allah le rappela à Lui dans sa maison à Bassora, alors qu'il était alité par la maladie, en l'an 53 de l'Hégire.

Teste tes connaissances – Semaine 49 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie le mot « al-ghassâq »? a) L'eau chaude b) Le pus des gens de l'Enfer c) Un arbre épineux
hadith	Question: Le musulman doit laisser sa bonne opinion d'Allah le conduire à? a) L'accomplissement des bonnes œuvres b) Le repos et la tranquillité c) La diminution des œuvres surérogatoires
ʿAqîda	Question: Qui a dit: « Nous avons prêté serment d'obéissance, dans la facilité comme dans la difficulté, dans ce que nous aimons et ce que nous détestons, même lorsque d'autres sont favorisés par rapport à nous, et de ne pas contester l'autorité à ceux qui la détiennent »? a) Abû Hurayra b) ʿUbâda ibn aṣ-Ṣâmit c) Muʿâdh ibn Jabal
fiqh	Question: Combien y a-t-il de choses interdites pendant l'état d'ihrâm? a) Quatre interdictions b) Six interdictions c) Huit interdictions

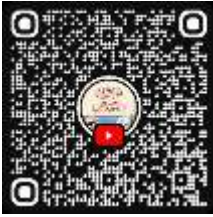


Sîra	Question: Parmi les informations relevant de l'invisible qui se sont réalisées conformément à ce qu'a annoncé le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? a) Le martyre de Ḥamza ibn 'Abd al-Muṭṭalib b) La défaite des polythéistes le jour de Badr c) La conversion à l'islam de Salmân al-Fârisî
Compagnons	Question : 'Umar ibn al-Khaṭṭâb (Qu'Allah l'agrée) a envoyé 'Imrân ibn Ḥuṣayn comme enseignant auprès des habitants de? a) Bassora b) Damas c) L'Égypte

La cinquantième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Certes, pour les pieux il y aura un lieu de salut: des jardins et des vignes, des épouses aux formes parfaites, d'un âge égal, et des coupes abondamment remplies. Ils n'y entendront ni paroles futiles ni mensonges. C'est une récompense venant de ton Seigneur, un don largement suffisant, le Seigneur des cieux, de la terre et de ce qui est entre eux, le Tout Miséricordieux; ils ne pourront Lui adresser la parole. Le jour où l'Esprit et les anges se tiendront en rangs, nul ne parlera sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission et qui dira une parole juste. Tel est le Jour de vérité. Que celui qui le veut prenne donc un chemin de retour vers son Seigneur. Nous vous avons certes avertis d'un châtiment proche, le jour où l'homme verra ce que ses mains ont accompli, et où le mécréant dira: « Hélas ! Si seulement j'avais été poussière. »

❖ Vocabulaire difficile:

Mafâzâ	Succès par l'entrée au Paradis.
Wa kawâ'ib	Épouses aux formes parfaites: jeunes femmes à la poitrine développée.
Atrâbâ	Toutes du même âge.
Dihâqâ	Coupes abondamment remplies: des coupes pleines de boisson paradisiaque.
Laghwâ	Paroles futiles: des propos vains et sans valeur.
Hisâbâ	Une récompense abondante et pleinement satisfaisante.
Ar-rûḥ	L'Esprit: l'ange Gabriel, paix sur lui.
Ma'âbâ	Un retour vers Dieu par les bonnes œuvres.

❖ Sens général:

Après avoir mentionné l'état des criminels, Dieu évoque ensuite la félicité des pieux, leur salut et leur réussite. Il décrit les délices qu'ils recevront: de vastes

jardins contenant toutes sortes d'arbres et de fruits éclatants, entre lesquels coulent des rivières. Ils auront des épouses belles, d'un âge rapproché, semblables entre elles et harmonieuses dans leur caractère. Ils auront également des coupes remplies d'une boisson délicieuse pour ceux qui la boivent. Ils seront préservés de l'écoute de toute parole pécheresse ou inutile, dépourvue de tout bienfait.

En ce lieu, toute cette immense récompense leur a été accordée par Dieu grâce à Sa grâce et à Sa bienfaisance, en rétribution de leurs œuvres qu'Il a rendues le prix d'accès à Son Paradis et à Ses délices.

Puis Dieu rappelle Sa seigneurie, Sa grandeur et Sa souveraineté en ce Jour-là. Toute la création, y compris les anges, sera soumise et silencieuse; nul ne parlera sauf celui à qui Il en donnera la permission, et il ne dira que la vérité. C'est le Jour de la Vérité, où le faux n'aura aucune valeur et où le mensonge ne servira à rien. Chaque être humain verra clairement ce que ses mains auront accompli: s'il trouve du bien, il s'en réjouira et en sera heureux; s'il trouve autre chose, il regrettera profondément, mais trop tard, et souhaitera même l'anéantissement tant le remords sera intense.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. L'annonce réjouissante des délices que Dieu a préparés pour les pieux afin qu'ils redoubtent d'efforts et d'espérance.
2. La piété envers Dieu est la cause de l'entrée au Paradis.
3. Préserver l'ouïe de toute parole vaine fait partie des bienfaits recherchés.
4. La vie d'ici-bas est la demeure de l'action et de l'effort.
5. Toutes les créatures sont des serviteurs de Dieu, faibles devant Lui, soumis à Son ordre et entièrement dépendants de Sa sagesse.
6. Le profond regret de celui qui a négligé sa vie et l'a gaspillée dans le divertissement et la futilité.



D'après 'Â'icha (Qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « **Il n'est pas un musulman qui soit touché par une piqûre d'épine ou par quelque chose de plus grave, sans qu'Allah ne lui inscrive pour cela un degré (en élévation) et n'efface de lui un péché.** »¹¹⁰⁶

❖ **Explication:**

Parmi les manifestations de l'amour d'Allah Très-Haut pour Son serviteur croyant, il y a le fait qu'Il l'éprouve par une épreuve, qu'il s'agisse d'une maladie, d'une inquiétude, d'un souci ou d'une tristesse. En effet, aucune épreuve n'atteint le musulman sans qu'elle ne soit un bien pour lui, s'il fait preuve de patience et en espère la récompense auprès d'Allah. Car la patience face aux épreuves permet de réaliser les bienfaits suivants:

- Le croyant adore Allah par l'adoration de la patience et manifeste son besoin et sa dépendance envers Lui.
- Les péchés et les mauvaises actions sont effacés par cette épreuve.
- Les degrés du croyant sont élevés vers un rang qu'il n'aurait pas atteint uniquement par ses œuvres.

❖ **Ce que l'on retient du hadith:**

1. La faveur et la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs croyants, puisqu'Il leur pardonne leurs péchés à travers le moindre mal qui les atteint.
2. Le musulman doit accueillir les épreuves avec patience et satisfaction afin d'obtenir la récompense et la rétribution d'Allah, le Très-Haut.
3. L'insatisfaction, l'agitation et la colère face aux épreuves constituent un péché qui entraîne la faute, prive de la récompense et mène à l'objection contre le décret divin.

¹¹⁰⁶ Al-Bukhârî (5646) et Muslim (2572)

❖ Qui sont les Ahl al-Bayt?

Les Ahl al-Bayt sont la famille du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) à qui l'aumône (ṣadaqa) est interdite. Ils comprennent: la famille de 'Alî, la famille de Ja'far, la famille de 'Aqîl, la famille d'al-'Abbâs, les Banû al-Hârith ibn 'Abd al-Muṭṭalib, ainsi que les épouses et les filles du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

❖ Le mérite des Ahl al-Bayt:

De nombreux textes mentionnent le mérite des Ahl al-Bayt, parmi lesquels:

- La parole d'Allah, le Très-Haut: « Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la Maison, et vous purifier pleinement. »¹¹⁰⁷
- La parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Allah a choisi Kinâna parmi les descendants d'Ismâ'îl, Il a choisi Quraych parmi Kinâna, Il a choisi Banû Hâshim parmi Quraych, et Il m'a choisi parmi Banû Hâshim. »¹¹⁰⁸
- Et sa parole ﷺ (Paix et bénédictions sur lui): « Quant à ma famille, je vous rappelle Allah au sujet de ma famille, je vous rappelle Allah au sujet de ma famille. »¹¹⁰⁹

❖ Leurs droits et ce qui leur est dû:

Les gens de la Sunna et du consensus (Ahl al-Sunna wa al-Jamâ'a) adoptent, concernant les droits des Ahl al-Bayt, une voie équilibrée et droite, sans excès ni négligence, sans dureté ni exagération.

Ainsi, les gens de la Sunna aiment la famille du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), leur témoignent loyauté, respect et considération, et préservent à leur sujet la recommandation du Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

¹¹⁰⁷ (Al-Aḥzâb : 33)

¹¹⁰⁸ Muslim (2408)

¹¹⁰⁹ Muslim (2408)



En effet, les aimer fait partie de l'amour et du respect dus au Prophète ﷺ, à condition toutefois qu'ils soient attachés à la Sunna et droits dans leur pratique de la religion.

Quant à celui qui contredit la Sunna et ne demeure pas droit sur la voie de la religion, il n'est pas permis de le prendre pour allié, même s'il fait partie des Ahl al-Bayt. À ce sujet, le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Celui que ses œuvres retardent, sa lignée ne le fera pas avancer. »¹¹¹⁰

Les gens de la Sunna se désavouent également de la voie des Nâşiba, qui manifestent de l'hostilité envers les Ahl al-Bayt et portent atteinte à leur honneur. De même, ils se désavouent de la voie de ceux qui exagèrent à propos des Ahl al-Bayt, leur attribuent l'infailibilité, placent leur confiance en eux et vont jusqu'à les adorer. Car les Ahl al-Bayt eux-mêmes condamnent l'exagération à leur sujet et se désavouent de ceux qui tombent dans cet excès. Ainsi, le Commandeur des croyants 'Alî ibn Abî Tâlib (qu'Allah l'agrée) fit brûler par le feu les extrémistes qui exagéraient à son sujet. Ibn 'Abbâs approuva leur mise à mort, tout en désapprouvant la méthode de la combustion par le feu.¹¹¹¹ 'Alî (qu'Allah l'agrée) demanda également que l'on capture 'Abd Allah ibn Saba', le chef des extrémistes, afin de le mettre à mort, mais celui-ci prit la fuite.¹¹¹²

¹¹¹⁰ Muslim (2699)

¹¹¹¹ Al-Bukhârî (2854)

¹¹¹² Târîkh Dimashq d'Ibn 'Asâkir (29/7)

Lorsque le pèlerin en état d'ihrâm commet un interdit parmi les interdits de l'ihrâm en connaissance de cause, volontairement et en s'en souvenant, l'expiation (fidya) devient obligatoire pour lui.

Les expiations des interdits se divisent en quatre catégories:

Première catégorie: l'expiation pour la chasse (mise à mort du gibier).

Elle consiste à choisir entre trois options: Soit sacrifier, parmi les bestiaux, un animal équivalent à celui qui a été tué, Soit acheter, pour la valeur de cet équivalent, de la nourriture à distribuer aux pauvres, Soit jeûner un jour pour chaque pauvre (correspondant à la quantité de nourriture due).

Allah, le Très-Haut dit: « Ô vous qui avez cru! Ne tuez pas le gibier pendant que vous êtes en état de sacralisation. Quiconque parmi vous en tue délibérément devra offrir en compensation une bête du cheptel équivalente à celle qu'il a tuée, selon l'estimation de deux hommes justes parmi vous, comme offrande parvenant à la Ka'ba, ou bien une expiation par la nourriture de pauvres, ou l'équivalent de cela en jeûne. »¹¹¹³

Deuxième catégorie: le rapport conjugal Le rapport conjugal annule le pèlerinage et la 'umra. Il impose l'obligation de les rattraper (qaḍâ') et d'accomplir une expiation: Une chamelle s'il a eu lieu pendant le pèlerinage (ḥajj), Une brebis s'il a eu lieu pendant la 'umra.

Troisième catégorie: la conclusion du mariage Le contrat de mariage n'est pas valide s'il est conclu alors que la personne est en état d'ihrâm. Il doit être renouvelé ultérieurement, et aucune expiation n'est requise.

Quatrième catégorie: les autres interdits Il s'agit des autres interdits de l'ihrâm, à savoir: le rasage des cheveux, la coupe des ongles, le port de vêtements cousus, l'usage du parfum, la couverture de la tête, ainsi que le contact charnel (sans rapport).

¹¹¹³ (Al-Mâ'ida : 95)



L'expiation (fidya) pour ces interdits se fait au choix entre trois options:

- 1- Jeûner trois jours,
- 2- Ou nourrir six pauvres,
- 3- Ou sacrifier une brebis.

Cela est fondé sur la parole du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) adressée à Ka'b ibn 'Ujra lorsque les parasites de sa tête lui causaient une gêne: « Jeûne trois jours, ou nourris six pauvres, ou sacrifie une brebis. »¹¹¹⁴

¹¹¹⁴ Al-Bukhârî (1815) et Muslim (1201)

❖ Le gémissement du tronc:

Il est rapporté dans le Şahîḥ d'al-Bukhârî ¹¹¹⁵ que le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) montait, le vendredi, sur un tronc de palmier afin d'y prononcer le sermon.

Un jour, une femme parmi les Ansâr vint à lui et lui dit: « Ne te fabriquerions-nous pas une chaire (minbar) pour que tu y montes afin de prêcher? »

Il répondit: « Si vous le souhaitez. » Elle ordonna alors à son fils, qui était charpentier, de fabriquer une chaire en bois. On la plaça dans la mosquée et l'on mit le tronc de palmier de côté.

Lorsque vint le vendredi suivant et que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) monta sur le minbar pour commencer le sermon, on entendit le tronc gémir et pleurer d'une voix forte, semblable au gémissement des chameaux.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) descendit alors du minbar, s'approcha du tronc et posa sa main sur lui jusqu'à ce qu'il se calme.

- Al-Ḥasan al-Baṣrî, lorsqu'il rapportait ce hadith, disait: « Quelle étonnante affaire pour vous! Un simple tronc gémit par nostalgie du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), et vous, vous ne ressentez pas cette nostalgie! »¹¹¹⁶

❖ La plainte du chameau:

D'après 'Abd Allâh ibn Ja'far (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) entra dans un jardin appartenant à un homme parmi les Ansâr. Il y avait là un chameau qui, lorsqu'il vit le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), se mit à gémir et des larmes coulèrent de ses yeux.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) s'approcha de lui et lui caressa ses tempes, et le chameau se calma.

¹¹¹⁵ Şahîḥ al-Bukhârî (3585)

¹¹¹⁶ Faḍâ'il al-Madîna (1/37)



Puis il dit: « Qui est le propriétaire de ce chameau? À qui appartient ce chameau? » Un jeune homme parmi les Ansâr s’avança et répondit: « Il est à moi. »

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui dit alors: « Ne crains-tu donc pas Allah concernant cette bête qu’Allah t’a confiée? Elle s’est plainte auprès de moi du fait que tu l’épuises et la maltraites. »¹¹¹⁷ Le terme *ḍifrāhu* désigne l’endroit du chameau situé derrière son oreille. Et *tuḍnibuhu* signifie: tu l’épuises, tu le fais souffrir.

¹¹¹⁷ Abû Dâwûd (2549) et Aḥmad (1745)

❖ Son nom et sa naissance:

Il s'agit de 'Amr ibn al-Jamûh ibn Zayd ibn Ḥarâm, al-Khazrajî, al-Anṣârî, as-Sulamî.

Il est né à Médine et était surnommé al-Abyad al-Ja'd.

Il eut quatre fils: Mu'âdh, Mu'awwidh, Khallâd et 'Abd al-Raḥmân, et tous participèrent aux expéditions aux côtés du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui).

❖ Sa vie et ses mérites:

Il faisait partie des chefs et notables des Banû Salima, connu pour sa noblesse d'âme, sa grande générosité, son comportement exemplaire et les qualités propres aux dirigeants et aux hommes d'honneur.

Sa tribu reconnaissait pleinement son mérite et sa dignité, et lui accordait le rang qu'il méritait, car il en était digne et à la hauteur.

Il souffrait d'une forte boiterie à la jambe, mais cela ne diminuait en rien sa détermination; au contraire, cela ne fit qu'augmenter son courage et son ardeur.

Ainsi, lorsqu'il entendit l'appel au combat le jour de Uḥud, il voulut partir au jihâd.

Ses fils tentèrent de l'en empêcher et lui dirent: « Ô notre père! Allah t'a dispensé du combat, et nous te suffirons », en s'appuyant sur la parole d'Allah, le Très-Haut: « Il n'y a aucun grief contre l'aveugle, ni contre le boiteux, ni contre le malade. »¹¹¹⁸

'Amr ibn al-Jamûh se rendit alors auprès du Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) et lui dit: « Mes fils veulent m'empêcher de sortir avec toi. Par Allah, je souhaite fouler le Paradis avec cette jambe boiteuse! »

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui répondit: « Quant à toi, Allah t'a certes excusé, et il n'y a pas d'obligation de jihâd pour toi... » « ...pour toi », puis il dit à ses fils: « Ne l'en empêchez pas; peut-être qu'Allah lui accordera le martyre.

¹¹¹⁸ (Al-Fath : 17)



»¹¹¹⁹ ‘Amr ibn al-Jamûḥ prit alors ses armes, sortit au combat et combattit jusqu’à ce qu’il soit tué.

❖ **Sa mort:**

Il fut martyr (Qu’Allah l’agrée) lors de la bataille de Uḥud, en l’an 3 de l’Hégire.

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) passa près de lui et dit: « Par Allah, il me semble te voir marcher au Paradis avec ta jambe redevenue saine. »¹¹²⁰

¹¹¹⁹ Sîrat Ibn Hishâm (2/90) et Dalâ’il an-Nubuwwa d’al-Bayhaqî (3/246)

¹¹²⁰ As-Sunan al-Kubrâ d’al-Bayhaqî (9/42)

Teste tes connaissances – Semaine 50 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « ettraba »? [a] De grande taille. [b] D'un même âge. [c] Jeunes d'âge.
hadith	Question: Qu'est-ce qui prive le serviteur de la récompense et le conduit à s'opposer au décret divin? [a] La douleur. [b] L'invocation pour la délivrance. [c] Le mécontentement et l'impatience
ʿAqîda	Question: Qui sont les Nawâsib? [a] Ceux qui portent atteinte à la famille du Prophète (Ahl al-Bayt). [b] Ceux qui aiment la famille du Prophète. [c] Ceux qui exagèrent à propos de la famille du Prophète.
fiqh	Question: L'expiation du rapport conjugal pendant la ʿumra est? [a] Une chamelle. [b] Une brebis. [c] Nourrir six pauvres
Sîra	Question: Le chameau s'est plaint au Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) que son propriétaire?



	[a] Le frappait. [b] L'affamait. [c] Allait l'abattre
Compagnons	Question: Le handicap dont souffrait 'Amr ibn al-Jamûh (Qu'Allah l'agrée) était? [a] La cécité. [b] La surdité. [c] Une forte boiterie.

La cinquante et unième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



« Allah! Point de divinité en dehors de Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux. Et ils n’embrassent de Sa science que ce qu’Il veut. Son Trône s’étend sur les cieux et la terre, et leur garde ne Lui cause aucune peine. Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand.

..

❖ Sa vertu:

De nombreux hadiths authentiques mentionnent le mérite d’Ayat al-Kursî et encouragent sa récitation. Il est recommandé d’en faire une pratique régulière le matin et le soir, avant de dormir, ainsi qu’après les prières obligatoires. Parmi ces hadiths :

- D’après Ubayy ibn Ka’b (qu’Allah l’agrée), le Messager d’Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui dit: « Ô Abû al-Mundhir! Sais-tu quel verset du Livre d’Allah que tu connais est le plus grand? » Il répondit: « Allah, point de divinité en dehors de Lui, le Vivant, le Subsistant. » Alors le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) lui frappa la poitrine et dit: « Par Allah! Que la science te soit agréable, ô Abû al-Mundhir! » ¹¹²¹
- Et dans le Sahîh de al-Bukhârî, d’après Abû Hurayra, il est rapporté que celui qui récite Ayat al-Kursî lorsqu’il se met au lit sera protégé par Allah, et qu’aucun démon ne pourra l’approcher jusqu’au matin. ¹¹²²

❖ Mots difficiles:

Al-Qayyûm	Celui qui prend en charge les affaires de toute Sa création.
Sina	Somnolence, assoupissement léger.

¹¹²¹ Muslim(810)

¹¹²² al-Bukhârî, suspendu (2311)

Kursiyyuh	L'endroit des deux pieds du Seigneur, exalté soit-Il.
Ya'ûduh	Il ne Lui cause ni lourdeur ni difficulté: cela ne L'accable pas et ne Lui est en aucun cas pénible.

❖ Sens général:

Le Verset du Trône est le plus grand, le meilleur et le plus majestueux des versets du Coran. Cela s'explique par ce qu'il renferme comme affirmation de la seigneurie de Dieu, de Sa divinité exclusive, par l'exposition de Ses Noms et de Ses Attributs, par la manifestation de Sa grandeur et de Sa majesté, par l'étendue de Son royaume, l'universalité de Sa science, l'immensité de Son autorité et Son élévation au-dessus de toute Sa création.

Dieu, le Très-Haut, y informe qu'Il est le seul véritablement digne d'adoration, et qu'il n'existe aucune divinité digne d'adoration en dehors de Lui. Il possède la vie parfaite, précédée d'aucune inexistence et suivie d'aucune mort. Il détient la subsistance absolue par laquelle Il prend en charge les affaires de toutes Ses créatures. Parmi les manifestations de la perfection de Sa vie et de l'accomplissement total de Sa subsistance figure le fait qu'Il ne dort pas et qu'aucune somnolence ne Le saisit.

Il est le Souverain de tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre, tant par la création que par la possession, la subsistance et la gestion. Tout ce qui est autre que Lui est créé, possédé, pourvu et administré. Nul ne détient pour lui-même ni pour autrui ne serait-ce que le poids d'un atome. C'est pour cette raison qu'aucune intercession n'est possible auprès de Lui sans Sa permission.

Il possède une science parfaite et englobante, qui cerne les détails de Sa création, incluant ce qui est passé et ce qui est à venir, tandis que les serviteurs ne détiennent de la science que ce qu'Il leur a enseigné. Son Trône s'étend sur les cieux et la terre, malgré leur immensité et la grandeur de ce qu'ils renferment. Que dire alors de ce qui est plus grand encore que le Trône, à savoir le Trône suprême? Et que dire de



la grandeur de leur Créateur et Initiateur, Celui qui a créé les cieux et la terre et les maintient afin qu'ils ne disparaissent pas, sans éprouver la moindre fatigue ni lassitude dans leur préservation?

Il est le Très-Haut par Son essence, au-dessus de Son Trône; le Très-Haut par Sa domination sur l'ensemble de Ses créatures; le Très-Haut par Son rang, en raison de la perfection de Ses attributs. Il est l'Immense dans Son royaume, Sa gloire et Son autorité.

❖ **Enseignements tirés de la sourate:**

1. Le Verset du Trône comprend dix-huit Noms de Dieu, qu'ils soient explicitement mentionnés ou implicitement suggérés.
2. L'immensité de la science de Dieu, la grandeur de Sa puissance, Son contrôle total sur les affaires de Ses créatures, ainsi que le fait que leur préservation ne Lui cause aucune difficulté et qu'Il veille continuellement sur eux.

D'après Jarir ibn 'Abd Allah (Qu'Allah l'agrée) qui a dit: « **J'ai interrogé le Messager de Dieu sur le regard soudain, et il répondit: "Détourne ton regard."** »¹¹²³

❖ **Explication:**

Le serviteur est confronté, au cours de sa vie ici-bas, à de nombreuses tentations, parmi lesquelles figurent les tentations liées aux ambiguïtés intellectuelles et celles liées aux désirs. Parmi les plus grandes tentations relevant des désirs se trouve l'épreuve réciproque des hommes par les femmes et des femmes par les hommes.

La porte d'entrée vers cette tentation est le regard laissé libre. C'est pourquoi Dieu, le Très-Haut, a ordonné aux croyants et aux croyantes de baisser le regard, et en a fait un moyen de purification du cœur et d'assainissement de l'âme. Dieu, le Très-Haut, dit: « Dis aux croyants de baisser leur regard et de préserver leur chasteté: cela est plus pur pour eux. Certes, Dieu est parfaitement informé de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leur regard, de préserver leur chasteté. »¹¹²⁴

Il arrive que le regard se pose sans intention préalable, ce que le hadith appelle le regard soudain. Dans ce cas, l'ordre est de détourner immédiatement le regard, sans s'y attarder ni persister.

❖ **Enseignements tirés du hadith:**

1. L'importance de se référer aux savants et de les interroger sur ce qui pose difficulté ou ambiguïté.
2. L'interdiction de laisser librement le regard était un principe fermement établi chez les Compagnons; c'est pour cette raison que Jarir a interrogé le Prophète au sujet du regard survenu sans intention préalable.
3. Le péché devient plus grave lorsque le regard s'effectue par espionnage, indiscrétion ou observation furtive et intentionnelle.
4. Baisser le regard est une noble forme d'adoration; celui qui s'y conforme est récompensé pour avoir obéi à l'ordre de la Loi religieuse.

¹¹²³ Muslim (2159)

¹¹²⁴ (Sourate La Lumière, versets 30–31)



5. Le fait de baisser le regard est un signe de pureté de l'âme, de noblesse de caractère et de probité morale de celui qui le pratique.
6. Regarder ce que Dieu a interdit sans intention préalable n'entraîne pas de péché; toutefois, il est obligatoire de détourner immédiatement le regard et de ne pas persister.
7. L'ordre de baisser le regard englobe également le fait de détourner les yeux des images interdites diffusées à la télévision, sur les téléphones portables, dans les journaux ou par tout autre moyen.
8. Application du principe de la prévention des moyens menant au mal: en effet, le regard et l'isolement ont été interdits afin de fermer toute voie conduisant à la turpitude.

Mardi : Table de la croyance**Le mérite des Compagnons et ce
qu'il convient de croire à leur sujet****❖ La croyance des gens de la Sunna et du consensus concernant les Compagnons:**

Le Compagnon est celui qui a rencontré le Prophète en croyant en lui et qui est mort dans cet état de foi. La croyance des gens de la Sunna et du consensus au sujet des Compagnons est qu'ils constituent la meilleure partie de la communauté et la meilleure des générations, en raison de leur priorité dans la foi, de l'honneur qui leur a été accordé par la fréquentation du Prophète, de leur combat à ses côtés, du fait qu'ils ont porté la Loi religieuse de lui et qu'ils l'ont transmise à ceux venus après eux.

Les gens de la Sunna aiment les Compagnons, les respectent et les tiennent en haute estime. Ils se réfèrent à leurs paroles et à leur compréhension pour interpréter les textes religieux, car ils sont les meilleurs des hommes, les plus proches de la source pure de la prophétie et les plus savants quant à l'intention de Dieu et de Son Messager.

❖ Le mérite des Compagnons:

Dieu, le Très-Haut, a fait l'éloge des Compagnons dans Son Livre explicite lorsqu'il dit: « Muhammad est le Messager de Dieu. Ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants et miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés et prosternés, recherchant une grâce de Dieu et Son agrément. Leurs visages portent la marque de la prosternation. Telle est leur description dans la Torah, et leur description dans l'Évangile est celle d'une semence qui fait sortir sa tige, puis la renforce, s'épaissit et se dresse droite sur sa tige, au point de réjouir les cultivateurs, afin de susciter par eux la colère des mécréants. Dieu a promis à ceux d'entre eux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres un pardon et une immense récompense. »¹¹²⁵

¹¹²⁵ Sourate La Victoire, (v 29)



Dans ces versets se trouvent plusieurs descriptions élogieuses des Compagnons: ils y sont décrits comme faisant preuve de miséricorde entre eux et de fermeté envers les mécréants; ils sont caractérisés par l'abondance de leurs inclinations et de leurs prosternations, par la rectitude de leurs intentions et de leurs cœurs; ils sont reconnus par les signes visibles de l'obéissance et de la foi. Dieu les a choisis pour accompagner Son Prophète afin d'irriter par eux Ses ennemis. Il a accordé aux Émigrés et aux Auxiliaires un surplus de mérite et d'honneur, les décrivant comme les premiers à se précipiter vers les bonnes œuvres. Il a annoncé qu'Il est satisfait d'eux et qu'Il leur a préparé, dans l'au-delà, des jardins de demeure éternelle.

Dans la tradition prophétique, il est établi que le Messenger de Dieu a fait l'éloge des Compagnons, les a préférés à l'ensemble des autres hommes, et que Dieu les récompensera pour leur bienfaisance d'une manière qu'Il n'accordera à personne d'autre. Il a dit: « Les meilleurs des hommes sont ceux de ma génération... »¹¹²⁶

Il a également dit: « N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si l'un de vous dépensait l'équivalent du mont Uhud en or, cela n'atteindrait ni l'équivalent d'une poignée de ce qu'a donné l'un d'entre eux, ni même la moitié de celle-ci. »¹¹²⁷

Lorsqu'il évoqua la division de la communauté en soixante-treize groupes, dont tous seraient en Enfer sauf un, et qu'on l'interrogea au sujet de ce groupe sauvé, il répondit: « Ce sont ceux qui suivent ce sur quoi je suis aujourd'hui, moi et mes Compagnons. »¹¹²⁸

Telles sont certaines de leurs vertus générales. Il existe également des vertus particulières qui distinguent certains d'entre eux selon leur antériorité dans l'islam, le combat et l'émigration: comme le mérite des quatre califes, puis celui des autres parmi les dix promis au Paradis, puis les gens de Badr et les gens du Pacte d'Agrément.

¹¹²⁶ Al-Boukhari, (6429)

¹¹²⁷ Al-Boukhari, (3673), et par Mouslim, (2540)

¹¹²⁸ At-Tirmidhi, (2641)

Les actes du pèlerinage majeur et du pèlerinage mineur se divisent en piliers, obligations et actes recommandés.

Les piliers doivent tous être accomplis; le rite n'est pas valide si l'un d'entre eux est omis. Quant aux obligations, celui qui en délaisse une doit compenser par un sacrifice expiatoire.

Les piliers du pèlerinage mineur sont au nombre de trois:

L'entrée en état de consécration rituelle.

La circumambulation autour de la Maison sacrée.

Le parcours rituel entre les deux monts.

Ses obligations sont au nombre de deux:

Entrer en état de consécration rituelle depuis le lieu prescrit.

Se raser la tête ou raccourcir les cheveux.

Les piliers du pèlerinage majeur sont au nombre de quatre:

1- L'entrée en état de consécration rituelle, qui correspond à l'intention d'entrer dans le rite, conformément à la parole du Prophète: « Les actes ne valent que par les intentions, et chacun n'obtient que selon ce qu'il a intentionné. »¹¹²⁹

2- La station à 'Arafat le neuvième jour du mois de Dhou al-Hijja, conformément à la parole du Prophète: « Le pèlerinage, c'est 'Arafat. »¹¹³⁰

3- La circumambulation de l'effusion le dixième jour, conformément à la parole de Dieu: « Qu'ils effectuent la circumambulation autour de la Maison ancienne. »¹¹³¹

4-Le parcours rituel, conformément à la parole du Prophète: « Accomplissez le parcours rituel, car Dieu vous l'a prescrit. »¹¹³²

¹¹²⁹ al-Bukhari (numéro 1) et Muslim (numéro 1907)

¹¹³⁰ Abu Dawud (numéro 1949)

¹¹³¹ Sourate Le Pèlerinage, (v 29)

¹¹³² Ahmad (numéro 27407)



Quant aux obligations du pèlerinage majeur, elles sont les suivantes:

- 1- Entrer en état de consécration rituelle depuis le lieu prescrit.
- 2- Rester à 'Arafat jusqu'au coucher du soleil.
- 3- Passer la nuit à Muzdalifa la nuit du dixième jour.
- 4- Passer les nuits à Mina durant les jours de tachriq.
- 5- Procéder à la lapidation des stèles: la stèle majeure le jour de la fête, puis les trois stèles durant les jours de tachriq.
- 6- Se raser la tête ou raccourcir les cheveux; la femme raccourcit de ses cheveux l'équivalent de la longueur d'une phalange.
- 7- Effectuer la circumambulation d'adieu.
- 8- Celui qui délaisse l'une de ces obligations doit la compenser par un sacrifice expiatoire: une brebis, ou le septième d'un chameau, ou le septième d'une vache, égorgé à La Mecque et distribué aux pauvres du Sanctuaire, conformément à la parole de Ibn 'Abbas (Qu'Allah les agrée tous deux): « Celui qui oublie quelque chose de son rite ou l'abandonne doit offrir un sacrifice. »¹¹³³

En dehors de ces piliers et obligations, le reste relève des pratiques recommandées et des actes surérogatoires, par lesquels la récompense du pèlerin se complète du fait de son imitation du Prophète. Cela inclut notamment le fait de passer la nuit à Mina le huitième jour, la circumambulation d'arrivée, la récitation des formules de rappel et des invocations rapportées, ainsi que la proclamation rituelle depuis l'entrée en état de consécration pour le pèlerinage majeur jusqu'à la lapidation de la stèle majeure, et pour le pèlerinage mineur jusqu'à l'accomplissement de la circumambulation.

¹¹³³ Malik (numéro 1258)

❖ L'obéissance des arbres:

D'après Jabir (Qu'Allah l'agrée) qui a dit: « Nous voyagions avec le Messenger de Dieu jusqu'à ce que nous descendions dans une vaste vallée. Le Messenger de Dieu s'éloigna pour satisfaire un besoin naturel, et je le suivis avec un récipient contenant de l'eau. Le Messenger de Dieu regarda autour de lui et ne trouva rien derrière quoi se dissimuler. Il aperçut alors deux arbres sur le bord de la vallée. Il se dirigea vers l'un d'eux, saisit une branche solide et dit: "Viens vers moi, par la permission de Dieu." L'arbre obéit et se mit à avancer avec lui, à la manière d'un chameau docile qui suit son guide. Puis il se rendit vers l'autre arbre, en saisit une branche et dit: "Viens vers moi, par la permission de Dieu." Il obéit de la même manière. Lorsqu'il fut arrivé à mi-distance entre les deux arbres, il les rapprocha l'un de l'autre et dit: "Rassemblez-vous près de moi, par la permission de Dieu." Ils se rejoignirent alors. Je restai assis, me parlant à moi-même. Puis, à un moment, je détournai le regard. Lorsque je regardai de nouveau, je vis le Messenger de Dieu revenir, et les deux arbres s'étaient séparés, chacun étant revenu à sa place initiale. »¹¹³⁴

❖ La salutation de la pierre:

D'après Jabir ibn Samura (Qu'Allah l'agrée) qui a rapporté que le Messenger de Dieu a dit: « Je reconnais une pierre à La Mecque qui me saluait avant que je ne sois envoyé comme prophète. Je la reconnais encore aujourd'hui. »¹¹³⁵

An-Nawawi a dit: « Comme Dieu, le Très-Haut, l'a dit: "Il n'existe rien qui ne glorifie Dieu par Sa louange, mais vous ne comprenez pas leur glorification." »¹¹³⁶ De même que le tronc desséché a gémé, que les cailloux ont glorifié Dieu, et que la pierre s'est enfuie avec le vêtement de Moïse (que la paix soit sur lui), toute chose glorifie réellement Dieu selon son état, mais nous n'en percevons pas la réalité. »¹¹³⁷

¹¹³⁴ Muslim (n 3012)

¹¹³⁵ Muslim (n 2277)

¹¹³⁶ Sourate Le Voyage nocturne, (v 44)

¹¹³⁷ Commentaire d'an-Nawawi sur Muslim (v 9, p 140)



❖ **Son nom et sa naissance:**

Il s'agit de 'Amr ibn al-'As ibn Wa'il ibn Hashim, de la tribu de Sahm.

Il est né à La Mecque quarante-sept ans avant l'Hégire.

❖ **Sa vie et ses mérites:**

— Qu'Allah l'agrée — il était doté de grands yeux noirs, d'un front dégagé, d'une barbe fournie, d'une carrure large au niveau des épaules, avec de grandes mains et de grands pieds. Il teignait ses cheveux. Il comptait parmi les cavaliers et les héros de Quraysh à l'époque préislamique. On le considérait comme l'un des hommes les plus remarquables de son temps par son intelligence stratégique, sa finesse d'esprit, son éloquence, son courage, sa détermination et sa grande connaissance de l'art de la guerre. Il était également poète, et de nombreux vers de qualité ont été rapportés de lui.¹¹³⁸

Il émigra auprès du Messenger de Dieu en tant que musulman au début de la huitième année, accompagné de Khalid ibn al-Walid et de 'Uthman ibn Talha. Le Prophète se réjouit grandement de leur arrivée et de leur conversion.¹¹³⁹ Depuis son entrée en islam, son cœur fut rempli d'amour et de vénération pour le Prophète. Il disait (Qu'Allah l'agrée): « Par Dieu, je n'ai jamais été aussi pudique envers quelqu'un qu'envers le Messenger de Dieu. Je n'osais pas le regarder pleinement, ni lui répondre comme je l'aurais souhaité, jusqu'à ce qu'il rejoigne Dieu, par pudeur envers lui. »¹¹⁴⁰

Le Prophète fit son éloge et attesta de sa foi en disant: « Les deux fils de al-'As sont croyants: 'Amr et Hisham. »¹¹⁴¹

Le Prophète le nomma commandant de l'expédition de Dhat as-Salasil, au sein de laquelle se trouvaient Abu Bakr et 'Umar¹¹⁴². Cela eut lieu au mois de Jumada al-

¹¹³⁸ Les vies des nobles figures (v 3, p 55)

¹¹³⁹ Les vies des nobles figures (v 3, p 55)

¹¹⁴⁰ Muslim (n 121)

¹¹⁴¹ an-Nasa'i dans Les grandes Sunan (n 8300)

¹¹⁴² al-Bukhari (n 3662) et Muslim (n2384)

Akhira de la huitième année de l'Hégire. 'Amr (Qu'Allah l'agrée) rapporte: « Le Messenger de Dieu m'envoya chercher en me disant: "Prépare tes vêtements et tes armes, puis rejoins-moi." Je me rendis auprès de lui alors qu'il accomplissait ses ablutions. Il leva les yeux vers moi puis les baissa et dit: "Je veux t'envoyer à la tête d'une armée. Dieu t'accordera la protection et le butin, et je souhaite pour toi un bien matériel vertueux."

Je répondis: "Ô Messenger de Dieu, je ne me suis pas converti pour l'argent; je me suis converti par désir de l'islam et afin d'être aux côtés du Messenger de Dieu."

Il dit alors: 'Ô 'Amr, quel excellent bien est la richesse vertueuse pour l'homme vertueux.' »¹¹⁴³

Durant le mois de Ramadan, le Prophète l'envoya à la tête d'un autre détachement afin de détruire l'idole nommée Suwa'. Au mois de Dhou al-Hijja, le Messenger de Dieu l'envoya auprès des deux rois de 'Oman avec une lettre les invitant à embrasser l'islam. Après leur conversion, le Prophète le nomma responsable de la collecte des aumônes dans cette région. Il y demeura deux années, jusqu'au décès du Prophète. Sous le califat d'Abu Bakr, 'Amr fut commandant lors des guerres contre l'apostasie, puis chef de l'expédition de la conquête de la Palestine à la tête de six mille combattants. Il dirigeait également l'aile droite lors de la bataille du Yarmouk. Sous le califat de 'Umar ibn al-Khattab, 'Amr participa à la conquête de Damas et de Jérusalem. Il rencontra Khalid ibn al-Walid lors de la bataille d'Ajnadayn. Abu 'Ubayda l'envoya ensuite conclure des accords de paix avec les habitants d'Alep et d'Antioche. Lorsque Abu 'Ubayda fut touché par la peste d'Emmaüs, 'Amr fut nommé à sa place gouverneur de la Palestine, de la Jordanie et de l'ensemble de la région du Levant. En l'an vingt de l'Hégire, 'Amr proposa à 'Umar ibn al-Khattab la conquête de l'Égypte. Il mena cette conquête avec succès et devint le premier gouverneur musulman du pays. Il y fonda la ville de Fustat et y construisit la première mosquée, qui porta plus tard son nom. Sous le califat de 'Uthman, il conquiert Alexandrie en l'an vingt-et-un de l'Hégire, puis Tripoli en l'an vingt-quatre.

¹¹⁴³ al-Bukhari dans Al-Adab al-Mufrad (n 299)



❖ Son décès:

Il (Qu'Allah l'agrée) décéda dans la nuit de la fête de la rupture du jeûne, en l'an quarante-trois de l'Hégire, en Égypte. Il était alors âgé de quatre-vingt-huit ans.

Teste tes connaissances – Semaine 51 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Que signifie « ya'oudouhou »? [a] Le porter et cela lui est pénible. [b] Lui nuire. [c] Lui faire oublier.
hadith	Question: La porte d'entrée vers les tentations des désirs est? [a] Manger excessivement. [b] Dormir excessivement. [c] Laisser le regard se promener librement.
'Aqîda	Question: Qui sont les meilleurs membres de la communauté et la meilleure génération? [a] Les combattants. [b] Les Compagnons. [c] Les savants
fiqh	Question: Parmi les obligations du pèlerinage? [a] Entrer en état de sacralisation depuis le lieu prescrit. [b] Passer la nuit à Mina le huitième jour. [c] Le tawaf d'arrivée.
Sîra	Question: Parmi les preuves de la prophétie de notre Prophète Muhammad (Paix et bénédictions sur lui)?



	[a] Les montagnes lui parlaient. [b] Les vents lui étaient soumis. [c] Les pierres le saluaient
Compagnons	Question: Parmi les terres conquises par ‘Amr ibn al-‘As (Qu’Allah l’agrée)? [a] Les territoires byzantins. [b] L’Égypte. [c] Constantinople.

La cinquante-deuxième semaine

Pour accéder à la version audio sur la chaîne

(Les Tables quotidiennes » parmi les ressources scientifiques)



YouTube



Telegram



SoundCloud



Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, et les croyants aussi. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses messagers. Ils disent: « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers. » Et ils ont dit: « Nous avons entendu et nous avons obéi. Accorde-nous Ton pardon, ô notre Seigneur, et vers Toi est le retour. » Dieu n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. À elle revient ce qu'elle a acquis, et contre elle ce qu'elle a commis. « Ô notre Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Ô notre Seigneur, ne fais pas peser sur nous un fardeau comme Tu l'as fait peser sur ceux qui nous ont précédés. Ô notre Seigneur, ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter. Efface nos fautes, pardonne-nous et fais-nous miséricorde. Tu es notre Protecteur, accorde-nous donc la victoire sur les gens mécréants. »

❖ Cause de la révélation:

Lorsque le verset dans lequel Dieu dit: « Que vous révéliez ce qu'il y a en vous-mêmes ou que vous le cachiez, Dieu vous en demandera compte »¹¹⁴⁴ fut révélé, cela pesa lourdement sur les Compagnons. Ils dirent alors: « Ô Messenger de Dieu, nous avons été chargés d'actes que nous pouvons supporter: la prière, le jeûne, le combat dans le sentier de Dieu et l'aumône. Mais ce verset qui t'a été révélé, nous ne pouvons le supporter. » Le Messenger de Dieu répondit: « Voulez-vous dire comme les gens des Livres avant vous ont dit: "Nous avons entendu et nous avons désobéi"? Dites plutôt: "Nous avons entendu et nous avons obéi. Accorde-nous Ton pardon, ô notre Seigneur, et vers Toi est le retour." » Ils prononcèrent alors ces paroles, et lorsqu'ils les répétèrent, leurs langues s'y habituèrent. Dieu fit alors descendre, à la suite de cela: « Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, et les croyants aussi... » Puis, lorsqu'ils agirent ainsi, Dieu révéla: « Dieu n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité... Ô

¹¹⁴⁴ Sourate Al-Baqara, (v 284)

notre Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. » Dieu dit alors: « Je l'ai fait. »¹¹⁴⁵

❖ **Le mérite de ces versets:**

- Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous deux) rapporte: Alors que Gabriel était assis auprès du Prophète, un bruit se fit entendre au-dessus d'eux. Le Prophète leva alors la tête et dit: « Voici une porte du ciel qui vient de s'ouvrir aujourd'hui, et qui ne s'était jamais ouverte auparavant. » Un ange en descendit et il dit: « Voici un ange qui est descendu sur terre aujourd'hui, et qui n'y était jamais descendu auparavant. » Il salua ensuite et dit: « Réjouis-toi de deux lumières qui t'ont été accordées et qui n'ont été accordées à aucun prophète avant toi: l'Ouverture du Livre (la sourate Al-Fatiha) et les derniers versets de la sourate Al-Baqara. Tu ne liras pas une seule lettre de ces deux passages sans qu'elle ne te soit accordée. »¹¹⁴⁶
- Abou Mas'oud Al-Badri (que Dieu l'agrée) rapporte que le Messenger de Dieu a dit: « Celui qui récite les deux derniers versets de la sourate Al-Baqara au cours d'une nuit, cela lui suffira. »¹¹⁴⁷

❖ **Sens général:**

Dans ces versets, Dieu, le Très-Haut, informe de la foi du Messenger de Dieu et de la foi des croyants qui sont avec lui en Dieu, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses messagers. Il décrit leur soumission, leur obéissance, ainsi que leur demande de pardon et de miséricorde. La foi en Dieu implique la croyance en tout ce qu'Il a dit de Lui-même, ainsi qu'en ce que Ses messagers ont transmis à Son sujet concernant Ses attributs de perfection et de majesté. La foi aux anges implique la croyance en leurs noms, leurs caractéristiques et leurs missions, de manière globale et détaillée. La foi aux messagers et aux Livres implique la croyance en tout ce que les messagers ont transmis et en tout ce que les Livres contiennent comme informations, ordres et interdictions. Ensuite, Dieu informe que les croyants ne font aucune distinction entre Ses messagers, mais croient en eux tous, car leur message est unique:

¹¹⁴⁵ Muslim (hadith n°125)

¹¹⁴⁶ Muslim (hadith n°806)

¹¹⁴⁷ Al-Boukhari (hadith n°4008) et Muslim (hadith n°807)



l'unicité de Dieu et l'application de Sa loi. Rejeter un seul d'entre eux revient à les rejeter tous.

Ils disent: « Nous avons entendu et nous avons obéi. Accorde-nous Ton pardon, ô notre Seigneur. Vers Toi est le retour et la destination finale au Jour de la Résurrection. »

Ensuite, le Très-Haut, explique dans le deuxième verset que Sa religion est fondée sur la facilité et non sur la contrainte, et qu'Il ne demande pas à Ses serviteurs ce qu'ils ne sont pas capables de supporter. Celui qui accomplit une bonne action recevra la récompense complète de ce qu'il a accompli, sans qu'il n'en soit rien diminué. Et celui qui commet un mal portera la responsabilité et la rétribution de ce qu'il a acquis, sans que personne d'autre n'en supporte la charge à sa place.

Puis Il expose l'invocation du Messager et des croyants: « Ô notre Seigneur, ne nous tiens pas rigueur si nous oublions ou commettons une erreur. Ne nous impose pas un fardeau et une contrainte que nous ne pouvons supporter, comme Tu l'as imposé à ceux que Tu as châtiés avant nous en raison de leur injustice, tels que les Juifs. Pardonne-nous, accorde-nous Ton pardon et fais-nous miséricorde. Tu es notre Protecteur, notre Maître et notre Soutien; accorde-nous donc la victoire sur les peuples mécréants. »

❖ **Les enseignements tirés de ces versets:**

1. L'affirmation des piliers de la foi et l'exposition de ses fondements essentiels.
2. Le fait que la foi est la clé de la soumission: au début des versets, ils sont décrits par la foi, et à la fin par la réponse et l'obéissance.
3. La miséricorde de Dieu envers Ses serviteurs, puisqu'Il ne leur impose que ce qu'ils sont capables de supporter et ne les tiendra responsables que de ce qu'ils peuvent accomplir.
4. Le fait que la négligence et l'imperfection sont inévitables chez l'être humain; c'est pourquoi les versets se concluent par la demande de pardon, de miséricorde et de clémence.

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous deux), le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ne délaissait jamais ces paroles lorsqu'il entrait dans le matin et lorsqu'il entrait dans le soir: « **Ô Allah, je Te demande la protection et le bien-être dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ô Allah, je Te demande le pardon et la protection dans ma religion, dans ma vie d'ici-bas, dans ma famille et dans mes biens. Ô Allah, couvre mes défauts et rassure mes frayeurs. Ô Allah, protège-moi de devant moi, de derrière moi, de ma droite, de ma gauche et d'au-dessus de moi, et je cherche refuge auprès de Ta grandeur contre le fait d'être englouti par en dessous de moi.** »¹¹⁴⁸

❖ Explication:

Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) multipliait les invocations adressées à son Seigneur, exalté et glorifié soit-Il, et faisait preuve d'une grande humilité et d'un profond recours à Lui. Ce hadith informe que le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait des invocations qu'il ne délaissait jamais, lorsqu'il entrait dans le soir — c'est-à-dire au début du temps du soir — et lorsqu'il entrait dans le matin — c'est-à-dire à l'approche de l'aube. Ces invocations sont les suivantes: « **Ô Allah, je Te demande la protection (al-'āfiyah)** », c'est-à-dire la sécurité, la préservation et le salut. « **Ô Allah, je Te demande le pardon (al-'afw)** », c'est-à-dire la rémission et l'indulgence, « **dans ma religion et dans ma vie d'ici-bas** », c'est-à-dire dans ce monde et dans l'au-delà, « **dans ma famille** », c'est-à-dire mes épouses, mes enfants et mes proches, « **et dans mes biens** », c'est-à-dire mes richesses et ce qui en relève, comme le travail, le commerce, la vente et autres. « **Ô Allah, couvre** », c'est-à-dire protège, « **mes défauts** », c'est-à-dire tout ce dont la divulgation me nuirait parmi les imperfections et les manquements, « **et rassure mes frayeurs** », c'est-à-dire apaise-moi et accorde-moi la sécurité contre tout ce qui m'effraie et m'angoisse. Le terme « frayeurs » est employé au pluriel en raison de leur multiplicité et de leur omniprésence dans la vie de l'être humain.

¹¹⁴⁸ Abû Dâwûd (5074)



« **Protège-moi de devant moi, de derrière moi, de ma droite, de ma gauche et d'au-dessus de moi** », c'est-à-dire: protège-moi de toute direction d'où un mal pourrait m'atteindre. « **Et je cherche refuge auprès de Ta grandeur** », c'est-à-dire: je me réfugie et me mets sous la protection de Ta grandeur, de Ta puissance et de Ta force, « **contre le fait d'être anéanti par en dessous de moi** », c'est-à-dire: contre le fait d'être englouti par la terre ou de périr.

❖ **Ce que l'on tire comme enseignements du hadith:**

1. L'importance des invocations du matin et du soir: par la permission d'Allah, elles protègent le musulman contre les maux et contre les démons.
2. L'obligation de placer sa confiance en Allah, de Lui confier ses affaires et de s'en remettre à Lui dans tout ce qui concerne le musulman, que ce soit pour rechercher le bien ou se préserver du mal.
3. L'importance de veiller à la dissimulation des défauts et des faiblesses, et d'implorer Allah, exalté soit-Il, de s'en charger, afin que le serviteur ne soit pas exposé à l'humiliation.
4. Le rappel d'Allah constitue un remède efficace contre les peurs, les angoisses et la tristesse de l'être humain.

Les gens de la Sunna et de la communauté adoptent une position équilibrée concernant les différends qui sont survenus entre certains Compagnons. Cette position se résume en plusieurs points:

Premier point: Ils s'abstiennent de parler de ce qui s'est produit entre les Compagnons et évitent d'en relater les détails ou de s'y plonger, car le silence dans ce domaine est la voie de la sécurité et de la préservation. Cela est conforme à la parole de Dieu, le Très-Haut: « Ceux qui sont venus après eux disent: Seigneur, pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur envers ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Miséricordieux. »¹¹⁴⁹

Deuxième point: L'examen critique et rigoureux des récits rapportés à ce sujet; en effet, parmi ces récits, certains sont mensongers, inventés par leurs ennemis afin de ternir leur réputation, et d'autres ont été altérés, exagérés, amputés ou déformés par rapport à leur version authentique.

Troisième point: Savoir que ce qui est authentiquement établi parmi ces récits — et cela est peu nombreux — relève de situations dans lesquelles les Compagnons sont excusés, car ils étaient soit des personnes exerçant un effort d'interprétation juste, soit des personnes exerçant un effort d'interprétation erroné. Or, le Messenger de Dieu a dit: « Lorsque le juge fournit un effort d'interprétation et atteint la justesse, il obtient deux récompenses; et s'il fournit un effort d'interprétation et se trompe, il obtient une seule récompense. »¹¹⁵⁰

Quatrième point: Il faut savoir qu'ils étaient des êtres humains et non infaillibles; l'erreur pouvait donc leur arriver. Toutefois, leurs erreurs sont effacées par de nombreux facteurs, parmi lesquels: le repentir, le combat dans la voie de Dieu, leur

¹¹⁴⁹ [Al-Hachr : 10]

¹¹⁵⁰ al-Boukhari (7352) et Mouslim (1716)



antériorité dans les vertus et les bonnes œuvres. Et Dieu, Très-Haut, a dit: « Les bonnes actions effacent les mauvaises. »¹¹⁵¹

C'est pour cette raison qu'il n'est pas permis de faire de leurs erreurs un prétexte pour les rabaisser ou porter atteinte à leur honneur. En effet, le Messenger de Dieu ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) a dit: « Ne maudissez pas mes Compagnons. Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, si l'un d'entre vous dépensait l'équivalent du mont Uhud en or, il n'atteindrait même pas la valeur d'une poignée de ce qu'ils ont donné, ni même la moitié de celle-ci. »¹¹⁵²

¹¹⁵¹ [Houd : 114]

¹¹⁵² al-Boukhârî (n° 3673) et Muslim (n° 2540)

❖ **Les conditions du ṭawāf:**

1. Être en état de pureté rituelle, à la fois de l'impureté majeure et mineure, ainsi que de toute souillure.
2. Couvrir les parties intimes: si une personne effectue le ṭawāf sans les couvrir, son ṭawāf est invalide.
3. Commencer le ṭawāf à partir de la Pierre Noire et le terminer à celle-ci.
4. Avoir la Kaaba sur sa gauche pendant tout le ṭawāf.
5. Effectuer le ṭawāf à l'extérieur de la Kaaba; s'il est accompli à l'intérieur de la Kaaba ou du Hijr, il n'est pas valide, car le Hijr fait partie de la Kaaba.
6. Accomplir sept tours complets; il n'est pas valide d'en faire moins.
7. Enchaîner les tours sans interruption prolongée; une interruption légère, comme pour la prière ou une nécessité similaire, n'est pas préjudiciable.
8. Marcher pendant le ṭawāf pour celui qui en est capable.

❖ **Les actes recommandés (sunna) du ṭawāf:**

1. Toucher la Pierre Noire et l'embrasser au début de chaque tour si cela est possible. À défaut, la toucher puis embrasser sa main; sinon, lui faire un signe de la main en prononçant la formule de glorification.
2. Dire au début du ṭawāf: « Au nom de Dieu, Dieu est le Plus Grand. Ô Dieu, par foi en Toi, par croyance en Ton Livre, par fidélité à Ton pacte et par suivi de la Sunna de Ton Prophète Muhammad. »¹¹⁵³
3. Dire entre le coin yéménite et la Pierre Noire: « Seigneur, accorde-nous une belle part ici-bas et une belle part dans l'au-delà, et protège-nous du châtimement du Feu. »¹¹⁵⁴
4. L'Idtibâ': c'est le fait de découvrir l'épaule droite en plaçant les deux extrémités du vêtement sur l'épaule gauche et en faisant passer le milieu sous l'aisselle droite. Cela est spécifique au ṭawāf de l'arrivée et à la 'umra, et ne s'applique ni au ṭawāf de l'ifâḍa ni à celui de l'adieu.

¹¹⁵³ at-Ṭabarānī (1/157) et al-Bayhaqī (5/79)¹¹⁵⁴ Abū Dāwūd (n° 1892)

5. Le ramal: il consiste à accélérer légèrement le pas avec des enjambées rapprochées lors des trois premiers tours du ṭawâf de l'arrivée et de la 'umra. C'est une sunna pour les hommes uniquement, à l'exclusion des femmes, à condition de ne pas gêner les autres.
6. Toucher le coin yéménite (ar-Rukn al-Yamânî): cela se fait en le touchant avec la main, sans l'embrasser. S'il n'est pas possible de le toucher, on ne lui fait aucun geste de la main.
7. Prier deux unités de prière (rak'atayn) après le ṭawâf derrière la station d'Ibrâhîm si cela est possible; sinon, en tout autre endroit de la mosquée.
8. Retourner vers la Pierre noire et la toucher après avoir accompli les deux unités de prière du ṭawâf, si cela est faisable.

❖ Les conditions du sa'y:

1. Le sa'y doit être accompli après un ṭawâf.
2. Respecter l'ordre: commencer par aş-Şafâ et terminer par al-Marwa.
3. Effectuer sept parcours complets.
4. Parcourir entièrement la distance entre aş-Şafâ et al-Marwa, sans en réduire le trajet.
5. Enchaîner les parcours sans interruption prolongée; une interruption légère n'est pas préjudiciable.
6. Marcher pendant le sa'y pour celui qui en est capable.

❖ Les actes recommandés (sunna) du sa'y:

1. Se diriger vers aş-Şafâ en sortant par sa porte.
2. Accomplir le sa'y immédiatement après le ṭawâf.
3. Être en état de pureté rituelle, aussi bien de l'impureté majeure que mineure.
4. Monter sur aş-Şafâ et al-Marwa chaque fois qu'on y parvient.
5. Se tourner vers la qibla à chaque arrivée à aş-Şafâ et al-Marwa, en invoquant Allah, en proclamant la grandeur divine, en affirmant Son unicité, et en récitant les invocations rapportées.

6. Accélérer le pas entre les deux repères verts; cette pratique est réservée aux hommes et ne concerne pas les femmes, car ce qui leur est demandé est la discrétion et la pudeur.¹¹⁵⁵

¹¹⁵⁵ Muslim (vol. 2, p. 943)



❖ **La parole de la nourriture:**

D'après 'Amr, d'après Abû Salama, il a dit: Le Messenger de Dieu acceptait les cadeaux mais ne consommait pas l'aumône. Une femme juive de Khaybar lui offrit un mouton rôti qu'elle avait empoisonné. Le Messenger de Dieu en mangea, ainsi que les compagnons présents. Puis il dit: « Retirez vos mains, car cette viande m'a informé qu'elle est empoisonnée. » Bishr ibn al-Barâ' ibn Ma'rûr al-Ansârî mourut alors. Le Messenger de Dieu envoya chercher la femme juive et lui demanda: « Qu'est-ce qui t'a poussée à faire cela? » Elle répondit: « Si tu es un prophète, ce que j'ai fait ne te nuira pas; et si tu es un roi, j'aurai débarrassé les gens de toi. » Le Messenger de Dieu ordonna alors qu'elle soit exécutée. Puis, durant la maladie dont il mourut, il dit : « Je ressens encore l'effet de la bouchée que j'ai mangée à Khaybar. »¹¹⁵⁶

❖ **L'eau jaillissant d'entre ses doigts:**

D'après Jâbir, qu'Allah l'agrée, il a dit: Les gens eurent soif le jour d'al-Hudaybiya, alors que le Messenger de Dieu avait devant lui un petit récipient contenant de l'eau. Il fit ses ablutions avec cette eau, puis les gens se rassemblèrent autour de lui. Le Messenger de Dieu demanda: « Qu'avez-vous? » Ils répondirent: « Ô Messenger de Dieu, nous n'avons pas d'eau pour faire nos ablutions ni pour boire, si ce n'est celle qui se trouve devant toi. » Le Prophète plongea alors sa main dans le récipient, et l'eau se mit à jaillir d'entre ses doigts comme des sources. Nous bûmes et fîmes nos ablutions.

Jâbir dit: Je lui demandai: « Combien étiez-vous ce jour-là? » Il répondit: « Même si nous avons été cent mille, cela nous aurait suffi; nous étions mille cinq cents. »¹¹⁵⁷

Sens du mot “rakwa”: Un petit récipient en cuir dans lequel on boit de l'eau.

¹¹⁵⁶ Abû Dâwûd (n° 4512)

¹¹⁵⁷ al-Boukhârî (n° 4152) et Muslim (n° 1856)

❖ Son nom et sa naissance :

Il s'agit de Mus'ab ibn 'Umayr ibn Hâshim ibn 'Abd Manâf, al-Qurashî, al-Badrî. Il était connu sous le surnom d'Abû 'Abd Allâh. Il naquit à La Mecque 42 ans avant l'Hégire, et y grandit.

❖ Sa vie et ses mérites :

Mus'ab (qu'Allah l'agrée) grandit au sein de parents riches et fortunés. Il vécut le début de sa vie dans le luxe, comme un prince, menant une existence aisée et raffinée. Il portait les vêtements les plus fins et les plus coûteux, et se parfumait avec les parfums les plus nobles. La Mecque ne connut guère de jeune homme qui lui fût comparable en jeunesse, beauté, richesse et douceur de vie. Lorsqu'il eut connaissance de l'appel du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui), ce dont il jouissait ne l'empêcha pas d'accepter la vérité ni de s'y soumettre. Les délices de ce bas monde ne le détournèrent pas de la recherche du bonheur de l'au-delà. Il se hâta donc d'embrasser l'islam en secret dans la maison d'al-Arqam. Lorsque son peuple apprit sa conversion, ils s'emparèrent de lui, l'emprisonnèrent et le maltraitèrent.

Sa'd ibn Mâlik rapporte: « Je l'ai vu, et sa peau se détachait de lui comme se détache la peau d'un serpent. Je l'ai vu si affaibli qu'il ne pouvait plus marcher; alors les arcs le heurtaient, puis nous le portions sur nos épaules. »¹¹⁵⁸

Il demeura emprisonné jusqu'à ce qu'il parvienne à s'enfuir et émigrer avec les Compagnons (qu'Allah les agrée) vers l'Abyssinie. Il émigra ensuite à Médine après la première allégeance d'al-'Aqaba, lorsque le Messenger d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) l'envoya avec les douze délégués pour enseigner aux habitants de Médine le Coran et les enseignements de l'islam. Il fut ainsi le premier ambassadeur de l'islam. Il retourna ensuite à La Mecque lors de la seconde allégeance d'al-'Aqaba, et c'est par son intermédiaire que Sa'd ibn Mu'âdh et Usayd ibn Hudayr embrassèrent l'islam.

¹¹⁵⁸ Siyar A'lâm an-Nubalâ' (vol. 1, p. 148)



Il participa (Qu'Allah l'agrée) à la bataille de Uhud et s'y distingua par un courage exemplaire. Il porta l'étendard des musulmans, s'avança avec lui et repoussa, au cours du combat, l'attaque d'Ubayy ibn Khalaf contre le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui). Il reçut le coup destiné au Prophète afin de le protéger. Bien qu'il fût blessé, il continua à combattre tout en tenant l'étendard, jusqu'à ce qu'Ibn Qami'a al-Laythi lui tranche la main droite. Il saisit alors l'étendard de la main gauche, qui fut à son tour tranchée par Ibn Qami'a. Mus'ab serra alors l'étendard contre sa poitrine avec ses bras, et Ibn Qami'a le transperça d'un coup de lance dans la poitrine. Il tomba en martyr (Qu'Allah l'agrée).

Lorsque le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) quitta le champ de bataille de Uhud, il passa près de Mus'ab, s'arrêta, invoqua pour lui, puis récita: « Parmi les croyants, il est des hommes qui ont été fidèles à l'engagement qu'ils ont pris envers Allah: certains d'entre eux ont accompli leur serment, d'autres l'attendent encore, sans jamais changer »^{1159 1160}.

Mus'ab ne laissa après sa mort ni richesse ni biens, si ce n'est un simple morceau de tissu rayé dont on voulut le couvrir. Lorsqu'on couvrait sa tête, ses pieds apparaissaient, et lorsqu'on couvrait ses pieds, sa tête apparaissait. Le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) dit alors: « Couvrez sa tête et mettez de l'idhkhir sur ses pieds »¹¹⁶¹.

Khabbab (Qu'Allah l'agrée) dit: « Nous avons émigré avec le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) en recherchant uniquement l'agrément d'Allah. Notre récompense incombe donc à Allah. Certains d'entre nous sont morts sans avoir profité de leur récompense en ce bas monde, parmi eux Mus'ab ibn 'Umayr »¹¹⁶².

¹¹⁵⁹ Coran, sourate Al-Ahzab, (v 23)

¹¹⁶⁰ Tarikh al-Islam, (vol. 2, p. 207)

¹¹⁶¹ al-Boukhari, (n°4047)

¹¹⁶² al-Boukhari, n°1286, et Muslim, n°940

❖ Son décès :

Il tomba en martyr (Qu'Allah l'agrée) lors de la bataille de Uhud, la troisième année de l'Hégire, à l'âge de quarante ans.



Teste tes connaissances – Semaine 52 –	Questions et réponses
Tafsîr	Question: Lorsque fut révélé le verset: « Que vous manifestiez ce qui est dans vos âmes ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte... », le Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) ordonna à ses compagnons de dire? a) Nous avons entendu et nous avons obéi. b) Nous croyons en Allah seul. c) C'est en Allah que nous plaçons notre confiance.
hadîth	Question: Le Messager d'Allah ﷺ (Paix et bénédictions sur lui) avait l'habitude de réciter régulièrement l'invocation suivante « Ô Allah, je Te demande la protection dans ce monde et dans l'au-delà. Ô Allah, je Te demande le pardon et la protection dans ma religion, ma vie d'ici-bas... »? a) Le matin et le soir. b) Après chaque prière. c) Lorsqu'il partait en voyage.
'Aqîda	Question: Quelle est la position des gens de la Sunna concernant les divergences entre les compagnons? a) Ils étudient la question en dehors de toute émotion. b) Ils s'abstiennent de parler de ce qui s'est produit entre eux.

	c) Ils exposent la question publiquement afin de sensibiliser les gens.
fiqh	Question: Parmi les traditions recommandées du parcours entre Safa et Marwa? a) Qu'il soit composé de sept parcours. b) La continuité entre les parcours du sa'i. c) Que le sa'i soit accompli immédiatement après le tawaf.
Sîra	Question: Combien de compagnons ont bu et fait leurs ablutions avec l'eau qui jaillissait d'entre les doigts du Prophète ﷺ (Paix et bénédictions sur lui)? a) Neuf cents. b) Mille cinq cents. c) Trois mille.
Compagnons	Question: Mus'ab ibn 'Umayr (Qu'Allah l'agrée) fut tué en martyr par? a) Ibn Qami'a al-Laythi. b) Wahshi ibn Harb. c) 'Ikrima ibn Abi Jahl.



تمت ترجمة الكتاب باللغة الفرنسية على نفقة دليل بنت راشد بن سعيد غفر الله لها ولوالديها ولجميع المسلمين.

Le livre a été traduit en langue française aux frais de Dalil bint Rachid bin Saïd —
qu'Allah lui pardonne, ainsi qu'à ses parents et à tous les musulmans.

Liste des ressources scientifiques

Facilitation du Noble Coran dans l'interprétation des paroles du Tout Miséricordieux, du cheikh 'Abd ar-Rahman ibn Nâsir as-Sa'dî.

L'interprétation la plus accessible du Très-Haut, du cheikh Abû Bakr al-Jazâ'irî.

L'abrégé de l'exégèse, publié par le Centre d'études coraniques.

La joie des cœurs pieux et la fraîcheur des yeux des vertueux, du cheikh 'Abd ar-Rahman ibn Nâsir as-Sa'dî.

Site des leçons salafies du cheikh 'Alî al-Shiqâf.

Site de l'Encyclopédie des hadiths prophétiques.

Introduction à la croyance islamique, du cheikh Muhammad ibn Sâlih al-'Uthaymîn.

La lumière du monothéisme et les ambiguïtés du polythéisme à la lumière du Livre et de la Sunna, du cheikh Dr Sa'îd ibn 'Alî ibn Wahf al-Qahtânî.

Le Livre du monothéisme, du cheikh Dr Sâlih ibn Fawzân al-Fawzân.

Le résumé de jurisprudence, du cheikh Dr Sâlih ibn Fawzân al-Fawzân.

La jurisprudence simplifiée, par Dr 'Abd Allah ibn Muhammad al-Tayyâr, Dr 'Abd Allah ibn Muhammad al-Mutlaq et Dr Muhammad ibn Ibrâhîm al-Mûsâ.

Encyclopédie de la jurisprudence islamique, du cheikh Muhammad ibn Ibrâhîm ibn 'Abd Allah at-Tuwayjirî.

La jurisprudence simplifiée à la lumière du Livre et de la Sunna, publiée par le Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran.

La biographie prophétique d'Abû Muhammad 'Abd al-Malik ibn Hishâm al-Himyârî.

Les chapitres de la biographie du Messenger ﷺ, d'Abû al-Fidâ' Ismâ'îl ibn 'Umar ibn Kathîr ad-Dimashqî.

Les leçons quotidiennes sur la meilleure des créatures, par l'auteur Ahmad al-'Imrân.

Al-Isâbah fî Tamyîz as-Sahâbah (La distinction des Compagnons), de l'imam al-Hâfiz Ahmad ibn 'Alî ibn Hajar al-'Asqalânî.

Les biographies des grands savants, de Shams ad-Dîn Muhammad ibn Ahmad ibn 'Uthmân adh-Dhahabî.



Le commencement et la fin, d'Abû al-Fidâ' Ismâ'îl ibn 'Umar ibn Kathîr ad-Dimashqî.

La description du Paradis, d'Abû al-Faraj 'Abd ar-Rahman ibn 'Alî ibn al-Jawzî.

Biographies des enseignants de Bayt an-Nubuwwa, par Dr 'Â'isha 'Abd ar-Rahman.

Semaine 1			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Fātiḥa	6
Lundi	Hadith	Le mérite des piliers de l'islam	9
Mardi	Aqîda	La naissance de la déviation dans la croyance	10
Mercredi	Fiqh	La purification (aṭ-ṭahāra)	12
Jeudi	Sîra	Le nom du Prophète et sa naissance	14
Samedi	Compagnons	Abou Bakr aṣ-Ṣiddîq	15
Semaine 2			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Ikhlâṣ	20
Lundi	Hadith	L'obligation de la foi et le mérite de la droiture	22
Mardi	Aqîda	La vision limitée de la vie	24
Mercredi	Fiqh	Les règles relatives à l'eau	26
Jeudi	Sîra	Son allaitement et son enfance	28
Samedi	Compagnons	ʿUmar ibn al-Khaṭṭāb	30
Semaine 3			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Falaq	35
Lundi	Hadith	L'obligation de préserver la langue et la main	37
Mardi	Aqîda	Les caractéristiques de la religion de l'islam	39
Mercredi	Fiqh	Les règles de bienséance pour faire ses besoins	41
Jeudi	Sîra	Sa jeunesse	43
Samedi	Compagnons	ʿUthmān ibn ʿAffān	45



Semaine 4			
Dimanche	Dimanche	Sourate An-Nās	51
Lundi	Lundi	Parmi les traits de l'hypocrisie	53
Mardi	Mardi	Le rang de la science de la croyance	55
Mercredi	Mercredi	Ce qui est interdit et ce qui est déconseillé lors de l'accomplissement des besoins naturels	57
Jeudi	Jeudi	Son mariage	59
Samedi	Samedi	ʿAlī ibn Abī Tālib	60
Semaine 5			
Dimanche	Tafsīr	Sourate al-Kāfirūn	65
Lundi	Hadith	L'incitation à demeurer dans la crainte d'Allah (taqwā)	67
Mardi	Aqīda	Les fruits de la croyance authentique	69
Mercredi	Fiqh	Les pratiques de la nature saine (Sunan al-Fiṭra)	71
Jeudi	Sīra	L'incident de la Pierre Noire	73
Samedi	Compagnons	Abd ar-Raḥmān ibn ʿAwf	74
Semaine 6			
Dimanche	Tafsīr	Sourate An-Naṣr (Le Secours)	79
Lundi	Hadith	Le mérite d'appeler vers la guidée et le danger d'appeler vers l'égarement.	81
Mardi	Aqīda	L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah	82
Mercredi	Fiqh	Le siwāk	84
Jeudi	Sīra	Sa retraite spirituelle dans la grotte	86

Samedi	Compagnons	Ṭalḥa ibn 'Ubayd Allāh	87

Semaine 7			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Masad (Les Fibres)	92
Lundi	Hadith	Le mérite de la compréhension approfondie de la religion	94
Mardi	Aqîda	Les conditions de l'attestation	96
Mercredi	Fiqh	Les ablutions (al-wuḍû')	99
Jeudi	Sîra	Le debut de la revelation	102
Samedi	Compagnons	Az-Zoubayr ibn al-'Awwâm	104
Semaine 8			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Quraych	109
Lundi	Hadith	Des recommandations prophétiques bénéfiques	111
Mardi	Aqîda	L'attestation que Muhammad est le Messenger d'Allah	113
Mercredi	Fiqh	Les obligations (piliers) des ablutions	115
Jeudi	Sîra	L'appel secret	117
Samedi	Compagnons	Sa'd ibn Abî Waqqâs	119
Semaine 9			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Mâ'ûn	124
Lundi	Hadith	Mise en garde contre le fait de nuire aux musulmans	126
Mardi	Aqîda	L'obligation d'aimer le Messenger ﷺ	128
Mercredi	Fiqh	Les Sunan des ablutions (Wuḍû')	130
Jeudi	Sîra	L'appel public	132



Samedi	Compagnons	Sa'îd ibn Zayd	134
Semaine 10			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Kawthar	139
Lundi	Hadith	supériorité du croyant fort	141
Mardi	Aqîda	L'obligation d'obéir au Messager ﷺ	143
Mercredi	Fiqh	Erreurs courantes dans les ablutions (wuḍū')	145
Jeudi	Sîra	Les persécutions de Quraych contre les musulmans	147
Samedi	Compagnons	Abou 'Ubayda ibn al-Jarrah	149
Semaine 11			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-'Asr	154
Lundi	Hadith	Le mérite des cinq prières et leur expiation des péchés	156
Mardi	Aqîda	L'interdiction de l'exagération et de l'éloge excessif envers le Prophète ﷺ	157
Mercredi	Fiqh	Les annulatifs des ablutions (nawāqid al-wuḍū')	159
Jeudi	Sîra	La première émigration vers l'Abyssinie	162
Samedi	Compagnons	Khaḍîdja bint Khuwaylid	164
Semaine 12			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Humaza	169
Lundi	Hadith	Les œuvres dont le bénéfice se poursuit après la mort	171
Mardi	Aqîda	Les sources de la réception (des fondements)	173

Mercredi	Fiqh	L'essuyage sur les khuffs (chaussons en cuir ou équivalent)	175
Jeudi	Sîra	La conversion à l'islam de Hamza et de 'Umar	177
Samedi	Compagnons	Sawda bint Zam'a	179
Semaine 13			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Fîl (L'Éléphant)	184
Lundi	Hadith	L'incitation au pardon et à l'humilité	186
Mardi	Aqîda	Les fondements de la croyance islamique	188
Mercredi	Fiqh	Les grandes ablutions (al- ghusl)	190
Jeudi	Sîra	Le boycott de Quraych contre Banû Hâshim et Banû al-Muţţalib	193
Samedi	Compagnons	'Â'isha	195
Semaine 14			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Qâri'a (Le Fracas)	201
Lundi	Hadith	Le nom du Prophète et sa naissance	203
Mardi	Aqîda	Le premier pilier de la Sunna : la foi en Allah	205
Mercredi	Fiqh	La manière du grand lavage rituel (ghusl) et l'essuyage sur la bandage (jabîra)	207
Jeudi	Sîra	La deuxième émigration vers l'Abyssinie	209
Samedi	Compagnons	Hafsa (Qu'Allah l'agree)	210



Semaine 15			
Dimanche	Tafsîr	Sourate At-Takâthur	215
Lundi	Hadith	La nécessité de remercier Allah pour Ses bienfaits	217
Mardi	Aqîda	La foi en la Seigneurie d'Allah (Rubûbiyya)	219
Mercredi	Fiqh	Le tayammum	221
Jeudi	Sîra	L'Année de la tristesse	223
Samedi	Compagnons	Zaynab bint Khuzayma	225
Semaine 16			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Az-Zalzala (Le Tremblement de terre)	230
Lundi	Hadith	Ce qu'Allah regarde chez Ses serviteurs	232
Mardi	Aqîda	La foi en la divinité d'Allah (Ulûhiyya)	233
Mercredi	Fiqh	Les cinq prières quotidiennes	235
Jeudi	Sîra	La sortie du Prophète ﷺ vers Tâ'if La sortie du Prophète ﷺ vers Tâ'if	237
Samedi	Compagnons	Umm Salama	239
Semaine 17			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Âdiyât	244
Lundi	Hadith	L'obligation de satisfaire les parents et la	246

		mise en garde contre leur mécontentement	
Mardi	Aqîda	La foi aux Noms et aux Attributs d'Allah	248
Mercredi	Fiqh	Les temps de la prière	250
Jeudi	Sîra	Al-Isrâ' et Al-Mi'râj	252
Samedi	Compagnons	Zaynab bint Jahsh	254
Semaine 18			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Qadr	259
Lundi	Hadith	Les qualités par lesquelles les cœurs s'harmonisent	261
Mardi	Aqîda	La foi aux anges	263
Mercredi	Fiqh	Les bienséances de la marche vers la prière	265
Jeudi	Sîra	La première allégeance d'al-'Aqaba	267
Samedi	Compagnons	Juwayriya bint al-Ḥârith (qu'Allah l'agrée)	269
Semaine 19			



Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Bayyina (1)	274
Lundi	Hadith	Le mérite du jeûne des jours de lundi et de jeudi	276
Mardi	Aqîda	La foi aux Livres	277
Mercredi	Fiqh	Les piliers de la prière	279
Jeudi	Sîra	La seconde allégeance d'al-'Aqaba	281
Samedi	Compagnons	Maymûna bint al-Hârith	283
Semaine 20			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Bayyina (2)	288
Lundi	Hadith	Le mérite de la prière du Witr	290
Mardi	Aqîda	La foi aux Messagers	292
Mercredi	Fiqh	Les obligations et les sunnas de la prière	294
Jeudi	Sîra	La préparation à l'Hégire prophétique	296
Samedi	Compagnons	Şafiyya bint Ḥuyayy	299

Semaine 21			
Dimanche	Tafsîr	Sourate At-Tîn	304
Lundi	Hadith	La mise en garde contre la rupture des relations et l'animosité	306
Mardi	Aqîda	La foi au Jour dernier	308
Mercredi	Fiqh	Les actes réprouvés (makrûh) dans la prière	310
Jeudi	Sîra	L'Hégire	312
Samedi	Compagnons	Oumm Ḥabîba	315
Semaine 22			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-'Alaq (1)	320
Lundi	Hadith	L'obligation du repentir envers Allah	322
Mardi	Aqîda	La foi au destin (al-Qadar)	323
Mercredi	Fiqh	Erreurs courantes dans la prière	326
Jeudi	Sîra	La nature de la vie à Médine	328



Samedi	Compagnons	Abû Ayyûb al-Anşârî	330
Semaine 23			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-‘Alaq (2)	335
Lundi	Hadith	Le mérite de multiplier la récitation du Coran	337
Mardi	Aqîda	Questions relatives au destin (al-Qadar)	339
Mercredi	Fiqh	La prosternation de l’oubli (Sujûd as-Sahw)	341
Jeudi	Sîra	Son entrée à Médine	343
Samedi	Compagnons	Abû Dharr al-Ghifârî	345
Semaine 24			
Dimanche	Tafsîr	Sourate ad-Duhâ	350
Lundi	Hadith	Parmi les causes de l’exaucement des invocations	353
Mardi	Aqîda	La foi en l’invisible (al-ghayb)	354
Mercredi	Fiqh	La prosternation de récitation et la	357

		prosternation de remerciement	
Jeudi	Sîra	La grande bataille de Badr	359
Samedi	Compagnons	Abû Mûsâ al-Ash'arî	362
Semaine 25			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Ach-Charh (L'Ouverture / L'Expansion)	367
Lundi	Hadith	Délaisser ce qui ne concerne pas le musulman	369
Mardi	Aqîda	La notion du polythéisme (shirk) et ses catégories	370
Mercredi	Fiqh	La prière en groupe (ṣalāt al-jamā'a)	372
Jeudi	Sîra	L'expédition des Banû Qaynuqâ'	375
Samedi	Compagnons	Abû Hurayra	377
Semaine 26			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Ach-Chams (Le Soleil)	383
Lundi	Hadith	La réprobation de la parole excessive, des questions	385



		excessives et du gaspillage des biens	
Mardi	Aqîda	Parmi les formes du polythéisme mineur	387
Mercredi	Fiqh	Les règles relatives à l'imamat et à la prière en groupe	389
Jeudi	Sîra	La bataille de Uhud	392
Samedi	Compagnons	Oussâma ibn Zayd	395
Semaine 27			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Layl (La Nuit)	399
Lundi	Hadith	Demander à Allah les biens de ce monde et de l'au-delà	402
Mardi	Aqîda	Les preuves et arguments démontrant la fausseté du polythéisme	403
Mercredi	Fiqh	Les sunan rabâtib (prières surérogatoires régulières)	406
Jeudi	Sîra	L'expédition des Banû an-Nadîr	409
Samedi	Compagnons	Usayd ibn Hudayr	412
Semaine 28			

Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Balad	417
Lundi	Hadith	La vertu de la foi et la récompense de celui qui meurt	420
Mardi	Aqîda	Les méfaits du polythéisme (shirk) et ses conséquences	421
Mercredi	Fiqh	La prière du Witr	423
Jeudi	Sîra	La bataille des Coalisés (Ghazwat al-Ahzâb)	425
Samedi	Compagnons	Bilal ibn Rabah	428
Semaine 29			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Fajr (1)	433
Lundi	Hadith	L'encouragement à la concentration et à l'humilité dans la prière	435
Mardi	Aqîda	Les causes du polythéisme (shirk) et ses moyens	437
Mercredi	Fiqh	La prière du Duḥā	439
Jeudi	Sîra	La bataille des Banû Qurayẓa	441



Samedi	Compagnons	Ja'far ibn Abî Tâlib	444
Semaine 30			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Fajr (2)	449
Lundi	Hadith	Interdiction de souhaiter la mort lors de l'affliction	452
Mardi	Aqîda	La mécréance (kufr) : sa définition et ses catégories	454
Mercredi	Fiqh	Les moments d'interdiction (des prières surérogatoires)	457
Jeudi	Sîra	La Bay'at ar-Ridwân (le serment d'allégeance de l'Agrément)	459
Samedi	Compagnons	Hamza ibn 'Abd al-Muttalib	461
Semaine 31			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Ghâshiya (1)	466
Lundi	Hadith	Le mérite de l'évocation d'Allah	468
Mardi	Aqîda	L'hypocrisie (an-nifâq) : sa définition et ses types	469
Mercredi	Fiqh	La prière du vendredi (Ṣalât al-Jumu'ah)	471

Jeudi	Sîra	Le traité d'Al-Hudaybiyya	474
Samedi	Compagnons	Khâlid ibn al-Walîd	477
Semaniye 32			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Ghâshiya (2)	482
Lundi	Hadith	Le mérite du maintien des liens de parenté (Şilat ar-Raḥim)	484
Mardi	Aqîda	L'innovation religieuse (al-bid'a) dans la religion	485
Mercredi	Fiqh	Les sounan du vendredi	487
Jeudi	Sîra	La bataille de Khaybar	489
Samedi	Compagnons	Souhayb ar-Rûmî	491
Semaniye 33			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-A'lā (Le Très-Haut)	496
Lundi	Hadith	L'homme sera avec celui qu'il aime	499



Mardi	Aqîda	La position des pieux prédécesseurs (as-salaf) face aux innovations (bid'a)	501
Mercredi	Fiqh	La prière funéraire (Ṣalāt al-Janāza)	504
Jeudi	Sîra	La bataille de Mu'ta	507
Samedi	Compagnons	Julaybîb	510
Semaniye 34			
Dimanche	Tafsîr	Sourate At-Târiq (1)	515
Lundi	Hadith	La mise en garde contre la colère	517
Mardi	Aqîda	Exemples de bid'a (innovations religieuses)	519
Mercredi	Fiqh	Les invocations après la prière	521
Jeudi	Sîra	La conquête de La Mecque	523
Samedi	Compagnons	Zayd ibn Thâbit	525
Semaniye 35			
Dimanche	Tafsîr	Sourate At-Târiq (2)	530

Lundi	Hadith	L'interdiction de l'orgueil	532
Mardi	Aqîda	Les catégories de la visite des tombes	534
Mercredi	Fiqh	La Zakât	536
Jeudi	Sîra	La bataille de Ḥunayn	539
Samedi	Compagnons	Khabbâb ibn al-Aratt	542
Semaniye 36			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Burûj (Les Constellations)	547
Lundi	Hadith	L'incitation au contentement et à la suffisance	550
Mardi	Aqîda	L'intercession (ash-shafâ'a)	551
Mercredi	Fiqh	La zakat sur les monnaies fiduciaires (billets)	553
Jeudi	Sîra	La bataille (ou expédition) de Ṭâ'if	555
Samedi	Compagnons	Khubayb ibn 'Ad	557
Semaniye 37			



Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Inshiqâq (La Déchirure) (1)	561
Lundi	Hadith	L'incitation à la miséricorde envers les gens	564
Mardi	Aqîda	la recherche d'un moyen de rapprochement	566
Mercredi	Fiqh	Les bénéficiaires de la zakat	568
Jeudi	Sîra	La bataille de Tabûk	570
Samedi	Compagnons	Zayd ibn Hâritha	573
Semaniye 38			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Inshiqâq (2)	578
Lundi	Hadith	L'émulation (al-ghibṭa) dans la science et la dépense	580
Mardi	Aqîda	L'intercession (at-tawassul) (2)	582
Mercredi	Fiqh	La zakat de la dette	584
Jeudi	Sîra	L'Année des Délégations ('Ām al-Wufūd)	585
Samedi	Compagnons	'Abd Allāh ibn Mas'ūd	587

Semaniye 39			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Muṭaffifîn (1)	593
Lundi	Hadith	L'interdiction de l'espionnage et de la haine	596
Mardi	Aqîda	La demande d'aide (al-isti'āna) et la demande de secours (al-istighātha)	598
Mercredi	Fiqh	La zakat des actions et des biens immobiliers	600
Jeudi	Sîra	Le Pèlerinage d'adieu (Ḥajjatu l-Wadā')	602
Samedi	Compagnons	Sa'd ibn 'Ubāda	605
Semaniye 40			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Muṭaffifîn (2)	609
Lundi	Hadith	L'encouragement à la plantation et à la culture	612
Mardi	Aqîda	La bénédiction (at-tabarruk)	613
Mercredi	Fiqh	Erreurs courantes concernant la zakat	615
Jeudi	Sîra	Le décès du Prophète ﷺ	617



Samedi	Compagnons	Sa'd ibn Mu'âdh	619
Semaniye 41			
Dimanche	Tafsîr	Sourate Al-Infitar	624
Lundi	Hadith	Le mérite du bon comportement	627
Mardi	Aqîda	Le tabarruk (recherche de bénédiction)	628
Mercredi	Fiqh	L'aumône recommandée (şadaqa mustaḥabba)	630
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa Prophétie	632
Samedi	Compagnons	Salman al-Fârîsi	635
Semaniye 42			
Dimanche	Tafsîr	La Sourate de l'Obscurcissement (1)	640
Lundi	Hadith	L'encouragement à l'aumône et à la bonne parole	643
Mardi	Aqîda	La bénédiction légiférée	645
Mercredi	Fiqh	Les règles de bienséance de l'aumône	647

Jeudi	Sîra	Les preuves de sa mission prophétique	649
Samedi	Compagnons	Salama ibn al-Akwa'	651
Semaniye 43			
Dimanche	Tafsîr	Sourate At-Takwîr (2)	655
Lundi	Hadith	L'utilisation des biens sans gaspillage ni ostentation	657
Mardi	Aqîda	Le serment par autre qu'Allah – Exalté soit-Il	658
Mercredi	Fiqh	Le jeûne	660
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	662
Samedi	Compagnons	'Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit	665
Semaniye 44			
Dimanche	Tafsîr	Sourate 'Abasa (1)	670
Lundi	Hadith	Les droits du musulman sur le musulman	673
Mardi	Aqîda	Le jugement concernant la moquerie envers la religion	675



Mercredi	Fiqh	Les jours dont le jeûne est recommandé	677
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa Prophétie	679
Samedi	Compagnons	Al-‘Abbās ibn ‘Abd al-Muṭṭalib	681
Semaniye 45			
Dimanche	Tafsîr	Sourate ‘Abasa (2)	686
Lundi	Hadith	La religion est le conseil sincère	689
Mardi	Aqîda	La prétention de connaître l’invisible	691
Mercredi	Fiqh	Les actes qui annulent le jeûne	693
Jeudi	Sîra	les preuves de sa prophétie ﷺ	695
Samedi	Compagnons	‘Abd Allāh ibn ‘Abbās	696
Semaniye 46			
Dimanche	Tafsîr	Sourate An-Nāzi‘āt (1)	702
Lundi	Hadith	Le mérite de la glorification (tasbîḥ) et de la louange (taḥmîd)	705

Mardi	Aqîda	La sorcellerie	707
Mercredi	Fiqh	Le pèlerinage (Hajj) et la 'Umra	709
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie ﷺ	711
Samedi	Compagnons	'Abd Allâh ibn 'Umar	713
Semaniye 47			
Dimanche	Tafsîr	Sourate An-Nâzi'ât (2)	719
Lundi	Hadith	Parmi les invocations qui protègent le serviteur	722
Mardi	Aqîda	Les incantations (ruqya)	724
Mercredi	Fiqh	Les lieux déterminés (mîqât) pour le pèlerinage et la 'umra	726
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	728
Samedi	Compagnons	Safwân ibn al-Mu'attal	731
Semaniye 48			
Dimanche	Tafsîr	Sourate An-Naba' (1)	736



Lundi	Hadith	L'immensité de la miséricorde de Dieu et la sévérité de Son châtiment	739
Mardi	Aqîda	Les amulettes	741
Mercredi	Fiqh	L'entrée en état de consécration pour le pèlerinage et la visite pieuse	743
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	745
Samedi	Compagnons	'Ammâr ibn Yâsir	747
Semaniye 49			
Dimanche	Tafsîr	Sourate An-Naba' (2)	752
Lundi	Hadith	L'ordre d'avoir une bonne opinion de Dieu	755
Mardi	Aqîda	L'obéissance au détenteur de l'autorité	757
Mercredi	Fiqh	Les interdictions de l'état de sacralisation (iḥrâm)	759
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	762
Samedi	Compagnons	'Imrân ibn Ḥuşayn	765

Semaniye 50			
Dimanche	Tafsîr	Sourate An-Naba' (3)	770
Lundi	Hadith	Les épreuves sont une expiation des péchés	772
Mardi	Aqîda	Le mérite des Ahl al-Bayt et les droits qui leur sont dus	773
Mercredi	Fiqh	L'expiation (fidya) des interdits de l'ihrâm	775
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie ﷺ	777
Samedi	Compagnons	Amr ibn al-Jamuh	779
Semaniye 51			
Dimanche	Tafsîr	Ayat al-Kursî	784
Lundi	Hadith	L'obligation de baisser le regard	787
Mardi	Aqîda	Le mérite des Compagnons et ce qu'il convient de croire à leur sujet	789
Mercredi	Fiqh	Les actes du pèlerinage et de la petite pèlerinage	791



Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	793
Samedi	Compagnons	Amr ibn al-As	794
Semaniye 52			
Dimanche	Tafsîr	Les derniers versets de la sourate Al-Baqara	800
Lundi	Hadith	Mention de certaines invocations bénéfiques	803
Mardi	Aqîda	La position des gens de la Sunna concernant les divergences entre les Compagnons	805
Mercredi	Fiqh	Les règles du ṭawāf et du sa'y	807
Jeudi	Sîra	Les preuves de sa prophétie	810
Samedi	Compagnons	Mus'ab ibn 'Umayr	811